



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

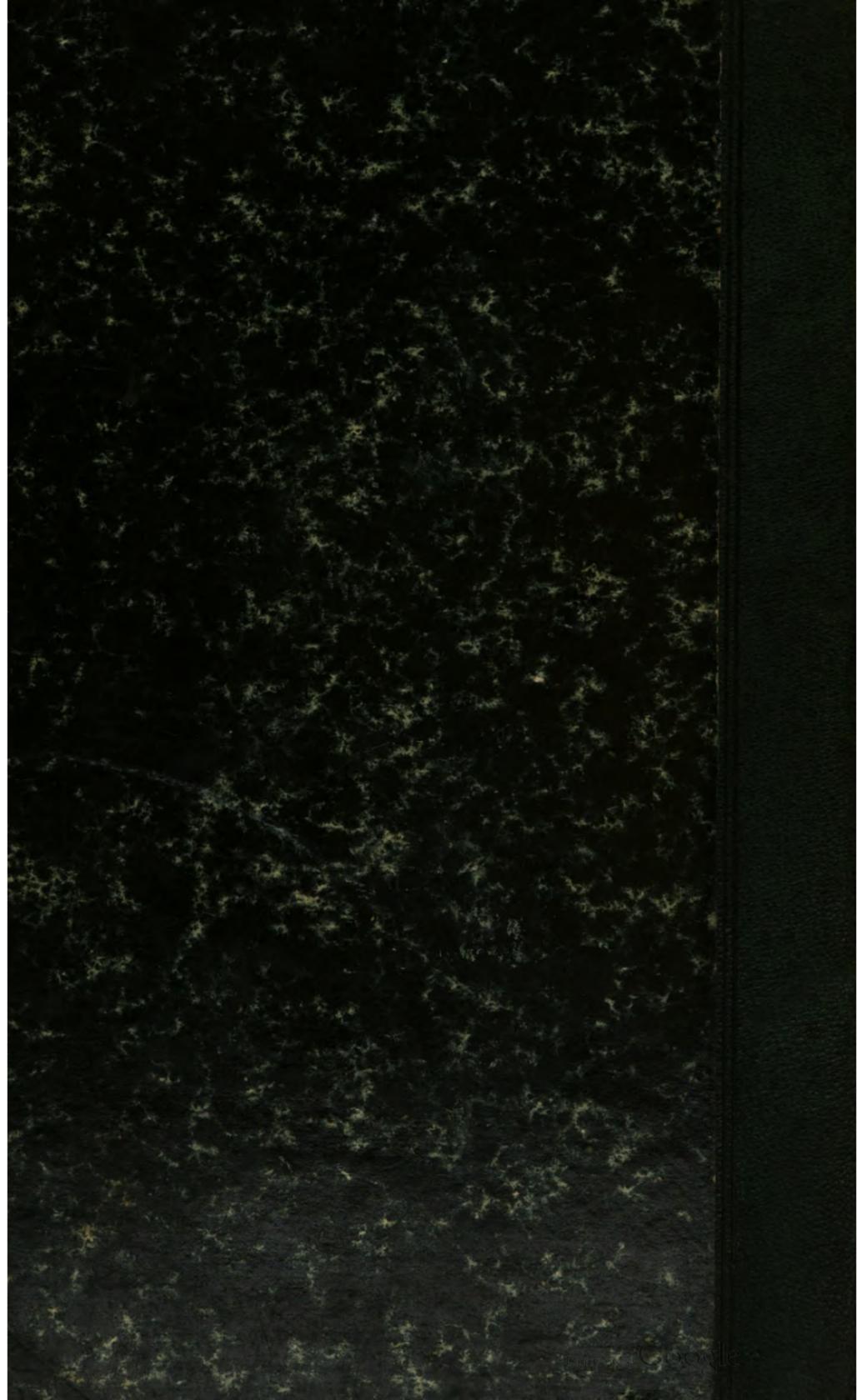
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

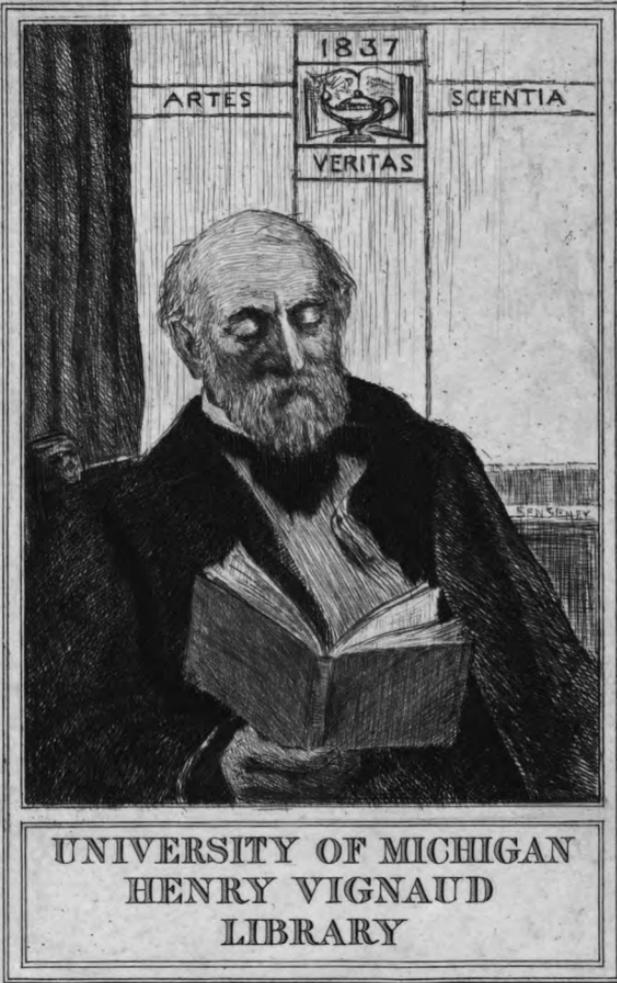
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



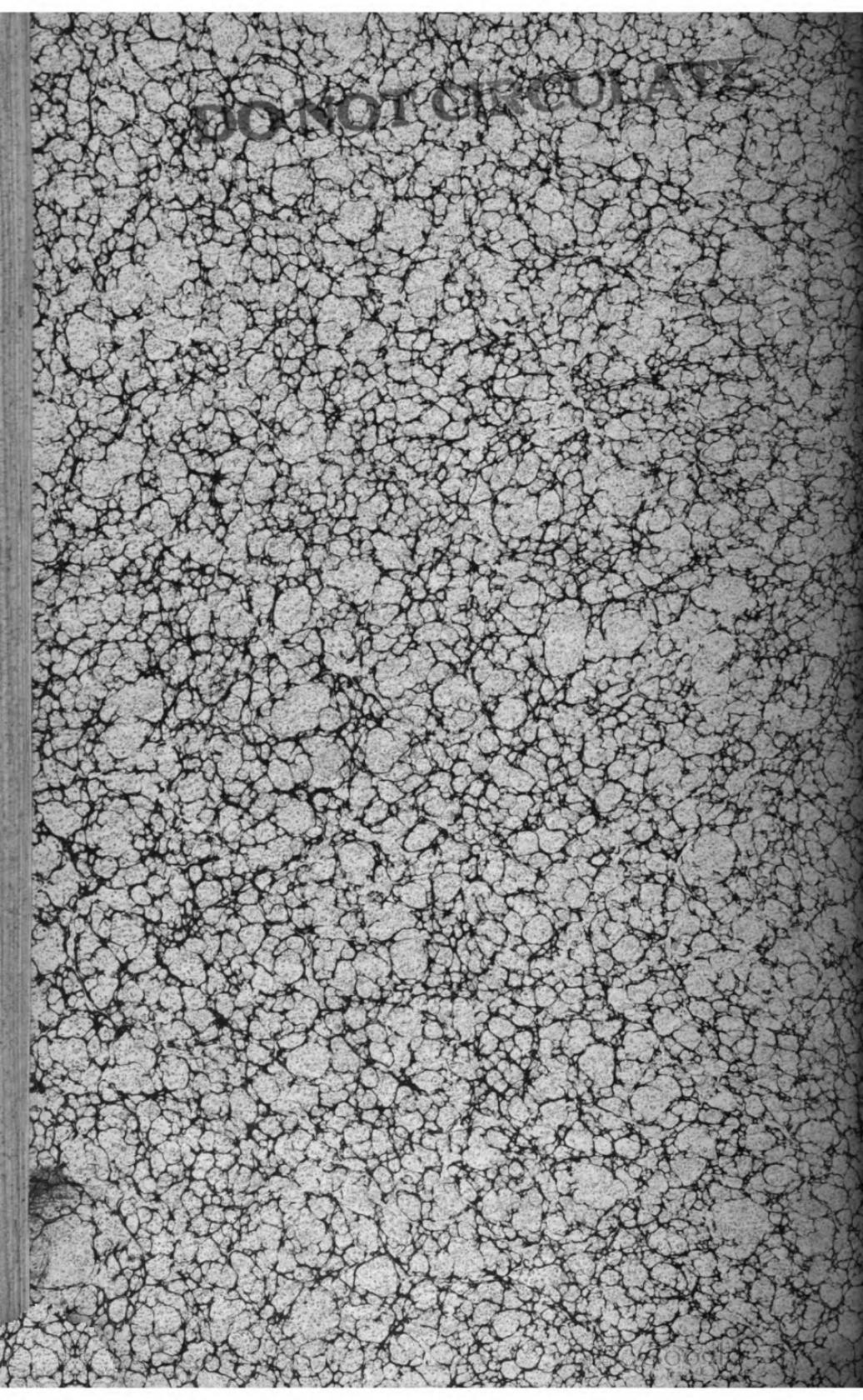
UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 03555 4701



DO NOT CIRCULATE





BS  
229  
.1831



חמשה חומשי תורה

PENTATEUQUE.



LE LÉVITIQUE. — ספר ויקרא

**Tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de la signature de l'auteur sera  
réputé contrefait.**

---

**PARIS. — IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BEEUIL,  
rue de la Harpe, n° 90.**

# LA BIBLE, TRADUCTION NOUVELLE,

AVEC L'HÉBREU EN REGARD,

ACCOMPAGNÉ

DES POINTS-VOYELLES ET DES ACCENS TONIQUES (נגינות)

AVEC DES NOTES PHILOLOGIQUES, GÉOGRAPHIQUES  
ET LITTÉRAIRES,

ET LES PRINCIPALES VARIANTES DE LA VERSION DES SEPTANTE  
ET DU TEXTE SAMARITAIN;

Dédiée à S. M. LOUIS-PHILIPPE I<sup>er</sup>, Roi des Français,

*Par S. Cahen,*

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ISRAËLITE DE PARIS; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE  
DE METZ, ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

PENTATEUQUE.

TOME TROISIÈME.

LE LÉVITIQUE. — דִּבְרֵי וַיִּקְרָא



A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DES SINGES, N° 5;

THÉOPHILE BARROIS, LIBRAIRE, RUE RICHELIEU, N° 14;

TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES, RUE DE LILLE, N° 17;

A Strasbourg et à Londres, même Maison.

1832

Vignaud Library  
7-31-1925-



---

# LISTE

## DE MM. LES SOUSCRIPTEURS.

---

### PREMIER SUPPLÉMENT.

---

LES BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES DE S. M.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Aaron, à Pont-à-Mousson.

Astruc, D., à Bayonne.

Athias Jacob, rabbin, id.

Allenet, à Paris.

Bernard, à Pont-à-Mousson.

Bohaire, libraire, à Paris,

Barrois (Théophile), libraire, id., 52 ex.

Beaucolin, libraire, à Neufchateau.

Barrois aîné, libraire, à Paris.

Belin Le prieur, libraire, id.

Bona (madame), à Saint-Denis.

Cahen Lazard, à Epernay.

Caylus (baron), officier de la légion-d'honneur, maire du sixième arrondissement.

Camoin, libraire, à Marseille.

Chanbellan (Alphonse), à Paris.

Crémieux aîné (madame veuve), bois de Boulogne.

Givré Demousseaux (baron de), à Paris.

Devulst, professeur de langues, à Bruxelles.

Dartois, directeur du théâtre des variétés, à Paris.

Desplaces (Thoisnier), libraire, id.

Emerique, à Blâmont.

Edmond Blanc, maître des requêtes, membre de la chambre des députés, secrétaire-général au ministère du commerce et des travaux publics.

Fabius, à Pont-à-Mousson.

Faculté de théologie catholique, à Toulouse.

Fould, à Paris.

Franck, docteur à la faculté de Toulouse, agrégé à l'université de Nancy.

Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris.

Gosselin, libraire, id.

Guillen, régent du collège, à Thionville.

Isambert, conseiller à la Cour de cassation, membre de la Chambre des députés, à Paris.

**LISTE DES SOUSCRIPTEURS.**

Janet et Cotelte, libraires, à Paris.  
 Javal Lan, id.  
 Kaula (Wolff de), conseiller de S. M. l'empereur d'Autriche, à Stuttgard.  
 Lajeunesse, à Pont-à-Mousson, 2 ex.  
 Lanjuinais (le comte de), à Paris.  
 Leclerc (Adrien), libraire, à Paris.  
 Lécuse (Fleuri), doyen à la faculté des lettres, à Toulouse.  
 Léon Abr. de Jé. à Bayonne.  
 Léon Félix, id.  
 Léon B<sup>n</sup>. id.  
 Lecointe et Pougens, libraires, à Paris. 6 ex.  
 Léon Emile, à Bayonne.  
 Lemoine, libraire, à Paris.  
 Levrault, libraire, à Strasbourg.  
 Lipman, à Besançon.  
 Louis, à Paris.  
 Mayer, à Pont-à-Mousson.  
 Marcus Henry, à Paris.  
 Martin, ambassadeur de Hanovre, à Paris.  
 Mendez B., à Bayonne.  
 Mayer Kosman, à Paris.  
 Nunés J. fils aîné, à Bayonne.  
 Nunéz Adolphe, id.  
 Nunés Joseph, de M<sup>re</sup>., id.  
~~Pereyra J. Alvares, à Bayonne.~~  
 Pilorget (Jules de la), à Rennes.  
 Polak, à Paris.  
 Pavié, libraire, à Angers.  
 Purnot, ancien notaire, à Metz.  
 Rodrigues A., à Bayonne.  
 Rodrigues D., jeune, id.  
 Risler, librairie protestante, à Paris, 3 ex.  
 Renouard, libraire, id. 2 ex.  
 Royer-Collard, chef de division au ministère du commerce et des travaux  
 publics, id. 2 ex.  
 Saint-Roman (comte de), à Paris.  
 Saint-Paul, à Tarbes.  
 Salzedo D. de M., à Bayonne.  
 Senef, libraire, à Nancy.  
 Silveyra, à Paris.  
 Treuttel et Würtz, libraires, à Paris, 13 ex.

*On donnera, dans un des volumes suivans, la liste de MM. les souscripteurs dont les noms ne nous sont pas encore parvenus.*

---

## MINISTÈRE

### DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

---

Le Conseil royal de l'Instruction publique, dans sa séance du 3 avril dernier, a décidé qu'il y a lieu d'encourager la TRADUCTION DE LA BIBLE de M. Cahen, sous le rapport des études hébraïques, et qu'en conséquence les facultés de théologie catholique et celles de théologie protestante où il existe des chaires d'hébreu, seront invitées à se procurer chacune un exemplaire au moins des volumes publiés de cette traduction, et à souscrire pour la suite.

Dans sa séance du 10 août suivant, le même Conseil a, pour assurer l'exécution du précédent arrêté, pris l'arrêté suivant : Chaque faculté de théologie catholique et protestante du royaume, devra souscrire pour un exemplaire des livraisons déjà publiées, sur les fonds alloués à

la faculté pour les dépenses variables de l'année. Il sera écrit en conséquence à MM. les doyens des facultés de théologie pour qu'ils assurent l'exécution de cet arrêté.

Un arrêté analogue a été pris par le même Conseil le 31 juillet dernier au sujet de la deuxième édition de notre COURS DE LECTURE HÉBRAÏQUE.

---

Messieurs les membres du Consistoire israélite de la circonscription de la Seine, sur le rapport de M. Marchand Ennery, grand-rabbin, viennent de faire prendre plusieurs exemplaires de ce dernier ouvrage.

---

# PRÉFACE.

---

EN offrant au public ce troisième volume de la Bible , nous n'avons pas , comme naguère , à nous défendre contre des attaques violentes , contre d'injustes préventions. Si certaines personnes nous persécutent par des insinuations , et même quelquefois par un silence hostile ; si , auprès de quelques autres , notre livre est encore à l'index ; si certaines feuilles feignent de ne pas voir les améliorations successives que reçoit notre travail , améliorations qu'ont pourtant reconnues des adversaires respectables ; ce sont là les derniers nuages d'un orage qui s'apaise ou s'éloigne. L'opinion publique continue à se montrer favorable à notre entreprise ; d'honorables suffrages nous sont journellement accordés , et les organes les plus imposans de la presse nous ont donné des encouragemens que nous serons toujours jaloux de justifier. Ainsi on verra s'achever une entreprise attaquée d'abord avec outrage , et qui paraissait devoir succomber.

Un écrivain élégant et spirituel , habile dialecticien , dont les encouragemens sont aussi honorables et flatteurs que la critique est quelquefois poignante , quoique toujours exprimée avec urbanité , M. Ch. Nodier , a très-bien deviné et décrit ce qui nous est effectivement arrivé. « Je prédis avec regret à M. Cahen , « dit-il (*Temps* du 26 mai) , que ses savantes élucubrations ne le « conduiront pas loin dans le chemin de la solide renommée , tant « qu'il s'appuiera pour le parcourir sur les lévites et les prophètes. « On ne parvient aux honneurs de ce pays-là que sous l'escorte « des bonzes et des talapoins. » Après cela on ne s'étonnera plus de n'avoir rien vu sur notre ouvrage dans tel journal ,

dans tel recueil. On sait que les sciences, les lettres, ont aussi leurs coteries, qui ne favorisent que leurs initiés.

M. Ch. Nodier ne caractérise pas moins bien les attaques auxquelles nous avons été en butte. « Voici, dit-il (*ibidem*), « un troisième événement : c'est l'intrépidité morale d'un tra-  
« ducteur sincère et consciencieux, qui ne craint pas de repro-  
« duire naïvement la parole de son texte, sans la plier, suivant  
« l'usage, aux interprétations rabbiniques, mais avec la ferme  
« intention de la donner telle qu'elle est. Aussi a-t-il résulté de  
« là une polémique assez amère, qui a retenti de Jérusalem à  
« Samarie. C'était l'inconvénient inévitable d'un travail exé-  
« cuté de bonne foi, et l'opposition que le livre a trouvée suffit  
« à son éloge. M. Munk a parfaitement répondu à ces objec-  
« tions dans un savant examen placé à la tête de l'*Exode*, et que  
« je regarde comme un chef-d'œuvre de critique verbale ; mais  
« il faut s'attendre à en essuyer d'autres, et persister dans le  
« même esprit. La plus vive de ces attaques a eu pour objet,  
« surtout dans les feuilles catholiques, le fameux *Schiloh* de la  
« Genèse, ch. 49, v. 10. » A ce sujet on nous permettra de faire  
observer que nous n'avons pas été mieux traité dans les feuilles  
protestantes. Les *Archives du Christianisme*, qui avaient attaqué  
à deux reprises différentes ce passage, sans mentionner même  
la réponse que nous avions faite, ce qui eût été de bonne guerre,  
ou, si l'on veut, ce qui eût été chrétien. Ce journal dit à l'occasion  
de l'*Exode* (cahier d'avril 1832) : « Les remarques générales que  
« nous avons faites alors (parlant du premier volume) sont appli-  
« cables pour la plupart à ce second volume. » Le lecteur im-  
partial aurait désiré voir sur quoi s'appuie une telle condam-  
nation.

« Nous voyons avec plaisir, continue le même journal, que  
« nous n'avons pas été les seuls à reprocher à M. Cahen son ra-  
« tionalisme, mais que des rabbins ont aussi vu le judaïsme atta-  
« qué dans ses notes. » Qu'en savent Messieurs des *Archives*,  
puisque les rabbins n'ont rien publié contre notre ouvrage ? C'est  
donc par notre *Réponse* seule qu'ils le savent ; ils auraient dû  
parler de cette réponse, et, avant de nous attaquer de nouveau,  
la communiquer à leurs lecteurs.

On a toujours raison, quand on ne laisse pas parler son adversaire.

Au sujet de l'examen de M. Munk, que M. Nodier qualifie de chef-d'œuvre, les *Archives* n'ont rien trouvé de mieux à y observer que l'opinion de ce savant qui s'écarte de la nôtre sur le mot *Schiloh*, mais qui est à cent lieues de la leur. Et les *Archives* de se féliciter, comme si c'était là tout ce que dit M. Munk.

M. Nodier désire, autant que possible, voir conserver dans la traduction les onomatopées du texte, et personne n'a mieux le droit de parler d'un sujet qu'il a traité avec tant de sagacité et d'érudition. Ce troisième volume prouvera notre docilité à profiter d'une critique judicieuse et bienveillante.

Atteint à deux reprises de la maladie régnante, et n'ayant pas encore pu parvenir à nous créer une position qui nous permette de nous livrer entièrement à notre travail, sans être détourné par des occupations qui ne sont rien moins que littéraires; nous espérons qu'on ne nous demandera pas compte du retard qu'éprouve la publication de ce volume. Plus nous sommes jaloux de la faveur du public, et plus nous avons dû mettre de soins à la mériter. Mais écoutons encore M. Nodier, nous nous flatterions en vain de mieux dire : ..... « Un quatrième événement, dit-il, c'est qu'une entreprise pareille à celle de M. Cahen, qui exige des frais énormes de composition typographique et de correction, sans compter le sacrifice entier d'une vie de dévouement, ait trouvé assez d'encouragemens pour s'établir, ou en espère assez pour s'achever. L'exemple de Justiniani, d'Arias Montanus, de Gabriel Sionite, et de Le Jay, qui ont vécu dans un âge bien meilleur, n'était pas enhardissant. Cette ère progressive des bonnes et doctes lettres, qu'on nous promet depuis si long-temps, est donc arrivée enfin? ..... Hélas! je n'ose pas vous le promettre. Ce que je crois savoir, c'est que M. Cahen exerce dans l'instruction primaire de ses coreligionnaires un tout petit emploi qui absorbe entièrement ses jours, et que c'est à ses laborieuses veilles que nous sommes redevables de la traduction de la *Bible*, qui sera un monument. »

Tant que nos travaux nous vaudront de telles approbations , nous ne désespérerons pas de notre position. Le gouvernement la connaît, et nous avons quelque espoir de la voir bientôt s'améliorer et de pouvoir ainsi pousser notre entreprise avec une nouvelle vigueur et une persévérante exactitude.

Nous serions peu reconnaissans, si nous ne mentionnions également parmi ceux qui ont encouragé nos efforts , le *Constitutionnel*, la *Nouvelle France*, la *Tribune* et les *Débats*.

Parmi les recueils périodiques qui se sont occupés de notre ouvrage, arrêtons-nous un moment aux *Annales de philosophie chrétienne*, recueil qui se distingue par des articles profondément pensés et écrits d'une manière remarquable. Ce recueil appartient à la nouvelle école qui veut réaliser le problème de l'alliance du catholicisme avec la science. Comme *l'Avenir*, il eût désiré voir dans notre plan des excursions massorétiques; une connaissance de la cabale, ou des traditions mystiques et sacrées des Juifs, etc. Nous avons donné dans ce troisième volume quelques échantillons de ces connaissances, que nous possédons sans nous en féliciter. Ces citations répondront suffisamment à l'exigence de notre critique. Mais tout en approuvant *l'esprit rationaliste*, l'auteur que nous citons lui préfère *l'esprit scientifique*. « Le « rationalisme n'est pas une science, ou au moins c'est une science « de tâtonnemens, de probabilités, d'analogies, de convenances, peut-être de doute. » Mais nous le demandons à notre tour à notre critique : quand il s'agit de temps si éloignés, et d'un idiome mort depuis de nombreux siècles; d'un idiome ami d'expressions figurées, de comparaisons métaphoriques; les assertions les mieux établies méritent-elles un autre nom que celui de conjectures, et sont-elles le plus souvent autre chose que des *peut-être* ?

Vouloir établir la Bible sur la science, nous paraît aussi dangereux que de prétendre démontrer la science par la Bible; de semblables efforts feraient rétrograder l'une et l'autre

Nous devons cependant le dire : l'auteur dont nous parlons, quoiqu'il ne partage pas toujours notre opinion, n'a que des éloges pour notre traduction et les notes purement philologiques.

Bien éloigné de ces fanatiques qui ont pour maxime : *nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis*, l'auteur loue avec autant de franchise qu'il critique avec bonne foi.

Nous nous flattions de l'espoir de donner dans ce volume une dissertation de M. Munk, sur les lois cérémonielles contenues dans le *Lévitique*, comparées à celles qu'on rencontre chez les peuples de l'Asie occidentale et méridionale. Des circonstances imprévues n'ayant pas permis à M. Munk d'achever son travail, il paraîtra avec le volume suivant, et se rapportera en même temps au *Lévitique* et aux *Nombres*. Nous pouvons assurer d'avance à nos lecteurs qu'ils ne perdront pas à attendre.

Nous donnons à la fin de ce volume la traduction du chapitre 32, de la troisième partie du *Moré Nebouchime*, sur les sacrifices, et celle d'un chapitre de Philon sur le même objet. Il ne sera pas sans intérêt de comparer la manière d'envisager l'institution des sacrifices par deux hommes tels que Philon et Maimonides.

Nous donnons aussi le savant et intéressant mémoire de M. le docteur Larrey sur la lèpre et l'éléphantiasis, extrait du grand ouvrage sur l'Égypte, maladies qui occupent une grande place dans le *Lévitique*.

• Nous avons multiplié à dessein les notes grammaticales ; nous pensons que le soin apporté à la correction du texte laissera peu à désirer.

Faute d'encouragemens, nous ne publierons pas l'*Annuaire israélite*, que nous avons annoncé. Nous étant adressé aux différens Consistoires israélites de France pour en obtenir quelques encouragemens et des renseignemens utiles, le Consistoire de la circonscription de la Seine et celui du Haut-Rhin ont seuls répondu d'une manière favorable à notre demande. Qu'ils reçoivent ici nos publics remercimens.

Un Israélite nous avait adressé pour l'*Annuaire* une Notice sur l'année religieuse des Hébreux. Cette notice ayant été livrée à la publicité, l'auteur nous a donné l'autorisation d'insérer dans ce volume la partie de ce travail que nous avons cru devoir jeter quelque jour sur les époques de célébration des fêtes mentionnées dans cette partie du Pentateuque.

Plus nous avançons dans notre pénible et ingrate carrière, et plus devient intime chez nous la conviction de l'utilité morale de notre entreprise. Ce n'est point à une composition purement littéraire, payée en or et en renommée, mais à une bonne œuvre que nous travaillons; sa récompense git au delà de nos fugitives existences; elle exercera infailliblement sur nos destinées religieuses une influence puissante, irrésistible, comme toute action lente et continue; telle est celle de la raison <sup>1</sup>. Pénétrés profondément du but et du résultat de nos travaux, non seulement nous y persévérons, mais si la Providence nous accorde de longs jours, notre plan recevra plus d'extension. Avec la même fidélité au texte, avec le même esprit rationnel que nous manifestons dans l'explication de la loi écrite, nous aborderons cette collection traditionnelle qu'emphatiquement les pharisiens ont décorée du nom de loi orale.

Nous donnerons en entier le texte misnaïque (la *Mischna* מִשְׁנָה) écrit dans un idiome aussi beau, aussi simple, plus flexible et plus riche que la langue hébraïque; par extrait ce que la *Guemare* (גְּמָרָא) offre de plus intéressant, et en substance ces épineuses discussions, débattues dans un style serré, obscur, difficile, sous des formes verbales qui échappent à toute loi syntaxique, orthographique, etc., enfin avec cette anarchie grammaticale qui est un cachet si particulier à l'idiome né dans la région babylonienne, et parlé par les Achi, les Rabbimah, derniers anneaux de la chaîne traditionnelle talmudique.

On ne confondra pas notre projet avec celui de feu M.

<sup>1</sup> Quoi! tout vit et se soutient par la raison, les sciences, la plus haute géométrie, les plus profondes mathématiques, la connaissance des cieux, l'étude de la nature et de l'homme, l'histoire, cette mémoire des sociétés, la vie présente tant de l'homme que des peuples, et la religion seule ne pourrait subsister devant elle, devant cette raison qui cherche et découvre toujours, et qu'on exilerait de l'intelligence du ciel, pour la récompenser de ses fatigues sur la terre? Non, non, je ne veux pas ainsi borner Dieu et la raison; je les conçois autrement: Dieu est la raison même, et se manifeste en elle, loin de la craindre et de la maudire; il est l'intelligence; je le sens partout où il se manifeste quelque chose de grand. Quand Luther innove dans le christianisme, il y a du dieu chez cet homme; dans Descartes et son insurrection, j'adore Dieu; dans les sociétés qui se dressent et se lèvent au lieu de dormir, je sens Dieu; Dieu est partout, excepté peut-être où quelques-uns voudraient le confiner (*Lerminier, huitième lettre philosophique, adressée à un Berleinois, Revue des Deux Mondes, cahier du 15 septembre, page 740*).

l'abbé Chiarini de Varsovie, qui était conçu dans l'intérêt de sa secte, et dans des intentions ouvertement manifestées d'intolérance et d'hostilité envers les Juifs. Amis de tous les honnêtes gens, notre intention est de faire connaître *la vérité*; peu soucieux des conséquences, nous les abandonnons à *la justice* de tous.

Nous appellerons successivement la lumière sur les faits et les opinions de toute époque; nous les soumettrons au plus inexorable, au plus équitable de tous les juges, au public. Toute doctrine qui veut rester dans l'obscurité n'a pas besoin d'examen; cette exigence en proclame la fausseté.

---

## OBSERVATION.

LE LÉVITIQUE est divisé par parties, dont chacune s'appelle סדר ou סדרה ( *ordre* ), comme il suit :

ויקרא	( Vaykrá ).	page	1,	jusqu'au	ch.	7,	v.	1.
צו	( Tsaw ).		18,	. . . . .		9,	v.	1.
שמיני	( Schemini ).		30,	. . . . .		12,	v.	1.
תזריע	( Tazriá ).		45,	. . . . .		14,	v.	1.
מצורע	( Metsôra ).		56,	. . . . .		16,	v.	1.
אחרי מות	( A'herei Móth. ).		66,	. . . . .		19,	v.	1.
קדושים	( Kedôschime ).		80,	. . . . .		21,	v.	1.
אמור	( Emôr ).		96,	. . . . .		25,	v.	1.
בהר	( Behar ).		117,	. . . . .		26,	v.	3.
בחקותי	( Be'houkothai ).		128,	. . . . .		27,	v.	34.

ספר ויקרא

---

LE LÉVITIQUE.

# ויקרא

א ויקרא אל משה וידבר יהוה אליו מאהל מועד  
 לאמר : 2 דבר אל בני ישראל ואמרת אליהם אדם  
 בקריב מכם קרבן ליהוה מדהפלה מן הבקר ומן  
 הצאן הקריבו את קרבנכם : 3 אם עלה קרבנו מן  
 הבקר זכר המים יקריבנו אלפתח אהל מועד יקריב

CH. 1. ויקרא *Il appela*. Les Hébreux, selon leur coutume, ont donné au troisième livre de la *Pentateuque* le nom de *Vaïikra*, qui est le premier mot de ce livre. Les Grecs et les Latins l'ont appelé *Lévitique*, parce qu'il traite de tout ce qui a rapport au service des lévites ou *sacerdotes*; des sacrifices, du feu perpétuel, de la ferme des lépreux, de la purification, de l'expiation, des fêtes, du culte, etc. C'est pourquoi les rabbins appellent ce livre *תורת כהנים doctrine des cohenime*, et *תורת הקרבנות doctrine des oblations*. La prédilection avec laquelle la matière des sacrifices est traitée montre évidemment que l'auteur du *Lévitique* appartenait à la caste sacerdotale. On trouve dans cette troisième partie du *Pentateuque* plus de développemens, plus de méthode dans l'exposition que dans les quatre autres parties. Elle est presque en totalité consacrée au ministère exercé par la tribu de Lévi. Gramberg, dont nous avons déjà fait connaître quelques opinions plus ou moins systématiques, place la composition de ce livre dans la quatrième période, commençant à l'exil babylonien. ויקרא Le verbe קרא est quelquefois suivi de la préposition אל à, et souvent du ל datif seulement; souvent aussi de את signe de l'accusatif. Selon le באור dans ces derniers cas le verbe signifie *envoyer après quelqu'un pour le faire venir*; comme Gen., ch. 20, v. 8; Exode, ch. 12, v. 31; Rois I, ch. 1, v. 28, etc., tandis que suivi de אל, le verbe קרא indique généralement une action directe, *facie ad faciem*. D'après Mendelsohn le sujet de ויקרא est ה' l'Éternel, qui suit. Rachbame, Aben Esra et Na'hmeni disent que le sujet de ויקרא se trouve dans le dernier verset de l'Exode. Ce serait une nouvelle preuve que la division de la *Tora* en livres est d'invention moderne. Mendelsohn dit que ויקרא suivi de אל signifie *appeler quelqu'un de loin, clamare*, tandis que suivi de את il signifie *appeler quelqu'un pour lui dire d'approcher*. Rosenmüller admet l'opinion que ce n'est pas sans motif que la lettre א est, selon les *Massorètes*, plus petite que les autres lettres; mais qu'il paraît que le

# LÉVITIQUE.

CH. 1. Il (l'Éternel) appela Mosché; l'Éternel lui parla de la tente d'assignation, et dit :

2. Parle aux enfans d'Israël, et dis-leur : une personne d'entre vous qui voudra présenter une offrande à l'Éternel, de gros ou de menu bétail présentez votre offrande.

3. Si l'holocauste son offrande est de gros bétail, qu'il offre un mâle sans défaut; il l'offrira à l'entrée de la

mot était d'abord ויקר de קרה, comme Nomb., ch. 23, v. 8. Ce verset signifierait *Dieu se rencontra, se manifesta*. וידבר *Il parla*. דבר Exprime une espèce d'entretien suivi (Malachie, ch. 3, v. 16; Gen., ch. 42, v. 30). אמר Signifie *proférer quelques paroles, dire quelque chose* (Esther, ch. 6, v. 5). אליי *A lui* et non à Aharone (Iar'hi). מאהל מועד *De l'habitable d'assignation*; d'où Dieu avait promis de faire entendre ses oracles (Exode, ch. 25, v. 22); מועד de יעד *assigner un rendez-vous, une réunion*; les Sept. traduisent מועד par μαρτύριον, *témoignage*, Vulgate de même *testimonium*; ces mots sont la traduction de עדות. Luther rend מועד par Stift, *fondation*, et Mendelsohn l'a suivi.

2. אדם S'applique à l'être animé; איש s'applique également aux anges, comme Dan., ch. 9, v. 21; nous le trouvons aussi appliqué aux animaux, Gen., ch. 7, v. 2. אדם Sujet précédant le mot כי *lorsque*. יקריב *Lorsqu'il offre* volontairement, et non d'après un précepte de la Tora. יקריב De קרב *approcher*, parce que le sacrifice réconcilie, rapproche, ou bien, comme dit Rosenmüller, parce que ce qui est offert passe aux mains de celui qui le reçoit; ici ce verbe signifie *désigner un animal pour un sacrifice*; קרבן s'applique à un don de quelque nature qu'il soit. Les Sept. le rendent par δῶρα, *offrande* קרבן Est le nom générique des sacrifices; מכם *de vous*, paraît se rapporter à אדם *l'homme* d'entre vous; les talmudistes disent מכם *du vôtre*, et non de ce qui est volé. מן הבהמה Des quadrupèdes, comprenant le taureau, הבקר *le veau*, le menu bétail הוצאן. Geeddes observe que le premier demi-verset finit au mot הבהמה, et l'accent tonique est mal placé; il faudrait que le מן qui précède הבקר eût le ך conjonctif. On offrait à Dieu des animaux domestiques qui servent à la nourriture de l'homme; il eût été contraire au culte divin d'offrir

אֹתוֹ לְרִצְנוֹ לִפְנֵי יְהוָה : 4 וּסְמַךְ יָדוֹ עַל רֹאשׁ הַעֹלָה  
 וְנִרְצָה לוֹ לְכַפֵּר עָלָיו : 5 וּשְׁחַט אֶרְבַּן הַבָּקָר לִפְנֵי  
 יְהוָה וְהִקְרִיבוּ בְנֵי אֹהֶל הַכֹּהֲנִים אֶת־הַדָּם וּרְקוּ אֶת־  
 הַדָּם עַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב אֲשֶׁר־פָּתַח אֹהֶל מוֹעֵד : 6 וְהִפְשִׁיט  
 אֶת־הָעֹלָה וְנָתַח אֹתָהּ לַנְּחֹיִה : 7 וְנִרְצָנוּ בְנֵי אֹהֶל  
 הַכֹּהֵן אֵשׁ עַל־הַמִּזְבֵּחַ וְעִרְכוּ עֲצִים עַל־הָאֵשׁ : 8 וְעִרְכוּ  
 בְנֵי אֹהֶל הַכֹּהֲנִים אֵת הַנְּחֹיִים אֶת־הָרֹאשׁ וְאֶת־

à Dieu des animaux dont on ne voudrait pas manger. Aussi Rosenmüller ob-  
 serve-t-il que בהמה est généralement opposé à רמש reptile (Gen., ch. 24,  
 v. 25). Les Egyptiens offraient encore d'autres animaux, par exemple, des porcs  
 à la lune et à Bacchus; וּמִן קרבנכם — וּמִן Sam. *Votre offrande*; Sam. קרבניכם  
 au pluriel.

3. עלה *Old. Sept. ὁλοκαύτωμα, holocauste*; ce qui se brûle entièrement. Le mot  
 עלה vient de עלה *monter*, parce que, monté entièrement sur l'autel, il s'élevait  
 tout en fumée; il s'appelle aussi כליל (*sacrifice*) tout entier. מן הבקר De la  
 famille des bœufs, le taureau, le veau; les Israélites n'avaient pas de bœuf; זכר  
*mâle*, plus estimé parmi ce genre de quadrupèdes que la femelle. Parfait, sans défaut.  
 Sept. ἄμωμον. Ce mot pris physiquement signifie sans défaut corporel; au moral il désigne l'absence d'un vice quelconque. אל פתח אהל מועד  
*A l'entrée de l'habitable d'assignation*, là où était l'autel des holocaustes, en  
 plein vent. Plus loin, ch. 17, v. 3-9, la peine de mort est prononcée contre  
 celui qui aurait offert un sacrifice sans l'avoir présenté dans ce lieu; le sacrifice  
 ne devait pas se faire en secret, ni le sang ou toute autre partie en être offerte à  
 quelque démon ou à un dieu étranger. לרצנו Litt. *pour grâce à lui, pour obtenir  
 sa grâce* ה' לפניו devant l'Éternel (Mendelsohn). Tous les Egyptiens sacrifiaient  
 des quadrupèdes purs, mâles, et des veaux. Hérod. II, 41, τοὺς καθαρὸς βόους τοὺς  
 ἄρσιναις καὶ τοὺς μόσχους οἱ πάντες Αἰγύπτιοι θυοῦσι. Valer dit que Mosché a  
 pris de l'Egypte l'usage des sacrifices. Mosché permet dans certains cas d'offrir  
 des vaches (Lév., ch. 3, v. 1); quelquefois il l'ordonne (Nomb., ch. 19, v. 2).

4. וסמך ידו Sam. וסמך את ידו *Il imposera la main*. סמך Signifie *s'ap-  
 puyer avec force* (Rois II, ch. 18, v. 21; Juges, ch. 16, v. 29). ידו  
 Le Talmud dit que l'imposition se fait des deux mains (voy. Nomb., ch.  
 27, v. 18; Exode 29, 15; Lévit. 16, 21; ibid. 24, 14). ונרצה לו Du  
*Niph'al*, se rapportant à Dieu, qui lui sera rendu favorable. לכפר racine כפר

tente d'assignation pour (obtenir) sa grâce devant l'Éternel.

4. Il appuiera sa main sur la tête de l'holocauste; il lui sera agréé pour lui servir d'expiation.

5. Il égorgera le jeune veau devant l'Éternel; les fils d'Aharone les cohenime offriront le sang, ils répandront le sang (tout) autour sur l'autel qui est à l'entrée de la tente d'assignation.

6. On dépouillera l'holocauste et on le coupera par morceaux.

7. Les fils d'Aharone les cohenime mettront du feu sur l'autel et arrangeront le bois sur le feu.

8. Les fils d'Aharone les cohenime arrangeront

Kim'hi dit que ce verbe exprime l'action d'enlever; *pour enlever le péché*. Ce même verbe signifie, Gen., ch. 6, v. 14, *enduire, couvrir*. Toutefois, dit le באור puisqu'ici ce verbe est suivi de על sur, l'idée est la même; il peut signifier *pour couvrir son péché* par le pardon; comme s'il y avait *לכפר על חטאי נפשו*. Voir sur l'imposition des mains, Exode, ch. 29, v. 10.

5. ושחט *Il égorgera*; il y a du doute sur le sujet du verbe; c'était ou celui qui offrait ou un lévite qui s'acquittait de cette fonction. Les Sept. mettent le verbe au pluriel. Chez les Romains ce n'était pas non plus le prêtre qui égorgeait la victime. בן הבקר Litt. *le fils du taureau*, le veau; nous trouvons souvent les deux dénominations ensemble, עגל בן הבקר (Voy. ci-dessous, ch. 9, v. 2). זרק — וזרקו *Devant l'Éternel*, à l'entrée de l'habitable d'assignation. *Répondre goutte à goutte*, en arabe ce mot a la même signification. סביב *Autour*, adverbe, *circum*; comme s'il avait בסביב.

6. והפשיטו Sam. והפשיט. Sept. id. פשט Signifie *dépouiller*; au Hiphil, *écorcher*. ונתח — נתח *Découper*. Sam. ונתחו; selon le texte hébreu ces verbes se rapportent à celui qui sacrifiait; selon les Sept. et le Sam. c'est aux cohenime.

7. ונתנו Le באור observe que lorsque le verbe est au pluriel, le sujet, quand même il n'est pas indiqué comme ici, est *les cohenime*, tandis que le sujet est l'offrant quand le verbe est au singulier. הזכה Sam. הזכהים (voy. v. 11).

8. תרבא Ounklousse חפדר *les membres*. אבריאי *les membres*. Ounklousse חפדר *la graisse*, de même en syriaque. Na'hmeni dit que c'est celle qui se trouve sur

הַפֶּדֶר עַל־הָעֵצִים אֲשֶׁר עַל־הָאֵשׁ אֲשֶׁר עַל־הַמִּזְבֵּחַ : 9  
 וְקָרְבוּ וּכְרַעוּ יָרְחָץ בַּמַּיִם וְהִקְטִיר הַכֹּהֵן אֶת־הַכֶּלֶל  
 הַמִּזְבֵּחַ עָלֶיהָ אִשָּׁה רִיחַ־נִיחֹחַ לַיהוָה : 10 וְאִם  
 מִדְּהֵעָאן קָרְבָנוּ מִדְּהַכְשָׁבִים אוֹ מִדְּהָעִזִּים לְעֹלָה זָכָר  
 תָּמִים יִקְרִיבֵנוּ : 11 וְשָׁחַט אֹרְנוּ עַל יַד הַמִּזְבֵּחַ צִפְנָהּ  
 לִפְנֵי יְהוָה וּרְקָו בְּנֵי אֶהֱרֹן הַכֹּהֲנִים אֶת־דָּמֹו עַל־הַמִּזְבֵּחַ  
 סָבִיב : 12 וְנָחַ אֹרְנוּ לְנִתְחֹו וְאֶת־פְּדֹו  
 וְעַךְ הַכֹּהֵן אֲחֵם עַל־הָעֵצִים אֲשֶׁר עַל־הָאֵשׁ אֲשֶׁר עַל־  
 הַמִּזְבֵּחַ : 13 וְהִקְרֵב וְהִפְרַעִים יָרְחָץ בַּמַּיִם וְהִקְרִיב  
 הַכֹּהֵן אֶת־הַכֶּלֶל וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחַ עָלֶיהָ הִוא אִשָּׁה רִיחַ־  
 נִיחֹחַ לַיהוָה :

שני

פ

14 וְאִם מִן־הָעֹפֹף עָלָה קָרְבָנוּ לַיהוָה וְהִקְרִיב מִדְּהַתִּירִים  
 אוֹ מִדְּבְנֵי הַיּוֹטָה אֶת־קָרְבָנוּ : 15 וְהִקְרִיבוּ הַכֹּהֵן אֶל־

les entrailles. Il dit aussi que פדר a du rapport avec פדר, ce qui sépare les entrailles; d'autres le rendent par *tronc* de l'animal. Comparez avec Homère, Iliade 2, v. 420 à 428.

9. וקרבו — קרב *L'intérieur*, les entrailles. Ounklousse ונויה *le dedans* De וכרעו *s'agenouiller*; selon le באור cette partie sur laquelle repose l'animal quand il s'agenouille. ירחץ Sam. ירחצו — והקטיר De קיטור *vapeur*; il vaporisera. עלה Le Sam. ajoute הוא — אשה Racine אש *feu*, consumé au feu. Luther traduit : *c'est un feu*. Abstraction faite de l'accent tonique, on pourrait réunir עלה à אשה et traduire, *monté sur le feu*. ריח De רוח *souffle*, et par extension *odeur*. ניחוח De נוח *repos* ce qui apaise, ce qui est agréable. Les anciens pensaient que les gaz s'élevant vers le ciel, vont gagner la demeure divine. V. Homère, Iliade. 1, v. 3g. לה' A l'être infini, à celui dont l'existence est absolue.

10. וקרִיבֵנוּ Le Sam. dit אתו מועד יקריב אתו אל *Il le fera approcher de l'entrée de la tente d'assignation*.

11. ירך *Le côté*. Ounklousse צידיא — צפנה *Septentrion*. Le cendrier était placé à l'est, la montée au midi, et la tente à l'ouest. Au commencement de ce verset les Sept. disent : *et il posera la main sur sa tête*, ils ont ici, et verset 4, και σφάξουσιν.

12. ונתח Sam. ונתחו. Il faut répéter ce verbe avant ואת ראשו *sa tête*. ויערך Sam. וערך.

les morceaux, la tête et la graisse sur le bois qui est sur le feu, lequel est sur l'autel.

9. On lavera avec de l'eau les entrailles et les jambes; le cohène réduira le tout en fumée sur l'autel; holocauste (consumé) par le feu, odeur agréable à l'Éternel.

10. Si de menu bétail est son offrande, d'entre les brebis ou d'entre les chèvres pour holocauste, qu'il offre un mâle sans défaut.

11. Il l'égorgera vers le côté de l'autel qui regarde le septentrion, devant l'Éternel, et les fils d'Aharone les cohenime répandront son sang (tout) autour sur l'autel.

12. On le coupera par morceaux ainsi que sa tête et sa graisse; le cohène les arrangera sur le bois qui est sur le feu, lequel est sur l'autel.

13. On lavera avec de l'eau les entrailles et les jambes; le cohène offrira tout et le réduira en fumée sur l'autel; c'est un holocauste (consumé) par le feu; odeur agréable à l'Éternel.

14. Si c'est d'oiseaux son offrande holocauste à l'Éternel, qu'il présente pour offrande des tourterelles ou des pigeonneaux.

15. Le cohène l'offrira sur l'autel, en rompra la tête,

13. *ירחץ* *On lavera*, pour diminuer la puanteur qu'exhalent des matières animales brûlées. *זָרָא* Au masculin, se rapporte à l'animal; ci-dessus, verset 6, il y a *אֵתָא* qui se rapporte à *עוֹלָה* qui est du féminin.

14. *עֹלָה קֶרְבָּנו* *Son offrande est un holocauste*, car l'oiseau ne servait pas pour les sacrifices servant à apaiser *שְׁלָמִים* — *מִן בְּנֵי הַיּוֹנָה* — *De jeunes pigeons*; Sam. *מִבְּנֵי* ce que désigne le mot *בֶּן*. Les pigeons et tourterelles, du genre colombe, de l'ordre des gallinacées, qui renferme les oiseaux purs, comme les ruminans parmi les quadrupèdes; cet oiseau est très-commun en Palestine. Aussi l'immolation de ces oiseaux était prescrite pour le sacrifice des pauvres (v. ci-dessous, ch. 5, v. 7).

הַמּוֹבַחַ וּמֶלֶק אֶת־רֹאשׁוֹ וְהִקְטִיר הַמּוֹבַחַ וְנִמְצָה דָמוֹ עַל  
 קִיר הַמּוֹבַחַ : 16 וְהִסִּיר אֶת־מְרֹאָתוֹ בְּנִצְתָהּ וְהִשְׁלִיךְ  
 אֹתָהּ אֶצֶל הַמּוֹבַחַ קְדָמָה אֶל־מְקוֹם הַרְשֵׁן : 17 וְשָׁפַע  
 אֹתוֹ בְּכַנְפָיו לֹא יִבְדִּיל וְהִקְטִיר אֹתוֹ הַכֹּהֵן הַמּוֹבַחַ עַל־  
 הָעֵצִים אֲשֶׁר עַל־הָאֵשׁ עֲלֶיהָ הוּא אִשָּׁה רֵיחַ נִיחַח  
 לַיהוָה : ס ב וּנְפֵשׁ כִּי־תִקְרֵיב קָרְבַן  
 מִנְחָה לַיהוָה סֶלֶה יִהְיֶה קָרְבָנוֹ וַיִּצַק עֲלֶיהָ שֶׁמֶן וְנָתַן עֲלֶיהָ  
 לִבְנָה : 2 וְהִבִּיֵּאתָ אֶל־בְּנֵי אֹהֲרֵן הַכֹּהֲנִים וְקִמִּין מִשֶּׁם  
 מֶלֶךְ הַמָּצוֹ מִסְלָתָהּ וּמִשְׁמֵנָה עַל כָּל־לִבְנָתָהּ וְהִקְטִיר הַכֹּהֵן  
 אֶת־אֹפְרֹתָהּ הַמּוֹבַחַ אִשָּׁה רֵיחַ נִיחַח לַיהוָה : 3 וְהִנּוּחֶרֶת

15. Mot qui ne se trouve que dans le Pentateuque, et deux fois seulement. Les Sept. le rendent ici et chapitre 5 par ἀποκίσειν, détacher la tête avec les ongles; c'est aussi l'opinion des talmudistes et de Schultens. Vulgate, *retorto ad collum capite, la tête tournée vers le cou*. Ben Ouziel dit ויחזוס, et Ierouschalmi ויעזס ce qui revient au même, parce que les lettres ח et ע se remplacent mutuellement; tous les deux signifient *enlever la tête au moyen des ongles*. Le seul endroit où ce mot se trouve encore, c'est ch. 5, v. 8, où il est suivi de וְלֹא יִבְדִּיל qu'il ne sépare point. Toutefois cet endroit paraît s'expliquer par celui d'ici, et וְלֹא יִבְדִּיל se rapporter à tout oiseau. En arabe מֶלֶק signifie *rendre lisse, uni*. וְהִקְטִיר הַמּוֹבַחַ Il réduira en fumée sur l'autel, la tête et la carcasse ensuite séparément (v. 17). Rac. מִצָּה exprimer goutte à goutte. Plusieurs commentateurs disent qu'il faut traduire וְנִמְצָה דָמוֹ après que le sang aura été exprimé, parce que l'animal n'était mis sur l'autel qu'après que l'aspersion du sang avait été faite. Le Sam. porte על המזבח — וְנִמְצָה אל המזבח.

16. מִרְתּוֹ Sam. מִרְתּוֹ — מִרְאָה lieu qui renferme les immondices, comme Tsephani, ch. 3, v. 1; ici ce mot signifie *le jabot de l'oiseau*, et dérive peut-être de מֵרָא digérer la nourriture. בְּנִצְתָהּ Avec les plumes. Racine נִצָּה, Gen., ch. 40, v. 10. Onnklossue traduit כאוכליה avec la fiente. Rosenmüller partage l'opinion qui fait rapporter בְּנִצְתָהּ à מִרְאָתוֹ, les plumes du jabot; et cela par plusieurs raisons; entre autres, parce qu'il faudrait au masculin, comme l'a effectivement le Samaritain, si ce mot se rapportait à l'oiseau.

17. שָׁפַע — שָׁפַע Fendre. Nous trouvons ce mot, Judges, ch. 14, v. 6.

la réduira en fumée sur l'autel, et le sang en sera exprimé sur un côté de l'autel;

16. Il en ôtera le jabot avec ses plumes, les jettera près de l'autel, vers l'orient, à l'endroit des cendres.

17. Il le fendra entre les ailes, mais ne le séparera pas; le cohène le réduira en fumée sur l'autel, sur du bois qui est sur le feu; c'est un holocauste (consumé) par le feu, odeur agréable à l'Éternel.

CH. II. 1. Si quelqu'un présente une offrande en don à l'Éternel, que son offrande soit de fleur de farine; il versera de l'huile sur cette offrande et y mettra de l'encens.

2. Il l'apportera aux fils d'Aharone les cohenime, il en prendra une poignée, de la fleur de farine et de l'huile avec tout l'encens; le cohène vaporisera ce souvenir sur l'autel, par le feu, odeur agréable à l'Éternel.

3. Ce qui restera du gâteau (sera) pour Aharone et

בכנפיו *Par les ailes*, ou selon d'autres, à l'endroit des ailes ou sous les ailes; ולא יבדיל *ne séparera pas*, Sam. ולא יבדיל.

CH. II. 1. נפש Synonyme à אדם et אִישׁ dont nous avons parlé ci-dessus, ch. 1, v. 1; נפש l'homme considéré comme *être vivant*, Gen., ch. 2, v. 7. Iar'hi dit que cette expression ne se trouve qu'avec le מנחה *don*, ordinairement sacrifice du pauvre, aussi agréable à Dieu que s'il lui eût offert sa vie. מנחה *Don, offrande*, voy. Gen. ch. 32, v. 14, 19, s'applique aux offrandes du règne végétal, un sacrifice *sine sanguine*, comme dit Vater; le *Sepher Hamiv'har* dit que מנחה signifie une offrande de farine de froment ou d'orge; סלת le détermine, *de froment*. La farine d'orge est ordinairement désignée par קמח שעורים; toutefois מנחה s'applique aussi au règne animal, Gen., ch. 4, v. 3 et 4, ch. 33, v. 10; Judges, ch. 6, v. 18. סלת En arabe signifie *écorcer, épurer*; le syriaque dit נשיפא *pur*. Aben Esra dit סלת est le סמיד des Arabes, d'où *simila* en latin et *Semel* en allemand. Le באור remarque que les sacrifices ont leurs noms particuliers; ceux des quadrupèdes עולה (*holocauste*) qui était monté entièrement sur l'autel; les sacrifices de joie שלמים ou de *pacification; d'actions*

מִן־הַמִּנְחָה לְאַהֲרֹן וְלִבְנָיו קֹדֶשׁ קֹדְשִׁים מֵאֲשֵׁי יְהוָה : ס  
 4 וְכִי תִקְרַב קִרְבַּן מִנְחָה מֵאַמְפָּה תִנּוֹר סֶלֶת חֲלוֹת מִצֹּרֶת  
 בְּלוֹלֹת בְּשֶׁמֶן וְרִקְקֵי מִצֹּת מִשְׁחִים בְּשֶׁמֶן : ס 5  
 וְאִם־מִנְחָה עַל־הַמִּחְבֵּת קִרְבָּנָה סֶלֶת בְּלוֹלָה בְּשֶׁמֶן מִצָּה  
 רַהֲיָה : 6 פְּתוֹת אֹתָהּ פְּתִים וַיִּצְקֵת עָלֶיהָ שֶׁמֶן מִנְחָה  
 הוּא : ס שְׁלִישִׁי 7 וְאִם־מִנְחַת מִרְחֹשֶׁת  
 קִרְבָּנָה סֶלֶת בְּשֶׁמֶן רַעֲשָׁה : 8 וְהִבְאִיתָ אֶת־הַמִּנְחָה  
 אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה מֵאַמְפָּה לַיהוָה וְהִקְרִיבָהּ אֶל־הַכֹּהֵן וְהִגִּישָׁהּ  
 אֶל־הַמִּזְבֵּחַ : 9 וְהָרִים הַכֹּהֵן מִן־הַמִּנְחָה אֶת־אֹכְלֹתֶיהָ

*de grâce, תודה, sacrifice pour le péché, חטאת et אשם de transgression.*  
 הק Racine נצק Mode impersonnel, *on répandra*. De לִבְנָה. Le Sam.  
 ajoute הוא *c'est un don*. Sept. id.

2. אֶמָץ Selon Kim'hi signifie *rassembler, amasser*, comme קבץ le ב et le מ  
 se remplacent mutuellement. En arabe *prendre avec les bouts des doigts*. Selon  
 le באחת המחתים קמץ signifie *le creux de la main*. Ben Ouziel traduit  
*une des fosses* par מן קומציא — קמץ A aussi de l'analogie avec גומץ  
 Eccl., ch. 7, v. 3, par le changement si fréquent du ג et du ק —  
 אזכרתה Mendelsohn traduit *la fumée*. De זכר *penser*, au Hiphil, *rappeler*; la lettre א  
 est paragogique. C'est ce qui monte en fumée, rappelle le sacrifice, ou bien en  
 est la célébration, tandis que le reste est le partage des cohenime. Septante  
 τὸ μνημόσυνον αὐτῆς, *son souvenir*. Vulgate *memoriale*. Il est difficile de rapporter  
 l'idée de sacrifice à la racine זכר. Il est possible toutefois que ce nom ait été  
 appliqué au sacrifice parce qu'il réveille ou qu'il montre dans celui qui fait une  
 offrande le souvenir de Dieu; nous trouvons, Isaïe, ch. 66, v. 3, מזכיר לבונה  
*é vaporisant l'encens*. קדש קדשים *Saint des saints* pour n'être mangé que  
 par les cohenime.

4. מֵאֲמָפָה תִנּוֹר *Cuit au four*. Jusqu'ici on a parlé d'offrandes de farine non  
 cuite, maintenant il est question d'offrandes de farine cuite; elles sont de trois  
 espèces, la première est celle dont il s'agit ici. תנור Sept. *ἐκ κλιβάνου*, Vulgate  
 de même. C'est, dit Iar'hi, un four large par le bas et se retrécissant vers l'ouver-  
 ture; le pain qui s'y cuit s'attache aux côtés du four. Les traducteurs ne tra-  
 duisent pas ce mot comme très-connu. סֶלֶת *Farine*, comme s'il y avait מסלת  
 Aben Esra dit des *gâteaux* épais ou bien ronds, du mot talmudique

pour ses fils, c'est la plus sainte des combustions de l'Éternel.

4. Quand tu présenteras une offrande en don (de ce qui est) cuit au four, (ce seront) des tourteaux sans levain, de fleur de farine, pétris avec de l'huile, et des galettes sans levain ointes d'huile.

5. Si ton offrande est un gâteau cuit sur la plaque, que ce soit de fine farine pétrie avec de l'huile.

6. Qu'on la casse en morceaux; tu verseras de l'huile dessus, c'est un don.

7. Si ton offrande est un gâteau cuit dans une poêle, qu'elle soit faite de fine farine avec de l'huile.

8. Tu apporteras à l'Éternel l'offrande faite de ces choses-là, on la présentera au cohène, qui l'apportera vers l'autel.

9. Le cohène prélèvera de ce don un souvenir

חלילה ce qui est creux. ורקיקי Selon Kim'hi la racine est ריק *pauvre, mince*, des espèces de galettes.

5. המחבת Sam. מחבת. Aben Esra dit: *c'est une écuelle dans une autre écuelle*, de חבא *se cacher*, le ת remplace le ה. Iar'hi dit: *c'est un vase plat*, espèce de poêle.

6. פתות אתה *Le casser*; racine פתת, infinitif en place du futur; פתים *en morceaux*, de פת *morceau* de quelque aliment; פת לחם Gen., ch. 18, v. 5, *un morceau de pain*.

7. מרחשת Espèce de *gril*; selon d'autres *une poêle à frire*. Iar'hi dit: c'est un vase concave, le feu n'y entrant pas, le contenu bout et se remue; d'après cela la racine serait רוש *remuer*. Ces trois espèces de pâte cuite sont encore en usage chez les peuples nomades d'Arabie.

8. יעשה Troisième personne du singulier masculin au lieu du féminin, se rapportant à מנחה qui est de ce dernier genre; c'est pourquoi Iar'hi dit מן המינים הללו *d'une de ces sortes*, faisant rapporter יעשה à מין qui est du masculin.

9. אזכרתה Mendelsohn traduit ici ce mot par *part*; Ounklousse le traduit

וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחַ אִשָּׁה רִיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה : 10 וְהִנְחִירָהּ  
 מִדֹּהֲמָנְחָה לְאַהֲרֹן וּלְבָנָיו קֹדֶשׁ קֹדָשִׁים מֵאִשֵּׁי יְהוָה :  
 11 כָּל־דֹּהֲמָנְחָה אֲשֶׁר תִּקְרִיבוּ לַיהוָה לֹא תַעֲשֶׂה חֲמֵץ כִּי  
 כָּל־שָׂאֵר וְכֹל־דֵּבֶשׁ לֹא־תִקְטְרוּ מִמֶּנּוּ אִשָּׁה לַיהוָה : 12  
 קָרְבַן רֵאשִׁית תִּקְרִיבוּ אֹתָם לַיהוָה וְאֶל־הַמִּזְבֵּחַ לֹא־עָלוּ  
 לְרִיחַ נִיחֹחַ : 13 וְכֹל־קָרְבַן מִנְחָתְךָ בַּמֶּלַח הַמֶּלַח וְלֹא  
 תִשְׁפֹּת מֶלַח בְּרִית אֱלֹהֶיךָ מֵעַל מִנְחָתְךָ עַל כָּל־קָרְבָנְךָ

ci-dessus ( v. 2 ), par *אזכרתה souvenir*, et ici par *מנחתא offrande*, peut-être faut-il lire *אזכרתה* après le mot *והקטיר* qui suit, comme ci-dessus au verset cité.

11. *לא תעשה חמץ* *Ne doit pas être fermenté*. La fermentation est une suite de la corruption; il ne faut offrir à Dieu que ce qui n'est pas corrompu. Cette défense se trouve chez tous les peuples de l'antiquité. *דבש Miel*. Les commentateurs disent que ce mot comprend le jus de toutes sortes de fruits; mais il y a dissentiment sur le motif de cette défense; on sait, dit Rosenmüller d'après Bochart, que le miel entrainé dans les offrandes de presque tous les peuples; c'est précisément pour cela que Mosché ne voulut pas que le miel entrât dans les offrandes des Israélites. Toutefois, ajoute ce commentateur, on trouve dans le Lévitique d'autres rites qui ont des rapports avec ceux des peuples idolâtres, et qui, par la même raison, auraient dû être rejetés. Spencer (de Leg. Hebr. lib. III, dissert. II, ch. 2, sect. 2), pense que le miel n'ayant pas été mêlé aux sacrifices de l'ancien culte, Mosché le proscriit ici pour ramener le culte à la simplicité et le dégager de toute superstition. La raison la plus probable est celle d'Aben Esra : le miel est un ferment, et rien de ce qui était offert ne devait avoir fermenté. *כל דבש Tout miel*, nominatif absolu, que nous rendons ici par *aucun*, à cause de la négation.

12. *קרבן ראשית* *Sacrifice des prémices*. C'est sortes de sacrifices étaient le partage des ministres des autels, et n'étaient pas offerts sur l'autel.

13. *במלח תמלח — קרבנך Sam. — קרבנך Sam. — מנחתך Sam. — מנחתך* *Tu saleras avec du sel*, et non pas avec l'eau de sel. *ברית אלהיך* *L'alliance de ton Dieu*, on faisait entrer du sel dans ces galettes, probablement pour enlever la fadeur des pâtes cuites sans levain. Le nom *Élohime* ne se trouve dans ce chapitre qu'en cet endroit. Rosenmüller dit : le sel faisait partie

qu'il vaporisera sur l'autel, par le feu, odeur agréable à l'Éternel.

10. Ce qui restera de ce don (sera) pour Aharone et pour ses fils; c'est la plus sainte des combustions de l'Éternel.

11. Quelque don que vous offriez à l'Éternel, qu'il ne soit point fait avec du levain, car d'aucun levain ni d'aucun miel vous ne réduirez rien en fumée par le feu, à l'Éternel.

12. Vous pouvez les offrir à l'Éternel comme offrande des prémices, mais on ne les fera point monter sur l'autel pour agréable odeur.

13. Tu saleras de sel toute offrande de tes dons, et tu ne laisseras point manquer sur ton don le sel, alliance de ton Dieu; dans toutes tes offrandes tu présenteras du sel.

de tous les repas d'amis chez les anciens; cette substance incorruptible était le symbole de la constance en amitié. Les Grecs et les Romains prenaient aussi du sel dans leurs sacrifices. Il ajoute : quand les chefs arabes font une alliance, ils ont coutume de présenter un petit vase rempli de sel, ils en mettent sur du pain et le mangent alors. Ils appellent une alliance faite de la sorte *barat milech*. Maimonides dit (Moré Neb., part. 3, ch. 46), que la défense d'offrir du pain levé, de présenter du miel, et l'ordre de joindre du sel au sacrifice, étaient en vue de contredire l'usage des idolâtres, qui faisaient dans ces cas tout le contraire. *ברית מלח* Alliance du sel. On prétend que c'est à cela que le *ברית מלח* (Nomb., ch. 18, v. 19) fait allusion. *Michaelis* prétend que *ברית* est pour *ברית* pureté; du sel pur, et non pas du sel de nitre, devait servir dans les sacrifices, comme chez les Egyptiens; parce que cette espèce de sel convenait aux offrandes, consommées en peu de temps, et non à celles qui se conservaient jusqu'au matin, parce que le sel de nitre donnait un goût désagréable au pain dans lequel il entrait. *Geeddes* propose de lire *ברית* de *ברית* nourriture (voy. Sam. II, ch. 13, v. 5, 7). Mais *Valer* remarque avec raison que ces changemens de lecture ne donnant toujours qu'une répétition de la même

תִּקְרִיב מִלַּח : ס 14 וְאִם־תִּקְרִיב מִנַּחַת בְּכוֹרִים  
 לַיהוָה אָבִיב קִלּוֹי בָּאֵשׁ גֵּרֵשׁ כְּרָמֶל תִּקְרִיב אֶת מִנַּחַת  
 בְּכוֹרֶיהָ : 15 וְנָתַתָּ עָלֶיהָ שֶׁמֶן וְשִׁמְתָה עָלֶיהָ לִבְנֵה מִנַּחָה  
 הוּא : 16 וְהִקְטִיר הַכֹּהֵן אֶת־אֲזֵבָתֶיהָ מִגֵּרֵשָׁה וּמִשִּׁמְנֶהָ  
 עַל כָּל־לִבְנֹתָהּ אִשָּׁה לַיהוָה : פ רביעי  
 ג 1 וְאִם־זָבַח שְׁלָמִים קָרְבָּנוֹ אִם מִזֶּה־בִּקְרָה הוּא מִקְרִיב  
 אֲסִיכָר אִם־נִקְבָּה הַמִּים יִקְרִיבוּ לִפְנֵי יְהוָה : 2 וְסִמָּךְ  
 יָדוֹ עַל־רֹאשׁ קָרְבָּנוֹ וּשְׁחָטוּ פֶתַח אֹהֶל מוֹעֵד וּזְרָקוּ בְּנֵי  
 אֹהֶל־הַכֹּהֲנִים אֶת־הַדָּמָם עַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב : 3 וְהִקְרִיב  
 מִזְבַּח הַשְּׁלָמִים אִשָּׁה לַיהוָה אֶת־הַחֶלֶב הַמְּכַסֶּה אֶת־

chose, il est plus simple de lire *ברית alliance*, en supposant que l'usage du sel dans les alliances est ancien; et comme d'ailleurs tous ces sacrifices ont rapport à l'alliance de Dieu avec les Israélites à qui on rappelle souvent cette alliance, il est d'avis de conserver *ברית*.

14. *Épi cuit au feu.* אביב *Racine mûrir, des épis mûrs*, etc. Aben Esra fait dériver ce mot de אב *père, premier*; קלוי de קלה *rôtir*, au *Bénoni* du *Kal*. Sam. גרש — קל *Concassé, broyé*, comme גרם *il brise mes dents avec le caillou* (Thren. 3, 16). Sept. ἰσπυρά, *Vulgate confringes*. Onnkousse *פירוכן* tous ces différens mots expriment l'idée de *concasser* et non *broyer*. כרמל Ce mot se trouve encore deux fois dans la Bible. Lévi., ch. 23, v. 14, et Rois II, ch. 4, v. 43, et toujours appliqué aux céréales. Les anciens ne sont pas d'accord sur la signification de ce mot, oubliée déjà de leur temps. Onnkousse traduit *פירוכן רכיכין des morceaux frais concassés*; et plus loin, au chapitre 23, il rend כרמל qui se trouve seul par *פירוכן morceaux concassés*. Ben Ouziel rend aussi par ce mot כרמל. Il y en a qui d'après Kim'hi disent : כרמל *c'est l'épi encore vert*. Le Talmud (Mena'hoth, 66), dit כרמל signifie כר מלא — כר Est le nom de l'épi, lorsque l'épi est plein. Mendelsohn fait rapporter à אביב *des épis mûrs* (*אביב כרמל*) *rôtis au feu* (*קלוי*) *et le grain mondé*. Il y en a qui prétendent que l'expression גרש כרמל signifie des grains de bled du Carmel, mentionné Rois I, ch. 18, v. 42. Les Sept., Saadias, les versions arabes et syriaques diffèrent dans leurs traductions; au milieu de tant d'incertitudes, nous avons laissé le mot sans le traduire. C'est une épithète inconnue, appliquée aux céréales.

14. Si tu offres à l'Éternel le don des prémices, tu offriras pour le don des prémices un épi mûr, rôti au feu, broyé, karmel.

15. Tu y mettras de l'huile et tu y poseras de l'encens; c'est un don.

16. Le cohène en vaporisera un souvenir, de son grain broyé et de son huile, avec tout son encens; c'est une combustion (offrande) à l'Éternel.

CH. III. 1. Si son offrande est une victime pacifique, si elle est de gros bétail, soit mâle, soit femelle, il l'offrira sans défaut à l'Éternel.

2. Il appuiera sa main sur la tête de son offrande, et l'égorgera à l'entrée de la tente d'assignation, les fils d'Aharone les cohénime répandront le sang sur l'autel, tout autour.

3. Il présentera de la victime pacifique, une combustion

15. על Sur, comme s'il y avait אִם avec.

CH. III. 1. De שְׁלָמִים forme qu'on trouve Amos, ch. 5, v. 22. Les interprètes ne sont pas d'accord sur la signification de ce mot. Sept. θυσία σωτηρίου, sacrifice de salut. Vulgate *hostia pacificorum*; dérivant de שְׁלָמִים de שְׁלֹום paix; il signifie ce que quelqu'un offre pour quelque bienfait reçu de Dieu. C'est dans ce sens que traduit Mendelsohn, Grendenoffer *sacrifice de joie*, qu'on éprouve après un bienfait reçu, ou après avoir échappé à un danger. Il y en a qui disent *sacrifice d'initiation, de perfection*, puisqu'il ne pouvait être mangé que par des hommes purs. Il est probable qu'il faut entendre par שְׁלָמִים *sacrifice de rétribution, d'action de grâces, de שְׁלֹום il a payé*; dans le doute nous avons adopté l'acception la plus répandue. זבח שְׁלָמִים Le mot זבח que nous rendons par *victime*, accompagne dans ce chapitre le mot שְׁלָמִים tandis que עֹלָה holocauste, חטאת (*sacrifice de*) péché, etc., ne sont pas accompagnés de זבח qui signifie aussi *repas de joie*, c'est que celui qui offrait ce sacrifice le mangeait avec sa famille et ses amis. Abarbanel dit que זבח se dit d'un animal égorgé sur l'autel; il est, ajoute-t-il, synonyme à שחט qui signifie également *égorger*.

הֶקְרִיב וְאֵת כָּל־הַחֵלֶב אֲשֶׁר עַל־הַקֶּרֶב : 4 וְאֵת שְׁתֵּי  
הַכְּלָיִת וְאֵת־הַחֵלֶב אֲשֶׁר עֲלֵהֶן אֲשֶׁר עַל־הַכְּסָלִים וְאֵת־  
הַחֵתֶרֶת עַל־הַכֶּבֶד עַל־הַכְּלָיִת יִסְרְפָה : 5 וְהִקְטִירוּ אֹתוֹ  
בְּנֵי־אֹהֶל־הַמִּזְבֵּחַ עַל־הָעֹלָה אֲשֶׁר עַל־הַעֲצִים אֲשֶׁר עַל־  
הָאֵשׁ אִשֶׁה רֵיחַ נִחֻחַ לַיהוָה : פ  
6 וְאִם־מִן־הַצֹּאֵן קָרְבְּנוֹ לִזְבַּח שְׁלָמִים לַיהוָה זָכָר אִו נִקְבָּה  
הַמֵּים יִקְרִיבֵנו : 7 אִם־כֶּשֶׁב הוּא־מִקְרִיב אֶת־קָרְבְּנוֹ  
וְהִקְרִיב אֹתוֹ לִפְנֵי יְהוָה : 8 וְסִמָּה אֶת־הָדָר עַל־רֹאשׁ  
קָרְבְּנוֹ וּשְׁחַט אֹתוֹ לִפְנֵי אֹהֶל מוֹעֵד וְזָרְקוּ בְנֵי־אֹהֶל־אֵת־  
דָּמֹו עַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב : 9 וְהִקְרִיב מִזְבַּח הַשְּׁלָמִים אִשֶׁה  
לַיהוָה חֵלְבוֹ הָאֵלֶּיָּה תְּמוּמָה לְעֹפֶת הָעֵצָה יִסְרְפָה וְאֵת־  
הַחֵלֶב הַמִּכֶּסֶה אֶת־הַקֶּרֶב וְאֵת כָּל־הַחֵלֶב אֲשֶׁר עַל־הַקֶּרֶב :

3. החלב — C'est la graisse qui est sur la chair; celle qui est dans la chair s'appelle שומן, ce dernier mot employé comme verbe se trouve au Deut., ch. 32, v. 15, et Néhémie, ch. 9, v. 25; ainsi pour dire de la viande grasse l'on dit בשר שמן et non בשר חלב (Na'hmeni). Le באור observe à ce sujet que חלב graisse (séparée) et חלב lait, ont une même racine; il en est de même de שומן graisse (interne) et שמן huile. Le rapport de שומן à חלב et le même que celui de שמן à חלב, l'huile est mêlée avec l'olive et n'en sort que par la pression, tandis que le lait est séparé dans le pis; de même la graisse interne (שומן) est mêlée avec la chair, mais la graisse חלב ne l'est pas.

4. חכליות Les reins; de כלה languir. Ps. 84, v. 3. Mon ame a convoité et a languie; ce nom leur vient de ce qu'ils sont instrumenta desiderii. Le Talmud dit : חלב מבין כליות יועצות : le cœur est intelligent et les reins conseillent, décident, terminent (כלה finir). De כסלים (voy. Job., ch. 15, v. 24). Ce sont les parties du corps les plus rapprochées des reins et remplies de graisse, les lombes. Ounklousse גססיא les côtés. חיתרת Voy. Exode, ch. 29, v. 13.

5. אָתוֹ Ce pronom se rapporte au sacrifice dont il est question au commence-

(offrande) à l'Éternel, la graisse qui couvre les entrailles avec toute la graisse qui est sur les entrailles ;

4. Les deux rognons, la graisse qui est dessus, (celle) qui est sur les flancs, et il ôtera avec les rognons la taie qui est sur le foie.

5. Les fils d'Aharone les cohenime le réduiront en fumée sur l'autel, par dessus l'holocauste qui (sera) sur le bois (placé) sur le feu ; combustion, odeur agréable à l'Éternel.

6. Si son offrande est de menu bétail pour le sacrifice pacifique à l'Éternel, soit mâle, soit femelle, il l'offrira sans défaut.

7. S'il présente un agneau pour son offrande il l'offrira devant l'Éternel.

8. Il appuiera sa main sur la tête de son offrande, et l'égorgera devant la tente d'assignation ; les fils d'Aharone répandront son sang sur l'autel ( tout ) autour.

9. Il présentera, du sacrifice pacifique une combustion (offrande) à l'Éternel ; on ôtera la graisse, la queue entière jusque vers l'échine, la graisse qui couvre les entrailles, et toute la graisse qui est sur les entrailles ;

ment de ce paragraphe. על העלה *Outre l'holocauste* ; le sacrifice perpétuel précédait tous les sacrifices. על האש *Sur le feu* ; le Sam. ajoute *אשר על המזבח* qui est sur l'autel.

6. השלמים Sam. שלמים .

8. הדם Sam. דמו .

9. לעמת העצה — זנב האליה *La queue* ; celle des autres animaux s'appelle זנב — זנב האליה *Près du bas de l'épine du dos*. En arabe *עצעץ* signifie *de doubles racines*. Ounkl. לקביל שדרתא. En langage talmudique l'épine dorsale s'appelle שדרא.

11. והקטיר Sam. והקטיר — להם אשה לה *Aliment consommé par le feu*

10 וְאֵת שְׁתֵּי הַכִּלְיֹת וְאֵת הַחֵלֶב אֲשֶׁר עֲלֵהֶן אִשָּׁר עַל-  
 הַכִּסְאִים וְאֵת הַיִּתְרוֹת עַל־חֶבְדָּר עַל־הַכִּלְיֹת יִסְרְנָה : 11  
 וְהִקְטִירוּ הַכֶּהֵן הַמִּזְבֵּחַ לַחֵם אִשָּׁה לַיהוָה : פ  
 12 וְאִם־עֹז קָרְבָנוּ וְהִקְרִיבוּ לִפְנֵי יְהוָה : 13 וְסַמָּה אֶת־  
 יָדוֹ עַל־רֹאשׁוֹ וְשָׁחַט אֹרְזוֹ לִפְנֵי אֱהֹל מוֹעֵד וְזָרְקוּ בְּנֵי  
 אַהֲרֹן אֶת־דָּמֹו עַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב : 14 וְהִקְרִיב מִמֶּנּוּ  
 קָרְבָנוּ אִשָּׁה לַיהוָה אֶת־הַחֵלֶב הַמְכַסֶּה אֶת־הַקָּרֵב וְאֵת כָּל־  
 הַחֵלֶב אֲשֶׁר עַל־הַקָּרֵב : 15 וְאֵת שְׁתֵּי הַכִּלְיֹת וְאֵת־הַחֵלֶב  
 אֲשֶׁר עֲלֵהֶן אִשָּׁר עַל־הַכִּסְאִים וְאֵת־הַיִּתְרוֹת עַל־חֶבְדָּר עַל־  
 הַכִּלְיֹת יִסְרְנָה : 16 וְהִקְטִירֶם הַכֶּהֵן הַמִּזְבֵּחַ לַחֵם אִשָּׁה  
 לַיהוָה נִיחֹחַ כָּל־חֵלֶב לַיהוָה : 17 חֲקַת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם  
 בְּכֹל מוֹשְׁבֹתֵיכֶם כָּל־חֵלֶב וְכֹל־דָּם לֹא תֹאכְלוּ : פ  
 חֲמִשִּׁי ד 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר 2  
 דִּבֶּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר נַפֶּשׁ בִּירֵחָמָא בְּשִׁנְגָה מִכֹּל

en l'honneur de l'Éternel (Mendelsohn). On verra plus bas ce qui appartient au cohène. לחם S'applique à tout ce qui se mange.

12. עֹז C'est le nom de l'espèce dont le mâle s'appelle *bouc תיש* et la femelle *chèvre כשבה* ou *שעירת עזים*. En hébreu plusieurs noms d'animaux sont communs aux deux genres, tels que *chameau גמל*, *lièvre ארנבת*, etc.

13. *Les fils d'Aharone*; le Sam. ajoute *les cohenime הכהנים*.

16. *Toute graisse à l'Éternel*, et doit être brûlée en son honneur; mais celle qui ne tient pas à la chair, et qu'on appelle *שומן* était permise.

17. *Vous ne mangerez ni graisse ni sang*. *كل חלב וכל דם לא תאכלו*. Rosenmüller remarque que c'est une défense hygiénique pour les contrées orientales, où le sang tombe plus facilement en putréfaction que dans nos régions septentrionales. Mosché défend sous peine de mort l'usage du sang (Lévitique, ch. 17, v. 10, 14, et ch. 19, v. 26), peut-être parce que le sang mangé dans les sacrifices servait à cimenter les alliances des païens, et que celui qui en buvait ou en mangeait paraissait appartenir à un culte païen. C'est l'opinion de Maimonides (Moré Neb. part. 3, ch. 46).

10. Et les deux rognons avec la graisse qui est dessus, (celle) qui est sur les flancs, et il ôtera avec les rognons la taie qui est sur le foie.

11. Le cohène le réduira en fumée sur l'autel; c'est un aliment (consumé) par le feu en l'honneur de l'Éternel.

12. Si son offrande provient d'entre les chèvres, il la présentera devant l'Éternel.

13. Il appuiera sa main sur la tête (de son offrande), et l'égorgera devant la tente d'assignation; les fils d'Aharone répandront son sang sur l'autel (tout) autour.

14. Puis il présentera son offrande pour une combustion (faite) à l'Éternel, (savoir) la graisse qui couvre les entrailles et toute la graisse qui est sur les entrailles;

15. Et les deux rognons avec la graisse qui est dessus, (celle) qui est sur les flancs, et il ôtera avec les rognons la taie qui est sur le foie.

16. Le cohène les réduira en fumée sur l'autel; c'est un aliment (consumé) par le feu d'une odeur agréable; toute graisse appartient à l'Éternel.

17. Ce sera un statut perpétuel pour vos générations futures dans toutes vos demeures; vous ne mangerez ni graisse ni sang.

CH. IV. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

2. Parle aux enfans d'Israël et dis-leur : si une per-

CH. IV. 2. נפש Voy. ci-dessus, 2, 1. תחטא — חטא S'applique à toute déviation du bon chemin; mais comme ce mot s'applique à toute faute volontaire ou involontaire, comme Exode, 32, 32 et, Sam. II, 12, 13, il est accompagné de כשנגח involontairement, quand il s'agit de désigner une faute involontaire. כשנגח De כשנגח agir sans connaissance. מאות Le מ est paragogique. Sept. ἀνοσίωτος, sans le vouloir. הוּ מכל מצות הוּ De tous les commandemens de l'Éternel. Le mot

ויקרא

מִצְוֹת יְהוָה אֲשֶׁר לֹא רָעִישִׁנָּה וְעִשָּׂה מֵאַחַת מֵהֵנָּה : 3  
אִם הִכְהֵן הַמְּשִׁיחַ יַחְמֹא לְאַשְׁמַת הָעָם וְהִקְרִיב עַל הַחֹטְאֹתוֹ  
אֲשֶׁר חָטָא פֶּר בְּזַבְּכָךְ תָּמִים לַיהוָה לְחַטָּאת : 4 וְהֵבִיא  
אֶת־הַפֶּר אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד לִפְנֵי יְהוָה וְסַמָּךְ אֶת־יָדוֹ  
עַל־רֹאשׁ הַפֶּר וְשָׁחַט אֶת־הַפֶּר לִפְנֵי יְהוָה : 5 וְלָקַח  
הִכְהֵן הַמְּשִׁיחַ מִדָּם הַפֶּר וְהֵבִיא אֹתוֹ אֶל־אֹהֶל מוֹעֵד : 6  
וְטָבַל הִכְהֵן אֶת־אֶצְבָּעוֹ בְּדָם וַתְּהִי מִן־הַדָּמִם שִׁבְעַת פְּעָמִים  
לִפְנֵי יְהוָה אֶת־פְּנֵי פֶרֶךְ הַקֹּדֶשׁ : 7 וְנָתַן הִכְהֵן מִן־  
הַדָּם עַל־קַרְנוֹת מִזְבֵּחַ קֹדֶשׁ הַסַּמִּים לִפְנֵי יְהוָה אֲשֶׁר  
בְּאֹהֶל מוֹעֵד וְאֵת כָּל־הַדָּם הַפֶּר יִשְׁפֹךְ אֶל־יְסוֹד מִזְבֵּחַ  
הָעֹלָה אֲשֶׁר־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד : 8 וְאֶת־כָּל־חֵלֶב פֶּר  
הַחֹטָאֹת יָרִים מִמֶּנּוּ אֶת־הַחֵלֶב הַמְּכַסֶּה עַל־הַקָּרֵב וְאֵת כָּל־  
הַחֵלֶב אֲשֶׁר עַל־הַקָּרֵב : 9 וְאֵת שְׁתֵּי הַכֹּלִית וְאֶת־

מצוה s'applique aux préceptes affirmatifs, comme aux défenses. Voy. Gen., ch. 2, v. 16; les paroles qui suivent *לֹא תַעֲשִׂינָה אֲשֶׁר* qui ne doivent pas être faites, montrent qu'il s'agit de défenses transgressés. Il s'agit ici, disent les talmudistes, de fautes commises contre les préceptes négatifs dont la préméditation (זדון) emporte la peine du retranchement (כרת); ועשה מאחת מהנה; Sam. מזהן. Mendelsohn traduit: *et commettra quelque'une de ces choses*. Selon Rosenmüller ces paroles, au lieu d'être une simple redite, se rapportent à ce qui suit verset 3, par la raison qu'il ne s'agit pas de tous les Israélites, mais du pontife seul qui pécherait; au reste le sacrifice n'avait lieu que pour les fautes involontaires; une transgression volontaire de la loi était punie de mort. Nomb., ch. 15, v. 30.

3. הכהן המשיח *Cohène, le meschia'h*. Le mot français *Messie* est emprunté à l'hébreu *meschia'h* qui signifie oint. Ounkl. כהנא רבנא *le grand pontife*, qui seul recevait l'onction lors de son entrée en fonction. Voy. *infra*, ch. 21, v. 10. Après le Sam. ajoute את ידו אשר מלא את ידו אשר qui a reçu l'investiture. Sept. id. המשיח pour משוח participe passif. לאשמת העם *Pour le délit du peuple*. qui porte le peuple à l'imiter. לאשמת *Pour* כאשמת comme si c'était le délit du peuple. בן בקר *Hébraïsme*, car פר signifiant *veau*, בן בקר répète un

sonne pèche par inadvertance contre un des commandemens de l'Éternel (en faisant des choses) qui ne doivent pas être faites, et qu'elle en fasse une d'entre elles;

3. Si le cohène, le meschia'h (*oint*) pèche au détriment du peuple, il offrira pour le péché qu'il a commis un jeune bœuf sans défaut, à l'Éternel, pour le péché.

4. Il amènera le bœuf à l'entrée de la tente d'assignation devant l'Éternel, il posera sa main sur la tête du bœuf, et il égorgera le bœuf devant l'Éternel.

5. Le cohène, le meschia'h prendra du sang du bœuf, et l'apportera dans la tente d'assignation.

6. Le cohène trempera son doigt dans le sang, et fera aspersion du sang sept fois devant l'Éternel devant le voile du sanctuaire.

7. Le cohène mettra aussi du sang sur les cornes de l'autel du parfum des aromates qui est devant l'Éternel dans la tente d'assignation; mais il répandra tout le (reste du) sang du bœuf au pied de l'autel de l'holocauste qui est à l'entrée de la tente d'assignation.

8. Et il ôtera la graisse du bœuf du péché, (savoir) la graisse qui couvre les entrailles, et toute la graisse qui est sur les entrailles;

9. Les deux rognons et la graisse qui est dessus jus-

*jeune bœuf.* להטאת *Pour le péché.* Le mot הטאת signifie *péché et offrande pour le péché*; de même en latin *pinaculum* signifie tout à la fois *crime* et la *victime* offerte pour l'expier.

6. קדם פרוכתא את פני פרכת—באצבעו Sam. ajoute פעמים *devant le voile*, comme s'il y avait הקדש — אל *Le saint* des saints séparé du reste de l'enceinte par ce rideau. Voy. Exode, ch. 20, v. 33.

הַחֹלֵב אֲשֶׁר עָלֵיהֶן אֲשֶׁר עַל־הַכֹּסֶלִים וְאֵת־הַיִּתְרֹת עַל־  
 הַכֹּבֵד עַל־הַכְּלִיֹּת יִסִּירָנָה : 10 כֹּאֲשֶׁר יוֹרֵם מִשׁוֹר זֶבַח  
 הַשְּׁלָמִים וְהַקְטֹרֶת הַכֹּהֵן עַל־מִזְבַּח הָעֹלָה : 11 וְאֵת־  
 עוֹר הַפֶּר וְאֵת־כָּל־בָּשָׂר עַל־רֹאשׁוֹ וְעַל־כַּרְעֵיו וְקִרְפוֹ  
 וּפְרָשׁוֹ : 12 וְהוֹצִיא אֶת־כָּל־הַפֶּר אֶל־מִזְבֵּיחַ לַמִּחְנָה  
 אֶל־מְקוֹם טְהוֹר אֶל־שַׁפַּךְ הַדָּשָׁן וְשָׂרַף אֹתוֹ עַל־עֵצִים כֹּאֲשֶׁר  
 עַל־שַׁפַּךְ הַדָּשָׁן יִשְׂרָף : פ  
 13 וְאִם כָּל־עֵדֶת יִשְׂרָאֵל יִשְׁגּוּ וְנִעְלָם דְּבַר מֵעֵינַי  
 הַקֹּהֵל וַעֲשׂוּ אֶחָד מִכָּל־מִצְוֹת יְהוָה אֲשֶׁר לֹא־הִעֲשִׂינָהּ  
 וְאָמְרוּ : 14 וְנִדְרָעָה הַחֲטָאת אֲשֶׁר חָטְאוּ עֲלֶיהָ וְהִקְרִיבוּ  
 הַקֹּהֵל פֶּר בְּדִבְקָר לַחֲטָאת וְהֵבִיאוּ אֹתוֹ לִפְנֵי אֱהִל  
 מוֹעֵד : 15 וְסִמְכוּ וְקִנִּי הָעֵדָה אֶת־יְדֵיהֶם עַל־רֹאשׁ הַפֶּר  
 לִפְנֵי יְהוָה וְשָׁחַט אֶת־הַפֶּר לִפְנֵי יְהוָה : 16 וְהֵבִיֵא הַכֹּהֵן  
 הַמִּשִּׁיחַ מֵדָם הַפֶּר אֶל־אֱהִל מוֹעֵד : 17 וְטָבַל הַכֹּהֵן

7. כל הדם *Tout le sang*. Il faut sous-entendre *qui reste*, puisqu'une partie a servi pour l'aspersion. Le באור dit : שירי הדם : *le restant du sang*.

12. והוציא Sam. והוציאו — אל Sam. על — *A l'effusion des cendres*, où les cendres se répandent, se vident ordinairement. Sam. ושרפו — העצים Sam. עצים — ושרפו.

13. עדת De *עדה* racine *יעד déterminer*; Ounklousse כנשתא *réunion* pour un but déterminé. Il s'agit ici des fautes du *sanhédrin*. C'est l'opinion de Maimonides (Moré Neb., part. 3, ch. 41). ישגו *Ils auront erré* dans leur enseignement, ונעלם דבר *la chose sera cachée*, la faute sera inconnue. Il peut arriver que l'on commette une faute dont on s'avouerait coupable, si un avertissement survenait; ou bien il s'agit d'une transgression dont on ne s'abstiendrait pas malgré un avertissement, ne la croyant pas défendue légalement. מצות *Commandement* sous-entendu négatif, voy. ci-dessus verset 2. קהל *Assemblée* de tous ceux d'un même peuple, tandis que *עדה* signifie *réunion*, et s'applique à ceux qui représentent l'assemblée.

que sur les flancs, et il ôtera la taie (qui est) sur le foie avec les rognons,

10. Comme on les ôte du bœuf, victime des sacrifices pacifiques; le cohène les réduira en fumée sur l'autel de l'holocauste,

11. Et la peau du bœuf, toute sa chair, avec sa tête, ses jambes, ses entrailles et sa fiente,

12. Le bœuf, on le sortira tout-à-fait hors du camp dans un endroit propre au dépôt des cendres, et il le brûlera sur du bois au feu; il sera brûlé au dépôt des cendres.

13. Si toute la communauté d'Israël pèche par inadvertance, et que la chose soit soustraite aux yeux de l'assemblée, ils font un des commandemens de l'Éternel (touchant des choses) qui ne doivent pas être faites, et se rendent coupables.

14. Si le péché qu'ils ont commis vient à être connu, l'assemblée offrira un jeune bœuf pour un sacrifice du péché, et on l'amènera devant la tente d'assignation.

15. Les anciens de la communauté poseront leurs mains sur la tête du jeune bœuf devant l'Éternel, et l'on égorgera le bœuf devant l'Éternel;

16. Le cohène, le meschia'h (*oint*) portera du sang du bœuf dans la tente d'assignation.

17. Le cohène trempera son doigt dans le sang, et

14. ונודעה Sam. ונודע. Après בקר le Sam. ajoute תמים.

15. זקני העדה Les anciens de la réunion. Selon rabbi *Iehouda* ils sont au nombre de cinq; selon rabbi *Schimone* trois suffisent.

17. והזה Le Sam. ajoute מן הדם — הפרכת Le Sam. ajoute הקדש.

אֶצְבְּעוּ מִדַּהָדָם יְהוָה שְׁבַע פְּעָמִים לִפְנֵי יְהוָה אֶת־פְּנֵי  
הַפָּרֶכֶת : 18 וּמִדַּהָדָם יִתְּנוּ עַל־קַרְנֵת הַמִּזְבֵּחַ אֲשֶׁר לִפְנֵי  
יְהוָה אֲשֶׁר בְּאֹהֶל מוֹעֵד וְאֵת כָּל־הָדָם יִשְׁפֹךְ אֶל־יִסּוּד  
מִזְבֵּחַ הָעֹלָה אֲשֶׁר־פָּתַח אֹהֶל מוֹעֵד : 19 וְאֵת כָּל־חֶלְבֹו  
יָרִים מִמֶּנּוּ וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחַ : 20 וַעֲשֵׂה לָפָר כַּאֲשֶׁר  
עָשִׂה לָפָר הַחֲפָאֵת כֵּן יַעֲשֶׂה־לּוֹ וּכְפָר עֲלֵהֶם הַכֹּהֵן  
וְנִסְלַח לָהֶם : 21 וְהוֹצִיא אֶת־הַפָּר אֶל־מַחוּץ  
לַמַּחֲנֶה וְשָׂרַף אֹרֶנוּ כַּאֲשֶׁר שָׂרַף אֵת הַפָּר הַר־אֲשׁוּן  
חֲפָאֵת הַקָּהֵל הוּא : פ

22 אֲשֶׁר נָשִׂיא יִחְטָא וַעֲשֵׂה אֶחָת מִכָּל־מִצְוֹת יְהוָה אֱלֹהֶיךָ  
אֲשֶׁר לֹא־תַעֲשִׂינָהּ בְּשִׁנְגָה וְאָשָׁם : 23 אֶרְהוּרַע אֵלָיו  
חֲטָאתוֹ אֲשֶׁר חָטָא בָּהּ וְהִבִּיא אֶת־קַרְבָּנוֹ שְׁעִיר עִזִּים זָכָר  
תָּמִים : 24 וְסָמַךְ יָדוֹ עַל־רֹאשׁ הַשְּׁעִיר וְשָׁחַט אֹתוֹ בְּמִקְוֹם  
אֲשֶׁר־יִשְׁחַט אֶת־הָעֹלָה לִפְנֵי יְהוָה חֲטָאת הוּא : 25 וְלָקַח  
הַכֹּהֵן מִדָּם הַחֲטָאת בְּאֶצְבָּעוֹ וַיִּתֵּן עַל־קַרְנֵת מִזְבֵּחַ הָעֹלָה

18. קטרת הסמים Le Sam. ajoute המזבח — Le Sam. ajoute יתן .

20. ונסלח להם *Il leur sera pardonné; chaque faute même légère ayant pour base une certaine négligence toujours coupable.* Mosché voulut porter les Israélites à l'étude de la loi; c'est pourquoi il avait imposé une peine même à l'ignorance de la loi.

22. נשיא אשר Pour *אם נשיא si, etc.* Aben Esra dit qu'il faut lire *אשר אשר un chef qui pêcherait.* Proprement un *homme élevé, de נשא porter.* Il se rapporte aussi à un chef de tribu ( voy. Nomb., ch. 1, v. 4, 16, et ch. 7, v. 2). Selon le *באור* ce mot s'applique au roi. *אלהיו Son Dieu.* Cette manière de s'exprimer se retrouve souvent quand il est question d'un roi ou d'un prophète. Il y a des manuscrits où le mot *אלהיו* ne se trouve pas. *ואשם Et qu'il s'avoue coupable* lorsqu'il aperçoit sa faute.

23. הודע *Hiphil* de *ידע connaître.* Pour הודע il est porté à sa connaissance par quelqu'un. Le coupable n'est condamné ici qu'à la restitution: Dans l'Exode, ch. 22, v. 1, 7, 9, il est condamné à payer quatre et même cinq fois

aspergera sept fois devant l'Éternel, le devant du voile ;

18. Et il mettra du sang sur les cornes de l'autel qui est devant l'Éternel, devant la tente d'assignation, et il répandra (le reste) du sang au pied de l'autel de l'holocauste qui est à l'entrée de la tente d'assignation ;

19. Et il ôtera toute la graisse et la réduira en fumée sur l'autel.

20. Il fera de ce bœuf comme il a fait du bœuf du péché ; ainsi fera-t-il ; le cohène les réconciliera, et il leur sera pardonné.

21. Il sortira le bœuf hors du camp, et le brûlera comme il a brûlé le premier bœuf ; c'est un sacrifice de péché pour l'assemblée.

22. Si c'est un nassi (*chef*) qui pèche, et fait un des commandemens de l'Éternel son Dieu (touchant des choses) qui ne doivent pas être faites, par inadvertance, et se rend coupable ;

23. Ou bien s'il apprend le péché qu'il a commis, il amènera son offrande, un jeune bouc sans défaut.

24. Il posera sa main sur la tête du bouc, et l'égorgera à l'endroit où l'on égorge l'holocauste, devant l'Éternel ; c'est un sacrifice pour le péché.

25. Le cohène prendra avec son doigt du sang du sacrifice du péché, en mettra sur les cornes de l'autel de

la valeur. C'est que probablement il s'agit d'un voleur surpris en possession de son vol ; mais ici il s'agit d'un coupable qui, pressé par le remords, restitue de son propre mouvement ; un autre lui fait connaître sa faute. **אם** Signifie *ou si*, et quelquefois *mais si*.

24. **ישחט** Sam. **ישחט**.

25. **הכהן** *Le cohène* ordinaire.

וְאֶת־דָּמֹו יִשְׁפֹךְ אֶל־יְסוֹד מִזְבַּח הָעֹלָה׃ 26 וְאֶת־כָּל־חֶלְבֹו יִקְטֹוּר הַמִּזְבֵּחַ כַּחֲלֵב זֶבַח הַשְּׁלָמִים וּכְפָר עָלָיו הַכֹּהֵן מַחְטָאתֹו וְנִסְלַח לוֹ׃ פ שִׁי

27 וְאִם־נִפֶּשׁ אַחַת הִחֲטָא בְשֹׁגְגָה מֵעַם הָאָרֶץ בְּעִשְׂוֹתָהּ אַחַת מִמִּצְוֹת יְהוָה אֲשֶׁר לֹא־הִעֲשִׂינָהּ וְאִשָּׁם׃ 28 אֹו הוֹדַע אֵלָיו חֲטָאתֹו אֲשֶׁר חֲטָא וְהִבִּיא קָרְבָּנוֹ שְׁעִירַת עֲזִים הַמִּימָה נִקְבָה עַל־חֲטָאתֹו אֲשֶׁר חֲטָא׃ 29 וּסְמָךְ אֹתָ־יְדֹו עַל רֹאשׁ הַחֲטָאתֹו וְשַׁחַט אֶת־הַחֲטָאתֹו בַּמָּקוֹם הָעֹלָה׃ 30 וְלָקַח הַכֹּהֵן מִדָּמָהּ בְּאֶצְבָּעֹו וְנָתַן עַל־קַרְנֹת מִזְבַּח הָעֹלָה וְאֶת־כָּל־דָּמָהּ יִשְׁפֹךְ אֶל־יְסוֹד הַמִּזְבֵּחַ׃ 31 וְאֶת־כָּל־חֶלְבֶהּ יִסֹוּר בְּאֶשֶׁר הוֹסֵר חֲלֵב מֵעַל־זֶבַח הַשְּׁלָמִים וְהִקְטִיר הַכֹּהֵן הַמִּזְבֵּחַ לְרִיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה וּכְפָר עָלָיו הַכֹּהֵן וְנִסְלַח לוֹ׃ פ

32 וְאִם־כֶּבֶשׂ יִבִּיא קָרְבָּנוֹ לַחֲטָאתֹו נִקְבָה תְּמִימָה יִבִּיאנָה׃ 33 וּסְמָךְ אֹתֶיהֶן עַל רֹאשׁ הַחֲטָאתֹו וְשַׁחַט אֹתָהּ לַחֲטָאתֹו בַּמָּקוֹם אֲשֶׁר יִשַׁחַט אֶת־הָעֹלָה׃ 34 וְרָקַח הַכֹּהֵן מִדָּמֹם הַחֲטָאתֹו בְּאֶצְבָּעֹו וְנָתַן עַל־קַרְנֹת מִזְבַּח הָעֹלָה וְאֶת־כָּל־

26. כמו *Comme s'il y avait sur son péché.*

27. *Une âme; du peuple du pays, un homme privé.* מכל מצות Sam. ממצות.

29. *à l'endroit où l'on égorge l'holocauste.* Sam. במקום את העלה במקום העלה.

30. Sam. ajoute חלבה.

33. *Les Sept. et plusieurs anciens traducteurs n'ont pas ce mot. Le* שַׁחַט *remarque que ce mot ne se trouve pas avec les précédens sacrifices.* Sam. ישחט.

34. Sam. מזבח העלה *autel de l'holocauste.*

l'holocauste, et il répandra le (reste du) sang au pied de l'autel de l'holocauste;

26. Et il en réduira en fumée toute la graisse sur l'autel, comme la graisse du sacrifice pacifique; le cohène le rédimera de son péché, et il lui sera pardonné.

27. Si une personne du commun peuple pèche par inadvertance en faisant un des commandemens de l'Éternel (touchant des choses) que l'on ne doit pas faire, et se rend coupable;

28. Ou le péché qu'elle a commis lui est connu, elle amènera son offrande, une jeune chèvre, femelle, sans défaut, pour le péché qu'elle a commis;

29. Elle posera sa main sur la tête du sacrifice, et égorgera ce sacrifice à l'endroit (où l'on égorge) l'holocauste.

30. Le cohène prendra avec son doigt du sang, et il en mettra sur les cornes de l'autel de l'holocauste, et il répandra le (reste du) sang au pied de l'autel.

31. Il en ôtera toute la graisse, comme la graisse a été ôtée du sacrifice pacifique, que le sacrificateur réduira en fumée sur l'autel en odeur agréable à l'Éternel; le sacrificateur la réconciliera, et il lui sera pardonné.

32. Si c'est un agneau qu'il amène pour son offrande du péché, il en amènera un femelle sans défaut.

33. Il posera sa main sur la tête du sacrifice du péché, et l'égorgera pour sacrifice du péché au lieu où l'on égorge l'holocauste.

34. Le cohène prendra avec son doigt du sang du sacrifice du péché, en mettra sur les cornes de l'autel de

דָּמָה יִשְׁפֹּךְ אֶל־יְסוֹד הַמִּזְבֵּחַ : 35 וְאֶת־כֶּלֶחֶלְבֵהּ יִסֹּר  
 כַּאֲשֶׁר יוֹסֵר חֶלְבֵהּ־כֶּשֶׁב מִזֶּבַח הַשְּׁלָמִים וְהַקְטֹרֶת הַכֹּהֵן  
 אַתֶּם הַמִּזְבֵּחַה עַל אֲשֶׁר יְהוָה וּכְפָר עָלָיו הַכֹּהֵן עַל־חַטָּאתוֹ  
 אֲשֶׁר־חָטָא וְנִמְלַח לוֹ : פ  
 ה 1 וְנִפְשׁ כִּי־חָטָא וְשָׁמְעָה קוֹל אֱלֹהִים וְהוּא עֵד אוֹ רָאָה  
 אוֹ יָדַע אִם־לֹוֹא יָגִיד וְנִשָּׂא עֵוֹנוֹ : 2 אוֹ נִפְשׁ אֲשֶׁר הִגִּיעַ  
 בְּכֹל־דְּבַר טָמֵא אוֹ בְּנִבְלַת חַיָּה טְמֵאָה אוֹ בְּנִבְלַת בְּהֵמָה  
 טְמֵאָה אִם בְּנִבְלַת שָׂרֵץ טָמֵא וְנִעְלַם מִמֶּנּוּ וְהוּא טָמֵא  
 וְאִשָּׁם : 3 אוֹ כִּי יִגַּע בְּטָמֵאת אָדָם לְכֹל טְמֵאתוֹ אֲשֶׁר

35. אתם Ce pluriel se rapporte non à חֶלֶב *graisse*, qui est au singulier, mais aux membres auxquels se trouve de la graisse.

CH. V. 1. וְנִמְשׁ Il s'agit ici d'un témoignage; il n'y a pas בשגגה *involontairement*; car coupable, de quelque manière que ce soit, un sacrifice est obligatoire. On est en pareil cas coupable *volontairement* במזיד lorsque après avoir prêté serment on tait la vérité; on est coupable *involontairement* בשוגג relativement au sacrifice, qu'on néglige parce qu'on ne le croit pas prescrit; mais relativement au témoignage lui-même, on ne peut être coupable que volontairement, c'est pourquoi il n'y a pas ici בשגגה (באור) והוא עד. ושמעה קול אלה והוא עד elle entend la voix adjurant ou de l'adjuration. Le ו de שמעה קול peut signifier *parce que*, comme Gen., ch. 26, v. 12, Deut., ch. 17, v. 16. Geeddes le regarde comme une simple conjonction, et est (ainsi) témoin. Chez les Hébreux, ce n'est pas le témoin qui jure, mais il entend l'imprécation et répond amen (באור) אלה Une imprécation prononcée, et dont on ne tient pas compte en taisant la vérité (voy. Ps. 10, v. 7). והוא עד או ראה או ידע Il est témoin, ou il a vu ou connu. Selon Na'hmeni ce ne sont pas trois circonstances différentes, mais il s'agit d'un témoin qui a vu ou entendu, et dont on a invoqué le témoignage en l'adjurant. לרא Sam. לא — עונו — והוא Rosenmüller donne ainsi le sens de ce passage: quelqu'un commet un crime, un autre est provoqué par le tribunal de dire comme témoin ce qu'il en sait de vue ou par oui dire; si par une raison quelconque il élude de se prononcer sur ce crime, il est coupable. Au reste, c'est aussi l'opinion du באור, les talmudistes distinguent quatre sortes de sermens que tout Israélite était tenu de prêter devant les juges lorsqu'il en

l'holocauste, et il répandra le (reste du) sang au pied de l'autel;

35. Il en ôtera la graisse, comme on a ôté la graisse de l'agneau du sacrifice pacifique, et le cohène les réduira en fumée sur l'autel au-dessus des combustions (offrandes) de l'Éternel; le cohène le rédimera de son péché qu'il a commis, et il sera pardonné.

CH. V. 1. Si une personne pèche ayant entendu une voix d'imprécation, elle est témoin, a vu ou connu; si elle ne le déclare pas et porte son iniquité;

2. Ou si une personne touche quelque chose d'impur, soit le cadavre de quelque animal immonde, soit celui d'une bête (domestique) immonde, soit celui d'un reptile immonde, elle l'ignore, et est ainsi impure et coupable;

3. Ou lorsqu'elle touche à une souillure humaine, à

était requis: 1° *שבעות עדות* serment du témoignage; 2° *שבעות הפקדון* serment du dépôt; 3° *שבעות חנם* serment vain; 4° *שבעות בטוי* serment proféré. *ונשא עונו* Il porte sa peine, il devient coupable; ce membre de phrase termine la première partie de la réparation du crime, dont la suite se trouve au verset 6.

2. *בנבלת* — *נבלה* C'est le cadavre, soit d'un homme, soit de tout animal, comme *והיתה נבלתך למאכל לעוף השמים* ton cadavre servira de pâture à l'oiseau du ciel; Deut., ch. 28, v. 26. Le mot *נבלה* se prend toujours en mauvaise part; *נבלה* et *נבל* *chose honteuse* s'appliquant à l'âme, sont de la même racine que *נבלה* qui s'applique au corps privé de sépulture; il en est de même de la bête dont le cadavre abandonné s'appelle *נבלה*, par opposition à l'animal tué pour servir d'aliment à l'homme. *טמאה* Immondes. C'est encore ici le cas de dire *אין מוקדם ומאוחר בתורה* il n'y a dans la Tora ni temps antérieur, ni temps postérieur, puisqu'il n'a pas encore été question jusqu'ici des animaux immondes; *שרץ* reptile, s'applique à tout ce qui rampe et pullule en abondance; *ונעלם ממנו* il lui était inconnu, suppléer, et il vient à le connaître

יִטְמָא בַּהּ וְנִעְלַם מִמֶּנּוּ וְהוּא יָדַע וְאִשָּׁם : 4 אוּ נָפֶשׁ  
 כִּי תִשָּׁבַע לְבִטָּא בְּשִׁפְחֹתַיִם לְהִרְעֹה אוּ לְהִיטִיב לְכָל אִשֶּׁר  
 יִבְטֵא הָאָדָם בְּשִׁבְעָהּ וְנִעְלַם מִמֶּנּוּ וְהוּא יָדַע וְאִשָּׁם  
 לְאַחַת מֵאלֹהֵי : 5 וְהָיָה כִּי יִאֲשָׁם לְאַחַת מֵאלֹהֵי  
 וְהִרְעִידָה אִשֶּׁר חָטָא עָלֶיהָ : 6 וְהִבִּיא אֶת־אֲשָׁמוֹ לַיהוָה  
 עַל חַטָּאתוֹ אִשֶּׁר חָטָא נִקְבָּה מִן־הַצֵּאֵן כְּשִׁבָה אוּ  
 שְׁעִירַת עִזִּים לְחַטָּאת וּכְפָר עָלָיו הַכֹּהֵן מִחַטָּאתוֹ : 7  
 וְאִסְלָא תִנְיַע יָדוֹ דֵּי שָׁהּ וְהִבִּיא אֶת־אֲשָׁמוֹ אִשֶּׁר חָטָא  
 שְׁתֵּי הַיָּמִים אֲרֻשָּׁנִי בְּנִירוֹנָה לַיהוָה אֶחָד לְחַטָּאת וְאֶחָד  
 לְעֹלָה : 8 וְהִבִּיא אֹהֶם אֶל־הַכֹּהֵן וְהִקְרִיב אֶת־אִשֶּׁר

(Aben Ezra et Rachbame). *Et il se reconnaît coupable*; ce verset renferme un second cas auquel se rapporte également le verset 6.

3. *בטמאת אדם Une impureté humaine.* Iar'hi dit, celui qui touche un corps mort; *בה אשר יטמא par quoi celui qui y touche devient impur.*

4. *תשבוע Au Niphâl*; il s'agit ici d'un serment prêté à l'instigation d'un autre; car la défense de jurer *de proprio motu* est comprise dans celle de proférer en vain le nom de l'Éternel (Exode, ch. 20, v. 7). *להרע* S'il fait un vœu d'occasionner du mal à soi. *להטיב De faire du bien* à soi ou à d'autres (באור). Iar'hi dit : *quelqu'un fait vœu en disant, je mangerai ou je ne mangerai pas, je dormirai ou je ne dormirai pas.* *En tout ce que l'homme profère par serment,* à tout ce qu'il est porté à promettre dans un mouvement vif et irréfléchi. *והוא ידע Et il l'apprend* ensuite. *לבטא De proférer*; בטא et בטח même signification, de là *שבועת כטוי un serment téméraire.*

5. *יטמא Sam. יחטא — וזה תודה Racine ידח avouer.* Cette même racine signifie aussi *louer*. Le באור observe ici que tous les deux expriment l'idée de reconnaître, soit un péché commis, soit une grâce reçue. Ici le verbe est au *Hithpaël*, mode réfléchi; le coupable fait à lui-même l'aveu de sa faute, espèce de confession. Na'hmeni dit que l'ordre est interverti, car le sacrifice doit précéder l'aveu de la faute. Rosenmüller dit qu'il doit avouer sa faute au pontife, ce que le texte ne dit pas.

toute souillure qui rende impur, elle l'ignore, le reconnaît, et est coupable;

4. Ou si une personne jure, proférant sur les lèvres de faire soit du mal, soit du bien; tout ce que l'homme profère dans un serment, il lui échappe, il (le) reconnaît, et est coupable pour une de ces celles-là;

5. Alors quand il sera coupable pour une de ces choses, il confessera en quoi il a péché.

6. Il amènera son sacrifice de culpabilité à l'Éternel pour le péché qu'il aura commis, une femelle de menu bétail, soit une jeune brebis, soit une jeune chèvre, pour un sacrifice de péché; le cohène fera propitiation pour lui de son péché.

7. Mais si ses moyens n'atteignent pas au prix d'un mouton, il apportera (pour) son sacrifice de culpabilité qu'il a commis deux tourterelles ou deux pigeons à l'Éternel, l'un pour un sacrifice de péché, et l'autre pour un holocauste.

8. Il les apportera au cohène; il offrira d'abord le sa-

6. אשמו — אשם Litt. *culpabilité*. Il y a beaucoup de divergence sur la différence à établir entre אשם et חטאת. Mendelsohn traduit le premier par *sacrifice de culpabilité* et le second par *sacrifice de péché*; et les Sept. le premier par *ἀμαρτίαν* et le second par *πλημμελίαν*. Ounklousse ne distingue pas toujours ces deux mots, qu'il traduit quelquefois tous les deux par *coupable*. Il rend ici אשמו par חובתיה et verset 19 il ne traduit pas אשם (אשמה). Le באור dit au même endroit que חטאת est le nom du sacrifice pour la faute involontaire qui, si elle était volontaire, serait punie par le retranchement (כרת) et אשם est pour toute autre faute involontaire. Selon Aben Esra, אשם se dit quand il ne sait s'il a commis ou non une faute, et חטאת lorsqu'il l'ignorait d'abord et qu'il l'apprend ensuite. D'autres appliquent חטאת à péché d'omission et אשם à un péché d'action. מחטאתו Le Sam. ajoute לך אשר חטא ונסלח לך qu'il a péché

לַחֲטָאתֶיךָ הַשְׁנֵי וּמִלֶּקֶת אֶת־רֵאשִׁיתוֹ מִמּוֹל עֲרֹפוֹ וְלֹא  
 יִבְדִּיל : 9 וְהָיָה מִדָּם הַחֲטָאתֶיךָ עַל־קִיר הַמִּזְבֵּחַ וְהִנְשָׂאֲר  
 בָּדָם יִמְצָא אֶל־יְסוֹד הַמִּזְבֵּחַ חֲטָאתֶיךָ הוּא : 10 וְאֶת־הַשְּׁנֵי  
 יַעֲשֶׂה עֲלֶיהָ כַּמִּשְׁפָּט וּכְפָר עֲלֵיו הַכֹּהֵן מִחֲטָאתוֹ אֲשֶׁר  
 חָטָא וְנִסְלַח לוֹ : 11 וְאִם־לֹא תִשֹּׁג יָדוֹ  
 לְשֵׁתוֹ תִּרְיֵם אוֹ לְשֵׁנוֹ בְּנִירוֹנָה וְהִבִּיא אֶת־קַרְבָּנוֹ אֲשֶׁר  
 חָטָא עֲשִׂירֶת הָאֵפֶה סֵלֶת לַחֲטָאתָ לְאִישִׁים עֲלֶיהָ שִׁמֹן  
 וְלֹא־יִתֵּן עֲלֶיהָ לְבֵנָה כִּי חֲטָאתֶיךָ הוּא : 12 וְהִבִּיאָהּ  
 אֶל־הַכֹּהֵן וְקִמֵּץ הַכֹּהֵן מִמֶּנָּה מְלֹא קִמְצוֹ אֶת־אֲזִכְרֹתֶיהָ  
 וְהִקְטִיר רֵמוֹזָהָ עַל אִשֵׁי יְהוָה חֲטָאתֶיךָ הוּא : 13 וּכְפָר  
 עֲלֵיו הַכֹּהֵן עַל־חֲטָאתוֹ אֲשֶׁר־חָטָא מֵאֵת מֵאֵלָה וְנִסְלַח לוֹ  
 וְהָיָה לְכֹהֵן כַּמִּנְחָה : 14 וְיִדְבַר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה  
 וַיֹּאמֶר : 15 נִפְשׁ כִּי־חָמַעַל מְעַל וְחָטָא בְּשֹׁגְגָה מִקְדָּשֵׁי

*et qui lui a été pardonné. La Vulgate abrège et change singulièrement ici les expressions du texte : et offerat de gregibus agnam sive capram, orabitque pro ea sacerdos et pro peccato ejus. Il offrira du troupeau un agneau ou une chèvre, le prêtre priera pour lui et pour son péché.*

7. וְאִם לֹא תִשֹּׁג יָדוֹ *Si sa main n'atteint pas, c'est-à-dire s'il est trop pauvre.* שְׁתֵּי *Suffisamment (pour) un agneau.* אָחָד au masculin se rapportant à שְׁתֵּי du féminin.

8. עוֹרָף — מִמּוֹל עֲרֹפוֹ — הַכֹּהֵן I.e Sam. ajoute *Et ne séparera point.* Voy. ch. 1, v. 17. מוֹל עוֹרָף c'est le long du cou par derrière.

9. וְהָיָה Racine נזזה *asperger*, du *Hiphil*. יִמְצָא Voy. ch. 1, v. 15. Sam. חֲטָאתֶיךָ — הוּא Sam.

10. חֲטָאתֶיךָ *Parce qu'il a péché*, dont il est redevable. Verset 6 la phrase est complète *על חטאתו אשר חטא*.

11. חֲטָאתֶיךָ הוּא *Il ne mettra pas.* Sam. לֹא יִצַק *il ne versera pas.* חֲטָאתֶיךָ הוּא *C'est un sacrifice de péché; Iar'hi dit : c'est pourquoi il ne doit pas être enjolivé (מהודר).* Selon d'autres ceci est dit par commisération du pauvre, pour lui épargner des dépenses.

crifice du péché, détachera la tête vers le cou, mais ne la séparera pas.

9. Il aspergera du sang du sacrifice du péché sur un côté de l'autel, et ce qui reste du sang sera exprimé vers le fond de l'autel; c'est un sacrifice de péché.

10. Du second il fera un holocauste selon le rit; le cohène fera propitiation sur lui du péché qu'il a commis, et il lui sera pardonné.

11. Si ses moyens ne peuvent atteindre à deux tourterelles ou à deux pigeons, il portera (pour) son offrande, parce qu'il a péché, un dixième d'épha de fleur de farine comme sacrifice de péché; il n'y mettra ni huile, ni encens, car c'est un sacrifice de péché.

12. Il l'apportera au cohène; le cohène en prendra la main pleine, (sacrifice) de commémoration, il le réduira en fumée sur l'autel, sur les combustions de l'Éternel; c'est un sacrifice de péché.

13. Le cohène fera propitiation sur lui pour son péché qu'il a commis (à l'égard) d'une de ces choses; il lui sera pardonné, et ce sera pour le cohène comme offrande.

14. L'Éternel parla ainsi à Mosché, disant :

15. Une personne qui aura commis une prévarication,

13. והיתה לכהן *Ce sera pour le cohène*, le reste lui appartiendra.

15. תמעל מעל *Ounklousse שקר שקר qui mentira (par) un mensonge.* Iar'hi dit *qui changera.* Aben Esra le dérive de מעיל *manteau*, qui couvrira d'un manteau son péché. D'après le באור ce mot exprime l'idée d'une action orgueilleuse et téméraire. 'ה מקדשי *Vater dit qu'il y a ici une ellipse: quelqu'un pèche de manière que quelque chose des saintetés de l'Éternel soit enlevé ou endommagé.* בערכך *Selon ton estimation; la parole s'adresse à Mosché.* שקלים *Mendelsohn dit deux shekalime (sicles).* Vulgate *duobus siclis; alors à quoi*

יהוה והביא את־אִשְׁמוֹ ליהוה אֵיל הַמִּים מִדְּהֶצֵּאן בְּעֶרְכָּךָ  
 כֶּסֶף־שְׁקָלִים בְּשִׁקְל־הַקֹּדֶשׁ לְאִשָּׁם : 16 וְאַתָּה אֲשֶׁר־חָטָא  
 מִן־הַקֹּדֶשׁ יִשְׁלַם וְאֶת־חַמִּישָׁתוֹ יוֹסֵף עָלָיו וְנָתַן אֹתוֹ לַכֹּהֵן  
 וְהִכְהֵן יִכְפֹּר עָלָיו בְּאֵיל הָאִשָּׁם וְנִסְלַח לוֹ : פ  
 17 וְאִם־נִפְשׁ כִּי חָטָא וְעִשְׂתָּה אַחַת מִכָּל־מִצְוֹת יְהוָה  
 אֲשֶׁר לֹא תַעֲשִׂינָהּ וְלֹא־יָדַע וְאִשָּׁם וְנִשְׂא עֹנֹו : 18 וְהִבִּיא  
 אֵיל הַמִּים מִדְּהֶצֵּאן בְּעֶרְכָּךָ לְאִשָּׁם אֶל־הַכֹּהֵן וְכִפֹּר עָלָיו  
 הַכֹּהֵן עַל שְׁגִיתוֹ אֲשֶׁר־שָׁגָ וְהוּא לֹא־יָדַע וְנִסְלַח לוֹ :  
 19 אִשָּׁם הוּא אִשָּׁם אִשָּׁם לַיהוה : פ  
 20 וַיְדַבֵּר יְהוה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 21 נִפְשׁ כִּי חָטָא

sert l'estimation בערך ? ce serait un hébraïsme. Iar'hi dit que le ך final de בערך est paragogique. Rosenmüller pense que c'est un hypallage pour כספי כסף שקלים comme Sam. II, ch. 24, v. 24, et Néhém., ch. 5, v. 15; le sens serait : *qu'on donne des sicles d'argent selon l'estimation sacerdotale*; estimation nécessitée, parce qu'on amenait probablement des victimes trop mal conditionnées.

17. וְאִם־נִפְשׁ כִּי חָטָא une personne. Rosenmüller pense que ci-dessus, chapitre 4, il s'agit de préceptes moraux qui regardent tous les hommes, et ici de préceptes cérémoniels, ayant rapport aux sacrifices ou toutes choses qui regardent le culte divin. Michaëlis pense qu'il s'agit ici de préceptes d'omission, et propose de placer avant עשתה le mot לא qui se trouve avant תעשינה. Si elle ne fait pas un des commandemens de l'Éternel qui devraient être faits. Et ne l'a pas su. Ces mots peuvent exprimer, 1° un péché par ignorance du droit, ignorance qui cesse après l'action commise; 2° ignorance du fait, comme celui qui touche ce qui rend impur et qui se croit pur; 3° ignorance du temps où il a commis l'action; 4° doute quant au fait même; par exemple si ce qu'il a mangé est pur ou impur.

19. אשם Substantif; אשם infinitif; אשם passé.

20. Les Septante et la Vulgate commencent le chapitre 6 à ce verset.

21. נפש Il ne s'agit ici que de fautes volontaires, de délits; ומעלה מעל בה' une atteinte à la propriété est un péché envers l'Éternel; במקדון charge de garder pour un temps et de préserver d'accident. תשומת יד Un dépôt; litt. placé dans

et aura péché involontairement (en retenant) des saintetés de l'Éternel, amènera son sacrifice de culpabilité à l'Éternel : un bélier sans défaut, (pris) du troupeau, selon ton estimation en schekels d'argent au poids du sanctuaire, pour un sacrifice de culpabilité.

16. Ce qu'il a frustré du sanctuaire, il le paiera, et l'augmentera du cinquième en sus; il le donnera au cohène, et le cohène fera propitiation sur lui par le bélier du sacrifice de culpabilité, et il lui sera pardonné.

17. Et quand quelqu'un aura péché et fait un des commandemens de l'Éternel (touchant les choses) qui ne doivent pas être faites, il ne le fait pas, est coupable et porte sa peine;

18. Il amènera au cohène un bélier sans défaut du bétail, selon ton estimation, pour un sacrifice de culpabilité; le cohène fera propitiation sur lui au sujet de son erreur qu'il a commise et qu'il n'avait pas sue; il lui sera pardonné.

19. C'est un sacrifice de culpabilité; il a été bien coupable envers l'Éternel.

20. L'Éternel parla (ainsi) à Mosché:

21. Lorsqu'une personne pêche et commet une infidélité envers l'Éternel, nie à son prochain, (en fait

la main. Ounklousse dit בשותפות ידא *société de main*. Sept. *πρὶ κοινωνίας*. La Vulgate rend יד תשומת par *quod fideo ejus creditum fuerat*, explication de פקדון בגזל — Extorsion violente sans témoin; עסק *il a lésé les intérêts de son prochain*. וכחש *Il nie*. La différence entre כחש et שקר est que le premier exprime l'action de *nier*, et le second celle de ne pas tenir ce qu'on a annoncé vouloir faire. Lorsque כחש exprime *démentir*, il est suivi du כ, et lorsqu'il exprime *faire accroire*, il est suivi du ל. בעמיתו. De עם *peuple*, ou de עם *avec*, ceux qui habitent ensemble; d'autres disent de עמת *en face*, celui qui demeure près de lui, son ami.

וּמַעַל מֵעַל בְּיְהוָה וְכַחשׁ בַּעֲמִירוֹ בַּפִּקּוּן אֶל־  
 בְּחֻשׁוֹת יָד אִם בְּגֹל אוֹ עֶשֶׂק אֶת־עַמּוּתוֹ : 22 אֶל־  
 מִצָּא אֲבִדָה וְכַחשׁ בָּהּ וְנִשְׁבַּע עַל־שָׁקֶר עַל־אֲחֵת מִכָּל  
 אֲשֶׁר־יַעֲשֶׂה הָאָדָם לְחַטָּא בְּהֵנָּה : 23 יְהוָה כִּי־  
 יִחַטָּא וְאִשָּׁם יִהְיֶיב אֶת־הַגּוֹלָה אֲשֶׁר גָּזַל אִם אֶת־  
 הָעֶשֶׂק אֲשֶׁר עֶשֶׂק אוֹ אֶת־הַפִּקּוּן אֲשֶׁר הִפְקִד אֹתוֹ  
 אִם אֶת־הָאֲבִדָה אֲשֶׁר מִצָּא : מַפְסִיר 24 אוֹ מִכָּל  
 אֲשֶׁר־יִשְׁבַּע עָלָיו לְשָׁקֶר וְשָׁלֵם אֹתוֹ בְּרֵאשׁוֹ וְחֻמְשָׁתָיו  
 יִסַּף עָלָיו לְאִשֶׁר הוּא לוֹ יִתְּנֶנּוּ בְיוֹם אֲשַׁמְתּוֹ : 25  
 וְאֵת־אֲשָׁמוֹ יָבִיֵא לַיהוָה אֵיל הַמִּים מִדְּהַצָּאן בְּעֶרְפֹךָ  
 לְאִשָּׁם אֶל־הַכֹּהֵן : 26 וְכִפֹּר עָלָיו הַכֹּהֵן לִפְנֵי  
 יְהוָה וְנִסְלַח לוֹ עַל־אֲתָת מִכָּל אֲשֶׁר־יַעֲשֶׂה לְאִשְׁמָה  
 בָּהּ :

פ

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 צוֹ אֶת־אֲהֲרֹן  
 וְאֶת־בָּנָיו לֵאמֹר זֹאת תִּזְרֹת הָעֹלָה הוּא הָעֹלָה עַל מִזְבֵּחַ  
 עַל־הַמִּזְבֵּחַ כָּל־הַלֵּילָה עַד־הַבֹּקֶר וְאִישׁ הַמִּזְבֵּחַ תִּזְקַד  
 בּוֹ : 3 וְלִבְשׁ הַכֹּהֵן מִדָּו בָּר וּמִכְנָסֵי־בָר יִלְבַּשׁ עַל־

22. *Que l'homme a coutume de faire*, le futur en hébreu marque une action habituelle. Il s'agit ici de ce qui est consommé; et ci-dessus, verset 4, de ce qui ne l'est pas encore. בהנה Sam. בהן .

24. *Iar'hi dit le capital*; ראש signifie tête et commencement. *Aben Esra dit, lui-même, sa valeur*; וחמשתיו et le cinquième du prix; Sam. וחמשתיו — *Au jour de son délit*, c'est-à-dire lorsqu'il avouera sa faute.

CH. VI. 2. אל אהרן ואל בניו *A Aharone et à ses fils*, qui étaient chargés de soigner les sacrifices; plus haut on s'adresse aux Israélites qui les offraient *Voici la doctrine de l'holocauste*. *Tora* est le nom de tout le Pentateuque; c'est aussi le nom de toute ordonnance fondamentale, de tout enseignement, de *ירא* enseigner. Il en a déjà été question Exode, ch. 29, v. 39. Selon Gramberg, cette ordonnance ne serait pas de la même époque que celle qu'on

d'un objet) à garder ou à manier, ou violemment enlevé, ou lorsqu'il préjudicie son prochain;

22. Ou il trouve une chose perdue, et la nie, jure fausement, sur une des choses que l'homme commet en péchant par là.

23. Lorsqu'il aura péché et sera coupable, il rendra la chose volée qu'il a enlevée ou l'objet préjudiciable par lequel il a porté préjudice, ou le dépôt qui lui a été confié, ou bien l'objet perdu qu'il a trouvé;

24. Ou tout ce dont il aura juré fausement, il le paiera en principal et il l'augmentera d'un cinquième; il le donnera en sus à celui à qui il appartient au jour du délit (constaté);

25. Et il amènera au cohène son sacrifice de culpabilité à l'Éternel; un bélier sans défaut du troupeau, à ton estimation, pour un sacrifice de culpabilité.

26. Le cohène fera propitiation sur lui devant l'Éternel, et il lui sera pardonné sur chacune des choses qu'on commet en s'y rendant coupable.

CH. VI. 1. L'Éternel parla à Mosché, disant :

2. Ordonne à Aharone et à ses fils comme il suit : voici la doctrine de l'holocauste, c'est l'holocauste en combustion sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin; le feu de l'autel y sera en combustion.

3. Le cohène revêtira sa robe de lin, ses caleçons de lin;

a donnée ci-dessus, ch. 1, v. 3; elles diffèrent par des circonstances essentielles.

מוקדה Racine יקר brûler, le bûcher. תוקד Du Hophal, futur, troisième personne du féminin.

3. מדי Pluriel מדותיו racine מדה mesurer un justaucorps. Sam. מדי. Ounklousse לבושין des vêtements; בד de lin cotonneux, dont le nom égyptien est שש; c'est sous ce nom que nous le trouvons Exode, ch. 28, v. 5. Il semble, dit Rosenmüller, que les pontifes des Hébreux portaient des vêtements de lin à

בְּשָׂרוֹ וְהָרִים אֶת־הַדָּשָׁן אֲשֶׁר הָאָכַל הָאֵשׁ אֶת־הָעֹלָה עַל־  
הַמִּזְבֵּחַ וְשָׂמוּ אֵצֶל הַמִּזְבֵּחַ : 4 וּפָשַׁט אֶת־בְּגָדָיו וּלְבַשׁ  
בְּגָדִים אֲחֵרִים וְהוֹצִיא אֶת־הַדָּשָׁן אֶל־מַחֲוִיץ כַּמִּנְחָה אֶל־  
מָקוֹם טָהוֹר : 5 וְהָאֵשׁ עַל־הַמִּזְבֵּחַ תִּקְרָבוּ לֹא תִכְבֶּה  
וּבְעֵר עֲלֶיהָ הַכֹּהֵן עֹצִים בְּבִקְרָב בְּבִקְרָב וְעָרָה עֲלֶיהָ הָעֹלָה  
וְהִקְטִיר עֲלֶיהָ חֲלָבֵי הַשְּׁלָמִים : 6 אֵשׁ תָּמִיד תִּקְרָד עַל־  
הַמִּזְבֵּחַ לֹא תִכְבֶּה : 7 וְזֹאת הַזֵּכֶר הַמִּנְחָה  
הַקָּרֵב אֲתָהּ בְּנִיר־אֶהְרֹן לִפְנֵי יְהוָה אֶל־פְּנֵי הַמִּזְבֵּחַ : 8  
וְהָרִים מִמֶּנּוּ בְּקִמְצוֹ מִפְּלֶת הַמִּנְחָה וּמִשְׂמֵנָה וְאֵת כָּל־  
הַלֶּבָנָה אֲשֶׁר עַל־הַמִּנְחָה וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחַ רִיחַ נִיחֹחַ  
אֲזִכָּרְתָהּ לַיהוָה : 9 וְהִנִּיתֶתָּ מִמֶּנָּה יָאֵכְלוּ אֶהְרֹן

l'exemple des prêtres égyptiens, dont Hérodote dit, liv. II, ch. 37 : *les pontifes portent une robe de lin et des souliers de byblus*; c'est le papyrus; ἱεῖντα δὲ φέρουσι οἱ ἱερεῖς λιγίνην καὶ ὑποδηματὰ βύβλινα. Aussi les prêtres égyptiens sont appelés *porte-lin* par les écrivains latins. Peut-être que Mosché a conservé cette espèce de vêtemens parce qu'ils se nettoyaient facilement du sang et autres taches provenant des sacrifices. *Sur sa chair*, pour son corps, sa nudité.

6. *Le feu brûlera constamment sur l'autel, ne s'éteindra pas*, même pendant la marche; comment? Le rabbi Iehouda dit: on couvrait le feu d'un פסכתר (espèce de garde-feu); le rabbi Schimone dit: on couvrait le feu de cendres. « Tous les préceptes, ajoute le *Sepher Humiv'har*, ordonnés dans le désert ne furent la plupart obligatoires que pour la Palestine. Il en est de même, continue-t-il, des pains de proposition pendant le séjour des Israélites dans le désert, où ils se nourrissaient de la manne, et pourtant il est dit: *ce sera pour Aharone et ses fils, qui le mangeront en un lieu saint*. Le *Sepher Hamiv'har* dit aussi: si le feu venait du ciel, que signifie *לֹא תִכְבֶּה* ? Toutefois plusieurs interprètes, juifs et chrétiens, attribuent à un miracle la présence continuelle du feu sur l'autel. Mais, dit Rosenmüller, un tel miracle est imaginaire. Le feu perpétuel existait aussi dans les temples des autres peuples. Les Perses n'adoraient pas seulement le feu comme l'image de la divinité, mais ils l'entretenaient constamment sur l'autel. *Ignis, quem ipsi sacrum et aeternum vocabant, argenteis altaribus proferebatur*, dit Quinte-Curce, liv. 3, ch. 3. *Ils portaient en avant, sur des autels en argent, le feu*

sur sa chair; il enlèvera la cendre en quoi le feu aura converti l'holocauste sur l'autel, et il la placera près de l'autel.

4. Il dépouillera ses vêtemens, et s'étant revêtu d'autres habits, il transportera la cendre hors du camp dans un endroit propre.

5. Le feu sur l'autel y restera allumé, ne s'éteindra pas; le cohène y allumera chaque matin du bois, y arangera l'holocauste, et y vaporisera les graisses (des sacrifices) pacifiques.

6. Un feu continuél sera allumé sur l'autel, et ne s'éteindra pas.

7. Voici la doctrine de l'offrande; les fils d'Aharone la feront approcher devant l'Éternel en face de l'autel;

8. Il (le cohène) prendra une poignée de la fleur de farine de l'offrande et de son huile, et tout l'encens qui (est) sur l'offrande, qu'il vaporisera sur l'autel, odeur agréable, souvenir auprès de l'Éternel;

9. Aharone et ses fils mangeront ce qui en restera;

*qu'eux-mêmes nommaient le feu sacré, perpétuel.* Le culte du feu, dérivé de celui du soleil, est probablement le plus ancien des cultes. Peut-être que le feu était constamment entretenu par les Hébreux sur l'autel où se faisait le sacrifice quotidien, afin que le feu nécessaire ne manquât jamais par la négligence des prêtres.

7. תורת חמנחה Cette ordonnance n'est pas non plus identique à celle qui est relatée ci-dessus ch. 1, v. 4. הקרב Infinitif du *Hiphil*. Ounk. traduit דיקרבון que présenteront.

8. בקמצו Voy. ci-dessus, ch. 2, v. 2. ריח Sam. אשה ריח; Sept. id. *ἀρωματισμα*. אוזכרתה Voy. ci-dessus, ch. 2, v. 2.

9. מצות *Pains sans levain*, préférables au pain fermenté, qui est moins pur. Cette défense se trouve aussi chez les prêtres flamines de Rome.

11 חק עולם *Statut perpétuel*, pendant l'existence du temple. On voit que l'épithète עולם *olame*, ne désigne pas toujours un temps infini. De ce mot vient le mot latin *olim*.

וּבָנָיו מִצֹּרֶת הָאֵכָל בְּמִקּוֹם קֹדֶשׁ בַּחֲצַר אֹהֶל מוֹעֵד  
 יֵאָכְלוּ : 10 לֹא תֹאֲפֶה חֶמֶץ חֲלָקִים נִתְּחִי אֲתָהּ מֵאִשׁוֹ  
 קֹדֶשׁ קִדְּשִׁים הוּא בַחֲטָאת וּכְאִשׁוֹ : 11 כִּלְזֹכֵר בְּבָנָיו  
 אַהֲרֹן יֵאָכְלֶנָה חֶקְעוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם מֵאִשׁ יְהוָה כֹּל אֲשֶׁר  
 יַעֲבֹר בָּהֶם יִקְדָּשׁ : פ שְׁנֵי

12 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 13 זֶה קָרְבַּן אַהֲרֹן  
 וּבָנָיו אֲשֶׁר־יִקְרִיבוּ לַיהוָה בַּיּוֹם הַמָּשָׁח אֹתוֹ עֲשִׂיתָה הָאֲפֶה  
 סֹלֶת מִנְחָה הַמִּיד מִחֲצִיתָהּ בַּבֶּקֶר וּמִחֲצִיתָהּ בְּעֶרֶב :  
 14 עַל־מַחֲבַת בִּשְׁמֵן תַּעֲשֶׂה מִרְבֶּכֶת הַבִּיָּאָה הַפִּינִי  
 מִנְתָּה פְתִים תִּקְרִיב רִיחֵנִיחַ לַיהוָה : 15 וְהִכְלִין  
 הַמְּשִׁיחַ תַּחְתּוֹ מִבָּנָיו יַעֲשֶׂה אֲתָהּ חֶקְעוֹלָם לַיהוָה כָּלִיל  
 תִּקְטֹר : 16 וְכֹל־מִנְחַת כֹּרֶחַן כָּלִיל תִּהְיֶה לֹא תֵאָכֵל : פ  
 17 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 18 דַּבֵּר אֶל־אַהֲרֹן  
 וְאֶל־בָּנָיו לֵאמֹר זֹאת תּוֹרַת הַחֲטָאת בְּמִקּוֹם אֲשֶׁר הִשְׁחֵט

13. המשיח *Le meschia'h* (oint). Ceci paraît se rattacher à la fin de l'Exode: *Lui*, le pontife descendant d'Aharone. Par moitié égale; חצי exprime une moitié approximative (*Sepher Hamip'har*). בין חֶרֶבִים Sam. בערב.

14. מחבת Voy. ch. 2, v. 5. Mot unique; peut-être pour מרכבת *épais*, comme שמלה pour שלמה. Iar'hi dit *suffisamment cuit dans un bouillon*. Michaëlis joint שמן à ce mot: *suffisamment retourné dans l'huile*. Ounkl. ne traduit pas ce mot, que quelques-uns rendent par *rôti*. Aben Esra le rend par *préparé*; il ajoute: nos prédécesseurs ont pensé qu'il est composé de deux mots *cuis donc*. Rachbame et Iar'hi le dérivent de אפה *cuire au four*. Ce dernier dit:

אפויח אפיות הרבה ולאחר חלישתה אופה בתנור וחוזר ומטגנת במחבת *cuit de beaucoup de cuissons, et après la friction, il (le cohène) le fait cuire dans un four, et ensuite il le fait rôti dans une poêle*. Mendelsohn traduit תפיני par *biscuit*, et מנחת פתים par *cassé en morceaux*.

15. המשיח מבניו תחתיו Iar'hi dit qu'il faut lire *qu'il saut lire*

il sera consommé en lieu saint; ils le mangeront dans le parvis de la tente d'assignation.

10. Il ne sera pas cuit fermenté; c'est leur part; je la leur ai donnée de mes combustions; il est très-saint, comme le sacrifice du péché et du délit.

11. Tout mâle parmi les enfans d'Aharone le mangera; statut perpétuel dans vos générations; quiconque touchera aux offrandes de l'Éternel sera saint.

12. L'Éternel parla ainsi à Mosché:

13. Voici l'offrande d'Aharone et de ses fils qu'ils présenteront à l'Éternel au jour de son onction; un dixième d'épha de fleur de farine pour une offrande perpétuelle, moitié le matin et moitié le soir;

14. Elle sera apprêtée sur une poêle et apportée risso-lée; tu présenteras l'offrande en biscuit et par morceaux, (c'est) une odeur agréable à l'Éternel.

15. Le cohène, le meschia'h en sa place, parmi ses fils, fera cette offrande, statut perpétuel à l'Éternel; elle sera entièrement vaporisée.

16. Toute offrande d'un cohène sera entièrement vaporisée; elle ne sera pas mangée.

17. L'Éternel parla ainsi à Mosché:

18. Parle à Aharone et à ses fils, et dis-leur: voici l'or-

c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de faire officier le fils du cohène en fonction (l'oïnt), mais du fils qui, après lui, sera consacré à son tour. כָּלִיל Adverbe, *tout-à-fait*, de כָּל *tout*; de là est dérivée la dénomination *holocauste*. V. ch. 1, v. 3.

19. הִמַּחַט *Piel*, au présent, Ounklousse דִּמְכַפֵּר *qui expie*; au *Kal*, חָטָא signifie *manquer, pécher*, et au *Piel*, le contraire, enlever ce qui constitue le manquement. Ainsi וְחָטָאתָ *ôter le péché* (חָטָא), Gen., ch. 31, v. 39;

הָעֹלָה הַשְּׁחֵט הַחֲטָאת לִפְנֵי יְהוָה קֹדֶשׁ קִדְשִׁים הוּא :  
 19 הַפְּרִיז הַמִּחְטָא אֹתָהּ יֹאכְלֶנָּה בְּמִקְוֵם קֹדֶשׁ הַאֲכֹל בַּחֲצֵר  
 אֹהֶל מוֹעֵד : 20 כֹּל אֲשֶׁר-יִגַע בְּבִשְׂרָהּ יִקְדָּשׁ וְאִשֶּׁר יִזְוֶה  
 מִדָּמָהּ עַל-הַזֶּבֶךְ אִשֶּׁר יִזְוֶה עֲלֶיהָ הַכִּבֵּם בְּמִקְוֵם  
 קֹדֶשׁ : 21 וּכְלֵי-הַרֶשֶׁת אֲשֶׁר הִבִּישְׁלֵכּוּ יִשְׁבֵּר וְאִם-  
 בְּכֵלֵי נְחֹשֶׁת בְּשֵׁלָה וּמִרְק וְשֵׁטֶף בְּפִימִים : 22 כָּל-זָכָר  
 בְּכַהֲנִים יֹאכֵל אֹתָהּ קֹדֶשׁ קִדְשִׁים הוּא : 23 וְכָל-חֲטָאת  
 אֲשֶׁר יִזְבַּח מִדָּמָהּ אֶל-אֹהֶל מוֹעֵד לְכַפֵּר בַּקֹּדֶשׁ לֹא  
 תֹאכַל בָּהֶשֶׁת הַשָּׂרֵף : פ

ז 1 וְזֹאת תֹּזְרֹת הָאֲשֵׁם קֹדֶשׁ קִדְשִׁים הוּא : 2 בְּמִקְוֵם  
 אֲשֶׁר יִשְׁחֲטוּ אֶת-הָעֹלָה יִשְׁחֲטוּ אֶת-הָאֲשֵׁם וְאֶת-דָּמֹו יִזְרֹק  
 עַל-הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב : 3 וְאֶת-כָּל-חֲלָבֹו יִקְרִיב מִמֶּנּוּ אֶת  
 הָאֵלֶיךָ וְאֶת-הַחֲלֵב הַמְּכַסֶּה אֶת-הַקֶּרֶב : 4 וְאֶת שְׁתֵּי

je le manque, c'est-à-dire, je remplace ce qui manque. Les Sept. rendent  
 אֶת-הַמִּחְטָא par ἀναφίρω, offrant. אֹתָהּ Elle, se rapporte à la victime expiatoire  
 (חטאת).

20. Racine נוז du Niphal, signifie, selon Iar'hi, qui sera aspergé. תכבס  
 Tulaveras, Sam. יכבס—כבס se dit de l'action d'enlever des taches au moyen de  
 savon, et ne se dit que des vêtements; laver le corps s'exprime par רחץ .

21. Racine מרק nettoyer, polir, du Poual, pour מרק à cause du ר  
 qui étant guttural ne prend pas le daguesch. De là תמרוקי הנשים ornement qui  
 sert à embellir et à orner les femmes. Iar'hi dit אשקורמנט écurer; et שטף  
 rincer ou plutôt relaver, comme dit le באור — מרק se dit de l'action qui se fait  
 dans l'intérieur du vase; et שטף à l'extérieur. Le vase de terre dans lequel on  
 avait cuit devait être brisé, et le vase d'airain seulement récuré. La différence, dit  
 Rosenmüller, est que le vase de terre attire toujours un peu du liquide qu'il con-  
 tient; tandis que le vase d'airain ou d'autre métal n'attire rien; le vase de terre est  
 aussi d'un moindre prix que le vase de métal. L'écrivain sacré est favorable aux  
 vases d'airain, qui pour nous ont le danger d'attirer la rouille; ce qui n'était pas à  
 craindre à cause de la propreté prescrite aux Hébreux par des lois religieuses.

23. Sera porté, Sam. יבא viendra.

donnance du (sacrifice du) péché; à l'endroit où sera égorgé l'holocauste, sera égorgé le sacrifice du péché, devant l'Éternel; il est très-saint.

19. Le cohène qui fera expiation par elle mangera (cette victime); elle sera mangée en lieu saint, dans le parvis de la tente d'assignation.

20. Quiconque en touchera le sang sera sanctifié; s'il rejaillit du sang sur un vêtement, tu laveras dans un lieu saint la place où il aura rejailli.

21. Le vase de terre dans lequel il sera cuit doit être cassé; s'il est cuit dans un vase d'airain, il sera écuré et lavé dans l'eau;

22. Tout mâle parmi les cohenime en mangera; c'est une (chose) très-sainte;

23. Et tout sacrifice du péché, dont il sera porté du sang dans la tente d'assignation pour faire expiation dans le saint, ne sera pas mangé; il doit être brûlé au feu.

CH. VII. 1. Et voici l'ordonnance (de la victime) du délit; c'est très-saint;

2. A l'endroit où l'on égorgera l'holocauste, on égorgera la victime du délit, dont on jettera le sang sur l'autel à l'entour;

3. On en offrira toute la graisse; la queue, et la graisse qui couvre les entrailles;

4. Et les deux rognons et la graisse qui est sur eux,

CH. VII. 1. חטאת Dans les Sept., excepté l'éd. Complut. ce chapitre ne commence qu'au verset 11. On établit la différence entre חטאת péché et עון délit, en disant que le premier désigne une faute d'ignorance et le second une faute d'oubli. L'écrivain sacré n'a pas fait ressortir clairement la différence distinctive; c'était peut-être au cohène à déterminer l'espèce, et à faire l'office de casuiste. Il y a toutefois une différence entre les deux modes de sacrifier. Le עון délit, est certes le plus important.

הַכֹּלִית וְאֶת־הַחֵלֶב אֲשֶׁר עָלֶיהֶן אֲשֶׁר עַל־הַכֹּסְלִים וְאֶת־  
הַיֹּחֶרֶת עַל־הַכֶּבֶד עַל־הַכֹּלִית יִסְרְפָה : 5 וְהִקְטִיר אַחַם  
הַכֹּהֵן הַמִּזְבֵּחַ אִשָּׁה לַיהוָה אֲשֶׁם הוּא : 6 כָּל־  
זָכָר בְּכֹהֲנִים יֹאכְלֵנוּ בְּמָקוֹם קֹדֶשׁ יֹאכֵל קֹדֶשׁ קֹדְשִׁים  
הוּא : 7 כַּחֲטָאת כַּאֲשֶׁם תּוֹדָה אַחַת לָהֶם הַכֹּהֵן  
אֲשֶׁר יִכְפֹּר בּוֹ לוֹ יִהְיֶה : 8 וְהַכֹּהֵן הַמִּקְרִיב אֶת־עֹלֹת  
אִישׁ עוֹד הָעֹלָה אֲשֶׁר הִקְרִיב לַכֹּהֵן לוֹ יִהְיֶה : 9 וְכֹל  
מִנְחָה אֲשֶׁר תֵּאֱמָר בַּחֲזוֹן וְכֹלֵנָה עֲשֵׂה בַמִּרְחֶשֶׁת וְעַל־  
מַחְבֵּת לַכֹּהֵן הַמִּקְרִיב אֹתָהּ לוֹ תִהְיֶה : 10 וְכֹל־  
מִנְחָה בְּלוֹלָה בְּשֶׁמֶן וְחֲרִיבָה לְכֹל־בְּנֵי אֹהֲרֹן הַיְהוּדִים  
אִישׁ כְּאָחִיו : פ  
שְׁלִישִׁי

11 וְזֹאת תּוֹדָה זְבַח הַשְּׁלָמִים אֲשֶׁר יִקְרִיב לַיהוָה : 12 אִם  
עַל־תּוֹדָה יִקְרִיבֵנּוּ וְהִקְרִיב וְעַל־זְבַח הַתּוֹדָה חֲלוֹת  
מִצּוֹת בְּלוֹלֹת בְּשֶׁמֶן וְרִקְקֵי מִצּוֹת מִשְׁחִים בְּשֶׁמֶן וְסֹלֶת  
מִרְבֶּכֶת חֹלֶת בְּלוֹלֹת בְּשֶׁמֶן : 13 עַל־חֹלֶת לֶחֶם חָמֵץ

3. *et toute la graisse qui est sur les entrailles.* Le Sam. ajoute *על הקרב* et toute la graisse qui est sur les entrailles.

8. *C'est pour la troisième fois qu'il est question de l'holocauste, et pour la première fois de la pean accordée au cohène.* On a inséré ici tout ce qui appartient aux cohenime.

9. *Adjectif féminin.* *Vase à couvercle;* ce qu'indique la préposition *ב* dans *מחבת*. *Sans couvercle et plat,* ce qu'indique la préposition *על* sur, qui précède.

10. *Chacun comme son frère.* A diviser par mesure égale entre eux.

11. *Sacrifice pacifique.* Voy. ch. 3, v. 1. Ces espèces de sacrifices, qui paraissent remonter à une haute antiquité, sont ici divisés en deux classes : *laudatifs* ou *de reconnaissance* et *votifs*.

12. *Suppl. avant ce mot sacrifice d'aveu ou de louange.* *תודה* Racine *ידי* reconnaître, soit un bienfait reçu, soit une faute commise (voy. ci-dessus, ch. 5, v. 1).

13. *Fermenté.* Il peut paraître singulier, dit Rosenmüller, de voir pres-

qui est aux reins, et on détachera la taie qui est sur le foie avec les reins ;

5. Le cohène les vaporisera sur l'autel, une combustion (offrande) à l'Éternel ; c'est une victime du délit.

6. Tout mâle parmi les cohenime en mangera ; elle sera mangée dans un lieu saint ; elle est très-sainte.

7. Telle la victime du péché, telle celle du délit, une seule doctrine pour elles ; c'est au cohène qui fera expiation par elle qu'elle appartiendra.

8. Et le cohène qui offre l'holocauste de quelqu'un, la peau de l'holocauste qu'il offre sera à lui, au cohène.

9. Et toute offrande cuite au four ou faite dans une écuelle ou dans une poêle sera pour lui, pour le cohène qui l'offre.

10. Toute offrande pétrie d'huile et sèche sera à tous les fils d'Aharone ; à l'un comme à l'autre.

11. Voici la doctrine du sacrifice pacifique qu'on offrira à l'Éternel :

12. Si on l'offre par reconnaissance, qu'on offre avec le sacrifice d'action de grâce des gâteaux sans levain pétris d'huile, et des beignets sans levain oints d'huile, et de fleur de farine rissolée des gâteaux pétris d'huile ;

13. Il offrira son sacrifice sur des gâteaux de pain sans

crire ici des pains fermentés, tandis que ci-dessus, ch. 2, v. 4, 11, il est dit expressément de ne rien présenter dans les sacrifices divins qui ait fermenté. Mais, ajoute le même auteur, la défense n'avait lieu que pour les sacrifices entièrement consumés par le feu, il n'en est pas de même de ceux qui, sous le nom de prémices, étaient offerts aux cohenime, dont ils étaient la nourriture.

וְקָרִיב קָרְבָּנוֹ עַל־זֶבַח הַחֹדֶת שְׁלָמוֹי : 14 וְהַקָּרִיב מִמֶּנִּי  
 אֶחָד מִכָּל־קָרְבָּן תְּרוּמָה לַיהוָה לַכֹּהֵן הַזֶּה וְהַזֶּקֶן אֶת־יָדָם  
 הַשְּׁלָמִים לוֹ יִהְיֶה : 15 וּבִשְׂרֵזֶבַח הַחֹדֶת שְׁלָמוֹי בְּיוֹם  
 קָרְבָּנוֹ יֹאכַל לֹא־יֵנִיחַ מִמֶּנִּי עַד־בֹּקֶר : 16 וְאִם־נָדְרוּ  
 אוֹ נִדְבָּה זֶבַח קָרְבָּנוֹ בְּיוֹם הַקָּרִיבוֹ אֶת־זֶבְחוֹ יֹאכַל וּמִמַּחֲרַת  
 וְהַיּוֹמָה מִמֶּנִּי יֹאכַל : 17 וְהַנּוֹתֵר מִבִּשְׂרֵזֶבַח הַזֶּבַח  
 בְּיוֹם הַשְּׁלִישִׁי בְּאֵשׁ יִשְׂרָף : 18 וְיָאֵם הָאֹכֵל יֹאכַל  
 מִבִּשְׂרֵזֶבַח שְׁלָמוֹי בְּיוֹם הַשְּׁלִישִׁי לֹא יִרְצֶה הַמִּקְרִיב  
 אֹתוֹ לֹא יִחְשַׁב לוֹ פְּגוּל יִהְיֶה וְהַנֶּפֶשׁ הָאֹכֶלֶת מִמֶּנִּי  
 עֹנְוָה חֲשָׂא : 19 וְהַבֶּשֶׂר אֲשֶׁר־יִגַּע בְּכָל־טָמֵא לֹא

14. *Oblation*. Voy. Exode, ch. 25, v. 2; une partie de ces sacrifices était pour la divinité, une autre pour le cohen, et l'autre pour celui qui offrait le sacrifice.

16. Victime spontanée, volontaire, par la seule impulsion du sentiment religieux. Mendelsohn dit : *mais seulement ce qui reste*; c'est pour rendre raison du ו de וזוותר que Iar'hi regarde comme superflu. Luther traduit : *ce qui reste le lendemain, on le mangera*.

17. *Sera brûlé*. Le motif de cette prescription, dit Rosenmüller, était sans doute d'engager ceux qui présentaient des sacrifices à distribuer aux cohenime et aux pauvres la chair des sacrifices, ce qui aurait pu n'avoir pas lieu si l'on eût pu la conserver.

18. *לא יהיה לרצון* Ounkl. traduit comme s'il y avait *accueilli* pour *savoir à celui qui l'offre*. Ben Ouziel paraphrase et ne traduit pas. Le באור dit qu'il faut expliquer *אכל האכל ואם* comme Iar'hi, *s'il doit être mangé* le troisième jour, c'est-à-dire si celui qui offre le sacrifice a déjà l'intention, au moment où il l'offre, qu'il ne soit mangé que le troisième jour, alors il ne sera pas bien accueilli (voy. *Zeba'hime*, fol. 29, recto). *Celui qui l'offre ne doit pas avoir cette pensée*, celle de le garder jusqu'au troisième jour (Iar'hi). Le באור observe que le verbe *חשב penser*, au *Kal*, s'applique à la pensée qui est selon l'ordre des choses, comme la pensée de la bienfaisance qu'excite en nous le malheureux;

levain, lors de son sacrifice de reconnaissance et de contentement.

14. Il offrira une (pièce) de chaque offrande en oblation à l'Éternel; au cohène qui répandra le sang du sacrifice pacifique, elle sera à lui.

15. Mais la chair du sacrifice de reconnaissance de son contentement sera mangée le jour qu'elle sera offerte; on n'en laissera rien jusqu'au matin.

16. Si le sacrifice de son offrande est pour un vœu ou un don volontaire, il sera mangé le jour qu'on aura offert son sacrifice, le lendemain on, en mangera le reste.

17. Le reste de la chair du sacrifice sera brûlé au feu le troisième jour.

18. S'il était mangé de la chair du sacrifice pacifique le troisième jour, il (le sacrifice) ne sera pas agréé; il n'en sera pas tenu compte à celui qui l'offre; ce sera une abomination. La personne qui en mangera portera son méfait.

19. La chair (du sacrifice) qui aura touché à tout ce

tandis qu'au *Niphal* le même verbe s'applique aux pensées désordonnées, et est suivi de לך comme Gen., ch. 31, v. 15; Isaïe, ch. 40, v. 17. On pourrait aussi traduire לא יחשב לך *il ne lui sera pas compté* pour un sacrifice. פגול יהיה

*Il sera impur, profane*; le mot פגול ne se trouve qu'ici et Lévit., ch. 19, v. 7; Isaïe, ch. 65, v. 4, où ce mot se trouve au pluriel, et Ézéchi., ch. 4, v. 14. Ounklousse traduit מרחיק יחי *il sera éloigné, rejeté*. Ben Ouziel פסול יהא *il sera impropre*. Kim'hi dit que ce mot désigne la viande qui est entrée en putréfaction; la chair de la victime ne pourra plus servir à la nourriture; elle est comme détériorée. עונה תשא *Portera sa peine*, sera destiné au châtement infligé par Dieu.

19. ובשר קודשא *Et la chair des victimes*; Ounklousse ובשר קודשא. Le mot ובשר qui termine la phrase paraît une redondance; aussi Mendelsohn ne le traduit pas. Michaëlis pense qu'il faudrait joindre le פ du second ובשר au mot

וַיֹּאכַל בָּאֵשׁ יִשְׂרָאֵל וְהַבֶּשֶׂר כָּל־טְהוֹר יֹאכַל בֶּשֶׂר : 20  
וְהַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר־הָאָכַל בֶּשֶׂר מִזֶּבַח הַשְּׁלָמִים אֲשֶׁר לַיהוָה  
וּטְמֵאתוּ עָלָיו וּנְכַרְתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מֵעַמִּיהָ : 21 וְנֶפֶשׁ  
כִּי־תִגַּע בְּכָל־טְמֵאָה בְטִמְאֹת אָדָם אוֹ בְבִהְמָה טְמֵאָה  
אוֹ בְכָל־שִׂקְץ טְמֵאָה וְאָכַל מִבְּשַׂר־זֶבַח הַשְּׁלָמִים אֲשֶׁר לַיהוָה  
וּנְכַרְתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מֵעַמִּיהָ : 22 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־  
מֹשֶׁה לֵאמֹר : 23 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר כָּל־  
חֵלֶב שׁוֹר וְכֶשֶׂב וְעֵז לֹא תֹאכְלוּ : 24 וְחֵלֶב נְבֵלָה וְחֵלֶב  
טְרֵפָה יַעֲשֶׂה לְכָל־מְלֹאכֶה וְאָכַל לֹא תֹאכְלוּהוּ : 25 כִּי  
כָּל־אָכַל חֵלֶב מִן־הַזֶּבֶחַ אֲשֶׁר יִקְרִיב מִמֶּנּוּ אִשָּׁה לַיהוָה  
וּנְכַרְתָּה הַנֶּפֶשׁ הָאֹכֵלֹת מֵעַמִּיהָ : 26 וְכָל־יָדָם לֹא

précédent, et le ך qui commence le verset suivant au dernier mot du présent ver-  
set; la phrase serait ainsi construite באש ישרו הבשר כל טהור יאכל בשר  
on brûlera au feu la chair (impure). Tout (homme) pur pourra manger de la  
chair de ce sacrifice, et verset 20, mais une personne impure qui, etc. Houbi-  
gant propose de supprimer le ך de והבשר et de lui donner l'*athnaha* (א), le  
sens serait alors que la chair soit brûlée au feu, etc. Ces différentes corrections  
sont combattues par d'autres commentateurs. Rachbame veut qu'on supplée טהור  
après בשר, tout homme pur mangera de la viande pure. Ce passage est difficile,  
et une transposition de lettre est d'autant moins impossible, si l'on se rappelle  
que l'imprimerie ne date que du quinzième siècle, et la difficulté de lire certains  
manuscrits doit d'ailleurs nous rendre indulgens pour quelque erreur de copiste.

21. ונפש Sam. או נפש — בטמאת אדם A une impureté humaine, dont le  
détail se trouve plus loin, chapitre 13. שקץ Chose abominable; au lieu de ce  
mot le Sam. porte שרץ reptile. Ounklousse, le syriaque et plusieurs manuscrits  
ont la même leçon; les Sept. et la Vulgate comme l'hébreu, ceux qui lisent שרץ  
allèguent pour motif que שקץ joint à טמא (impur), paraît une tautologie que  
le באור croit toutefois pouvoir expliquer. שקץ Se retrouve fréquemment  
chapitre 11.

24. יעשה Sera employée. La graisse des sacrifices était brûlée sur l'autel;  
כרם תריב חיזיא דמכשרא יתסק על מדבחת Ben Ouziel c'est ce que dit

qui est impur ne sera pas mangée; elle sera brûlée au feu; et la chair (non polluée), tout (homme) pur mangera cette chair.

20. La personne ayant quelque impureté sur elle qui mangera de la chair du sacrifice pacifique qui (est) à l'Éternel, cette personne sera retranchée de ses peuples.

21. Une personne qui touchera à toute (chose) impure, à une impureté d'homme, à un animal immonde, ou à toute souillure impure, et qui mangera de la chair du sacrifice pacifique qui (est) à l'Éternel, cette personne sera retranchée de ses peuples.

22. L'Éternel parla ainsi à Mosché :

23. Parle aux enfans d'Israël en ces termes : toute graisse de bœuf, de brebis et de chèvre, vous ne la mangerez pas.

24. La graisse d'une bête morte ou celle d'une bête déchirée sera employée à tout ouvrage, mais pour manger, vous ne la mangerez pas ;

25. Car quiconque mange la graisse d'une bête que l'on offre en combustion à l'Éternel, cette personne sera retranchée de ses peuples.

26. Vous ne mangerez pas de sang dans aucune de

les Israélites ne pouvaient dans le désert manger que de la viande provenant des sacrifices pacifiques; la graisse des animaux déchirés n'était pas permise par cela qu'elle ne montait pas sur l'autel, mais pouvait seulement être travaillée.

25. ונכרתה *Sera retranchée.* Rosenmüller pense que cette défense peut avoir eu pour objet d'attacher les Israélites plus fortement à la culture de l'olivier abondant en Palestine.

26. וכל דם *Tout sang est défendu, de quelque animal qu'il soit, pur ou impur; de l'oiseau comme d'une autre bête.*

הָאֵכְלוּ בְּכָל מוֹשְׁבֵיכֶם לְעוֹף וּלְבְּהֵמָה : 27 כָּל־  
נֶפֶשׁ אֲשֶׁר תֹּאכַל כָּל־דָּם וְנִכְרַתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהִיא  
מֵעַמִּיתָ : פ

28 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 29 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי  
יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר הַמִּקְרִיב אֶת־זֶבַח שְׁלָמוֹ לַיהוָה יָבִיֵא אֶת־  
קַרְבָּנוֹ לַיהוָה מִזֶּבַח שְׁלָמוֹ : 30 יָדָיו הַבְּיָאִנָּה אֶת  
אֲשֵׁי יְהוָה אֶת־הַחֹלֶב עַל־הַחֹזֶה יָבִיֵאנוּ אֶת־הַחֹזֶה  
לְהִנְיֹף אֹתוֹ הַנוֹפֵף לִפְנֵי יְהוָה : 31 וְהַקֵּטִיר הִכִּין אֶת־  
הַחֹלֶב הַמִּזְבֵּחַ וְהָיָה הַחֹזֶה לְאֶהֱרֹן וּלְבָנָיו : 32 וְיָצֵאת  
שׁוֹק הַיָּמִין הַתָּנוּ הַרוֹמָה לִפְתָּח מִזְבְּחֵי שְׁלָמוֹכֶם : 33  
הַמִּקְרִיב אֶת־דָּם הַשְּׁלָמִים וְאֶת־הַחֹלֶב מִבְּנֵי אֶהֱרֹן לוֹ  
תְּהִיֶּה שׁוֹק הַיָּמִין לְמִנָּה : 34 כִּי אֶת־חֹזֶה הַתְּנוֹפֵף  
וְאֶת שׁוֹק הַתְּרוֹמָה לְקַחְתִּי מֵאֵת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִזֶּבְחֵי  
שְׁלָמוֹתֵיכֶם וְאֵתֵן אֲתָם לְאֶהֱרֹן הַכֹּהֵן וּלְבָנָיו לְחֶק־עוֹלָם  
מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 35 זֹאת מִשְׁחַת אֶהֱרֹן וּמִשְׁחַת בְּנָיו  
מֵאֲשֵׁי יְהוָה בַּיּוֹם הַקְּרִיב אֲתָם לִכְהֵן לַיהוָה : 36 אֲשֶׁר  
צִוָּה יְהוָה לְרַחֵם לָהֶם בַּיּוֹם מִשְׁחֹו אֲתָם מֵאֵת בְּנֵי

28. *Élévation agitée*. La différence de ce mot avec *élévation*, *élévation*, *oblation*, est, d'après Michaëlis, que *trouma* est une offrande élevée vers celui qui est assis sur le trône; *תנופה* est une offrande déposée à ses pieds. Ounklousse traduit ce dernier par *élévation* *ארמותא*, et *trouma* par *oblation*, *part enlevée, séparée*.

29. ואל בני ישראל תדבר Sam. דבר.

32. *La pièce de l'épaule* (train de devant) est moins estimée que la pièce de la cuisse (train de derrière). Iar'hi dit que cette pièce est terminée à l'extrémité supérieure de la jambe.

35. *Ounklousse* רבות *la grandeur, l'élévation*. Sept. *χρίσις*; Vulgate de même, *unctio*. Saad. dit *portion*. Rachbame dit *מִשְׁחַת שכר la récompense de l'onction*, c'est dans ce sens que les Sept. traduisent ce même mot, Nomb., ch. 18, v. 8, *γίρας, honneur, prix*. Mendelsohn dit: *le droit d'onction* du

vos demeures, soit d'oiseaux, soit de quadrupèdes.

27. Toute personne qui mangera de quelque sang, cette personne-là sera retranchée de ses peuples.

28. L'Éternel parla ainsi à Mosché :

29. Parle aux enfans d'Israël en ces termes : celui qui offre son sacrifice pacifique à l'Éternel, apportera (ainsi) l'offrande à l'Éternel de son sacrifice pacifique.

30. Ses mains apporteront les combustions (offrandes) à l'Éternel; il apportera la graisse avec la poitrine, la poitrine pour l'agiter en offrande agitée devant l'Éternel.

31. Le cohène vaporisera la graisse sur l'autel; la poitrine sera pour Aharone et ses fils.

32. Et l'épaule droite vous la donnerez en oblation au cohène, de vos sacrifices pacifiques.

33. Celui des fils d'Aharone qui offrira le sang et la graisse des sacrifices pacifiques, à lui sera l'épaule droite pour sa part;

34. Car la poitrine de l'offrande agitée et l'épaule d'oblation, je les ai prises des enfans d'Israël, de leurs sacrifices pacifiques, et je les ai données à Aharone le cohène et à ses fils, statut perpétuel, de la part des enfans d'Israël.

35. Voilà la part d'onction d'Aharone et la part d'onction de ses fils, des combustions de l'Éternel, au jour qu'on les présentera pour officier devant l'Éternel;

36. Que l'Éternel a commandé de leur donner au jour qu'on leur donne l'onction, de la part des enfans

pontife étaient les avantages qui lui sont accordés dans le verset précédent. J. Leclerc dit que *משח* en éthiopien signifie *repas*. *ביום הקריב אתם* *Du jour où il les fit approcher*, du jour de leur consécration.

ישראל חקת עולם לדורתם : 37 זאת התורה לעולה  
 למנחה ולחטאת ולאשם ולמלוואים ולזבח השלמים :  
 38 אשר צוה יהוה את משה בהר סיני ביום צוהו  
 את בני ישראל להקריב את קרבניהם ליהוה במדבר  
 סיני : פ רביעי

ח וידבר יהוה אל משה לאמר : 2 קח את אהרן  
 ואת בניו אתו ואת הבגדים ואת שמן המשחה ואת  
 החטאת ואת שני האילים ואת סל המצות : 3 ואת כל  
 העדה הקהל אל פתח אהל מועד : 4 ויעש משה  
 כאשר צוה יהוה אתו ותקהל היערה אל פתח אהל  
 מועד : 5 ויאמר משה אליהעדה זה הדבר אשר צוה  
 יהוה לעשות : 6 ויקרב משה את אהרן ואת בניו  
 ויחן אתם במים : 7 ויתן עליו את הכהנת ויחגור  
 אתו באבנט וילבש אתו את המעיל ויתן עליו את  
 האפוד ויחגור אתו בחשב האפוד ויאפד לו בן : 8 וישם

37. *Voilà.* Ici se terminent les lois sur les différens sacrifices. ולמלוואים  
 Pour la consécration. Il en a été question dans le livre de l'Exode; Vater pense  
 qu'il est possible que ce mot ne serve que de liaison avec ce qui va suivre.

38. *Dans le désert de Sinā.* Formule de conclusion des lois sur les  
 sacrifices. Vater soupçonne que les différentes collections de lois qui se ter-  
 minent, l'une ici, les autres ch. 26, v. 47, et ch. 27, v. 34, par des formules par-  
 ticulières, existaient dans l'origine séparément, et furent intercalées dans le  
 récit du séjour auprès du Sinā.

CH. VIII. 2. קח *Prends.* l'hi dit que ce qui suit a été dit à Mosché sept  
 jours avant que l'habitable ne fût élevé, et avant tout ce qui est décrit dans les  
 sept chapitres précédens, et même des douze derniers de l'Exode. Ici, dit Vater,  
 on raconte l'exécution de l'ordre donné, Exode, ch. 29, v. 1, —27. Mais Gram-  
 berg remarque avec raison que l'exécution est déjà décrite Exode, ch. 40; et ici  
 c'est une narration plus développée.

3. *Et toute la réunion;* c'est, dit le באור d'après le Talmud,

d'Israël, statut perpétuel dans leurs générations.

37. Voilà l'ordonnance pour l'holocauste, l'offrande en gâteaux, celle pour le péché, le délit, d'installation, et pour le sacrifice pacifique,

38. Que l'Éternel a ordonnée à Mosché sur la montagne de Sinaï, lorsqu'il ordonna aux enfans d'Israël de présenter leur offrande à l'Éternel dans le désert de Sinaï.

CH. VIII. 1. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

2. Prends Aharone et ses fils avec lui, les vêtemens, l'huile de l'onction, et un veau pour le sacrifice du péché, les deux béliers et le panier de pains sans levain ;

3. Convoque toute la réunion à l'entrée de la tente d'assignation.

4. Mosché fit comme l'Éternel lui avait ordonné ; la réunion fut convoquée à l'entrée de la tente d'assignation.

5. Mosché dit à la réunion : voici la chose que l'Éternel a ordonné de faire.

6. Mosché fit approcher Aharone et ses fils, et les lava avec de l'eau.

7. Il lui mit la tunique, le ceignit de la ceinture, le revêtit du manteau, mit sur lui l'éphod, l'affermir par la ceinture brodée de l'éphod, dont il le ceignit par dessus.

là qu'un petit espace a contenu une grande multitude. Il paraît en effet difficile de prendre cette expression pour autre chose que pour une métaphore ; aussi Aben Esra dit qu'il ne s'agit ici que des chefs de tribus et des anciens. Voy. Nomb., ch. 1, v. 16 et ch. 16, v. 2 ; Josué, ch. 23, v. 2 et ch. 24, v. 1, où l'on voit clairement qu'il ne s'agit que de députés. Lévit., ch. 9, v. 1 et 5, la même chose est démontrée ; verset 1, il y a זקנים *anciens*, et verset 5, כל העדה *toute la réunion*.

5. *זו הדבר* Cette chose-ci que vous me verrez faire.

7. *כיתנות* Le Sam. a toujours *הכתנת*.

עָלֵיו אֶת־הַחֹשֶׁן וַיִּתֵּן אֶל־הַחֹשֶׁן אֶת־הָאֲוִיזִים וְאֶת־  
הַתְּמִיּוֹת : 9 וַיִּשֶׂם אֶת־הַמְּצַנֶּפֶת עַל־רֹאשׁוֹ וַיִּשֶׂם עַל־  
הַמְּצַנֶּפֶת אֶל־מֹל פָּנָיו אֶת צִיץ הַדָּהָב נֹזֵר הַקֹּדֶשׁ כַּאֲשֶׁר  
צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : 10 וַיִּקַּח מִשְׁחָ אֶת־שֶׁמֶן  
הַמִּשְׁחָה וַיִּמָּשַׁח אֶת־הַמִּשְׁבֵּן וְאֶת־כָּל־אֲשֶׁר־בּוֹ וַיִּקְדָּשׁ  
אֹתָם : 11 וַיֵּן מִמֶּנּוּ עַל־הַמִּזְבֵּחַ שִׁבְעַ פַּעֲמִים וַיִּמָּשַׁח  
אֶת־הַמִּזְבֵּחַ וְאֶת־כָּל־כְּלָיו וְאֶת־הַכִּיֹּר וְאֶת־כַּנּוֹ לְקֹדֶשׁ :  
12 וַיִּצַק מִשְׁמֵן הַמִּשְׁחָה עַל רֹאשׁ אַהֲרֹן וַיִּמָּשַׁח אֹתוֹ  
לְקֹדֶשׁוֹ : 13 וַיִּקְרַב מֹשֶׁה אֶת־בְּנֵי אַהֲרֹן וַיִּלְבָּשֶׂם פְּתִילֹת  
וַיַּחְגֵּר אֹתָם אֲבִנֹת וַיַּחֲבֹשׁ לָהֶם מַגְבָּעוֹת כַּאֲשֶׁר צִוָּה  
יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : חֲמִישִׁי 14 וַיִּגַּשׁ אֶת פֶּר הַחֲטָאתָ  
וַיִּסְמֹךְ אַהֲרֹן וּבָנָיו אֶת־יְדֵיהֶם עַל־רֹאשׁ פֶּר הַחֲטָאתָ :  
15 וַיִּשְׁחֹט וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֶת־הַדָּם וַיִּתֵּן עַל־קַרְנוֹת הַמִּזְבֵּחַ  
סָבִיב בְּאֲצָבָעוֹ וַיַּחֲטֵא אֶת־הַמִּזְבֵּחַ וְאֶת־הָדָם יָצַק אֶל־  
יְסוֹד הַמִּזְבֵּחַ וַיִּקְדָּשׁוּ לְכַפֵּר עָלָיו : 16 וַיִּקַּח אֶת־כָּל־  
הַחֶלֶב אֲשֶׁר עַל־הַקֶּרֶב וְאֶת יִתְרַת הַכֹּהֵן וְאֶת־שְׁתֵּי  
הַבָּלִיֹּת וְאֶת־הַלֶּבֶן וַיִּקְטֹר מֹשֶׁה הַמִּזְבֵּחַ : 17 וְאֶת־

8. עליו *Sur lui*, sur l'éphod.

10. ויקדש אתם *Et les sanctifia*, l'habitable et ce qu'il contenait; il les sépara par l'onction de tout usage profane, et les dédia au culte divin.

11. ויז *Il aspergea*. Racine *זוז asperger*, du *Hiphil*. Je ne sais, dit *Iar'hi*, où ces aspersions ont été ordonnées.

12. ויקדשו *Pour le consacrer*. Cette onction était particulière au grand pontife, et le distinguait des autres cohenime.

13. וילבשם *Il les revêtit*. Il n'est pas ici question d'onction. Plus loin seulement nous trouvons qu'il oignit les vêtements d'Aharone et de ses fils; ce qui montre qu'ils ne furent pas oints sur la tête, comme leur père. *ויחבש* *Ounkloussé* *il ajusta*. *Iar'hi* dit *il noua*. *חבש* Exprime tout ce qui s'attache à un corps; ainsi *תחבושת* c'est l'emplâtre qui se met sur une plaie; il désigne aussi

8. Il lui mit le pectoral, mit sur le pectoral l'ourime et le tournime ;

9. Lui mit le turban sur la tête, mit sur le turban, vers le visage, le diadème d'or, la couronne sacrée, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

10. Mosché prit l'huile de l'onction, oignit l'habitable et tout ce qui y était, et les consacra ;

11. Il en aspergea sur l'autel, sept fois, oignit l'autel et tous ses ustensiles, le bassin et son support, pour les consacrer.

12. Il versa de l'huile de l'onction sur la tête d'Aharone, et l'oignit pour le consacrer.

13. Mosché fit approcher les fils d'Aharone, les revêtit de tuniques, les ceignit de ceintures, et les coiffa de hauts bonnets, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

14. Il fit approcher le veau (du sacrifice) du péché ; Aharone et ses fils appuyèrent leurs mains sur la tête du veau du péché.

15. Mosché égorgea, prit le sang, et en mit sur les cornes de l'autel à l'entour avec son doigt, purifia l'autel, versa le sang au fond de l'autel, et le consacra pour (qu'on puisse se) rédimier sur lui.

16. Il prit toute la graisse qui est sur les entrailles et la taie du foie, les deux rognons avec la graisse ; Mosché (les) vaporisa sur l'autel ;

17. Mais le veau, avec sa peau, sa chair et sa fiente,

l'action de bâter un âne, וַיַּחֲבֹשׂ אֶת הַחֲמֹרֶיךָ Gen., ch. 22, v. 3. אֲבָנִים Sam. אֲבָנִים au pluriel.

15. וַיִּשְׁחַט Mosché remplit ici des fonctions sacerdotales ; l'histoire sainte nous montre des rois, des prophètes et d'autres individus, tout-à-fait étrangers à la tribu de Lévi, exerçant l'office de cohène. ( Voir Gramberg, t. 1, p. 185. )

הַפֶּר וְאֶת־עֹרֹו וְאֶת־בָּשָׂרוֹ וְאֶת־פְּרָשׁוֹ שָׂרַף בְּאֵשׁ מִחוּץ  
 לַמִּזְבֵּחַ כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : 18 וַיִּקְרַב אֶת־  
 אֵילֵי הָעֵלֶה וַיִּסְמְכוּ אֹהֶל־וּבְנָיו אֶת־יְדֵיהֶם עַל־רֹאשׁ  
 הָאֵיל : 19 וַיִּשָּׁחַט וַיִּזְרַק מֹשֶׁה אֶת־הַדָּמִים עַל־הַמִּזְבֵּחַ  
 סָבִיב : 20 וְאֶת־הָאֵיל גִּמַּח לְנַחְתּוֹ וַיִּקְטַר מֹשֶׁה אֶת־  
 הָרֹאשׁ וְאֶת־הַנְּחָחִים וְאֶת־הַפֶּדֶר : 21 וְאֶת־הַקָּרֶבֶת  
 וְאֶת־הַכְּרָעִים רָחַץ בַּמַּיִם וַיִּקְטַר מֹשֶׁה אֶת־כָּל־הָאֵיל  
 הַמִּזְבֵּחַ עָלָה הוּא לְרִיח־נִיחֹחַ אֲשֶׁה הוּא לַיהוָה  
 כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : שֵׁי 22 וַיִּקְרַב אֶת־  
 הָאֵילִי הַשְּׁנַיִ אֵילֵי הַמַּלְאִים וַיִּסְמְכוּ אֹהֶל־וּבְנָיו אֶת־  
 יְדֵיהֶם עַל־רֹאשׁ הָאֵיל : 23 וַיִּשָּׁחַט וַיִּקַּח מֹשֶׁה  
 מִדָּמָו וַיִּתֵּן עַל־הַתֵּנֶקֶף אֹזֶן־אֹהֶל־וּבְנָיו וְעַל־בִּהֶן יָדוֹ  
 הַיְמָנִית וְעַל־בִּהֶן רֶגְלוֹ הַיְמָנִית : 24 וַיִּקְרַב אֶת־בְּנֵי  
 אֹהֶל־וּבְנָיו וַיִּתֵּן מֹשֶׁה מִזֵּדָדִם עַל־הַתֵּנֶקֶף אֶזְנָם הַיְמָנִית  
 וְעַל־בִּהֶן יָדָם הַיְמָנִית וְעַל־בִּהֶן רֶגְלָם הַיְמָנִית וַיִּזְרַק מֹשֶׁה  
 אֶת־הַדָּמִים עַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב : 25 וַיִּקַּח אֶת־הַחֶלֶב  
 וְאֶת־הָאֵלֶיָּה וְאֶת־כָּל־הַחֶלֶב אֲשֶׁר עַל־הַקָּרֶבֶת וְאֵת יִתְרוֹת  
 הַכֶּבֶד וְאֶת־שְׁתֵּי הַכֹּלֵלֹת וְאֶת־הַלֶּבֶן וְאֵת שֶׁזֶק הַיְמִין :

Ounk- ויחטא *Sur les cornes de l'autel de l'holocauste.* על קרנות המזבח  
 lousse ודכי *il purifia,* d'un usage profane, et le consacra à un usage saint.

18. ויגש Sam. ויקרב.

מלואים 22. Voy. Exode, ch. 28, v. 41. *Iar'hi* dit que signifie *accomplissement* (שלמים), parce qu'il s'agit des sacrifices qui perfectionnent et accomplissent les coheime dans leurs fonctions sacerdotales. D'autres disent que le mot מלואים signifie *investiture, béliet d'investiture, d'installation.*

il (les) brûla au feu, hors du camp, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

18. Il fit approcher le bélier de l'holocauste; Aharone et ses fils appuyèrent leurs mains sur la tête du bélier.

19. Mosché, l'ayant égorgé, répandit le sang sur l'autel à l'entour.

20. Et le bélier, il le découpa en pièces, et Mosché vaporisa la tête, les pièces et la fressure.

21. Il lava dans l'eau les entrailles et les jambes; Mosché vaporisa tout le bélier sur l'autel; c'est un holocauste, une odeur agréable, c'est une combustion à l'Éternel, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

22. Il fit approcher le second bélier, le bélier d'installation; Aharone et ses fils appuyèrent leurs mains sur la tête du bélier.

23. Mosché, l'ayant égorgé, en prit du sang, en mit sur le tendon de l'oreille droite d'Aharone, sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit.

24. Il fit approcher les fils d'Aharone, et Mosché mit du sang sur le tendon de leur oreille droite, sur le pouce de leur main droite et sur le gros orteil de leur pied droit; Mosché répandit du sang sur l'autel à l'entour.

25. Il prit la graisse et la queue, et toute la graisse qui est sur les entrailles, et la taie qui est sur le foie, les deux rognons, leur graisse, et l'épaule droite.

23. בהן Le Sam. a toujours בהן .

26 ומִסֵּל דְּמִצּוֹת אֲשֶׁר ׀ לִפְנֵי יְהוָה לִקְחַתְּלָהּ מִצֵּה אַחַת  
 וְחִלַּת לֶחֶם שֶׁמֶן אַחַת וְרִיקֵק אֶחָד וְיִשֶּׁם עַל־הַחֲלָבִים  
 וְעַל שׁוֹק הַיַּמִּין : 27 וַיִּתֵּן אֶת־הַכֹּל עַל בְּפִי אֲהֶרֶן  
 וְעַל בְּפִי בָנָיו וַיִּנַּף אַתֶּם תְּנוּפָה לִפְנֵי יְהוָה : 28 וַיִּקַּח  
 מִשֶּׁה אַתֶּם מֵעַל בְּפִיהֶם וַיִּקְטֹר רֵמוֹבָחָה עַל־הָעֹלָה  
 מִלֵּאִים הֵם לָרִיחַ נִיחַח אֲשֶׁה הוּא לַיהוָה : 29 וַיִּקַּח  
 מִשֶּׁה אֶת־הַחֹזֶה וַיִּנְיֹפֶרֶה תְּנוּפָה לִפְנֵי יְהוָה מֵאֵיל  
 הַמִּלֵּאִים לְמִשֶּׁה הַיְהִי לְמִנֶּה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה :  
 שְׁבִיעִי 30 וַיִּקַּח מִשֶּׁה מִשֶּׁמֶן הַמִּשְׁחָה וּמִן־הַדָּבָר אֲשֶׁר  
 עַל־הַמִּזְבֵּחַ וַיִּזּוּ עַל־אֲהֶרֶן עַל־בְּגָדָיו וְעַל־בְּנָיו וְעַל־בְּגָדֵי  
 בָנָיו אֵתֵו וַיִּקְדֵּשׁ אֶת־אֲהֶרֶן אֶת־בְּגָדָיו וְאֶת־בְּנָיו וְאֶת־  
 בְּגָדֵי בָנָיו אֵתֵו : 31 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־אֲהֶרֶן וְאֶל־בְּנָיו  
 בְּשִׁלּוֹ אֶת־הַבָּשָׂר פָּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וְשֵׁם הָאֹכְלֵי אֵתֵו  
 וְאֶת־הַלֶּחֶם אֲשֶׁר בְּסֵל הַמִּלֵּאִים כַּאֲשֶׁר צִוִּיתִי לֵאמֹר  
 אֲהֶרֶן וּבָנָיו יֹאכְלֶהוּ : 32 וְהַנּוֹתֵר בַּבָּשָׂר וּבַלֶּחֶם  
 כַּאֲשֶׁר הִשְׁרַפְתִּי : מִפְּטֹר 33 וּמִפְּתַח אֹהֶל מוֹעֵד לֹא

31. *Et là; avant ce mot le Samaritain porte dans un lieu saint; Sept. id. צוֹיְתִי j'ai ordonné.* Vater pense qu'il faudrait lire *צוֹיְתִי il m'a été ordonné*, puisqu'il est toujours question de l'ordre de l'Éternel, dans ce qui précède et dans ce qui suit. Pour lire *צוֹיְתִי* il faudrait traduire: *comme j'ai déjà ordonné*, nous ne savons en quel endroit. Plus loin, verset 35, nous lisons *צוֹיְתִי*.

32. *Et ce qui reste; il ne leur défend pas d'en laisser, car il y en avait trop pour être consommé dans une nuit; il défend seulement de manger de ce reste le lendemain.* Ce sacrifice est différent en cela du sacrifice pascal, qui était supputé selon le nombre des convives.

33. *Vous ne sortirez pas de la cour intérieure (עוֹרָה atris), il ne peut être question ici de l'entrée de l'enceinte sacrée; là certainement on ne pouvait ni manger, ni dormir.* Toutefois il n'est pas nécessaire, dit Vater, de voir ici l'entrée de la cour intérieure, puisqu'il n'est pas dit qu'ils devaient

26. Et du panier des pains sans levain qui était devant l'Éternel il prit un gâteau sans levain, un gâteau d'huile et un beignet, et les mit sur les graisses et sur l'épaule droite.

27. Il mit le tout sur les paumes des mains d'Aharone et sur celles de ses fils, et les éleva en offrande agitée devant l'Éternel.

28. Mosché les prit des paumes de leurs mains et les vaporisa sur l'autel par dessus l'holocauste; ce sont des sacrifices d'installation; odeur agréable, combustion (offrande) à l'Éternel.

29. Mosché prit la poitrine, l'agita en offrande agitée devant l'Éternel; une portion du bélier d'installation fut pour Mosché, comme l'Éternel le lui avait ordonné.

30. Mosché prit de l'huile de l'onction et du sang qui était sur l'autel, en jeta sur Aharone, sur ses vêtements, et sur ses fils, sur les vêtements de ses fils avec lui; il consacra Aharone et ses vêtements, ses fils et les vêtements de ses fils avec lui.

31. Mosché dit à Aharone et à ses fils; faites bouillir la chair à l'entrée de la tente d'assignation, vous la mangerez là avec le pain qui est dans le panier de l'installation, comme il m'est commandé; savoir, Aharone et ses fils la mangeront.

32. Ce qui reste de chair et de pain, vous le brûlerez au feu.

33. Vous ne sortirez pas de l'entrée de la tente d'assi-

rester dans l'enceinte, mais devant, à la porte de la tente; ce qui est la cour intérieure même.

הַצֵּאוּ שִׁבְעַת יָמִים עַד יוֹם מְלֵאת יְמֵי מְלֵאֵיכֶם כִּי שִׁבְעַת  
 יָמִים יִמְלֵא אֶת־יְדֵיכֶם : 34 כִּי־אֲשֶׁר עָשָׂה בַּיּוֹם הַזֶּה  
 צִוָּה יְהוָה לַעֲשׂוֹת לְכַפֵּר עֲלֵיכֶם : 35 וּפְתַח אֹהֶל מוֹעֵד  
 הַשְּׁבוּ יוֹמָם וְלַיְלָה שִׁבְעַת יָמִים וּשְׁמַרְתֶּם אֶת־מִשְׁמַרְתּוֹ  
 יְהוָה וְלֹא תִמּוּתוּ כִּי־כֵן צִוִּיתִי : 36 וַיַּעַשׂ אֶת־הָהָר  
 וּבִנְיָו אֶת כָּל־הַדְּבָרִים אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה : ט

ט 1 וַיְהִי בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי קָרָא מֹשֶׁה לְאַהֲרֹן וּלְבָנָיו  
 וּלְזִקְנֵי יִשְׂרָאֵל : 2 וַיֹּאמֶר אֶל־אַהֲרֹן קַח־לָךְ עֹגֶל בֶּדֶן  
 בָּקָר לְחֹטֵאת וְאֵיל לַעֲלֹה הַמִּיּוֹם וְהִקְרַב לִפְנֵי יְהוָה :  
 3 וְאֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל הַדַּבֵּר לֵאמֹר קָחוּ שְׁעִיר־עִזִּים  
 לְחַטָּאת וְעֹגֶל וְכֹבֵשׁ בְּנֵי־שָׁנָה הַמִּיּוֹם לַעֲלֹה : 4 וְשׂוֹר  
 וְאֵיל לְשִׁלְמִים לְזִבְחַת לִפְנֵי יְהוָה וּמִנְחָה בְלֹלֶה בַשֶּׁמֶן  
 כִּי הַיּוֹם יְהוָה נִרְאָה אֵלֵיכֶם : 5 וַיִּקְחוּ אֹתָם אֲשֶׁר־  
 צִוָּה מֹשֶׁה אֶל־פְּנֵי אֹהֶל מוֹעֵד וַיִּקְרְבוּ כָּל־הָעֵדָה וַיַּעֲמֵדוּ

34. עשה *On a fait*; le sujet de ce verbe n'est pas indiqué; on pourrait traduire *il a fait*, savoir, Dieu. Toutefois il vaut mieux, avec la Vulgate, traduire ici par un passif; il est fréquent en hébreu de trouver des verbes actifs, sans nominatif, avoir un sens passif; וַיִּקְחוּ אֹתָם *il m'a été dit*. Sam. I, ch. 23, v. 22.

35. צִוִּיתִי *Il m'a été ordonné*; du *Poual*. וּשְׁמַרְתֶּם אֶת מִשְׁמַרְתּוֹ *Vous observerez l'observance*. Cette expression est fréquente dans le Lévitique et dans les Nombres, et signifie l'observation des préceptes divins, le soin de ce qu'il est ordonné de faire. וְלֹא תִמּוּתוּ *Et vous ne mourrez pas*. Dieu menace d'une mort subite ceux qui méprisent ses ordres. Nous en voyons un exemple au chapitre 10.

כח. IX. 1. בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי *Le huitième jour*, après les sept jours d'installation. Iar'hi dit que ce fut le premier du mois de *Nissan*. וּלְזִקְנֵי יִשְׂרָאֵל *Et les anciens d'Israël*; sans doute ceux qui, dans le chapitre précédent, sont désignés sous le nom de *עֵדָה* réunion, et קָהָל assemblée, et que Mosché convoquait pour leur faire connaître les ordres de Dieu.

gnation pendant sept jours, jusqu'à ce que vos jours d'installation soient accomplis, car il vous donnera l'investiture pendant sept jours.

34. Ainsi qu'on fit en ce jour, l'Éternel avait ordonné de faire pour vous obtenir le pardon.

35. Vous demeurerez sept jours à l'entrée de la tente d'assignation, jour et nuit, vous observerez l'observance de l'Éternel; (alors) vous ne mourrez pas, car c'est ainsi qu'il m'a été commandé.

36. Aharone et ses fils firent toutes les choses que l'Éternel avait ordonnées à Mosché.

CH. IX. 1. C'était le huitième jour que Mosché appela Aharone et ses fils, et les anciens d'Israël;

2. Il dit à Aharone: prends un veau, bétail pour (victime du) péché, et un bélier pour holocauste, sans défaut, et présente (les) devant l'Éternel.

3. Tu parleras ainsi aux enfans d'Israël: prenez un jeune bouc pour (victime du) péché, un veau et un agneau, (tous deux) d'une année, sans défaut, pour holocauste.

4. Un bœuf et un bélier pour (sacrifice) pacifique, pour sacrifier devant l'Éternel, et une offrande panaire pétrie à l'huile, car aujourd'hui l'Éternel vous apparaîtra.

5. Ils prirent ce que Mosché avait ordonné, (et l'ame-

3. ואל זקני ישראל Sam. ואל בני ישראל; Sept. τῆ γερουσία.

4. וקרא דה' ה' נראה אליכם L'Éternel vous apparaîtra. Ounklousse traduit וקרא דה' la gloire de l'Éternel, מתגלי לכוז se manifestera à vous.

5. ואל פני אהל Devant la tente, c'est-à-dire l'espace qui la précède.

לפני יהוה : 6 ויאמר משה זה הדבר אשר צוה יהוה  
 לעשו וירא אליכם כבוד יהוה : 7 ויאמר משה אל  
 אהרן קרב אל המזבח ועשה אחתפאתך ואת העולה  
 וכפר בעדה ובעד העם ועשה את קרבן העם וכפר  
 בעדם כאשר צוה יהוה : 8 ויקרב אהרן אל  
 המזבח וישחט את העגל החטאת אשר לו : 9 ויקרבו  
 בני אהרן את הדם אליו ויטבל אצבעו בדם ויתן על  
 קרנות המזבח ואת הדם יצק אל יסוד המזבח : 10  
 ואת החלב ואת הכלית ואת היתרת מן הכבד מן  
 החפאת הקטור המזבחה כאשר צוה יהוה את  
 משה : 11 ואת הבשר ואת העור שרף באש מחוץ  
 למחנה : 12 וישחט את העלה וימצאו בני אהרן אליו  
 את הדם ויזקקו על המזבח סביב : 13 ואת  
 העלה המצואי אליו לנתחה ואת הראש ויקטר על  
 המזבח : 14 וירחץ את הקרב ואת הכרעים ויקטר  
 על העלה המזבחה : 15 ויקרב את קרבן העם  
 ויקח את שעיר החטאת אשר לעם וישחטו ויחטאו  
 כראשון : 16 ויקרב את העלה ויעשה כמשפט :  
 שני 17 ויקרב את המנחה וימלא כפו מנחה ויקטר

6. ויראח Sam. וירא — תעסון Sam. תעשו.

7. Litt. *et fais ton péché, pour, exécute la victime expiatoire.*

12. Racine מצא au *Hiphil*. Ce mot a, selon Rosenmüller, la même signification que ויקרבו 9, *ils lui passèrent; firent approcher de lui*; mais le באור fait une distinction entre les deux expressions; la première, dit-il, signifie passer quelque chose à la main de quelqu'un, tandis que la seconde exprime l'idée de rapprocher quelque chose de quelqu'un sans le lui mettre à la main.

nèrent) devant la tente d'assignation; toute la réunion s'approcha et se plaça devant l'Éternel.

6. Mosché dit : ceci, la chose que l'Éternel a commandée, vous l'exécuterez, et à vous apparaîtra la gloire de l'Éternel.

7. Mosché dit à Aharone : approche de l'autel et exécute ton (sacrifice du) péché, et ton holocauste; fais expiation pour toi et pour le peuple, exécute le sacrifice du peuple; fais expiation pour eux, comme l'Éternel a ordonné.

8. Aharone s'approcha de l'autel, et égorga le veau du péché qui (était) pour lui.

9. Les fils d'Aharone lui présentèrent le sang; il trempa son doigt dans le sang, en mit sur les cornes de l'autel, et versa le sang au fond de l'autel;

10. Et il vaporisa sur l'autel la graisse et les rognons, la taie du foie du (sacrifice du) péché, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

11. Il brûla au feu la chair et la peau, hors du camp.

12. Il égorga l'holocauste; les fils d'Aharone lui présentèrent le sang, il le jeta sur l'autel, à l'entour.

13. Ils lui présentèrent l'holocauste en pièces avec la tête, et il (le) vaporisa sur l'autel.

14. Il lava les entrailles et les jambes, et vaporisa l'holocauste sur l'autel.

15. Il présenta le sacrifice du peuple; il prit le bouc du péché qui (était) pour le peuple, l'égorgea, et fit expiation par lui comme le premier.

16. Il présenta l'holocauste, et l'exécuta selon la prescription.

17. Il présenta le sacrifice panaire, en remplit son

עַל־הַמִּזְבֵּחַ מִלֶּבֶד עֹלֹת הַבֶּקֶר : 18 וַיִּשְׁחַט אֶת־הַשּׁוֹר  
 וְאֶת־הָאֵיל זֶבַח הַשְּׁלָמִים אֲשֶׁר לָעֵם וַיִּמְצְאוּ בְּנֵי  
 אֶהֱרֹן אֶת־הַזָּהָב אֵלָיו וַיִּזְרְקוּהוּ עַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב : 19  
 וְאֶת־הַחֲלָבִים מִן־הַשּׁוֹר וּמִן־הָאֵיל הָאֵלִיָּה וְהַמִּכְסָּה  
 וְהַכֶּלִּית וַיִּתְּרֵת הַבֶּכֶר : 20 וַיִּשִׂמוּ אֶת־הַחֲלָבִים עַל־  
 הַחֲזוֹת וַיִּקְטֹר הַחֲלָבִים הַמִּזְבְּחָה : 21 וַיֵּאֵת הַחֲזוֹת  
 וַיֵּאֵת שׁוֹק הַיָּמִין הַנִּיף אֶהֱרֹן הַנִּיפָה לִפְנֵי יְהוָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה  
 מֹשֶׁה : 22 וַיִּשָּׂא אֶהֱרֹן אֶת־יָדָיו אֶל־הָעָם וַיְבָרֶכֶם וַיֵּרֶד  
 מֵעֵשֶׂת הַחֲמַטָּה וְהַעֲלָה וְהַשְּׁלָמִים : 23 וַיָּבֹא מֹשֶׁה

15. עגל *veau*, qui est du masculin, et non à חטאת *victime du péché*, qui est du féminin.

16. *Selon la prescription de l'holocauste.*

17. *Outre l'holocauste du matin*, quotidien (Exode, ch. 29. v. 39). Ces sacrifices extraordinaires ne devaient pas faire oublier celui qu'on offrait chaque matin.

19. *Ce qui couvre*; les Sept. ajoutent *ἐπὶ τῆς κοιλίας*, sur les intestins. et à הכליות *les reins*, ils ajoutent *καὶ τὸ στήθος τὸ ἐπ' αὐτῶν*, et la graisse qui est sur eux. Ces deux expressions sont fréquemment employées dans d'autres endroits.

21. *Il agit*. Voy. ch. 7, v. 34, et ch. 8, v. 29. *Sam. H. את משה* Sept. (éd. du Vatican) et plus de trente manuscrits hébreux id.

22. *Vers le peuple*, comme ceux qui donnent la bénédiction. Voy. Gen. ch. 48, v. 14, *ויברכם* et *il les bénit*; cette bénédiction se trouve Nomb., ch. 5, v. 24, 25, 26. Le באור discute et rejette l'opinion de Na'hmeni, qui dit que cette bénédiction donnée au peuple ressemble à celle donnée par Salomon après la dédicace du temple; Rois I, ch. 8, v. 22. Mendelsøhn traduit *après qu'il fut descendu*.

23. *Dans la tente d'assignation*; Mosché y entra avec son frère pour l'instruire dans la manière de faire les fumigations, comme Dieu l'avait ordonné (Exode, ch. 30, v. 8). Iar'hi dit qu'ils étaient entrés pour prier et appeler la faveur divine sur leur œuvre. *Guédès* traduit *avait apparu*, parce que, dit-il, cette apparition avait déjà eu lieu pour le premier

poignet, et (le) vaporisa sur l'autel, outre l'holocauste du matin.

18. Il égorga le bœuf et le bouc du sacrifice pacifique pour le peuple; les fils d'Aharone lui présentèrent le sang, et il le jeta sur l'autel, à l'entour.

19. Et les graisses du bœuf et du bélier, la queue, ce qui couvre les rognons, et la taie du foie.

20. Ils placèrent les graisses sur les poitrines; il vaporisa les graisses sur l'autel.

21. Quant aux poitrines et à l'épaule droite, Aharone en fit faire une oblation agitée devant l'Éternel, comme Mosché avait ordonné.

22. Aharone leva ses mains vers le peuple, et il les bénit après qu'il fut descendu de l'exécution du (sacrifice du) péché, de l'holocauste et de la victime de prospérité.

23. Mosché et Aharone vinrent à la tente d'assignation;

holocauste. Toutefois, dit *Vater*, l'écrivain sacré peut vouloir dire que le feu céleste consuma le tout après qu'Aharone eut mis le feu sur la victime. כבוד ה' *La gloire de l'Éternel*. Voir Ex. ch. 16, v. 7 et 10. Cette expression désigne également le feu; voy. ibid. ch. 24, v. 17. Le feu, ajoute-t-il, qui est censé venir de Dieu. מלפני ה' vient, ou du ciel ou de l'endroit où apparaît le symbole de la divinité, de la tente sacrée où se trouve la nuée. L'écrivain sacré n'est pas explicite à cet égard. Mais toujours est-il probable que כבוד ה' paraît désigner le feu; ותצא du verset suivant signifierait donc: *savoir, il sortit, éclata*. *Vater* pense qu'il n'y avait rien autrement extraordinaire dans cet enthousiasme du peuple, sinon que la vue du feu s'élançant sur le premier sacrifice solennel et de la magnificence des ornemens du pontife transporta l'assemblée d'un saint ravissement. Cette opinion est aussi celle de *Rachbame*, et elle devient probable par le passage des Paralipom. II, 7, 3. וכל בני ישראל רואים ברדת האש וכבוד ה' על חבית וכרעו אפים ארצה על הרצפה וישתחוו

*Tous les enfans d'Israël virent descendre le feu et la gloire de l'Éternel sur*

וַאֲהֲרֹן אֶל־אֱהֹל מוֹעֵד וַיֵּצְאוּ וַיִּכְרְבוּ אֶת־הָעַם וַיֵּרָא  
 כְּבוֹד־יְהוָה אֶל־כָּל־הָעַם : שְׁלִישִׁי 24 וַהֲצֵא אֱשׁ מִלִּפְנֵי  
 יְהוָה וַהֲאָכַל עַל־הַמִּזְבֵּחַ אֶת־הָעֵקֶה וְאֶת־הַחֲלָבִים וַיֵּרָא  
 כָּל־הָעַם וַיִּרְגְּפוּ וַיִּפְּלוּ עַל־פְּנֵיהֶם : 1 וַיִּקְחוּ  
 בְּנֵי־אֶהֲרֹן נֹדֵב וַאֲבִיהוֹנָן אִישׁ מִחֶתְתּוֹ וַיִּהְיוּ בְּהֵן אִישׁ  
 וַיִּשְׁמוּ עָלֶיהָ קְטֹרֶת וַיִּקְרִיבוּ לִפְנֵי יְהוָה אִישׁ זֹרֵה אִישׁ  
 לֹא צִוָּה אֲתָם : 2 וַהֲצֵא אֱשׁ מִלִּפְנֵי יְהוָה וַהֲאָכַל

*la maison; ils s'agenouillèrent, le visage en terre [sur les dalles, et s'inclinèrent.*

24. *Et consuma.* אכל Signifie *manger, consumer*; et ces deux mots expriment la même idée. Rosenmüller dit : tous les peuples de l'antiquité ont regardé comme un signe de la présence divine le feu qui dévore les sacrifices, qu'il montre ainsi lui être agréables. Solinus (*in Polyhist.* ch. 5) parle d'une colline en Sicile où un monceau de bois de la vigne était consumé par le feu venant du ciel. « Si, dit-il, Dieu est présent, si le sacrifice est agréé, les sarmens, quoique « verts, sont consumés soudain, sans que le feu soit soufflé et par le seul souffle « de la divinité. La flamme effleure les convives dans ses différentes ondulations, « et ne brûle pas ceux qu'elle atteint. Ceci n'est rien autre chose que l'image « annonçant que le sacrifice est consommé selon le rite prescrit. » Ainsi le feu sur l'autel était regardé comme un signe de la faveur divine. *Tungo aras, midios ignes et numina testor*, *Enéide*, ch. XII, v. 200. *Tout le peuple ayant vu les cohenime reçus et les sacrifices bien accueillis.* Si nous considérons, dit l'auteur du *Cosri* (כּוֹזְרִי), les sacrifices en eux-mêmes, nous ne pouvons savoir s'ils sont agréables à Dieu ou non; car le cohené fait plutôt office de boucher qu'office de ministre des autels; *en égorgeant, par exemple, un agneau, dit-il, tu te souilles de son sang, tu le dépouilles, tu en laves les entrailles; tu le laves, tu le découpes, tu en asperges le sang, tu arranges le bois, tu allumes le feu; si ce n'était pas par ordre de Dieu, tu le moquerais de pareils rites, et tu penserais qu'ils tendent plutôt à éloigner de Dieu qu'à en approcher, jusqu'à ce que, tout étant achevé, tu vois le feu.* וַיִּרְגְּפוּ Racine רנן élever la voix pour la louange, jeter des cris de joie, d'exaltation. בָּרֶן יוֹד כּוֹכְבֵי בָקֶר *Quand les étoiles du matin entonnent le chant ensemble* (*Job*, ch. 38, v. 6). Ounkl. dit וַשְׁכָּבוּ *ils louèrent*; Ben Onziel dit *ils prièrent*; Mendelsohn, *ils pous-*

ils sortirent et bénirent le peuple ; et la gloire de l'Éternel apparut au peuple.

24. Le feu sortit de devant l'Éternel, et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses ; tout le peuple ayant vu, ils firent des cris de joie, et tombèrent sur le visage.

CH. X. 1. Les fils d'Aharone Nadab et Abihou prirent chacun son encensoir ; ils mirent du feu dedans, et posèrent de l'encens dessus ; ils offrirent devant l'Éternel du feu étranger qu'il ne leur avait pas ordonné.

2. Un feu sortit de devant l'Éternel et les consuma ;

*sèrent un cri de joie ; ויפלו על פניהם et ils tombèrent sur la face, pour l'adoration ; à la joie se mêlait une crainte respectueuse, causée par la présence de la divinité.*

CH. X. 1. עליהן Sam. עליהן Se rapportant à אש (feu) qui est du féminin ; אש זרה du feu étranger qu'ils n'avaient pas pris sur l'autel ; telle est l'opinion des talmudistes ; mais plusieurs commentateurs disent que le feu était étranger, parce que la vaporisation ne leur avait pas été prescrite. Rabbi Ischmaël dit qu'ils étaient pris de vin ; il base son opinion sur la défense immédiatement faite d'entrer dans la tente d'assignation après avoir bu du vin ou toute boisson enivrante. אשך לא צוה אתם Qu'il ne leur avait pas ordonné ; c'est-à-dire qu'il leur avait défendu. Nous trouvons une semblable locution, Exode, ch. 20, v. 7, לא ינקח il n'innocentera pas, pour il punira. Voy. Ps. 78, v. 50, et 84, v. 12 ; car, quoique cette défense ne soit pas explicite dans ce qui précède, il est cependant vraisemblable que Mosché aura défendu à Aharone et à ses fils de ne pas porter du feu étranger sur l'autel. Leclerc observe que les prêtres païens aussi défendaient qu'aucun étranger se mêlât à leurs fonctions.

2. ותצא אש מלפני ה' Il sortit un feu de devant l'Éternel, un éclair, souvent appelé feu de Dieu. ותאכל אתם Et les consuma. L'éclair les ayant touchés, ils périrent. Il paraît toutefois, par la suite du récit, qu'ils ne furent brûlés qu'à une seule partie du corps, et que leurs tuniques ne le furent pas. וימתו לפני ה' Ils moururent devant l'Éternel, dans la tente.

אִתְּכֶם וַיִּמְתּוּ לִפְנֵי יְהוָה : 3 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־אֲהֲרֹן  
הוֹי אֲשֶׁר־דִּבֶּר יְהוָה לֵאמֹר בְּקִרְבֵי אֱקֹדֶשׁ וְעַל־פְּנֵי  
כָּל־הָעָם אֲכַבֵּד וַיִּדַם אֲהֲרֹן : 4 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל־  
מֹשֶׁה אֵל וְאֵל אֶלְצָפָן בְּנֵי עֲזִיָּאֵל הֵד אֲהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים  
קִרְבוּ שָׂאוּ אֶת־אֲחֵיכֶם מֵאַחַת פְּנֵי־הַקֹּדֶשׁ אֶל־מַחֲוֵץ  
לְמַחְנֶה : 5 וַיִּקְרְבוּ וַיִּשָּׂאֵם בְּכַתְנֵתָם אֶל־מַחֲוֵץ  
לְמַחְנֶה כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה : 6 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־אֲהֲרֹן  
וְלֹא־לְעֹזֵר וְלֹא־יִתְמָר וּבָנָיו רֵאשִׁיכֶם אֶל־הַפָּרְעִי וּבְגֵדֵיכֶם  
לֹא־תִפְרְמוּ וְלֹא תִמְתּוּ וְעַל כָּל־הָעֵדָה יִקְלָף וַאֲחֵיכֶם

3. *Voilà ce que l'Éternel a dit, Exode, ch. 19, v. 22,* quoique ce ne soient pas précisément les mêmes paroles. *Par mes proches,* par ceux qui m'approchent; ce sont les cohenime, ainsi appelés parce qu'ils sont fréquemment dans les endroits consacrés à la divinité. Nous trouvons, *Ézéchiel, ch. 42, v. 13, 'אשר קרובים לה' qui sont proches de l'Éternel. Je serai sanctifié,* il sera pourvu, par les cohenime, à la sainteté de tout ce qui concerne mon culte. J. Leclerc observe que l'expression *sanctifier* est incorrecte et obscure; et ne peut être rendue autrement en latin pour dire garder sainte et sacrée une chose quelconque. Ainsi Dieu a sanctifié le jour du sabbat, ce qui signifie, l'a regardé comme sacré et a voulu l'avoir comme tel; c'est ce que les prêtres devaient attester aux Hébreux en conservant saints ses sacrifices. Le futur *אקדש* est pour l'impératif, il faut qu'ils me regardent saint. Le sens le plus probable paraît celui que donne de ces mots le *באור*: Mosché console son frère de la perte de ses fils, en lui disant que Dieu n'est sévère qu'envers les hommes saints qu'il punit pour la plus légère transgression; par là il est glorifié; les méchants, se dit le peuple, seront certainement châtiés s'il en est ainsi des justes. *דמם וידם* Racine *דמם se faire*; ce mot signifie aussi *se résigner*. Josèphe loue la résignation d'Aharone. Philon se livre à des considérations mystiques sur les propriétés du feu.

4. *אליצפן Sam. אלצפן. — אחיכם — אח* Signifie aussi bien *parent* que *frère* (voy. Gen., ch 29, v. 15).

5. *בכתנתם וישאו אותם Sam. Dans leurs tuniques, frappés par l'éclair,* les fils d'Aharone étaient restés intacts dans leurs tuniques; il s'agit peut-être des tuniques des porteurs.

ils moururent devant l'Éternel ;

3. Mosché dit à Aharone : voici ce que l'Éternel dit, savoir : je serai sanctifié par mes proches, et devant tout le peuple je serai glorifié. Aharone se tut.

4. Mosché appela Mischaël et Eltsaphane, fils d'Ouziel, oncle d'Aharone, et leur dit : approchez, transportez vos frères de devant le sanctuaire hors du camp.

5. Ils approchèrent, et les emportèrent dans leurs tuniques hors du camp, comme Mosché avait dit.

6. Mosché dit à Aharone, à Élarazar et à Ithamar ses fils : vous ne laisserez pas croître vos cheveux en désordre, vous ne déchirez pas vos vêtements, afin que vous ne mouriez pas, et qu'il (l'Éternel) ne s'irrite pas contre

6. ולא תמתו — ואל אלעזר ואל איתמר Sam. ולא לעזר ולאיתמר Sam. — לא תמתו Après ce mot les Sept. ont τούς καταλοιμμένους, qui restaient; voy. verset 12. ראשיכם אל תפרעו Ounkl. לא תרכזן פירוע. ne faites pas croître vos cheveux, פרע Signifie la chevelure, et signifie aussi être en désordre, et a du rapport avec פרא (Gen., ch. 16, v. 12); de là le verbe פרע faire croître les cheveux. En arabe פרא signifie une longue chevelure. Iar'hi dit également : ne faites pas croître vos cheveux; de là la défense à un homme en deuil (אכל) de se raser. (voy. Deut., ch. 14, v. 1); mais vous, ne troublez pas la joie de Dieu; vous pouvez vous raser. D'autres rejettent cette explication, parce que פרע signifie moins de grands cheveux, qu'une chevelure dérangée. C'est pourquoi Kim'hi dit, la signification de פרע est être découvert, car ordinairement celui qui est en deuil se rase la tête et ôte l'ornement qu'il porte sur la tête. Nous trouvons cette signification. Nomb., ch. 5, v. 18, ופרע את ראש האשה il découvrira la tête de la femme, et c'est ce qu'il s'agit d'interdire aux cohenime; les Sept. traduisent aussi dans ce sens : τὴν κεφαλὴν ὑμῶν οὐκ ἀποκαταρήσασθε, vous ne découvrirez pas vos têtes. De תפרמו פרם déchirer, en signe de deuil; קרע signifie déchirer tout-à-fait. ועל כל העדה יקצף Le mot לא qui précède se rapporte à ce membre de phrase, et afin qu'il (Dieu) ne s'irrite pas contre toute la réunion si vous transgressez ses ordres.

כִּלְיֵי בֵּית יִשְׂרָאֵל יִכְבוּ אֶת־הַשְּׂרֵפָה אֲשֶׁר שָׂרַף יְהוָה :  
 7 וּמִפְּתַח אֹהֶל מוֹעֵד לֹא תִצְאוּ פֶּדֶתְמֶתוּ כִּי־  
 שֶׁמֶן מִשְׁחַת יְהוָה עֲרִיכֶם וַיֵּשֶׁוּ כַּדָּבָר מִשָּׁה : פ  
 8 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר : 9 יִין וְשִׁכָּר אֲלֵתֶשֶׁת ו  
 אֹהֶה וּבְנֵיךָ אִתְּךָ בְּבֹאֲכֶם אֶל־אֹהֶל מוֹעֵד וְלֹא תִמְתּוּ חֲקֹת  
 עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם : 10 וְלֹהֲבֵדִיל בֵּין הַקֹּדֶשׁ וּבֵין הַחֹל וּבֵין  
 הַטָּמֵא וּבֵין הַטָּהוֹר : 11 וְלִהְיוֹת אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת  
 כִּלְיֵי חֲחֻקִּים אֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֱלֹהִים בְּיַד־מֹשֶׁה : פ  
 רְבִיעִי 12 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־אַהֲרֹן וְאֶל אֶלְעָזָר  
 וְאֶל־אִיתָמָר בְּנֵי הַנּוֹזְגִים קָחוּ אֶת־הַמִּנְחָה הַנּוֹזֶרֶת  
 מֵאִשֵּׁי יְהוָה וְאֹכְלֶיהָ מִצֹּת אֶצֶל הַמִּזְבֵּחַ כִּי קֹדֶשׁ קֹדְשִׁים  
 הוּא : 13 וְאֹכְלֹתֶם אֹתָהּ בְּמָקוֹם קֹדֶשׁ כִּי חֲקֹה  
 וְחֶקֶת בְּנֵיהָ הוּא מֵאִשֵּׁי יְהוָה כִּי־כֵן צִוִּיתִי : 14 וְאֵת חֹהֵה  
 הַתְּנוּפֵה וְאֵת שֹׁקֵי הַתְּרוּמָה הָאֵכְלִי בְּמָקוֹם טָהוֹר אֹהֶה  
 וּבְנֵיהָ וּבְנֹתֶיהָ אִתְּךָ כִּי־חֲקֹה וְחֶקֶת בְּנֵיהָ בְּהִגֵּי מִזְבְּחֲךָ

8. ויקרא A Aharone, par l'organe de Mosché (Aben Esra).

9. ויקרא Ounkl. ומרוי ce qui enivre; Sept. σίκαρα (sikera), presque les mêmes lettres que שכר toute boisson enivrante, à l'exception du vin; Hérodote, liv. II, ch. 67, dit que les Egyptiens faisaient autrefois une boisson semblable au vin avec de l'orge. Les Orientaux font aussi une boisson enivrante avec des dattes; les Arabes l'appellent boisson enivrante, vin de dattes. Les commentateurs infèrent de cette défense placée ici que les fils d'Aharone avaient voulu officier pendant qu'ils étaient pris de vin. Leclerc dit qu'il était d'autant plus nécessaire de défendre aux cohenime l'usage des boissons enivrantes, que les Israélites, ayant vécu long-temps parmi les Egyptiens, devaient avoir contracté, à leur exemple, l'habitude de se livrer à l'intempérance. תשתה אל תשת Sam.

10. להבדיל Sam. ולהבדיל .

12. חזא Sam. חזא .

13. חזא Sam. חזא . חולקד Ounklousse la parl, ton ordinaire.

toute la réunion ; vos frères , toute la maison d'Israël , pleureront l'embrasement que l'Éternel a allumé.

7. Vous ne franchirez pas l'entrée de la tente d'assignation, vous pourriez mourir ; car l'huile de l'onction de l'Éternel est sur vous. Ils firent selon la parole de Mosché.

8. L'Éternel parla à Aharone en ces termes :

9. Vous ne boirez point de vin ni aucune boisson enivrante, ni toi ni tes fils avec toi, lorsque vous viendrez dans la tente d'assignation , afin que vous ne mouriez pas ; (ce sera) un statut perpétuel dans vos futures générations :

10. Pour que vous puissiez distinguer entre le sacré et le profane , entre l'impur et ce qui est pur ;

11. Et pour enseigner aux enfans d'Israël toutes les ordonnances que l'Éternel leur a prononcées par la bouche de Mosché.

12. Mosché parla à Aharone , à Élarazar et à Ithamar ses fils restans : prenez le don restant des offrandes d'ignition de l'Éternel , et mangez-le en pain sans levain près de l'autel, car il est très-saint ;

13. Vous le mangerez en un lieu saint, car c'est ta part et la part de tes fils des offrandes d'ignition de l'Éternel ; c'est ainsi qu'il m'a été commandé.

14. Quant à la poitrine (de l'offrande) d'agitation et la cuisse d'oblation, vous les mangerez en un lieu pur, toi, tes fils et tes filles avec toi, car c'est ta part et la part de tes

14. ואת חזה ואת חזה — את חזה — *Pur*, dans vos maisons ; car s'il s'agissait des lieux saints il y aurait קדוש comme au verset précédent.

שִׁלְמוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל : 15 שׁוֹק הַחֲדָמָה וְחֹת רֵהֲנוּפָה  
עַל אִשׁוֹ הַחֲלָבִים יָבִיאוּ לְהִנִּיף הַנוּפָה לִפְנֵי יְהוָה וְהָיָה  
רָף וּלְבָנֶיהָ אִתָּהּ לְחֻק־עוֹלָם כְּאִשֶּׁר צִוָּה יְהוָה : חֲמִישִׁי  
16 וְאֵת וְשִׁעִיר הַחֲטָאת דָּרֹשׁ דָּרֹשׁ מִשֶּׁה וְהֵינָה שְׂרָף  
וְיִקְצֹף עַל-אֲלֶעָזָר וְעַל-אִיתָמָר בְּנֵי אֶהֱרֹן הַנְּזֻתִים  
לֵאמֹר : 17 מִדּוּעַ לֹא-אֲכַלְתֶּם אֶת-הַחֲטָאת בְּמָקוֹם  
הַקֹּדֶשׁ כִּי קֹדֶשׁ קִדְשִׁים הוּא וְאַתֶּה וְנָתַן לָכֶם לְשֵׂאת  
אֶת-עֹן הָעֵדָה לְכַפֵּר עֲלֵיהֶם לִפְנֵי יְהוָה : 18 הֵן לֹא-  
הוּבֵא אֶרֶב־דָּמָה אֶל-הַקֹּדֶשׁ פְּנִימָה אֲכֹל הָאֲכָלִי אֹתָהּ  
בַּקֹּדֶשׁ כְּאִשֶּׁר צִוִּיתִי : 19 וַיְדַבֵּר אֶהֱרֹן אֶל-מֹשֶׁה הֵן  
הַיּוֹם הִקְרִינוּ אֶת-הַחֲטָאתִם וְאַתֶּם-עַלְתֶּם לִפְנֵי יְהוָה וְתִקְרָאנָה  
אֹתִי כְּאֵלֶּה וְאֲכַלְתִּי חֲטָאת הַיּוֹם רַחֲמֵיכֶם בְּעֵינַי יְהוָה :  
20 וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה וַיִּיטֹב בְּעֵינָיו : פ שִׁשִּׁי  
1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה וְאֶל-אֶהֱרֹן לֵאמֹר אֱלֹהִים :  
2 דַּבְּרוּ אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר זֹאת הַחֵדָּה אֲשֶׁר הָאֲכָלִי

15. *A toi et tes fils.* Le Sam. ajoute ולבנותיך à tes filles.  
 16. *Quant au bouc du péché.* Pour mieux comprendre ces paroles, Michaëlis propose de les conférer avec le chapitre 7 des Nombres. Les chefs des tribus devaient pendant douze jours offrir des sacrifices d'installation; parmi ces sacrifices se trouvait le bouc du péché; le huitième jour, où se trouve l'histoire racontée dans ce chapitre, le chef de la tribu de Menasché (Munassé) offrit son sacrifice; Nomb., ch. 7, v. 54-59. Le bouc du péché, qui en faisait partie, appartenait aux moindres victimes קלים קלים dont le sang n'était pas porté dans le sanctuaire, et dont la chair était mangée par les cohenime officiers; voy. ci-dessus. ch. 4. v. 22-26. C'est dans ce huitième jour que ce rite avait été négligé; שֶׁרָף du *Poual* au lieu de שָׂרָף.

19. *Ces choses me sont advenues,* la mort de ses deux fils. Les personnes en deuil étaient considérées comme impures, et ne pouvaient pas manger des victimes offertes. Aharone, quoique son deuil ne parût pas extérieurement, avait pourtant l'esprit abattu, et ne voulut

filz, données des sacrifices pacifiques des enfans d'Israël.

15. On apportera la cuisse d'oblation et la poitrine (de l'offrande) d'agitation avec les graisses à offrir sur le feu pour faire une agitation devant l'Éternel; ce sera pour toi et pour tes filz avec toi une part éternelle, comme l'Éternel a ordonné.

16. Quant au bouc du péché, Mosché s'en informa, et voilà qu'il était brûlé; alors il (Mosché) s'irrita contre Élar et Ithamar les restans, en disant :

17. Pourquoi n'avez-vous pas mangé la victime du péché dans un lieu saint? car elle est très-sainte; elle vous fut donnée pour porter le péché de la réunion, pour leur faire expiation devant l'Éternel.

18. Voilà que le sang n'en a pas été porté dans le sanctuaire, à l'intérieur; il fallait la manger dans un endroit saint, comme je l'ai ordonné!

19. Aharone parla à Mosché: voilà qu'aujourd'hui ils (mes filz) ont offert leur (victime du) péché et leur holocauste devant l'Éternel; il m'est ainsi advenu; si j'avais mangé (de la victime) du péché aujourd'hui, cela aurait-il été bien aux yeux de l'Éternel?

20. Mosché l'ayant entendu, cela parut bien à ses yeux.

CH. XI. 1. L'Éternel parla ainsi à Mosché et à Aharone:

2. Parlez ainsi aux enfans d'Israël: voici les animaux

pas se présenter au repas des cobenime. **וְהָיָה** Irrégulier pour **וְהָיָה**, le **הָ** étant interrogatif.

CH. XI. 2. **וְהָיָה** Ce mot s'applique à tout ce qui vit, soit homme, soit bête, oiseau ou reptile; c'est un mot générique, spécifié par ce qui suit. Ce mot

מִכֹּל הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר עַל־הָאָרֶץ : 3 כָּל וּמִפְּרִסְתָּ פְּרִסָּה  
 וְשִׁמְעָה שֹׁמֵעַ פְּרִסְתָּ מֵעֵלָה גֵרָה בַּבְּהֵמָה אֲתָה הָאֲכָלוּ:  
 4 אֶךָ אֲתִיזָה לֹא הָאֲכָלוּ מִמֵּעַל הַגֵּרָה וּמִמִּפְּרִסֵּי  
 הַפְּרִסָּה אֲתִיזְגֹמֵל כִּי־מֵעֵלָה גֵרָה הוּא וּפְרִסָּה אֵינָנִי

cependant exprime ordinairement les animaux sauvages. ceux qui, doués d'une grande force, font leur proie des plus faibles, et les dévorent; mais alors ce mot est déterminé par un mot qui l'accompagne: *bête féroce*, Gen., ch. 37, v. 33; *la bête des champs*, *infra*, ch. 26, v. 22; *la bête de la forêt*, Isaïe, ch. 56, v. 9. *הבהמה* Ce mot, qui est une subdivision de *חיה*, comprend à son tour tous les êtres vivans domestiques ou sauvages, l'homme excepté; 'אדם ובהמה תושיע ה' *tu secours, ô Éternel, l'homme et la bête*; Ps. 36, v. 6 (באור). Dans ce chapitre il s'agit des animaux dont les Israélites pouvaient se nourrir, des animaux *purs*, et de ceux dont il leur était défendu de se nourrir, de ceux dits *impurs*. Ainsi, dit Rosenmüller, plusieurs peuples ont regardé comme animaux purs ceux dont ils avaient coutume de se nourrir, et impurs ceux dont ils s'abstenaient; et de même que nous employons à d'autres usages et que nous élevons les animaux qui ne servent point à notre nourriture, les Israélites aussi pouvaient élever les animaux dont il leur était défendu de manger, tels que des chameaux, des ânes, des chiens, des pourceaux (l'élève de ce dernier animal fut interdit par le Talmud), et d'autres animaux immondes. Vater remarque que parmi les animaux défendus par Mosché il y en a que nous ne mangerions pas, excepté dans une grande nécessité. Pourquoi Mosché a-t-il porté une loi sur cette matière? les opinions sont partagées. Rosenmüller indique deux causes: premièrement, afin que les Hébreux ne se mêlassent point aux étrangers, dont la fréquentation pouvait facilement les détourner de leur culte; la défense d'une même nourriture était un frein à cette espèce d'abandon et de familiarité; car rien n'éloigne plus un peuple de l'autre que lorsque l'un ne peut manger de ce qui peut servir de nourriture à l'autre. C'est ce qui a si long-temps empêché les Egyptiens de prendre les usages des autres peuples avec lesquels ils ne pouvaient pas manger (Gen., 43, 30). Cette espèce de séquestration était nécessaire pour empêcher les Hébreux de se livrer, comme ils en avaient le penchant, à l'idolâtrie dont leurs voisins étoient imbus. La seconde cause de cette défense, dit Rosenmüller, provient du climat chaud qu'habitaient les Hébreux, où la chair de certains animaux est plus indigeste que dans nos contrées tempérées, par exemple la chair de porc, etc., et il montre, par la citation de médecins distingués, combien Mosché agit avec sagesse en interdisant par une loi ce que la

dont vous mangerez parmi toutes les bêtes qui sont sur la terre ;

3. Tout ce qui a l'ongle divisé, dont les ongles sont tout-à-fait fendus, et qui rumine parmi les quadrupèdes, vous le mangerez ;

4. Mais voici ceux que vous ne mangerez pas, de ceux qui ruminent et de ceux qui ont l'ongle divisé : le chameau, qui est bien ruminant, mais dont l'ongle n'est pas divisé ;

salubrité publique défendait impérieusement. Ainsi ces défenses font partie de l'hygiène asiatique, et ne paraissent point essentielles à la religion. Voy. Michaëlis, *in Jure mosaico*, p. 4, § 202, 203, 204. En parlant des peuplades arabes, Strabon ne manque jamais d'indiquer les animaux dont ils se nourrissoient particulièrement; presque tous sont traités comme impurs dans ce chapitre.

3. מפרסת Ounkl. סדיקא *sendu*. פרסה Iar'hi dit *plante*, la plante des pieds. L'ordre des ruminans renferme les quadrupèdes qui mâchent une seconde fois les alimens, et dont les quatre pieds sont terminés chacun par deux doigts, enveloppés par deux sabots qui se regardent par une face aplatie, en sorte qu'ils ont l'apparence d'un sabot unique, fendu en deux, d'où vient le nom de pied fourchu; tandis que l'ordre des solipèdes (chevaux, ânes, zèbres), n'ont qu'un seul doigt, enveloppé par un seul sabot. Les cerfs, chevreaux, etc, sont des animaux purs. שסע le Sam. ajoute שתי *deux*; Sept. de même. C'est ainsi que nous le trouvons aussi au Deut., ch. 14, v. 6. Ounkl. dit פרסתא טלפין *comme le texte*. ושסעת שסע פרסת *Et fendant la fente des ongles, c'est-à-dire entièrement divisée*. Il y a des animaux dont la partie supérieure de l'ongle est fendue, mais dont la partie inférieure ne l'est pas, comme le pied du chameau. Mosché ne déclare purs que les animaux ayant l'ongle entièrement divisé. La Vulgate ne rend qu'une partie du texte, *omne quod habet divisam ungulam, et ruminat*, etc. Sur le mot פרסה le באור dit que le pied de l'animal ayant un ongle formant une espèce de semelle s'appelle פרסה qui signifie *étendre sur le pied*, le couvrir; même racine que פרש par la permutation du ש avec le ס. מעלת גרה *Faisant monter la rumination*, c'est-à-dire qui rumine. גרה Iar'hi paraît faire dériver ce mot de גרה *se répandre*; Ounklousse dit פשרא *ce qui se fond*.

4. ממעלי הגרה *Qui sont ou ruminans, ou, etc.*, le ך est souvent conjonction disjonctive, *vel*. הגמר *Gamal*; le chameau, comprenant aussi le dromadaire. Le pied du chameau n'est fendu que devant, la partie postérieure est bien divisée en

מפרים טמא הוא לכם : 5 ואת השפן ברמ עלה גדה  
 הוא ופרסה לא יפרים טמא הוא לכם : 6 ואת  
 הארנבת ברמ עלת גדה הוא ופרסה לא הפרסה טמא  
 הוא לכם : 7 ואת החזיר ברמפרים פרסה הוא ושסע  
 שסע פרסה והוא גדה לא יגד טמא הוא לכם : 8  
 מברשם לא האכלו ובנבלתם לא תגעו טמאים הם  
 לכם : 9 את דור האכלו מכל אשר במים כל  
 אשר לו סנפיר וקשקשת במים בימים ובנחלים אתם  
 האכלו : 10 וכל אשר אין לו סנפיר וקשקשת בימים  
 ובנחלים מכל שרץ המים ומכל נפש החיה אשר במים  
 שהין הם לכם : 11 ושקץ יהיו לכם מברשם לא

deux parties, mais elles se joignent par le bas. Voy. Buffon, Hist. nat., p. VI, t. I, p. 119. Au reste, les Arabes mangent la chair du chameau. Volney, It. p. I, p. 297.

5. שפן *Schophane*. Les Sept., Luther et plusieurs après lui traduisent *lapin*. Rosenmüller n'admet pas cette version, parce que cet animal ne rumine pas et qu'il n'habite pas dans des rochers, ce qui pourtant est dit du שפן Ps. 104, v. 18, *les rochers sont un refuge pour les schephanime*; Prov., ch. 30, v. 26. *Les schephanime sont un peuple non fort, ils placent leur demeure dans le rocher*. Rosenmüller et Vatter pensent qu'il s'agit du *mus jaculus*, rat de montagne, *alactaga* de Cuvier; d'autres disent que c'est le *gerboa*; en arabe *ירבווע*; mais Bruce combat cette assertion. Il est sûr que c'est dans l'espèce de gerboises. Ounkl. dit טפזא; Ben Ouziel טפזא טפזא de טפז *sallare*, sauter. L'édition Complut. porte *χοιρογρυλλος* Vulgate *charogryllus*, sorte de hérisson de terre. הפרים Sam. הפרים.

6. ארנבת *Arnebeth*, lièvre. Plusieurs médecins regardent la chair du lièvre comme propre à donner un sang épais et à engendrer la mélancolie (Bochart). Le chaldéen et le samaritain ne traduisent pas ce mot, que les Sept. rendent par *χοιρογρυλλος*. Le Talmud (*Megila*, p. 9) dit que les Sept. n'ont pas rendu le mot *arnebeth*, qui a de l'analogie avec le nom (Bérénice) de la femme de Ptolomé (תלמי).

7. חזיר *Hazir*. Ounklousse le porc; Sept. *ὑς*, le cochon; Vulgate, *sus*. Les autres animaux renfermés dans cette catégorie ne sont pas nommés. On donne plus de détails pour les oiseaux et les reptiles. Rosenmüller voit une raison hygié-

il est impur pour vous.

5. Ni le schaphane, car il rumine bien, mais il n'a pas l'ongle divisé; il est impur pour vous.

6. Ni le lièvre, car il rumine bien, mais il n'a pas l'ongle divisé; il est impur pour vous.

7. Ni le pourceau, car il a bien l'ongle divisé, l'ongle en est bien fendu, mais il ne rumine pas; il est impur pour vous.

8. De leur chair vous ne mangerez point; à leur cadavre vous ne toucherez point; ils sont impurs pour vous.

9. Voici ceux dont vous mangerez de tout ce qui se trouve dans les eaux: tout ce qui, dans les eaux, dans les mers et dans les fleuves, a des nageoires et des écailles, ceux-là vous les mangerez.

10. Mais tout ce qui, dans les mers et dans les fleuves, n'a pas de nageoires, ni d'écailles, tant des reptiles des eaux que de tout être vivant qui est dans l'eau, ceux-là sont une abomination pour vous.

11. Ils seront une abomination pour vous; leur

nique dans la défense du porc, dont la chair dans certains pays engendre la lèpre et la gale. Les Egyptiens, selon Hérodote, lib. II, ch. 47, ne mangeaient pas le cochon, et se croyaient souillés par le simple attouchement; ils avaient le plus grand éloignement pour les porchers, et ne s'alliaient point avec eux.

8. **וּבְנֵי חַיָּה** De **נבל** *se fâner*, et signifie aussi *tomber*, comme **נפל**; il signifie également *un insensé*, un homme déchu de sa dignité; **נבלה** *une indignité*; **נבלה** *un cadavre*.

9. **וּבְנֵי חַיָּה** Sam. **ואת זה** — **במים** *Dans les eaux*, de la mer, des fleuves, des citernes, des réservoirs, et même dans les vases.

10. **נָגֵי חַיָּה** *Nageoires*. En arabe **נפר** signifie *fuir*, ce qui lui sert à fuir. **קַשְׁקֶשֶׁת** *écailles*, pluriel **קַשְׁקֶשִׁים** Sam. I, ch. 17. v. 5, et **קַשְׁקֶשֶׁת** Ezéch. ch. 29. v. 4. **בַּיָּם** *Dans les mers*. Le Sam. fait précéder ce mot de **במים** *les eaux*. **וּמִכָּל נֶפֶשׁ הַחַיָּה** *Toute créature vivante*, par ex.: les tortues. **לכם הם** *Ils*

תֹאכְלוּ וְאֶת־נַבְלָתָם תִּשְׁקְצוּ : 12 כֹּל אֲשֶׁר אֵיךְ־לוֹ  
 סִנְפִיר וְקִשְׁקֶשֶׁת בְּמִים שֶׁקֶץ הוּא לָכֶם : 13 וְאֶת־אֵיךְ  
 תִּשְׁקְצוּ מִדְּהֶעוֹף לֹא יֹאכְלוּ שֶׁקֶץ הֵם אֶת־הַנֶּשֶׁר וְאֶת־  
 הַפֶּרֶס וְאֶת הַעֲזִינְיָה : 14 וְאֶת־הַדָּאָה וְאֶת־הַזָּאֵה  
 לְמִינָהּ : 15 אֶת כָּל־עֹרֵב לְמִינוֹ : 16 וְאֶת פֶּת  
 הַיַּעֲנָה וְאֶת־הַחֲחָמִס וְאֶת־הַחֶשֶׁף וְאֶת־הַנֶּזֶן לְמִינֵהוּ :

*sont une abomination pour vous, quoiqu'ils ne soient pas naturellement abominables, puisqu'ils sont des créatures divines (Biour).*

11. *Vous aurez en abomination leur cadavre; Ben Ouziel paraphrase תתרחקוּן ומן הנייתהוּן תתרחקוּן vous n'en tirerez aucun profit.*

12. כל Sam. וכל.

13. Sam. תאכלו Pour les oiseaux le texte n'indique pas de caractères génériques. *Nescher*; l'aigle. Sept. et Vulgate de même. Les Targoumim ne le traduisent pas. Il est incertain si la défense comprend le genre ou seulement une espèce. *הפרס Peresse*; Sept. γριφ, le griffon. Ounkl. *avis nuda*, peut-être le vautour dont toute la tête et la partie inférieure du cou sont nues. Bochart dit *ossifraga*; Mendelsohn de même. der Weinbrecher. *עזנייה Ozniyah*, l'aigle marin; Sept. et la Vulgate de même, *aquila marina*. Ounkl. *עזינא* dont nous ne connaissons pas la signification. Saadias dit *אענקא* qu'on rend par le griffon; mais Aben Esra dit qu'il ne peut être question de cet oiseau, purement fabuleux. Bochart dit *l'aigle fort (valeriam aquilam)*. Mendelsohn dit *l'aigle noir*. Nous dirons, à cette occasion, comme le באור, que nous ne prétendons pas connaître exactement les noms de ces oiseaux, ni les signes qui les caractérisent; nous nous réglons dans notre traduction sur l'opinion des principaux commentateurs qui nous ont précédé.

14. *הדאה Ddaah*, le milan; Sept. γύψ, le vautour, Vulgate *milvus*, le milan; דאה se trouve au pluriel דיות. Au Deutéronome nous trouvons ראה, l'un signifie *voler*, l'autre *voir*. Le Talmud ('*Houline*, p. 63), dit que ראה et דאה signifient la même chose. Au reste la permutation du ר avec le ד est fréquente; comme דודנים *dodanime*. Gen., ch. 10, v. 4, et רודנים *rodanime*, Paral. I, ch. 1, v. 7, ריפת et דיפת etc. De la divinité même nous trouvons וירא *il apparut* et וידא *il vola*. On ne sait au reste lequel vaut mieux de ראה ou דאה; on sait encore moins quel oiseau ce mot désigne. Bochart préfère דאה à ראה parce que, dit-il, les naturalistes ne remarquent rien de particulier dans la vue de cet oiseau, mais bien dans son vol, parce qu'il se tient dans l'air plus long-

chair vous ne la mangerez point, leur cadavre vous l'abhorrez.

12. Tout ce qui n'a pas de nageoires ni d'écaillés dans les eaux sera une abomination pour vous.

13. Voici ceux que vous abhorrez parmi les oiseaux; ils ne seront pas mangés; ils sont une abomination: l'aigle, le peresse, et l'ozniah;

14. Le milan et le vautour selon leur espèce;

15. Le corbeau dans toute son espèce;

16. L'autruche, le hibou, le scha'haph et l'épervier, selon son genre;

temps que les autres oiseaux, en ne remuant presque pas les ailes. אֵיָה *Aiah*, l'omerillon. יוֹיוּ *Youyou* est son nom en Égypte. Sept. ἰκτινος, le milan. Ounkl. טרפרת, Ben Ouziel טרפתא, mots qui appellent l'idée d'un oiseau de proie.

15. את כל Sam. כל — ואת ערב *Oreb*, le corbeau; Sept. de même. Vulgate *corvinum genus*.

16. בת חיענא *Bath iadna*, l'autruche. Sept. id. στροφιός, Vulgate de même. Le mot בת, dit Rosenmüller, est apposé à la manière des Orientaux, qui placent devant les noms d'animaux les mots père, mère, fille, sans égard à l'âge, ni au sexe du mot qui suit; quelques-uns disent que בת חיענא signifie *filia clamoris*, parce que cet oiseau a une voix aigüe. Rosenmüller dit que בת חיענא signifie *la fille du désert*. En arabe نعائم signifie *autruche*. תחמס *Ta'hmasse* est, selon Bochart, le mâle de l'autruche, de חמס *agir avec violence*, à cause de son insensibilité envers ses petits, dont il laisse les œufs dans le sable. Les Sept. disent γλαύξ, *chouette*; Vulgate *noctua*. Hasselquist dit que cet oiseau (*strix olus*), quand il trouve les fenêtres ouvertes dans une maison, y entre, et tue les enfans qu'il trouve sans surveillance. השחף *Scha'haph*. Sept. λάρος, *mouette, oiseau de mer*. Le Samaritain met ici et au Dent., où cette nomenclature d'oiseaux revient, למינר après שחף. Il y en a qui voient dans ce mot une analogie avec שחפת *phthisie*, et traduisent la mauve ou poule d'eau; c'est ainsi que traduit Mendelsohn. חנף *Nelse*. Sept. ἰραξ, l'épervier; Vulgate *accipiter*. לר'hi dit épervier. השחף Sam. חשחף למינר.

17 וְאֶת־הַכּוֹס וְאֶת־הַשֵּׁלֶךְ וְאֶת־הַיִּנְשׁוּף : 18 וְאֶת־  
הַתְּנַשְׁמָת וְאֶת־הַקָּאֵת וְאֶת־הַרְחֵם : 19 וְאֶת־הַחֲסִידָה  
הַאֲנָפָה לְמִינָהּ וְאֶת־הַדְּיוּכִיפָת וְאֶת־הַעֲטָלָף : 20 כָּל  
שְׂרֵץ הָעוֹף הַהֵלֶךְ עַל־אַרְבַּע שֶׁקֶץ הוּא לָכֶם : 21 אֵד  
אֶת־זוֹל הַאֲכִלוּ מִכָּל שְׂרֵץ הָעוֹף הַהֵלֶךְ עַל־אַרְבַּע אִשָּׁר־לֹא

17. וְאֶת־הַכּוֹס *Kosse*. Sept. νυκτικόραξ, l'oiseau de nuit; Vulgate *bubo*; le *hibou*. En Égypte la cheveche s'appelle בומה *bouma*; c'est pourquoi on a voulu voir dans כוס une altération de כום. Il n'y a toutefois qu'un petit nombre de manuscrits qui portent כום; d'autres, jugeant par analogie de כום qui signifie aussi *vase*, traduisent l'onocrotale, qui paraît avoir un calice sous le cou. שלך *Schalach*. Sept. καταράκτης, *cataracte*. C'est le nom qu'Aristote donne à un oiseau pêcheur. Vulgate *mergulus*, le *plongeon*. Ounkl. dit שלֵינֹתָא שלה *qui lire* les oiseaux hors de la mer. ינשוף *Ianschouph*. Sept. ἰβίς, l'*ibis*. Vater voit l'idée de propreté dans la racine de ינשוף, et l'ibis ne boit en effet que de l'eau la plus propre. Le nom moderne est האנש *anesh*, d'où le sobriquet de *père jean*.

18. וְאֶת־הַתְּנַשְׁמָת *Tenschemath*, le *cygne*. Sept. πορφυρίων, le *porphyrion*, oiseau aquatique de la Libye, qui a le cou et les pieds rouges. תנשמת Venant de נשם *respirer*, peut s'appliquer au cygne, qui peut se tenir long-temps sous l'eau. Mendelsohn dit גלדברמאוס, *chauve-souris*. הקאת *Kaath*, le *pélican*. Sept. πτελικάν, Vulgate *onocrotalus*, le *butor*, oiseau aquatique qui a le cri d'un âne. Ounkl. ne traduit pas קאת—הרחם *Ra'hame*, Sam. הרחמה l'*étourneau*. Sept. κύκνος, le *cygne*; Vulgate *porphyrio*, le *porphyrion*. Ounkl. ירק de ירקריקא *vert*. Hasselquist représente cet oiseau comme ayant un aspect horrible, se nourrissant de cadavres, et qu'on trouve près du Caire. Bruce dit que le ra'hame est la poule de Pharaon, très-commune en Égypte. Quant au ירקרק *yerakrah*, il dit que c'est une espèce de rollier.

19. וְאֶת־הַחֲסִידָה *Hassida*, la *cigogne*. Sept. ἠρωδιός, le *héron*. Iar'hi voit dans le nom de cet oiseau une allusion à son caractère doux, de חסד *grâce*. Aben Esra dit que c'est l'oiseau qu'on voit à certaines époques de l'année, et il cite le passage de Jérémie, ch. 8, v. 7, qui pourrait se rapporter à l'hirondelle. Ben Ouziel dit דיתא הוריתא *le milan blanc*. Bochart pense qu'il s'agit de la cigogne; mais on objecte avec raison le verset 17 du Ps. 104, où il est dit que cet oiseau habite les hauteurs, tandis qu'en Europe, et même en Asie, il fait son nid sous le toit des maisons. האנפה *L'anapha*; Sam. והאנפה selon quelques-uns le *héron*;

17. Le chat-huant, le plongeon et la chouette;  
 18. Le cygne, le pélican et le vautour;  
 19. L'étourneau, l'anapha (le pluvier) selon son espèce, le douchiphath (la huppe), et la chauve-souris;  
 20. Tout insecte ailé qui marche sur quatre (pieds) est une abomination pour vous.

21. Mais ceux-ci vous pouvez (les) manger : de tout insecte ailé, marchant sur quatre, ayant des jambes au-

c'est ainsi, en conservant les lettres hébraïques, que le rendent plusieurs traducteurs cités par *Vater*; Leclerc ne traduit pas non plus ce mot. Sept. *χαρσδριος*, mot qui désigne une espèce d'oiseau très-vorace, à plumage jaune, et qui vit dans les ravins, de *χαράδρα*, *ravin*; Vulgate de même *charadriion*, le pluvier, oiseau de l'ordre des chasseurs. Ounkl. dit *אנבן*, et Saad. *ביתא* *perroquet*. L'espèce existe en Asie et en Afrique. Hasselquist, p. 308, en décrit quatre espèces. On dit que cet oiseau vit dans les marais et se nourrit d'insectes; il est de la taille de la corneille, et fréquent dans la Basse-Egypte. Bochart dit que *אנפה* exprime la colère. (de *אנה* pour *אם*). C'est aussi l'opinion du Talmud *דויה רגזנית—דויה רגזנית* *Douchiphath*, *huppe*. Sept. *ἰπυψ*. Vulgate *upupa*, la *huppe*, oiseau de l'ordre des passereaux. Sam. *דניפת*. Michaëlis voit dans ce mot la signification de *doué d'ambre*; *דן* signifie en arabe *doué*, *præditus*, et *ביתא* *ambre*. Bochart et plusieurs après lui voient dans cet oiseau le *coq de bruyère*, *gallus montanus*; ce qui n'est nullement probable. Il ne s'agit point ici de l'ordre des gallinacées. *עטלף* *Ataleph*, *chauve-souris*. Sept. *νυκτιπις*, *chauve-souris*, Vulgate *vespertilio*. Court de Gébelin et Rosenmüller font dériver *עטלף* de l'arabe *عطل* *la nuit sombre, obscure*, et de *עף* *volant*; la chauve-souris n'est pas un oiseau; elle est dans l'ordre des carnassiers, de la classe des mammifères. Le syriaque dit *le paon*.

20. *שרץ* *Reptile, insecte*. Cette défense générale se rapporte à tous les animaux qui sont ailés et ont plus de deux pieds; ainsi particulièrement les insectes. Michaëlis traduit ici *שרץ* par ce qui tient le milieu entre les animaux ailés et les autres animaux, et paraît avoir en vue les quadrupèdes ailés. On sait au reste que *שרץ* désigne aussi les animaux qui ont les pieds courts, se mouvant avec rapidité, et pultulant beaucoup; il exprime des êtres qui ne sont d'aucune utilité pour l'homme; qui n'ont ni la fidélité du chien, ni l'industrie de l'abeille, ni la vitesse et la docilité du cheval, ni la soumission de l'âne.

21. *לֹא* *Qui n'a pas*; *Keri לֹא* *à lui sont*; c'est la leçon que portent le Samaritain et les Targoumime. Nous avons, dans notre traduction, suivi cette leçon,

כְּרַעִים מִמַּעַל לְרַגְלָיו לְנֹתֵר בְּהֶן עַל־הָאָרֶץ : 22 אַחַד  
 אֵלֶּה מֵהֶם הָאֵכְלוּ אֶת־הָאָרֶץ לְמִינֵהוּ וְאֶת־הַפְּלִעִים  
 לְמִינֵהוּ וְאֶת־הַחֲרָגָל לְמִינֵהוּ וְאֶת־הַחֲגַב לְמִינֵהוּ : 23  
 וְכֹל שְׂרָץ הָעוֹף אֲשֶׁר־לוֹ אַרְבַּע רַגְלִים שֶׁקֶץ הוּא לָכֶם :  
 24 וְלֹא־אֵלֶּה הַטְּמֵאוֹ כָּל־הַזֹּבְעֵי בְּנִבְלָתָם יִטְמֵא עִד־  
 הָעֶרֶב : 25 וְכֹל־הַנְּשָׂא מִנִּבְלָתָם יִכְבֵּס בְּגָדָיו וְיִטְמֵא עִד־  
 הָעֶרֶב : 26 לְכֹל־הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר הוּא מִפְּרֹסֶת פְּרֹסֶה  
 וְשִׁסְעָה וְאִינְנָה שִׁסְעָתָה וְגֵרָה וְאִינְנָה מִן־עֵלָּה טְמֵאִים הֵם  
 לָכֶם כָּל־הַזֹּבְעֵי בָדָם יִטְמֵא : 27 וְכֹל הַחַיָּה עַל־כַּפְּיוֹ

à laquelle la nature elle-même est favorable; car les sauterelles ont des jambes élevées au-dessus des pieds, et sautent ainsi sur la terre plutôt qu'elles ne marchent. Tychsen croit que la lettre **ק** du mot **לֹא** vient de ce qu'autrefois on mettait un **ק** paragogique à la suite de **לוֹ** pronom personnel de la troisième personne. **לְנֹתֵר** Ounklousse **לְקַפְצָא** pour sauter; la racine de **נֹתֵר** est **נֹתֵר** du *Piel*; ce verbe se trouve au *Hiphil*. Job, ch. 6, v. 9. **יִתֵר יָדוֹ** qu'il étende sa main. **בְּהֶן** Sam. **בְּהֶן** au féminin.

22. **אַרְבַּה** *Arbé*. Ce verset renferme les noms des différentes espèces de sauterelles; mais il est difficile d'indiquer avec précision laquelle d'entre ces espèces est désignée par ces noms divers. Bochart et Tychsen ont traité cette matière avec détails. Michaëlis pense que les quatre noms contenus dans ce verset n'indiquent pas quatre différentes espèces, mais quatre âges des sauterelles, selon leurs différentes transformations; or les sauterelles ont cinq âges ou époques; d'abord quand elles sont jeunes et faciles à manger; Mosché se contente d'indiquer quatre de ces époques. Les Sept. rendent **אַרְבַּה** par *βροῦχος*, espèce de sauterelle sans ailes; Vulgate de même *bruchus*. Le chaldéen et le samaritain portent **גֹּבָא**, qu'on prend pour le *gryllus gregarius*. **לְמִינֵהוּ** Sam. **לְמִינֵהוּ** *Solame*. Sept. *ἀττάκας*, Vulgate *attacus*, sorte d'insecte; le chaldéen et le samaritain portent **רְשֹׁנָא** qu'on prend pour le *gryllus eversor*. **חֲרָגָל** *Hargole*. Sept. *ὀφιομάχας*, Vulgate *ophiomachus*, mot qui signifie *qui fait la guerre aux serpents*. Ounklousse **חֲרָגֹלָא**, Ben Ouziel **נִיפֹלָא**. On croit que c'est le *gryllus verruciforus* de Linnée. **לְמִינֵהוּ** Sam. **לְמִינֵהוּ** *Hagab*. Ben Ouziel **כְּרוּבָא**, Sam. **חֲרָגָבָה**. Sept. *ἀκρίς*, Vulgate *locusta*, sauterelle. On croit que c'est le *gryllus coronatus* de Linnée. Voir remarque avec raison

dessus des pieds pour sauter avec elles sur la terre.

22. Voici ceux dont vous pouvez manger : de l'arbé selon son espèce, du solame selon son espèce, du 'hargole selon son espèce, et du 'hagab selon son espèce;

23. Tout insecte ailé ayant quatre pieds est une abomination pour vous ;

24. Et vous serez souillés par ceux-ci ; celui qui touche leurs cadavres sera impur jusqu'au soir.

25. Celui qui porte de leurs cadavres lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir.

26. Pour ce qui est de tout animal dont l'ongle est fendu, mais non entièrement divisé, et qui ne rumine pas, (ces animaux) sont impurs pour vous ; celui qui le touche est impur.

27. Et tout ce qui marche sur la plante des pieds

que l'opinion de Michaëlis sur ces quatre noms n'est pas soutenable, vu qu'il y a chaque fois למינר *selon son espèce*. Il paraît au reste que ארבה désigne non l'espèce de sauterelle en général, mais une de ces espèces ; nous trouvons, Ioël, ch. 1, v. 4, ces quatre noms גזם *guésème* ; ארבה *arbé* ; ילק *ielek* et חסיל *hassil* ; et l'on prend ces quatre noms pour ceux de quatre sortes de sauterelles. Voy. Iar'hi, Exode, ch. 10, v. 14.

24. רטמא Racine טמא du *Hithpaël* ; le daguesch du ט remplace le ת caractéristique, *en les touchant vous vous rendez impurs*.

25. בגדיו *Ses vêtements* ; après ce mot le Samaritain et un manuscrit hébreu portent במים *et se baignera dans l'eau*.

26. לכל Le ל qui précède כל ne désigne pas le datif, mais une particule collective, et signifie *en général*. ושע Sam. ושענה — שעות Le Sam. ajoute שסע — שסע *Celui qui les touche*, savoir leurs cadavres, *sera impur*. Car, vivans, certains animaux, tels que le chien, l'âne, pouvaient être touchés par les Israélites. Sept. τῶν θνητῶν αὐτῶν, *de leurs cadavres*.

27. חולך Sam. החולך — כפיו De כף racine כפף qui signifie *courber*, désigne proprement toute courbe et toute cavité, comme le fond d'une fronde. Sam. I, ch. 25, v. 29, et ici il signifie le creux, la partie intérieure de la main. De là vient כף רגל *la plante du pied*, parce que ce qui dans la main s'appelle

בְּכָל־הַחַיָּה הַחַלְכָה עַל־אֲרְבַּע טַמְאִים הֵם לָכֶם כָּל־  
הַנֶּנְעַ בְּנִבְלָתָם יִטְמָא עַד־הָעֶרֶב : 28 וְהִנְשֵׂא אֶת־  
נִבְלָתָם יִכְבֶּם בְּגֵדוֹ וְטִמָּא עַד־הָעֶרֶב טַמְאִים הֵמָּה  
לָכֶם : ס 29 וְזֶה לָכֶם הַטְּמֵא בְּשֵׂרֵץ הַשָּׂרִץ עַל־  
הָאָרֶץ הַחֹלֵד וְהַעֲכָבֵר וְהַצֵּב לְמִינֵהוּ : 30 וְהַאֲנָקָה וְהַכַּחַ  
וְהַלְטָאָה וְהַחֲמֹט וְהַתְּנַשְׁמָת : 31 אֵלֶּה הַטְּמֵאִים לָכֶם  
בְּכָל־הַשָּׂרִץ כָּל־הַנֶּנְעַ בָּהֶם בְּמָתָם יִטְמָא עַד־הָעֶרֶב :  
32 וְכָל־אֲשֶׁר־יִפֹּל עָלָיו מֵהֶם וּבְמָתָם יִטְמָא מִכָּל־כְּלִי

*paume*, au pied s'appelle *plante*. Cette expression se trouve employée ici pour la partie de l'animal qu'on appelle *la patte*; comme celle de l'ours, etc. Les Sept. disent *χείρ*, *la main*, mot par lequel les Grecs désignent la main de l'homme, ainsi que les pattes des animaux; les Targoumim de même.

28. וְהִנְשֵׂא *Celui qui porte*, ou transporte d'un endroit à l'autre, comme *ils transportèrent l'arche*. Gen., ch. 7, v. 17. את נבלתם. הם. חמה — מנבלתם Sam.

29. בְּשֵׂרֵץ Il ne s'agit pas ici de reptiles, comme des vers, des serpens, mais des quadrupèdes, qui ont les pieds si courts qu'en marchant le ventre touche la terre. Voy. verset 20. חֹלֵד *'Holed, la taupe*; Sept. *γαλλῆ*, *la belette*. Vulgate *mustela*. Ounkl. חוּלְדָא, Ben Onziel כְּרוּשְׁתָא — *Achbar, souris ou rat*. Sept. *μῦς*, Vulgate *mus*; le chaldéen comme l'hébreu. צֵב *Tsab, crocodile terrestre*. Sept. de même *κροκόδειλος ὁ χερσαῖος*, *le monitor terrestre d'Égypte*. Ounklousse comme l'hébreu. On croit que c'est le *scineus* de Linnée; selon d'autres c'est le *lacerta cordylus* de Linnée. והחצב למינו Sam. והחצב למינהו.

30. אֲנָקָה *Anaka*. Sept. *μυγαλῆ*, *musaraigne*, espèce de rat. Vulgate de même. On croit que c'est le *lacerta nilotica* que décrit Hasselquist. Rosenmüller pense que *אֲנָקָה* vient de *אֲנַק* qui, en syriaque signifie *pousser des gémissements*, car quelques lézards font entendre un son rauque Ounkl. dit יִלָּא qui signifie également *gémir*. Ainsi nous trouvons dans le second Targoum d'Esther, ch. 1, v. 5. parmi les animaux qui se firent entendre devant Salomon, ceux qui sont appelés *אֲנָקִין כְּבִיין* *lézards pleurans*, le gecko des maisons, espèce de lézard qui fait entendre une espèce de cri. כֹּחַ *Koa'h, crocodile terrestre*. Iar'hi, les Targoumim et Mendelsohn ne le traduisent pas. Vater dit *lézard vert*; Sept. *καμαίλιον, caméléon*, Vulgate de même; le nom de כֹּחַ exprime la force, et caméléon signifie en

parmi tous les êtres vivans marchant sur quatre est impur pour vous; celui qui touche leurs cadavres sera impur jusqu'au soir.

28. Celui qui porte leurs cadavres lavera ses vêtemens, et sera impur jusqu'au soir; ils sont impurs pour vous.

29. Voici ce qui pour vous est impur parmi la vermine se traînant sur la terre : la belette, la souris, et le moniteur terrestre selon son espèce ;

30. Le gecko des maisons, le caméléon, le gecko des murailles, le stellion et le crocodile.

31. Ceux là seront impurs pour vous parmi les reptiles; celui qui les touche après leur mort sera impur jusqu'au soir.

32. Et tout (objet) sur lequel il tombera quelque chose d'eux après leur mort sera impur, que ce soit tout ustensile de bois, ou un vêtement, ou une peau, ou un

grec *petit lion*. On croit que c'est le *lacerta stellio* de Linnée. לטאה *Letda*, Sept. χαλαβώτης, espèce de poisson qui ressemble au lézard; Vulgate *stellio*, lézard tacheté. Ben Ouziel שממיתא c'est le nom de l'araignée dans le Talmud. Les écrivains arabes décrivent ainsi cet animal : *c'est un petit animal rouge attaché à la terre, comme le lézard qui souille de son venin la nourriture ou la boisson qu'il touche*. On croit que c'est le *lacerta gecko* de Linnée. חמט 'Hometh. Sept. σαῦρα, le lézard, Vulgate *lacerta*, Ounkl. חרמטא, Ben Ouziel קצוצא. Bochart croit que c'est encore une espèce de lézard, quoique l'étymologie paraisse être pour limaçon; c'est l'opinion de Iar'hi; en chaldéen חמט signifie *se replier sur soi*. תנשמת *Tinschemeth*, Sept. ἀσπάλαξ, Vulgate *talpa*, la taupe. Rosenmüller dit que cette traduction est erronée, puisque cet animal est nommé verset 29 חלד, Ounkl. אשורתא peut-être *qui va au feu*, de אש feu. Ben Ouziel סלמנדרא *la salamandre*; Bochart, s'appuyant sur la signification de נשם respirer, croit que c'est le caméléon, parce que, selon les anciens, il se nourrit d'air; nous pensons qu'il s'agit du crocodile. Le mot hébreu a beaucoup d'analogie avec les noms du crocodile chez les anciens Egyptiens : *champsa. msa, temsah*. Le même nom תנשמת se trouve verset 18, parmi les oiseaux.

עַל אִו בְּגַד אֲרֻעוֹד אִו שֶׁק בְּלִבֵּי אֲשֶׁר־יַעֲשֶׂה מְלֹאכָה  
 בָּהֶם בַּיּוֹם יִבָּא וְטָמֵא עִדְהוּ עָרַב וְטָהַר : שְׁבִיעִי 33  
 וְכָל־כְּלֵי־חַרְשׁ אֲשֶׁר־יִפֹּל מֵהֶם אֶל־הַחוּבֹה כֹּל אֲשֶׁר  
 בְּהוֹכֹו וְטָמֵא וְאִתּוֹ הַשְּׂבָרוֹ : 34 מִכְּלֵי־אֲכָל אֲשֶׁר  
 יֵאָכֵל אֲשֶׁר יָבֹא עָלָיו מִיֵּם וְטָמֵא וְכָל־מִשְׁקָה אֲשֶׁר יִשְׁתֶּה  
 בְּכָל־כְּלֵי וְטָמֵא : 35 וְכָל אֲשֶׁר־יִפֹּל מִנְּבִלָתָם וְעָלָיו  
 יִטָּמֵא תַנּוּר וְכִירִים יִתֵּץ טָמְאִים הֵם וְטָמְאִים יִהְיוּ לָכֶם :  
 36 אִךְ מֵעַן וְבוֹר מְקוּה־מַיִם יִהְיֶה טָהוֹר וְנִגְעַע בְּנִבְלָתָם  
 יִטָּמֵא : 37 וְכִי יִפֹּל מִנְּבִלָתָם עַל־פְּרֹזֶרֶע וְזֹרַע  
 אֲשֶׁר יִזְרַע טָהוֹר הוּא : 38 וְכִי יִתְּדִמִּים עַל־פְּרֹזֶע  
 וְנִפֹּל מִנְּבִלָתָם עָלָיו טָמֵא הוּא לָכֶם : 39 וְכִי  
 יָמוּת מִדֶּהֱבֵה־מָתָה אֲשֶׁר־הִיא לָכֶם לֶאֱכָלָהּ תִּפְגַּע בְּנִבְלָתָהּ

31. Les Sept. ajoutent : *οὗτοι ἐπι τῆς γῆς, qui rampent sur la terre.*  
 Après leur mort, la préposition **ב** signifie aussi *après*, comme Exode,  
 ch. 11, v. 23. בכל Sam. מכל.

32. *Dans lequel un ouvrage quelconque est fait.*  
 L'impureté de ces vases et de ces vêtements était telle qu'ils rendaient impur  
 l'homme qui s'en servait ou qui les touchait, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés, et  
 on ne pouvait s'en servir pour aucune chose sainte. יבוא Passif. Sam. יבוא actif.

33. Ce nominatif absolu se rapporte au mot בתוכו qui suit,  
*tout ce qui se trouve dans un vase de terre ou, etc.*

34. De l'eau provenant d'un vase impur; ou bien מים paraît désigner  
 également toute autre espèce de liquide, voy. verset 38. Vater pense qu'on pour-  
 rait hasarder la supposition qu'au lieu de מים il y avait originairement מוח.

35. Fourneaux. Il paraît qu'il s'agit de trous dans l'âtre, ouverts par  
 en haut, ayant du feu au fond et sur lesquels on met des pots, comme on en  
 trouve encore en Perse. Les Sept. traduisent *χυτρίπους, des pots ayant des pieds,*  
 peut-être des trépiéds. יתץ Racine נתץ *briser*, du Poul. Sam. יתצו.

36. Sam. ajoute מים d'eau, ובור creusé par l'homme, une citerne.  
 Un rassemblement d'eau, est l'explication de ובור, puisqu'il y a des  
 citernes sans eau. Mais celui qui touche. Le ו a la force adversative.  
 De leurs cadavres, c'est-à-dire qui sont morts dans ces puits et dans

sac, tout ustensile avec lequel on fait de l'ouvrage sera porté à l'eau, et il demeurera impur jusqu'au soir et sera (ensuite) pur.

33. Tout vase de terre dans l'intérieur duquel il en tombera, tout le contenu en sera impur; quant au vase, il faut le briser.

34. Tout aliment qui sert à la nourriture sur lequel il est venu de l'eau sera impur, et toute boisson qui sert à boire devient impure dans chaque vase;

35. Et tout (ustensile) sur lequel il tombera de leur cadavre sera impur; (si c'est) un four ou un fourneau, qu'ils soient abattus, ils sont impurs, et ils seront impurs pour vous.

36. Mais une source, une citerne, un rassemblement d'eau, restera pur, et ce qui touche un cadavre (qui y est tombé) sera impur.

37. S'il tombe de leur cadavre sur la semence préparée à être semée, elle reste pure.

38. Si de l'eau a été portée sur la semence, et qu'il y tombe de leur cadavre, elle sera impure pour vous.

39. S'il périt quelqu'un des animaux qui vous servent

ces citernes. Voici le sens de ce verset : les eaux dans lesquelles un animal périt n'en deviennent point impures; mais les cadavres des animaux qui s'y trouvent rendent impurs ceux qui y touchent. C'eût été un grand inconvénient si dans ces contrées, où il n'y a pas abondance d'eau comme dans les nôtres, les eaux fussent devenues impures par des cadavres qui y seraient tombés. Ces ordonnances sont purement sacerdotales, et on sait combien est grande la différence entre ce qui est écrit et ce qui s'exécute.

37. זרע *Semence*. Tout fruit de la terre s'appelle זרע, voy. Gen., ch. 1, v. 14, ibid. ch. 47, v. 23; les enfans aussi portent ce nom; ici qu'il s'agit de

וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב : 40 וְהָאָכַל מִנִּבְלָתָהּ יִכְבֵּס בַּגָּדֵי  
 וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב וְהַנּוֹשֵׂא אֶת־נִבְלָתָהּ יִכְבֵּס בַּגָּדֵי וְטָמֵא  
 עַד־הָעֶרֶב : 41 וְכֹל־הַשְּׂרָץ הַשָּׂרֵץ עַל־הָאָרֶץ שֶׁקֶץ הוּא  
 לֹא יֵאָכַל : 42 כֹּל הַיּוֹלֵךְ עַל־גָּחוֹן וְכֹל הַיּוֹלֵךְ עַל־  
 אַרְבַּע עַד כָּל־מַרְבֵּה רַגְלִים לְכֹל־הַשְּׂרָץ הַשָּׂרֵץ עַל־  
 הָאָרֶץ לֹא תֵאָכְלוּם כִּי־שֶׁקֶץ הֵם : 43 אֱלֹהֵי־שֶׁקֶץ אֶת־  
 נַפְשֹׁתֵיכֶם בְּכֹל־הַשְּׂרָץ הַשָּׂרֵץ וְלֹא תִטְמְאוּ בָהֶם וְנִטְמְתֶם  
 בָּם : 44 כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם וְהִתְקַדְשְׁתֶּם וְהִיִּיתֶם  
 קְדוֹשִׁים כִּי קָדוֹשׁ אֲנִי וְלֹא תִטְמְאוּ אֶת־נַפְשֹׁתֵיכֶם בְּכֹל־  
 הַשְּׂרָץ הַרְמֵשׁ עַל־הָאָרֶץ : מַפְטִיר 45 כִּי אֲנִי יְהוָה  
 הֵבֵם עֲלֵיהֶם אֶחְכֶם מֵאָרֶץ מִצְרַיִם לְהִיֵּית לָכֶם לְאֱלֹהִים וְהִיִּיתֶם  
 קְדוֹשִׁים כִּי קָדוֹשׁ אֲנִי : 46 זֹאת תּוֹרַת הַבְּהֵמָה וְהָעוֹף

semence de la terre, il y a de plus זרוע *destinée à ensementer*; זרוע substantif, pluriel זרעונים Dan., ch. 1, v. 16. אשר יזרע *qu'on a l'habitude de semer*.

38. חזרע. Sam. זרע — ונתן. Sam. יתן.

39. *S'il périt*, d'une maladie. Les cadavres des animaux impurs rendent impur, que l'animal périsse de maladie ou qu'il soit tué, mais les cadavres des animaux purs ne rendent impur que quand l'animal a péri de maladie et non quand il a été tué.

40. הערב — והאכל Il ne s'agit ici que de celui qui agit par ignorance ou forcé par la nécessité, car la peine du retranchement est prononcée contre celui qui en mange sciemment. Voy. Nomb., ch. 15, v. 30.

42. הולך Sam. ההולך. Trois espèces d'animaux sont décrites dans ce verset: 1° הולך על גחון ceux qui, pour se mouvoir, se servent de la poitrine ou du ventre; 2° הולך על ארבע ceux qui, quoique ayant quatre pieds, paraissent ramper à la manière des reptiles, comme les lézards, les taupes; 3° כל מרבה רגלים ceux qui, ayant beaucoup de pieds, semblent, en marchant, se traîner sur le ventre, comme les chenilles et autres insectes de ce genre. *Tout être rampant qui se traîne sur la terre*, parmi les espèces mentionnées; la particule ל signifie ici *parmi*, comme Gen. ch. 40, v. 10, et Exode, ch. 28, v. 38.

de nourriture, celui qui en touche le cadavre sera impur jusqu'au soir.

40. Celui qui mange de ce cadavre lavera ses vêtemens, et sera impur jusqu'au soir, et celui qui porte ce cadavre lavera (aussi) ses vêtemens, et sera impur jusqu'au soir.

41. Tout reptile qui rampe sur la terre est une abomination, et ne doit pas être mangé.

42. Tout ce qui se traîne sur le ventre, tout ce qui marche sur quatre, jusqu'à tout (animal) à pieds multiples; tout reptile rampant sur la terre, vous ne les mangerez pas, car ils sont une abomination.

43. Ne rendez pas vos personnes abominables par tout reptile rampant, n'en devenez pas impurs, vous deviendriez des êtres impurs;

44. Car moi, l'Éternel, je suis votre Dieu; tenez-vous saints, et vous serez saints, car moi je suis saint; ne rendez pas impures vos personnes par tout reptile qui se remue sur la terre;

45. Car je suis l'Éternel qui vous a fait remonter de l'Égypte, pour vous être un Dieu; vous serez saints, car moi je suis saint.

46. Voilà la doctrine du quadrupède, de l'oiseau, de

43. נפשתיכם *Vous-mêmes.* נפש Avec le suffixe a ordinairement la signification du pronom réciproque. ונטמתם Sans א comme מרשית, Deut.. ch. 11, v. 12. Sam. ונטמאתם.

45. ל'Éternel. Le Sam. et deux manuscrits hébreux ajoutent אלהיכם *votre Dieu.* La collection des documens et codes qui forment le Pentateuque renferme des principes d'hygiène convenables aux pays asiatiques, foyers de maladies endémiques et contagieuses: il faut que la législation y place les prescriptions de propreté au rang des devoirs religieux.

וְכֹר נֶפֶשׁ הַחַיָּה הַרְמֵשֶׁת בַּיָּמִים וּלְכָל־נֶפֶשׁ הַשְּׂרֵצֶת עַל־  
 הָאָרֶץ : 47 לְהַבְדִּיל בֵּין הַטָּמֵא וּבֵין הַטָּהוֹר וּבֵין הַחַיָּה  
 הַנֹּאכֶלֶת וּבֵין הַחַיָּה אֲשֶׁר לֹא תֹאכֵל : פ

יב 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר אֲשֶׁה כִּי תִזְרְעוּ וַיִּלְדוּ זָכָר וְטָמְאָה  
 שִׁבְעַת יָמִים כִּימֵי נְדָת דְּוֹתָהּ הַטָּמֵא : 3 וּבַיּוֹם הַשְּׂמוֹנִי  
 יִמּוֹל בְּשָׂר עֶרְלָתוֹ : 4 וּשְׁלֹשִׁים יוֹם וּשְׁלֹשַׁת יָמִים תֵּשֵׁב  
 בְּדַמֵּי טְהוֹרָה בְּכָל־יְדֵי לְאִרְהָנָע וְאֶל־הַמִּקְדָּשׁ לֹא  
 תָבֹא עַד־מִלְאוֹת יְמֵי טְהוֹרָה : 5 וְאִם־נִקְבְּהָ תִלְדֵּךְ

Gen. XII. 2. *Mulier, si seminaverit.* Dans ce chapitre, qui traite de la purification de la femme, nous serons obligés de mettre quelquefois en latin la traduction littérale, et de nous contenter pour notre version d'une périphrase qui ménage la délicatesse de nos lecteurs. Il s'agit ici de la conception et de l'enfantement. Iar'hi dit : l'homme ayant été créé après les autres animaux, les impuretés qui s'y rapportent devaient également suivre celles des autres animaux. *זָכָר Et enfante un mâle.* Le *כָּאוֹר* remarque que *זָכָר* est aussi le nom de certain membre, sur lequel l'imagination, la pensée, exercent une forte influence; d'où le verbe *זָכָר penser*; peut-être aussi que l'homme est regardé comme l'être pensant par excellence. *תִּזְרִיעַ* Racine *זָרַע ensemercer*, du *Hiphil*, troisième personne féminin singulier. Les Septante disent *ἐὰν σπέρματι σφύριται, si semine in concubitu fuerit perfusa*; ils paraissent avoir lu *תִּזְרַע* du *Hophal*, forme qu'on ne trouve pas pour ce verbe; d'ailleurs ce changement est inutile, puisque le *Hiphil* aussi est souvent intransitif, comme *זָחַזְחַק il a été fort.* Dan., ch. 11, v. 32; de manière que *תִּזְרִיעַ* a ici le sens de *תִּזְרַע*, Vatter dit, sur le mot *זָכָר mâle*, que la différence du temps de purification pour un garçon ou une fille repose sur un préjugé national qui regarde la femme comme moins parfaite que l'homme, préjugé qui n'était pas exclusif aux Israélites. *נְדָת* Racine *נָדַד s'éloigner, se séparer*; Ounklousse *רָחוֹק éloignement*, ce qui est sale et cause de l'éloignement. Selon les uns, ceci se rapporte aux menstrues, selon d'autres, il s'agit du temps que la femme est séparée de son mari. *דְּוֹתָהּ* — *דוּוָה Souffrance*; de là *מְדוּוָה* qui a

tout être vivant qui se meut dans l'eau, et de tout être rampant sur la terre,

47. Pour distinguer entre l'impur et le pur, entre l'animal (permis d'être) mangé et l'animal qui ne doit pas être mangé.

CH. XII. 1. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

2. Parle ainsi aux enfans d'Israël : une femme qui, ayant conçu, aura enfanté un mâle, sera impure pendant sept jours; qu'elle soit impure comme les jours de séparation (lors) de sa souffrance (mensuelle).

3. Le huitième jour on doit circoncire (au nouveau-né) la chair de son prépuce.

4. Elle attendra ensuite trente-trois jours dans le sang de purification, elle ne touchera à aucune chose sainte, et ne viendra pas dans le saint, jusqu'à ce que ses jours de purification soient accomplis.

5. Si c'est une femelle qu'elle enfante, elle sera impure

la même signification; le mot דוּחָ est aussi souvent un participe présent, et s'applique à la femme souffrante.

4. טָבַח Racine יָשַׁב être assis; elle sera assise, et signifie aussi demeurer, attendre. בְּדַמֵּי טְהוֹרָה Dans le sang de purification. C'est un hypallage, pour dans la purification du sang; le sens de ce passage est: elle se tiendra chez elle, et ne s'occupera que du soin de son ménage, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement dégagée des impuretés qui suivent les couches. טְהוֹרָה Sans *mapik* dans le הָ qui est ainsi paragogique; Ounklousse דָּכוּ sans pronom; יְמֵי טְהוֹרָה ici le הָ a un *mapik*, sa purification, Ounklousse דְּכוּתָהּ — הַמִּקְדָּשׁ Le saint, le lieu saint, lieu de réunion pour l'adoration.

5. וְאִם נִקְבָּה Si c'est une femelle. Les anciens Grecs, remarque Grotius d'après Aristote et Hippocrate, pensaient que les lochies, après les couches d'une fille, duraient plus long-temps que celles d'un garçon, et sans doute cette opinion était commune aux Egyptiens et aux Hébreux. On n'observe pas ce phénomène dans nos contrées, mais les divers climats peuvent exercer des in-

וְטָמְאָה שְׁבַע יָמִים כְּנִדְחָהּ וְשִׁשִּׁים יוֹם וְשֵׁשֶׁת יָמִים הַיּוֹם  
 עַל־דָּמֵי טְהֻרָה : 6 וּבְמִלֵּאתָ וּיְמֵי טְהֻרָה לְבֵן אִו לְבַת  
 הַבָּיִת כִּבְשׁ בְּדָשְׁתָּו לְעֹלָה וּבְדִיּוֹנָה אֶרְרָךְ לְחַטָּאת אֶל־  
 פֶּתַח אֹהֶל־מוֹעֵד אֱלֹהֵיכֶן : 7 וְהִקְרִיבוּ רִפְנֵי יְהוָה  
 וּכְפָר עָלֶיהָ וְטָהֳרָה מִמִּקְדָּשׁ דָּמֶיהָ וְאֵת הַזֹּרֵת הַיְיָרָת  
 לְזָכָר אִו לְנִקְבָּה : 8 וְאִם־לֹא תִמְצָא יָדָהּ הִי שָׂרָה  
 וְלִקְחָהּ שְׁתֵּר־תָּרִים אִו שְׁנֵי בָנֵי יוֹנָה אֶחָד לְעֹלָה וְאֶחָד  
 לְחַטָּאת וּכְפָר עָלֶיהָ הִפְהִין וְטָהֳרָה : פ  
 יג וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר : 2  
 אָדָם כִּי־יִהְיֶה בְעוֹר־בְּשָׂרוֹ שִׂאת אֹרֶס־פֶּתַח אִו בְּהִרְרָה  
 וְהָיָה בְעוֹר־בְּשָׂרוֹ לִנְגַע צֹרַעַת הַיּוֹבָא אֶל־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן

fluences diverses. Il est probable toutefois qu'il s'agit moins d'une observation medico-légale, que d'une prééminence à constater d'un sexe sur l'autre.

6. **לְבֵן אִו לְבַת** Ces mots se rapportent aux mots précédens et non à ceux qui suivent; voici le sens : *lors de l'accomplissement des jours de purification pour un fils ou pour une fille*; on peut aussi prendre ce ל comme indiquant ici un génitif. **אֶל פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד** *A l'entrée de la tente d'assignation*, dans l'enceinte destinée aux femmes; car elle ne pouvait entrer dans l'intérieur avant d'avoir présenté son offrande.

7. **עָלֶיהָ** *Sur elle*; le Sam. ajoute **חֲכֹחַן** *le cohène*.

CH. XIII. 1. **וַיְדַבֵּר** *Il parla*. Ce qui suit contient des lois spéciales sur la lèpre.

2. **אָדָם** *Un homme*. Rachbame dit : « Sur tout ce qui traite des plaies des hommes, de celles des vêtements, de celles des maisons, sur leurs différens aspects, la forme de ces différentes lèpres, sur la couleur du poil qui les couvre, l'Écriture ni l'expérience des hommes **אָדָם שֶׁלִּבְנֵי אָרֶץ** *ne nous offrent rien*; les élucubrations des sages, et ce qu'ils ont appris des sages qui les ont précédés, voilà l'essentiel. » C'est vrai, ajoute le **בְּאוֹר**, nous pouvons toutefois expliquer l'Écriture et la coordonner, d'après ces mêmes enseignemens des sages. **כִּי יִחִיָּה בְעוֹר בְּשָׂרוֹ** *Lorsqu'il sera dans la peau de sa chair*; le Talmud infère de là que les ordonnances suivantes ne s'appliquent qu'à

deux semaines , comme ( lors de ) sa séparation ( mensuelle ); elle attendra soixante-six jours dans le sang de sa purification.

6. Et à l'achèvement des jours de sa purification pour un fils ou une fille , elle présentera un agneau d'un an pour holocauste , et un pigeonneau ou une tourterelle pour offrande peccatoire , à l'entrée de la tente d'assignation , au cohène.

7. Il l'offrira devant l'Éternel , la réconciliera ; et elle sera purifiée du flux de son sang ; voilà la doctrine pour une accouchée , pour un mâle ou pour une femelle.

8. Si ses moyens ne fournissent pas suffisamment pour un agneau , elle prendra deux tourterelles ou deux pigeonneaux , l'un pour holocauste et l'autre pour offrande peccatoire ; le cohène la rédimera , et elle sera purifiée.

CH. XIII. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone en ces termes :

2. Un homme qui aura à la peau de la chair une tumeur , un dépôt ou une tache , et que ( cela ) dégénère dans la

un endroit couvert de peau et non à une plaie qui se trouve à la chair dont la peau a déjà été enlevée auparavant. On indique ici les signes qui annoncent la lèpre. שאת Racine נשא porter , élever , comme Isaïe , chap. 2 , v. 14 הגבעות הנשאות les collines élevées ; Ben Ouziel שומא וקיפא élevé , apparent. Ounkl. dit עמקא profond. Sept. οὐλή , cicatrice. Michaëlis traduit par tumeurs. La Vulgate traduit שאת par diversus color , couleur diverse. Aben Ezra dit brûlure , comme והמשאת החלה la brûlure commença. Judges , ch. 20 , v. 40. ונספחו על בית יעקב Un dépôt ; Racine ספח être joint , attaché , comme בית יעקב ils seront attachés à la maison de Jacob ( Isaïe , ch. 14 , v. 2 ). Ounkl. עדיה pustule , Vulgate de même ; les Sept. ne l'expriment point. C'est une certaine as-

או אל אחד מבניו הפתנים : 3 וראה הפתן את  
 הינגע בעור הבשר ושער פנגע רפך לבן ומראה הנגע  
 עמק מעור בשרו נגע צרעת הוא וראהו הפתן וממא  
 ארנו : 4 ואם בהרת לבנה הוא בעור בשרו ועמק  
 אידמראה מדהעור ושערה לארפך לבן והסגיר  
 הפתן אתהינגע שבעת ימים : 5 וראהו הפתן

perité crasseuse. De בהרת *être luisant, une tache blanchâtre, luisante.*  
 Ounkl. conserve le mot hébreu. Ben Ouziel dit בוחקא *une pustule blanche.* Les  
 Sept. traduisent ici τλαυτὰς, *ce qui reluit,* et plus loin v. 23, ils traduisent τλαύ-  
 γημα, *une blancheur éblouissante.* Iar'hi dit *tache.* והיה בעור בשרו לנגע צרעת  
*Et que cela dégénère dans la peau de sa chair en une plaie de lèpre, c'est-à-dire*  
*que cela ressemble à la lèpre ou que cela la fasse soupçonner;* la particule ל  
 est ici une simple redondance; elle peut aussi compléter le nom, comme Deut.,  
 ch. 24, v. 5, Sam. I, ch. 9, v. 9. Michaëlis pense que צרעת signifie *affliction,*  
 ce qui afflige. Le באור dit que c'est une espèce de maladie, différente  
 de l'inflammation (שחין); que c'est une incommodité qui se manifeste au  
 dehors par divers aspects (מראות) qui constituent l'impureté; il ajoute que  
 ces sortes de plaies (נגעים) sont naturelles, tandis que les plaies des vé-  
 temens et des maisons sont en dehors du cours ordinaire des choses  
 (חוץ ממנחנו של עולם). Mendelsohn dit que נגע (*néga*) est un nom gé-  
 nérique qui s'applique à une souffrance qui vient du dehors de נגע *toucher,* et  
 que le mot צרעת *lèpre,* détermine le genre de plaie. On connaît diverses espèces  
 de lèpres, plus ou moins dangereuses; les médecins ne sont pas d'accord sur  
 celle dont il s'agit; les termes du texte ne sont plus suffisamment connus, et la  
 description, quoique détaillée, manque pour nous de clarté. בא *Racine*  
 du *Hophal,* troisième passif. הכהנים *Les cohenim.* Chez les peuples sau-  
 vages ou barbares, les prêtres sont les médecins. Toutefois ici les cohenime  
 font office d'inspecteurs et non de médecins, car le texte n'indique ni moyen  
 préservatif, ni moyen curatif.

3. לבן הפך *Changé en blanc.* Aben Ezra dit sur הפך qu'il est pour בחמך  
 au *Niphal.* עמק מעור בשרו *Plus profond que la peau de sa chair,* c'est-à-  
 dire, si les tumeurs ou les taches paraissent plus profondes que la peau.

peau de sa chair en une plaie de lèpre, on l'amènera devant Aharone le cohène, ou devant un de ses fils les cohéuime.

3. Le cohène voit la plaie dans la peau de la chair; et le poil de la plaie est tourné (en) blanc, et l'apparence de la plaie paraît plus profonde que la peau de la chair, c'est une plaie de lèpre; le cohène, ayant vu cela, le déclarera impur.

4. Si la tache est blanche dans la peau de la chair, et que l'apparence ne soit pas plus profonde que la peau, et que le poil n'en soit pas devenu blanc, le cohène fera enfermer la plaie sept jours.

5. Le cohène le verra le septième jour; si alors la plaie est restée dans son (même) aspect, que la plaie

On ne comprend pas comment des tumeurs sont plus profondes que la peau. Il paraît qu'il y a ici quelque omission. נגע צרעת הוא C'est une plaie de lèpre, c'est-à-dire ce sont des signes certains qui indiquent que l'homme qui en est infecté est lépreux. וראוהו Le ו prefixe signifie après que le cohène l'aura vu, comme Exode, ch. 17, v. 44, mais le ו avant טמא est une redite (apodosis), il le déclarera alors impur. Sam. וראוהו — וטמא אותו Il le déclarera impur. C'est une des significations du Piel, ainsi le Kal טמא signifie être impur, et le Piel טמא déclarer impur; il en est de même de טוהר, infra. ch. 13, v. 7; אשך Gen., ch. 30, v. 13, et נקה Exode, ch. 20, v. 7.

4. הוא Sam. היא — נגע la plaie. C'est une métonymie pour la personne affligée de lèpre. והסגיר Il y en a qui traduisent par faire panser, il fera panser la plaie en l'entourant de linge. Cette interprétation devra alors aussi convenir plus loin, verset 11, 26 et 31. Ce qui serait difficile là où נגע ne se trouve pas joint au verbe, comme au verset suivant; et certainement on ne peut rendre ainsi הסגר, Nomb., ch. 12, v. 14 et 25.

5. וראוהו Sam. עמד בעיניו — וראה Est resté dans son aspect, c'est-à-dire que l'endroit affecté n'est pas changé de couleur, ou n'est pas devenu plus large; ainsi l'entendent la version syriaque, Ounklousse et Iar'hi; d'autres

בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי וְהֵנָּה הִגַּעַ עֶמֶד בְּעֵינָיו לֹא־פָשָׁה הִגַּעַ  
 בְּעוֹר וְהִסְגִּירוּ הַכֹּהֵן שִׁבְעַת יָמִים שְׁנִית : שְׁנִי  
 6 וְרָאָה הַכֹּהֵן אֹתוֹ בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי שְׁנִית וְהֵנָּה בָּדָה  
 הִגַּעַ וְלֹא־פָשָׁה הִגַּעַ בְּעוֹר וְטָהַר הַכֹּהֵן מִסַּפַּחַת הוּא  
 וְכִבֵּם בְּגָדָיו וְטָהַר : 7 וְאִם־פָּשָׁה הַפִּשָׁה רִמְסַפַּחַת  
 בְּעוֹר אַחֲרֵי הַרְאָתוֹ אֶל־הַכֹּהֵן לְטָהַרְתּוֹ וְנִרְאָה שְׁנִית אֶל־  
 הַכֹּהֵן : 8 וְרָאָה הַכֹּהֵן וְהֵנָּה פִּשְׁתָּהּ הַמִּסַּפַּחַת בְּעוֹר  
 וְטָמְאָה הַכֹּהֵן צָרַעַת הוּא : פ  
 9 נִגַּע צָרַעַת כִּי תִהְיֶה בְּאָדָם וְהוּבֵא אֶל־הַכֹּהֵן :  
 10 וְרָאָה הַכֹּהֵן וְהֵנָּה שְׂאֵת־לִבְנָהּ בְּעוֹר וְהִיא הַפִּקָּה  
 שְׂעָר לִבָּן וּמְחִית בְּשָׂר חַי בְּשֵׂאתָ : 11 צָרַעַת נוֹשֶׁטֶת הוּא

font rapporter בעיניו au cohène, si le lépreux se présente ainsi devant les yeux du cohène. Schilling (*de lepra; traj. ad rhenum*, 1778) dit qu'il est difficile de porter un jugement sur une pareille plaie jusqu'à ce que la tache ait la grandeur d'une fève; il faut un intervalle d'une semaine pour qu'on puisse dire d'un homme s'il est lépreux ou non; souvent aussi la tache reste stationnaire pendant un certain temps, et met ensuite plus ou moins de temps à s'agrandir. Alors tant qu'elle reste dans le même état, il faut suspendre le jugement et attendre. פשה S'agrandir, s'étendre.

6. הכהן Le Sam. n'ajoute pas אתו — כחה — כחה Obscurcir, comme ונתכה עיניו Gen., ch. 27, v. 1, ses yeux s'obscurcissent; selon Aben Ezra כחה exprime le contraire de פשה, et signifie rester faible, l'exemple cité se rapporte également à cette explication; Sept. καὶ ἰδοὺ ἀμαυρὰ ἢ ἀφῆ, et voilà que la plaie est peu visible. פשה Sam. פשע — מספחת C'est un dépôt; Ounkl. rend ספחת. verset 2, par עדיא, et מספחת par עדיאת. Ces deux mots paraissent avoir la même signification de pustule; Ben Ouziel traduit le premier par קלופי pelure, et מספחת par מטפלא qu'on peut rendre par pelure secondaire. מספחת Paraît être la lèpre au premier degré.

7. וראתו Racine ראו voir; infinitif du Niphal avec l'affixe pronom de la troisième personne, s'être montré lui, après qu'il a été vu; וטהרתו litt. pour la pureté de lui, sa pureté, c'est-à-dire après qu'il a été déclaré pur par le cohène. Nous avons déjà remarqué que le ל comme celui de וטהרתו signifie quelquefois après que, postquam.

ne se soit pas étendue dans la peau, le cohène le fera enfermer sept jours une seconde fois.

6. Le cohène le verra le septième jour pour la seconde fois; si la plaie s'est affaiblie, si la plaie ne s'est pas étendue dans la peau, le cohène le déclarera pur; c'est un dépôt; il lavera ses vêtements, et sera pur.

7. Mais si ce dépôt continue à s'étendre dans la peau après qu'il (l'homme) se sera montré au cohène pour sa déclaration de pureté, il sera montré une seconde fois au cohène.

8. Si le cohène voit que le dépôt s'est étendu dans la peau, le cohène le déclarera impur; c'est une lèpre.

9. Lorsqu'il y aura une plaie de lèpre sur un homme, et qu'il soit amené devant le cohène;

10. Le cohène voit qu'il y a une tumeur blanche dans la peau qui a le poil tourné en blanc, ou qu'une vie de chair vive (est) dans la tumeur;

11. C'est une lèpre invétérée dans la peau de sa chair;

9. תחיה כי תחיה *S'il y a une plaie de lèpre.* Il y a ici תחיה au féminin au lieu du masculin יחיה; c'est qu'il est fréquent en hébreu, lorsqu'il y a deux noms joints ensemble, de faire accorder le verbe avec le deuxième. Iar'hi indique cette observation par ce peu de mots: צרעת nom féminin, נגע nom masculin; צרעת est la lèpre; elle est précédée de certaines lésions; le נגע est une lésion quelconque de la peau; צרעת dit Aben Esra, signifie *maladie*, comme ושלחתי את הצרעה *j'envoyai le frelon*, qu'il prend aussi pour *maladie*. Après avoir parlé des infirmités qui font soupçonner la lèpre, on parle de la lèpre même.

10. שאת לבנה *Une tumeur blanchâtre*; le שאת peut n'être pas blanc, mais seulement élevé, tandis que le בהרת paraît ordinairement plus profond que la peau. הפכה שער לבן *A changé le poil noir en poil blanc.* ומחית בשר חי ומחית Le ו est disjonctif; le poil changé en blanc, ou une place saine au milieu de la plaie, suffisent l'une ou l'autre pour l'impureté. Les accents toniques sont pour cette interprétation. Iar'hi dit sur מחית שנימינט probablement du français

בְּעוֹר בְּשָׂרוֹ וּמָמָא הַכֶּהֱן לֹא יִסְגְּרֶנּוּ כִּי טָמֵא הוּא : 12  
 וְאִם פָּרוּחַ הַפֶּרַח הִצְרַעַת בְּעוֹר וְכִסְתָּהּ הִצְרַעַת אֶת־  
 כָּל־עוֹר הַנִּנְגַע מֵרֵאשִׁוֹ וְעַד־הַגְּלוֹי לְכָל־מְרֹאֵה עֵינֵי הַכֹּהֵן :  
 13 וְרָאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה כִסְתָהּ הִצְרַעַת אֶת־כָּל־בְּשָׂרָה  
 וְטָהַר אֶת־הַנִּנְגַע כָּל־הַפֶּה לִבְנֵי מַדוּר הוּא : 14 וּבַיּוֹם  
 הָרִאשׁוֹן כּוֹ בְּשָׂרָה חַי יִטָּמָא : 15 וְרָאָה הַכֹּהֵן אֶת־הַבָּשָׂר  
 הַחַי וּמָמָא הַבָּשָׂר הַחַי טָמֵא הוּא צִרְעַת הוּא : 16 אִו  
 כִּי יִשׁוּב הַבָּשָׂר הַחַי וְנִהְפָּךְ לְלֶבֶן וּבָא אֶל־הַכֹּהֵן : 17  
 וְרָאָהוּ הַכֹּהֵן וְהִנֵּה נִהְפָּךְ הַנִּנְגַע לְלֶבֶן וְטָהַר הַכֹּהֵן אֶת־  
 הַנִּנְגַע מַדוּר הוּא

פ

שְׁלִישִׁי 18 וּבְשָׂרָה כִּי־יִהְיֶה בְרִבְעוֹ שְׁחִין וְנִרְפָּא :  
 19 וְהָיָה בְּמָקוֹם הַשְּׁחִין שְׂאֵת לְכַנֵּה אִו בְּהֵרַת לְכַנֵּה  
 אֶרְמֶדֶמַת וְנִרְאָה אֶל־הַכֹּהֵן : 20 וְרָאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה מֵרֹאֶה

*sainement.* Rachbame pense qu'il s'agit de la chair qui a pris une excroissance au milieu de la chair crue; c'est aussi l'opinion de Mendelsohn. Sept. καὶ ἀπὸ τοῦ ἰγῆουσις τῆς σαρκὸς τῆς ζώουσις ἐν τῇ οὐλῇ, *de ce qui est sain de la chair vive dans la cicatrice.* Ils paraissent avoir pris le מ de מַחִית pour une préposition; ce qui n'est pourtant pas. Il y en a qui traduisent מַחִית par *contraction*; d'autres par *indication*, du chaldéen חַוִּי *il a montré.* C'est ce que paraît exprimer Ounkl. qui dit חַיָּא בְּשָׂרָה וְרוּשָׁם *et un signe de chair crue ou vive.*

11. *Une lèpre vieille,* malgré la chair vive qui paraît au-dessus. Iarhi dit que, quoique la peau paraisse saine au-dessus, elle recouvre une matière purulente. *Il ne le renfermera pas.* C'est qu'il doit être renvoyé hors du camp et non enfermé dans sa maison.

12. Les Sept. traduisent ἡ δὲ ἰσὶ ἀνθούσα ἐξανθήσει λάπρα, *si fleurissant la lèpre fleurit.* Vulgate : *sin autem effloruerit discurrens lepra.* L'histoire de cette maladie paraît favorable à cette version. Dans cette espèce de lèpre, que les Anglais nomment *the yeas*, lorsque la maladie tire vers sa fin, le corps se couvre d'écailles blanches qui, au bout de dix ou quinze jours, tombent et laissent la peau nette. L'écrivain sacré exprime cela par le verbe פָּרוּחַ qui signifie *pousser des fleurs, s'épanouir.* עוֹר חֲנֻגַע *La peau de la plaie,*

le cohène le déclarera impur ; il ne le fera pas renfermer, car il est impur.

12. Mais si la lèpre refléurit dans la peau, et que la lèpre couvre toute la peau de la plaie, de la tête aux pieds, autant que pourront le voir les yeux du cohène ;

13. Le cohène voit que la lèpre a couvert toute la chair, il déclarera pure la plaie ; si tout est devenu blanc, c'est pur.

14. Mais dès qu'il s'y montre de la chair vive, il (l'homme) est impur.

15. Le cohène voyant la chair vive, le déclarera (l'homme) impur ; la chair vive est impure ; c'est la lèpre.

16. Mais si la chair vive se change et devient blanche, il viendra auprès du cohène.

17. Le cohène le verra, et voilà que la plaie est devenue blanche ; le cohène déclarera la plaie pure ; c'est pur.

18. La chair qui a eu en sa peau une inflammation qui est guérie ;

19. A la place de l'inflammation il survient une tumeur blanche, ou une tache blanche (mêlée) d'un rouge foncé, qu'il soit montré au cohène.

20. Le cohène regarde, et voilà que son apparence est

c'est-à-dire la partie de la peau qui est attaquée du mal. Pour le נגע on se sert du verbe פשח *s'étendre*, et pour le צרעת du mot פרח *fleurer, bourgeonner* (voy. notes supplémentaires, *Mémoire de M. Larrey*). לכל מראה עיני חכהן. *Litt. à toute la vue des yeux du cohène.*

17. וראוהו Sam. וראוהו .

18. ובשר *Et la chair.* Ounklousse ואינש *un homme.* בו *En lui,* בערו *en sa peau,* c'est une explication. שחין *Une inflammation.* Voy. Exode, ch. 9, v. 10.

שֶׁפֶל מִן־הָעוֹר וְשָׁעֲרָהּ רֹפֵף לְבָן וְטֹמֵא הַכְּהֵן נִגַע צִרְעָתָהּ הִיא בְּשָׁחִין פְּרָחָה : 21 וְאִם יִרְאֶנָּה הַכְּהֵן וְהִנֵּה אִידֻבָּהּ שָׁעַר לְבָן וְשִׁפְלָה אֵינְנָה מִן־הָעוֹר וְהִיא כֹּהֵה וְהִסְגִּירוֹ הַכְּהֵן שִׁבְעַת יָמִים : 22 וְאִם־פָּשְׂהָ תִפְשֶׂה בְּעוֹר וְטֹמֵא הַכְּהֵן אִתּוֹ נִגַע הוּא : 23 וְאִם־תִּחַתִּיהָ תִּעְמֹד הַבְּהֵרֶת לֹא פָשְׂתָה צִרְבַת הַשָּׁחִין הוּא וְטָהֵר הַכְּהֵן : ם רביעי (שני כשחן מחוברין) 24 אֵל בָּשָׂר כִּרְיִיזָה בְּעוֹר מְכוּת־אֵשׁ וְהִיחָה מַחִית הַמְּכוּת בַּהֲרֹת לִבְנָה אֲדַמְדַּמַת אוֹ לִבְנָה : 25 וְרָאָה אַתָּה הַכְּהֵן וְהִנֵּה נִדְרָפָף שָׁעַר לְבָן בַּבְּהֵרֶת וּמְרֹאָה עִמָּק מִן־הָעוֹר צִרְעָתָהּ הִיא בַּמְּכוּת פְּרָחָה וְטֹמֵא אִתּוֹ הַכְּהֵן נִגַע צִרְעָתָהּ הוּא : 26 וְאִם יִרְאֶנָּה הַכְּהֵן וְהִנֵּה אִידֻבְּבֵהֶרֶת שָׁעַר לְבָן וְשִׁפְלָה אֵינְנָה מִן־הָעוֹר וְהִיא כֹּהֵה וְהִסְגִּירוֹ הַכְּהֵן שִׁבְעַת יָמִים . 27 וְרָאָה הַכְּהֵן בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי אִם־פָּשְׂהָ תִפְשֶׂה בְּעוֹר וְטֹמֵא הַכְּהֵן אִתּוֹ נִגַע צִרְעָתָהּ הוּא : 28 וְאִם־תִּחַתִּיהָ תִּעְמֹד הַבְּהֵרֶת לֹא־פָשְׂתָה בְּעוֹר וְהִיא כֹּהֵה

19. De *rouge* אדם *rouge*; le redoublement désigne un très-haut degré, *très-rouge*.

20. מראה Sam. מראהו שפל — Aben Ezra dit que la différence de ce mot avec עמוק qui signifie également *profond*, est que le dernier exprime une plus grande profondeur que le premier. ושערו Sam. ושערה'.

21. יראה Sam. יראנה'.

23. באתרהא Ounklousse *en son lieu*, c'est-à-dire reste dans le même état. Sept. de même, κατὰ χώραν. צרבת Ounklousse *marque*. Sept. et la Vulgate de même. D'autres traduisent par *brûlure*; Iar'hi dit *rétrécissement*; voy. Prov., ch. 16, v. 27.

24. מכות — מכוה De כוה *brûler*, une brûlure, un abcès enflammé. מחית. Voy. ci-dessus verset 10. Rosenmüller traduit *מחית המכוה מחית* *la marque de la brûlure sera*. Il s'agit ici, dit-il, d'une pustule provenant d'une brûlure.

25. וראה Il s'agit dans ce verset de déterminer les signes par lesquels on peut distinguer si la lèpre peut s'engendrer de cette pustule enflammée.

abaissée (au-dessous) de la peau, et que le poil a tourné en blanc, le cohène le déclarera impur; c'est une plaie de lèpre dégénérée en inflammation.

21. Si le cohène regarde, et voilà qu'il n'y a pas de poil blanc, qu'elle n'est pas abaissée (au-dessous) de la peau, et qu'elle est terne, le cohène le fera enfermer sept jours.

22. Si elle s'étend dans la peau, le cohène le déclarera impur; c'est une plaie.

23. Mais si la tache demeure dans son lieu, qu'elle ne se soit pas étendue, c'est la cicatrice d'une inflammation; le cohène le déclarera pur.

24. Ou une chair qui a eu en sa peau un abcès enflammé et que la guérison de cet abcès produit une tache blanche et rouge ou blanche;

25. Le cohène le voit, et voilà que le poil sur la tache est devenu blanc, et que l'apparence en est abaissée (au-dessous) de la peau; c'est la lèpre qui a refléuri dans l'abcès; le cohène le déclarera impur; c'est une plaie de lèpre.

26. Mais si le cohène le voit, et qu'il n'y a pas à la tache du poil blanc, qu'elle n'est pas plus abaissée que la peau, qu'elle est terne, le cohène le fera enfermer sept jours.

27. Le cohène l'inspecte le septième jour; si elle s'est étendue dans la peau, le cohène le déclarera impur; c'est une plaie de lèpre.

28. Mais si la tache est restée à sa place, ne s'est pas

27. אָתוּ חִכְחֵן אָתוּ Sam. אָתוּ חִכְחֵן.

שאת המכה הוא וטהרו הפהו פִּי צֶרֶבֶת הַמִּכּוֹה  
הוא : פ חמישי

29 ואיש או אשה כִּי יִהְיֶה בוֹ נֶגַע בְּרֹאשׁ אוֹ בְּזָקָן :  
30 ורָאָה הַכֹּהֵן אֶת־הַנֶּגַע וְהֵנִיחַ מִרְאֵהוּ עֲמַק מִדְּהָעוֹר וְכוּ  
שֶׁעַר צֹהַב דָּק וְטָמֵא אֹתוֹ הַכֹּהֵן נִחַק הוּא צִרְעַת הָרֹאשׁ  
אוֹ הַזָּקָן הוּא : 31 וְכִי־רָאָה הַכֹּהֵן אֶת־נֶגַע הַפֶּה  
וְהֵנִיחַ אֶיִן מִרְאֵהוּ עֲמַק מִדְּהָעוֹר וְשֶׁעַר שְׁחֹר אֵין בוֹ  
וְהִסְגִּיר הַכֹּהֵן אֶת־נֶגַע הַפֶּה שִׁבְעַת יָמִים : 32 וְרָאָה  
הַכֹּהֵן אֶת־הַנֶּגַע בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי וְהֵנִיחַ לֹא־פֶשֶׁה  
הַפֶּה וְלֹא־הָיָה בוֹ שֶׁעַר צֹהַב וּמִרְאֵה הַפֶּה אֵין עֲמַק  
מִדְּהָעוֹר : 33 וְהִתְגַּלַּח וְאֶת־הַנֶּהַח לֹא יִגַּלַּח וְהִסְגִּיר  
הַכֹּהֵן אֶת־הַנֶּהַח שִׁבְעַת יָמִים שְׁנִית : 34 וְרָאָה  
הַכֹּהֵן אֶת־הַנֶּהַח בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי וְהֵנִיחַ לֹא־פֶשֶׁה  
הַנֶּהַח בְּעוֹר וּמִרְאֵהוּ אֵינֶנּוּ עֲמַק מִן־הָעוֹר וְטָהַר אֹתוֹ הַכֹּהֵן  
וְכַבֵּס בְּגָדָיו וְטָהַר : 35 וְאִם־פֶּשֶׁה יִפְשֵׁה הַנֶּהַח בְּעוֹר  
אֲחֵרִי טָהַרְתּוּ : 36 וְרָאִהוּ הַכֹּהֵן וְהֵנִיחַ פֶּשֶׁה הַנֶּהַח  
בְּעוֹר לֹא־יִבְקַר הַכֹּהֵן לְשֶׁעַר הַצֹּהַב טָמֵא הוּא : 37

29. ואיש Il s'agit ici de la teigne; elle vient aux endroits couverts de poil ou chevelus.

30. ורָאָה Kim'hi dit sur ce mot קרב לגוון הזהב *semblable à la couleur de l'or*. Ce mot existe en arabe avec la même signification. Pour les plaies qui sont dans la chair, il faut que le poil soit changé en blanc; mais pour les cheveux et la barbe, il faut que le cheveu soit changé en couleur blonde. נַחַק *Tenu, fin.* Ounklousse et le Samaritain conservent le mot hébreu; la Vulgate ne l'exprime pas, et les Septante traduisent *σπαύσμα, débris*. Il vient de נַחַק *ôter, détacher*, parce qu'il ôte, enlève les cheveux. Nous trouvons Juges, ch. 17, v. 9, *כאשר ינתק פתיל הנעורת כהריו אוש* *comme le fil de l'étope se détache quand il sent le feu.* חכהז אתו Sam. חכהז.

31. שער שחור *Le poil noir*. Le noir est regardé comme la couleur naturelle des poils et des cheveux; le blond est une exception; signe de maladie.

étendue dans la peau, et est terne, c'est une tumeur d'inflammation; le cohène le déclarera pur, car c'est la cicatrice d'un abcès.

29. Un homme ou une femme qui aura une plaie à la tête ou à la barbe;

30. Le cohène voit la plaie; si son apparence est plus profonde que la peau, et qu'il y ait un poil fin tirant sur le jaune, le cohène le déclarera impur, c'est la teigne; c'est la lèpre de la tête ou de la barbe.

31. Si le cohène voit la plaie de la teigne, et que l'apparence n'est pas plus profonde que la peau, et qu'il n'y a pas de poil noir, le cohène fera enfermer (l'homme infecté de) la plaie de la teigne sept jours.

32. Le cohène verra la plaie le septième jour; si la teigne ne s'est pas étendue, s'il n'y a pas de poil jaunâtre, et que l'apparence de la teigne n'est pas plus profonde que la peau,

33. Qu'il se fasse tondre, mais il ne tondra pas (l'endroit de) la teigne; le cohène fera enfermer (l'homme infecté de) la teigne sept jours une seconde fois.

34. Le cohène verra la teigne le septième jour; si la teigne ne s'est pas étendue dans la peau, et que l'apparence n'en est pas plus profonde que la peau, le cohène le déclarera pur; il lavera ses vêtemens et sera pur.

35. Mais si la teigne s'étend dans la peau après avoir été déclarée pure,

36. Et que le cohène en l'inspectant trouve que la teigne s'est étendue dans la peau, le cohène n'a pas à examiner le poil jaunâtre; il est impur.

32. חכנתק Sam. חכנע.

34. ושחרו חכתן Sam. ושחר אתו חכתן.

וְאִם-בְּעֵינָיו עֵמֶר הַנֶּחֶק וְשַׁעַר שַׁחַר צְמַח-כּוֹן נִרְפָּא הַנֶּחֶק  
 טָהוֹר הוּא וְטָהוֹר הַכֶּהֱן : 38 וְאִישׁ אֶרֶץ  
 אִשָּׁה כִּי-יִהְיֶה בְּעוֹר-בְּשָׂרָם בְּרוּחַ בְּרוּחַ לְבָנָה : 39  
 וּרְאָה הַכֶּהֱן וְהֵנִיחַ בְּעוֹר-בְּשָׂרָם בְּחֹרֶת בְּחֹרֶת לְבָנָה  
 בְּרֵיק הוּא פָּרַח בְּעוֹר טָהוֹר הוּא : 40 שְׁשִׁי (שְׁלִישִׁי  
 בַּשָּׁחַן מַחֲבִירִין)  
 טָהוֹר הוּא : 41 וְאִם מִפֶּאֶת פָּנָיו יִמְרַט רֹאשׁוֹ גִבַּח  
 הוּא טָהוֹר הוּא : 42 וְכִי-יִהְיֶה בְּקַרְחָתוֹ אוֹ בְּגִבַּחַתוֹ  
 נִגַּע לֶבֶן אֲדַמְדָּם צָרְעָת פִּרְחָתוֹ הוּא בְּקַרְחָתוֹ אוֹ  
 בְּגִבַּחַתוֹ : 43 וּרְאָה אֹתוֹ הַכֶּהֱן וְהֵנִיחַ שְׂאֵת-הַנֶּגַע לְבָנָה  
 אֲדַמְדָּמַת בְּקַרְחָתוֹ אוֹ בְּגִבַּחַתוֹ כְּמִרְאָה צָרְעָת עוֹד  
 בְּשָׂר : 44 אִישׁ-צָרֹעַ הוּא טָמֵא הוּא טָמֵא יִטְמָאוּ  
 הַכֶּהֱן בְּרֹאשׁוֹ נִגְעוֹ : 45 וְהַצָּרִיעַ אֲשֶׁר-כּוֹ הַנֶּגַע בְּגִדָיו

36. וראח Sam. וראחו.

37. שחר *Noir*, ou de toute autre couleur, excepté le jaune.

38. ואיש Après avoir parlé des affections de la peau, de la chair, et des signes qui les font reconnaître, de l'inflammation, de la brûlure, de la teigne, il est question dans ce qui suit des différentes inspections qui exigent qu'on enferme les personnes atteintes.

39. בהק Ounklousse ne traduit pas ce mot, que nous ne retrouvons plus dans la Bible. Dans le langage talmudique ce mot signifie *éclairer*: *lar'hi* dit que c'est comme le blanc qui se trouve entre les taches de rousseur; quelques-uns traduisent par *dartre*; Mendelsohn, *tache de pourpre*. Toujours est-il que ce mot n'exprime pas une affection, mais une simple lésion cutanée, qui n'est ni dangereuse, ni contagieuse.

40. מרט De מרט au *Niphal*, et se dit du poil qui tombe par une cause quelconque, soit par maladie, soit par vieillesse; d'après le באור la différence de מרט et de נתק est que le premier se dit du poil qui tombe intact, tandis que נתק se dit du poil qui tombe affaibli et au simple toucher.

41. גבחת *Gaba'b*; la partie antérieure de la tête, ou le sinciput, se nomme

37. Si la teigne reste dans un aspect stationnaire, et ait poussé un poil noir, la teigne est guérie, il est pur; le cohène le déclarera pur.

38. Un homme ou une femme qui auront à la peau de leur chair des taches, des taches blanches ;

39. Le cohène voit qu'à la peau de leur chair il y a des taches ternes blanches, c'est une éruption qui a bourgeonné dans la peau; il est pur.

40. Un homme dont les cheveux de la tête tombent, il est chauve, mais il est pur.

41. Et si les cheveux du côté de la face lui tombent de la tête, il est chauve de devant, il est pur.

42. Si dans la partie chauve de devant ou de derrière il se trouve une plaie blanchâtre et rougeâtre, c'est une lèpre qui lui a bourgeonné à la partie chauve de devant ou de derrière,

43. Le cohène le verra; s'il trouve que la tumeur de la plaie est blanchâtre et rougeâtre à la partie chauve de devant ou de derrière, d'une apparence de lèpre à la peau de la chair,

44. C'est un homme lépreux, il est impur; le cohène le déclarera impur; à sa tête (est) sa plaie.

45. Le lépreux en qui est la plaie aura ses vêtements

Ce nom s'applique aussi aux tempes; un homme chauve en cette partie se nomme קרחת — גבוח. Est le nom de l'occiput, et le chauve en cette partie se nomme קרח. Le mot גבוח ne se trouve plus dans la Bible. La Vulgate traduit: *et si a fronte ceciderint pili, recalvaster et mundus est.*

42. בנקחת — בנבחת. Sam. לבן אדמדם — בקרחו. *De blanc et de rouge mélangé; selon les Septante et d'autres commentateurs, de blanc ou de rouge, comme s'il y avait או.*

43. כמראה צרעת. אתה. Sam. *Comme l'apparence d'une lèpre, à toute autre partie du corps.*

יְהִי פְרָמִים וְרֵאשׁוֹ יְהִי פְרוּעַ וְעַל שֵׁפֶם יַעֲטֶה וְטָמֵא ו  
 טָמֵא יִקְרָא : 46 כָּל־זִמֵּי אֲשֶׁר הִנֵּעַ בּוֹ יִטָּמֵא טָמֵא  
 הוּא בְּדָד יֵשֵׁב מִחוּץ לַמַּחֲנֶה מִוֶּשְׁבוֹ : פ  
 47 וְהַכֹּהֵן פִּירֵיהוּיָהּ בּוֹ נִגַע צִרְעָתָה בְּכַנֹּף צִמְרָן אֵין בְּכַנֹּף  
 פְּשִׁתִּים : 48 אֵין בְּשֵׁרְתוֹ אֵין בְּעֶרְבֵי לְפָשְׁתִּים וְלִצְמֵר

45. פרטים Part. passif pluriel, de פָּרַם *déchirer*. Gesenius (*Dict. heb. chal.*) remarque qu'à la syllabe פָּר s'attache l'idée, ou de *détacher*, comme פָּרַשׁ, פָּרַשׁ, ou de *déchirer*, פָּרַם, *faire éruption*, פָּרַץ; l'éruption que fait une fleur פָּרַח *séparer* פָּרַד, etc. פָּרוּעַ *En désordre*; Iar'hi dit *les cheveux grands*. Selon d'autres פָּרוּעַ signifie *la tête découverte*. שֵׁפֶם Onklousse ne traduit pas ce mot, sur lequel Iar'hi dit גְּרִנּוֹן *gueranon*, qu'il donne pour un ancien mot français, et que nous ne connaissons pas; Mendelsohn dit *Sippenbart*; mot que le dictionnaire ne donne pas, et qui peut signifier *moustache*. Luther dit simplement *les lèvres*; Vulgate *os, la bouche*, Sept. de même, *στόμα αὐτοῦ*. Mais, observe Vater, si la bouche est fermée, comment peut-il crier *impur!* *impur!* Ce mot se retrouve encore Sam. II, ch. 19, v. 24, et Ézéch., ch. 24, v. 17 et 22; Micha, ch. 3, v. 7. Dans ce dernier endroit, il peut bien signifier *bouche*, et, dans les deux endroits précédens, quelque chose qu'à cause de la douleur on ne couvre ou ne nettoie pas; c'est donc le menton et la barbe. Aben Esra dit qu'il doit être en deuil, parce que ce malheur est une suite de ses mauvaises actions. C'est aussi l'opinion talmudique, qui donne ce motif à l'isolement obligé du lépreux; il s'est isolé par sa mauvaise langue, disent les talmudistes, que lui aussi soit isolé. יַעֲטֶה De עָטָה *couvrir*, עֹטָה אֹרֶךְ כְּשֵׁלֵמָה *il se couvre de lumière comme d'un vêtement*. Ps. 104, v. 2, Sam. יַעֲטָה .

47. וְהַכֹּהֵן וְהַכֹּהֵן Ceci, dit le בְּאֹרֶךְ, n'est pas dans l'ordre de la nature, pas plus que les plaies des maisons, c'est un miracle, par une providence particulière, pour les Israélites, pour les détourner de la médisance, dont ces maux sont un châtement. Cette sorte d'explication surnaturelle revient à dire qu'on n'en sait rien. Voici ce que dit Rosenmüller: Il est difficile de se faire une idée de ce genre de lèpre, même en l'attribuant à de la laine provenant d'animaux morts de maladie. Dans les peaux la gale et l'éruption sont moins extraordinaires, surtout lorsqu'elles ont été mal préparées, si on y a laissé le poil, comme cela est fréquent en Orient. Toujours est-il difficile de déterminer comment était cette lèpre, que plusieurs regardent comme semblable à celle du corps; Mosché aurait ainsi prohibé les vêtements contenant le virus lépreux provenant d'un corps vivant. Toutefois cette opinion est con-

déchirés , sa chevelure sera en désordre, il sera couvert (jusqu'aux ) lèvres, et criera : impur ! impur !

46. Aussi long-temps que la plaie qui rend impur est en lui, il sera impur, il demeurera isolé, hors du camp sera sa demeure.

47. Un vêtement dans lequel sera une plaie de lèpre, soit dans un vêtement de laine, soit dans un vêtement de lin ;

48. Ou dans la trame, ou dans la chaîne, pour le lin

testée. Qu'est-il nécessaire, dit Hébenstreit, d'une loi particulière, lorsque le lépreux lui-même était relégué hors de toute société humaine, et que tout ce qui était sur lui était déclaré impur ? Outre cela, ce qui est bien plus, le législateur déclare également impure la lèpre de la toile et du linge, qu'elle ait attaqué la trame, la chaîne, ou toutes les deux; il reconnaît même qu'il se peut qu'une partie de l'étoffe soit atteinte de la contagion, tandis qu'une autre reste intacte. Il serait difficile de dire comment une étoffe lépreuse peut devenir contagieuse. On ne peut concevoir comment une même étoffe pouvait être faite avec des matières différentes et plus ou moins endommagées, puisqu'il était défendu aux Juifs d'avoir des vêtements de laine et de lin mêlés (Lév., ch. 19, v. 19, Deut., ch. 22, v. 11). La virulence de la lèpre eût certainement envahi tout le vêtement d'une contecture simple, soit de laine seule, soit seulement de lin. Nous savons que maintenant encore dans différentes maladies les vêtements des malades sont tellement corrompus qu'ils présentent un danger certain aux personnes saines qui s'en revêtent. Dans ces maladies cependant il n'y a pas de virus qui n'atteigne entièrement une toile, et ne s'arrête pas ou dans la chaîne seulement, ou dans la trame; il n'y a pas de virus qui s'étende encore après que le vêtement est ôté au corps malade. Même le pus très-noir des parties consumées et desséchées par le cancer, ne va jamais plus loin que dans cette partie de l'étoffe qu'il a d'abord gagnée. S'il en est ainsi, je ne sais si le mot contagion peut s'appliquer à ce vice des vêtements que Mosché appelle la lèpre. Je crois plutôt que ce mot a passé par métaphore d'un corps vivant aux corps inanimés; c'est une licence que nous nous permettons quelquefois, comme nous disons que les arbres et les pierres sont rongés du cancer, lorsque quelque humidité ou quelque influence putride causée par l'intempérie de l'air les a corrompus. Quant à la lèpre de l'étoffe, Michaëlis pense que la laine peut être infectée de la lèpre, quand elle provient

אִלְּבָעוֹר אִלְּכָל־מְלֹאכֶת עוֹר : 49 וְהָיָה הַנֶּגַע יִרְקָקוּ  
 אִלְּאֲדָמָה בְּבָגְדוֹ אִלְּבָעוֹר אִלְּבִשְׁתִּי אִלְּבָעֵרֶב אִלְּ  
 בְּכָל־כְּלֵעוֹר נִגַע צֹרַעַת הוּא וְהָרָאָה אֶת־הַכֹּהֵן :  
 50 וְרָאָה הַכֹּהֵן אֶת־הַנֶּגַע וְהִסְגִּיר אֶת־הַנֶּגַע שִׁבְעַת  
 יָמִים : 51 וְרָאָה אֶת־הַנֶּגַע בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי כִּי־פָשָׂה  
 הַנֶּגַע בְּבָגְדוֹ אִלְּבִשְׁתִּי אִלְּבָעֵרֶב אִלְּבָעוֹר לְכָל־אִשׁוֹ  
 יַעֲשֶׂה הָעוֹר לְמַלְאכָה צֹרַעַת מִמָּאֵרַת הַנֶּגַע טָמֵא הוּא :  
 52 וְשָׂרַף אֶת־הַבָּגֶד אִלְּאֶת־הַבִּגְדִּי אִלְּאֶת־הָעֵרֶב  
 בְּצִמְרֵם אִלְּבַפְשֹׁתָיִם אִלְּאֶת־כָּל־כְּלֵי הָעוֹר אֲשֶׁר־הָיָה עָלָיו  
 הַנֶּגַע כִּי־צֹרַעַת מִמָּאֵרַת הוּא כָּאֵשׁ הַשָּׂרֵף : 53 וְאִם  
 יִרְאָה הַכֹּהֵן וְהָיָה לֹא־פָשָׂה הַנֶּגַע בְּבָגְדוֹ אִלְּבִשְׁתִּי אִלְּ

de brebis épuisées de maladies ou seulement malades. Ordinairement cette espèce de laine est âpre et inutile, et des toiles faites d'une telle matière sont facilement usées, et ceux qui s'en revêtent courent un grand danger. Il en est de même de la lèpre des cuirs, dont parle Mosché; je crois, ajoute l'auteur que nous citons, que c'était ce qui a lieu pour les dépouilles d'autres animaux morts de maladies ou de vieillesse, surtout pour les peaux de bœuf, où cela est commun dans les contagions de troupeaux. Ces peaux sont fragiles, paraissent souvent à moitié rongées, et ne sont pas peu nuisibles à la santé. Toutefois il nous paraît plus simple de regarder le tout comme des mesures préventives d'hygiène, très-exagérées, et dont on ne trouve d'ailleurs aucune application dans l'Écriture sainte.

48. שתי ערב Le P. Houbigant ne pense pas que ces deux mots signifient *chaîne et trame*, comme tous les interprètes l'ont compris, mais *un tissu simple et composé*; ce qu'il prétend confirmer par le verset 56, qui ordonne d'arracher ce qui sera affecté de lèpre; car on ne peut pas arracher la chaîne sans la trame, ni la trame sans la chaîne, tandis qu'on peut arracher l'endroit vicié, que le tissu soit simple ou composé. שתי De שתי *deux*, féminin de שני, c'est la chaîne qui forme le second fil; ערב de ערב *mêler*, c'est la trame, mêlée aux autres fils. Cependant ces explications sont contestées, car comment peut-on brûler, comme il est dit verset 52, la chaîne ou la trame d'un vêtement infecté? Comment est-il possible de scinder (v. 56), puisque la chaîne et la trame sont réunies? C'est pourquoi il est naturel d'admettre qu'il s'agit ici de la chaîne et de la trame

ou la laine, ou le cuir, ou dans tout ouvrage en cuir ;

49. La plaie est d'un vert foncé ou d'un rouge foncé, dans le vêtement ou dans le cuir, dans la chaîne ou dans la trame, ou dans tout ustensile de cuir, c'est une plaie de lèpre ; ce doit être montré au cohène.

50. Le cohène verra la plaie, et fera enfermer (l'objet infecté de) la plaie sept jours.

51. Il verra la plaie le septième jour, et si la plaie s'est étendue dans le vêtement, dans la chaîne, dans la trame ou dans le cuir, en tout où la peau est mise en œuvre, c'est une lèpre pernicieuse ; la plaie est impure.

52. On brûlera le vêtement, ou la chaîne, ou la trame, en laine ou en lin, ou tout ustensile en cuir où il y aura une plaie ; car c'est une lèpre pernicieuse ; qu'elle soit brûlée au feu.

53. Et si le cohène voit que la plaie ne s'est pas étendue dans le vêtement, ou dans la chaîne, ou dans la

séparées, destinées à confectionner de la toile, mais non déjà réunies en tissu.

51. צרעת ממארת *Une lèpre opiniâtre.* Sam. צרעת ממראת. Iar'hi dit *pointue.* Tous les commentateurs comparent cette expression à סלון ממאיר, Ezéch., ch. 28, v. 24, *une épine très-piquante.*

52. צרעת ממראת Sam. צרעת ממארת — השתה Sam. השתי

בְּעֶרְבֹךָ אִם בְּכָל־כְּלֵי־עֹזֶיךָ : 54 וְצִוָּה הַכֹּהֵן וּלְכַבְּסוּ אֶת־  
 אֲשֶׁר־בְּכֹךְ הַנֶּגַע וְהִסְגִּירוּ שִׁבְעַת־יָמִים שְׁנִית : שְׁבִיעִי  
 (רַב־עֵי כֶּשֶׁן מַחֲבִיר) 55 וְרָאָה הַכֹּהֵן אַחֲרֵי וְהִכְפִּס  
 אֶת־הַנֶּגַע וְהֵנִיחַ לֹא־הִפְךָ הַנֶּגַע אֶת־עֵינָיו וְהִנֵּגַע לֹא־  
 פָּשָׁה טָמֵא הוּא בְּאֵשׁ הַשְׂרָפָה פָּחַתָּה הוּא בְּקִרְחָתוֹ  
 אִם בְּנִבְחָתוֹ : 56 וְאִם רָאָה הַכֹּהֵן וְהֵנִיחַ כִּתְּהָ  
 הַנֶּגַע אַחֲרֵי הַכְּפִס אִתּוֹ וְקָרַע אִתּוֹ מִן־הַבְּגָד אוֹ מִן־  
 הָעוֹר אוֹ מִן־הַשֶּׁטִּי אוֹ מִן־הָעֶרְב : 57 וְאִם־תִּרְאֶה  
 עוֹד בְּבִגְד אֲרִבְשָׁתִי אוֹ בְּעֶרְבֹךָ אוֹ בְּכָל־כְּלֵי־עֹזֶיךָ פָּחַתָּה  
 הוּא בְּאֵשׁ הַשְׂרָפָה אֶת־אֲשֶׁר־בְּכֹךְ הַנֶּגַע : 58 וְהִפְגִּד  
 אֶת־הַשֶּׁטִּי אֶת־הָעֶרְב אֶת־כָּל־כְּלֵי הָעוֹר אֲשֶׁר הִכְפִּס וְסָר  
 מִדָּם הַנֶּגַע וּכְבַס שְׁנִית וְטָהַר : 59 זֹאת הַזֹּרֶת נִגְעַת  
 צִרְעָתָה בְּגֵד הַצֹּמֵר וְאִם הַפְּשָׁתִים אוֹ הַשֶּׁטִּי אוֹ הָעֶרְבֹךָ אוֹ  
 כָּל־כְּלֵי־עֹזֶיךָ לְטָהָרוֹ אוֹ לְטַמְּאוֹ : פ

55. הכבסו Sam. הכבסו — הכבס du *Hophal* contracté avec le *Hithpaël*, car si c'était le *Hophal* seul il faudrait הכבס. Le sujet de ce verbe n'est pas indiqué. Le באור remarque que ce verbe se trouve dans ce chapitre deux fois avec contraction et trois fois sans contraction. La signification du *Hophal* suppose des agens de l'action, c'est ici le savon ou la craie; le *Hithpaël* indique souvent le contraire de ce qu'il semble exprimer, comme Prov., ch. 13, v. 7. יש מתעשר *Telle fait le riche*, יש מתרושש *telle fait le pauvre*. Le lavage blanchit le vêtement dont il fait passer les taches; or ici où la plaie n'a pas changé d'aspect, l'action du lavage est nulle; c'est ce qu'exprime la contraction du *Hophal* avec le *Hithpaël*; le vêtement a bien été lavé, mais c'est comme si rien n'avait été fait, puisqu'il est resté dans le même état. Son aspect עיניו Sam. את עינו *Son aspect extérieur*; Mendelsohn dit *sa couleur*. פחתה Mot unique dans la Bible, mais פחות est fréquent dans le Talmud et signifie *moindre*; c'est un *amoindrissement*. Iar'hi dit qu'il signifie *fosse*, comme Sam. II, ch. 17, v. 9, c'est-à-dire, *l'étoffe est creusée*; les Targoumim disent *c'est une impureté*; quelques-uns

trame, ou dans tout ustensile de cuir,

54. Le cohène ordonnera qu'on lave (la partie) qui a en elle la plaie, et la fera enfermer sept autres jours.

55. Si le cohène voit, après que la plaie a été lavée, que la plaie n'a pas changé d'aspect, et que la plaie ne s'est pas étendue, c'est impur; il faut le brûler au feu; c'est un dégât à l'endroit pelé et à l'envers.

56. Si le cohène voit que la plaie est devenue terne après qu'elle a été lavée, il l'arrachera du vêtement ou de la peau, de la chaîne ou de la trame.

57. Si elle se montre encore dans le vêtement, dans la chaîne ou dans la trame, ou dans tout autre ustensile de cuir, c'est une (lèpre) bourgeonnante; il faut brûler au feu l'objet sur lequel est la plaie.

58. Le vêtement, la chaîne, la trame ou tout ustensile de cuir que tu auras lavé d'où la plaie aura disparu, lavé une seconde fois, il sera pur.

59. Telle est la doctrine d'une plaie de lèpre, en vêtement de laine ou de lin, dans la chaîne, dans la trame ou dans tout ustensile de cuir, pour le déclarer pur ou impur.

traduisent par *saleté*. בקרחתו או בנבחתו *Le côté et l'envers*, expression empruntée à la tête; voy. verset 42.

56. וקרעו וקרעו Sam.

59. ואת תורת *Telle est la doctrine*. וצרעת Sam. וצרעת. Ici se terminent les prescriptions ayant pour objet l'inspection et la purification des vêtements. Il n'en est plus question plus loin; il ne s'agit plus que des lépreux, dont il reste encore à décrire les moyens de purification.

יד 1 וידבר יהוה אל משה לאמר : 2 זאת תהיה  
 תורת המצוה ביום טהרתו והובא אל הכהן : 3  
 ויצא הכהן אל מחוץ למחנה וראה הכהן והנה נרפא  
 נגע הצרעת מן הצרע : 4 וצוה הכהן ולקח למטהר  
 שתי צפרים חיות טהרות ועץ ארז ושני תולעת ואזב :  
 5 וצוה הכהן ושחט את הצפור האחת אלכלי  
 חרש על מים חיים : 6 את הצפור החיה יקח אתה  
 ואת עץ הארז ואת שני התולעת ואת האזב וטבל אותם  
 ואת הצפור החיה בדם הצפור השחטה על המים החיים :  
 7 והוזה על המטהר מן הצרעת שבע פעמים ומזהו  
 ושלח את הצפור החיה על פני השדה : 8 וכבס  
 המטהר את בגדיו ונקה את כל שערו ורחץ בפנים וטהר

CH. XIV. 2. *Au jour de sa purification.* Lorsque, la plaie ayant  
 changé d'aspect, le cohène aura déclaré pur celui qui en était affecté. *והובא אל הכהן*  
*Il fut amené devant le cohène*, qui sortait vers lui, comme il est dit dans le  
 verset suivant.

3. *Mors du camp*; le lépreux avait été obligé de s'isoler; ce  
 jour il se rapprochait du camp pour attendre la déclaration du cohène.

4. Pour *למתטהר* du *Hithpaël*, le *daguesch* du ט remplace le ת  
 caractéristique de ce mode. *Celui qui se purifiait.* La Vulgate traduit par  
*passereaux*. Na'hmeni dit que le mot *צפור* est un nom commun aux petits oiseaux.  
*חיות* Ounkl. traduit *חיים vivans*; Vulgate de même; mais comme toute victime  
 devait être sans défaut, il s'entend qu'elle devait être vivante; il est donc plus juste  
 de traduire *חיות* par *sains*, signification que ce mot a aussi Jos., ch. 5, v. 8. *ארז*  
*Erez, le cèdre*; les habitans du Liban appellent encore aujourd'hui le cèdre *ars*.  
 Selon Dioscoride, le cèdre était nuisible à la chair vive, et pouvait remettre la chair  
 morte. *שני תולעת* — *שני* Est le nom de la couleur rouge, et *תולעת* détermine  
 l'espèce de rouge; c'est, selon le באור, celui du vermisseau appelé *cochenille*.  
 Il ajoute: ce vermisseau se trouve en Amérique; il a peut-être été connu et  
 oublié plus tard. Voy. Exode, ch. 25, v. 4. *ולקח* Au singulier; Sam *ולקחו* —  
*Ezob (hysopc)*. Voy. Exode, ch. 12, v. 22. Les anciens ont attribué

CH. XIV. 1. L'Éternel parla ainsi à Mosché :

2. Ceci sera la doctrine du lépreux au jour de sa purification ; qu'il soit amené devant le cohène :

3. Le cohène sortira hors du camp ; le cohène regarde, et voici que la plaie de lèpre est guérie au lépreux.

4. Le cohène ordonnera, et on prendra pour celui qui doit être purifié deux oiseaux vivans, purs, du bois de cèdre, de la laine de pourpre et de l'ézob (hysope).

5. Le cohène ordonnera, et on égorgera l'un des oiseaux vivans, dans un vase de terre, sur de l'eau vive ;

6. L'oiseau vivant, il le prendra avec le bois de cèdre, la laine de pourpre et l'ézob, et les trempera avec l'oiseau vivant dans le sang de l'oiseau égorgé sur l'eau vive.

7. Il aspergera sept fois sur celui qui doit être purifié, il le déclarera pur, et renverra l'oiseau vivant vers les champs.

8. Celui qui se purifie nettoiera ses vêtemens, rasera tout son poil, se baignera dans l'eau, et sera purifié ; après

une vertu médicale au bois de cèdre joint à l'hysope dans les maladies de la peau, parmi lesquelles était la lèpre. Vater pense que la laine servait à attacher l'hysope au bois de cèdre pour faire les aspersions, et que cela devait se faire ainsi pour rendre l'action plus solennelle. Voir, sur le pourpre, l'hysope, Ex., ch. 12, v. 22.

5. *וּשְׁחַט* Au singulier ; Sam. *וּשְׁחַטוּ* — *כְּלֵי חַרֶשׁ* Vase de terre ; le mot *חַרֶשׁ* seul se trouve Job., ch. 2, v. 8, et signifie *morceau d'un vase de terre cassé* ; il se trouve aussi Ps. 22, v. 16, où il a la même signification. *מֵימֵי חַיִּים* Des eaux vives, de fontaines et de fleuves, non de citernes ; Ounkl. *מֵי מְבֹרֵךְ* des eaux de source. Les Egyptiens ne se servaient aussi dans les lustrations que de l'eau la plus limpide et la plus saine ; ils pensaient que les ibis, leur divinité, en avaient bu.

7. *שִׁבְעָה* Sept. Nous trouvons encore le nombre mystérieux. *וְשָׁלַח אֶת הַצֶּפֶר* Il renverra l'oiseau, lui donnera la liberté ; symbole, dit Vater, de la liberté désormais accordée au lépreux de rentrer dans la société, dont il avait été séparé à cause de son impureté.

8. *וְגִלַּח* Il rasera ; *וְרָחַץ* il lavera ; pour empêcher, sans doute, que des

ואחר יבוא אל המזבח וישב מחוץ לאהלו שבעת ימים  
 9 והיה ביום השביעי יגלח את כל שערו ואת ראשו  
 ואת זקנו ואת גבת עיניו ואת כל שערו יגלח וכבס את  
 בגדיו ורחץ את כשרו במים וטהר : 10 וכלום השמיני  
 יקח שני ככשים המימם וכבשה אחת בת שנתה המימה  
 ושלושה עשרנים סלת מנחה בלולה בשמן ולג אחד  
 שמן : 11 והעמיד הכהן המטהר את האיש המטהר  
 ואתם לפני יהוה פתח אהל מועד : 12 ולקח  
 הכהן את הכבש האחד והקריב אתו לאשם ואת לג  
 השמן והניף אתם הנופה לפני יהוה : 13 שני  
 ושחט את הכבש במקום אשר ישחט את החטאת ואת  
 הזעלה במקום הקדש כי כחטאת האשם הוא לכהן  
 קדש קדשים הוא : 14 ולקח הכהן מדם האשם  
 ונתן הכהן על הנהד און המטהר הימנית ועל ביהן יד  
 הימנית ועל ביהן רגלו הימנית : 15 ולקח הכהן  
 מלג השמן ויצק על לב הכהן השמאלית : 16 וטבל  
 הכהן את אצבעו הימנית מן השמן אשר על כפו  
 השמאלית והזהר מן השמן באצבעו שבע פעמים

restes cachés de lèpre ne la fassent revenir. Selon Hérodote, rapporté par Leclere, ce moyen de purification était aussi pratiqué en Egypte.

9. Properment l'éminence des yeux, de גבת haut, c'est-à-dire, les sourcils qui sont au-dessus des yeux.

10. entier, Tמימם — ולג שמן אחד. *Un log d'huile*; Sam. *d'un an*; Sept. de même. *Log*, la plus petite mesure des liquides, contenant six œufs; on le dérive de לגג verbe *insusité*, qui signifie en arabe *être profond*; quand il s'agit de la profondeur de la mer; de là le syriaque לגג *bassin*; on ne trouve ce mot que dans ce chapitre. Selon Pauton, cette mesure contient 0,4704 pintes de Paris; voy. Exode, ch. 16, v. 35.

11. *Et eux*, les objets énumérés qui composaient le sacrifice.

il viendra dans le camp, et demeurera hors de sa tente sept jours.

9. Et au septième jour il rasera tout son poil, sa tête, sa barbe, les sourcils de ses yeux; il rasera tout son poil, nettoiera ses vêtemens, baignera son corps dans l'eau, et sera purifié.

10. Le huitième jour, il prendra deux agneaux sans défaut et une brebis d'un an sans défaut, trois dixièmes de fine farine, don pétri dans l'huile, et un log d'huile.

11. Le cohène qui purifie placera l'homme qui se purifie et ces objets devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation.

12. Le cohène prendra un des agneaux, et l'offrira comme sacrifice de délit, ainsi que le log d'huile; il les agitera en offrande agitée devant l'Éternel.

13. Il égorgera l'agneau à l'endroit où l'on égorge le sacrifice du péché et l'holocauste, en un lieu saint; car le sacrifice du péché, comme le sacrifice du délit, est au cohène; c'est une chose très-sainte.

14. Le cohène prendra du sang du sacrifice du délit; le cohène en mettra sur le tendon de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite, et sur l'orteil de son pied droit.

15. Le cohène prendra du log d'huile, en versera sur la paume de la main gauche du cohène;

16. Le cohène trempera son index droit dans l'huile qui se trouve dans sa main gauche, aspergera de cette

13. יִשְׁחַט Sam. יִשְׁחַט — כַּחֲסֵאת *Comme le sacrifice pour le péché est pour le cohène, celui dont il s'agit ici sera aussi pour lui.* חֲסֵאת Sam. חֲסֵאת .

14. כַּחֲזֵן Sam. כַּחֲזֵן .

לפני יהוה : 17 ומיִרְדַּר הַשֶּׁמֶן אֲשֶׁר עַל־כִּפּוֹ יִהְיוּ  
הַכֹּהֲנִים עַל־הַגָּדָה אֲזֵן הַמִּטְהָר הַיְמָנִית וְעַל־כִּפּוֹ יָדוֹ  
הַיְמָנִית וְעַל־כִּפּוֹ רֵגְלוֹ הַיְמָנִית עַל דָּם הָאִשִּׁם : 18  
וְהַנּוֹדֵר בַּשֶּׁמֶן אֲשֶׁר עַל־כִּפּוֹ הַכֹּהֵן יִהְיוּ עַל־רֹאשׁ הַמִּטְהָר  
וּכְפָר עָלָיו הַכֹּהֵן לִפְנֵי יְהוָה : 19 וְעָשָׂה הַכֹּהֵן אֶת־  
הַתְּפִלָּה וּכְפָר עַל־הַמִּטְהָר מִמִּטְמָאתוֹ וְאֵחָד יִשְׁחַט אֶת־  
הָעֵלֶה : 20 וְהָעֵלֶה הַכֹּהֵן אֶת־הָעֵלֶה וְאֶת־הַמִּנְחָה  
הַמִּזְבֵּחַ וּכְפָר עָלָיו הַכֹּהֵן וְטָהַר : ס שלִישִׁי (חֲמִישִׁי בַמַּחֲבָרִין)  
21 וְאִם־דָּל הוּא וְאִין יָדוֹ מִשְׁנֵת וְלָקַח כֶּבֶשׂ אֶחָד אִשִּׁם  
לְתַנּוּפָה לְכַפֵּר עָרְיוֹ וְעִשְׂרוֹן סָרֶה אֶחָד בְּלִיל בַּשֶּׁמֶן לְמִנְחָה  
וְלֶגֶ שֶׁמֶן : 22 וְשֵׁתֵי חֲרִים אֹו שְׁנֵי בָנָי יוֹנֵה אֲשֶׁר  
תִּשׁוּג יָדוֹ יְהִי אֶחָד חֲפָאֵת הָאֶחָד עֲלָה : 23 וְהָבִיא  
אֹתָם בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי לְטַהֲרָתוֹ אֶל־הַכֹּהֵן אֶל־פֶּתַח אֹהֶל־  
מוֹעֵד לִפְנֵי יְהוָה : 24 וְלָקַח הַכֹּהֵן אֶת־כֶּבֶשׂ הָאִשִּׁם וְאֶת־  
לֶגֶ שֶׁמֶן וְהִנִּיף אֹתָם הַכֹּהֵן תַּנּוּפָה לִפְנֵי יְהוָה : 25 וְשָׁחַט  
אֶת־כֶּבֶשׂ הָאִשִּׁם וְלָקַח הַכֹּהֵן מִדָּם הָאִשִּׁם וְנָתַן עַל־תַּנּוּף

17. *Sur le sang du délit.* La préposition על signifie également *oultre*; ces différentes parties doivent être aspergées non seulement de sang, mais *oultre* cela encore d'huile. על Deux manuscrits portent *מקום* entre על et דם. Les Sept. et le syriaque traduisent en ce sens : *à l'endroit du sang*, voy. *infra*, v. 28.

18. *Le cobène le rédimera.* c'est-à-dire le déclarera pur.

20. *Sur l'autel;* le Samaritain ajoute *לפני ה'* devant l'Éternel; les Septante de même.

21. Littéralement *mince*, se dit physiquement du corps, comme moralement de la fortune; il se dit aussi des pauvres d'esprit; ici ce mot exprime simplement un homme pauvre. דל Dérive de דלל être faible, languir; voir Isaïe, ch. 19, v. 6; Jérémi., ch. 38, v. 14. *Sa main n'atteint pas*, ses moyens ne suffisent pas; voy. ci-dessus, ch. 5. v. 7.

huile sept fois avec son doigt devant l'Éternel;

17. Et du reste de l'huile qui est dans sa main, le cohène en mettra sur le tendon de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur l'orteil de son pied droit, au dessus du sang du sacrifice du délit;

18. Et le reste de l'huile qui est sur la main du cohène il (le) mettra sur la tête de celui qui se purifie; le cohène le rédimera devant l'Éternel.

19. Le cohène exécutera le sacrifice du péché, rédimera de son impureté celui qui se purifie, et il égorgera ensuite l'holocauste.

20. Le cohène fera monter l'holocauste et le don sur l'autel; le cohène le rédimera, et il sera pur.

21. Mais s'il est pauvre, sa main n'atteint pas, il prendra un agneau, sacrifice du délit, pour une oblation agitée, pour le rédimer, et un dixième de fine farine pétrie dans l'huile, pour don, et un log d'huile;

22. Deux tourterelles et deux pigeons, que ses moyens atteignent; l'un sera sacrifice du péché, et l'autre holocauste.

23. Il les amènera, le huitième jour de sa purification, au cohène, à l'entrée de la tente d'assignation, devant l'Éternel.

24. Le cohène prendra l'agneau (du sacrifice) du délit et le log d'huile, le cohène les agitera en oblation agitée devant l'Éternel.

25. Il égorgera l'agneau du délit; le cohène prendra du sang de l'agneau du délit, en mettra sur le tendon de

אֹרֶז הַמִּטְהַר וְעַל־בִּהֶן יָדוּ הַיִּמְנִית וְעַל־בִּהֶן רַגְלֵי  
 הַיִּמְנִית : 26 וּמִן־הַשֶּׁמֶן יִצַק הַכֹּהֵן עַל־כַּף הַכִּיֹּן  
 הַשְּׂמָאלִית : 27 וְהִזָּה הַכֹּהֵן בְּאַצְבָּעוֹ הַיִּמְנִית מִן־הַשֶּׁמֶן  
 אֲשֶׁר עַל־כַּפוֹ הַשְּׂמָאלִית שִׁבַע פְּעָמִים לִפְנֵי יְהוָה :  
 28 וְנָתַן הַכֹּהֵן מִן־הַשֶּׁמֶן וְאֲשֶׁר עַל־כַּפוֹ עַל־הַגָּד אֹזֶן  
 הַמִּטְהַר הַיִּמְנִית וְעַל־בִּהֶן יָדוּ הַיִּמְנִית וְעַל־בִּהֶן רַגְלֵי  
 הַיִּמְנִית עַל־מְקוֹם דָּם הָאִשִּׁם : 29 וְהַנֹּתֵר מִן־הַשֶּׁמֶן אֲשֶׁר  
 עַל־כַּף הַכִּיֹּן יִהְיֶה עַל־רֹאשׁ הַמִּטְהַר לְכַפֵּר עָלָיו לִפְנֵי  
 יְהוָה : 30 וַעֲשֵׂה אֶת־הָאֹתוֹת מִן־הַיָּדַיִם אִוּ מִן־בְּנֵי הַיּוֹנָה  
 מֵאֲשֶׁר תִּשְׁגֶּה יָדוֹ : 31 אֵת אֲשֶׁר־תִּשְׁגֶּה יָדוֹ אֶת־הָאֹתוֹת  
 חֲפָאֵת וְאֶת־הָאֹתוֹת עֲלֶה עַל־הַיִּמְנִית וְכַפֵּר הַכֹּהֵן עַל  
 הַמִּטְהַר לִפְנֵי יְהוָה : 32 וְזֹאת תוֹרַת אֲשֶׁר־כָּן נִגְדָה  
 צִרְעַת אֲשֶׁר לֹא־תִשְׁגֶּה יָדוֹ בְּטַהֲרָהּ : פ  
 רְבִיעִי (שְׁשִׁי כֶּשֶׁן מַחֻבָּרִין) 33 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה  
 וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר : 34 כִּי תָבֹאוּ אֶל־אֶרֶץ כְּנָעַן אֲשֶׁר

28. על מקום דם האדם *A l'endroit du sang du délit, c'est-à-dire à cette partie qui est teinte du sang de la victime égorgée pour l'impureté de la lèpre ; voy. Exode, ch. 29, v. 20.*

32. זאת *Voici.* Le sens de ce verset est ainsi : telles sont les cérémonies à observer lors de la purification de celui qui sera déclaré pur de la lèpre, et, en sous-entendant ici *וְזֹאת et voici,* et telle est la doctrine de celui qui est trop pauvre pour se procurer ce qui est ordonné ci-dessus.

34. *Je donnerai.* Le genre de lèpre qu'on va décrire est, selon Aben Esra, l'effet d'un miracle. Il est singulier que l'on ait fait des lois pour une chose surnaturelle, et qu'on ne pouvait prévoir. Gueddes remarque qu'il peut bien être question ici d'une éruption de salpêtre (*Salpeter Grot*), qui dans nos contrées n'est pas nuisible à la santé. Quelques-uns pensent qu'il s'agit d'une lèpre qui a passé des corps vivans aux murs; ce qui est peu probable, puisque le lépreux était soumis à l'inspection du cobène dès l'apparition des premières taches qui annonçaient la lèpre. D'autres disent qu'il s'agit d'une efflorescence nitreuse; mais la description que présente le texte semble plutôt se rapporter

l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite, et sur l'orteil de son pied droit.

26. Et le cohène versera de l'huile dans la paume de sa main gauche, dans celle du cohène.

27. Le cohène aspergera, avec son index (de la main droite), de cette huile qui est dans la paume de sa main gauche, sept fois devant l'Éternel.

28. Le cohène mettra de l'huile qui est dans la paume de sa main sur le tendon de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur l'orteil de son pied droit, à l'endroit du sang du délit.

29. Il mettra sur la tête de celui qui se purifie ce qui reste de l'huile qui est dans la paume de la main du cohène, pour le rédimier devant l'Éternel.

30. Il exécutera l'une des touterelles ou (l'un) des pigeonceaux de ce que ses moyens atteignent ;

31. Ce que ses moyens atteignent, l'un pour sacrifice du péché et l'autre pour holocauste avec le don ; le cohène rédimera devant l'Éternel celui qui se purifie.

32. Voilà la doctrine (pour celui) en qui il y a une plaie de lèpre, dont les moyens sont insuffisants en sa purification.

33. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone en ces termes :

34. Lorsque vous viendrez dans le pays de Kenaâne,

aux lichens dont se couvrent les pierres, dont quelques-uns simulent effectivement une lèpre. Iar'hi fait sur ce verset une singulière remarque : c'est une annonce, dit-il, qu'il leur viendra une maladie qui fera découvrir aux Israélites

אֲנִי נָתַן לְכֶם לְאַחֲזָה וְנִרְתַּלְוּ נִגְעַת צִרְעַת בְּבַיִת אֶרֶץ  
 אֲחֻזְתְּכֶם : 35 וַיָּבֹא אֲשֶׁר לִו הַבַּיִת וְהִגִּיד לַפֶּה  
 לְאָמֹד כִּנְגַע נִרְאָה לִי בְּבַיִת : 36 וַצִּוָּה הַכֹּהֵן וּפְנֵי  
 אֲתֵדְבִית בְּטָרִם יָבֹא הַכֹּהֵן לְרֹאוֹת אֲתֵדְבַע וְלֹא יִטְמָא  
 כִּלְאִשֶׁר בְּבַיִת וְאַחַר כֵּן יָבֹא הַכֹּהֵן לְרֹאוֹת אֲתֵדְבִית :  
 37 וְרִאָּה אֲתֵדְבַע וְהִנֵּה הַנִּגַּע בְּקִירַת הַבַּיִת שֶׁקַּע עֲרוּרֹת  
 יִרְקַבְקַת אוֹ אֲדָמָדָמַת וּמִרְאִיָּהוּן שֶׁפֶל מִדְּהִקִּיר : 38 וַיֵּצֵא  
 הַכֹּהֵן מִדְּהַבִּית אֶל־פֶּתַח הַבַּיִת וְהִסְגִּיר אֲתֵדְבִית שִׁבְעַת  
 יָמִים : 39 וְשָׁב הַכֹּהֵן בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי וְרִאָּה וְהִנֵּה פֶשֶׁה  
 הַנִּגַּע בְּקִירַת הַבַּיִת : 40 וַצִּוָּה הַכֹּהֵן וְחִלְצוּ אֶת־  
 הָאֲבָנִים אֲשֶׁר בָּהֶן הַנִּגַּע וְהִשְׁלִיכוּ אֹתָהֶן אֶל־מַחֲוֵץ  
 לְעֵיר אֶל־מָקוֹם טָמֵא : 41 וְאֲתֵדְבִית יִקָּצַע מִבַּיִת

les trésors que les Amoréens ont cachés dans les murs, pendant le séjour de quarante ans que les Israélites firent dans le désert. Nous voyons d'après cela que la lèpre des maisons est inexplicquée et inexplicable ; la lèpre d'hommes se rapporte à l'état nomade ; il n'est question que de camps et de tentes ; la lèpre lapidaire a trait à l'état sédentaire, or on sait que c'est principalement pendant cet état que les prescriptions sacerdotales ont été rédigées, mais faiblement exécutées.

36. וּפְנֵי Racine פָּנָה au *Piel*, *vider*, au pluriel, se rapportant aux gens de la maison.

37. פֶּתַח שֶׁקַּע עֲרוּרֹת Ounklousse *des cavités*, marques de lèpre, comme les taches le sont dans la lèpre ordinaire. Sept. *κοιλιάδες*, qui signifie à peu près la même chose. Quelques-uns font dériver ce mot de שקע *s'asseoir et enfoncer*, et de רוּר *baver*, par la raison, sans doute, que ces cavités produisaient une certaine humidité par laquelle le mur était taché. Michaëlis pense que ce mot est composé de שקע *il s'est assis, il est submergé, et de קַעַר il a été profond*, de là קַעַרֹת *des plats profonds*. Mais ce serait une conjonction de mots signifiant tous les deux à peu près la même chose. D'après le שקַעַרֹת, באור, serait un adjectif qu'il faut dériver de שקע *enfoncer*, et עֲרָה *vider*, retirer des pierres, enfoncer, trouser le mur ; des pierres faciles à enlever, par le manque de ciment ; plusieurs autres regardent également שקַעַרֹת comme qualificatif de אבנים *pierres*, généralement au féminin, et le traduisent par *noirâtres*. En

que je vous donne pour possession, et que je donne une plaie lépreuse dans la maison du pays de votre possession ;

35. Celui à qui est la maison viendra, et l'annoncera au cohène, en disant : comme une plaie m'a apparu dans la maison.

36. Le cohène ordonnera qu'on vide la maison, avant que le cohène vienne pour voir la plaie, afin que tout ce qui est dans la maison ne soit impur ; ensuite le cohène viendra pour voir la maison.

37. Il verra la plaie, et voilà que la plaie dans les murs de la maison (consiste) en cavités verdâtres ou rougeâtres, dont l'aspect est plus profond que le mur.

38. Le cohène sortira de la maison à l'entrée de la maison, et fera fermer la maison sept jours.

39. Le cohène retournera le septième jour ; il voit que la plaie s'est étendue sur les murs de la maison ;

40. Le cohène ordonnera qu'on retire les pierres sur lesquelles est la plaie ; ils (les personnes) les jetteront hors de la ville dans un endroit impur.

41. Quant à la maison, on la raclera en dedans ; ils

prenant שקערורת pour un adjectif, il paraît plus simple de le faire rapporter à קירות *des murs noirâtres*. Gesenius dit également sur ce mot *adj. plur. fem.* : il pense que קערה *plat*, pourrait bien avec le préfixe ש avoir formé שקערורת.

40. וחלצו De חלץ *ôter*. מקום טמא *Lieu impur*, destiné à recevoir les impuretés, les immondices. אבנים *Pierres*. L'impossibilité manifeste d'exécution fait bien voir que c'est prescription fictive.

41. קצעו Sam. יקצעו, racine קצע *racler, ratisser*, du *Hiphil* ; de là מקצו *équarre, coin*. קצו Racine קצה comme קצע *gratter*. Gesenius remarque que les verbes commençant par קץ expriment l'idée générale de *couper, trancher* ; קצע, קצה, קצץ, קצר, idée qui se retrouve encore dans les verbes qui commencent par גז ou גד ; גזע, גזר, גרע, etc. עפר *Poussière* ; il s'agit du mortier qu'on détache et qui est réduit en poussière.

סָבִיב וְשִׁפְכוּ אֶת־הָעֶפֶר אֲשֶׁר הִקְצוּ אֶל־מַחֲוֵץ לְעִיר אֶל־  
 מְקוֹם טָמֵא : 42 וְלָקְחוּ אֲבָנִים אַחֲרוֹת וַהֲבִיאוּ אֶל־  
 תַּחַת הָאֲבָנִים וְעֶפֶר אַחַר יִקַּח וְטַח אֶת־הַבֵּית : 43  
 וְאִם־יִשׁוּב הַנִּגְעַת וּפְרַח בַּבַּיִת אַחַר חֲלָץ אֶת־הָאֲבָנִים  
 וְאֶחָד הַקְצוֹת אֶת־הַבֵּית וְאֶחָד הַפֹּחַ : 44 וּבֹא  
 הַכֹּהֵן וְרָאָה וְהִנֵּה פֶשֶׁת הַנִּגְעַת בַּבַּיִת צֹלַעַת מִמְּאֲרָה  
 הוּא בַּבַּיִת טָמֵא הוּא : 45 וְנָתַן אֶת־הַבֵּית אֶת־  
 אֲבָנָיו וְאֶת־עֲצָיו וְאֵת כָּל־עֶפֶר הַבַּיִת הוֹצִיא אֶל־מַחֲוֵץ  
 לְעִיר אֶל־מְקוֹם טָמֵא : 46 וְהָבֹא אֶל־הַבֵּית כָּל־  
 יְמֵי הַסְּעִיר אֹתוֹ יִטְמֵא עַד־הָעֶרֶב : 47 וְהִשְׁכַּב בַּבַּיִת  
 יְכַסֵּם אֶת־פְּגָדָיו וְהָאֵל כָּל בַּבַּיִת יְכַסֵּם אֶת־פְּגָדָיו : 48  
 וְאִם־בָּא יָבֹא הַכֹּהֵן וְרָאָה וְהִנֵּה לֹא־פֶשֶׁת הַנִּגְעַת בַּבַּיִת  
 אַחֲרֵי הַפֹּחַ אֶת־הַבֵּית וְטָהַר הַכֹּהֵן אֶת־הַבֵּית כִּי נִרְפָּא  
 הַנִּגְעַת : 49 וְלָקַח לְחֵטָא אֶת־הַבֵּית שְׁתֵּי צִפְרִים  
 וְעֵץ אֲרוֹ וּשְׁנֵי הַמִּלְעוֹת וְיִזְוֹב : 50 וְשָׁחַט אֶת־הַצִּפֹּר  
 הָאֶחָת אֶל־כְּלִי־חַרֶשׁ עַל־מִים חַיִּים : 51 וְלָקַח אֶת־  
 עֵץ־הָאֲרוֹ וְאֶת־הָאֵזוֹב וְאֶרְוֹ שְׁנֵי הַמִּלְעוֹת וְאֶת־הַצִּפֹּר

42. *Vers le dessous des pierres, c'est-à-dire à l'endroit* (ce que signifie également le mot תַּחַת) où étaient les pierres attaquées de lèpre. טיח *Sam.* יקחו — וטחו *Sam.* וטחו, racine טוח *crépir, enduire*; substantif טיח *enduit*. Voy. Ézécl., ch. 13, v. 12.

43. *Sam.* חלץ *Da Hiphil*; קצע *couper, racler, comme* קצע *au pluriel*.

44. *Sam.* ממראת *de MMarat* *bourgeonné*. פטח *Étendu*, *Sam.* מִמְּאֲרָה *rendre amer, s'obstiner, inusité au Kal*; une lèpre opiniâtre, voy. ch. 13, v. 51.

45. *Sam.* ונתן *racine* נתן *briser*. עפר *Poussière*, s'applique ici au moellon, agglomération de sable.

49. *De* חטא *pécher, au Piel, enlever le péché, le manquement; désinfecter.*

répandront la poussière qu'ils auront grattée hors de la ville, dans un endroit impur.

42. Ils prendront d'autres pierres et les placeront à la place des pierres (enlevées); on prendra d'autre poussière (de mortier) pour rendre la maison.

43. Si la plaie revient et se développe dans la maison après qu'on a retiré les pierres, après qu'on a raclé la maison, et après qu'on a rendu la maison,

44. Le cohène reviendra; s'il voit que la plaie s'est étendue dans la maison, c'est une lèpre opiniâtre dans la maison; elle est impure.

45. On démolira la maison, ses pierres, ses bois et toute la poussière (de mortier) de la maison; on les sortira hors de la ville, dans un endroit impur.

46. Celui qui entre dans la maison tout le temps qu'elle était fermée sera impur jusqu'au soir.

47. Celui qui couche dans la maison nettoiera ses vêtements, celui qui mange dans la maison nettoiera ses vêtements.

48. Mais si le cohène étant venu, regarde, et voici que la plaie ne s'est pas étendue dans la maison après qu'on a rendu la maison, le cohène déclarera la maison pure, car la plaie est guérie.

49. Il prendra, pour désinfecter la maison, deux oiseaux, du bois de cèdre, un fil rouge et de l'ézob.

50. Il égorgera l'un des oiseaux dans un vase de terre sur de l'eau vive.

51. Il prendra le bois de cèdre, l'ézob, le fil rouge

51. רבמים חיים *Et dans l'eau vive*; Sept. *iq'bdart*, comme s'il y avait *על* sur.

החִיָּה וְטָבַל אֹתָם בְּדָם הַצִּפּוֹר הַשְּׁחֹטָה וּבַמַּיִם הַחַיִּים  
וְהָיָה אֵלֶיהֶּבִית שִׁבְעַ פְּעָמִים : 52 וְחָטָא אֶת־הַבֵּית  
בְּדָם הַצִּפּוֹר וּבַמַּיִם הַחַיִּים וּבְצִפּוֹר הַחִיָּה וּבְעֵץ הָאָרֶז וּבְאֹזֹב  
וּבִשְׁנֵי הַתּוֹלְעוֹת : 53 וְשִׁלַּח אֶת־הַצִּפּוֹר הַחִיָּה אֶל־מִחֹץ  
לְעִיר אֶל־פְּנֵי הַשָּׂדֶה וּכְפָר עַל־הַבֵּית וְטָהַר : חֲמִישִׁי  
54 זֹאת הַתּוֹרָה לְכָל־נֶגַע הַצָּרְעָה וְלִנְתֹק : 55 וּלְצָרְעַת  
הַבֶּגֶד וּלְבַיִת : 56 וּלְשֹׂאת וּלְסַפְּחָת וּלְבִהְרֹת : 57  
לְהוֹרֹת בַּיּוֹם הַטָּמֵא וּבַיּוֹם הַטָּהוֹר זֹאת תּוֹרַת הַצָּרְעָת : פ  
טו וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר : 2  
דַּבְּרוּ אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתֶּם אֲלֵיהֶם אִישׁ אִישׁ כִּי  
יְהוּדִי זָב מִבְּשָׂרוֹ זָכוּ טָמֵא הוּא : 3 וְזֹאת תִּהְיֶה  
טָמְאָתוֹ בְּזָכוֹ רַר בְּשָׂרוֹ אֶת־זָכוֹ אֶל־הַחֲתָמִים בְּשָׂרוֹ  
מִזָּכוֹ טָמְאָתוֹ הוּא : 4 כָּל־הַמְּשַׁכֵּב אִשֶּׁר יִשְׁכַּב  
עִלָּיו הֵזֵב יִטְמָא וְכָל־הַכְּלִי אֲשֶׁר־יֵאָשֵׁב עָלָיו יִטְמָא :

57. *Au jour de la déclaration sur ce qui est pur ou impur.*

CH. XV. 1. וַיְדַבֵּר *Il parla.* Les cohenime étaient chargés de distinguer, dit Aben Ezra, les différentes espèces d'écoulement; il s'agit ici d'expliquer les impuretés pour des choses cachées, comme précédemment pour des choses visibles, telles que la lèpre. Dans ce chapitre encore nous serons quelquefois obligés de rendre en latin la traduction littérale de certains passages que la chasteté de la langue française ne nous permet de donner que par périphrase dans notre version, et dont la littéralité nous a pourtant paru nécessaire pour rendre compte du texte hébreu.

2. *Un homme, un homme;* hébraïsme pour dire, *un homme quelconque*; זָב כִּי יִהְיֶה זָב *qui sera décollant*; מִבְּשָׂרוֹ *de sa chair*; Vulgate: *vir qui patitur fluxum seminis*; le mot בְּשָׂרֵךְ paraît souvent désigner le membre viril. Voy. Ézécl., ch. 16, v. 26; et ch. 23, v. 20.

3. *Sa souillure dans son flux*, produisant la gonorrhée. רַר בְּשָׂרוֹ אֶת־זָכוֹ *Sputat caro ejus fluxum suum.* חַתָּמִים Sam. חַתָּמִים Ra-

et l'oiseau vivant, et il les trempera dans le sang de l'oiseau égorgé et dans l'eau vive, et il aspergera la maison sept fois.

52. Il désinfectera la maison avec le sang de l'oiseau, avec l'eau vive, avec l'oiseau vivant, le bois de cèdre, l'ézob, et le fil rouge.

53. Il renverra l'oiseau vivant hors de la ville, vers les champs; il rédimera la maison, et elle sera pure.

54. Voilà la doctrine pour toute plaie de lèpre et pour la teigne;

55. Pour la lèpre de vêtement et de maison;

56. Pour une tumeur, un dépôt et une tache;

57. Pour enseigner le jour pur et le jour impur; telle est la doctrine de la lèpre.

CH. XV. 1. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, en disant :

2. Parlez aux enfans d'Israël, et dites-leur : un homme quelconque à qui la chair découle, son flux est impur.

3. Et voici son impureté à cause de son flux; que sa chair laisse découler son flux ou qu'elle soit obstruée par son flux, c'est son impureté.

4. Toute couche sur laquelle couchera l'homme aux écoulemens, sera impure, et tout ustensile sur lequel il se sera assis, sera impur.

cine חתם *fermer*, du *Hiphil*; או חתתים בשרו מזובר *aut caro ejus obstructum fuerit à fluxu suo*. Le Samaritain ajoute :

טמא הוא כל ימי זב בשרו או חתתים בשרו מזובר טמאתו היא : *il est impur aussi long-temps*, etc. Michaëlis pense qu'il s'agit ici d'une gonorrhée virulente. C'est dans ce sens que traduisent les Septante. D'autres ont voulu voir dans ce passage les *hémorroïdes*. Toutefois, plus loin, v. 19, le mot בשר *chair*, ne laisse pas de doute sur la signification, et ici, si l'écrivain sacré avait voulu désigner les *hémorroïdes*, il eût probablement ajouté ici le mot דם *sang*.

5 וְאִישׁ אֲשֶׁר יִגַּע בְּמִשְׁכְּבוֹ יִכְבֵּס בְּגָדָיו וְרַחֵץ בַּמַּיִם  
וּטְמֵא עֲדָה־עָרֵב : 6 וְהַיֹּשֵׁב עַל־הַכְּלִי אֲשֶׁר־יֵשֵׁב  
עָלָיו הַזֶּב יִכְבֵּס בְּגָדָיו וְרַחֵץ בַּמַּיִם וּטְמֵא עֲדָה־עָרֵב :  
7 וְהַזֶּנֶּע בְּבֶשֶׂר הַזֶּב יִכְבֵּס בְּגָדָיו וְרַחֵץ בַּמַּיִם וּטְמֵא  
עֲדָה־עָרֵב : 8 וְכִי־יִלֶק הַזֶּב בַּפְּתוּחַ וְכִבֵּס בְּגָדָיו  
וְרַחֵץ בַּמַּיִם וּטְמֵא עֲדָה־עָרֵב : 9 וְכֹל־הַמְרַכֵּב אֲשֶׁר יִרְכַּב  
עָלָיו הַזֶּב יִטְמֵא : 10 וְכֹל־הַזֶּנֶּע בְּכֹל אֲשֶׁר יִהְיֶה חַחְתּוֹ  
יִטְמֵא עֲדָה־עָרֵב וְהַנּוֹשֵׂא אוֹתָם יִכְבֵּס בְּגָדָיו וְרַחֵץ בַּמַּיִם  
וּטְמֵא עֲדָה־עָרֵב : 11 וְכֹל אֲשֶׁר יִגַּע בְּהַזֶּב וַיְדִי  
לְאִשְׁטָף בַּמַּיִם וְכִבֵּס בְּגָדָיו וְרַחֵץ בַּמַּיִם וּטְמֵא עֲדָה־  
הָעָרֵב : 12 וְכִי־יִחַרֵּשׁ אֲשֶׁר־יִגַּע בְּהַזֶּב יִשְׁכַּר וְכֹל־  
כְּלֵי־עֵץ יִשְׁטָף בַּמַּיִם : 13 וְכִי־יִטְהַר הַזֶּב מִזִּבְחוֹ וְסָפַר לוֹ  
שִׁבְעַת יָמִים לְטַהֲרָתוֹ וְכִבֵּס בְּגָדָיו וְרַחֵץ בְּשֵׁר בַּמַּיִם  
חַיִּים וְטָהַר : 14 וּבַיּוֹם הַשְּׁמִינִי יִקְדְּלוּ שְׁתֵּי הַרְיָם  
אוֹ שְׁנֵי בָנָי יוֹטֶה וּבָא | לִפְנֵי יְהוָה אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד

5. *Il lavera dans l'eau son corps ; c'est la signification du verbe רַחֵץ, voy. ci-dessus, ch. 6, v. 20.*

8. *Racine ירק et רקק cracher, au Kal. Le régime de ce verbe est ordinairement précédé du ב, בטהור à, sur celui qui est pur. Sam. יכבס.*

9. *Merkab, comme מרכבה signifie souvent char, voy. Rois I, ch. 4, v. 26. Sept. ἰνισαγμα, selle; Vulgate de même. טמא sera impur. Les Sept. ajoutent ἕως ἰσθίνας, jusqu'au soir, comme dans les versets précédens.*

10. *Sous lui, paraît se rapporter à l'homme et non à la selle.*

11. *Nettoyer avec de l'eau, voy. ci-dessus, ch. 6, v. 21.*

12. *De bois. Le Syriaque ajoute ou de cuire.*

13. *Quand il sera pur, c'est-à-dire quand l'infirmité aura cessé, car la purification n'est complète qu'au bout de sept jours, et après avoir lavé les vêtements et baigné le corps. וספר לו Littéralement il complera pour soi. רַחֵץ Le Sam. ajoute טמ.*

14. *Sept. και οἶσι, et il viendra, comme s'il y avait ויבא.*

5. Quiconque touchera à sa couche nettoiera ses vêtemens, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

6. Celui qui s'assiéra sur un ustensile sur lequel aura été assis l'homme aux écoulemens, nettoiera ses vêtemens, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

7. Quiconque touche à la chair de celui qui découle nettoiera ses vêtemens, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

8. Si celui qui découle crache sur celui qui est pur, il (ce dernier) nettoiera ses vêtemens, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

9. Toute monture sur laquelle montera celui qui découle sera impure.

10. Et celui qui touche à quoi que ce soit qui est sous lui sera impur jusqu'au soir; celui qui porte ces choses nettoiera ses vêtemens, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

11. Et tout (objet) auquel touchera celui qui découle, sans qu'il ait lavé ses mains dans l'eau, nettoiera ses vêtemens, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

12. Un vase de terre, auquel touchera celui qui découle, sera cassé, et tout vase de bois sera relavé dans l'eau.

13. Et lorsque celui qui découle sera purifié de son flux, il comptera sept jours pour sa purification, nettoiera ses vêtemens, lavera sa chair dans l'eau vive, et sera purifié.

14. Et au huitième jour il prendra pour soi deux tourterelles ou deux pigeonneaux, et viendra devant

וַתִּתְּנֶם אֶל־הַפְּתוּחַיִם : 15 וַעֲשֵׂה אִתָּם הַפְּתוּחַיִם אֶחָד  
חֲסִמָּה וְהָאֶחָד עֲלֶיהָ וּכְפֹר עָלָיו הַפְּתוּחַ לִפְנֵי יְהוָה  
מִזִּבְחוֹ : 16 שְׁשִׁי (שְׁבִיעִי כִשְׁחָן מַחֻבְרִין) וְאִישׁ

כִּרְתֻצָּה מִמֶּנּוּ שִׁכְבַת־זֶרַע וְרִחֵץ בַּמַּיִם אֶת־כָּל־בְּשָׂרוֹ  
וְטָמֵא עַד־הָעֶרְב׃ 17 וְכָל־בְּגָד וְכָל־עוֹר אֲשֶׁר־  
יְהִי עָלָיו שִׁכְבַת־זֶרַע וְכִבְסַם בַּמַּיִם וְטָמֵא עַד־הָעֶרְב׃  
18 וְאִשָּׁה אֲשֶׁר יִשְׁכַּב אִישׁ אִתָּהּ שִׁכְבַת־זֶרַע וְרִחֲצוּ בַּמַּיִם  
וְטָמְאוּ עַד־הָעֶרְב׃ פ

19 וְאִשָּׁה כִּי־הִזְהִיָה זָכָה דָּם יְהִי זָכָה בְּבִשְׂלָהָ  
שִׁבְעַת יָמִים הַזֹּהֶיָה בְּגִדְהָ וְכָל־הַנֶּגַע בָּהּ יִטְמָא עַד־  
הָעֶרְב׃ 20 וְכָל־אִשֶׁר יִשְׁכַּב עָלָיו בְּגִדְהָ יִטְמָא  
וְכָל־אִשֶׁר־הִשָּׁב עָלָיו יִטְמָא : 21 וְכָל־הַנֶּגַע בְּמִשְׁכַּבָּהּ  
יִכְבַּס בְּגָדָיו וְרִחֵץ בַּמַּיִם וְטָמֵא עַד־הָעֶרְב׃ 22 וְכָל־  
הַנֶּגַע בְּכָל־כְּלִי אֲשֶׁר־הִשָּׁב עָלָיו יִכְבַּס בְּגָדָיו וְרִחֵץ  
בַּמַּיִם וְטָמֵא עַד־הָעֶרְב׃ 23 וְאִם עַל־הַמִּשְׁכַּב הוּא

15. *et un. Sam. et un. et un. Sam. et un. Sam.*

16. *Vulgate semen coitus*; c'est un hypallage, pour *coitus semen*. Selon Aben Esra il s'agit d'une pollution involontaire; mais le באור ne fait pas cette distinction, et ne voit pas non plus ici le *semen coitus*, qu'il dit exprimé ordinairement par זרע *semen*, seul, comme Gen. ch. 38, v. 8; Ps. 105, v. 6, 18. ואיש Littéralement, *et un homme*. Selon Michaëlis, ces fréquentes ablutions étaient un obstacle à la polygamie. Nullement; d'abord la prescription et l'exécution sont deux; ensuite l'exécution est impossible. Un homme. *Sam. son mari. Semen coitus*, suppl. אשר יהיה עליו *sur lequel il y aura*.

19. *Racine נדד se séparer*. Le temps que durent ordinairement les menstrues; il ne s'agit pas ici de la séparation de la femme elle-même; Rosenmüller l'applique à la femme, isolée de toute fréquentation avec ce qui l'entoure. Si le flux dure plus long-temps, c'est l'indice d'une indisposition; il en est question au verset 25. Dans les climats chauds, les écoulemens sont quelquefois d'une nature très-âcre et venimeux, et le législateur a dû prescrire

l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, et les donnera au cohène.

15. Le cohène les exécutera, l'un sacrifice du péché et l'autre holocauste ; le cohène le rédimera, devant l'Éternel, de son flux.

16. L'homme qui aura une pollution lavera dans l'eau toute sa chair, et sera impur jusqu'au soir.

17. Tout vêtement, toute peau sur laquelle il y aura une pollution, sera lavé dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

18. Une femme avec laquelle couchera un homme, maritalement, (elle et lui) se laveront, et seront impurs jusqu'au soir.

19. Une femme qui aura un écoulement, un flux de sang en sa chair, sera sept jours en séparation ; et celui qui la touchera sera impur jusqu'au soir.

20. Tout (objet) sur lequel elle couchera pendant sa séparation sera impur, et tout (objet) sur lequel elle sera assise sera impur.

21. Celui qui touchera sa couche nettoiera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

22. Et celui qui touchera à tout ustensile sur lequel elle se sera assise nettoiera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

23. Si (l'ustensile) est sur la couche ou sur l'us-

des précautions multipliées et sévères à cet égard. Aujourd'hui encore, chez quelques peuples de l'Inde les femmes sont obligées de s'isoler entièrement pendant leur temps critique. Il en était de même chez plusieurs nations de l'antiquité, chez les Samaritains, les Caraïtes, et même chez des peuplades de l'Afrique, voy. Salvador, *Hist. des institutions de Moïse*, t. 111, p. 63. Leclerc remarque avec raison que les observances devaient être très-onéreuses pour les psu-  
vres ; il cite un verset très-remarquable d'Ezéchiel, ch. 20. v. 25.

או על־הכלי אשר־הוא ישכר־עליו בנגע־עורבו וטמא עד־  
הערב : 24 ולאם שכב ישכב איש אתה ותהי נדתה  
עליו וטמא שבֿערת ימים וכל־המשכב אשר־ישכב עליו  
יטמא : 25 ואלשה כ־זויב זויב דמה ימים  
רבים בלא ערת־נדתה או כ־רזויב על־נדתה כל־ימי  
זויב טמאתה כימי נדתה היתה טמאה הוא : 26 כל  
המשכב אשר־השכב עליו כל־ימי זוכה כמשכב נדתה  
יהיה־לה וכל־הכלי אשר־הושב עליו טמא יהיה  
כטמאת נדתה : 27 וכל־הנגע בם יטמא וכבם בנגיו  
ורחץ במים וטמא עד־הערב : 28 ואם־טהרה מזוכה  
וספרה־לה שבֿערת ימים ואחר הטהר : שביעי 29  
וביום השמיני תקח־לה שתי תרים או שני בני יונה  
והביאה אותם אל־הכֹּהֵן אל־פתח אהל מועד :  
30 ועשה הכֹּהֵן את־האֶחָד חֲטָאת ואת־האֶחָד עלה  
וכפר עליה הכֹּהֵן לפני יהוה מזויב טמאתה : מפטיר

23. *En y touchant*. L'accent tonique placé sous le deuxième de ces deux mots rend l'explication de ce verset difficile ; nous avons suivi celle que donne le באור, sans la trouver la meilleure possible.

24. *Un homme*. Sam. *son mari*. La cohabitation de cet état est défendue ch. 20, v. 18 ; il ne peut donc pas en être question ici ; il faut peut-être lire *אתה près d'elle*. ותהי Sam. ותהיה — נדתה Le mot נדה venant de נדד *séparer*, נדתה signifie *sa séparation*, c'est-à-dire l'époque critique de la femme. וטמא Sam. יטמא. Il semble que le sens de ce verset est ceci : Si un homme couche avec une femme pendant son époque critique, les conséquences de cet état retomberont sur lui, il sera impur pendant une semaine, et il rend impur tout ce qu'il touche.

25. *בלא עת*. Litt. *dans, pas le temps, hors le temps* de sa périodicité.

27. *A eux*, à ces choses ; plusieurs manuscrits portent בה *à elle*. Vulgate et Sept. de même. Sam. בחם

28. *Purifié, débarrassé*, libre.

tensile sur lequel elle sera assise, lorsqu'il l'a touché il sera impur jusqu'au soir.

24. Si un homme couche avec elle, et que (la cause de) sa séparation (vienne) sur lui, il sera impur sept jours, et toute couche sur laquelle il couchera sera impure.

25. Une femme dont le sang coulera plusieurs jours hors du temps de sa séparation (périodique), ou celle dont le flux dépassera le temps de sa séparation, elle est impure tous les jours du flux de son impureté, comme aux jours de sa séparation;

26. Toute couche sur laquelle elle couchera pendant tous les jours de son flux sera pour elle comme la couche de sa séparation périodique; et tout ustensile sur lequel elle sera assise sera impur, comme lors de l'impureté de sa séparation.

27. Celui qui les touchera sera impur; il nettoiera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

28. Quand elle est purifiée de son flux, elle comptera sept jours, après elle sera pure.

29. Le huitième jour elle prendra deux tourterelles ou deux pigeonneaux, et les apportera devant le cohène, à l'entrée de la tente d'assignation.

30. Le cohène exécutera l'un (comme) sacrifice du péché et l'autre holocauste; le cohène la rédimera, devant l'Éternel, du flux de son impureté.

31. והזרתם Racine נזר *se séparer*. Ounkl. ותפרשן Sam. והזרתם. La Vulgate, qui traduit *docibilis*, a suivi cette leçon. והזרתם de זרה qui, au *Hi-phil*, signifie *prévenir, avertir*. Sept. και εὐλαβίῃς ποιήσετε τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἀπὸ τῶν ἀκαθαρσιῶν αὐτῶν; cette version se rapproche de celle que nous avons adop-

31 וְהוֹרִיתֶם אֶת־בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִטַּמְאֲתָם וְלֹא יָמוּתוּ  
 בְּטַמְאֲתָם כְּטַמְאֵם אֶת־מִשְׁכְּנִי אֲשֶׁר בְּתוֹכְכֶם : 32 זֹאת  
 הַחֹרֶת הַזֹּאת וְאֲשֶׁר הֵצִיא מִמֶּנּוּ שִׁכְבַּת־זָרַע לְטַמְאֵת־כֹּהֵן :  
 33 וְהִדִּיחַ בְּנִדְוָהּ וְהִזְכִּיר אֶת־זוֹנוֹ לְזָכָר וּלְנִקְבָה וּלְאִישׁ  
 אֲשֶׁר יִשְׁכַּב עִם־טַמְאָה פ

טז 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה אַחֲרֵי מוֹת שְׁנֵי בְנֵי  
 אֶהֱרֹן בְּקִרְבָּתָם לִפְנֵי־יְהוָה וַיִּמָּתוּ : 2 וַיֹּאמֶר יְהוָה  
 אֶל־מֹשֶׁה דַּבֵּר אֶל־אֶהֱרֹן אַחִיקָי וְאֵל־יִבְיָא בְּכָל־עַל  
 אֶל־הַקֹּדֶשׁ מִבֵּית לְפָרְכָת אֶל־פְּנֵי הַכַּפֹּרֶת אֲשֶׁר עַל־הָאֹרֶן  
 וְלֹא יָמוּת כִּי בִּעֲנֹן אֵרָאָה עַל־הַכַּפֹּרֶת : 3 בּוֹאֵת

tée. En profanant mon habitacle qui est au milieu d'eux. Leclerc dit qu'il s'agit ici d'une recommandation faite aux Israélites de n'avoir pas moins de respect pour la demeure de leur divinité que les Egyptiens en avaient pour celle de la leur ; mais non pas que cette demeure ne soit pas souillée par la présence d'une femme impure.

CH. XVI. 1. *Après la mort.* Voir ci-dessus, chap. 10, v. 2. De *קרב* *approcher*. Sur le mot *מות* *mort*, un célèbre commentateur cabaliste, *Bal Hatourime* (בעל הטורים), établit une connexion entre le chapitre précédent et celui-ci, où il est question de mort, à l'aide de cette décision casuistique ; *in coitu cum purâ, si mulieris effluent menstrua subito vivam retrahere virgam, non licitum est, sed mortuam*, et l'on nous a sérieusement reproché de ne pas faire usage de l'exégèse cabalistique!

2. *En dedans de l'espace appelé saint des saints*, séparé par le voile du restant de l'espace de l'habitacle. Voy. Exode, ch. 26, v. 33. *הכפרת* un manuscrit ajoute *העדות* *le témoignage*, les Sept. de même. *וְלֹא יָמוּת* *pour qu'il ne meure pas* en entrant avec irrévérence dans le lieu où réside la divinité. *עמוד הענן* *Car dans le nuage*. Il est question de la nuée (*עמוד* *colonne de nuée*) qui couvrait et remplissait la tente sainte (voy. Exode, ch. 40, v. 34). C'est ce que les Hébreux nomment *שכינה* *schechinâ* (*présence universelle*); c'est ainsi que l'ont compris les Targoumine. C'est une opinion très-ancienne que les dieux habitent des lieux impénétrables. Virgile, en parlant des dieux

31. Vous ferez préserver les enfans d'Israël de leurs impuretés, pour qu'ils ne meurent pas dans leurs impuretés, en rendant impure ma demeure où je suis au milieu d'eux.

32. Voilà la doctrine pour celui qui a des écoulemens, dont il sortira une pollution qui le rendra impur ;

33. Pour celle qui souffre dans (le temps de) sa séparation ; pour celui qui a un écoulement, soit mâle, soit femelle, et pour l'homme qui couchera avec une (femme) impure.

CH. XVI. 1. L'Éternel parla à Mosché après la mort des deux fils d'Aharone, lorsqu'ils s'approchèrent devant l'Éternel et moururent.

2. L'Éternel dit à Mosché : parle à ton frère Aharone; qu'il ne vienne pas en tout temps dans le sanctuaire au dedans du voile, vers le devant du propitiatoire qui est sur la caisse, pour qu'il ne meure pas, car j'apparaîtrai dans une nuée sur le propitiatoire.

3. Avec ceci Aharone viendra dans le sanctuaire, avec

quittant Troie, dit, *Enéide*, liv. 11, v. 351 : *Excessere omnes adytis, arisque relictis*. Mais plusieurs commentateurs, et entre autres Michaëlis, remarquent qu'il faut entendre ici la nuée de fumée, et qui est ainsi nommée *infrà*, v. 13. Aben Esra paraît aussi voir une connexion entre ce verset et les versets 12 et 13 suivans : il s'exprime ainsi sur le mot *בענן* le nuage : *il ne doit entrer qu'avec la fumigation (קטורת) pour faire un nuage, et ne pas voir la gloire (הכבוד), il pourrait mourir. על* Sur. Sam. *אל* pers.

3. *בזאת* Avec cela, avec ce cérémonial. On a déjà remarqué que le neutre s'exprime en hébreu par le féminin. Les lettres *בזאת* ajoutées numériquement, donnent la somme 410; c'est la durée du premier temple; voilà encore un échantillon de la science cabalistique.

יבא אהרן אל הקדש בפר בדבקר לחטאת ואיל לעלה :  
 4 כתנת פד קדש ילבש ומכנסיו בר יתיו על בשרו  
 ובגדינו בר יחגור ובמזנפתו בד יצנף בגדי קדש הם  
 ורחץ במים את בשרו ולבשם : 5 ומאת עדת בני  
 ישראל יקח שני שעירי עזים לחטאת ואיל אחד לעלה :  
 6 והקריב אהרן את פר החטאת אשר לו וכפר בעדו  
 ובעד ביתו : 7 וילקח ארבע שני השעירים והעמיד  
 אתם לפני יהוה פתח אהל מועד : 8 ונתן אהרן על

4. כתנת *Tunique*. Sur les vêtements mentionnés ici, voir Exode, ch. 2, v. 8.  
 את בשרו *Sa chair*. Le Samaritain intercale entre ces deux mots le mot כל *tout*;  
 Sept. id. קדש *Saint*. Les commentateurs font des efforts pour rendre raison de  
 l'épithète de *saints* donnée à ces vêtements, comme par exception, et cependant ce  
 sont les mêmes que pour les autres offices.

5. שני שעירי עזים *Deux jeunes boucs*, dont l'un fut envoyé à Azazel, mais qui fut également un sacrifice pour le péché.

6. *Il rédimera*. Selon le Talmud il fit une confession, et le Talmud  
 en rapporte même la formule. בעדו *Pour soi*, de בעד adverb; il faut qu'il  
 soit rédimé lui-même avant de pouvoir rédimé les autres. ביתו *Sa maison*,  
 pour sa famille.

8. גורלות — גורל *Góral*. *Sort*, d'où en grec κλήρος, *sort*, κληρίω, *tirer au*  
*sort*. Selon les anciens, la divinité manifeste sa volonté par le sort; mais,  
 dit le Proverbe, ch. 16, v. 33 כל משפטו 'ומה' את הגורל ומה' כל משפטו  
*le sort est jeté dans le sein, mais son jugement est de Dieu*. On écri-  
 vait probablement sur un bulletin, ou quelque chose d'analogue, le mot à *Iehova*,  
 et sur l'autre à *Azazel*. לעזאזל *A Azazel*; mot sur lequel on n'a que des con-  
 jectures. Ounkl. et Ben Ouziel répètent le mot sans le traduire; les Sept. tra-  
 duisent τῷ ἀποπομπίῳ, à celui qui éconduit; d'où la Vulgate *hircus emis-*  
*sarius*, le bouc émissaire, des deux mots עז et אזל; mais cette version est  
 inadmissible: que signifie envoyer un bouc à un bouc? D'ailleurs עז est une  
 chèvre, et le verbe אזל se trouve ici au masculin! Philon ne dit rien à ce  
 sujet, et Josèphe copie les Septante. Saadias, rapporté par Aben Esra, traduit  
*Azazel une montagne escarpée*, Iar'hi de même; des deux mots עזז et אל, qui  
 expriment tous deux l'idée de force. Cette interprétation, quoique admise par

un jeune bœuf pour le péché et un bélier pour holocauste.

4. Il se revêtira d'une tunique sainte de lin, des caleçons de lin seront sur sa chair; il ceindra une ceinture de lin, et se coiffera d'un turban de lin; ce sont des vêtemens saints; il baignera sa chair dans l'eau et s'en revêtira.

5. Et (de la part) de l'assemblée des enfans d'Israël, il prendra deux jeunes boucs pour le péché, et un bélier pour l'holocauste.

6. Aharone offrira le bœuf du péché qui est à lui, et rédimera pour soi et pour sa maison.

7. Il prendra les deux boucs, et les placera devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation.

8. Aharone mettra sur les deux boucs des sorts; un

le Talmud (Iomà, fol. 67), est réfutée par Aben Esra; d'abord on ne connaît pas de montagne de ce nom-là, ensuite pourquoi le mot *הר* montagne, est-il supprimé, puisqu'on trouve *הר סיני*, *הר חרב*, etc. Il nous paraît probable qu'*Azazel* est le nom d'un de ces démons, habitant les lieux dévastés, et nommés par cette raison *שדים* (de *שוד* dévaster); comme il y avait une autre espèce de démons, habitant les bois, des espèces de Pan, de satyres (*infra*, ch. 17, v. 7). Ce nom n'est pas inconnu aux cabalistes; *Azazel* est, selon le Zohar, un des anges déchus et précipités dans les enfers, *ואינן עזא ועזאל* (Zohar in Genes., ch. 2, p. 131), *Ce sont Azé et Azaël*. C'est ce qu'on lit aussi dans le livre éthiopien attribué à Hénoc. L'opinion de *הזקוני* (*'Hiskouni*) [est qu'il s'agit ici de l'ange de la mort *סמאל* *le Samaël*. (On prétend dériver ce mot de *מאל סר* *il s'est détourné de Dieu*.) Peut-être, en admettant une légère transposition, faite à dessein, on pourrait lire *אל עזא* *le dieu Azaz*, nom qui a une singulière conformité avec l'Isis égyptienne. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'on découvre ici les vestiges du culte si ancien des deux principes. Maimonides évite de s'expliquer; soit à raison de la faiblesse de notre entendement, dit-il, soit à cause de l'imperfection de notre sagesse, il nous est impossible de connaître la raison de ce sacrifice (Moré Néb., part. 3, ch. 26).

שְׁנֵי הַשְּׁעִירִים גְּדֹלוֹת גֹּדְרֵל אֶחָד לַיהוָה וְגֹדְלֵ אֶחָד  
 לְעֹזָאֵל : 9 וְהִקְרִיב אֶת־הַשְּׁעִיר אֲשֶׁר עָלָה  
 עָלָיו הַגֹּדְרֵל לַיהוָה וַעֲשֶׂהוּ חֲטָאתָה : 10 וְהַשְּׁעִיר אֲשֶׁר  
 עָלָה עָלָיו הַגֹּדְרֵל לְעֹזָאֵל יַעֲמֶד־חַי לִפְנֵי יְהוָה לְכַפֵּר  
 עָלָיו לְשַׁלַּח אֲרָצוֹ לְעֹזָאֵל הַמִּדְבָּרָה : 11 וְהִקְרִיב אֶת־רֵן  
 אֶת־פֶּר הַחֲטָאתָה אֲשֶׁר־לוֹ וּכְפָר בְּעֵדוֹ וּבְעֵד בֵּיתוֹ וּשְׁחַט  
 אֶת־פֶּר הַחֲטָאתָה אֲשֶׁר־לוֹ : 12 וְרָקַח מְלֵאֵי־חֶמְתָּהּ  
 גַּחֲלֵ־אֵשׁ מֵעַל הַמִּזְבֵּחַ מִלִּפְנֵי יְהוָה וּמְלֵא חֲפָנָיו קִטְרֹת  
 סַמִּים רָקַח וְהֵבִיֵא מִבֵּית לְפָרְכָת : 13 וְנָתַן אֶת־  
 הַקִּטְרֹת עַל־הָאֵשׁ לִפְנֵי יְהוָה וּכְפָה וְעַנְן הַקִּטְרֹת אֶת־  
 הַכַּפֹּרֶת אֲשֶׁר עַל־הָעֵדוּת וְלֹא יָמוּת : 14 וְרָקַח מִדָּם  
 הַפֶּר וְהִזָּה בְּאֶצְבָּעוֹ עַל־פְּנֵי הַכַּפֹּרֶת קִדְמָה וּלִפְנֵי  
 הַכַּפֹּרֶת יִזֶּה שֶׁבַע־פְּעָמִים מִן־הַדָּם בְּאֶצְבָּעוֹ : 15 וּשְׁחַט  
 אֶת־שְׁעִיר הַחֲטָאתָה אֲשֶׁר לָעַם וְהֵבִיֵא אֶת־דָּמֹו אֶל־

Aben Ezra, selon sa manière habituelle quand il éprouve de l'embarras, s'énonce en style d'oracle : « Si tu es capable de comprendre le mystère d'Azazel (שאחר מלת עזאזל), tu apprendras aussi le mystère de son nom; car il « a des associés pareils dans l'Écriture; je te dirai par allusion une partie du « mystère; quand tu auras trente-trois ans, tu nous comprendras. » Il finit brusquement sans rien dire ni allégoriquement ni autrement.

9. ועשהו *Et le fera*, le destinera.

10. ועמד Du *Hophal*, au lieu de יעמד, le *kametz* bref est ici à cause de la gutturale qui suit. Sam. יעמיד — המדברה *Dans le désert*, demeure assignée aux démons. חי *Vivant*. Il était chargé de péché, et, dans cet état, il était envoyé vivant à Azazel, de même qu'un oiseau était envoyé dans les champs (voy. ci-dessus, ch. 14, v. 7).

11. והקריב Ceci est une répétition du v. 6; mais, selon le Talmud, il retourne une seconde fois au bœuf, et répète la confession.

12. חמזכה L'autel extérieur devant la porte de l'arche, au côté occidental, le plus éloigné du voile.

sort à l'Éternel, et un sort à Azâzél.

9. Aharone fera approcher le bouc sur lequel est tombé le sort à l'Éternel, et l'exécutera pour le péché;

10. Et le bouc sur lequel est tombé le sort à Azâzél sera placé vivant devant l'Éternel, pour rédimier sur lui, pour le renvoyer à Azâzél, dans le désert.

11. Aharone offrira le bœuf du péché qui est à lui, et rédimera pour soi et pour sa maison, et il égorgera le bœuf du péché, qui est propre à lui.

12. Il prendra plein un encensoir de la braise du feu de dessus l'autel devant l'Éternel, et ses mains pleines d'encens en poudre fine, et il le portera au-delà du voile.

13. Il mettra l'encens sur le feu devant l'Éternel; la nuée d'encens couvrira le propitiatoire qui est sur le témoignage, afin qu'il ne meure pas.

14. Il prendra du sang du jeune bœuf, et aspergera avec son doigt, en haut, sur le devant du propitiatoire du côté de l'orient; et il aspergera sept fois de ce sang avec son doigt devant le propitiatoire.

15. Il égorgera le bouc du péché qui est pour le peuple, en portera le sang au dedans du voile, et fera de ce

13. ולא ימות *Qu'il ne meure pas.* Il était défendu de regarder l'arche sainte, sous peine de mort, d'en haut (voy. I Sam. ch. 6, v. 19).

14. ולקח *Il prendra;* il était d'abord obligé de sortir du saint des saints et d'y rentrer une seconde fois. וזהו *Et aspergera.* Le Talmud s'étend sur ces aspersions, et prétend qu'elles ne se faisaient pas sur le propitiatoire même. קדמה *A l'orient;* entre l'arche et le voile.

15. שעיר *Un bouc,* un bœuf pour la caste sacerdotale, mais seulement un bouc pour le peuple. Ceci indique la différence de condition. (Moré Néb., part. 3, ch. 46.)

מִבֵּית לַפָּרֹכֶת וַעֲשֶׂה אֶת־דָּמּוֹ בַּאֲשֶׁר עָשָׂה לָהֶם הַפָּר  
וְהָיָה אֹתוֹ עַל־הַכִּפֹּרֶת וּלְפָנֵי הַכַּפֹּרֶת : 16 וְכִפֹּר עַל־  
הַקֹּדֶשׁ מִטְּמֵאת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וּמִפְּשָׁעֵיהֶם לְכָל־חַטָּאתָם  
וְכֹן וַעֲשֶׂה לְאֹהֶל מוֹעֵד הַשֹּׁכֵן אֹתָם בְּהַגֵּךְ טְמֵאתָם :  
17 וְכָל־אָדָם לְאֹהֶל מוֹעֵד בְּבָאוֹ לְכַפֹּר  
בַּקֹּדֶשׁ עֲרִיצָתוֹ וְכִפֹּר בְּעֵרוֹ וּבְעֵדוֹ בֵּיתוֹ וּבְעֵד כָּל־קִדְוֵי  
יִשְׂרָאֵל : שְׁנֵי 18 וַיֵּצֵא אֶל־הַמִּזְבֵּחַ אֲשֶׁר לִפְנֵי־יְהוָה  
וְכִפֹּר עָלָיו וּלְקַח מִדָּם הַפָּר וּמִדָּם הַשְּׁעִיר וְנָתַן עַל־  
קַרְנוֹת הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב : 19 וְהָיָה עָלָיו מִזִּדְהֵם בְּאֲצַבְעוֹ  
שִׁבְעַת פְּעָמִים וְטָהֲרוּ וּקְדָשׁוּ מִטְּמֵאת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : 20  
וְכֹלָה מִכִּפֹּר אֶת־הַקֹּדֶשׁ וְאֶת־אֹהֶל מוֹעֵד וְאֶת־הַמִּזְבֵּחַ  
וְהַקְּרִיב אֶת־הַשְּׁעִיר הַחַי : 21 וְסָמַךְ אֶהָרָן אֶת־שֵׁתֵי  
יָדָיו עַל רֹאשׁ הַשְּׁעִיר הַחַי וְהִתְוַדָּה עָלָיו אֶת־כָּל־עֲוֹנוֹתָי

16. *Des impuretés.* Les transgressions capitales sont appelées impures ; plus loin , ch. 20, v. 3. ומפשיעהם et des transgressions dans leurs devoirs envers Dieu, et en tenant une conduite réprouvée. Mais, selon les talmudistes, il n'est ici question que des impuretés commises sur les choses saintes, sur ce qui regarde le sanctuaire.

17. *Tout homme,* même un cobène.

18. *C'est l'autel d'or.*

21. *Le bouc vivant.* Il y a ici une distinction fort remarquable : les péchés de la caste sacerdotale, ceux du peuple envers les statuts et les temples de cette caste sont rédimés explicitement et en masse ; l'Éternel en a agréé le sacrifice ; mais les autres péchés du peuple ne sont pas *expressément* rédimés ; Dieu n'en agréé pas le sacrifice ; on renvoie le bouc tout vivant à Azazel וְהִתְוַדָּה וְהָיָה יָדָה *confesser, avouer,* voy. ch. 5, v. 5. *עונות les perversités, les méfaits ;* racine עוה au propre *courber,* au figuré *pervertir ;* les mauvaises pensées qui pervertissent les actions. *פשיעהם Les crimes* comprenant *לכל חטאתם tous les péchés ;* חטא se dit de l'action involontaire ; mais עון et פשע s'appliquent toujours aux actions préméditées, avec la dif-

sang comme il a fait avec le sang du jeune bœuf, et l'aspergera sur le propitiatoire et devant le propitiatoire.

16. Il rédimera, pour le sanctuaire, des impuretés des enfans d'Israël et de leurs fautes, dans tous leurs manquemens; et ainsi il fera pour la tente d'assignation, qui demeure avec eux, au milieu de leurs impuretés.

17. Aucun homme ne sera dans la tente d'assignation lorsqu'il viendra pour rédimer dans le sanctuaire jusqu'à sa sortie; et il rédimera pour lui et pour sa maison, et pour toute l'assemblée d'Israël.

18. Il sortira vers l'autel qui est devant l'Éternel, et rédimera sur lui; il prendra du sang du jeune bœuf et du sang du bouc, et en mettra sur les cornes de l'autel à l'entour;

19. Il aspergera dessus de ce sang, avec son doigt, sept fois, il le purifiera et le sanctifiera des impuretés des enfans d'Israël.

20. Quand il aura achevé de rédimer le sanctuaire, la tente d'assignation et l'autel, il fera approcher le bouc vivant.

21. Aharone appuiera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et avouera sur lui toutes les iniquités des enfans d'Israël et toutes leurs fautes dans tous leurs man-

férence que עון *perversité*, de ערה *il a perverti*, se dit de ce qui fait supposer un endurcissement dans le crime; ce mot est souvent accompagné d'un qualificatif; Job, ch. 31, v. 11 : עון פלילים *un crime de la compétence des juges*; un grand crime; פשע *est une infidélité, un péché* moindre que עון *perversité, iniquité*, et plus que חטאת *faute, manquement*. L'ordre de la confession était, selon le תורת כהנים *doctrine des cohenime*, différent de celui indiqué ici : le cohène disait אָנָּא הוֹשִׁיעַ אֶת אֱלֹהֵינוּ *de grâce, Seigneur!* אָנָּא

בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֵת־כָּל־פְּשָׁעֵיהֶם לְכַלְחַטְאֲתָם וְנָתַן אֹתָם  
עַל־רֹאשׁ הַשְּׁעִיר וְשִׁלַּח בְּיַד־אִישׁ עֵתִי הַמְדַבְּרָה : 22  
וְנָשָׂא הַשְּׁעִיר עִלָּיו אֶת־כָּל־עֲוֹנוֹתֵם אֶל־אֶרֶץ גְּזֵרָה וְשִׁלַּח  
אֶת־הַשְּׁעִיר בַּמִּדְבָּר : 23 וּבָא אֲהֵרֹן אֶל־אֱלֹהִים מוֹעֵד  
וּפָשַׁט אֶת־בְּגָדֵי הַכֹּהֵן אֲשֶׁר לָבַשׁ בְּבָאוּ אֶל־הַקֹּדֶשׁ וְהִנִּיחֵם  
שָׁם : 24 וּרְחֵץ אֶת־בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם בַּמָּקוֹם קָדוֹשׁ וְלָבַשׁ  
אֶת־בְּגָדָיו וַיֵּצֵא וַעֲשֵׂה אֶת־עֲלָתוֹ וְאֶת־עֹלֹת הָעֵם וּכְפַר  
בְּעֵדוֹ וּבְעֵד הָעֵם : שְׁלִישִׁי (שְׁנֵי כֶּשֶׁן מְחוּבְרִין) 25 וְאֵת  
חֹלֶב הַחֲטָאתַי וְקִטְוֵי הַמִּזְבֵּחַ : 26 וְהִמְשַׁלַּח אֶת־הַשְּׁעִיר  
לְעֹזָאֵל יִכְבֵּס בְּגָדָיו וּרְחֵץ אֶת־בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם וְאֶחְרִי־כֵן  
יָבֹא אֶל־הַמִּחֻנָּה : 27 וְאֵת־פֶּר הַחֲטָאתַי וְאֵת־וְשְׁעִיר  
הַחֲטָאתַי אֲשֶׁר הוֹבֵא אֶת־דָּמָם לְכַפֵּר בַּקֹּדֶשׁ יוֹצִיא אֶל־

*ils ont péché, עוּ il* *ils ont transgressé, פשעו il* *ils ont commis des crimes,*  
*devant toi, ton peuple, la maison d'Israël. Il les donne, il les trans-*  
*porte par la pensée. עתי Ounkl. דזמן préparé ; עתי* ce mot est unique dans  
la Bible ; il vient de *עת* *temps* ; זמן en chaldéen a la même signification : un  
homme destiné à cet emploi depuis quelque temps. Hérodote, liv. 2, ch. 39,  
dit que les Egyptiens croyaient détourner tout malheur de leur tête en en  
chargeant une victime. C'était la tête séparée de la victime qui était chargée  
d'imprécations. En conséquence de cet usage, aucun Egyptien ne mange jamais de  
la tête d'un animal, quel qu'il soit.

22. ארץ גזרה Littéralement *une terre coupée, divisée, privée d'habi-*  
*tans. Ben Ouziel אתר צדיא אטר lieu désolé. Ounkl. לא יתבא une terre in-*  
*habitée. Sept. ἄβατον, inabordable. Ces différentes versions se confondent ;*  
*גזירה* vient de *גזר couper* ; lorsque la terre est *coupée, séparée, isolée*. Les  
Arabes donnent le nom de *גזירה gasir*, à une île, d'où *Algasir*, et par corrup-  
tion *Alger*, à cause d'un ancien flot, maintenant réuni à la ville. Mendel-  
sohn dit *un pays maudit* (*גזר* signifie aussi *résoudre, prendre une détermi-*  
*nation, prononcer sur quelque chose*). *ושלח* Ce mot, d'après le *באור*.  
signifie, *il l'envoie à la mort*. Une tradition touchant la mise à mort de l'ani-  
mal est rapportée par Ben Ouziel et relatée dans une des oraisons de l'office

quemens ; il les mettra sur la tête du bouc, et l'enverra , par un homme préparé , dans le désert.

22. Le bouc portera sur lui toutes leurs iniquités dans un pays isolé ; il enverra le bouc dans le désert.

23. Aharone viendra dans la tente d'assignation , et quittera les vêtemens de lin dont il s'était vêtu en entrant dans le sanctuaire, et les y déposera.

24. Il baignera sa chair dans l'eau dans un endroit saint, se revêtira de ses vêtemens, sortira, exécutera son holocauste et l'holocauste du peuple, et rédimera pour lui et pour le peuple ;

25. Et il vaporisera la graisse du péché sur l'autel.

26. Et celui qui aura conduit le bouc à Azâzél nettoiera ses vêtemens, baignera sa chair dans l'eau, après cela il viendra dans le camp ;

27. Et il fera sortir hors du camp le jeune bœuf du péché et le bouc du péché dont le sang a été porté pour

(סדר העבודה) des Israélites du rite *Sephardi* ; cette oraison est attribuée à un grand pontife (*cohène haggadol*).

23. וּבֵא אַהֲרֹן *Aharone viendra*. Iar'hi dit que ce verset n'est pas à sa place , parce qu'on ne connaît pas le motif de cette nouvelle entrée. Mendelsohn dit dans sa traduction , d'après la tradition talmudique , que c'est pour retirer les encensoirs qu'il y avait laissés. וְהִנִּיחֵם *Il les déposera*. Voici, selon le Talmud , l'ordre de l'office du jour : 1° sacrifice ordinaire du matin , et les supplémens du jour, en habits d'or ; 2° encensement , aspersion dans le sanctuaire, en habits blancs ; 3° sacrifice du bouc, en habits d'or ; 4° sacrifice du bélier du peuple, et le sacrifice ordinaire entre vèpres ; 5° entrée du sanctuaire pour chercher l'encensoir, en habits blancs.

26. וְהַמְסִלָּה *Celui qui renvoie*. Gueddes place ce verset entre les versets 22 et 23, où il lui paraît mieux à sa place. לְעֹזָזֵל *A Azâzél*. Suppl. אֲשֶׁר הָיָה *qui était*.

מחין למחנה ושרפו באש את עזרתם ואת בשרם ואת פרשם : 28 והשרף אתם יבבם בגריו ורחץ את בשרו במים ואחריו יבוא אלהמחנה : 29 והיתה לכם לחקת עולם בחדש השביעי בעשור לחדש תענו את נפשתיכם וכל מלאכה לא תעשו האזרח והגר הגר בתוכם : 30 כרביום הזה יכפר עליכם לטהר אתכם מכל חטאתיכם לפני יהוה חמורו : 31 שבת שבתון היא לכם וענייתם את נפשתיכם חקת עולם : 32 וכפר הכהן אשר ימשח ארנו ואשר ימלא את ידיו לכהן תחת אביו ולבש את בגדיו הכהן בגדיו הקדש : 33 וכפר את מקדש הקדש ואת אהל מועד ואת המזבח יכפר ועל

29. השביעי *Le septième*, répond à *tisri*, *septembre*. Cette fête est encore regardée comme la plus considérable du culte moderne, et, comme dit très-bien Salvador, c'est un jour d'amnistie générale. *Vous affligerez vos âmes*. Aben Esra dit que le verbe ענה exprime ici le jeûne; car nous trouvons, Isaïe, ch. 55, v. 2 : ותתענג בדשן נפשכם *et votre âme se restaure par l'abondance*; or ענה *s'affliger*, est le contraire de ענג *se restaurer*, et nous trouvons נפש נענה *l'âme à jeûne sera rassasiée*, et il donne pour principe que ענה avec נפש exprime le jeûne (צום). Cette interprétation est probable, sans cesser d'être conjecturale. Le Psalmiste dit נפשי בצום עניתי *j'ai affligé mon âme par le jeûne*, Ps. 37, 13. Il y a donc d'autres afflictions que par le jeûne; le vrai mot pour *jeûne* est צום, on ne le trouve pas dans le Pentateuque. Le Talmud énumère six espèces d'interdictions au jour dont il est question : 1° manger; 2° boire; 3° ablution; 4° onction; 5° chaussure; 6° lit conjugal. Les Egyptiens se préparaient à la fête d'Isis, la plus considérable de leur culte, par des jeûnes. (Hérod. 11, 40.) האזרח *L'indigène*, dont on connaît la famille, comme le soleil (זרח *rayonner*), que sa bienfaisante influence fait connaître à tous. גר *L'étranger*, dont les ascendans sont inconnus. Selon Kim'bi, la racine de גר est גור *demeurer*, celui qui demeure avec nous, soit un idolâtre qui s'est engagé à quitter l'idolâtrie, soit un prosélyte. Il y a, dit le באור, trois espèces

rédimer dans le sanctuaire, on brûlera au feu leurs peaux, leur chair et leur fiente.

28. Celui qui les brûle nettoiera ses vêtemens et baignera sa chair dans l'eau; après cela il viendra dans le camp.

29. Ceci vous sera une ordonnance perpétuelle : dans le septième mois, le dix du mois, vous affligerez vos personnes, vous ne ferez aucun ouvrage, l'indigène et l'étranger qui séjourne au milieu de vous ;

30. Car en ce jour il rédimera sur vous, pour vous purifier de tous vos manquemens devant l'Éternel.

31. C'est un repos des repos pour vous; vous affligerez vos âmes; c'est une ordonnance perpétuelle.

32. Le cohène qu'on aura oint, et qu'on aura investi pour officier à la place de son père, rédimera; il vêtira les vêtemens de lin, vêtemens saints.

33. Il rédimera le saint sanctuaire, il rédimera la tente

d'étrangers (גרים) : 1° celui qui demeure dans un endroit quelque temps et s'en va ensuite; גר proprement dit *passager*; 2° celui qui s'établit dans un endroit et conserve ses anciennes habitudes; c'est un גר תושב *étranger établi*; 3° celui qui s'est soumis à l'observance des préceptes, comme les indigènes, c'est un גר צדק *étranger de justice*.

30. לטהר אתכם מכל חטאתיכם *Pour vous purifier de tous vos péchés qui constituent vos impuretés, provenant de la concupiscence.* לפני ה' *Devant l'Éternel*; vous serez purifiés de vos péchés contre l'Éternel. Là-dessus le Talmud dit (Ioma, p. 85) : עבירות שבין אדם למקום יום כפור מכפר *Le Kippour fait pardonner les torts de l'homme envers Dieu*;

עבירות שבין אדם לחברו אין יום כפור מכפר עד שירצה את חברו *mais il ne fait pas pardonner les torts de l'homme envers son prochain; il faut qu'il le satisfasse, voir aussi Isaïe, ch. 58, v. 6.*

31. שבת שבתון *Schabbath Schabbathône, repos des repos.* שבת *Schabbath*

הַכֹּרְתִים וְעַל כָּל־עַם הַקָּהָל יִכָּפֵר : 34 וְהִיחֵד־לָאֵת  
 לָכֶם לַחֲקֵת עֹלָם לְכַפֵּר עַל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִכָּל־חַטָּאתָם  
 אַחַת בַּשָּׁנָה וְלַעֲשׂ כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : פ  
 וּבֵיעִי ז' ו' וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 דִּבֶּר  
 אֶל־אַהֲרֹן וְאֶל־בָּנָיו וְאֶל־כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵיהֶם  
 זֶה הַדָּבָר אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה לֵאמֹר : 3 אִישׁ אִישׁ מִבֵּית  
 יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יִשְׁחַט שׂוֹר אֹרֶכְשׁוֹב אֲרִיעֵו בַּמַּחֲנֶה אוֹ אֲשֶׁר  
 יִשְׁחַט מִחוּץ לַמַּחֲנֶה : 4 וְאֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד לֹא  
 הֵבִיאוּ לְהַקְרִיב קָרְבָן לַיהוָה לִפְנֵי מִשְׁכַּן יְהוָה דָּם יִחַשֵׁב  
 לְאִישׁ הַהוּא דָם שֶׁפָּךְ וּנְכַרְתָּ הָאִישׁ הַהוּא מִקִּרְב  
 עַמּוֹ : 5 לְמַעַן אֲשֶׁר יָבִיאוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת־זִבְחֵיהֶם  
 אֲשֶׁר הֵם זִבְחִים עַל־פְּנֵי הַשָּׁדָה וְהֵבִיאוּם לַיהוָה אֶל־  
 פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד אֶל־הַכֹּהֲנִים וְזָבְחוּ זִבְחֵי שְׁלָמִים לַיהוָה  
 אוֹתָם : 6 וְזָרַק הַכֹּהֵן אֶת־הַדָּם עַל־מוֹפֵת יְהוָה פֶּתַח

exprime la cessation du travail; cette expression se trouve aussi avec le sabbat; on compare le jour de rédemption (*Kippour*) au sabbat pour en relever la sainteté.

CH. XVII. 3. *De la maison d'Israël.* Les Sept. et plusieurs manuscrits hébreux portent *מבני ישראל des enfans*; ils ajoutent *מז הגר du prosélyte*, etc., comme au verset 10. Les talmudistes ne sont pas d'accord s'il s'agit ici de sacrifices ou de tout animal tué pour la nourriture. La probabilité est pour cette dernière opinion. On voulait interdire aux Israélites de manger de la chair autre que celle des sacrifices, et s'opposer ainsi à l'idolâtrie cachée, à laquelle ils auraient pu se livrer, si le culte de Iehova n'avait été restreint à un seul endroit. L'exécution d'une pareille mesure, pour une réunion de plus de deux millions d'individus, paraît extrêmement difficile. Au Deutéronome, ch. 12, v. 15, cette défense n'existe plus.

4. *לא הביאו Ne l'a pas amené*; le Samaritain ajoute :

לעשות אתו עלה או שלמים לה' לרצונכם לריח ניחח וישחטו בחוץ  
 . *pour en faire un holo-*

d'assignation et l'autel; et il rédimera les cohenime et tout le peuple de l'assemblée.

34. Ce sera pour vous une ordonnance perpétuelle de rédimer les enfans d'Israël de tous leurs manquemens une ( fois ) dans l'année : on fit comme l'Éternel l'avait ordonné à Mosché.

CH. XVII. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant :

2. Parle à Aharone et à ses fils, et à tous les enfans d'Israël, et dis-leur : voici la chose que l'Éternel a commandée, en disant :

3. Un homme quelconque de la maison d'Israël qui égorgera un bœuf, ou un agneau ou une chèvre dans le camp, ou qui égorgera hors du camp,

4. Et ne l'aura point amené à l'entrée de la tente d'assignation pour présenter une offrande à l'Éternel, devant l'habitable de l'Éternel, pour du sang ce sera compté à cet homme ; il a répandu du sang, cet homme sera tranché du milieu de son peuple;

5. Afin que les enfans d'Israël amènent leur victime qu'ils égorgent ( maintenant ) dans les champs, qu'ils les amènent à l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, au cohène, et qu'ils les sacrifient en sacrifice pacifique à l'Éternel.

6. Et que le cohène asperge le sang sur l'autel de

*causte ou un sacrifice pacifique à l'Éternel, pour vous produire saveur, pour une odeur agréable, s'il l'égorge dehors et ne l'apporte pas à l'entrée de la tente d'assignation pour l'offrir. Cette leçon fait disparaître toute difficulté ; c'est un sacrifice fait hors de l'endroit assigné. כח Du sang. כח Signifie ici meurtre, c'est comme s'il avait commis un meurtre. Toute l'histoire judaïque atteste que les sacrifices se faisaient en tous lieux, et même par d'autres que des*

אֶהֱלֵךְ מוֹעֵד וְהִקְמִיר הַחֹלֶב לְרִיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה : 7 וְלֹא  
 יִזְבְּחוּ עוֹד אֶת־זִבְחֵיהֶם לְשַׁעִירִים אֲשֶׁר הֵם זָנִים אַחֲרֵיהֶם  
 חֻקַּת עוֹלָם תְּהִי־זֹאת לָהֶם לְדוֹרָהֶם : חֲמִישִׁי (שְׁלִישִׁי  
 כִּשְׁחֵן מִחוּבְרִין) 8 וַיֹּאמְרוּ הָאֱלֹהִים הָאֵלֶּה אִישׁ מִבֵּית יִשְׂרָאֵל  
 וּמִן־הַגֵּר אֲשֶׁר־יָגֵר בְּתוֹכְכֶם אֲשֶׁר־יֵלֵךְ עִלָּה עִלָּה אֶחָבֶךָ :  
 9 וַיֹּאמְרוּ אֶהֱלֵךְ מוֹעֵד לֹא יִבְיָאֵנוּ לַעֲשׂוֹת אִתּוֹ  
 לַיהוָה וּנְכַרְתָּ הָאִישׁ הַהוּא מֵעַמּוּי : 10 וְאִישׁ אִישׁ  
 מִבֵּית יִשְׂרָאֵל וּמִן־הַגֵּר הַגֵּר בְּתוֹכְכֶם אֲשֶׁר יֹאכֵל כָּל־  
 דָּם וְנִרְוִיתִי פָנָי בְּנֶפֶשׁ הָאֹכֵלֶת אֶת־דָּמָהּ וְהִכַּרְתִּי אֶת־הָאִישׁ  
 מִקִּרְבִּי עִמָּה : 11 כִּי נֶפֶשׁ הַבֶּשֶׂר בַּדָּם הוּא וְאֲנִי נֹתֵתִי

cohenime, et encore aujourd'hui chaque Israélite est apte à tout office du culte.

5. *Afin que*, c'est là le motif de la défense. Il fallait que les sacrifices fussent amenés devant le cohen.

6. *אשר פתח* Sam. *אשר פתח*.

7. *לשעירים* *Séirime*, Sam. *לשעירים* Sept. *τοὶ ματαῖοι, à ceux qui sont vains, aux faux dieux*. Aquila dit: *aux velus*, de *שער*, poil; d'autres disent *aux salyres*. Il s'agit sans doute ici de quelque déité étrangère; la phrase qui suit rend cette supposition probable, et on est porté à penser à Pan, à Faune, surtout si l'on réfléchit que les boucs étaient généralement adorés parmi les Égyptiens, principalement à Mendès; voy. Hérod., 11, 42. Les différentes explications que nous venons de rapporter conviennent au bouc, et il paraît que les Israélites avaient suivi ces déréglemens que leur reproche encore Amos (v. 25). Toutefois il serait difficile de dire quelque chose de déterminé, soit sur la nature du sacrifice, soit sur la manière de le faire. Les Targoumim donnent le mot *שִׁידִין démons*, et Mendelsohn dit *Waldteufel, démons de la forêt*. Toujours paraît-il certain que l'institution des sacrifices a eu pour objet de détourner les Israélites de sacrifier aux dieux champêtres (voir *Moré Nébouch.*, part. 3, ch. 46). Il s'agissait aussi de pourvoir à l'entretien de la tribu de Lévi. זָנִים Litt. d'après lesquelles ils se prostituent. Le mot זָנָה se prostituer, se corrompre, fornicuer, s'applique particulièrement à l'idolâtrie, voy. Exode, ch. 34, v. 15. Dans cette phrase, il ne s'agit pas d'une prostitution réelle. L'expression du texte est un hébraïsme.

l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, qu'il vaporise la graisse en odeur agréable à l'Éternel ;

7. Et qu'ils n'égorgent plus leurs victimes aux séirime, devant lesquels ils se prostituent ; ceci leur sera une ordonnance perpétuelle dans leurs générations.

8. Et à eux tu diras : un homme quelconque de la maison d'Israël, ou de l'étranger qui séjourne parmi eux, qui présentera un holocauste ou une victime,

9. Et qui ne l'amènera pas à l'entrée de la tente d'assignation pour l'exécuter à l'Éternel, cet homme sera retranché de ses peuples.

10. Un homme quelconque de la maison d'Israël, ou de l'étranger qui séjourne au milieu d'eux, qui mangera de quelque sang, j'appliquerai ma face contre la personne mangeant le sang, et je la retrancherai du milieu de son peuple.

11. Car l'âme de la chair est dans le sang ; je vous

8. בתוכם *Au milieu d'eux.* Sept. *iv' upiv, avec vous,* et un manuscrit hébreu de même. יעלה *Sam. יעשה* *exécutera.*

9. 'לה *A l'Éternel,* c'est ainsi qu'on saura qu'il est destiné à l'Éternel, tandis que, fait aux champs, le sacrifice aurait pu être adressé secrètement à quelque divinité étrangère.

10. חגר *Qui habite.* Sam. אשר יגור *qui habitera.* פני ונתתי *Litt. je donnerai ma face.* Ounkl. dit רוגזי *ma colère.* Ben Ouziel, et d'après lui Iar'hi, *mon loisir.* האכלת *Qui mange.* Peut-être que les peuples connus des Israélites, non seulement mangeaient le sang des bêtes, mais encore celui des hommes, et c'est contre cet usage barbare qu'il s'agit de précautionner les Hébreux ; c'est pourquoi ils ne devaient pas même manger celui des bêtes.

11. נפש חכשר בדם הוא *L'âme de la chair est dans le sang.* Nous trouvons cette idée, Gen., ch. 9, v. 4 et 5. C'est pourquoi l'effusion du sang fut instituée pour rédimmer la personne coupable d'un crime entraînant la peine de mort. C'est ce que dit aussi Aben Esra כפר שיש בו יכפר *il rédimera avec*

לְכֶם עַל־הַמִּזְבֵּחַ לְכַפֵּר עַל־נַפְשֹׁתֵיכֶם כִּי־הָדָם הוּא בְנֶפֶשׁ  
 יִכַּפֵּר : 12 עַל־כֵּן אָמַרְתִּי לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל כָּל־נֶפֶשׁ מִכֶּם  
 לֹא־תֹאכַל דָּם וְהִגֵּר הַגֵּר בְּתוֹכְכֶם לֹא־יֹאכַל דָּם : 13  
 וְאִישׁ אִישׁ מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל וּמִזֵּר הַגֵּר בְּתוֹכְכֶם אֲשֶׁר  
 יֵצֵד צִיד חַיָּה אֶרְעוּף אֲשֶׁר יֹאכַל וּשְׂפָךְ אֶרְדָּמוֹ וּכְסָהוּ  
 בְּעֶפְרָה : 14 כִּי־נֶפֶשׁ כָּל־בֶּשֶׂר דָּמוֹ בְּנַפְשׁוֹ הוּא וְאָמַר  
 לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל דָּם כָּל־בֶּשֶׂר לֹא תֹאכְלוּ כִּי נֶפֶשׁ כָּל־בֶּשֶׂר  
 דָּמוֹ הוּא כָּל־אֲכָלְיוֹ וְכָרַת : 15 וְכָל־נֶפֶשׁ אֲשֶׁר תֹּאכַר  
 נִבְלָה וּמִרְפָּה בַּאֲזוּחַ וּבִגֵּר וּכְבֶּס בְּגָדָיו וְרָחַץ בַּמַּיִם וְטָמֵא  
 עֲדָתוֹ עֲרֵב וְטָהַר : 16 וְאִם לֹא יִכְבֶּס וּבִשְׂרוֹ לֹא יִרְחַץ  
 וְנִשְׂאָ עוֹנָו :

פ

*l'âme qui est en lui; il ajoute והטעם נפש תחת נפש et la raison est âme pour âme.* Dans les sacrifices de divers peuples l'expression *le sang* et *l'âme* se confondent; conf. Virg. l. 1, v. 116. Ce verset renferme toute la théorie des sacrifices; on a commencé par tuer les hommes et on a fini par les échanger.

13. יצוד ציד *Qui chassera une chasse.* D'après ces mots il paraît que la chasse était permise aux Israélites. *Que l'on mange, litt. qui est mangé,* car *יאכל* est au passif (*Niphal*). Iar'hi dit que ce passage indique l'exclusion *des impurs*, de ceux des animaux que la loi ne permet pas de manger. *Et le couvrira;* les commentateurs cherchent à expliquer la raison de cette prescription : c'est peut-être toujours par le motif que Mosché voyant l'âme dans le sang, il voulut empêcher non seulement qu'il fût mangé par l'homme, mais même qu'il fût léché par les bêtes. Le *באור* parle dans ce sens.

14. *נפש* Sam. הנפש — *הנפשו הוא* — *כי נפש כל בשר דמו בנפשו הוא* — Ce passage est difficile; le mot *נפש* *nepesch*, signifie 1° *être*, *נפש חיה* Gen., ch. 1, v. 20, *un être vivant*; 2° *vie, âme, force vitale*, *נפשא נפשה* Gen., ch. 35, v. 18, *et comme son âme, sa vie, s'en allait*; 3° la volonté, *אם יש את נפשכם* Gen., ch. 23, v. 8, *s'il est dans votre volonté*; 4° *l'humeur, la disposition d'esprit*, *ידעתם את נפש הגר* Exode, ch. 23, v. 9, *vous connaissez la vie (l'humeur) de l'étranger*; 5° *une personne*; ci-dessus, ch. 4, v. 2, *נפש כי תחטא* *une personne qui péchera*; Luther nous paraît avoir le mieux rendu ce passage : *car la vie corporelle (des Leibes Leben) est dans son sang, pendant qu'il (l'animal) vit.* La Vulgate ne rend pas les deux

J'ai donné sur l'autel pour rédimer vos personnes; car c'est le sang qui rédimera la personne.

12. C'est pourquoi j'ai dit aux enfans d'Israël : aucune personne d'entre vous ne mangera du sang, l'étranger qui séjourne au milieu de vous ne mangera pas de sang.

13. Et quiconque des enfans d'Israël, ou de l'étranger qui séjourne au milieu de vous, qui chassera un gibier, une bête sauvage, ou un oiseau que l'on mange, en répandra le sang, et le couvrira de poussière.

14. Car l'âme de toute chair, (c'est) son sang dans son être; j'ai dit aux enfans d'Israël : vous ne mangerez le sang d'aucune chair, car l'âme de toute chair c'est son sang, celui qui le mange sera retranché.

15. Et toute personne, soit indigène, soit étranger, qui mangera une charogne ou (un animal) déchiré, nettoiera ses vêtemens, se baignera dans l'eau, sera impure jusqu'au soir, et pure (ensuite).

16. Si elle ne nettoie pas (ses vêtemens) et ne baigne pas sa chair, elle portera son iniquité.

derniers mots : *anima enim omnis carnis in sanguine est*; Sept. id. La traduction de Mendelsohn nous paraît trop s'écarter dans cet endroit de la simplicité biblique; il dit : *car le sang combiné avec l'esprit vital est ce qu'il y a de personnel (ist das persönliche) dans toute chair vivante*. Nous avons pensé mieux nous rapprocher du texte en prenant le mot נפש dans deux acceptions presque semblables, quoique différant un peu dans l'expression, *car l'âme de toute chair (c'est) son sang dans son être*, c'est-à-dire, la vie consiste dans le sang animé. On ne trouve pas dans le Pentateuque d'indice patent d'une âme immatérielle. אכליו *Ceux qui le mangent*, Sam. אכליו au singulier.

15. נבלה *Charogne, cadavre*, de נבל *se faner*. וטהר *Et il sera pur*. Le Sam. n'a pas ce mot final qui est à la vérité peu usité.

וידבר יהוה אל משה לאמר : 2 דבר אל  
 בני ישראל ואמרת אלהם אני יהוה אלהיכם : 3 כמעשה  
 ארץ מצרים אשר ישבתם בה לא תעשו וכמעשה ארץ  
 כנען אשר אני מביא אתכם שמה לא תעשו ובחוקתיהם  
 לא תלכו : 4 אה משפטי תעשו ואת חוקתי תשמרו  
 ללכת בהם אני יהוה אלהיכם : 5 ושמרתם את  
 חוקתי ואת משפטי אשר יעשה אתם האדם וחי בהם  
 אני יהוה : 6 פ ששי 6 איש איש אל כל  
 שאר בשרו לא תקרבו לגלות ערותי אני יהוה : 7  
 ערות אביה וערות אמה לא תגלה אמה הוא לא תגלה

CH. XVIII. I. וידבר Il parla. Quelques commentateurs prétendent que les cinq premiers versets de ce chapitre font partie du précédent. Toutefois le commencement de ce chapitre annonce une nouvelle section de lois; plusieurs sections commencent par cette formule, comme ch. 10, v. 1, ch. 12, v. 1, etc. Ici l'on défend l'inceste, l'adultère, les crimes contre nature, l'immolation des enfans à Moloch, et autres crimes de ce genre.

3. כמעשה Comme l'action, c'est-à-dire comme l'habitude; comme les actions qui leur sont propres. כוּא מביא Racine כוּא venir; je vous fais venir; prêtent pour le futur. חקתיהם Leurs statuts, ceux des peuples qui l'habitent.

4. משפטי Mes jugemens, de שפט juger, voy. sur ce mot, Exode, ch. 21, v. 1.

5. ושמרתם Vous observerez. Des commentateurs expliquent pourquoi, dans ce verset, ce verbe accompagne משפט jugement, qui est précédé au verset 4 du verbe עשה faire. C'est une élégance de style. Avant משפטי mes jugemens, et חקתי mes statuts, les Sept. mettent כל tous, et après ה' l'Éternel, ils ajoutent אלהיכם votre Dieu. האדם L'homme incapable de supporter une trop grande rigidité, et devant s'abstenir d'un trop grand relâchement; des ordonnances sages conviennent seules à l'humanité. וחי בהם Il vivra par elle; Sam. וחייה Oynkl. dit: עלמא בחיי il vivra la vie éternelle. Ben Ouziel paraphrase encore davantage; il ajoute עם צדיקיא וחולקיה san partago (est) avec les justes.

6. שאר La chair; Synonyme à בשר, ce dernier ordinairement signifie de la chair qu'on mange, de la viande; tandis que שאר signifie souvent parent consanguin; de שאר ce qui reste, comme שארית, c'est-à-dire les individus qui

CH. XVIII. 1. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

2. Parle aux enfans d'Israël, et dis-leur : je suis l'Éternel, votre Dieu.

3. Comme les actions du pays d'Égypte, où vous étiez établis, ne faites pas ; comme les actions du pays de Kénâane, où je vous amène, ne faites pas, et selon leurs statuts ne marchez pas.

4. Vous exécuterez mes jugemens, et vous observerez mes statuts, pour marcher selon eux ; moi l'Éternel, votre Dieu.

5. Observez mes statuts et mes jugemens, que l'homme les exécute et vive par eux ; moi l'Éternel.

6. Que nul ne s'approche de sa parente consanguine, pour découvrir la nudité ; moi l'Éternel.

7. Tu ne découvriras point la nudité de ton père, la

avec lui, l'homme, ne font qu'un par la consanguinité ; il est déterminé ordinairement par les mots qui l'accompagnent, voy. plus loin ch. 21, v. 2 ; Nomb. ch. 27, v. 11 ; le mot *בשרו* *sa chair*, qui l'accompagne ici, est une espèce de périphrase, *la chair de sa chair*, pour dire *sa propre chair*. Ps. 78, v. 27. *סֹמֵךְ* est pris pour *nourriture*, c'est une expression poétique. Les commentateurs ne sont pas d'accord s'il s'agit de mariages incestueux, ou d'adultère seulement, *תקרב* *de קרב* *approcher*, et désigne quelquefois la cohabitation, comme Isaïe, ch. 8, v. 3. *ערוה* *La nudité* ; selon d'autres *la honte (pudenda)* ; l'idée est ici la même ; la racine de *ערוה* est *ערה* *découvrir*, de là *וערוה* *nu et découvert* ; Ézéchi. ch. 17, v. 7, *לראות בארץ ערות הארץ* Gen. ch. 42, v. 13, *vous êtes venus pour voir la nudité (le faible) du pays*, c'est-à-dire, ce qui a besoin d'être caché vu sa faiblesse, les endroits où le pays est ouvert, où il n'est pas défendu ; il s'agit ici des parties que la décence commande de cacher ; *ערוה* signifie aussi *répandre*, comme Gen. ch. 24, v. 20. Le mot *ערוה* désigne donc particulièrement les parties qui ne servent qu'aux déjections. Aussi, selon le Talmud, cette seule défense en comprend deux.

7. *ערוה אביו* *La nudité de ton père* ; selon quelques-uns ceci est expliqué par les mots qui suivent *וערות אמך* *la nudité de ta mère* ; défense de cohabitation avec la mère, ce qui est une honte pour le père ; d'autres prennent ces ex-

עֲרוֹתָהּ : ם 8 עֲרוֹת אִשְׁת־אָבִיךָ לֹא תִגְלֶה עֲרוֹת  
 אָבִיךָ הוּא : ם 9 עֲרוֹת אַחֻוֹתֶיךָ בְּת־אָבִיךָ אוֹ בְּת־  
 אִמֶּךָ מוֹלְדֶת בֵּית אוֹ מוֹלְדֶת חוּץ לֹא תִגְלֶה  
 עֲרוֹתָן : ם 10 עֲרוֹת בְּת־בְּנֶה אוֹ בְּת־בָּתְרֶה  
 לֹא תִגְלֶה עֲרוֹתָן כִּי עֲרוֹתֶיךָ הֵנָּה : ם 11  
 עֲרוֹת בְּת־אִשְׁת אָבִיךָ מוֹלְדֶת אָבִיךָ אַחֻוֹתֶיךָ הוּא  
 לֹא תִגְלֶה עֲרוֹתָהּ : ם 12 עֲרוֹת אַחֻוֹתֶיךָ  
 אָבִיךָ לֹא תִגְלֶה שָׂאֵר אָבִיךָ הוּא : ם 13 עֲרוֹת  
 אַחֻוֹת־אִמֶּךָ לֹא תִגְלֶה כִּי שָׂאֵר אִמֶּךָ הוּא : ם 14  
 עֲרוֹת אַחֻוֹת־אָבִיךָ לֹא תִגְלֶה אֶל־אִשְׁתּוֹ לֹא תִקְרַב

pressions à la lettre , et voient dans la première partie de la phrase le crime du  
 fils de Noé, Gen. ch. 9, v. 22 et 23. D'après le *Pésikta* (פסיקתא) il s'agirait  
 du crime de pédérastie avec le père. Selon d'autres il y a ici une ellipse dans  
 cette phrase où il se trouve une antithèse : *toi, fille, ne cohabite pas avec ton  
 père, ni toi, fils, avec la mère*. Ben Ouziel paraphrase dans ce sens. Rosenmül-  
 ler et Mendelsohn adoptent la première opinion, en regardant le second membre,  
 de la phrase comme explication du premier ; selon notre système de ne pas  
 toujours rendre le ך conjonctif, nous avons , dans notre traduction, tâché de  
 nous conformer à ces différentes interprétations , en omettant la conjonction *et*  
 devant *la nudité de la mère*. Entre époux il y a communauté ; la nudité de l'un  
 est celle de l'autre ; ceci suffit pour expliquer cette sorte de locution.

8. אִשְׁת אָבִיךָ *La femme de ton père, c'est-à-dire la belle-mère (noverca),*  
 soit que le père vive encore, soit après sa mort. Il s'agit d'un mariage incestueux ;  
 l'adultère avec la femme du père est interdit, plus loin, ch. 20, v. 11.

9. מוֹלְדֶת בֵּית אוֹ מוֹלְדֶת חוּץ *Née dans la maison, ou née dehors, c'est-à-dire  
 ta sœur, soit des mêmes père et mère, soit seulement de l'un d'eux ; Ounkl. traduit  
 dans ce sens. Aben Esra dit : מוֹלְדֶת בֵּית née d'un mariage légitime et régulier.  
 מוֹלְדֶת חוּץ née avant un pareil mariage. Il y en a qui donnent à מוֹלְדֶת le sens  
 de יוֹסֵף על בְּרַכֵּי יוֹסֵף Gen. 50, 23, nés (c'est-à-dire nourris, élevés) sur les ge-  
 noux de Joseph ; ici מוֹלְדֶת בֵּית signifierait donc née, nourrie et élevée à la mai-  
 son ; et מוֹלְדֶת חוּץ nourrie et élevée hors de la maison ; Ounkl. rend מוֹלְדֶת בֵּית  
 מוֹלְדֶת חוּץ par מוֹלְדֶת חוּץ née de ton père, d'une autre femme, même  
 concubine seulement ; et sur מוֹלְדֶת חוּץ il dit גַּבְר אוֹחָרִין*

nudité de ta mère; c'est ta mère, ne découvre pas sa nudité.

8. Ne découvre pas la nudité de la femme de ton père, c'est la nudité de ton père.

9. La nudité de ta sœur, fille de ton père ou fille de ta mère, née (dans la) maison ou née dehors, ne découvre pas sa nudité.

10. La nudité de la fille de ton fils ou de la fille de ta fille, ne découvre pas leurs nudités, car elles sont ta nudité.

11. La nudité de la fille de la femme de ton père, née de ton père, c'est ta sœur, n'en découvre pas la nudité.

12. Ne découvre pas la nudité de la sœur de ton père; c'est la parente de ton père.

13. Ne découvre pas la nudité de la sœur de ta mère, car c'est la parente de ta mère.

14. Ne découvre pas la nudité du frère de ton père,

*ou de la mère d'un autre mari*; il y en a qui lisent מולדת *gentia*, participe *Hophal*; mais ce changement en un mot d'ailleurs inusité ne nous paraît pas nécessaire, car מולדת s'applique aux enfans, voy. Gen. ch. 48, v. 6. Il est question en effet d'une sœur, légitime ou non. ערותן ערותה Sam.

10. בת בנך *La fille de ton fils*; la fille propre se trouve comprise plus loin, v. 17.

11. ערות בת אשת אביך *La nudité de la fille de la femme de ton père*. Cette défense concernant sa sœur est en quelque sorte une répétition de la défense du v. 9; aussi le Talmud (Iebamoth, fol. 22), dit-il que la transgression est de deux préceptes négatifs (שני לאוין) מולדת אביך *née de ton père*, mais il est permis d'épouser la fille de la belle-mère que celle-ci a eue d'un précédent mari. Avant ces deux mots du texte, les Sept. disent οὐκ ἀποκαλύψις, *tu ne découvras pas*; et donnent également la fin du verset. Le Syriaque place la même

דְּחָהּ הוּא : ס 15 עֲרוֹת פְּלִתָּהּ לֹא תִגְלֶה  
 אִשֶּׁת בְּנֶהּ הוּא לֹא תִגְלֶה עֲרוֹתָהּ : ס 16  
 עֲרוֹת אִשֶּׁת-אָחִיךָ לֹא תִגְלֶה עֲרוֹת אָחִיךָ  
 הוּא : ס 17 עֲרוֹת אִשָּׁה וּבִתָּהּ לֹא תִגְלֶה אֶת-  
 בֵּת-בְּנֶהּ וְאֶת-בֵּת-בָּתָּהּ לֹא תִקַּח לְגִלּוֹת עֲרוֹתֶיהָ שְׂאֵרָה  
 הִנָּה זְמָה הוּא : 18 וְאִשָּׁה אֶל-אָחִיהָ לֹא תִקַּח  
 לְצֹדֵר לְגִלּוֹת עֲרוֹתָהּ עֲלֶיהָ בַּחַיָּה : 19 וְאֶל-אִשָּׁה

phrase avant *היא אחותך c'est ta sœur*; le texte dit seulement à la fin du verset *לא תגלה ערותה ne découvre pas sa nudité.*

14. אל אשתו *A sa femme*. Iar'hi dit que ces mots sont une explication du commencement de ce verset. *דודתך היא Elle est ta tante*; les commentateurs disent: elle est comme ta tante, puisque son mari est ton oncle. Aben Esra dit ici: « Que feront ceux qui dans les préceptes s'en rapportent à la Tora seule, « qui ne défend ni la femme du frère de la mère, ni la mère du père, ni celle « de la mère, c'est-à-dire la grand'mère maternelle? c'est pourquoi nous « devons avoir recours à la tradition (קבלה). On ne mentionne pas la « femme du frère de la mère, dont la défense se déduit de celle qui se trouve « plus loin (ch. 20), touchant la femme du frère du père, etc.» Le באור dit sur cela: « Ceux des cas que mentionne Aben Esra, ne sont pas d'une défense aussi « rigoureuse que ceux mentionnés ici; ils ne sont que (שניות) de second ordre, « par la tradition.» D'après le code, le roi peut accorder des dispenses.

15. כלתך *Ta bru*; elle s'appelle כלה (de כלל entièrement), celle qui reste tout-à-fait dans la nouvelle famille, même après le mariage; comme חתן *gendre*, se dit après comme avant le mariage. *אשת בנך הוא* Le Sam. met toujours *היא* dans ce chapitre; *c'est la femme de ton fils*. Les talmudistes ont inféré de là que la défense n'est applicable qu'après la consommation du mariage du fils, et non pendant les fiançailles.

16. אשת אחיך *La femme de ton frère*. Cette défense est restreinte (Deut. ch. 25, v. 5), au cas où le frère laisse des enfans en mourant, ou même pendant sa vie. Le roi peut accorder une dispense, d'après une loi de 1832.

17. אשה ובתה *La femme et sa fille*. Iar'hi dit qu'il faut entendre que le mariage avec l'une interdit l'autre, c'est pourquoi il y a ensuite *לא תקח tu ne prendras pas*, c'est-à-dire par le mariage. *הנה שארה היא C'est consanguinité*; le nom

ne t'approche pas de sa femme; c'est ta tante.

15. Ne découvre pas la nudité de ta bru, c'est la femme de ton fils; ne découvre pas sa nudité.

16. Ne découvre pas la nudité de la femme de ton frère; c'est la nudité de ton frère.

17. Ne découvre pas la nudité d'une femme et de sa fille; ne prends pas la fille de son fils, ni la fille de sa fille, pour en découvrir la nudité; c'est une consanguinité; c'est une intention (coupable).

18. Ne prends point une femme avec sa sœur, pour faire de la peine, et pour en découvrir la nudité, avec elle, pendant sa vie.

19. N'approche pas d'une femme, dans la séparation de

est au singulier, et le verbe au pluriel. Aben Ezra dit que שארה est le même mot que שאר *chair*. Vater dit que c'est comme s'il y avait un *mopik* dans le ה sa consanguinité. זמה De זמם *penser*; pris en bonne part, זמה signifie un plan, un projet; en mauvaise part, il signifie vice, mauvaise action; c'est l'exécution d'une mauvaise pensée. Ounkloussé dit עצת חטאין un conseil de pécheurs, un péché commis avec intention, avec préméditation. Le באור sur le Lévitique, qui est dû au célèbre H. Wesely, dit sur ce passage: זמה et le mot מזמה que nous trouvons Ps. 10, v. 2, ibid. v. 4; Prov. ch. 12, v. 2, ont la même signification; toutefois מזמה signifie une mauvaise pensée, quand il n'est pas déterminé par un autre mot; lorsqu'il est pris en bonne part, il est accompagné d'un mot qui le modifie, comme Prov. ch. 3, v. 21, מזמה n'est pas une simple pensée, mais une méditation profonde et qui domine les autres pensées, soit en bien, soit en mal; et, comme le penchant désordonné pour les femmes exerce une action prédominante sur la pensée, on lui a donné plus particulièrement le nom de זמה.

18. אל אחתה A sa sœur; Sam. על אחותה pendant que l'autre est en vie, comme il est dit בחייה, mais Mosché n'interdit pas le mariage avec la sœur de la femme déjà morte. לצרר — צרר Faire de la peine; Ounki. de même לאעקא לה pour lui donner une rivale qui l'afflige. En hébreu, de deux femmes mariées au même, l'une est צריה émule, rivale de l'autre; voy. 1 Samuel, ch. 1, v. 6. Le באור remarque, d'après l'accent tonique *athnah*, placé à תקו que la

בְּנִדַת טְמֵאתָהּ לֹא תִקְרַב לְגִלוֹת עֲרוֹתָהּ : 20 וְאֵלֵאשֶׁת  
 עִמִּיתָהּ לֹא־תִתֵּן שִׁכְבָּתָהּ לְזָרַע לְטְמֵאתָהּ בָּהּ : 21  
 וּמִזְרַעָהּ לֹא־תִתֵּן לְהַעֲבִיר לְפִלֶּה וְלֹא תִחַלֵּל אֶת־שֵׁם  
 אֱלֹהֶיהָ אֲנִי יְהוָה : שְׂבִיעִי (רַבִּיעִי כִשְׁהֵן מִחוּבְרִין) 22 וְאֶת־  
 זָכָר לֹא תִשְׁכַּב מִשְׁכַּבִּי אִשָּׁה הוֹעֵבָה הִוא : 23 וּבְכָל־

phrase suivante est adversative, soit que tu la prennes pour faire de la peine à l'autre, Jacob avait épousé deux sœurs; il est vrai que ce fut avant la promulgation de la loi; toutefois les descendans de Noé avaient reçu les défenses עריות ici mentionnées; et il est dit des Kenâanéens

כִּי אֵת כָּל חַתּוּעֹבוֹת הָאֵל עָשׂוּ אֲנָשֵׁי הָאָרֶץ אֲשֶׁר לְפָנֶיכֶם *car toutes ces abominations les habitans du pays avant vous les ont commises.* Voy. Aben Esra.

19. בְּנִדַת טְמֵאתָהּ *Dans la séparation de son impureté, quand elle a ses menstrues.* Voy. *infra*, ch. 20, v. 18.

20. עִמִּית—עִמִּית De עם avec, venant de עם inusité, et se dit d'un ami; selon Kim'hi il vient de עַמַּת contre, en face, l'idée est la même; il s'applique à tous les hommes; ton prochain, désigne plus particulièrement un ami. Nous trouvons, Zach., ch. 13, v. 7, גִּבּוֹר עִמִּיתִי l'homme, mon compagnon. לֹא תִתֵּן שִׁכְבָּתָהּ *Tu ne donneras pas la cohabitation*, Rosenmüller ajoute : *tu ne le feras pas avec intention*, car cette cohabitation peut être fortuite, en route ou à la fuite; d'ailleurs le sens est encore déterminé par לְזָרַע ad effundendum. בָּהּ לְטְמֵאתָהּ *Pour devenir impur par elle*; il s'agit ici d'une impureté morale, de la corruption, comme il est dit Prov. ch. 6, v. 32, celui qui commet un adultère, avec une femme est dépourvu de cœur (de sens), celui qui le fait se corrompt lui-même.

21. לְהַעֲבִיר *Pour faire passer*; le régime manque; le Sam. a להעביר pour faire servir; Sept. de même λατρεύειν, הַעֲבִיד est à la vérité un Hiphil inusité dans l'acception de servir, rendre un culte, mais qui n'aurait rien de forcé; le syriaque rend ce passage d'une manière singulière: *de semine tuo ne ejicias ad gravidam alienam.* Il serait difficile de trouver le sens de ce passage dans le texte. Ou le traducteur syriaque a autrement lu, ou bien il a altéré le sens, et changé ce qui ne lui paraissait pas être à sa place. לְמִלְךָ A Molech (Moloch). Il en est question II Rois, ch. 23, v. 10, et Jér. ch. 32, v. 35. מֶלֶךְ Probablement pour מֶלֶךְ régnant, roi, était le nom d'une certaine idole que les Ammonites adoraient, voir *infra*, ch. 20, v. 2; voy. I Rois, ch. 11, v. 7; Quinte-Curce, liv. 4, ch. 3.

son impureté, pour découvrir sa nudité.

20. Ne te livre pas à une cohabitation maritale avec la femme de ton prochain pour devenir impur par elle.

21. Ne donne pas de ta postérité pour (la) faire passer à Molech (Moloch), et ne profane pas le nom de ton Dieu; moi l'Éternel.

22. Ne cohabite pas avec un mâle une cohabitation de femme; c'est une abomination.

23. Ne te livres pas à une cohabitation avec une bête,

§ 23, Diodore de Sicile, liv. 20, ch. 14, et Justinien, liv. 16, ch. 1, parlent de l'usage barbare des peuples kenanéens de brûler leurs enfans en l'honneur de l'idole Moloch, qu'ils paraissent désigner par Saturne. Il y en a qui ne voient qu'une simple purification par le feu en l'honneur de Moloch; mais J. Leclerc réfute cette opinion, et pense que *העביר* faire passer est pour *הבעיר*, de *בער* brûler, et afin d'adoucir par les expressions ce que l'action a d'horrible. Les Sept. rendent *מלך* par *ἀρχοντι*, au prince, et *Gr. Ven. par τῷ βασιλεύοντι*, au roi. Il s'agit peut-être d'un roi déifié après sa mort, voy. *infra*, ch. 20, v. 2; la Vulgate dit, *ut consecratur idolo Moloch*; Ounkl. conserve le mot hébreu; B. Ouziel paraît favorable à la leçon qui porte *להעביר*, il dit : *למעבדא לפולחנא אוחרא ולא תחלל את שם אלהיך Et tu ne profaneras pas le nom de ton Dieu. שם* Le nom, la manifestation du nom de l'Éternel (יהוה), par lequel vous êtes appelés, serait profanée, si vous sacrifiiez à l'idole Moloch. *חלל* Profaner, enlever la sainteté, au *Piel*.

22. *לא תשכב* Tu ne coucheras pas. Le verbe *שכב* s'applique également à la simple situation d'être avec quelqu'un; les mots *משכבי אשה* déterminent la pensée, *vir ne patiatur muliebria*. Rabbi Akiba propose de lire *תשכב*, au *Niphal*, pour

indiquer l'action passive; mais, comme l'observe le *באור*, la défense comprend l'actif et le passif. *הוא תועבה* C'est une horreur, un crime contre nature, indigne d'un être raisonnable.

23. *בכל בהמה* Et avec toute bête, soit mâle, soit femelle. *בא* Sam. *בא* *לשמה* — *לא תעמד* Ne se placera pas volontairement; *תשכב* au *Kal*, actif, n'est pas le cas ici, et *תשכב* au *Niphal* passif, marque une action involontaire, qui n'emporte pas de peine. *לרבעה* Pour l'accouplement. Ounkl. *למשלט בא*

בַּחֲמָה לֹא־תִתֵּן שְׂכָבְתָהּ לְטֹמְאֵה־בָּהּ וְאִשָּׁה לֹא־תַעֲמֹד  
 לִפְנֵי בַחֲמָה לְרַבְעָה תָּבֵל הוּא : 24 אֶל־תִּטְמְאוּ בְּכָל־  
 אֵלֶּה כִּי בְּכָל־אֵלֶּה נִטְמְאוּ הַגּוֹיִם אֲשֶׁר־אֲנִי מְשַׁלַּח  
 מִפְּנֵיכֶם : 25 וְהִטְמֵא הָאָרֶץ וְאִפְקֹד עֹנָה עָלֶיהָ וְהִקָּא  
 הָאָרֶץ אֶת־יֹשְׁבֵיהָ : מִפְּטִיר 26 וְשִׁמְרֵתֶם אֹתָם אֶת־  
 חֻקֵּי וְאֶת־מִשְׁפָּטַי וְלֹא תַעֲשׂוּ מִכָּל הַחֻוּעֹבוֹת הָאֵלֶּה  
 הַאֲזוּרָה וְהַגֵּר הַגֵּר בְּתוֹכְכֶם : 27 כִּי אֶת־כָּל־הַחֻוּעֹבוֹת  
 הָאֵלֶּה עָשׂוּ אֲנֹשֵׁי־הָאָרֶץ אֲשֶׁר לִפְנֵיכֶם וְהִטְמֵא הָאָרֶץ :  
 28 וְלֹא־תִקְיֹא הָאָרֶץ אֶתְכֶם בְּטִמְאַתְכֶם אֹתָהּ כִּי־אֲשֶׁר  
 קָמָה אֶת־הַגּוֹי אֲשֶׁר לִפְנֵיכֶם : 29 כִּי כָּל־אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה  
 מִכָּל הַחֻוּעֹבוֹת הָאֵלֶּה וְנִכְרַתוּ הַנִּפְשׁוֹת הַעֲשׂוֹת מִקִּרְבִּי  
 עִמָּם : 30 וְשִׁמְרֵתֶם אֶת־מִשְׁמְרֵי לְבַלְתִּי עֲשׂוֹת

*ut dominari possit in eam.* Aben Esra dit ceci se rapporte à la bête, puisque la femme est ici passive (הנרבעת) ce mot dérive de ארבעה quatre; sur רבע, un commentateur s'exprime ainsi: *diversas habet significaciones, quum notet etiam coitum brutorum. Sed ex figura, quam corpora eorum sic copulata efformant, ad quadratam nonnihil accedente; locutio ista modestiā ex cogitata esse videtur;* רבע a le même sens que רבץ, avec le changement du צ en ע — זמן הרביעה en langage talmudique, s'applique à la pluie, qui arrive à l'équinoxe du printemps. *תבל* Mélange; Sept. *μυσσῶν*, Vulgate de même *scelus, un crime.* Aben Esra dit: les grammairiens dérivent *תבל* de *בלל* bouleverser, confondre, comme *תמם* (Ps. 58, v. 9), *liquéfaction* de *מסס* fondre; il y en a, ajoute-t-il, qui lui font signifier *corruption, perdition*, et qui ramènent à cette racine le mot *מבול* déluge; d'autres font dériver la signification de *תבל* de l'arabe *תבל* rendre malade, folie provenant de l'amour.

24. *אל תטמאו* Pour *תתטמאו* du *Hithpaël*, ne vous rendez pas vous-mêmes impurs.

25. *ואפקד עונה עליה* Je rappelle (je punis) son iniquité sur elle; il faut donc que ces défenses aient déjà été faites aux habitans de Kenâane, puisque les habitans doivent supporter la peine de la transgression de ces défenses. *ותקא*

pour devenir impur par elle ; qu'une femme ne se place pas en prostitution devant une bête, c'est une confusion.

24. Ne vous rendez pas impurs par toutes ces (choses-là), car par toutes ces (choses) se sont rendues impures les nations que je chasse devant vous.

25. Ainsi observez mes statuts et mes jugemens, et ne faites pas de ces abominations ; l'indigène, comme l'étranger qui séjourne parmi vous ;

27. Car toutes ces abominations, les gens du pays qui étaient avant vous les ont faites, et la terre est devenue impure ;

28. (Pour que) la terre ne vous vomisse pas quand vous la rendrez impure, comme elle a vomi la nation qui était avant vous.

29. Car quiconque fera de ces abominations, les personnes qui les exécuteront, seront retranchées de leur peuple.

30. Observez mon observance, pour ne pas faire de

racine קוא *cracher, vomir*, du *Hiphil* ; prosopopée, la terre est criminelle, et vomit, chasse ses habitans.

26. ואת משפטי תעשו *Et vous exécuterez mes jugemens*, contre celui qui transgresse une de ces défenses. Aben Esra dit :

ואם יש לך לב תוכל להבין כי בימי יעקב שלקח שתי אחיות בחרן ואחריו עמרם שלקח דודתו במצרים לא נטמאו בהם *si tu as du cœur, tu pourras comprendre que du temps de Jacob, qui a épousé deux sœurs à Harane, et après lui Amrame, qui a épousé sa tante, ils ne s'en sont pas rendus impurs, voy. ci-dessus, v. 18.*

27. האלה *Comme האלה*, c'est ce mot que porte le Samaritain.

28. וְלֹא תִקְיָא *Admonition s'adressant à tous. ארץ* passé fém. *Terre*, est aussi quelquefois du masculin (Gen. ch. 13, v. 6 ; Isaïe, ch. 19, v. 18).

29. כל *Défense individuelle : quiconque fait un de ces crimes sera retranché.*

מִחֲקוֹת הַתּוֹעֵבֹת אֲשֶׁר גַּעַשׂוּ לְפָנֶיכֶם וְלֹא תִמָּאֲרוּ בָהֶם  
אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם :

פ

וַיֹּדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 וַיְדַבֵּר אֶל־כָּל־  
עֵדֹת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרָת אֱלֹהִים קְדָשִׁים תִּהְיוּ כִּי קָדוֹשׁ  
אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 3 אִישׁ אִמּוֹ וְאָבִיו תִּירָאוּ וְאֶת־  
שִׁבְתֹּתַי תִּשְׁמְרוּ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 4 אֶל־הַפְּנֵי אֵל־  
הָאֱלֹלִים וְאֱלֹהֵי מִסְכָּה לֹא תַעֲשׂוּ לָכֵם אֲנִי יְהוָה  
אֱלֹהֵיכֶם : 5 וְכִי תִזְבְּחוּ זֶבַח שְׁלָמִים לַיהוָה לְרִצְוֹנְכֶם

30. Sam. בהם — בני אלהיכם — *Moi l'Éternel, votre Dieu, je vous fais ces défenses.*

Ch. XIX. 1. וידבר *Il parla.* Ce chapitre est encore un de ceux qui contiennent une juxta-position, et même une répétition de toutes sortes de préceptes, les uns appartenant à la morale, les autres à divers codes, sacerdotal, judiciaire, rural, etc.

2. אל כל עדת בני ישראל *A toute la réunion des enfans d'Israël.* Ces préceptes sont obligatoires pour tous, et non pas seulement pour les cohenime. כל עדת Ces deux mots manquent dans cinq manuscrits hébreux et dans la version des Septante. קדשים תהיו *Vous serez saints.* C'est un passage qui sert à établir une sorte de liaison entre les préceptes antérieurs et ceux qui suivent ; le mot קדוש (*saint*), vague de sa nature, s'applique à la propreté du corps, à celle de l'âme, aux relations des sexes, à l'observation des fêtes, etc. ; ces espèces de versets de transition se rencontrent fréquemment dans le Pentateuque. כי קדוש אני ה' אלהיכם *Car je suis saint, l'Éternel, votre Dieu.* La fréquente répétition de cette phrase avait sans doute pour but d'exciter les Hébreux à acquérir la sainteté.

3. איש *Un homme,* chacun de vous. תיראו *Vous craindrez,* hébraïsme, pluriel avec une particule qui marque exclusion. Aben Esra applique le pluriel à ceux qui sont chargés d'inspirer la piété filiale à celui qui y manquerait, et l'observation du sabbat. Ces préceptes et le suivant se trouvent sous une autre forme dans le Décalogue, et Aben Esra fait ressortir le rapport de ces commandemens avec ceux du Décalogue. Si l'on mentionne ici la mère avant le père, c'est, dit-il, parce que l'enfant connaît sa mère avant son père. ואת שבתתי

ces statuts abominables qui furent faits avant vous ; ne vous en rendez pas impurs ; moi l'Éternel, votre Dieu.

CH. XIX. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant :

2. Parle à toute la réunion des enfans d'Israël, et dis-leur : vous serez saints, car je suis saint, l'Éternel, votre Dieu.

3. Vous craindrez chacun sa mère et son père. vous garderez mes sabbats ; moi, votre Dieu.

4. Ne vous tournez pas vers les idoles, ne vous faites pas des dieux de fonte ; moi, votre Dieu.

5. Si vous égorgez une victime pacifique à l'Éternel,

*Et mes sabbats* ; le sabbat, ajoute le même commentateur, est d'obligation pour l'enfant ; il n'en est pas de même des autres fêtes. Les commentateurs expliquent aussi pourquoi des choses si disparates se trouvent réunies ici. תשמרו *Vous garderez*, intérieurement ; c'est une des significations du verbe שמר. comme Gen. ch. 37, v. 11.

4. אל תפנו אל האילים *Ne vous tournez pas vers les idoles.* איל proprement rien ; étymologie obscure ; il dérive peut-être de אל non, ce qui n'a pas d'existence indépendante. Nous trouvons, Job, ch. 13, v. 4, רופאי איל כלכם *vous êtes tous des médecins de rien*, c'est-à-dire des docteurs ignorans : כי כל אלהי העמים אילים *car tous les dieux des peuples ne sont rien*, Ps. 96, v. 5. Au mot איל est souvent jointe une épithète quelconque : אילי כסף *des idoles de son argent*, אילי זהב *des idoles de son or*, Isaïe, ch. 2, v. 20. Ounkl. et Ben Ouziel rendent איל par טעות *erreurs* ; aussi, dit le באור, cette défense comprend non seulement le culte des idoles, mais toute espèce de superstition en général. En grec είδωλον, *idole*, par lequel on traduit איל, signifie *simulacre, ressemblance, figure* ; ce qui n'est sensible qu'à la vue. ואלהי מסכה *Des dieux de fonte* ; מסכה de נסך *fondre*. Cette défense se trouve aussi Exode, ch. 34, v. 17.

5. וכי תזבחו *Si vous égorgez.* Aben Esra explique le pluriel par la réunion de plusieurs pour un sacrifice. זבח Ce qui est immolé ; ce mot signifie aussi le repas qui se fait à la suite du sacrifice. שלמים *Sacrifices pacifiques*, voir ci-dessus, ch. 3, v. 1. לרצונכם *A votre volonté*, c'est-à-dire quand il vous conviendra.

הַזִּבְחָהּ : 6 בְּיוֹם זְבַחְכֶם יֵאָכֵל וּמִמָּחָרָה וְהִנְחִיתָ  
 עַד-יוֹם הַשְּׁלִישִׁי בְּאֵשׁ יִשְׂרָאֵל : 7 וְאִם הָאָכַל יֵאָכֵל  
 בְּיוֹם הַשְּׁלִישִׁי פְּגוּל הוּא לֹא יִרְצָה : 8 וְאָכְלוּ עֵזְבוּ  
 יֵשׂא בְּיָאֵח־קֹדֶשׁ יְהוָה חֲלָל וּנְכַרְתָּהּ הַנֶּפֶשׁ הַהוּא  
 מֵעַמִּיהָ : 9 וּבְקִצְרְכֶם אֶחֱ-קִצִּיר אֶרְצְכֶם לֹא תִכְלֶה  
 פֶּאת שְׂדֵךְ לְקַצֹּר וְלִקְטַת קִצִּירָה לֹא תִלְקַט : 10 וּכְרַמָּה

Il faut, dit Aben Esra, il faut qu'il soit volontaire et non forcé. D'autres prennent ce mot dans un sens passif : *pour être une faveur à vous*, pour qu'il vous procure la faveur de la divinité. רחמנא לבא בעי *Dieu demande le cœur*, disent les talmudistes.

6. זבחכם *Votre immolation*, et par métaphore *votre repas*, voy. le verset précédent. וממחרת *Et du lendemain*. Le ו peut signifier או *ou* le lendemain.

7. ואם *Et si*; voy. ci-dessus, ch. 7, v. 17 et 18. האכל *De manger*, infinitif du *Niphal*. Sam. אכל יאכל — פגול voy. ch. 7, v. 18.

8. ואכליו *Et ceux qui le mangent*. Ce pluriel est immédiatement suivi de verbes au singulier : ישא—חלל La Vulgate et les Sept. de même. C'est aussi la leçon du Samaritain. Ounklousse et Ben Ouziel rendent ואכליו par un singulier. חלל *Il a profané*, en le conservant pour la nourriture de sa famille. ונכרתה *Sera retranchée*; Sept. ἄθροῦσαι, *sera consumée, dévorée*. הנפש *La personne*; les Septante ont le pluriel. La peine est ici plus explicite que ci-dessus. Ces sortes de sacrifices étaient des festins à l'occasion d'un acte religieux; des excès ont probablement nécessité la fixation d'une limite sous des peines graves.

9. וּבְקִצְרְכֶם Pour בקצרכם *de couper*, participe actif קוצר transformé en substantif avec le pronom personnel כם *votre coupe*, ou plutôt votre action *de couper*. En hébreu on forme généralement des noms du participe actif. Sam. וּבְקִצִּירְכֶם *et dans votre moisson*; קציר *la moisson*, nom du blé mûri. ארצכם *Votre pays*. C'est un précepte dont l'exécution n'est exigée que dans la terre sainte, disent les talmudistes, ou autrement dans un pays où les Israélites peuvent devenir propriétaires. לא תכלה *Tu n'achèveras pas*, de כלה *achever*, au *Piel*. De פאת *le coin*. Les Septante, au lieu de פאת ont lu le mot קציר *tu n'achèveras pas la moisson* (θροισμὸν) *de ton champ*. Le באור (*Biour*) adopte cette version : il n'est pas nécessaire de laisser inachevé tout le pourtour du champ; il suffit d'un seul coin ou angle. Dans ce sens, il faudra tra-

vous l'égorgeriez à votre volonté.

6. Qu'elle soit mangée au jour de votre immolation, et (aussi) le lendemain; ce qui reste jusqu'au troisième jour sera brûlé au feu.

7. S'il (en) était mangé le troisième jour, ce serait une abomination, il ne sera pas agréé.

8. Et celui qui le mange, il portera sa peine, car il a profané le saint de l'Éternel; cette personne sera retranchée de ses peuples.

9. Et quand vous moissonnerez la moisson de votre pays, tu laisseras inachevé le bout de ton champ en le moissonnant; tu ne recueilleras pas le ramas de ta moisson.

10. Tu ne grappilleras pas ton vignoble, et tu ne re-

duire tu laisseras inachevé un bout de ton champ. Le באור entre dans quelques détails pour établir une différence entre la signification de רוח (*Roua'h*) et de פאה (*Ped*); on pourrait rendre פאה par *bout*, קץ par *fin*, רוח par *direction*, et צד par *côté*. Plusieurs de ces mots se prennent quelquefois les uns pour les autres; voy. Nomb., ch. 34, v. 3; Jérémie, ch. 34, v. 14; Ester, ch. 2, v. 12; Ezéch., ch. 42, v. 17 et passim. Les plus déterminés paraissent צד et ולקט—קץ *La collection des épis que laissent tomber les moissonneurs*. Sept. καὶ τὰ ἀποσιππόμενα τοῦ θρισμοῦ σου οὐ συλλέξεις, *tu ne recueilleras pas les (épis) tombés de ta moisson*. On trouve לקט au *Hithpaël*, Juges, ch. 15, v. 3, חתלקט *s'assembler*.

10. וכרמך—כרם *Culture excellente*; il signifie *vigne* et *champ d'olivier*, mais plus particulièrement *vigne*; pour champ d'oliviers, le mot זית *olivier*, est ordinairement joint à כרם ce mot entre en synonymie avec גפן et שריג. כרם—שריג *Peut désigner le vignoble*; גפן *la vigne*, et שריג *une branche de vigne*. תעורל *De עלל* qui, au *Piel*, signifie *grappiller*, cueillir ce qui reste d'une vigne après qu'elle a été vendangée. ופרט *Ce qui est dispersé, isolé*. En langage talmudique פרט *le particulier*, est opposé à כלל *le général*. Ounkl. dit ונתרא *ce qui reste*, ce qui est tombé. Sept. τὰς ῥῶγας, *les grappes de raisin détachées, tombées*; Vulgate: *Neque in vinea tua racemos et grana decidentia congregabis*. פרט—אשכול

לֹא תַעֲזֹבֵל וּפְרֵט פְּרִמָּה לֹא תִלְקַט לְעֵנִי וְלִגְרֵי הַתְּעֹזֵב אֹתָם  
 אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 11 לֹא תִגְנְבוּ וְלֹא תִכְחָשׁוּ  
 וְלֹא תִשְׁקְרוּ אִישׁ בְּעֵמִיתוֹ : 12 וְלֹא תִשְׁבַּעוּ בִשְׁמִי  
 לְשֹׁקֵר וְחָלַלְתָּ אֶת־שֵׁם אֱלֹהֶיךָ אֲנִי יְהוָה : 13 לֹא  
 תִעַשֶׂק אֶת־רֵעֶךָ וְלֹא תִגְזֹל לֹא תִלְוֶיךָ פְּעֻלַּת שָׂכִיר  
 אֹתָךְ עַד־בֶּקֶר : 14 לֹא תִקְלַל חֵרֶשׁ וּלְפָנַי עֹדֵר לֹא תִתֵּן

— ענבים Le premier signifie le raisin éparpillé qui tombe; אשכול le raisin  
 (baies et rafle) ענבים les baies, les graines seulement, פרט כרם, un cep isolé  
 dans quelque coin du vignoble, un rejeton; ceci nous paraît plus vraisemblable  
 que la version admise; s'il s'agissait d'un raisin isolé, on dirait פרט גפן—לעני  
 au pauvre, de עני humilier. אתם Eux, les objets mentionnés.

11. לֹא תִגְנְבוּ *Vous ne volerez pas.* Aben Esra explique ce pluriel en disant  
 que ceux qui sont témoins d'un vol et se taisent, sont aussi des voleurs. On pour-  
 rait plutôt l'appliquer aux receleurs. Il est inutile de remarquer qu'Aben Esra  
 trouve toujours moyen d'établir des transitions d'un précepte à l'autre. תכחשו  
 — Voir ci-dessus. ch. 5, v. 21. שקר comprend non seulement le men-  
 songe proprement dit, mais aussi tout ce qui est contraire à la sincérité, à la  
 bonne foi, ce qui est bien rendu par le vieux mot *engeigner*; *ne vous engeignez  
 pas l'un l'autre.* Sept. οὐδὲ συκοφαντήσθε, *vous ne vous calomniez pas* ;  
 chez les Athéniens, on nommait *sycophantes* ceux qui dénonçaient les expor-  
 tations de figes.

12. לֹא תִשְׁקֵר *A (ce qui est) mensonge, faux, faussement.* אלהיך *Ton  
 Dieu.* Deux manuscrits portent avant ce mot יְהוָה; les Septante et la Vul-  
 gate l'ont ainsi au verset 14 suivant.

13. עֵשֶׂק—תַעֲשֶׂק *Opprimer, traiter injustement, action du fort contre le  
 faible; se rendre coupable de concussion, surfaire quelqu'un, le pressurer; ce  
 verbe gouverne l'accusatif. תגזל—גזל Prendre par force; תלן signifie voler, en-  
 lever par ruse.* Dans les deux précédens versets, il s'agit de crimes qui se com-  
 mettent clandestinement, ici il s'agit de violence manifeste. לא תלויך Sam.  
 לֹא תִלְוֶיךָ ou לֹא תִלְוֶיךָ *passer la nuit, du Hiphil;* ainsi ce mot serait  
 du futur, deuxième personne du singulier. Toutefois Iar'hi dit que le ת se rap-  
 porte au sujet de la phrase פְּעֻלַּת *que l'ouvrage du mercenaire ne passe pas la  
 nuit auprès de toi.* Le motif de Iar'hi est que ce verbe est généralement intrans-  
 itif; nous le trouvons pourtant actif, Job, ch. 24, v. 7. D'après l'analogie des

cueilleras pas le cep isolé de ton vignoble; tu l'abandonneras au pauvre et à l'étranger; moi l'Éternel, votre Dieu.

11. Vous ne volerez pas, vous ne dénierez pas, et vous ne mentirez pas l'un à l'égard de son prochain.

12. Ne jurez pas faussement par mon nom, tu profanerais le nom de ton Dieu; moi l'Éternel.

13. Tu n'opprimeras pas ton prochain; tu n'enlèveras pas (violemment); que le salaire du mercenaire ne demeure pas avec toi jusqu'au matin.

14. Tu n'injurieras pas un sourd; devant un aveugle

deux verbes précédens, תלין paraît ici aussi être actif; *ne fais ou ne laisse pas passer la nuit.* De פעלה en état construit, et qui signifie *ouvrage, action*, de פעל *agir*. On peut établir ainsi la synonymie entre עבודה מעשה מלאכה עבודה מעשה פעלה a du rapport au but qu'on se propose, ainsi le mercenaire a pour but de pourvoir par son travail à ses besoins et à ceux des siens. רשע עשה פעלת שקר Prov., ch. 11. v. 18, *le méchant fait œuvre de fausseté*, il se propose le mal. עבודה Est le travail matériel : עמדי Gen., ch. 29, v. 28, *pour le travail que tu feras avec moi.* מעשה (de עשה *faire*) œuvre, affaire, exécution. מעשה ידיו Ps. 8, v. 7, *œuvre de ses mains*; מלאכה (de לאך *travailler*), signifie *travail, métier, profession*, et même *bien et propriété*: ועשית כל מלאכתך Exode, ch. 20, v. 9, *tu feras tout ton ouvrage.* במלאכת רעהו Ibid., ch. 22, v. 10, *au bien de son prochain.* שכיר Mercenaire, de שכיר (*merces*), *salaire, récompense*; le journalier, vivant au jour le jour, a besoin de son salaire pour son entretien quotidien.

14. לא תקלל De קלל *mépriser, injurier*; de là קלון *mépris*. Sept. οὐ κακῶς ἐπιτιμῶ, *tu ne parleras pas méchamment*, tu n'injurieras pas. Iar'hi en conclut qu'il n'est pas permis dans les affaires de donner des mauvais conseils à ceux qui n'y entendent rien. Le באור en conclut qu'il n'est pas permis au plaideur de maudire son juge, au sujet de maudire le roi. quoique ces méchancetés ne soient pas entendues des personnes auxquelles elles s'adressent. Il y en a qui traduisent לא תקלל *tu ne maudiras pas.* ולפני עור לא תתן מכשול *Et devant un*

מִכְשַׁל וּירָאתָ מֵאלֹהֶיךָ אֲנִי יְהוָה : שְׁנֵי 15 לֹא  
 תַעֲשֶׂה עוֹל בְּמִשְׁפָּט לֹא־תִשְׁפֹּט פְּנִידוֹל וְלֹא תִהְדָּר פְּנֵי  
 גְדוֹל בְּצַדֵּק תִּשְׁפֹּט עִמִּיתֶךָ : 16 לֹא־תִלָּךְ רֵכִיל בְּעַמִּיךָ  
 לֹא תַעֲמֹד עַל־יָדָם רַעַךְ אֲנִי יְהוָה : 17 לֹא־תִשְׂא

*avugle ne place (ne donne) pas de piège. Ces paroles peuvent, comme les précédentes, renfermer un sens propre et un sens figuré. Crains ton Dieu, qui ne laisse pas impunis même les crimes cachés.*

15. *עוֹל* Au pluriel, Sam. *תַעֲשֶׂה* au singulier. *עוֹל* Iniquité, se dit de tout ce qui est prohibé (אסור); comme *עוֹן*, il peut dériver de *עוה*, avec la différence que *עוֹל* désigne l'iniquité, et *עוֹן* le péché. *בְּמִשְׁפָּט* Dans le jugement. Ni la commisération pour les petits, ni la considération pour les grands, ne doivent influencer le juge. *לֹא* Sam. — *וְלֹא* — *תִשְׂא* De *נשא* lever; n'élève pas la face du pauvre; ne le ménage pas, s'il est coupable. *תִּהְדָּר* De *הדר* magnificence, considération; ne considère pas la face du grand, n'aie pas en justice d'égard à la considération dont jouit le grand. *בְּצַדֵּק* Avec (selon) la justice. La différence entre *צַדֵּק* et *מִשְׁפָּט* est la même qu'entre *droit* et *justice* :

*צַדֵּק וּמִשְׁפָּט מְכוֹן כְּמֹאךְ* le droit et la justice sont le siège de ton trône. Ps. 89, v. 15. *בְּצַדֵּק* On sait que le mot *tsedek* est aussi le nom de Saturne; de là le Bal Hatourime déduit que le tribunal doit juger les lundi et les jeudi, car cette planète domine le commencement de ces jours. *עִמִּיתֶךָ* Ton prochain; le Sam. fait précéder ce mot de *את*.

16. *רֵכִיל* Calomnie. *דוֹכַל* Se trouve Cant. des Cant., ch. 3; Ezéch., ch. 27, et signifie marchand ambulant d'épices ou autres petits objets, achetant de l'un, et vendant à l'autre; celui qui colporte ce qu'il entend dire s'appelle *רֵכִיל* colporteur de propos, faiseur de commérages; *לֹא רֵגַל עַל לְשׁוֹנוֹ* Ps. 15, v. 3. il ne calomnie pas par sa langue: le ג et le כ se permutent; *וּרְגַל וּיְרַגַל בְּעַבְדֶּיךָ* II Sam., ch. 19, v. 28, il espionne ton serviteur. Ounkl. dit: *לֹא תִיכּוֹל קוֹרְצָן* expression proverbiale: ne sois pas mangeur de friandise, ne fais pas le parasite; *קוֹרְצָן* se trouve Daniel, ch. 3, et désigne des espèces de gâteaux. *קוֹרְצָן* (*Kourtsd*) est appliqué au rapporteur, de *קוֹרֵץ בְּעֵינָיו* Prov. ch. 6, faire des signes mystérieux avec les yeux. Le mot *רֵכִיל* est ordinairement accompagné du verbe *חָלַךְ* et signifie ainsi calomnier, ou plutôt trahir; v. Prov., ch. 11, v. 13; ch. 20, v. 19; Jérém., ch. 6, v. 28; et g. v. 3; Ezéch., ch. 22, v. 9. Vater dit que ce mot pourrait réveiller l'idée du mot arabe *ככל*.

ne place pas de piège; crains ton Dieu, moi l'Éternel.

15. Ne faites pas d'iniquités dans le jugement, n'élève pas la face du pauvre, et n'accorde pas de préférence au grand; avec justice tu jugeras ton prochain.

16. Ne marche pas rapporteur (de propos) parmi ton peuple; ne sois pas debout sur le sang de ton prochain; moi l'Éternel.

17. Ne hais pas ton frère dans ton cœur; tu peux

*frapper des pieds, et être ramené à la signification de supplanter, surtout Jérémi., ch. 9, v. 3, où le mot עקב (talon) se trouve dans le même verset, si le verbe הלך qui s'y trouve aussi supportait cette interprétation, et il pense que faire des rapports est la signification la plus rapprochée, sans être la plus exacte. Michaëlis traduit: tu n'iras pas (du soust nicht umher (schleichen), comme rapporteur. לא תעמד au pluriel. Sam. בעמך au singulier, parmi ton peuple. לא תעמד ne sois pas debout, ne te place pas, sur le sang de ton prochain. Il y a ici abondance d'explications. Isaïe. ch. 50, v. 8, le verbe עמד se placer, signifie se présenter en justice, et דם sang, signifie souvent meurtre, comme ci-dessus, ch. 17, v. 4; דם יחשב il sera complé pour un meurtre; on peut donc entendre ici: ne le présente pas pour le meurtre de ton prochain; et, comme dit Aben Esra, ne te joins pas à une troupe d'assassins.*

17. לא תשנא את אחיך בלבבך Ne hais pas ton frère dans ton cœur; les Sept. disent dans ton esprit (τῆ διανοίας); ce sont ici des maximes morales, des conseils. On a voulu y voir des prescriptions légales, des commandemens. Cette confusion a fait naître des difficultés sur l'impossibilité d'ordonner des affections, d'obliger à l'amour, de proscrire la haine. Comme les commentateurs n'élèvent souvent des difficultés que pour se donner le plaisir de les résoudre, ils ont eu recours à l'autorité impérative de la conscience pour combattre les sentimens instinctifs du cœur. Ils ont fait une question d'éthique assez complexe de ce que le bon sens le plus vulgaire peut seul résoudre. תוכיח Sam. תוכח, racine יכח inusité au Kal, et signifiant, au Hiphil, prouver, tu peux prouver (le grief) à ton prochain, lui montrer son tort, mais ne dissimule pas ton mécontentement. ואל תשא עליו חטא Sam. ואל תשא mais ne porte pas sur lui un péché, c'est-à-dire, à cause de lui; comme Ps. 69, v. 8. כי עליך נשאתי חרפה Car à cause de toi j'ai porté la honte. Ounkl. dit de même: ולא תקבל על דיליח חובא ne reçois pas à cause de lui une ac-

אֶת־אֲחִיקָה בְּלִבְבָהּ הוֹכְחָה תוֹכְחָה אֶת־עַמִּיתָהּ וְלֹא־תִשָּׂא  
 עָלֶיהָ חֲטָא : 18 לֹא־תִקַּם וְלֹא־תִטּוֹר אֶת־בְּנֵי עַמָּהּ  
 וְאֶהְבֶּתָ לְרֵעֶהָ כְּמוֹת אֲנִי יְהוָה : 19 אֶת־חֲקֹרֹתַי  
 תִּשְׁמְרוּ בְּרַחֲמֶיךָ לֹא־תִרְבִּיעַ כְּלָאִים שִׁדְדָה לֹא־תוֹרַע

*casation*; les Septante de même; ואל תחטאו dit le Psalmiste (Ps. 4, v. 5), *sachez-vous, et ne péchez pas*; donnez-vous à votre colère plutôt que de garder rancune. Leclerc explique ainsi le mot עליו (sur lui): *ne lui laisse, ne lui porte pas le péché, mais oblige-le de te donner satisfaction*. Iar'hi, d'après le Talmud, dit: Ne lui fais pas devenir le visage pâle de honte en le réprimandant publiquement. Le Bal Hatourime conclut du rapprochement de ce verset avec le suivant, qu'un docteur de la loi (תלמיד חכם) peut, sans pécher, se venger et garder rancune.

18. לא תקם. *Ne te venge pas*, n'use pas de représailles. Racine נקם Sept. και οὐκ ἐκδικᾷται σου ἡ χεὶρ. ולא תטור *Et ne garde pas rancune*. Racine נטר *garder rancune*; ici ce verbe gouverne l'accusatif את; Nah., ch. 1, v. 2, il gouverne le datif. בני עמך *Les enfans de ton peuple*. Selon l'esprit des nations asiatiques, la vengeance contre les autres peuples non seulement n'est pas défendue, mais Dieu lui-même la promet souvent. כמוד Litt. *tu aimeras à ton compagnon (ton prochain) comme à toi*, c'est-à-dire que tu lui porteras le même amour que tu te portes à toi-même. Le verbe אהב *aimer*, a ordinairement un régime direct (Gen., ch. 29, v. 30; Deut., ch. 6, v. 5; Cant. des Cant., *passim*), et les Sept. traduisent en ce sens: και ἀγαπήσεις τὸν πλησίόν σου ὡς σεαυτὸν, et mettent πλησίόν à l'accusatif; le texte hébreu porte le datif, qui est aussi exprimé dans la version d'Ounkl. ותרחמיה לחברך כמתך. Pour expliquer l'emploi inusité de ce régime indirect. Aben Ezra paraphrase ainsi: *tu aimeras qu'il arrive du bien à ton prochain, comme à la personne*, שיהאב הטוב להברו כמו לנפשו; Hillel l'ancien a fait cette fameuse paraphrase, en établissant une maxime négative לא תעביד *ce que tu hais pour toi, à ton prochain ne le fais pas*. Il paraîtrait que אהב prend le datif quand le régime est suivi du mot כמוד; c'est ainsi qu'on trouve plus loin, en parlant d'un étranger, כמוד לו ואהבת לו כמוד *tu porteras de l'amour à lui comme à toi-même*. Peut-être aussi qu'originellement le mot כמוד s'est formé de la contraction des deux mots כמו לך *comme à toi*; כמני *comme à moi* (le cum des Latins paraît dériver de כמו) Luther traduit du sossli deinen Nächsten lieben wie dich selber, *tu dois aimer ton prochain comme toi-*

reprendre ton prochain, mais ne porte pas sur lui un péché (une rancune).

18. Ne te venge pas, et ne garde pas rancune avec les enfans de ton peuple; aime ton prochain comme toi; moi l'Éternel.

19. Vous observerez mes statuts; tu n'accoupleras pas

*même.* Cette version a plus d'énergie dans sa concision que celle-ci : liebe deinen Nächsten so wie du dich selbst liebst, *aime ton prochain comme tu t'aimes toi-même.* C'est celle de Mendelsohn qui, sur ce verset, n'est pas d'accord avec son collaborateur, auteur du commentaire (באור); le célèbre Vesely croit que, d'après la position des accens toniques, l'énoncé du précepte renferme deux propositions, רעידך ואהבת לרעידך *tu aimeras ton prochain.* Le tip'ha placé sous רעידך fait que le sens s'arrête ici; ensuite כמורך *qui est ton semblable,* c'est-à-dire qui est comme toi homme, créé à l'image de Dieu. Le mot כמורך est pris en effet dans cette acception en plusieurs endroits (Gen., ch. 44, v. 18; ch. 41, v. 35; Exode, ch. 15, v. 11). Cette explication fait disparaître la difficulté qu'on rencontre dans l'obligation d'aimer même les méchants; car, quels qu'ils soient, à titre de nos semblables, les hommes ne doivent jamais perdre entièrement le droit à notre amour. Une telle exégèse nous paraît trop ingénieuse; les accens toniques, d'invention très-moderne relativement au texte, forment une autorité bonne à consulter, mais qu'il faut savoir souvent rejeter; la version convenue nous paraît donc préférable. Nous nous sommes arrêtés sur ce précepte, à cause de la haute importance que l'on y attache. Plusieurs talmudistes, entre autres Hillel et Akiba, regardent ce précepte comme la base fondamentale de toute la loi; c'est aussi l'opinion d'un disciple des talmudistes, de saint Paul (Romains, 13, 19; Galates, 5, 14); mais dans l'Évangile ce précepte est regardé comme second principe (Matth., 22, 39; Marc. 12, 31), le premier est l'amour de Dieu, dont il est parlé au Deut. ch. 6, v. 5. La loi et les prophètes dépendent de ces deux principes (Matth., 22, 40). On s'est toujours accordé à regarder la morale comme la base de la religion, le reste est accessoire; faire du bien aux hommes est la meilleure preuve que l'on puisse donner que l'on aime Dieu רעידך (*Ton compagnon*) paraît dériver de רעה *berger,* des bergers qui sont toujours ensemble. Ce mot semble avoir pris naissance chez un peuple de pasteurs; comme dans les troupes le mot *camarade,* des soldats de la même chambrée.

19. תרביע De רבע (voy. ci-dessus, ch. 18, v. 23). כלאים *Kilaime,*

כִּלְאִים וּבְגֵד כִּלְאִים שֶׁעָמְנוּ לֹא יַעֲלֶה עִלְיָהּ : 20  
וְאִישׁ כִּרְיִשֶׁכּב אֶת־אִשָּׁה שִׁכְבַת־זֶרַע וְהוּא שִׁפְחָה נִחְרַפֶּת

mot unique, dont la signification n'est pas déterminable avec certitude. Ounkl. traduit עירובין *mélange*. Sept. ἰτεροζύγιος, *d'un autre joug*, des animaux soumis à un autre joug; ils traduisent le même mot, qui revient une seconde fois dans le même verset, par διάφορον, *divers*, et la troisième fois ils le traduisent par δύο ὑφαστρέμων, *deux tissus*; on voit qu'ils ont rendu כִּלְאִים d'après l'usage existant de leur temps; et qu'ils ne connaissaient pas la signification matérielle du mot. La Vulgate paraphrase, *cum alterius generis animantibus*. Le כִּלְאִים dérive de כִּלְאִים de כִּלְאִים *retenir*, ce qui est retenu et forcé de rester contre nature. Bochart dérive ce mot de l'éthiopien, où כִּלְע signifie *deux*. כִּלְאִים *Tu n'accoupleras pas kilaïme* (en-race mêlée). Philon, Joseph et le Talmud disent qu'il s'agit de prohiber le croisement des espèces différentes. Le premier va même jusqu'à dire qu'il faut s'opposer à ce mélange, lorsqu'il se fait sans la volonté de l'homme: *hircum nullus pastor judeus sinet in ovem scandere, nec in capram arielem, nec taurum ad equam admittet; quod si fecerit dabit penas ut qui naturæ jura violaverit, distinguentes genera quæ in sua sinceritate permaneant*. (Phil., *de specialibus legibus*). Il ajoute que Mosché a défendu de faire, soit des mulets, soit des bardeaux; en cela il est d'accord avec le Talmud, qui défend même l'accouplement du mulet avec le bardeau, ainsi le Talmud admet la fécondité des mulets, qui est contestée ou du moins très-rare dans nos climats. Il défend même aux Juifs de faire faire des mulets par des non Israélites; mais il paraît que dans le texte hébreu, il est question seulement des trois espèces, taureaux, chèvres et moutons (produisant souvent des métis dans les pays chauds), ce qui est entendu par le mot כִּלְאִים *ton bétail*, et il ne s'agit ni de l'âne, ni du cheval (d'ailleurs les mulets פרד *pered*, d'où le mot allemand Pferd), était très-communs chez les anciens Hébreux (voy. I Sam., ch. 13, v. 29; I Rois, ch. 1, v. 13; I Paral., ch. 12, v. 40; Ps. 39, 9). Il n'est nullement probable qu'on se soit procuré tous ces mulets par la voie du commerce. Est-il toujours nécessaire de se rappeler que les lois écrites par et pour le sacerdoce ne sont pas toujours l'histoire de ce qui existait dans la pratique. Lorsque les Juifs n'eurent plus ni terres, ni bestiaux, ni arts, ni métiers, toutes les observances relatives à ces objets purent obligatoires, et, à son ordinaire, le Talmud exagère même des prohibitions qui, ne se rapportant plus à rien, ne présentent plus d'obstacle. Joseph et Philon donnent pour but à ces défenses, d'empêcher les excès monstrueux

ton bétail kilaïme (en mélange); tu n'ensemenceras pas ton champ kilaïme, et un vêtement kilaïme schââtnez ne montera pas sur toi.

20. Un homme qui couchera maritalement avec une

qui étaient fort communs de leur temps entre les hommes. Spencer, d'après son système, y trouve une opposition à des actes d'idolâtrie, et Leclerc y voit une interdiction symbolique des alliances avec les peuples étrangers. שָׂדֵךְ *Ton champ*. Sam. וְשָׂדֵךְ. Le Talmud dit que cette prohibition ne se rapporte qu'à la terre sainte, et que dans les autres pays le mélange de semences différentes, telles que froment et trèfle, etc., est permise. Cependant la greffe des arbres de nature différente est défendue, soit en Palestine, soit dehors; il est même interdit de faire greffer pour un non Israélite. Ainsi, selon le Talmud, il est défendu de greffer un pommier sur un palmier, et *vice versa*, une plante herbagère sur un arbre; mais la défense ne porte point sur les sauvageons; ils sont de même nature. Du reste un traité entier du Talmud est consacré à la prohibition des mélanges. שַׂעֲטָנִי *Schââtnez*. Mot étranger à la langue hébraïque, et unique. Ounkl. ne le traduit pas; les Sept. disent κίτρινον, *ce qui est corrompu, falsifié*; de même au Deut., ch. 22, v. 11. Le Syriaque porte כלֵעֻמָּא *de diverses couleurs*. La Vulgate dit: *ex duobus texta*. Saadias מְלֻבָּן, *ce qui est préparé ensemble*; d'où en français *amalgame*, mot qu'on dérive ordinairement du grec. Le Sam. שַׂעֲטָנִי, et la version samaritaine מְנַמֵּר *de diverses couleurs, tigré*, ou plus exactement *léopardé*. Selon le Talmud, ce mot serait la contraction de trois mots; 1° de שׁוּעַ *cardé, peigné*; 2° טוּוּי *filer*; 3° נוּז *tissu*; c'est même ainsi qu'on le traduit communément dans les écoles israélites; d'autres disent de שַׁע מֵלֵךְ, עֵט (de עֵטָה), *rétu*, et de נָז venant de נוּז qui, en chaldéen, signifie *tordre le fil*. On a aussi une dérivation de l'arabe טְשִׁינִי, *ouvrage tissu de fils tordus*. Quelle que soit la dérivation de שַׂעֲטָנִי, c'est un mot étranger à l'hébreu, ou corrompu, et il paraîtrait qu'il signifie *miztion, réunion de diverses espèces de fil; un amalgame de fils*. לֹא יַעֲלֶה עִלֶיךָ שַׂעֲטָנִי כְּלָאִים וּבְגָדָא *qu'un vêtement kilaïme schââtnez ne monte pas sur toi*. Au Deut. le précepte est ainsi énoncé: *tu ne t'habilleras pas schââtnez, laine et lin ensemble*. Ici le mot *kilaïme* est omis, et le mot *schââtnez* paraît ici expliqué par ce qui suit, c'est-à-dire par un mélange de deux substances hétérogènes, l'une animale, l'autre végétale. Le Talmud, qui s'est beaucoup occupé de cette prohibition, permet de porter toutes étoffes à fils mélangés, lorsque l'un d'eux ne réunit pas les deux conditions d'être cardé, filé et tordu. Il permet aussi le mélange de poils de chameau

לְאִישׁ וְהַפִּידָה לֹא נִפְדְּתָה אִלּוּ חֻפְשָׁהּ לֹא נִמְדָּה-לָהּ  
 בְּקָרְתָהּ הַיְהוּדָה לֹא יוֹמְתוּ בִּי לֹא חֻפְשָׁהּ : 21 וְהֵבֵא אֶת-  
 אֲשָׁמוֹ לַיהוָה אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד אֵיל אֲשָׁם :  
 22 וּכְפָר עָלָיו חֲבֹהוּ כַּאֲשֶׁר הָאֲשָׁם לִפְנֵי יְהוָה  
 עַל-חַטָּאתוֹ אֲשֶׁר חָטָא וְנִסְלַח לוֹ מִחַטָּאתוֹ אֲשֶׁר  
 חָטָא : ט טלישי

avec le lin ; il déclare prohibées (אסור) les marques dont se servent les tisserands  
 et les foulons : אותות הגרדים ואותות חכובסים אסורות משום כלאים  
 Les Sept. καὶ ἱματίον ἐκ δύο ὑφαντῶν κίθλων οὐκ ἐπιβαλεῖς σταυτῶ, ne  
 mets pas sur toi un vêtement falsifié de deux. Ben Ouziel dit :

mélange confus de laine et de lin  
 ne montera, etc. Il est à remarquer qu'en chaldéen le lin porte le nom de  
 kitan, d'où peut-être coton. D'après ce qui précède, nous croyons avoir  
 justifié notre traduction. On sait au reste que les cohenime, en officiant, por-  
 taient des vêtements kilaim, et Josèphe, qui était de la caste, ajoute que cette  
 distinction leur appartient exclusivement. (Antiq., liv. 4, ch. 8, § 10).

20. נחרפת De חרף qui, au Niphal, signifie être destiné, appartenir ;  
 c'est le sentiment des Septante et de presque tous les commentateurs, et l'ar'hi  
 ajoute que cette expression est unique dans l'Écriture sainte. La Vulgate rend  
 נחרפת par *nubilis, nubile*. Aben Ezra pense qu'il s'agit d'une fille vendue  
 par son père, et que ni le maître ni son fils n'ont épousée, voy. Exode,  
 ch. 21, v. 15, que c'est ainsi une honte pour elle, נחרפת de חרפה honte ;  
 la suite du verset est favorable à cette opinion sur le sens de נחרפת Vater  
 pense que חרף peut ici avoir trois sens : 1° fiancée, promise à un mari ; 2°  
*decerpta a viro* ; ou 3° exposée à l'opprobre causé (par cet adultère) marital-  
 ment, ce dernier sens paraît ressortir de למות נפשו למות Judges, ch. 5,  
 v. 18, un peuple exposant sa vie à la mort. Cette dernière acception est fondée sur  
 l'usage général de ce verbe. Le mot talmudique חרופה se traduit également par  
*fiancée, promise*. En arabe חרף signifie changer, changer le prix, avoir commerce ;  
 en hébreu חרף וחרפה Racine פדה racheter, infinitif du Hophal, elle n'a  
 pas été rachetée. Liberté חרפה, de חרף être libre ; il y a חרפה pour חרפה  
 venant de חרף Sam. חרפי ; en arabe חרף signifie étendue, c'est le con-  
 traire de l'état de gêne où se trouve un captif ; ces conditions confirment,

femme, elle est esclave, livrée à un homme, et n'a pas été rachetée, ou la liberté ne lui aura pas été donnée; il y aura enquête; ils ne mourront pas, car elle n'a pas été libérée.

21. Il amènera son (sacrifice du) délit à l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation; bélier du délit.

22. Le cohène rédimera sur lui par le bélier du délit, devant l'Éternel, sur son péché qu'il a péché; il lui sera pardonné de son péché qu'il a péché.

comme nous l'avons dit, l'opinion d'Aben Esra : le maître ne l'a pas mise en liberté, et ne lui a pas fourni les moyens de s'affranchir autrement. בקרת Mot difficile, que plusieurs commentateurs expliquent par *flagellation*, et Mendelssohn traduit aussi dans ce sens; on se fonde sur la singulière idée que l'instrument du supplice était fait de courroie de bœufs (בקר). Il est plus simple de traduire : *il y aura punition du coupable*, ou bien, avec Raschbame, *il y aura une enquête*, de לא יבקר *infra*, ch. 27, v. 33, *il ne distinguera pas*. Ben Ouziel dit aussi פשפש *recherche*; les Sept. ἐπιτοπισθῆναι, *surveillance*; ils ajoutent αὐτοῖς, *à eux*, ils ont lu להם. Toutefois selon Aben Esra, il s'agit de la flagellation, d'après une tradition qui dit : *il y a flagellation quand la peine n'est pas exprimée*. לא ימותו *Ils ne seront pas tués* tous les deux, car il n'y a pas ici adultère. לא חפשה *Car elle n'avait pas été libérée*; dans ce cas, elle et lui seraient exécutés, voy. Deut., ch. 22, v. 23 et 24. Le Samaritain porte לו *à lui*, entre תהיה et לא, et ימות au singulier au lieu de ימותו, de manière que le sens serait ainsi : בקרת תהיה לו *il y aura une enquête pour lui*, il ne mourra pas; lui seul serait mis en cause; quant à elle, son jugement est porté ch. 20, v. 10, et quoique Houbigant s'efforce de prouver qu'il n'y a pas de raison d'acquitter la femme, il est difficile d'admettre cette leçon, qui est en opposition avec notre texte, et enfin pourquoi la femme, qui n'est pas libre, serait-elle exposée à une peine plus rigoureuse? Dans le verset suivant, à la vérité, il n'est plus question que de l'homme, mais peut-être est-ce parce que l'esclave n'a rien à donner. Voici une autre conjecture : lorsqu'un maître couchait avec son esclave, elle devenait affranchie et concubine, mais lorsqu'il vit avec elle sans l'affranchir, alors elle était destinée à un usage honnête, et portait le nom de נחרפת de חרפה, *une aïentée*, pour ainsi dire ;

23 וְכִרְתַּבְּאוּ אֶל־הָאָרֶץ וּנְטַעְתֶּם לָהּ עֵץ מֵאֵכֹל  
 וְעַרְלֹתָם עַרְלָתוֹ אֶת־פְּרִיָּו שְׁלֹשׁ שָׁנִים יִהְיֶה לָכֶם עַרְלֹתָם  
 לֹא יֵאָכֵל : 24 וּבִשְׁנָה הַרְבִּיעִתָּהּ יִהְיֶה כָּל־פְּרִיָּו קָדָשׁ  
 הַלְלוּלִים לַיהוָה : 25 וּבִשְׁנָה הַחֲמִישִׁתָּהּ תֵּאָכְלוּ אֶת־

peut venir de פקר, d'où חפקר, c'est-à-dire, fibre de la peine. בקרת תחילת qu'il y ait amnistie, car elle n'était pas libre; le but de cette loi est évidemment d'empêcher le maître d'abuser de leurs esclaves.

22. ונסלה Il sera remis. La rémission de la peine est סליחה, mais la rémission moyennant rançon, s'appelle כפרה — מחטאתו De son péché, racheté par le seul sacrifice.

23. הארץ Le pays. Après ce mot, les Septante ajoutent que l'Éternel votre Dieu vous donne; phrase qu'ils répètent encore en plusieurs autres endroits. כל עץ מאכל Tout arbre comestible, c'est-à-dire des arbres fruitiers. Le mot עץ signifie arbre et bois. וערלתם ערלתו Samaritaine את ערלתו; ce verbe, suivi de son régime, est d'une difficile explication. Onnklossene dit: ותרחקון רחקה vous éloignerez d'un éloignement; Ben Ouziel dit: ותגזרון גזרא vous déterminerez une détermination. Le verbe ערל signifie être incirconcis; de même en arabe; ערלה prépuce, tout opercule qui sert à recouvrir quelque chose, qui doit être éloigné comme superflu, comme impur. Aussi Aben Esra s'exprime-t-il ainsi: il sera à vos yeux comme une chose impure, כדרך ערלה Vulgate, auferetis praputia eorum; vous enlèverez leur prépuce. Iar'hi, sur וערלתם dit: ואתמתם vous boucherez; le mot ערל signifie également ce qui est bouché, couvert. את פריו son fruit, sera comme couvert d'une enveloppe pour vous. Gueddes considère cette loi comme avantageuse à la culture du fruit, et surtout du vin, et pense qu'elle a été rendue pour les empêcher de porter trop tôt des fruits. Aben Esra dit que le fruit produit par l'arbre pendant les trois premières années est nuisible à la santé, comme le poisson sans nageoires ni écailles. Mais, dit le באור avec raison, pourquoi n'en aurait-il pas été de même pour ceux qui ont possédé le pays avant les Hébreux? Et comme cette loi n'était que pour la Palestine, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les autres pays? Le באור n'a donc pas vu qu'Aben Esra termine son observation par son refrain ordinaire en pareil cas וְהַמְשִׁכִּיל יִבִּין l'intelligent comprendra. Josèphe dit qu'il ne convient ni à Dieu, ni au propriétaire, qu'on fasse violence à la nature avant le temps. Maimonides, selon son système,

23. Lorsque vous viendrez dans le pays et que vous planterez tout arbre comestible, que vous élaguerez son élaguement, son fruit sera pour vous impur trois ans, et ne sera pas mangé.

24. La quatrième année tout le fruit sera une sainteté de louange à l'Éternel.

25. La cinquième année vous mangerez son fruit pour

voit ici l'intention de prémunir contre les superstitions des Zabéens. Au milieu de tant de conjectures, la plus simple est peut-être celle de Gramberg, qui distingue toujours soigneusement la prescription sacerdotale de l'exécution réelle, de la pratique. Voici la nôtre : on élague les branches, on élague les fruits, afin d'améliorer les uns et les autres. Or le verbe ערל peut se rendre par *élaguer*; alors וערלתם ערלתו n'indique pas un ordre, mais une pratique d'horticulture; à la lettre, lorsque vous élaguerez son élaguement, hébraïsme très-commun. Quel élaguement? את פריו *Son fruit*, et comme ce premier fruit, ces primeurs ne sont pas à leur point de maturité dans les premières années, on défend de les manger. Les Sept. semblent traduire en ce sens: και περικαθαριῖτε τὴν ἀκαθαρσίαν αὐτοῦ, et que vous épurez tout autour son épureté. ערלים יהיה לכם Sera pour vous des prépuces. Ce pluriel se rapportant à un verbe au singulier, a fait dire qu'il faut sous-entendre les arbres ou les fruits. Les Sept. sur ערלים disent ἀπερικαθάρτος, non épuré, impur.

24. קדש הלולים Sam. קדש הלולים — קדש הלל de הלל louer, une sainteté de louanges; des fêtes de joie et de reconnaissance, lors de la récolte des fruits de l'année, voy. Juges, ch. 9, v. 27. Aben Esra ajoute והכהן יאכלנו et le cohéne le mangera. Telle n'est pas l'opinion talmudique :

נטע רבעי דינו להאכל בירושלים לבעליו כמעשר שני *Le produit fructifié de la quatrième année, sa destination est d'être mangé à Jérusalem par le propriétaire, à l'instar de la dîme seconde.* Il sera question de cette dîme plus loin, ch. 27, v. 30. Cette seconde dîme pouvait être consommée en nature ou en numéraire équivalent. La tradition de la Mischna est ici d'accord avec ce que dit Josèphe (*Antiq.* liv. 4, ch. 8, § 19). La racine הלל exprime au propre *clarté, lumière*; d'où l'allemand *hell*, et le grec ἥλιος, *le soleil*; ensuite vint l'acception de *réjouissance*, se livrer à la joie; puis encore celle de s'abandonner à la folie, faire des choses insensées.

25. לחוסיף לכם Sam. לחוסיף *afin d'ajouter pour vous*; on ne sait où

פְּרִיֹו לְהוֹסִיף לָכֶם תְּבוּאָתוֹ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 26  
 לֹא תֹאכְלוּ עַל־הַדָּם לֹא תִגְחֲשׂוּ וְלֹא תַעֲוִינּוּ : 27 לֹא

placer cette partie du verset. Les commentateurs s'en tirent en le joignant au verset précédent ; Dieu augmentera votre produit la cinquième année, pour compenser la perte des quatre années ; de telles exégèses font ressortir les difficultés et ne les lèvent pas. Les Sept. traduisent לְהוֹסִיף par augmentation. La Vulgate dit : *congregantes poma, quæ proferunt; en recueillant les fruits qu'ils (les arbres) portent.* Cette version suppose un autre texte. תְּבוּאָתוֹ *Son revenu, son rapport, de בוא venir.*

26. לֹא תֹאכְלוּ עַל הַדָּם *Vous ne mangerez pas sur le sang.* Cette défense, obscure dans sa concision, donne lieu à une polémique; on trouve quatre passages dans la Bible qui se rapportent à cette défense. Saül se plaint de ce que le peuple a mangé *sur* le sang (I Sam., 14, v. 33), et au v. suivant (34), recommande de ne pas pécher envers Dieu et de manger *au* sang, près du sang. Il y a ici un changement de préposition de עַל *sur* en אֶל *au*. Le prophète Ézéchiel est plus explicite : *vous mangez sur le sang, vos yeux s'élèvent vers vos ordures (idoles).* (Ezéch., ch. 33, v. 25). Il est à remarquer que le même prophète dépeint ainsi l'homme juste : *aux montagnes* il n'a pas mangé, et ses yeux il ne les a pas élevés vers les ordures de la maison d'Israël (ibid., ch. 18, v. 4, 6). De ces passages comparés, on peut conclure qu'il s'agit d'un acte de superstition qui se pratiquait avec le sang sur les montagnes. En effet l'invocation des morts au moyen du sang des victimes est une pratique païenne très-connue. Les Sept. traduisent ici עַל הַדָּם *ἐπι τῶν ὀστέων, sur les montagnes*; ils ont lu חָרִים pour חָדָם, le changement du דָּ en חָ étant très-facile. Mais Ounklousse, Ben Ouziel, le texte samaritain, les versions arabe et syriaque, s'accordent avec le texte hébreu, pour le fond et non pour la forme; ainsi les versions syriaque et arabe traduisent : vous ne mangerez pas *avec* le sang; la Vulgate de même. Le Zohar, cité par Spencer (פ' אַחֲרֵי מוֹת) fol. 125, décrit une cérémonie magique qui jette du jour sur cet endroit : « Quand les Égyptiens veulent se réunir pour faire leurs sortilèges, ils se rendent dans la campagne sur des « montagnes élevées, égorgent des victimes, creusent une fosse dans la terre, répandent une partie du sang autour de cette fosse, et jettent le reste dans la fosse « même. C'est ainsi qu'ils font des sacrifices aux esprits malins avec lesquels ils « se réunissent et contractent une familiarité sur les montagnes. Les Israélites, du « temps de leur servitude en Égypte, ont donné dans les mêmes égaremens ; de

vous continuer son revenu ; moi l'Éternel, votre Dieu.

26. Ne mangez pas sur le sang ; n'observez pas les serpens, n'observez pas les nuages.

27. Ne rasez pas autour les extrémités de votre cheve-

« là la défense de sacrifier aux boucs (Lév., ch. 17, v. 7) ; car les esprits malins « apparaissent sous la forme d'un bouc, et répondaient aux questions qu'on leur « adressait. » Maimonides (Moré Néb., part. 3, ch. 46) croit cette défense dirigée contre le sabéisme, ainsi que les prohibitions qui suivent ; opinion répétée par Spencer, et rejetée par Leclerc. **לֹא תִנְחָשׁוּ** Sam. **וְלֹא תִנְחָשׁוּ** Ounkl. ne traduit pas ces mots. Ben Ouziel dit : *vous n'observerez pas les serpens* (de **נָחָשׁ** serpent). Sept. *ὄχι οἰωνισθεῖτε*, *vous ne ferez pas d'augures*. La Vulgate et les anciens interprètes traduisent de même. **נָחָשׁ** Signifie proprement *consulter le sort* au moyen de serpens. Ce mot exprime aussi l'idée de faire des pronostics, selon la coïncidence de certains événements. Le Talmud dit ('Houline, fol. 95) : « Tout pronostic qui n'est pas comme celui d'Éliézer, esclave d'Abraham, « ou de Iehonathane (Jonathas), fils de Schaoul (Saül), n'est pas exact **כָּל נָחָשׁ שֶׁאֵינוֹ כְּאֵלֵינוֹ עֲבָד אֲבָרָהָם וְכִיְהוֹנָתָן בֶּן שָׂאוּל אֵינוֹ נָחָשׁ** Les anciens rendaient un culte aux serpens, et les devins les consultaient fréquemment ; cette sorte de divination était nommée *ophlomantie*. Il est singulier qu'on ait voulu voir ici l'oionomantie, ou divination par les oiseaux ; le Syriaque dit même **לֹא תִנְחָשׁוּ בְּחַיִּוֹת כִּנְפַא** *ne faites point de consultations avec les animaux ailés*. Spencer (liv. 2, ch. 11) rapporte un passage d'Hégistion, qui dit qu'anciennement le mot *οἰώνος* signifiait aussi *serpent* ; de là vient peut-être la méprise. **וְלֹא תִעֲנְבוּ** Samaritaine **וְלֹא תִעֲנְבוּ** Septante *οὐδὲ ὀρνιθοσκαποήσομεθι*, *ne tirez pas un présage par le vol ou le chant des oiseaux* (augures). **תִּעֲנְבוּ** De **עָנָן** inusité au *Kal*, et dont la signification primitive est, 1° *couvrir*, comme **גָּנָן** ; de là **עָנָן** nuage ; 2° *faire des enchantemens* ; **תִּעֲנְבוּ** est du *Piel* ; selon d'autres la racine est **עָרַן** de là **עֲרֹכָה** temps ; observer le temps faste ou néfaste. On sait que ce genre de divination était fréquent chez les Hébreux. Toutefois **עֲרֹכָה** que nous trouvons Exode, ch. 21, v. 21, signifie moins *le temps* que la cohabitation maritale. D'après rabbi Akiba la racine est **עֵין** œil, et la signification de **תִּעֲנְבוּ** est *fasciner les yeux, faire de la fantasmagorie*. D'autres commentateurs dérivent ce mot de **עָנָה** répondre à un interlocuteur imaginaire. De ces différentes dérivations, celle de **עָנָן** consulter les nuages pour prendre des augures, que propose aussi Aben Esra,

תִּקְפוּ פְּאֵת רֵאשֵׁיכֶם וְלֹא תִשְׁחִית אֶת פְּאֵת זְקִנְךָ :  
 28 וְשִׂרַט לְנֶפֶשׁ לֹא תִהְיֶה בְּבִשְׂרֵיכֶם וּכְתַבְתָּ קַעֲקֵעַ לֹא  
 תִהְיֶה בְּכֶם אֲנִי יְהוָה : 29 אֲלֵיחַלֵּל אֶחֶדְבָּתְךָ לְהַזְנוֹתֶיהָ

paraît le plus probable. Jérémie, ch. 10, v. 2, défend aux Hébreux d'avoir égard aux signes célestes, ainsi que le faisaient les nations voisines. Ce verset contient trois prohibitions : la nécromancie, l'ophiomantie, et l'oionomantie.

27. וְיִקְפוּ פְּאֵת Racine נקף *faire le tour*; du *Hiphil*. פֵּאֵת Construit de פֵּאֵה côté. Sam. אֶת פְּאֵת — ראשיכם *Votre tête*, vous ne raserez pas les extrémités de votre chevelure autour de votre tête. C'est, dit Gesenius, une certaine espèce de tonsure sainte des Arabes, qui consistait à raser la tête tout autour, et à ne laisser les cheveux qu'au sommet. Chez plusieurs peuples anciens, la forme de la chevelure faisait partie de la tenue nationale. Les Hébreux portaient une longue chevelure et une longue barbe, c'était pour eux aussi un signal national (voy. Jérém. ch. 9, v. 25; ch. 25, v. 23, et ch. 49, v. 32). Jérémie parle souvent des peuples bédouins portant des cheveux courts, et Hérodote parle aussi de peuples arabes se rasant les tempes en cercle à l'imitation de Bacchus (Hérod., liv. 3, ch. 8). Les Sept. traduisent *vous ne ferez pas un sisoé* (σισοέ) des cheveux de votre tête. On croit, d'après Hesychius, que *sisoé* est la tête rasée tout autour, excepté au sommet, et que ce mot vient de l'hébreu (Ezéch., ch. 8, v. 3); mais il peut aussi signifier simplement une mèche de cheveux, ou bien des cheveux frisés comme des franges. תשחית De שחַת au *Hiphil*. Ce verbe est inusité au *Kal*; il signifie *détruire, dévaster, corrompre*; tu ne détruiras pas; ici le verbe est au singulier; la première partie de ce verset est au pluriel תשחיתו Le Sam. את פאת זקניך — תשחיתו *L'extrémité de ta barbe*, Sam. זקנכם Ben Ouziel dit *vous ne raserez pas le bout de vos barbes*. C'était sans doute aussi quelque usage superstitieux de quelques peuples voisins. Iar'hi compte cinq extrémités, deux à chaque mâchoire, et une au menton. Le Talmud a défendu l'usage du rasoir, parce qu'il détruit promptement (שחַת) tandis que les ciseaux enlèvent moins promptement.

28. וְשִׂרַט Sam. וְשִׂרַטָּה Sept. *ἰτρομιδῆς, coupure*. לְנֶפֶשׁ peut signifier *à volonté, à plaisir*. Toutefois נֶפֶשׁ signifie quelquefois *un cadavre, un mort*, voy. Deut., ch. 14, v. 1; *infra*, ch. 21, v. 1, où le mot נֶפֶשׁ seul a également la signification de *cadavre*. Ounkl. dit : *על מית וחבול une blessure*

lure, et ne détruis pas l'extrémité de ta barbe.

28. Une incision pour un cadavre, vous n'en ferez pas à votre chair; des marques stigmatisées, n'en faites pas sur vous; moi l'Éternel.

29. Ne profane pas ta fille pour la faire prostituer, et

*sur (pour) un mort.* Les peuples orientaux, et même les Romains, avaient l'habitude, aux funérailles de leurs proches, de se faire des incisions en différents endroits du corps. Cet usage subsiste encore chez les Arabes. Plusieurs rattachent, non sans vraisemblance, le verset précédent à celui-ci. On voit dans Jérémie que cette prohibition était mal observée chez les Hébreux, voy. Jérém. ch. 16, v. 6; ch. 41, v. 5; ch. 47, v. 5; ch. 48, v. 37. וכתבת קעקע Sam. קקע une écriture, c'est-à-dire des figures brûlées dans la chair. קעקע Racine קוע stigmatiser; קוע en arabe signifie faire une blessure, un stigmate. Ounkl. dit רושמין חריתין des stigmates insculptés. קעקע Se trouve dans le Talmud (Macoth, fol. 21), et signifie marquer, remplir l'incision d'encre ou de couleur, espèce de tatouage. Selon Bartenoura קעקע s'applique à l'incision, et כתבת au stigmate; d'après cette explication, il y aurait ici inversion, comme si קעקע se trouvait avant כתבת. Spencer, lib. 2, ch. 13 et 14, parle de diverses espèces de stigmates usitées chez les anciens, et il traite la matière à fond. Ptolémée Philopator fit marquer au feu, d'une feuille de lierre, les mains des Juifs qui avaient adopté le culte de Bacchus, Macchabées, liv. III. ה' L'Éternel; les Sept. ajoutent votre Dieu.

29. אל תחלל את בתך. Ne profane pas ta fille. להזנותה pour la faire prostituer. Spencer, lib. 2, ch. 35, pense qu'il s'agit ici de pratiques infâmes usitées chez les Babyloniens, Syriens, Phéniciens, pour célébrer le culte de Vénus vulgivaga. On sait que זנה s'applique souvent au culte des idoles. Ounkl. paraît favorable à cette opinion; il dit sur להזנותה, לאטעיותא pour l'induire en erreur. D'autres appliquent cette défense à la prostitution proprement dite. Cette défense se trouve en effet encore une fois au Deut., ch. 23, v. 18. Sur זמה voy. ci-dessus, ch. 18, v. 17. Ici les Septante rendent ce mot par ἀνομίας, dérèglement, et ci-dessus par ἀσέβεια, impiété.

30. את שבתותי Mes sabbaths (sabbath). Les commentateurs cherchent à expliquer l'insertion de ce commandement entre les prohibitions qui précèdent et qui suivent; cela n'est pas facile. Le Bal Hatourime dit : סקבא דשנתא ריגלא la plaie de l'année, ce sont les fêtes, puisque, ajoute-t-il, on s'y livre souvent au dérèglement plutôt qu'au recueillement.

30 וְלֹא־תִזְנֶה הָאָרֶץ וּמִלֵּאָה הָאָרֶץ זִמְרָה :  
 אֶת־שִׁבְתֵּי תִשְׁמֹר וּמִקִּדְשֵׁי תִירָאוּ אֲנִי יְהוָה :  
 31 אֶל־תִּפְנֵי אֶל־הָאֵבֶת וְאֶל־הַיְדֻעָנִים אֶל־תִּבְקְשׁוּ לְטִמְאָה  
 בָּהֶם אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 32 מִפְּנֵי שִׁיבָה תִקּוּם  
 וְהִדְרָתָּ פָנַי זָקֵן וּיְרֵאתָ מֵאֱלֹהֶיךָ אֲנִי יְהוָה : ס רַבִּיעִי  
 (שְׁשִׁי כֶּשֶׁן מַחֲבוּרִין) 33 וְכִרְגֹלֶיךָ אֶתְּךָ גֵר בְּאַרְצֵכֶם לֹא  
 תִחַן אֶתּוֹ : 34 כְּאֹרַח מַפֵּם יְהוָה לָכֶם הַיֵּגֵר וְהַיֵּגֵר

31. וְלֹא־תִזְנֶה הָאָרֶץ Sam. האובות *oboth*. Les Targoumime disent בִּידִין *des choses vaines*. Septante ἰγγαστριμύθοις, *des ventriloques*. Le mot אובות signifie *des outres* pour y mettre de l'eau, et se trouve Job, ch. 32, v. 19; c'est aussi l'opinion d'Aben Ezra. La signification de ventriloques se fonderait sur ce que ceux qui invoquent les morts étaient la plupart des ventriloques que l'on croyait possédés d'un démon. On donne aussi à ce mot la signification de nécromancien; nous le trouvons dans ce sens, I Sam., ch. 28, v. 7. Ceux qui pratiquaient ce métier s'appelaient בעלי אוב *des maîtres d'Ob*; mais comme dans ce dernier endroit nous trouvons, v. 8, באוב, *par, ou au moyen d'Ob*, ce mot pourrait

bien signifier un moyen de faire des enchantemens. On a voulu faire dériver ce mot de l'arabe *אאב revenir*, et lui faire signifier *les mânes*. Leclerc pense que *Ob* est le nom d'un mauvais génie qu'on évoquait. La scène de Saül est assez favorable à cette conjecture. ידעוני *Yidonime, devin*, celui qui sait, de ידע *savoir*. Ici finissent les prohibitions ayant trait à la superstition; reviennent maintenant les maximes de morale.

32. שִׁיבָה Littéralement *la canitie*, l'âge avancé; métonymie pour שב, *l'homme aux cheveux blancs*; un homme chenu, *παλιός*. Ounklousse dit : גם שב גם ישיש *devant celui qui a étudié la loi*. קדם סבר באוריתא *Le vieillard et l'homme âgé*, Job, ch. 15, v. 10. Voici ce que dit le Talmud (Kidouschine, fol. 32), sur le mot שִׁיבָה : « On doit se lever devant une tête blanchie, même devant un ignorant. » והדרת Le mot הדר exprime l'idée d'accorder une préférence. זקן Ounkl. *un (homme) vieux*. Ben Ouziel dit חכימא *sage*. On pourra établir ainsi la synonymie de שב וישיש et זקן בשישים חכמה *sage*, Job, ch. 12, v. 22; זקן un homme expérimenté, et qui a étudié; ce mot exprime souvent l'idée d'ancien, titre donné aux

ne fais pas prostituer le pays, la terre serait remplie de dépravation.

30. Observez mes schabbath et craignez mon sanctuaire; moi l'Éternel.

31. Ne vous tournez pas vers les oboth, et ne recherchez pas les yidonime pour devenir impurs par eux; moi l'Éternel, votre Dieu.

32. Devant la vieillesse tu te lèveras, tu honoreras la face du vieillard; crains ton Dieu, moi l'Éternel.

33. S'il séjourne avec toi un étranger dans ton pays, ne l'opprimez pas.

34. Comme un indigène d'entre vous sera pour vous l'étranger qui séjourne avec vous; aime-le comme toi-

juges, aux magistrats. Le respect pour tout ce qui a long-temps existé, même pour des objets inanimés, est un sentiment naturel à l'homme. Toutefois chez les modernes, où les lettres donnent une instruction infiniment supérieure à celle qu'on peut devoir à la vie, quelque prolongée qu'elle soit, le respect pour la longévité en elle-même n'est pas porté au même degré que chez les anciens, et en général chez les peuples non lettrés. On lit dans Hérodote (liv. 2, ch. 80): « Il n'y a parmi les Grecs que les Lacédémoniens qui s'accordent avec les Égyptiens dans le respect que les jeunes gens ont pour la vieillesse. Si un jeune homme rencontre un vieillard, il lui cède le pas et se détourne; et si un vieillard survient dans un endroit où se trouve un jeune homme, celui-ci se lève; les autres Grecs n'ont pas cet usage. » Il est à remarquer que les Lacédémoniens n'étaient pas un peuple lettré.

33. אִתְּךָ *Avec toi.* Sam. אִתְּכֶם *avec vous.* יָנַח *Racine opprimer,* synonyme à עָשָׂק, qui signifie plus particulièrement *retenir quelque chose injustement.*

34. הַגֵּר *Un prosélyte,* גֵּר *Sept. προσέλυτος;* c'est, selon le Talmud, un étranger qui adopte la religion du pays, גֵּר צַדִּיק *un arrivant juste.* וְאָהַבְתָּ לּוֹ *tu aimeras à (pour) lui,* voy. ci-dessus, v. 8.

35. עוֹל בְּמִשְׁפָּט *Iniquité dans le jugement.* Gueddes pense qu'il s'agit peut-être de la fixation des mesures, dont il est en effet question dans ce verset;

אֲחֵכֶם וְאֶהְיֶה לָּם כְּמוֹת כְּרִיבִיּוֹת הַיָּיִתִים בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם  
 אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 35 לֹא־תַעֲשׂוּ עוֹל בְּמִשְׁפַּט  
 בְּמִדָּה בְּמִשְׁקָל וּבְמִשׁוֹרָה : 36 מֵאֲזֵנֵי צֶדֶק אֲבִיר  
 צֶדֶק אִיפֹר צֶדֶק יְהִי צֶדֶק יְהִי לָכֶם אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם  
 אֲשֶׁר־הוֹצֵאתִי אֲתֶכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם : 37 וְשִׁמְרוּם  
 אֶת־כָּל־חֻקֹּתַי וְאֶת־כָּל־מִשְׁפָּטַי וְעִשְׂתֶּם אִתָּם אֲנִי  
 יְהוָה :

המשי

פ

כ 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה פֶּאֶמֶר : 2 וְאֶל־בְּנֵי

c'est aussi l'opinion de Jar'hi; mais il paraît, d'après les mots qui suivent, que les accens toniques sont ici mal placés, et que l'*athna'h* doit être sous le mot עוֹל, dans la dimension; en général ligne, surface et volume. מדד De מדה *mesurer*. Ounkl. במשחתא peut-être oignement; ou comme משך étendre, ce qui est étendu. במשקל Dans le poids, dans la balance; de *peser*. במשורה Comprend les mesures de capacité pour les liquides et les grains. Ounkl. dit במכלתא mesure de contenance. Sept. *iv ζυγαῖς, dans vos balances*. Il y a peut-être cette différence entre מִדָּה et מִשׁוֹרָה que le premier exprime des mesures de longueur, et le deuxième des mesures de superficie.

36. *Des plateaux* ou bassins (de balance) justes; peut-être de אָזֵן oreille; on compare les plateaux d'une balance à deux oreilles. *Des pierres de justice*, c'est-à-dire des poids justes; on se servait en effet de pierres en gaise de poids; voy. Prov., ch. 16, v. 11, et ch. 20, v. 10 et 23. אֶפְהָא *Epha*, mesure de matières sèches. *Hine*, mesure de liquides.

37. *Moi l'Éternel*; les Sept. (texte du Vatican) ajoutent *voire Dieu*, εὐθεὸς ὑμῶν.

CH. XX. 1. *Il parla*. Ce chapitre contient des dispositions pénales pour les transgressions mentionnées dans les deux chapitres précédens.

2. Les Septante traduisent encore comme ci-dessus, ch. 18, v. 21. ἄρχων, au prince. מֹלֶךְ *Moloch*. Selden a réuni beaucoup de passages pour prouver l'identité entre ce dieu et le Chronos des Grecs, le Saturne des Latins; mais l'opinion de Spencer est plus probable; il s'agit du nom générique appliqué à un dieu souverain, et le mot *Moloch*, usité principalement chez les Ammonites (I Rois, ch. 11, v. 5 et 7; II Rois, ch. 23, v. 10), correspond au Bal des Phéniciens, au El (אֵל) des Chaldéens et des Hébreux. Le prophète Isaië, pour désigner les dieux de deux mêmes peuples, se sert dans un endroit

même, car étrangers vous avez été au pays d'Égypte; moi l'Éternel, votre Dieu.

35. Ne faites pas d'iniquité dans le jugement, dans l'étendue, dans le poids et dans la contenance.

36. Il y aura pour vous des plateaux (de balances) justes, des pierres justes, des épha justes, et des hine justes; moi l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte.

37. Et vous observerez tous mes statuts, et tous mes jugemens vous les exécuterez; moi l'Éternel.

CH. XX. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

2. Et aux enfans d'Israël tu diras : un homme quel-

du mot אלהי (ch. 36, v. 19), et dans l'autre du mot מלך (ch. 37, v. 12 et 13); ce qui démontre l'identité des deux expressions. Amos parle des tentes consacrées au dieu Moloch, que les Hébreux portaient avec eux au siècle de Mosché (ch. 5, v. 26). Les Sept., dans le Pentateuque, traduisent le mot par ἀρχοντι, *au souverain*, mais dans les Prophètes, ils mettent d'abord le mot Μόλοχ, *Moloch*, et puis ajoutent βασιλῆϊ, *au roi*; ils ont lu מֶלֶךְ. Il paraît que chez certains peuples le mot *melech* était la terminaison de tous les dieux : *Andramelech*, *Anamelech*; mais que le Melech par excellence était adoré chez les Ammonites. Le culte du feu semble rendre probable qu'il s'agit du soleil, auteur de la chaleur. Le Hélios des Grecs, qui paraît être אֱלֹהֵי יָהּ *El Id, le dieu Id*, est une traduction de Melech. אֲשֶׁר יִתֵּן מוֹרְעוֹ לְמֶלֶךְ *Qui donnera de sa postérité à Molech*. Le culte de ce dieu consistait : 1° dans des lustrations ignées; 2° dans des combustions, ou infanticides. Dans les lustrations, les enfans étaient consacrés au dieu, purifiés en passant à travers le feu, symbole des purifications que cet élément fait subir aux métaux. Une tradition talmudique nous apprend que les *koumerime* (כּוּמְרִים), nom des prêtres de l'idole, faisaient passer les enfans à pied à travers deux bûchers allumés. Jérémie (ch. 32, v. 35), tonne contre les cérémonies usitées pour les garçons et les filles. Maimonides (Moré Néb., p. 3, ch. 37), dit avoir vu pratiquer quelque chose d'analogue. Les lustrations aqueuses ont enfin remplacé les lustrations par le feu. L'Évangile (Matth. 3, 11) fait encore allusion à celle-ci. Dans la combustion, les enfans étaient jetés vivans dans les bûchers allumés, sur les hauts lieux, en guise

וַיִּקְרָא יְהוָה אֵלֶיךָ הָאֵשׁ אֵלֶיךָ מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל וּמִדְּחִיךָ וְהִנֵּה  
 בְּיַד יְהוָה אֵשׁ יִהְיֶה מִזְרְעוֹ לְמַלְכָּה מֵנֹת יוֹמָת עִם הָאָרֶץ  
 וְנִגְמְרוּ בְּאֶבְנֵי 3 וְאֲנִי אֶתֵּן אֶת־פָּנַי בְּאֵשׁ  
 הַדֹּהַב וְהִכֹּתִי אֹתוֹ מִקֶּרֶב עַמּוֹ כִּי מִזְרְעוֹ נָתַן לְמַלְכָּה  
 לַמֶּעַן טַמֵּא אֶת־מִקְדָּשִׁי וּלְחַלֵּל אֶת־שֵׁם קָדְשִׁי 4  
 וְאִם הִעֲלִימוּ עִם הָאָרֶץ אֶת־עֲוֹנוֹתֵיהֶם מִדְּהָאִישׁ

d'autel du dieu. Les sacrifices humains sont une des plus anciennes aberrations du sentiment religieux ; on en découvre encore une trace dans la vie d'Abraham, et les sutties indiennes nous les montrent subsistans de nos jours. Il paraît que ces crimes étaient fréquens chez les Hébreux, à en juger par l'indignation qu'ils inspirent si souvent aux écrivains sacrés. Il en est parlé cinq fois seulement dans le Pentateuque, et plus de quinze fois dans les autres parties de la Bible. Les sacrifices humains étaient aussi en usage chez les Phéniciens et les Carthaginois, ainsi que chez tous les peuples voisins des Israélites. L'histoire grecque nous en offre quelques exemples. Dans des temps plus rapprochés de nous on immolait des victimes humaines chez les Germains et autres peuples du nord ; ces sacrifices existaient aussi chez les Gaulois au temps des Druides. Ezéchiel (ch. 16, v. 21. et ch. 23, v. 37, 38, 39) et le Psalmiste (106, v. 37), disent expressément qu'on égorgait les enfans pour les offrir en sacrifice aux idoles (voy. aussi Zephania, ch. 1, v. 4). Ces horribles exécutions avaient principalement lieu dans la vallée גיא *gué* des enfans de Hinome בן הנום (Jérém., ch. 19, v. 6), d'où est venu le nom de גיהנום *guéhinome*, géhenne, donné à l'endroit où les damnés subissent le supplice du feu. Il ne paraît pas que les Hébreux aient connu les enfers glacés des bonddhistes. Nous avons déjà remarqué (ci-dessus, ch. 18, v. 23), que quelques commentateurs, entre autres Aben Esra, proposent de lire ci-dessus et au Deutéronome (ch. 18, v. 10.), להבעיר *pour brûler*. Cette conjecture n'est pas absolument inadmissible ; mais on n'est pas forcé d'y avoir recours ; d'abord le mot להעביר *pour faire passer*, est même usité pour le vrai Dieu (Exode, ch. 13, v. 11), et ensuite il est probable que le plus souvent les enfans ne faisaient que traverser les flammes ; on leur donnait ainsi une consécration, remplacée chez les Hébreux par la circoncision. et chez les Chrétiens par le baptême. On ne tuait les victimes que lors d'un danger extraordinaire ; c'est ce que nous apprend l'histoire des Carthaginois, colonie de Tyr. La statue de Saturne, à Carthage, était à

conque des enfans d'Israel, ou de l'étranger qui séjourne en Israel, qui donnera de sa postérité à Molech, qu'il meure; que le peuple du pays l'accable de pierres.

3. Et moi je mettrai ma face contre cet homme, je le retrancherai du milieu de son peuple, car il a donné de sa postérité à Molech, pour rendre impur mon sanctuaire, et pour profaner le nom de ma sainteté.

4. Mais si le peuple du pays détourne les yeux de cet

tête de bélier, et pouvant être chauffée par le bas; elle recevait dans ses bras les enfans offerts en holocauste, et lors du siège de Tyr par Alexandre, le peuple réclamait le sacrifice d'un jeune homme, mais les anciens s'y opposèrent (Quinte Curce, liv. 4, ch. 3). Rendons grâces à Dieu des conquêtes de l'humanité. Aux sacrifices humains succédèrent les sacrifices des animaux, et à ceux-ci de simples prières; partout où le sang disparaît, il y a progrès. *מות יומת* *Qu'il meure*, par jugement (*באור*). *עם הארץ* *Le peuple du pays*, excepté le roi, le grand pontife et les membres du Sanhédrin, tout le reste est peuple (*באור*). Si déjà les exécutions exercent sur les sentimens du peuple une fâcheuse influence, elle devient bien plus funeste, lorsque c'est le peuple même qui fait le métier de bourreau; l'établissement d'un agent spécial était un premier progrès dans la civilisation; le second sera celui de la suppression de l'exécution et de l'exécuteur. *ירגמוהו* *De רגם lapider*, ou plutôt accabler de pierres, entasser sous des pierres; *מרגמה* signifie *un tas de pierres*; au pluriel, se rapportant à un nom collectif. *באבן* *Avec la pierre*, lapider de pierres; hébraïsme.

3. *פני* *Ma face*. Ounkl. traduit par *רוגזי* *ma colère*. *והכרתי* Ounkl. *ואשצי* *j'ôterai*. Les commentateurs croient qu'il s'agit ici des peines de l'autre vie, ce qui est difficile à faire cadrer avec ce qui suit. *מקרב עמו* *Du milieu de son peuple*.

4. *עלם* *De העלם* au *Hiphil*, *cacher*, ou plutôt *couvrir* les yeux, *מן* *de ce qu'on voit*, pour ne pas punir; quelquefois se couvrir les yeux pour ne pas voir; les détourner; comme dans Isaïe, ch. 1, v. 15; Prov., ch. 28, v. 27. Ce verset paraît être une explication du verset précédent donnée par le texte même.

הָיָה בְּתוֹמוֹ מוֹדְעוֹ לְמַלְךְ לְבַלְתִּי הַמִּית אֹהֶוּ : 5  
 וְשִׁמְתִי אֹנִי אֶת־פְּנֵי בְּאִישׁ הַהוּא וּבְמִשְׁפַּחְתּוֹ וְהִכְרַתִּי  
 אֹהֶוּ וְאֶת כָּל־הַזֹּנִים אַחֲרָיו לְזִנוֹת אַחֲרֵי הַמֶּלֶךְ מִקְרֹב  
 עִמָּם : 6 וְהִנֵּפֵשׁ אֶשֶׁר תִּפְגַּע אֶל־הָאֵבֶת וְאֶל־  
 הַיְדֻעֲנִים לְזִנְתָ אַחֲרֵיהֶם וְנִרְתִּי אֶת־פְּנֵי בְּנֵפֵשׁ הַהוּא  
 וְהִכְרַתִּי אֹהֶוּ מִקְרֹב עִמּוֹ : 7 וְהִתְקַדְּשִׁתֶם וְהִיִּיתֶם  
 קְדוֹשִׁים כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : ששי (שביעי כשהו  
 מחוברין) 8 וְשִׁמְרֶתֶם אֶת־חֻקֵּי וְעֲשִׂיתֶם אֶתֶּם אֲנִי  
 יְהוָה מִקְדְּשְׁכֶם : 9 כִּרְאִישׁ אִישׁ אֲשֶׁר יִקְלַל אֶת־אָבִיו  
 וְאֶת־אִמּוֹ מוֹת יוּמַת אָבִיו וְאִמּוֹ קָלַל דָּמִיו כּוֹ : 10  
 וְאִישׁ אֲשֶׁר יִנְאֵף אֶת־אִשְׁתׁ אִישׁ אֲשֶׁר יִנְאֵף אֶת־  
 אִשְׁתׁ רֵעֵהוּ מוֹת־יוּמַת הַנָּאֵף וְהַנָּאֵפָה : 11 וְאִישׁ אֲשֶׁר

5. *Et sur sa famille. Ounkl. et sur ses complices,* témoins de son action; c'est le sens que le Talmud y attache; les complices seraient punis par des souffrances; c'est ainsi que l'entend aussi Ben Ouziel. Il n'est pas sûr que ce soit le véritable sens: le mot *משפחה* s'entend de l'espèce par rapport au genre (*מין*) *Le Molech*; Septante *ἐκ τῶν ἀρχόντων, aux princes*, comme si *מלך* était ici au pluriel.

6. *Ounkl. dit בידין des choses fausses; בדאי menteur. Bidine a du rapport avec Python, celui qui consulte Python. וידעונים Voir ci-dessus, ch. 19, v. 31. Ben Ouziel dit גרם ותבעי qui interroge un os. Cet os était tenu dans la bouche. Ce sont des espèces de magiciens.*

7. *De קדש saint; au Hithpaël; rendez-vous saints וחתקדשתם Soyez saints. Sept. id. אלהיכם Votre Dieu. Le Sam. ajoute קדוש saint; les Sept. et quatre manuscrits hébreux de même.*

8. *Vous observerez. ושמרתם Le Sam. dit חקתי tous mes statuts. Sept. comme l'hébreu. מְקַדְּשֶׁם Part. act., vous sanctifiant, celui qui vous rend saints.*

9. *De קלל au Piel, mépriser, maudire, gouverne l'accusatif; la préposition ב dans, Isaïe, ch. 8, v. 21, et le datif, I Sam., ch. 3, v. 13, אֲשֶׁר יָדַע כִּי מְקַלְלִים לְהַם בְּנָיו qu'il savait que ses enfans s'attiraient la malédiction. Et sa mère, pour ou sa mère. ודמו בו Son sang (retombera)*

homme-ci lorsqu'il donne de sa postérité à Molech, afin de ne pas le faire mourir,

5. J'appliquerai moi ma face contre cet homme-ci et sa famille, je le retrancherai, avec tous ceux qui prostituent après lui pour prostituer après le Molech, du milieu de leur peuple.

6. Et la personne qui se tournera vers les oboth et les yidonime pour se prostituer après eux, je mettrai ma face contre cette personne-ci, et je la retrancherai du milieu de son peuple.

7. Vous vous tiendrez saints et vous serez saints, car moi, l'Éternel, (suis) votre Dieu.

8. Et vous observerez mes statuts et vous les exécuterez; moi, l'Éternel, vous sanctifiant.

9. Car un homme quelconque qui maudit son père et sa mère doit mourir; il a maudit son père et sa mère, son sang (retombe) sur lui.

10. Un homme qui débauche la femme d'un homme, qui débauche la femme de son prochain, qu'il meure le débaucheur ainsi que la débauchée.

11. Un homme qui couche avec la femme de son père,

*sur lui.* Ounkl. קטלא חיב *il est punissable de mort.* Sept. ἕνοχος ἵσταται, *il sera coupable.* Peut-être que cette locution, assez vague, *son sang sur lui*, exprime que s'il meurt, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Aben Esra dit que le genre de mort n'est connu que par tradition; ici, selon le Talmud, il s'agit de la lapidation.

10. *אִישׁ יִבְנֶה* *Qui débauche.* La racine *בָּנָה* s'applique particulièrement à l'adultère; peut-être, dit le *בְּאִרְרֵי*, que cette racine a le même sens que *אָנָּה* *irriter*; qui met en colère le mari. *אֵת אִשְׁתּוֹ אִישׁ* *La femme d'un homme.* *אֵת אִשְׁתּוֹ רֵעֵהוּ* *La femme de son prochain.* On ne sait si cette répétition est un cas différent du premier, ou si c'en est une explication. Quelques commentateurs donnent au mot *רֵעֵהוּ* le sens de *parent*, *la femme d'un parent*, cette interprétation est peu satisfaisante. Ben Ouziel paraphrase ainsi: « Si c'est

יִשְׁכַּב אֶת־אִשְׁתּוֹ אָבִיו עֶרְוַת אָבִיו גְּלוּה מוֹת־יוֹמְרוֹ  
 שְׁנֵיהֶם דְּמִיהֶם בָּם : 12 וְאִישׁ אֲשֶׁר יִשְׁכַּב אֶת־  
 בִּלְתּוֹ מוֹת יוֹמְרוֹ שְׁנֵיהֶם תָּבֵל עֲשׂוֹ דְמִיהֶם בָּם : 13  
 וְאִישׁ אֲשֶׁר יִשְׁכַּב אֶת־זָכָר מִשְׁכַּבֵי אִשָּׁה הַתּוֹעֵבָה  
 עֲשׂוֹ שְׁנֵיהֶם מוֹת יוֹמְרוֹ דְמִיהֶם בָּם : 14 וְאִישׁ אֲשֶׁר  
 יִקַּח אֶת־אִשָּׁה וְאֶת־אִמָּהּ זָמָה הוּא בְּאִשׁ יִשְׁרָפוּ אִתּוֹ  
 וְאֶתְרוֹן וְלֹא־תְהִי־זָמָה בְּתוֹכְכֶם : 15 וְאִישׁ אֲשֶׁר  
 יִתֵּן שִׁכְבָּתוֹ בְּבַהֲמָה מוֹת יוֹמְרוֹ וְאֶת־הַבְּהֵמָה תִּהְרַגְתָּ :  
 16 וְאִשָּׁה אֲשֶׁר תִּקְרַב אֶל־כָּל־בְּהֵמָה לְרַבְעָה אִתָּהּ  
 וְהִרְגַתְּ אֶת־הָאִשָּׁה וְאֶת־הַבְּהֵמָה מוֹת יוֹמְרוֹ דְמִיהֶם  
 בָּם : 17 וְאִישׁ אֲשֶׁר־יִקַּח אֶת־אִתּוֹ פֶּת־אָבִיו אֶל

une femme fiancée, la peine est la strangulation; si c'est une femme mariée, la lapidation. מוֹת יוֹמְרוֹ *Qu'il meure.* Jarhi dit que lorsque le genre de mort n'est pas indiqué, c'est la strangulation.

11. אִשְׁתּוֹ אָבִיו *La femme de son père, sans être sa mère.* עֶרְוַת Voir ci-dessus, ch. 18.

12. כָּלָה *Kalá, bru, belle fille, voy. ch. 18, v. 15.* תָּבֵל Ibid. v. 23.

13. מִשְׁכַּבֵי אִשָּׁה *La couche d'une femme, à la manière d'une femme,* voir le באור .

14. כָּאֵשׁ *Dans le feu.* C'est la seule peine explicite; elle paraît bien dure, et selon nos idées non proportionnée au crime. Voici, d'après la tradition, la description de ce genre de supplice: le condamné est enfoncé dans du fumier jusqu'aux genoux; on met un linge dur dans un autre linge mou, et on en enveloppe le cou du patient, en tirant jusqu'à ce que la bouche reste ouverte; alors on coule dedans de l'étain et du plomb fondus. Il n'est pas probable qu'un tel genre de supplice ait existé chez les Hébreux. זָמָה Voir ci-dessus. ch. 18. v. 17, de זָמָה *zima*, dérive peut-être ζῆμια, *dommage, perte.* וְאֶתְרוֹן *Et elles;* la femme épousée la première paraît innocente. C'est aussi l'avis du Rabbi Ismaël.

15. אֲשֶׁר יִתֵּן שִׁכְבָּתוֹ *Qui donnera sa couche* בְּבַהֲמָה *à une bête, crime*

a découvert la nudité de son père, qu'ils meurent tous deux, leur sang (retombe) sur eux.

12. Un homme qui couche avec sa bru, qu'ils meurent tous deux; ils ont fait une confusion, leur sang (retombe) sur eux.

13. Un homme qui couche avec un mâle à la manière d'une femme, tous deux ont commis une abomination, qu'ils meurent; leur sang (retombe) sur eux.

14. Un homme qui prendra une femme avec sa mère, c'est une dépravation; ils seront brûlés au feu lui et elles; qu'il n'y ait pas dépravation parmi vous.

15. Un homme qui couchera avec une bête doit mourir, et vous tuerez aussi la bête.

16. Une femme qui s'approchera d'une bête pour s'accoupler avec elle, tu tueras la femme et la bête; qu'elles meurent, leur sang (retombe) sur eux.

17. Un homme qui prendra sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère, il voit sa nudité et elle voit la

qui peut se rencontrer surtout chez un peuple pasteur. תוהרבו *Vous tuerez.* Ben Ouziel dit בקורלפי *par les verges*, l'animal, et l'homme par la lapidation.

16. מות ימותו *Pour s'accoupler*, voy. ci-dessus, ch. 18, v. 23. *Qu'ils meurent.* Ben Ouziel prescrit la lapidation pour la femme, et les verges pour l'animal.

17. תראה — וראה *Il voit*; le באור dit que ces mots n'ont pas ici le sens de *voir*, mais de *choisir*, comme I Sam., ch. 16, v. 1, חסד Ounkl. קלנא *ignominie*; Sept. ὄνειδος, *honte*; Ben Ouziel גנאי *turpitude*; d'autres disent que חסד est toujours pris dans un sens favorable, et qu'ici il signifie une action criminelle par antiphrase; le mariage entre frère et sœur était nécessaire entre les enfans d'Adame, et même usité chez divers peuples; de sorte que cette alliance, dit Na'hmeni, aurait paru convenable, sans une défense expresse; elle n'inspire

בְּתֵאֵמוֹ וְרָאָה אֶת־עֲרוֹתָהּ וְהָיָה־תְּרָאָה אֶת־עֲרוֹתוֹ חֶסֶד  
 הוּא וְנִכְרְתוּ לְעֵינָיו בְּנֵי עַמֹּם עֲרוֹת אָחִיו גְּלָה עֹנֵי  
 יִשָּׂא : 18 וְאִישׁ אֲשֶׁר יִשְׁכַּב אֶת־אִשְׁהּ דָּוָה וְגִלָּה אֶת־  
 עֲרוֹתָהּ אֶת־מִקְדָּהּ הִעֲרָה וְהוּא גִלָּתָה אֶת־מִקּוֹר דַּמְיָה  
 וְנִכְרְתוּ שְׁנֵיהֶם מִקֶּרֶב עַמֹּם : 19 וְעֲרוֹת אֲחֹת  
 אִמָּה וְאֲחֹת אָבִיהָ לֹא תִגְלֶה כִּי אֶת־שֹׂאֲרוֹ הִעֲרָה עֹנֵם  
 יִשָּׂא : 20 וְאִישׁ אֲשֶׁר יִשְׁכַּב אֶת־דָּוָה עֲרוֹת דָּוָה  
 גִּלָּה חֲטָאִים יִשָּׂאוּ עֲרִירִים יָמָיו : 21 וְאִישׁ אֲשֶׁר  
 יִקַּח אֶת־אִשְׁתּוֹ אָחִיו גִּדְּהָ הוּא עֲרוֹת אָחִיו גִּלָּה עֲרִירִים  
 יִדְּוֶי : 22 וְשִׁמְרֵתֶם אֶת־כָּל־חֻקֵּי וְאֹרֶי־כָּל־מִשְׁפַּטֵּי

pas le même degré d'horreur que les autres alliances incestueuses. Le Syriaque a  
 חסדא *dedecus, déshonneur*, et en arabe חסד a le même sens.

18. *Souffrante*, qui se trouve à son époque critique. De מקור Ounkl. *honte*. הערה Ounkl. *il a découvert*, Sept. de même. Ils traduisent ainsi גלה והערה et הערה de la même manière. הערה La racine ערה signifie, au *Hiphil*, *découvrir et répandre*, וישא *Isaïe*, ch. 53, v. 12, *qui a découvert (exposé) à la mort sa personne*. Iar'hi fait dériver ce mot de ערוה *parties honteuses*. On pourrait rendre הערה par *toucher*, ou plutôt par *être éhonté, impudent*. Quelques commentateurs établissent des distinctions que nous omettons à dessein. On ne conçoit pas la propension des casuistes de toutes les sectes à approfondir certaines matières qu'il serait plus honnête d'ignorer complètement.

19. *Sœur*, soit du côté du père, soit du côté de la mère (Iar'hi). Cette prohibition n'a pas lieu absolument d'après le code civil (art. 164), la peine est vaguement exprimée, et on voit que l'écrivain sacré n'y a pas attaché une importance extrême. הערה Voir le verset précédent. Le Sam. dit שאר הערה au pluriel (irrégulier), ce qui s'accorde avec la fin du verset, voir le באור. Le Syriaque dit *מטל קרב אנן* *parce qu'ils sont parents*.

20. *La femme du frère du père*, et non la femme du frère de la mère; c'est une conclusion du verset 14 du ch. 18 (voy. *suprà*). ערירים Au singulier, ערירי adjectif, *solitaire, isolé, délaissé*, sans enfant, voy. Gen., ch. 15, v. 3; Jérémie, ch. 22, v. 30. Racine ערר *être isolé*. Ounkl. et les Sep-

sienne, c'est une ignominie; ils seront retranchés aux yeux des enfans de leur peuple; il a découvert la nudité de sa sœur; il portera sa peine.

18. Un homme qui couchera avec une femme souffrante, il découvre sa nudité; il touche sa source, et elle a découvert la source de son sang; qu'ils soient retranchés tous deux du milieu de leur peuple.

19. Tu ne découvriras pas la nudité de la sœur de ta mère, ni de la sœur de ton père, car c'est toucher sa parente; qu'ils portent leur peine.

20. Un homme qui couche avec sa tante a découvert la nudité de son oncle; ils porteront leur peine; ils seront privés d'enfans.

21. Un homme qui prend la femme de son frère, (c'est une ( femme ) prohibée; il a découvert la nudité de son frère; ils seront privés d'enfans.

22. Vous observerez tous mes statuts, et tous mes ju-

tante traduisent également par *sans enfans*. Leclerc pense qu'on a usé d'indulgence, par égard pour Aharone et Mosché, dont le père, Amrame, avait épousé sa tante. Il y en a qui croient que cette peine consistait en ce que les enfans étaient déclarés illégitimes; opinion peu probable.

21. יָקַח *Qui prend*. Il est à remarquer que lorsque le texte se sert du mot שכב *il couche*, le délit est grave, la peine est capitale, et infligée par les hommes; lorsqu'il se sert du mot לָקַח *prendre*, le délit est moins grave, il est tolérable, et la peine est infligée de Dieu. אִשֶּׁת אָחִיו *La femme de son frère*, soit du même père, ou de la même mère seulement. נָדְוָה (Femme) *prohibée*, ou selon d'autres, *elle est comme en séparation critique*. Cette prohibition n'a cependant pas lieu, lorsque le frère étant mort sans laisser d'enfans, le mariage avec la belle-sœur est prescrit, ou donne lieu à l'acte du levirat (יְבוּמָה) Deut., ch. 25, v. 5. יִהְיוּ *Ils seront*; Sam. יִמָּוְתוּ *ils mourront*.

22. תִּקְיָא *Voir ch. 18, v. 25.*

וַעֲשִׂיתֶם אֹתָם וְלֹא־תִקְיֹא אֶתְכֶם הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֲנִי  
 מְבִיא אֶתְכֶם שָׁמָּה לְשִׁבְתָּ בָּהּ : שְׁבִיעִי 23 וְלֹא  
 תֵּלְכוּ בַחֲקֵת חַגְוֵי אֲשֶׁר־אֲנִי מְשַׁלַּח מִפְּנֵיכֶם כִּי אֲחִידֶלֶת  
 אֱלֹהֵי עֲשׂוֹ וַאֲקַץ בָּם : 24 וְאָמַר לָכֵן אֲתֵם הַיְיֹשֵׁב  
 אֶת־אֲדָמָתִם וְאֲנִי אֶתְנַנֶּה לָכֵן לְרֵשֶׁת אֲתֵם אֶרֶץ זָבֹת  
 חֶלֶב וְדִבְשׁ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר־הִבְדַּלְתִּי אֶתְכֶם  
 מִקְּדֻעִים : מִפְטִיר 25 וְהִבְדַּלְתִּים בֵּין־הַבְּרִיתֹת  
 הַטְּהוֹרֹת לְטִמְאָה וּבֵין־הָעוֹף הַטָּמֵא לְטָהוֹר וְלֹא־תִשְׁקֹפוּ  
 אֶת־נִפְשׁוֹתֵיכֶם בַּבְּהֵמָה וּבְעוֹף וּבְכָל אֲשֶׁר תִּרְמַשׁ הָאֲדָמָה  
 אֲשֶׁר־הִבְדַּלְתִּי לָכֵן לְטָמֵא : 26 וְהָיִיתֶם לִי קְדוֹשִׁים  
 כִּי קְדוֹשׁ אֲנִי יְהוָה וְאֶבְדַּל אֶתְכֶם מִקְּדֻעִים לְהוֹח  
 לִי : 27 וְאִישׁ אִרְאֵשׁה כִּי־יְהִי בָהֶם אֹנֶכְ אוֹ יִדְעֵנִי  
 מִתּוֹ יִמְחוּ כְּאֵבֶן יִרְגְּמוּ אֹתָם דְּמֵיהֶם בָּם : פ

כא ויאמר יהוה ארמשה אמר אל הכהנים בני

23. *Selon les statuts du peuple.* Le Bal Hatourime observe que Dieu a séparé les Hébreux des soixante-dix peuples de la terre, et qu'on trouve dans la סדרה de קדושים (ch. 19 et 20 du Lévitique) le même nombre de préceptes. De קוץ éprouver du dégoût, futur du Kal (voy. I Rois, ch. 11, v. 25).

26. *A moi.* Ce mot manque dans trois manuscrits. הו, *L'Éternel*; les Sept. ajoutent ὁ Θεὸς ὑμῶν, *votre Dieu.*

27. *Lapideront*; ci-dessus (v. 6), la peine est l'excision (כרת)

CH. XXI. 1. *Il dit.* Dans ce verset on trouve trois fois ce verbe *il dit*; *dis*; *tu diras.* Les Sept. en placent un quatrième après le mot משה, λέγων, *disant* (לאמר); c'est une locution embarrassée. Nous avons déjà fait connaître la différence entre אמר *dire*, et דבר *parler*: après le premier de ces deux verbes, l'objet dont il est question suit ordinairement, tandis que דבר *parler*, se trouve presque toujours d'une manière absolue, et

gemens vous les exécuterez, afin que ne vous vomisse pas la terre là où je vous amènerai pour vous (y) établir.

23. Vous ne marcherez pas selon les statuts du peuple que je disperse devant vous, car ils (les peuples) ont fait tout cela, et j'en ai eu du dégoût.

24. Et je vous dis : vous, vous hériterez de leur terre, et moi je vous la donnerai pour la posséder; un pays où coulent le lait et le miel; moi l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai séparés d'entre les peuples.

25. Faites une distinction entre un animal pur et un animal impur, entre un oiseau pur et un (oiseau) impur, et ne rendez pas abominables vos personnes par l'animal ou par l'oiseau, ou par tout ce qui rampe sur la terre, que je vous ai fait distinguer comme rendant impur.

26. Vous me serez saints, car moi l'Éternel je suis saint; je vous ai séparés d'entre tous les peuples pour être à moi.

27. Un homme ou une femme, lorsqu'il y aura parmi eux un ob ou un yidoni, qu'ils meurent; on les accablera de pierres; leur sang retombe sur eux.

CH. XXI. 1. L'Éternel dit à Mosché : dis aux cohénime, fils d'Aharone, et dis-leur : qu'il (le cohène) ne se

exige après lui le verbe אָמַר *dire*. Ce chapitre regarde particulièrement la caste sacerdotale; les prescriptions dont il s'agit ici sont mentionnées dans Est-chiel (ch. 44). בְּנֵי אַהֲרֹן *Fils d'Aharone*; ce qui exclut les enfans illégitimes; les fils et non les filles (Iar'hi). לְנֶפֶשׁ Le mot *nephesch* s'applique ici au cadavre, à l'homme privé de la vie. Les Sept. mettent le pluriel. יִטְמֵא De טָמֵא *être impur*, au *Hithpaël*, troisième personne; le ך caractéristique de cette voix a disparu à cause du ט. Ce mot signifie *il ne se rendra pas impur*. בְּעַמֵּי לitteralement *dans ses peuples*. Les commentateurs expliquent la préposition *dans*.

אֶתְרוֹ וְאִמְרַת אֲלֵהֶם לְנַפְשׁוֹ לֹא יִטְמָא בְעַמּוֹ : 2 מִן  
 אִם לְשֹׂארוֹ הַקָּרִב אֵלָיו לְאִמּוֹ וּלְאָבִיו וּלְכַנּוֹ וּלְכַנּוֹתָיו  
 וּלְזָרוֹתָיו : 3 וּלְאִתּוֹ הַבְּתוּלָה הַקְּרוֹבָה אֵלָיו אִישׁ  
 לְאִדּוּתָהּ לְאִישׁ לֹא יִטְמָא : 4 לֹא יִטְמָא בְעַל בְּעַמּוֹ  
 לְהַחֲלוֹ : 5 לֹא יִקְרָה קְרָחָה בְּרֵאשִׁים וּפְאֹת זָקָנָם לֹא  
 יַעֲלֶהוּ וּבְבָשָׂרָם לֹא יִשְׂרֹטוּ שְׂרָטָה : 6 קְדָשִׁים הֵיוּ  
 לְאֱלֹהֵיהֶם וְלֹא יַחֲלֹלוּ שֵׁם אֱלֹהֵיהֶם כִּי אֶת־אֱלֹהֵי יְהוָה  
 לָחֵם אֱלֹהֵיהֶם הֵם מִקְרִיבֵם וְהֵיוּ קֹדֶשׁ : 7 אִשָּׁה  
 זֹנֶה וַחֲלָלָה לֹא יִקְחוּ וְאִשָּׁה בְּרִישָׁה מֵאִשָּׁה לֹא יִקְחוּ כִּי

en צ se trouvant ici plutôt que à ל, et le pluriel de עם *peuple*. Sam. בעמו au singulier.

2. לשארו *A sa parente*; voy. ci-dessus, ch. 18, v. 6. *Qui lui est proche*; c'est une généralité qui comprend les six cas qui suivent; mais lar'bi, d'après le Talmud, fait de cette généralité un septième cas: il dit qu'il s'agit de la femme du cohène. On cite un fait: la femme d'un cohène, nommé Joseph, étant morte la veille des pâques, il ne voulut pas s'en occuper; on l'y a forcé. Ben Ouziel adopte la version talmudique לאנתתא דקריבא לגומייה *la femme proche de son corps*. לאמו ולאביו *A sa mère et à son père*; les Sept. disent *à son père et à sa mère*, et le Samaritain de même. Cette version est plus conforme à l'esprit de la Bible; c'est ainsi qu'on le trouve dans Ezéchiël (ch. 44, v. 25).

3. לאיש *Qui n'a pas été à un homme*, soit légalement, soit illégalement.

4. לא יטמא בעל *Mot à mot: un maître ou un magistrat ne se rendra pas impur*. Dans ses peuples. Sam. בעמו, comme ci-dessus. להחלו *Pour profaner lui*. La première partie de ce verset est une locution très-obscur. Ounkl. traduit בעל par *maître*, רבא, comme s'il s'agissait du chef de la nation, version adoptée par Mendelsohn sans aucune vraisemblance. Ben Ouziel paraphrase ainsi: לא יסתאב בעלא לאיתתיה אלהן כד כשרא ליה *un mari ne se rendra pas impur pour sa femme, à moins qu'elle ne soit sa femme permise*. Cette distinction entre la femme légitime et la concubine n'existait pas chez les Hébreux. D'autres pensent qu'il s'agit du chef des cobenime, du grand cohène; il en est question plus loin (v. 10). Dieu a défendu à Ezéchiël, qui était cohène,

rende pas impur par un cadavre, dans son peuple;

2. Mais seulement pour son parent qui lui est proche; pour sa mère, pour son père, pour son fils, pour sa fille et pour son frère;

3. Et pour sa sœur encore vierge qui lui est proche, qui n'a pas encore été à un homme; pour celle-là il peut se rendre impur.

4. Magistrat dans son peuple, il ne se rendra pas impur pour se profaner.

5. Qu'ils (les cohenime) ne se rasent pas (pour se faire) une place chauve sur la tête, qu'ils ne se tondent pas l'extrémité de la barbe, et que dans leur chair ils ne fassent pas une incision.

6. Ils seront saints à leur Dieu, ils ne profaneront pas le nom de leur Dieu, car ils offrent les combustions de l'Éternel, le pain de leur Dieu; qu'ils soient saints.

7. Une femme prostituée, une (femme) déshonorée, ils ne (la) prendront point; une femme expulsée par

de pleurer sur sa femme (ch. 24, v. 16). Les Sept. ont adopté une version singulière: οὐ μισαθήσονται ἰξάπινα, qu'il ne soit pas profané subitement. Quel texte correspond à cette version? Au lieu de בעל ils ont lu peut-être בהול qui, en chaldéen, signifie *ce qui est subit, qui cause de l'effroi*; il convient peut-être de supprimer le mot בעל et de lire simplement: לא יטמא בעמיו להחלו qu'il ne soit pas impur dans son peuple pour le profaner. Ce verset se rattacherait ainsi au suivant. לחחלו Racine חלל profaner, du Niphal, pour החללו

5. יקרהו Le *keri* est יקרהו, troisième personne plurielle, et le Sam. porte cette leçon, de קרהו raser entièrement, au pluriel. Voici un passage remarquable d'Hérodote. « Dans les autres pays, les prêtres portent leurs cheveux; en Égypte. « ils les rasent. Chez les autres nations, dès qu'on est en deuil, on se fait raser, « et surtout les plus proches parents; les Égyptiens, au contraire, laissent croi-

קֹדֶשׁ הוּא לְאֱלֹהָיו : 8 וּקְרִשׁוּוּ כִּי־אֶת־לֶחֶם אֱלֹהֶיךָ  
 הוּא מִקְרִיב קֹדֶשׁ יִהְיֶה־לְךָ בְּכִי קֹדֶשׁ אֲנִי יְהוָה  
 מִקְדָּשְׁכֶם : 9 וּבַח אִישׁ כִּהֵן כִּי תַחַל לִזְנוֹת אֶת־  
 אֲבִירָה הוּא מְחַלְלֵת בְּאִשׁ הַשָּׂרָף : 10  
 תִּכְבְּהוּ הַגְּדוֹל מֵאֲחָיו אֲשֶׁר־יִזְעַק עַל־רֹאשׁוֹ וְשִׁמֹן הַמִּשְׁחָה  
 וּמִלֵּא אֶת־יָדָיו לְלִבָּשׁ אֶרְבֵּי־פְגָדִים אֲחֵרֵאֲשׁוֹ לֹא יִפְרָע  
 וּבִגְדָיו לֹא יִפְרֹם : 11 וְעַל כָּל־נַפְשׁוֹת מֵת לֹא יָבֹא

« tre leurs cheveux et leur barbe, à la mort de leurs proches, quoique jusqu'a-  
 « lors ils se fussent rasés (liv. 2, 36) ; et plus loin, il ajoute : les prêtres se ra-  
 « sent le corps entier tous les trois jours, afin qu'il ne s'engendre ni vermine,  
 « ni aucune autre ordure sur des hommes qui servent les dieux (liv. 2, 37). »  
 Cet usage de laisser croître la barbe dans les deuils existe encore chez les Is-  
 raélites de nos jours. **בראשם** *A, sur leur tête.* Le Talmud étend cette défense à  
 tous les Israélites, quoique la tonsure entre les yeux soit seulement interdite  
 à ceux-ci (Deut. ch. 14, v. 1). Après ce mot **בראשם** à leur tête, les Sept.  
 ajoutent : *au sujet d'un mort* **למת** comme au Deutéronome. **וּפאת זקנם** *Et*  
*l'extrémité de leur barbe*; voir ci-dessus, ch. 19, v. 27. **שרטת** *Une incision* :  
 le **ת** est paragogique. Sam. **שרטת**, de **שרט** faire une incision.

6. **שם** *Le nom.* Le Sam. fait précéder ce mot de **את**, marque de l'accusatif.  
**אשי** Les combustions, les sacrifices consumés par le feu. **לחם אלהיהם** *Le*  
*pain, la nourriture, de leur Dieu, voir ci-dessus, ch. 3, v. 11.* Les sacrifices  
 sont le repas des dieux. Voir Homère (Il., l. 4, v. 118). Ounkl. dit **קרנבן**  
*offrande, sacrifice.* Sept. **δῶρα, dons.** Du **מקריבם** *Hiphil.* Sam. **מקריבים**  
 du *Piel.* **קודש** au singulier, Sam. **קדושים** au pluriel.

7. **זנה** Sam. **זונה** *une prostituée*, de **זנה** *se livrer à la prostitution*, et par  
 métaphore *adorer les idoles*, parce que l'hébreu se représente l'alliance de Je-  
 hova avec son peuple sous l'image de la fidélité conjugale. Le syriaque **זנא** et  
 l'arabe **زنى** ont la même signification. **גרשה** *Une femme déshonorée, expulsée* ;  
 ce qui montre qu'une femme divorcée n'était pas en honneur; du  
 moins une femme dont le mari a provoqué le divorce, **אשה גרושה מאישה**  
*une femme expulsée par son mari.*

8. **מקדשכם** *Qui vous sanctifie*; Sam. **מקדשם** *qui les sanctifie*; Sept. id.

9. **תחל** Racine **חלל** *profaner*, au *Hiphil*, pour **תחל**; s'il y avait **תחל** il si-

son mari, ils ne (la) prendront point; car il (le cohène) est saint à Dieu.

8. Tu le sanctifieras, car il offre, lui, le pain de ton Dieu; il te sera saint, car je suis saint, moi, l'Éternel, qui vous sanctifie.

9. La fille d'un homme (qui est) cohène qui se déshonore pour se prostituer, c'est son père qu'elle déshonore; dans le feu qu'elle soit brûlée.

10. Le cohène le plus considéré entre ses frères, sur la tête duquel aura été répandu de l'huile d'onction, qui aura été institué pour se vêtir des vêtemens (saints), ne laissera pas croître sa chevelure et ne déchirera pas ses vêtemens.

11. Il ne viendra pas auprès d'aucun cadavre de mort,

gnifierait *commencer*. Selon Ben Ouziel et le Talmud, il s'agit d'une femme fiancée ou mariée, mais encore dans la maison de son père, et non d'une fille encore libre. לזנות du *Kal*; Sam. להזנות du *Hiphil*. באש תשרף *Elle sera brûlée dans le feu*. Josèphe dit qu'elle sera brûlée vivante, καίωσα ζῶσα (*Antiq.*, liv. 4, ch. 8, § 23). Ceci peut presque se prouver par le texte, où il n'y a pas מות תמותו *qu'elle meure*, comme aux autres condamnations capitales.

10. גדול *Grand, considéré*. יצק *Racine יצק répandre, du Hophal*. לא יפרע *Qu'il ne laisse pas croître*. לא יפרם *Qu'il ne déchire pas*, voir sur ces mots la note ci-dessus, ch. 13, v. 45. Ces marques de deuil existent encore chez les Israélites, et durent pendant trente jours. וּמלא את ידו *On aura rempli sa main*, on lui aura donné l'investiture. Sam. ומלא ידו.

11. ועל כל נפשות מת *Près d'aucun corps mort*; qu'il n'entre pas dans une maison où git un cadavre. Pareille défense existait pour les pontifes romains; on plaçait une branche de cyprès devant la maison mortuaire, pour la signaler aux pontifes. Encore aujourd'hui les Israélites dits *cohène* (qu'à tort on prononce *cahen*) ne touchent pas aux morts.

לְאָבִיו וּלְאִמּוֹ לֹא יִטְמָא : 12 וּמִן־הַמִּקְדָּשׁ לֹא יֵצֵא  
 וְלֹא יַחֲלֵל אֶת־מִקְדָּשׁ אֱלֹהָיו כִּי נִזָּר שָׂמֵן מִשְׁחַת אֱלֹהָיו  
 עָלָיו אֲנִי יְהוָה : 13 וְהָיָה אִשָּׁה בְּתוּלִיָּה יִקַּח :  
 14 אֶלְמָנָה וּגְרוּשָׁה וַחֲלָלָה זֹנָה אֶת־אֵלֶּה לֹא יִקַּח כִּי  
 אִם־בְּתוּלָה מִעַמּוֹ יִקַּח אִשָּׁה : 15 וְלֹא־יַחֲלֵל זְרַעוֹ  
 בְּעַמּוֹ כִּי אֲנִי יְהוָה מִקְדָּשׁוֹ : 16 שְׁנֵי 16 וַיִּדְבֹּר  
 יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 17 דַּבֵּר אֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר אִישׁ  
 מִזְרַעְךָ לְדֹרְתָם אֲשֶׁר יְהִיָּה כָּל־מִים לֹא יִקְרֹב לְהִקְרִיב  
 לֶחֶם אֱלֹהָיו : 18 כִּי כָּל־אִישׁ אֲשֶׁר־כִּי מִים לֹא

12. *Qu'il ne sorte pas*, pour aller pleurer ses parens. נזר *Un diademe*, signe de distinction, de séparation, de נזר qui, au *Niphāl* et au *Hiphil*, signifie *se séparer*. Les Sept. rendent נזר par *huile sainte*.

13. *De בתוליה* *virginité*. Ce mot est du petit nombre de ceux qui n'ont pas de singulier, comme il y en a d'autres en hébreu qui n'ont pas de pluriel; בתולים de בתל inusité, mot qui a de l'analogie avec בדר *séparer*. On voit dans Ezéch., ch. 44, v. 22, que cette défense regarde tous les cohenime.

14. *Une veuve*. Dans Ezéchiel (*ibidem*), une veuve est permise à tous les cohenime, pourvu qu'elle soit veuve d'un cohène. זמון *Son. רזונא* Sept. id. מעמיו *Sam. מעמו*— יקח אשה *Il prendra femme*. D'après le Talmud, il est ordonné au grand pontife de se marier. Comme les idées ju-  
 daïques ont changé en passant dans un autre culte !

15. *במעמו* *Sam. בעמו*.

17. *Moume*; défaut corporel, visible à l'œil. Le mot grec *mōmos* semble être dérivé de l'hébreu. Une semblable loi existait à Athènes. להקריב *Pour présenter*. D'après le Talmud ceci comprend les aspersions, les encense-  
 mens, les arrosemens, mélanges, approches, et en général tout ce qui fait partie de l'office du sacrifice. Plusieurs fonctions sont permises à des non cohenime et ne le sont pas à des cohenime ayant difformité; par exemple, les arrosemens d'huile, les mélanges, etc. להקריב *Pour offrir*; *Sam. להגיש pour approcher*.

18. *זרום* *Sam. זרום* *mulilé du nez*; *Ounkl.* comme l'hébreu; *Ben Ouziét דלקי בנחוטמיה* *qui est frappé sur le nez*; nez écrasé. La Vulgate, sur ce mot et le suivant, dit : *si parvo vel grande, vel torto naso, un nez petit, grand ou*

il ne se rendra (même) pas impur pour son père ni pour sa mère.

12. Il ne sortira pas du sanctuaire, il ne profanera pas le sanctuaire de son Dieu, car un diadème d'huile, onction de son Dieu, est sur lui; moi l'Éternel.

13. Lui, il prendra une femme ayant sa virginité.

14. Une veuve, une (femme) expulsée ou déshonorée, celles-là il ne les prendra pas; mais seulement une vierge d'entre son peuple il prendra pour femme.

15. Il ne déshonorera pas sa postérité dans son peuple, car moi, l'Éternel, je le sanctifie.

16. L'Éternel parla à Mosché en disant :

17. Parle à Aharone, et dis-lui : quiconque de ta postérité dans leurs générations, quand il y aura en lui un défaut corporel, ne s'approchera pas pour offrir le pain de son Dieu;

18. Car tout homme en qui il y aura un défaut corporel ne doit pas approcher; un homme aveugle, boiteux, mu-

*enfoncé.* Le mot arabe **חרם** exprime aussi l'action de *couper, amputer, séparer.* Selon Na'hmeni **חרום** dérive de **חרם** *destruction.* Un nez écrasé est ainsi appelé, parce que le nez est l'ornement de la figure; d'où le dicton talmudique : **אין מעדין אלא על פרצוף פנים עם החוטם** *on ne témoigne que sur le visage avec son nez*; celui qui n'a pas un nez comme le commun des hommes, sa figure est une ruine (**צורתו חרבה**) **שרוע** *Membre allongé.* Ounkl. comme l'hébreu. Ben Ouziel **דמשתמיט יריכיה** *dont la cuisse est allongée.* Aben Esra dérive ce mot de **שרע** *élargir*; **קצר המצע מחשתרע** *Isaïe, ch. 28, v. 20, le tapis est trop court pour être étendu.* En arabe **שרע** signifie *il étend.* Il s'agit d'un membre trop long, l'œil, l'oreille ou la cuisse. Sept. **ἀτόκμητος**, *qui a les oreilles coupées.* Le syriaque **סרעא אדנא** *ayant l'oreille découpée*; les nez coupés et les oreilles coupées n'ont jamais été rares en Orient.

וְקָרַב אִישׁ עֵוֶל אִלּוּ פִּסַּח אִו חָרַם אִו אִשְׁרָוּעַ : 19 אִו  
 אִישׁ אִשְׁרֵי־הֵיחָה כִּו שֶׁבַר רֶגֶל אִו שֶׁבַר יָד : 20 אִו גִּבָּן  
 אִו דָּק אִו תְּבִלָּל בְּעֵינָו אִו גֶּרֶב אִו יִלְפַת אִו מִתּוֹחַ  
 אֲשֶׁר : 21 כִּי־אִישׁ אִשְׁרָבוּ מִוּם מִזֶּרַע אֲהֵרֶן הִכְהֵן  
 לֹא יִגַּשׁ לְהִקְרִיב אֶת־אֲשֶׁן יְהוָה מִוּם כִּו אֵת לֶחֶם אֱלֹהִיו  
 לֹא יִגַּשׁ לְהִקְרִיב : 22 לֶחֶם אֱלֹהִיו מִקְדָּשֵׁי הַקִּדְּשִׁים  
 וּמִן־הַקִּדְּשִׁים יֹאכַל : 23 אֶךָ אֶל־הַפְּרִכָּת לֹא יִבֵּא

19. שבר רגל. *Un pied cassé*. Le Talmud dit que ces défauts ne sont que des genres, comprenant plusieurs espèces, par exemple, un pied difforme d'une manière quelconque.

20. Ben Ouziel dit שבבן חפיין עינוי דגבנא *dont les sourcils couchés couvrent les yeux*. Sept. *κυρτός, bossu*, ou de travers; c'est le sentiment d'Aben Esra (voy. Gesenius, Lexique hébreu-chaldéen). Le mot latin *gibbus, bossu*, a de l'analogie avec le mot hébreu גבן *guibbène*. דק *Mince*, paraît être l'opposé de la difformité précédente; un homme extrêmement maigre. Ounkl. דוקא *pellicule couvrant l'œil, une taie dans l'œil*; הנוטע כדוק שמים *qui étend le ciel comme une étoffe mince* (Isaïe, ch. 40). Ben Ouziel dit: לית שער בגבינו *sans poils aux paupières*. Sept. *ἄφελος, qui a des taches blanches dans l'œil* (de ἐπι et ἄλιος). Syriaque זעמר *petit*. Saad. אחפס *louche*. La version samaritaine et le Ierouschalmi ont תבלל *nain*. בלל *brouillé, de בלל confondre*. Ounkl. dit בעיניה *qui a du blanc dans les yeux*; une tache blanche dans la prunelle. Ben Ouziel paraphrase: דמערב חיוורא באוכמא *un trait qui confond le blanc avec le noir*; χαλαζίσι a de l'analogie avec הילזון *Hiltzone* de Ben Ouziel, et הולין *d'Ounkl.* signifie une maladie des yeux, humeur blanche fixée sur les paupières. Iar'hi dit que c'est comme un trait blanc qui s'étend du blanc de l'œil à travers l'iris et la prunelle. Le Syriaque dit גבעוהן *des fluxions superciliées*. Sept. *πτελλος τοὺς ὀφθαλμοὺς chauve des yeux*, qui n'a pas de cils; Vulgate *si albuginem habens in oculo*, qui a une taie blanche dans l'œil. בעינו *Dans son œil*; Sam. בעינו *au pluriel*. גרב *La gale sèche*. Sept. *ψώρα ἀγρία, gale sauvage*. Vulgate *jugem (habens), scabiem, ayant une gale permanente*. Iar'hi dit *gale sèche au dehors et en dedans*. ילפת *Pétéchies, dartres*. Iar'hi dit, comme Ben Ouziel חזוית המצרית *pétéchies égyptiennes*; il ajoute que c'est une gale humide en dehors et sèche

tilé du nez, ou ayant un membre allongé;

19. Ou bien un homme qui aura le pied cassé ou la main cassée;

20. Ou (qui sera) bossu ou trop mince; ou bien ayant une tache dans l'œil; ou bien ayant la gale sèche ou des dartres, ou les testicules écrasés.

21. Tout homme de la postérité d'Aharone le cobène qui aura un défaut corporel, ne s'approchera pas pour offrir les combustions de l'Éternel; il a en lui un défaut corporel, il ne doit pas s'approcher pour offrir le pain de son Dieu.

22. Il peut manger le pain de son Dieu, tant du saint des saints que du saint;

23. Mais il ne viendra pas vers le voile, il ne s'approchera pas de l'autel, car il a en lui un défaut corporel; il

en dedans. Sept. λικην, *lichen*, *dartres*; Vulgate de même. מרוח אשך Ounkl. פחדין מרים פחדין *bourse écrasée*. Ben Ouziel נפיהין וקליטין אשך *à testicules enflés et écrasés*. Le mot פחדין signifie *testicule*, en chaldéen et en hébreu (voy. Job., ch. 40, v. 17). Le même mot signifie aussi *la crainte*, *la peur*; la même figure existe aussi dans le langage populaire en français. Le testicule s'y exprime aussi par une dénomination populaire dérivée de l'hébreu כליות *keloyoth*, et en chaldéen כוליא *koulia*, en italien *coglione*; et sur ce verset le Targum Ierouschalmi dit דחסר כוליא *à qui il manque un testicule*. Les Sept. et le Syriaque de même. Selon Aben Esra אשך est le testicule; c'est aussi l'opinion de Gesenius, qui fait dériver ce mot de שכח qui, en éthiopien, signifie *annoncer*, *témoigner*; de là testis, *testiculis*, et מרוח dérive de רוח *élargi*, un testicule élargi, une hernie; c'est ainsi que traduisent Saadias et la Vulgate. Gesenius dit מרוח vient de מרח *écraser*, espèce de castration pratiquée sur de très-jeunes enfans, au moyen de l'eau chaude.

21. מזרע אהרן *De la semence d'Aharone*. Il y a des choses qu'un profane peut faire dans les sacrifices et non un cobène, comme il a été dit ci-dessus, et même un profane estropié. יגש Sam. יגש לא יגש להקריב—יגש

וְאֵל־הַזֹּבֵחַ לֹא יִגַּשׁ כְּרֵמוֹם בּוֹ וְלֹא יַחֲלֵל אֶת־מִקְדָּשִׁי  
 כִּי אֲנִי יְהוָה מִקְדָּשָׁם : 24 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־אַהֲרֹן וְאֶל־  
 בָּנָיו וְאֶל־כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : פ  
 כב וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר : 2 דַּבֵּר אֶל־  
 אַהֲרֹן וְאֶל־בָּנָיו וַיְנַזְּרוּ מִקְדָּשִׁי בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל וְלֹא יַחֲלֵל  
 אֶת־שֵׁם קָדְשִׁי אֲשֶׁר הֵם מִקְדָּשִׁים לִי אֲנִי יְהוָה : 3  
 אָמַר אֱלֹהִים לְדֹרֹתֵיכֶם כָּל־אִישׁ אֲשֶׁר־יִקְרַב מִכָּל־  
 זֶרְעֵכֶם אֶל־הַקְּדָשִׁים אֲשֶׁר יִקְדִּישׁוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לַיהוָה  
 וְטָמְאוּ עָלָיו וּנְכַרְתֶּהּ הַנֶּפֶשׁ הַזֹּאת מִלִּפְנֵי אֲנִי יְהוָה :  
 4 אִישׁ אִישׁ מִזֶּרַע אַהֲרֹן הוּא צֹרֵעַ אִו זָב בְּקָדָשִׁים  
 לֹא יֵאכַל עֵד אֲשֶׁר יִטְהַר הַזֹּנֵעַ בְּכָל־טָמְאֵת נֶפֶשׁ אִו  
 אִישׁ אֲשֶׁר־הֵצִא מִמֶּנּוּ שִׁכְבַת־זָרַע : 5 אִו־אִישׁ אֲשֶׁר  
 יִגַּע בְּכָל־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יִטְמְאוּ לוֹ אִו כָּאָדָם אֲשֶׁר יִטְמְאוּ לוֹ  
 לְכָל טָמְאָתוֹ : 6 נֶפֶשׁ אֲשֶׁר הִגַּעַר בּוֹ וְטָמְאָה עַד־הָעֶרֶב

*Il n'approchera pas pour offrir la nourriture de son Dieu. Le Samaritain inter-*  
*vertit cette phrase לחם אלהיו לא יגש להקריב לחם אלהיו.*

22. *Saints des saints*, tels que les parts des victimes, pains sacrés, dous farineux, qui doivent être consommés par le cohène; tels aussi les prémices, les dîmes qui peuvent être consommés par d'autres que les cohenime. *Le pain de son Dieu*, la nourriture. Ceci manque dans le texte samaritain. Les Sept. comme l'hébreu.

CH. XXII. 2. *Racine נזר* inusité au *Kal*; il est ici au *Niphal*. Ce verbe signifie *s'éloigner, se séparer de quelqu'un, s'abstenir de quelque chose*; lorsqu'il est suivi du datif, il a de l'analogie avec *נזר* faire un vœu, et avec le même mot en arabe qui exprime l'idée de *se vouer*. *Des saintetés*, Mendelsohn intercale dans sa traduction le mot *quelquefois, qu'ils s'abstiennent quelquefois...*; c'est l'opinion du commentaire (באור) אשר הם מקדישים לי. *Qu'ils me sanctifient*; c'est une inversion; cette phrase se rapporte à *saintetés des enfans d'Israel*.

3. 'הן L'Éternel; les Sept. ajoutent *אלהיכם* votre Dieu.

ne profanera pas mes saintetés, car moi, l'Éternel, je les sanctifie.

24. Mosché parla à Aharone et à ses fils, et à tous les enfans d'Israel.

CH. XXII. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

2. Parle à Aharone et à ses fils : qu'ils s'abstiennent (quelquefois) des saintetés des enfans d'Israel; et qu'ils ne profanent pas le nom de ma sainteté dans ce qu'ils me sanctifient, moi l'Éternel.

3. Dis-leur : dans vos générations, tout homme de votre postérité qui s'approchera des saintetés que les enfans d'Israel sanctifient à l'Éternel, et qui aura sur soi une impureté, que cette personne soit retranchée de devant moi; moi l'Éternel.

4. Un homme quelconque de la postérité d'Aharone qui sera lépreux, ou aura des écoulemens, ne mangera pas des saintetés jusqu'à ce qu'il soit pur. Celui qui touche ce qui est devenu impur par un cadavre, ou un homme qui aura un flux de semence,

5. Ou un homme qui touchera à tout reptile qui le rende impur, ou à un homme qui par son impureté peut le rendre impur;

6. La personne qui aura touché sera impure jusqu'au

4. אִישׁ אִישׁ *Un homme, un homme.* Ben Ouziel paraphrase : טל"י או גבר טל"י *un homme jeune ou vieux*; טל"י *jeune homme*, et טל"ייתא *jeune fille*, aussi en syriaque; d'où les paroles célèbres תל"ייתא קומי *taliltha kowai, lève-toi, jeune fille* (Marc, ch. 5, v. 41), ce qui montre que du temps de Jésus le syriaque était devenu l'idiome vulgaire; dans les Actes (9. 40), טל"י lit *tabiltha*, ce qui est une faute.

5. שרץ *Reptile*; le Sam. ajoute טמא *impur*. Sept. éd. Il y en a huit d'impurs; voy. ci-dessus, ch. 11.

וְלֹא יֹאכַל מִדְּהִקְדָּשִׁים כִּי אִם־הֶחָזֵן בְּשָׂרוֹ בַּמִּים : 7 וּבֹא  
 הַשֶּׁמֶשׁ וְטָהַר וְאַחַר יֹאכַל מִן־הַקְּדָשִׁים כִּי לַחֲמוֹ הוּא :  
 8 נִבְלָה וְטָרְפָה לֹא יֹאכַל לְטִמְאַתָּהּ בָּהּ אֲנִי יְהוָה : 9 וְשִׁמְרָה  
 אֶת־מִשְׁמֵרֵתַי וְלֹא־יִשְׂאוּ עָלָיו הַטֹּא וּמָתוּ בּוֹ כִּי יִחַלְדּוּ  
 אֲנִי יְהוָה מִקְדָּשָׁם : 10 וְכִלְיוֹר לֹא־יֹאכַל קֹדֶשׁ הַחוּשֵׁב  
 כִּי־הוּן וְשֹׁכֵר לֹא־יֹאכַל קֹדֶשׁ : 11 וְכֹהֵן כִּרְיִיקָה נֶפֶשׁ  
 קִנְיָן בְּסֹפּוֹ הוּא יֹאכַל בּוֹ וַיִּלְדוּ בְּיָדוֹ הֵם יֹאכְלוּ בְּלַחֲמוֹ :  
 12 וּבִתְפִּיחוֹ כִּי תִהְיֶה לְאִישׁ זָר הוּא בְּתַרוּמַת הַקְּדָשִׁים  
 לֹא תֹאכַל : 13 וּבִתְפִּיחוֹ כִּי תִהְיֶה אֶלְמָנָה וְגִרְוֹשָׁה  
 חֹרֵעַ אֲיִן לָהּ וְשֹׁבָה אֶל־בֵּית אָבִיהָ כִּנְעוּרֶיהָ מִלַּחַם  
 אָבִיהָ תֹאכַל וְכִלְיוֹר לֹא־יֹאכַל בּוֹ : 14 וְאִישׁ כִּרְ

6. *ויקרא Il s'est lavé.* Ben Ouziel ajoute סאין דמו *dans quarante saïne d'eau.*

7. *ויקרא Il sera pur.* Une des premières discussions du Talmud roule sur ce verset ( voy. Berouchoth, fol. 1 ) ; on y fait rapporter le verbe וטהר *il sera pur*, non à l'homme, mais au soleil ; la lumière du jour aura entièrement disparu ; la première partie ובא השמש, selon les mêmes, doit s'entendre de l'apparition des étoiles (צאת הכוכבים). Le Talmud établit aussi des distinctions entre les choses sacrées que le cohène peut ou ne peut pas manger ; cette discussion n'a plus aucun intérêt pour nous.

8. *נבלה La charogne*, s'entend aussi des oiseaux. *טרפה Déchiré*, ne s'applique pas aux oiseaux. *לטימאה בה Pour en être impur.* Il paraît qu'il n'y a d'autres pénalités que d'être exclu du service ; de même ci-dessus (ch. 17, v. 15), aucune peine n'est énoncée pour celui qui n'est pas cohène. *יאכל* Au singulier. Sam. *יאכלו* au pluriel.

9. *עליו Sur lui*, à cause de ce qui est saint.

10. *זר Étranger* ; Ounkl. *חלוני profane*. *קדש Saint* ; les offrandes (Jar'hi). Selon Jar'hi c'est l'esclave israélite à oreille percée, qui a été émancipé au jubilé, et שכיר un esclave israélite acheté et libéré au bout de six ans. La personne n'appartient pas au propriétaire ; c'est pourquoi les esclaves ne peuvent manger de son produit.

soir, et ne mangera pas des saintetés jusqu'à ce qu'elle ait lavé sa chair dans l'eau.

7. Au soleil couché il sera pur; après il mangera des saintetés, car c'est son pain.

8. Il ne mangera ni charogne, ni animal déchiré pour en devenir impur; moi l'Éternel.

9. Qu'ils observent mon observance, et qu'ils ne portent pas à cause de lui un péché; ils en mourraient s'ils le profanaient; moi, l'Éternel, je les sanctifie.

10. Aucun étranger ne mangera ce qui est saint; un homme établi chez le cohène ni le mercenaire ne mangera ce qui est saint:

11. Le cohène qui acquerra une personne, c'est l'acquisition de son argent; elle peut en manger, ainsi que celui qui est né dans sa maison; ceux-là peuvent manger de sa nourriture.

12. La fille d'un cohène qui sera mariée à un homme étranger, celle-là ne mangera pas de ce qui est prélevé sur les choses saintes.

13. La fille d'un cohène qui sera veuve ou expulsée, et qui n'a pas d'enfant, retournera à la maison de son père, comme dans sa jeunesse; elle mangera du pain de son père, mais un étranger n'en mangera pas.

14. Un homme qui mangera de ce qui est saint invo-

11. נפש *Une personne*, un esclave kenâanéen, selon Iar'hi; il est la propriété de son maître. הם *Eux*, pour expliquer ce pluriel se rapportant à un singulier ליליד, il faut l'entendre de celui qui est né dans la maison et de l'esclave kenâanéen; le Sam. porte le pluriel, לילידי, *ceux qui sont nés*.

12. זר *Étranger*, au sacerdoce.

13. ושבח *Elle retournera*. Ben Ouziel paraphrase בם מינטרא יבם *elle*

אֶכְל קֹדֶשׁ בְּשַׁנְתָּהּ וַיִּסַּף חֲמִשִּׁיתוֹ עָלָיו וַיִּטְהַר לִפְנֵי אֶת־  
 דִּקְדוֹשׁ : 15 וְלֹא יִחַלְלוּ אֶת־קֹדֶשׁ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֵת  
 אֲשֶׁר־יְרִמּוּ לְהוֹדֶה : 16 וְהִשְׂאוּ אוֹתָם עֵץ אֲשֶׁמֶה בְּאַבְלָם  
 אֶת־קֹדְשֵׁיהֶם כִּי אֲנִי יְהוָה מִקְדָּשׁם : פ שְׁלִישִׁי  
 17 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 18 דַּבֵּר אֶל־אַהֲרֹן  
 וְאֶל־בָּנָיו וְאֵל כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵיהֶם אִישׁ אִישׁ  
 מִבֵּית יִשְׂרָאֵל וּמִזֶּה־הַגֵּר בְּיִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יִקְרִיב קָרְבַּנְךָ  
 לְכֹל־הַזִּבְחֹתָם וּלְכֹל־סִמְיֹתָם אֲשֶׁר־יִקְרִיבוּ לַיהוָה לְעֹלָה :  
 19 לְרֹצְנֵכֶם הַמֵּיִם זָכָר בַּבֶּקֶר בַּכְּשָׂמִים וּבַעֲוִיִּם : 20 כָּל  
 אֲשֶׁר־כִּזְבוּ מוֹם לֹא יִקְרִיבוּ כִּי־לֹא לְרֹצוֹן יְהוָה לָכֵם :  
 21 וְאִישׁ כִּי־יִקְרִיב זְבַח־שְׁלָמִים לַיהוָה לִפְנֵי־הַגֵּר אוֹ  
 לְגֵרְתָּהּ בַּבֶּקֶר אוֹ בַצֹּאֵן הַמֵּיִם יְהוָה לְרֹצוֹן כָּל־מוֹם  
 לֹא יִהְיֶה־כִּזְבוּ : 22 עֹוֶרְתָּ אוֹ שָׂכַר אוֹ־חֲרוֹץ אוֹ

*n'a pas observé le levirat. כנעוריה* Comme dans sa jeunesse, dans son état de fille. Ben Ouziel ולא מעברא *elle n'est pas enceinte.*

14. קדש *Saint; offrandes.* Son cinquième. Selon le באור s'il a consommé quatre, il faut qu'il ajoute le quart de sa consommation, afin de faire cinq. *זקדש* Le saint, non en argent, mais en production susceptible d'être offerte (lar'hi).

15. ולא יחללו *Ils ne profaneront pas.* Il y a équivoque dans ce verset; on ne sait si l'on parle des Israélites en général, ou seulement des cohenime. Le but patent de toutes ces défenses était d'assurer la subsistance des cohenime, et de la mettre à l'abri de toutes prévarications, de rendre même celles-ci profitables aux pontifes.

16. והשיאו אותם *Littéralement et ils font porter eux,* ils se chargent d'un crime. Il y en a qui placent ici une négation; elle n'est pas nécessaire.

18. איש *Un homme,* même les non Israélites (באור). Ben Ouziel *jeune et vieux.* *מבית ישראל* De la maison d'Israël; les Septante traduisent *des enfans d'Israël,* comme s'il y avait *מבני ישראל* — *ומן הגר* Et de l'étranger; les Septante traduisent comme s'il y avait *בישראל* *ומן הגר הגר* *et de l'étranger demeurant en Israël;* c'est aussi la leçon du Samaritan. *לזר* *Lours*

lontairement y ajoutera le cinquième, et donnera ce qui est saint au cohène.

15. Qu'ils ne profanent pas les saintetés des enfans d'Israel, ce qu'ils preleveront pour l'Éternel;

16. Pour qu'ils ne se chargent pas de l'iniquité du délit en mangeant les objets saints, car moi, l'Éternel, je les sanctifie.

17. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

18. Parle à Aharone, à ses fils, et à tous les enfans d'Israel, et dis-leur : un homme quelconque de la maison d'Israel, ou de l'étranger en Israel, qui présentera son offrande, pour tous leurs vœux et tous leurs dons volontaires qu'ils offriront à l'Éternel en holocauste,

19. A votre volonté; (que l'offrande soit) sans défaut, mâle, (choisie) dans le gros bétail, les brebis ou les chèvres.

20. Tout ce qui a en soi un défaut corporel, vous ne l'offrirez pas, car il ne vous sera pas à volonté (favorable).

21. Un homme qui offrira un sacrifice pacifique à l'Éternel pour vouer un vœu ou un don volontaire, dans le gros ou le menu bétail, sans défaut, il sera à volonté (favorable); il ne doit pas avoir un défaut corporel en lui.

22. (L'animal affecté de) cécité, celui qui est fracturé,

*vœux*. un don, conséquence d'un vœu antérieur. נדבותם *Leurs dons volontaires*.

19. לרצונכם *A votre volonté, à votre consentement, voy. ci-dessus, ch. 19, v. 5. Iar'hi dit : apportez des objets qui puissent me rendre favorable. Et des chèvres; de là les commentateurs concluent que pour les oiseaux il n'est pas nécessaire que l'offrande soit du sexe mâle et sans défaut.*

20. אשר בו כום *Auquel il y a un défaut. Les païens rejetaient aussi les*

וְיָבִילָהּ אִוּ גָרֵב אִוּ יִלְפָת לֹא־תִקְרִיבוּ אֵלָהּ לַיהוָה וְאִשָּׁה  
 לֹא־תִתְּנֶנּוּ מֵהֶם עַל־הַמִּזְבֵּחַ לַיהוָה : 23 וְשׂוֹר וְשָׂה  
 שְׂרִיעַ וְקָלוֹט נְדָבָה תַעֲשֶׂה אֹתוֹ וּלְנָדָר לֹא יִרְצֶה : 24  
 וּמַעֲוָה וְכַחוּת וְנִחּוּק וְכֹרוֹת לֹא תִקְרִיבוּ לַיהוָה וּבְאֲרָצְכֶם  
 לֹא תַעֲשׂוּ : 25 וּמִיָּד בְּדִנְכֶם לֹא תִקְרִיבוּ אֶחָד־לָחֶם

victimes défectueuses. On lit dans Hérodote les précautions que prenait en Égypte le sacrificateur, pour s'assurer de l'animal « Il l'examine et le visite debout et couché sur le dos; il lui fait ensuite tirer la langue, et il observe s'il est exempt des marques connues » (liv. 2, ch. 38). Selon le Talmud, il n'est pas même permis de désigner un animal ayant un défaut passager et pouvant avoir disparu à l'instant du sacrifice.

21. De פלא, inusité au *Kal*, ici du *Piel*, et exprimant l'idée de séparer, ou vouer quelque chose pour remplir un vœu. Ounklousse לפרשא pour expliquer son vœu; Sept. διασείλας pour faire connaître. Pour un don volontaire. Le Sam. n'a pas ce ל datif, et au lieu de ou, il a ובצאן.

22. Selon Aben Esra ce mot est un adjectif féminin, aveugle, se rapportant à *ail*, au fém. en hébreu, et sous-entendu ici; un *ail aveugle*. Selon Iar'hi, ce mot est un nom substantif; *cécité*, mais alors la première lettre aurait dû avoir un *'hirik*, et non pas un *pata'h*. שבור Fracture. Ben Ouziel dit fracture d'os; selon le Talmud, il ne s'agit pas d'une fracture invisible, comme celle d'une côte; mais d'une fracture visible, même celle de la queue. חרוץ Une solution de continuité. Ounkl. פסיק interruption. Ben Ouziel dit לקיין דריסוי paupières lésées. Sept. γλωσσότμητοι, ayant la langue coupée; selon d'autres, il s'agit d'une lésion, soit à l'œil, soit à la lèvre; חרוץ proprement, exprime l'idée d'incision. יבלת Verrue (Iar'hi). Il s'agit, selon d'autres, de boutons et d'abcès. Ben Ouziel dit:

yeux blessés, blanc et noir mêlés, comme ci-dessus תבלול; c'est aussi l'opinion d'Aben Esra. Septante μυρμηκιοῦντα, ayant une maladie cutanée. Selon Celse, la myrmécie est moins élevée, plus dure que la verrue, s'enflamme davantage, et cause une plus grande douleur; elle est peu sanguinolente, et dépasse à peine la grandeur d'un lupin. Probablement il s'agit ici d'une maladie analogue au claveau. Voir ci-dessus, ch. 21, v. 20.

démis, ou ayant des verrues, la gale sèche ou la gale humide, ceux-là vous ne les offrirez pas à l'Éternel; vous n'en ferez pas une combustion sur l'autel, à l'Éternel.

23. Un bœuf, un mouton qui a un membre trop long ou trop court, tu pourras en faire un don volontaire; mais pour un vœu il ne sera point agréé.

24. (L'animal à testicule) comprimé, écrasé, détaché ou coupé, vous ne l'offrirez pas à l'Éternel, et vous ne ferez pas (cela) dans votre pays.

25. Et de la main d'un étranger vous ne ferez pas offrir de ceux - là pour nourriture à votre Dieu; leur

23. שרוע Voir ibidem. Vulgate *aure amputata, oreille coupée*, et ci-dessus elle traduit le même mot par *nasum tortum, nez de travers*. קלוט Ounkl. חסיר *defectueux*. Ben Ouziel dit sur שרוע יתיר כוליא *ayant un testicule de trop*, et sur קלוט *manquant d'un*. Selon Aben Esra קלוט signifie *étroit*, comme ערי מקלט *ville de réclusion*; c'est l'opposé de שרוע. Selon le Talmud *ped non fourchu*. En arabe קלטי désigne l'extrême petitesse, soit parmi les hommes, soit parmi les chiens, ou les chats. נדבה *Don volontaire*, applicable seulement, selon le Talmud, aux réparations du temple.

24. ומעוך (Testicule) *comprimé*, de מעך *pressé, foulé*; ומעוך שדיהן *ils ont pressé leurs seins*, Ezéch., ch. 23, v. 3. Ounkl. dit דימרים *mélés, mélangés, pressés ensemble*. Iar'hi dit *écrasés à la main*. Sept. *ῥαδία, ennuque*. כתות *Écrasé*. Racine כתת *frapper au marteau, écraser au mortier*, II Rois, ch. 18, v. 4; Exode, ch. 27, v. 20; au participe passif. Ounkl. דימרים *écrasé*. Ben Ouziel et Sept. id. נתוק De נתק *détacher; à testicules détachés, retirés*. Ounkl. de même. Ben Ouziel dit : דשחית גדוי *qui a détruit les nerfs* qui fixent le testicule; le dartos. וכרות *Coupé*. Ounkl. ודיגזיר *séparé*. Ben Ouziel ודמרים *châtré*. Les Sept. ont interverti l'ordre, et placent l'action de couper avant celle de retirer. Ces quatre modes d'opérer les animaux étaient en usage chez les anciens. Et dans votre pays ne (le) faites pas. Ben Ouziel dit : לא תמרטון *ne châtrez pas*. Le Talmud l'a entendu de même; mais cette défense se rapporte aux sacrifices et non à l'opération elle-même, et c'est ce qui devient évident par le verset qui

אלהיכם מכל-אלה כי משחתם בהם מום בם לא ירצו לכם : 26 וידבר יהוה אל-משה לאמר : 27 שור או-כשב ארעו כי יולד יהיה שבעת ימים תחת אמו ומיום השמיני תולאה ירצה לקרבן אשה ליהוה : 28 ושור ארשה אתו ואת-בנו לא תשחטו ביום אחד : 29 וכרת-זבחיו וזבח-תודה ליהוה לתצנכם תזבחיו : 30 ביום שהוא יאכל לא-תותרו ממנו עד-בקר אני יהוה : 31 ושמרתם מצותי ו עשיתם אתם אני יהוה :

suit. D'ailleurs, comme l'observe très-bien Leclerc, comment le labourage pourrait-il s'exercer sans danger avec des animaux entiers ?

25. *Et de la main d'un étranger.* Il était permis à un étranger de faire faire des sacrifices; il était défendu d'accepter des animaux mutilés. Les victimes offertes par Alexandre le Grand furent égorgées selon les prescriptions sacerdotales des Hébreux (voy. Josèphe, Antiq., liv. XI, à la fin). Substantif, mutilation; le מ est paragogique; la racine est שחת corrompre, mutiler. Sept. משחיתים. ירצו. Du Niph'al, pour ירצו; ce changement est motivé parce que le ר étant guttural, ne prend pas de daguesch; racine רצה vouloir; לא ירצו ils ne seront pas voulus, agréables.

27. Les trois genres, bœuf, mouton, chèvre. Ben Ouziel et Ierouschalmi paraphrasent, et établissent une relation entre ces trois genres de sacrifices et les trois patriarches. Le bœuf rappelle le repas offert par Abrahame aux anges; le bouc, le sacrifice de lits'hac, et la chèvre, le gibier offert par Jacob à son père. כי יולד, du Niph'al; racine ילד naître. Le Talmud exclut les animaux arrachés par l'opération césarienne (יצא דופין sorti par le côté). Sept jours (voy. Exode; ch. 22, v. 29). Sous, près de la mère qui le nourrit; dans la dépendance, comme Gen., ch. 41, v. 35. וזלא Adverbe de temps et de lieu, de חלל éloigner, de là הנהזלא qui est éloigné, Micha, ch. 4. En syriaque להל et הל signifient la même chose; de là le chaldéen להלך plus loin (voy. Gen., ch. 19, v. 9).

28. *Et le bœuf ou le mouton.* Il y a une polémique dans le Talmud (Houline, fol. 72, terg.), pour savoir si cette défense s'ap-

mutilation est en eux, un défaut corporel en eux ; ils ne vous seront pas agréés.

26. L'Éternel parla à Mosché en disant :

27. Un bœuf, ou un mouton, ou une chèvre, quand il (en) naîtra, sera sept jours près de sa mère; mais du huitième jour et au-delà, il sera agréé pour offrande, combustion à l'Éternel;

28. Et le bœuf ou le mouton, vous ne l'égorgeriez pas lui et son fils en un jour.

29. Et lorsque vous égorgeriez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, vous l'égorgeriez à votre volonté.

30. Le même jour il sera mangé; vous n'en laisserez pas jusqu'au matin; moi l'Éternel.

31. Vous observerez mes préceptes et vous les exécuterez; moi l'Éternel.

plique au père et au fils; il est probable qu'il ne s'agit que de la mère; les animaux, en effet, ne connaissent pas de père. Le Talmud généralise cette défense, et l'applique à des animaux non égorvés pour des sacrifices. Cependant tout le chapitre se rapporte aux sacrifices. Ben Ouziel fait cette paraphrase touchante : עמי בני ישראל היכמה דאכונן רחמן בשמיא כן תהוון רחמנין בארעא *Mon peuple, enfans d'Israel! comme votre père miséricordieux (qui est) dans le ciel, ainsi soyez miséricordieux sur la terre.*

29. תודה Voir ci-dessus, ch. 27. v. 12. לרצונכם Voir ci-dessus, ch. 1, v. 3 et passim. Le Talmud conclut qu'il faut sacrifier avec l'intention de le manger dans le jour, si non le sacrifice est nul.

30. בקר *Le matin.* Selon le Talmud, dès que le matin paraît, quoique les vingt-quatre heures ne soient pas encore écoulées (Voir ci-dessus, ch. 7. v. 17. et ch. 19, v. 6).

31. מצותי *Mes préceptes.* Sam. את מצותי — ה' *Moi l'Éternel.* Le Samaritain et les Septante omettent ces mots.

32 וְלֹא תַחֲלִלּוּ אֶת־שֵׁם קֹדֶשׁי וְנִקְדַּשְׁתִּי בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
 אֲנִי יְהוָה מְקַדְּשְׁכֶם : 33 הַמִּזְבֵּיחַ אֲתַחֲבֶה מֵאַרְצַי מִצְרַיִם

לְהִזְחִית לְכֶם לְאֱלֹהִים אֲנִי יְהוָה : רַבִּיעִי

כג 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי

יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם מוֹעֲדֵי יְהוָה אֲשֶׁר־הִקְרָאתִי אֲתֶם

מִקְרָאתַי קֹדֶשׁ אֵלֶּה הֵם מוֹעֲדֵי : 3 שְׁשֶׁת יָמִים

הַתְּעִישָׁה מִלֵּאכֶרֶ וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי שֹׁפֵר. שֹׁפֵר תֹּן מִקְרָא

קֹדֶשׁ כָּל־מִלְאכֶרֶ לֹא תַעֲשׂוּ שֹׁפֵת הוּא לְיְהוָה בְּכָל

פ

מוֹשְׁבֹתֵיכֶם :

4 אֵלֶּה מוֹעֲדֵי יְהוָה מִקְרָאתַי קֹדֶשׁ אֲשֶׁר־הִקְרָאתִי אֲתֶם

32. *Ne profanez pas.* Voici la paraphrase de Ier'hi : *dévouez-vous pour moi à la face du monde, et mon nom sera sanctifié; mais dévouement entier avec chance de mourir, et non avec espoir de salut; celui qui se dévoue en comptant sur un miracle, on ne lui fera point de miracle: Qui vous sanctifie; Sam. מקדשם qui les sanctifie.*

Ch. XXIII. 2. דַּבֵּר *Parle.* Le chapitre précédent traite des sacrifices, et celui-ci des jours où il faut les faire. מוֹעֲדֵי *Les jours fixes*, les solennités; racine יַעַד *fixer*; assigner une réunion (voir ci-dessus, ch 1, v. 1). אֲתֶם *Vous les appellerez.* מִקְרָאתַי קֹדֶשׁ *Des convocations de sainteté.* Mendelsohn traduit : *dans lesquelles (solennités) vous convoquerez de saintes convocations*; comme s'il y avait כֶּם, le pronom אֲתֶם supporte difficilement cette version. Ounkl. traduit מִקְרָאתַי par תַּעֲרֵעוּן et מוֹעֲדֵי par מוֹעֲדֵי. Le mot chaldéen עָרַע signifie en général *rencontrer*, une chose qui se rencontre, une occasion; ainsi littéralement, *vous les rencontrerez des rencontres saintes.* Ben Ouziel de même. Il est plus facile de deviner que d'expliquer le sens de ces mots. Les Septante traduisent *vous les appellerez des appellations saintes*, καλίστε αὐτὰς κατὰς ἁγίας, cela pourrait dire qu'on donnera à ces solennités des noms exprimant la sainteté du jour. La Vulgate dit, *quas vocabitis sanctas*; elle ne traduit pas מִקְרָאתַי et omet les trois derniers mots du verset אֵלֶּה הֵם מוֹעֲדֵי *celles-là sont mes solennités.* Il n'est pas encore

32. Et vous ne profanerez pas le nom de ma sainteté; je serai sanctifié au milieu des enfans d'Israel, moi l'Éternel, qui vous sanctifie,

33. Qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour vous être un Dieu, moi l'Éternel.

CH. XXIII. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant :

2. Parlez aux enfans d'Israel, et dis-leur : les solennités de l'Éternel, que vous appellerez convocations de sainteté, celles-là sont mes solennités.

3. Six jours tu feras de l'ouvrage, mais le septième jour (est) un repos des repos, une convocation sainte, vous ne ferez pas d'ouvrage; c'est un schabbath (repos) à l'Éternel dans tous vos établissemens.

4. Voici les solennités de l'Éternel, convocations de

question dans ce chapitre des néoméniés, qui étaient seulement des jours de sacrifices, et sont devenues plus tard des fêtes solennelles.

3. תעשה *Tu feras.* Sam. יעשה — לא תעשו — *Vous ne ferez aucun ouvrage.* Il y a une différence entre מלאכה *ouvrage* et עבודה *travail*; le premier exprime l'action exercée sur un objet pour l'adapter à un but : le labourage, le laminage, etc.; le second exprime une action pénible, par exemple, transporter des fardeaux. Les ouvrages sont défendus, et non les travaux nécessaires aux usages de la vie. On ne dit pas לא תעבוד (כאור) שבת שבתון *Schabbath schabbathone, repos des repos.* Le Talmud explique ainsi cette répétition, qu'on rencontre aussi pour le jour d'expiation (יום כפור), c'est qu'il est défendu de faire pendant ces jours ce qui est nécessaire pour la nourriture du corps; cette défense n'a pas lieu pour les autres solennités, Ordinairement le schabbath n'est pas compris dans le mot מועד — מושבותיכם *Vos établissemens, vos demeures.* Aben Ezra se livre à une longue discussion sur la fixation de l'année israélite. Au temps du temple, c'était le בית דין (*maison de justice*) qui réglait les fêtes. C'est une conjecture, car la Bible ne nous donne aucun renseignement à ce sujet. Aujourd'hui cette fixation est le résultat d'un calcul fondé sur le rapport entre la longueur des années lunaires, et les années solaires.

בְּמוֹעֵדָם : 5 בַּחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן בְּאַרְבַּעָה עָשָׂר לַחֹדֶשׁ בֵּין  
הָעֲרֵבִים פֶּסַח לַיהוָה : 6 וּבַחֲמִשָּׁה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ  
יְהִי חַג הַמִּצּוֹת לַיהוָה שִׁבְעַת יָמִים מִצּוֹת הָאֵכֶלֶו : 7  
בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן מִקְרֵא קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם כָּל־מְלֶאכֶת עֲבֹדָה  
לֹא תַעֲשׂוּ : 8 וְהִקְרַבְתֶּם אִשָּׁה לַיהוָה שִׁבְעַת יָמִים  
בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי מִקְרֵא קֹדֶשׁ כָּל־מְלֶאכֶת עֲבֹדָה  
לֹא תַעֲשׂוּ : פ  
9 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 10 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי

5. בירוח דניסן *Le premier mois*; Ben Ouziel dit dans la *lunaison* (mois) de *nissane*. בארבעה עשר *Le quatorzième*. Ben Ouziel exprime les mêmes mots par un seul בארביסר qui est, comme on voit, une contraction des deux mots hébreux. Après עשר le Sam. ajoute יום *jour*, comme Exode, ch. 12, v. 18. Sept. et Vulgate de même. בין הערבים Voir Ex., ibid. פסח *Pes-sa'h*; nom 'du sacrifice. 'לה *A l'Éternel*, Ounkl. קדם ה' *devant Dieu*; Ben Ouziel לשמא דה' *au nom de Dieu*.

6. שבעת ימים Littéralement une *septaine de jours*, car le mot שבעת est un substantif construit de שבע *Sept*. Si l'année lunaire était formée de quarante-huit semaines, la pâque serait la célébration de la cinquantième semaine, à compter de l'année précédente. Nous aurions la pentecôte des jours, des semaines et des années.

7. ביום הראשון *Le premier jour*. Selon le texte la pâque renferme sept jours, pendant le premier et le dernier jour de cette semaine, tout travail est défendu, et conséquemment pendant les cinq autres tout travail est permis. Aussi, dit Maimonides (Hilchoth Iome Tob, ch. 7, 1), *le travail pendant les jours profanes de la solennité* (חול המועד) les demi-fêtes, *n'est pas défendu par les paroles de la loi*; ces jours sont ceux qui se trouvent entre le premier et le septième. Toutefois, d'après la prescription talmudique *extra Palestine*, la pâque est maintenant de huit jours. Les deux premiers et les deux derniers sont fêtes entières, et les quatre intermédiaires des demi-fêtes. On a doublé le premier et le dernier jour, parce que, dit le Talmud (Rosch Haschana), c'est une coutume de nos pères (מנהג אבותינו בימנו) qui, quelquefois, faisaient deux premiers jours, quand il y avait doute. Mais ce doublement ne détruit pas les autres causes d'incertitude qui existent sur ce sujet. On devrait donc par un motif semblable dou-

sainteté que vous convoquerez à leurs époques.

5. Au premier mois, le quatorze du mois, entre les soirs, sera le pessa'h (pâque) à l'Éternel.

6. Et le quinzième jour de ce mois est la fête des pains sans levain, à l'Éternel; sept jours vous mangerez des pains sans levain.

7. Le premier jour il y aura une convocation sainte pour vous; vous ne ferez aucune œuvre servile.

8. Vous présenterez une combustion à l'Éternel, sept jours; le septième jour sera une convocation sainte; vous ne ferez aucune œuvre servile.

9. L'Éternel parla à Mosché en disant :

10. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : quand vous

bler le jeûne du jour expiatoire (כפור); d'ailleurs en Palestine on ne célèbre pas ces jours de fête double; aussi beaucoup d'Israélites éclairés d'Europe commencent à révoquer en doute la nécessité de ces doubles fêtes. Il est probable qu'elles seront bientôt abolies, de fait ou de droit. Quant aux quatre demi-fêtes, il est maintenant reconnu, par les consistoires israélites de France, que les ouvriers peuvent s'y livrer à tous les travaux de leur profession quels qu'ils soient.

8. וזקרבתם *Vous offrirez.* Ceci est plus amplement expliqué au livre des Nombres, ch. 28, v. 19. ביום *Au jour*; Sam. וביום *et au jour.*

9. וידבר *Il parla.* Ceci semble interrompre l'exposition. Des versets surabondans étaient nécessaires dans les manuscrits, pour distinguer plus facilement les divers sujets.

10. עמר *Omer.* Sam. העמר voir Exode, ch. 16, v. 6. ראשית קצירכם *la primeur de la moisson.* Selon l'interprétation talmudique, il est défendu de continuer la moisson avant d'avoir apporté l'omer. Josèphe décrit ainsi cette oblation: Ils torrifient un omer d'épis; ils le brisent et le purgent de pailles, et ensuite ils en offrent un *assarone* (עשרון un dixième d'épha ou omer) sur l'autel, et jettent un *dracca* (mesure, peut-être drachme); ils abandonnent le reste aux sacrificateurs, après ils continuent la moisson. Mais Philon dit que de chaque pâte on donnait un pain en prémice; il ajoute cette réflexion: Comme la nation est très-nombreuse, il y avait une grande quantité de prémices; de sorte que le plus pauvre

וַיִּשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרֵת אֱלֹהִים כִּי־תִבְנֶא אֱלֹהֵי־אֶרֶץ אֲשֶׁר  
 אֲנִי נָתַן לָכֶם וּקְצֹרְתֶם אֶת־קְצִירָהּ וְהִבֵּאתֶם אֶת־  
 עֹמֶר רֵאשִׁית קְצִירְכֶם אֶל־הַכֹּהֵן : 11 וְהִנִּיף אֶת־  
 הָעֹמֶר לִפְנֵי יְהוָה לְרֹצְנֶכֶם מִמַּחֲרַת הַשַּׁבָּת יִנִּיפְנוּ הַכֹּהֵן :  
 12 וְעֲשִׂיתֶם בַּיּוֹם הַנִּיפְכֶם אֶת־הָעֹמֶר כֶּבֶשׂ תִּמּוֹם  
 בֶּרֶךְ־שִׁנְתוֹ לְעֹלֶה לַיהוָה : 13 וּמִנְחָתוֹ שְׁנֵי עֲשָׂרִים  
 סֹלֶת בְּלִילִה בַשֶּׁמֶן אִשָּׁה לַיהוָה רֵיחַ נִיחַח וְנִסְכָּה יַיִן  
 רְבִיעִת הַהֵיזָן : 14 וְלֶחֶם וּקְלִי וּכְרָמֶל לֹא תֹאכְלוּ עַד־  
 עֹצֵם הַיּוֹם הַזֶּה עַד הִבִּיאֲכֶם אֶת־קֶרְבֶּן אֱלֹהֵיכֶם חֶקֶת  
 עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכֹל מִשְׁבְּתֵיכֶם : 15 וּסְפַרְתֶּם  
 לָכֶם מִמַּחֲרַת הַשַּׁבָּת מִיּוֹם הִבִּיאֲכֶם אֶת־עֹמֶר הַחֲנוּפָה

des sacerdotcs paraissait très-riche par l'abondance des biens qui lui arrivaient. Outre les honneurs qui lui sont dus, il est juste, dit-il plus haut, qu'un sacerdotc ait sa subsistance assurée sans la moindre peine de sa part (Philon, *des honneurs et des récompenses des sacerdotcs*, au commencement).

11. *הַשַּׁבָּת Du schabbath, repos.* C'est ici un sujet de grande division entre les caraites et les talmudistes. Les premiers prennent ce mot à la lettre. Les sept jours de pâque renferment nécessairement un schabbath. Selon les caraites, c'est le lendemain de ce jour, par conséquent un dimanche, qu'avait lieu la cérémonie du tournoiement. Les talmudistes expliquent *schabbath* par *repos, ferics*, et disent qu'il s'agit du premier jour de pâque; de sorte que le tournoiement avait lieu au second jour de cette fête. C'est l'opinion d'Ounkloussa. de Ben Ouziel, des Septante, et de Josèphe. Aben Esra consacre un long article pour réfuter l'opinion caraitc. soutenue par un nommé Josué. Quoi qu'il en soit, l'épithète de schabbath au singulier, appliquée au jour ordinaire de fête, est assez insolite. Bien plus, on ne voit pas ici d'une manière explicite la relation entre la fête de la moisson et celle de pâque. Pour établir cette relation, il faut admettre qu'il ne s'agit que de la moisson de l'orge, la plus hâtive des céréales; peut-être que c'étaient deux fêtes distinctes; car les caraites sont embarrassés de dire de quel schabbath il s'agit. Il faut peut-être compter du premier jour de l'année, qui était probablement une solennité dont le texte ne parle pas. En général, tout ce que le Pentateuque nous enseigne relativement à la fête pascale est enveloppé de difficultés que Gramberg fait bien ressortir (Gramb., vol. 1, p. 270).

arriverez dans le pays que je vous donne, et que vous moissonnerez la moisson, vous apporterez un omer (une poignée), prémice de votre moisson, au cohène.

11. Il tournoiera l'omer devant l'Éternel, à votre intention. Dès le lendemain du schabbath, le cohène le tournoiera.

12. Vous exécuterez, au jour de votre tournoiement de l'omer, un agneau sans défaut, d'un an, pour un holocauste à l'Éternel ;

13. Et pour son offrande deux dixièmes de farine fine, pétrie à l'huile ; combustion à l'Éternel, odeur agréable, et (pour) sa libation, du vin, le quart d'un hine.

14. Et vous ne mangerez ni pain, ni (grain) rôti, ni karmel, jusqu'à ce même jour, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre Dieu ; statut perpétuel dans vos générations, dans toutes vos habitations.

15. Vous compterez pour vous du lendemain du schab-

12. ביום הניפכם *Au jour de votre tournoiement*; racine נָפַח, au *Hiphil*, ce verbe signifie *lever en agitant*. Les Septante traduisent ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐν ἣ ἂν φέρατε, *le jour dans lequel vous le portez*; ils semblent avoir lu חביאכם et cette leçon paraît la véritable, puisque le cohène seul faisait le tournoiement.

13. ונסכה Sam. comme le ketib ונסכו, au masculin.

14. כרמל Voir ci-dessus, ch. 2, v. 14. עצם Littéralement *os*, mais il signifie aussi *le même*: היום הזה עצם היום הזה *ce même jour*.

15. וספרתם *Vous compterez*. Le texte ne s'explique pas sur la manière de compter; les précautions indiquées et omises annoncent un calendrier imparfait et peu sûr. שבע שבתות *Sept schabbath*, sept jours de schabbath, selon les carâtes, et sept semaines selon les traditionnaires. elles contiennent quarante-neuf jours, à partir du soir du seize *nissane*; cette période renferme sept jours de schabbath. C'est la sanctification du carré de sept dans les jours. D'après l'opinion carâite, on voit aisément pourquoi on célèbre le cinquantième. parce que le quarante-neuvième est déjà saint par lui-même comme schabbath. Il en est de même pour le iobel (jubilé), où l'on sanctifie le carré de sept dans les années. תמימות תהיינה *Elles seront entières sans défaut*; de sept jours chacune.

שבע שבתות המימת ההייתה : 16 עד ממחרת השבת  
השביעית תספרו חמשים יום והקרבתם מנחה חדשה  
ליהוה : 17 ממושבתים תביאו לחם תנופה  
שתים שני עשרנים סלת תהייה חמץ תאפינה  
בכורים ליהוה : 18 והקרבתם עלה לחם שבעת  
כבשים המימם בני שנה ופר בקרבך אחד ואילם שנים  
יהיו עלה ליהוה ומנחתם ונספיהם אשה ריח ניחח  
ליהוה : 19 ועשותם שעיר עזים אחד לחטאת ושני  
כבשים בני שנה לזבח שלמים : 20 והניף הפיך ו  
אתם על לחם הבכורים תנופה לפני יהוה על שני  
כבשים קדש יהיו ליהוה לפיך : 21 וקראתם  
בעצם ו היום הזה מקרא קדש יהיה לכם כל מלאכת  
עבודה לא תעשו תקח עולם בכל מושבתים לדתים :

16. *Cinquante jours*. Ce cinquantième jour, dans le système caràite, est nécessairement un dimanche. Dans l'autre système il peut être un jour quelconque de la semaine. *Offrande nouvelle*. Ben Ouziel מנחתא דלחם חדת *une offrande de pain nouveau*. Dans l'Exode on lit que c'est la primeur de la récolte des fromens (ch. 34, v. 22). L'omer était de la moisson d'orge.

17. *La lettre א* de ce mot porte un *daguesch*, ce qui est contraire à l'usage. Ben Esra dit qu'il en ignore la raison; c'est sans doute un caprice de calligraphe. *שתיים* *Deux*, se rapportant à לחם au singulier; le Samaritain dit שתיים חלות *deux miches*. *חמץ* *Fermenté*; contre l'ordinaire des offrandes panacées, qui étaient non fermentées. Aussi ces offrandes pentecostales étaient tournoyées, sans être encensées ni portées sur l'autel. *בכורים* De בכר inusité au *Kal*, où il a, comme en arabe, la signification d'être précoce, dans l'année, comme בקר être précoce, dans la journée, être matinal.

18. *שבעת כבשים* *Sept agneaux*; toujours le nombre sept. Ces sept agneaux, avec le taureau et les deux béliers, font dix victimes en holocaustes. Il est à regretter que la haute antiquité n'ait pas de préférence attaché des idées de

bath, du jour où vous apporterez l'omer du tournoiement; ils seront sept schabbath entiers.

16. Jusqu'au lendemain du septième schabbath, vous compterez cinquante jours, et vous présenterez une offrande nouvelle à l'Éternel.

17. De vos habitations vous apporterez deux pains de tournoiement, (faits de) deux dixièmes de farine fine, cuits sans levain, prémices à l'Éternel.

18. Vous offrirez avec le pain sept agneaux sans défaut, d'un an, et un taureau, jeune bœuf, et deux béliers seront (offerts en) holocauste à l'Éternel; leurs offrandes et leurs libations, combustion, odeur agréable à l'Éternel;

19. Vous exécuterez un jeune bouc pour le péché, et deux agneaux d'un an pour sacrifice pacifique.

20. Le cohène les tournoiera sur le pain des prémices, un tournoiement devant l'Éternel sur les deux agneaux; ils seront saints à l'Éternel, au cohène.

21. Vous convoquerez en ce même jour (la fête); ce sera pour vous une convocation sainte; vous ne ferez aucun ouvrage servile; statut perpétuel dans toutes vos habitations, pour vos générations.

sainteté au nombre dix. יָדִין *Seront*. Le Samaritain fait précéder ce mot de תְּמִימִים *entières*. Septante de même.

21. וּקְרֵאתֶם *Vous convoquerez*, une convocation réelle. On criait probablement les fêtes, pour les faire connaître au public; il n'existait pas de calendrier. בַּעֲצָם Voir ci-dessus, v. 14. Ce mot signifie tout le long du jour, non seulement pendant l'office. מִקְרָא קֹדֶשׁ *Convocation sainte*. Cette fête s'appelle chez les Israélites, *la fête des semaines* (שִׁבְעוֹת), et chez les Chrétiens *pentecôte*, mot dérivé du grec, et qui signifie *le cinquantième*, dont il est question ci-dessus au v. 16.



22. Et lorsque vous moissonnerez la moisson de votre pays, tu laisseras inachevé le bout de ton champ en moissonnant, et tu ne recueilleras pas le ramas de ton champ; tu l'abandonneras au pauvre et à l'étranger; moi l'Éternel, votre Dieu.

23. L'Éternel parla à Mosché en disant :

24. Parle aux enfans d'Israel, en disant : au septième mois, le premier du mois sera pour vous un repos, un souvenir de jubilation, une convocation sainte.

25. Vous ne ferez aucun ouvrage servile, et vous offrirez une combustion à l'Éternel.

26. L'Éternel parla à Mosché en disant :

27. Toutefois le dix de ce septième mois est un jour d'expiation; ce sera pour vous une convocation sainte; vous mortifierez vos personnes, et vous offrirez une combustion à l'Éternel.

28. Vous ne ferez aucun ouvrage en ce même jour-là, car c'est un jour d'expiation pour rédimer sur vous devant l'Éternel votre Dieu.

29. Car toute personne qui n'aurait pas été mortifiée en ce même jour-là, sera retranchée de ses peuples.

commentateurs se sont efforcés d'expliquer cette particule **אך** et Iar'hi dit que ce mot, comme **רק** *si ce n'est*, est un diminutif; c'est un jour d'expiation pour les repentans (**שבים**) et non pour les non repentans. **הכפרים** Ie Sam. n'a pas le **ן** article.

29. **תענה** De **ענה** *s'affliger, s'humilier*, du passif *Poual*, troisième personne singulière du futur. Ben Onziel et Jonathan appliquent ce mot au jédne.

30. **והאכרתיו** Du *Hiphil*, racine **אכד** *perdre*, Sam. **ואכדתי** *je perdrai*. Sept. **ἀπολλύται**, *elle se perdra*. Aben Esra dit qu'il y a une différence entre cette

30 וְכָל־הַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר הִעֲשָׂה כָּל־מְלֶאכֶה בַּעֲצֵם הַיּוֹם  
 הַזֶּה וְהֵאֲבִדְתִּי אֶת־הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מִקֶּרֶב עִמָּה : 31 כָּל־  
 מְלֶאכֶה לֹא הִעֲשׂוּ חֻקָּה עֲלֵיכֶם לְדַרְתֵּיכֶם בְּכָל־מִשְׁבְּחֵיכֶם :  
 32 שִׁבְתַּי שַׁבְּתוֹן הוּא לָכֶם וְעֵינֵיהֶם אֶת־נַפְשֵׁיכֶם  
 בַּהֲשָׁעָה לְחַדֵּשׁ בְּעֶרְב־מַעֲרֵב עַד־עֶרֶב הַשַּׁבְּתוֹי שַׁבְּתֵיכֶם : פ  
 שִׁי 33 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר : 34 וַיְבָרֵךְ  
 אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר בַּחֲמֹשֶׁה עָשָׂר יוֹם לְחַדֵּשׁ הַשְּׁבִיעִי  
 הַזֶּה חַג הַפְּסוּחֹת שִׁבְעַת יָמִים לַיהוָה : 35 בַּיּוֹם  
 הָרִאשׁוֹן מִקְרָא־קֹדֶשׁ כָּל־מְלֶאכֶת עֲבָדָה לֹא הִעֲשׂוּ :  
 36 שִׁבְעַת יָמִים חֲקִרְבוּ אִשָּׁה לַיהוָה בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי  
 מִקְרָא־קֹדֶשׁ יְהִי לָכֶם וְהִקְרַבְתֶּם אִשָּׁה לַיהוָה עֲצֵרָה

expression et celle de ונכרתה elle sera retranchée; mais, ajoute-t-il, je ne la connais pas. Nous n'avons pas une idée nette sur la peine du *karath* (*excision, retranchement*); tantôt cette peine paraît être infligée par les hommes. tantôt c'est Dieu qui l'inflige. עמה *Son peuple*. Sam. עמיזן au pluriel.

31. כל Sam. וכל Sept. id.

32. שבת שבתון *Sabbat schabbathone (repos des repos)*. De là les tal-mudistes ont déduit la célébration de cette fête avec la même rigueur que le sabbat. מערב עד ערב *D'un soir au soir*; le jour commence au soir; il est de principe pour toutes les fêtes de commencer un peu avant et de finir un peu après; c'est ce qu'on appelle על הקודש *ajouter du profane au sacré*. Sam. תשבתו .

34. חג הסכות *Fête des cabanes*, des tentes, faites en branches, espèces de berceaux; Sept. ἱορτὴ σκηνῶν, *fête des cabanes*. אהל Est une tente de peaux ou de toiles; משכן un tabernacle en planches; סכה de סכך *couvrir*. Cette fête porte dans l'Exode le nom de *fête des récoltes* חג האסיף

36. ביום Sam. וביום Les Septante et cinq manuscrits hébreux de même. עצרת *Jour d'assemblée, synodie*. Racine עצר *arrêter, empêcher, former*; une fermeture, un empêchement de s'en aller, une réunion ou assemblée de fête pour le peuple, comme le *panegyris* des Grecs. Par là on explique les divers passages où le mot עצרת et עצרת (forme construite) se rencontrent; Jérémie,

30. Et toute personne qui ferait un ouvrage quelconque en ce même jour-là, je ferai périr cette personne du milieu de son peuple.

31. Vous ne ferez aucun ouvrage ; statut perpétuel pour vos générations, dans tous vos établissemens.

32. C'est un repos des repos pour vous. Vous mortifierez vos personnes le neuf du mois ; du soir au soir, vous célébrerez votre repos.

33. L'Éternel parla à Mosché en disant :

34. Parle aux enfans d'Israel, en disant : le quinzième jour de ce septième mois, fête des tentes, sept jours, à l'Éternel.

35. Le premier jour est une convocation sainte, vous ne ferez aucun ouvrage servile.

36. Sept jours vous offrirez une combustion à l'Éternel ; le huitième jour sera pour vous une convocation

ch. 9, v. 2 ; II Rois, ch. 10, v. 20 ; Joël, ch. 1, v. 14 ; Amos, v, 2. Le septième jour de pâque porte aussi le nom de עֲצֵרָת (Deut., ch. 16, v. 8). Ounkl. dit כְּנִישֵׁי תְהוֹרָן *soyez ou restez réunis*. Saadias id. Ben Ouziel paraphrase : *soyez réunis pour prier devant Dieu au sujet de la pluie* ; ce qui se rapporte à la liturgie encore en usage chez les Israélites. Les Septante disent ἐξόδου, *sortie*, clôture de la fête. Les mêmes traduisent par *synode* (σύνοδος), Amos, ch. 5, v. 2, et Jérém., ch. 9, v. 12. Il y en a qui font dériver ce mot de l'arabe *عصر* *presser*, la fête du pressoir ; c'est une conjecture de Michaëlis ; Mendelsohn traduit *Enthaltungstag*, *jour d'abstinence* du travail ; c'est aussi l'opinion d'Aben Ezra. La Vulgate dit : *est enim coetus atque collecta, car c'est une assemblée et une réunion*. Au total la signification de עֲצֵרָת est douteuse ; mais le mot arabe *presser*, *fouler*, vient peut-être de l'expression d'une assemblée pressée, foulée, une foule telle qu'on en rencontre dans les fêtes. Josèphe applique le nom d'Atsereth à la fête de pentecôte (*Antiq.* liv. 3, ch. 10).

הוא כל־מלאכת עבודה לא תעשו : 37 אלה מועדי יהוה אשר תקראו אתם מקראי קדש להקריב אשה ליהוה עלה ומנחה זבח ונסכים דברים ביום : 38 מלבד שבתות יהוה ומלבד מתנותיכם ומלבד כל־נדריכם ומלבד כל־נדבותיכם אשר תתנו ליהוה : 39 אך בחמשה עשר יום לחודש השביעי באספכם את־תבואת הארץ תחגו את־חגי־יהוה שבעת ימים ביום הראשון שבתון וביום השמיני שבתון : 40 ולקחתם לכם ביום הראשון פרי

38. מתנותיכם *Vos dons* ; le Sam. fait précéder ce mot de כל *tout*.

39. אך *Toutefois*. Ce mot sert de transition. C'est une plus ample explication de la fête des tabernacles ; c'est un second document. *Quand vous recueillerez* ; de là les commentateurs concluent que l'année de treize mois était déjà en usage, sans cela la récolte et la vendange n'auraient pas toujours eu lieu dans le septième mois. L'observation est juste. Mais si cette disposition du calendrier avait existé lors de la confection du Lévitique, elle est d'une trop haute importance pour qu'on n'en ait pas expressément parlé. תחגו *Racine חגג célébrer une fête* ; de חוג *cercle*, dapper en rond ; futur du *Kal*, ח' *h' fête de l'Éternel*. יא' hi dit qu'il ne s'agit que du premier jour.

40. ביום הראשון *Le premier jour*. Il n'est pas question des autres jours. פרי עץ הדר *Le fruit de l'arbre hadar*. Ounkl. פירי אילנא אתרוגין *fruit de l'arbre des atroug*. Ben Ouziel dit : פירי אילן משבח תרוגין : *fruit de l'arbre célèbre des troug*. Ierouschalmi donne ce dernier mot seul. Les Septante disent καρπὸν ἔξυλου ἀραιῶν, *le beau fruit d'un arbre*. La version syriaque porte פירי אילנא שפירא *fruit du bel arbre d'atroug*. Josèphe nomme ce fruit μῆλον τῆς περσείας, *fruit du perséa* (*Antiq.*, l. 3, ch. 10, § 4), arbre qui n'est pas bien connu ; peut-être a-t-il voulu parler du pêcher, originaire de Perse, et qui porte en grec le nom de *πέρσινα*. Dans un autre endroit il parle du citronnier, *κίτριος* (*Orig.*, l. 13) ; cet arbre en persan se nomme תרוג *teroug* ; d'où sont venues les dénominations chaldéenne, syriaque, arabe et talmudique. Il est à remarquer que תרוג *teroug* en chaldéen et en arabe signifie *beau*, ce qui est désirable, comme *hadar* en hébreu. Le Talmud interprète פרי עץ *fruit, arbre*, c'est-à-dire un arbre dont le bois a même goût que le fruit, c'est le citronnier. Une autre opinion est que *hadar* veut dire *qui demeure*, de la racine דרר *demeurer*, parce que

sainte; vous offrirez une combustion à l'Éternel; c'est une abstinence; vous ne ferez aucun ouvrage servile.

37. Voilà les solennités de l'Éternel que vous appellerez convocations de sainteté, pour offrir une combustion à l'Éternel, un holocauste et une offrande, un sacrifice et des libations, (chaque) chose au jour le jour;

38. Outre les schabbath de l'Éternel, outre vos dons, outre tous vos vœux et outre tous vos dons volontaires que vous donnerez à l'Éternel.

39. Toutefois, le quinzième jour du septième mois, quand vous récolterez le produit du pays, vous célébrerez la fête de l'Éternel sept jours; le premier jour (est un) repos, et le huitième jour, repos.

40. Vous prendrez, le premier jour, le fruit de l'arbre

l'arbre est constamment chargé de fruits. Toutes ces diverses explications prouvent qu'on ignore la vraie signification de ce mot. La plus probable est celle qui a été adoptée par les Septante; le citronnier n'était pas connu des Hébreux avant la captivité de Babylone. Le nom d'un fruit aussi précieux aurait été souvent employé dans la langue des prophètes, des poètes, et surtout dans le Cantique des Cantiques, et le nom de fruit du perséa, que semble lui avoir donné Josèphe, prouverait que l'arbre est exotique. Les anciens le désignent aussi sous le nom de pommes de Médie, d'Assyrie. Quoi qu'il en soit, les Israélites, aux fêtes des tabernacles, prennent le fruit d'une espèce de citronnier, connu sous le nom de cédrat; c'est le *citrus medica conifera*, de la polyadelphie icosandrie de Linnée, et des aurantiacées de Jussieu; le pistil reste attaché au fruit, et s'y endurecit. On le cultive aux environs de Nice. On confit le fruit d'automne et d'hiver. Les fruits d'été sont mis en réserve pour l'usage des Israélites, et deviennent l'objet d'une branche de commerce. Un volume entier du Talmud est consacré à la fête des tabernacles; les qualités que doit avoir le fruit en question et les défauts qui le font rejeter, y sont mentionnés avec une grande étendue. Ce fruit, lorsqu'il est de premier choix, se vend quelquefois jusqu'à 10 francs la pièce. כפת תמרים *Les spathes des dattiers.* Ounkl. dit לולבין

עץ הדר כפת תמרים וענף עץ עבת וערבי נחל  
 ושמןהם לפני יהוה אלהיכם שבעה ימים : 41 והגזם  
 אחרתג ליהוה שבעה ימים בשנה חקת עולם ליהיכם  
 בחדש השביעי החגו אתו : 42 בפסכת השמי שבעים

*et des louleb.* Ben Ouziel et le Iérouschalmi de même. Le mot chaldéen לולב dérive de לבלב qui signifie *fleurir*; ainsi *louleb* est proprement la feuille florable ou le spathe qui enveloppe la grappe de fruit, qui porte le nom de régime. On sait que dans le dattier les feuilles viennent au haut du tronc et les spathe poussent entre les aisselles des feuilles; celles-ci portent en hébreu le nom de עלי תמרים (Néhem., ch. 8, v. 15), tandis que le spathe est bien désigné par קף *manche*, parce qu'il embrasse le régime; mais le mot *louleb* s'applique aussi aux feuilles. Le Talmud donne même ce nom à des balais faits avec des branches de palmier. D'après ceci nous croyons qu'on pourrait traduire ainsi: *fruit de l'arbre majestueux, les spathe du dattier*; de sorte que la seconde partie de la phrase serait l'explication de la première. En effet, les spathe font partie du fruit, et ce sont les feuilles florables. Il est à remarquer que la conjonction ו *et* manque, et n'est pas placée devant *kapoth*, c'est ce qui favorise cette opinion. En parlant d'arbre majestueux, il ne peut être question que du palmier. On sait que la Palestine, l'Arabie, la Phénicie, produisent ce magnifique végétal dans toute sa beauté; qu'on en récolte le fruit en automne, et il est tout naturel qu'on s'en serve dans une fête consacrée à la rentrée des produits agricoles. *וענף עץ עבות* *Et une branche de l'arbre aboth.* Le Samaritain porte וענפי au pluriel. Ounkl. והדסיין *et des hadasse.* Ben Ouziel de même. Le hadasse, en arabe et en syriaque, signifie *myrte*, c'est aussi l'opinion de Josèphe et du Talmud. Cette exégèse n'est pas admissible; car à l'endroit cité de Néhémie (ch. 9, v. 15), il est question de feuilles d'aboth et de feuilles de hadasse; ainsi ce sont des arbres différens. Les Sept. disent: *les branches d'un bois épais*, κλάδους ξύλου πασῶς; ils ont lu עביון *épaisseur*, c'est l'opinion de Kaschbame. Le fait est qu'on ignore de quelle espèce d'arbre il s'agit. *וערבי נחל* *Et des saules de rivière.* C'est la seule espèce dénommée dans ce verset qui ne présente aucun doute. Mais il y a ici une grande dissidence entre les caraites et les talmudistes. Les premiers disent qu'il s'agit ici de matériaux à prendre pour en couvrir les tabernacles, et c'est ce que nous lisons effectivement dans Néhémie (ch. 9, v. 15); les seconds soutiennent que cela n'a nul rapport

hadar, les spathes des dattiers, une branche de l'arbre aboth et des saules de rivière, et vous vous réjouirez devant l'Éternel votre Dieu sept jours.

41. Vous la célébrerez, la fête de l'Éternel, sept jours dans l'année, statut perpétuel pour vos générations ; vous la célébrerez dans le septième mois.

42. Vous demeurerez dans des cabanes sept jours ; que

aux tabernacles, et que chaque Israélite doit être muni d'un faisceau composé de branches de palmier, de myrte et de saules, et, de plus, d'une quatrième espèce d'un fruit du citronnier, et qu'il faut agiter ce faisceau réuni au fruit une fois par jour, en signe d'allégresse. Au milieu de tant d'incertitude, on peut regarder la version caracte comme moins éloignée de la vérité. Le nombre des espèces est indifférent. Dans le texte du Pentateuque, il n'est question selon nous que de trois espèces : dattier, aboth, saules, et du temps d'Esra, *lococitato*, il est fait mention de cinq espèces, entre lesquelles le hadar n'est pas même mentionné. L'esprit du règlement consiste à construire des tabernacles et à les couvrir d'un beau feuillage ; des charmillles temporaires pour s'y livrer à la joie et à la bonne chère. Du temps de Plutarque, ces réjouissances étaient devenues des espèces de bacchanales, et les Juifs couraient armés de branches de palmier, etc. C'est ce qui confirmait cet écrivain dans la pensée que Bacchus était le dieu qu'on adorait dans le temple. Le Talmud confirme ce récit de Plutarque. Il paraît que c'est surtout le huitième jour qu'on célébrait des réjouissances extraordinaires, et il en reste encore des traces. On cultive les dattiers à l'usage des Juifs occidentaux, aux environs de Nice et de Gènes, et surtout à Bordighera, village situé sur la côte, à environ douze lieues au nord-est de Nice. Par la quantité de ces arbres, ce village présente l'aspect d'une contrée tropicale ; les dattes ne mûrissent point, ou sont mauvaises. On les cultive pour les rameaux ; ceux d'automne et d'hiver sont pour les Chrétiens, et ceux d'été pour les Juifs. A cet effet, on les dessèche et on en fait des paquets de six cents, qui sont expédiés sur plusieurs navires en Hollande, d'où ils se répandent dans le nord et les autres parties de l'Europe. Le rameau sur lieu revient à cinquante ou soixante centimes.

43. כי בסכות הושבתו *Que dans des cabanes j'ai fait asseoir. Voilà un*

ויקרא קד

יָמוֹם כָּל־הָאוֹרֵחַ בְּיִשְׂרָאֵל יֵשְׁבוּ בַּסֶּכֶת : 43 לְמַעַן יֵדְעוּ  
 דְרֹתֵיכֶם כִּי בַּסֶּכֶת הוֹשַׁבְתִּי אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּהוֹצִיאִי אֹתָם  
 מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 44 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶת־  
 מִעַדֵי יְהוָה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : פ שְׁבִיעִי  
 כֹּד 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 צֹ אֶת־בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל וַיִּקְחוּ אֵלֶיךָ שֶׁמֶן זֵית זָךְ כִּתִּית לַמָּאֹר לְהַעֲלֹת  
 נֵר הַמִּיד : 3 מִחוּץ לַפָּרֶכֶת הָעֵדוּת בְּאֵוֶל מוֹעֵד  
 יַעֲרֹךְ אֹרֵחוֹ אֶהְרֹן מַעֲרֹב עַד־בִּקְרָה לִפְנֵי יְהוָה הַמִּיד  
 חֶקֶת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם : 4 עַל הַמְנִרָה הַטְּהוֹרָה יַעֲרֹךְ  
 אֶת־הַנְּרוֹת לִפְנֵי יְהוָה הַמִּיד : פ  
 5 וְלִקְחָתָּ סֹלֶת וְאִפִּיתָ אֹתָהּ שֵׁתִים עֶשְׂרֵה חֲלוֹת שְׁנֵי

motif mnémorique donné à cette fête, qui jusqu'ici n'était qu'agricole. Autre difficulté; de quelles cabanes parle-t-on ici? quand ont-elles été faites? L'auteur du **באור** a compris la difficulté, et il dit qu'il s'agit de l'endroit nommé **סוכת Soucoth** (Exode), et que ce sont des cabanes réelles que Dieu a fait sortir exprès de terre pour l'usage de six cent mille hommes Israélites. Mais Mendelsohn s'élève contre cette idée, et la rejette bien loin. Il ne conçoit pas comment on peut prendre sur soi de fabriquer un si étrange miracle auquel personne n'a jamais pensé. Mais qu'en serait-il de plus si on y avait pensé? (Voir Gramberg, v. 1, p. 290.)

CH. XXIV. 2. **צו** Ordonne. Ce verset est une répétition littérale du v. 20 de l'Exode, ch. 27. **זך Pur**. On n'est pas d'accord si cette épithète se rapporte à **שמן huile**, ou à **זית olivier**; mais **זית שמן** forme ici comme un seul mot, **huile d'olive**, et c'est cette huile qui doit être pure. **כתית Broyée**. L'olive fournissait par expression trois sortes d'huile; celle de la première expression était seule admissible pour le candélabre (**מנורה**); les deux autres pour les offrandes (Talmud). **נר Lumière**. Onkl. dit **ברציניא**, qui dérive peut-être de **בוץ byssus**, **lin**, dont on se servait en guise de mèche. **ברצין** Se trouve dans le Talmud, et signifie **petit**. Le mot **נר** est le nom de l'objet éclairant, **מאור** est celui du vase qui renferme la lumière.

3. **מחוץ En dehors**. Répétition littérale du v. 21 de l'Exode, ch. 27, à

chaque indigène en Israel demeure dans des cabanes.

43. Afin que vos générations sachent que j'ai fait demeurer les enfans d'Israel dans des tentes lorsque je les fis sortir de l'Égypte; moi l'Éternel, votre Dieu.

44. Mosché dit les solennités de l'Éternel aux enfans d'Israel.

CH. XXIV. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant :

2. Ordonne aux enfans d'Israel qu'ils t'apportent de l'huile d'olive pure écrasée, pour le luminaire, pour allumer une lumière constamment.

3. En dehors du voile du témoignage, dans la tente d'assignation, Aharone l'arrangera du soir au matin, devant l'Éternel, constamment; statut perpétuel pour vos générations.

4. Sur le luminaire pur, il arrangera les lumières devant l'Éternel constamment.

5. Tu prendras de la fine farine et tu la feras cuire ;

l'exception du mot בנין *ses enfans*, qui n'est pas dans le texte hébreu, mais qui se trouve dans le Samaritain et dans la version des Septante; treize manuscrits hébreux et trois manuscrits chaldéens l'ont aussi. Ounkl. traduit מחרץ par מברא d'où βαρβαρος, *barbare, un externe, un étranger.* לפרכת Ben Ouziel לפרגודא *paragode*, mot syriaque qui signifie, *bords de soie brochée* qu'on mettait au bas des habits. אתו *Lui*, se rapporte à כר. Le Samaritain porte אתה.

4. המנרה הטהרה *Le candélabre pur, d'or pur* (Iar'hi). Du temps de Salmomon il y avait dix lumières (I Rois, ch. 7, v. 48) devant le saint des saints (דביר) תמיד *Constamment*. Le Samaritain a עד בקר *jusqu'au matin*.

5. לקוח ולקחת *Racine* — לפת ופת *racine*, tous ces deux verbes à l'imperatif et pourtant ayant l'accent tonique à la dernière syllabe מלרע contre l'usage (Aben Esra). שני עשרנים *Deux dixièmes*; c'étaient de grands pains, chacun exigeait au moins six livres de farine (Leclerc). יחיה *A la troisième*

עֲשֵׂתִים יְהוָה הַחֲלָה הָאֵחָת : 6 וְשָׂמַת אֹתָם  
 שְׁתֵּים יְמוֹעֲרֹכֹת שֵׁשׁ הַפַּעֲרֹכֹת עַל־הַשְּׁלֹחַן הַטָּהוֹר  
 לִפְנֵי יְהוָה : 7 וְנָתַתָּ עֲלֵהֶם עֲרֹכֶת לְבִנְהָ זָכָה וְהִיתָה  
 לֶלֶחֶם לְאֻכְלָהָ אִשָּׁה לַיהוָה : 8 בְּיוֹם הַשַּׁבָּת בְּיוֹם  
 הַשַּׁבָּת יַעֲרֹכְנָו לִפְנֵי יְהוָה חֲמִיד מֵאֵת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּדִית  
 עוֹלָם : 9 וְהִיתָה לְאֹהֶלן וּלְבָנָיו וְאֹכְלֵהוּ בְּמִקוֹם  
 קָדֵשׁ כִּי קָדֵשׁ קָדָשִׁים הוּא לוֹ מֵאִשׁ יְהוָה חֵק  
 עוֹלָם : 10 וַיֵּצֵא בְּרֹאשׁוֹ יִשְׂרָאֵלִית  
 וְהוּא בְּרֹאשׁוֹ מִצְרֵי בְתוּךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּנְעֹז בְּמַחְנֵה כֹּן  
 הַיִּשְׂרָאֵלִית וְאִישׁ הַיִּשְׂרָאֵלִי : 11 וַיִּקַּב בְּרֹאשׁוֹ  
 הַיִּשְׂרָאֵלִית אֶת־הַשֵּׁם וַיִּקְלַל וַיִּבְרָא אֹתוֹ אֶל־מִשֵּׁה

personne du masculin avec חלה qui est au féminin. Ces anomalies ne sont pas rares, voy. Genèse, ch. 11, v. 1.

6. שתי *Deux*; le Sam. donne ce mot en état construit שתי.

7. זכה *Du libanum pur*. Les Sept. ajoutent *et du sel*, καὶ ἄλα. On sait qu'il en entrait dans toutes les offrandes (ch. 2, v. 13). *לאזכרה* Comme souvenir, rappel. Tous les samedis le cohène mangeait les pains et vaporisait l'encens qui était dessus. *אשה* Combustion. Les Sept. traduisent *προξίμια*, placé devant, exposé.

8. *ביום השבת* *Au jour du schabbath*. Ces mots, répétés dans le texte, ne le sont pas dans la version des Sept. *מאת בני ישראל* *Des enfans d'Israel*. Ounki. *מן קדם בני ישראל* *de devant les enfans d'Israel*; les Sept. disent de même *ἐναντίον*. L'expression du texte, traduite littéralement, présente de l'embarras; on ne sait à quoi la rapporter. Mendelsohn paraphrase ici, en réunissant ce verset au suivant, de cette manière : *Ils (ces pains) doivent provenir des enfans d'Israel; c'est un statut perpétuel, mais ils appartiendront à*, etc. Mais son collaborateur, l'auteur du Biour, n'est pas de cet avis, et prétend que l'expression est relative au schabbath, et est un statut particulier accordé de prédilection aux enfans d'Israel.

9. *ואכלהו* Au féminin, *elle sera*; se rapporte à *offrande* (מנחה). *באור* Au masculin, *il le mangera*; se rapporte au pain.

douze miches, chaque miche sera de deux dixièmes.

6. Tu les placeras (en) deux rangées, six (pour) une rangée, sur la table pure, devant l'Éternel;

7. Tu placeras sur la rangée de l'encens pur; il servira au pain pour souvenir; combustion à l'Éternel.

8. A chaque jour du schabbat il l'arrangera constamment devant l'Éternel, de la part des enfans d'Israel; alliance perpétuelle.

9. Ce sera pour Aharone et ses fils, qui le mangeront en lieu saint, car c'est pour lui la plus sainte des combustions (faites) à l'Éternel; statut perpétuel.

10. Le fils d'une femme israélite sortit [il était fils d'un homme égyptien] au milieu des enfans d'Israel; ils se disputèrent dans le camp, le fils de la femme israélite et l'homme israélite.

11. Le fils de la femme israélite stigmatisa le nom, et blasphéma; on l'amena vers Mosché; le nom de sa

10. אֲשֶׁר יֵצֵא *Il sortit*; hébraïsme; comme pour dire *il advint*. Mais les talmudistes expliquent ce mot de diverses manières: « *Il sortit*, c'est-à-dire, « il s'éleva contre le contenu du chapitre précédent, dit rabbi Bérachia, « pour mépriser ces pains de sept jours; tandis qu'un roi mange du pain « chaud tous les jours, on offrirait à Dieu du pain froid (dur) de neuf jours! » D'autres disent que cet homme voulait établir sa tente dans la tribu de Dan; on lui dit que chacun devait planter son enseigne selon sa famille; il alla se présenter devant le tribunal de Mosché, et fut condamné; il en sortit très-furieux, etc. Aben Esra dit simplement: *il sortit de sa tente*; mais pour expliquer le rapport de cet épisode à ce qui précède et qui suit, il suppose toutefois qu'il peut avoir parlé contre le pain et les offrandes. בֶּן אִשָּׁה יִשְׂרָאֵלִית *Fils d'une femme israélite*. Iar'hi dit que ce fut le fils de la femme, forcée par l'Égyptien, qui fut tué par Mosché. C'est ici pour la première fois qu'on rencontre l'épithète d'Israélite. לְיִשְׂרָאֵלִי *L'Israélite*, Sam. יִשְׂרָאֵלִי *Israélite*.

קטז ויקרא

וּשְׁמֵ אֱמוּנוֹת שְׁלֵמוֹת בְּתִדְבָרֵי לְמִפְהֵהוּן : 12 וַיִּנְחֲדוּ  
 בְּמִשְׁמַר לְפָרֵשׁ לָהֶם עַל־פִּי יְהוָה : פ  
 13 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 14 הוֹצֵא אֶת־הַמִּקְלָל  
 אֶל־מַחֲוֵץ לְמַחְנֵהוּ וּסְמְכוּ כָּל־הַשְּׂמָעִים אֶת־יְדֵיהֶם עַל־  
 רֵאשׁוֹ וּרְגָמּוּ אֹתוֹ כָּל־הָעֵדָה : 15 וְאֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל  
 תִּדְבֹר לֵאמֹר אִישׁ אִישׁ כִּי־יִקְלַל אֱלֹהָיו וַנִּשְׂאָ חַטָּאוֹ :

11. Racine נקב futur, troisième personne singulière du *Kal*; au propre, *trouver, distinguer, séparer*; au figuré *déterminer, prononcer distinctement*. Ounkl. פריש וחריף *il expliqua*. Ben' Ouziel dit פריש וחריף *il expliqua et blaspheма* (חרף signifie proprement *couvrir quelqu'un de honte*). Mendelsohn traduit dans ce sens. Il y en a qui veulent faire signifier à ce mot *maudire*, comme si la racine était קנב; ce qui n'est pas probable. Sept. *ἰπνομαύσας, nommant, désignant*. Toutes ces explications se rapportent à la défense de lire en toutes lettres le nom tétragramme de Iehova; mais cette défense ne se trouve nulle part dans la Bible; elle paraît être une importation babylonienne. Voici notre conjecture: la racine נקב signifie, comme nous venons de le dire, en général *trouver*; de là on dit נקב שם *trouver un nom*, pour dire marquer un nom, le désigner; et dans un mauvais sens, le stigmatiser d'une manière méprisante. Cette manifestation de mépris était même défendue pour un dieu quelconque (Ex., ch. 22, v. 27). Par les versets 15 et 16 suivans, nous voyons qu'il s'agit ici de Iehova. חשם *Le nom, celui de Dieu*, comme Deut., ch. 28, v. 58,

לִירֵאָה אֶת חֲשָׁם הַנִּכְבָּד וְהַנּוֹרָא הַזֶּה אֵת ה' אֱלֹהֶיךָ *pour craindre ce nom glorieux et redoutable, l'Éternel ton Dieu*. Ounkl. וארגיו ויקלל Ce mot s'applique à une imprécation qu'on fait dans la colère. שלמית *Schlomith*; presque le même nom que celui de l'amante de Salomon (Cantique des Cantiques).

12. Littéralement *dans la garde*, en prison, לפרש *Pour expliquer*; déterminer, déclarer exactement. La signification commune de פרוש et de פרוש est *séparer, distinguer*. avec la différence que le premier s'applique à l'explication, à l'interprétation; de là פרוש *Pharisien*, qui se livre à l'interprétation; le second signifie *étendre, tendre*, et *briser le pain* comme פרוש—*על פי ה'* Littéralement *sur la bouche de Dieu*; d'après la parole, l'ordre de Dieu, exprimé par Mosché; voir une expression analogue Gen., ch. 41, v. 40. Ben Ouziel et Jerouschalmi paraphrasent ainsi: quatre cas ont été portés directement devant

mère (était) Schlomith, fille de Dibri, de la tribu de Dane.

12. On le déposa à la garde, pour leur expliquer (ce qu'il y avait à faire) par la bouche de l'Éternel.

13. L'Éternel parla à Mosché en disant :

14. Fais sortir le blasphémateur hors du camp ; que tous ceux qui ont entendu appuient leurs mains sur sa tête ; que toute la réunion l'accable de pierres.

15. Et aux enfans d'Israel tu parleras en ces termes : un homme quelconque qui blasphémera son Dieu, portera son péché ;

Mosché ; deux de ces cas entraînaient des peines pécuniaires : les impurs ne pouvant célébrer la pâque (Nomb. ch. 9), et l'affaire des filles de Tselaphchad (ibid. ch. 27) ; Mosché les décida de suite. Deux autres cas sont sujets à la peine capitale : le blasphémateur et l'infraction du schabbath (ibid. ch. 15) ; et Mosché diffère de prononcer. C'est, ajoutent les paraphrastes, afin d'apprendre aux chefs du Sanhédrin d'Israel à expédier promptement les affaires pécuniaires, et à agir avec une sage lenteur dans les affaires criminelles ; ils doivent se conformer à la prudence et à la modestie de leur maître Mosché.

14. **וְיָצֵא** Racine **יצא** du *Hiphil*, fais sortir, ordonne qu'on fasse sortir. **כָּל הַשְּׁמַעִים** *Tous ceux qui ont entendu* ; les témoins et les juges qui ont entendu les dépositions. **עַל רֵאשׁוֹ** *Sur sa tête*, en signe d'expiation ; comme le grand cohène pose ses mains sur le bouc d'expiation. Selon le Talmud (Sanhédrine, fol. 56), les juges disaient : *ton sang retombe sur ta tête, nous sommes innocens de la mort que tu t'es attirée.*

15. **כִּי יִקְלַל אֱלֹהֵיוֹ** *Qui blasphème son Dieu*, il semble qu'il y a ici une défense de blasphémer, de maudire des dieux quelconques. C'est ainsi que l'entend Josèphe (voy. Exode, ch. 23, v. 27) ; Mendelsohn paraît aussi favorable à cette opinion ; il traduit *sa divinité*. Ben Quziel dit :

**יְהוָה אֱלֹהֵיהֶם** *un jeune homme ou un vieillard qui blasphème une épithète de Dieu ou qui y fait des imprécations* ; c'est-à-dire un nom différent de Iehova ; c'est la version talmudique. D'autres pensent qu'il est question de magistrats ; ce qui n'est nullement probable.

16 וְנִקְבַּ שְׁם־יְהוָה מוֹת יוֹמָת רָגוּם יִרְגְּמוּ־בָּךְ כָּל־  
 הָעֵדָה כִּגְר כַּאֲזָרְחָ בְּנִקְבַּ־שֵׁם יוֹמָת : 17 וְאִישׁ  
 כִּי יִכֶּה כָּל־נֶפֶשׁ אָדָם מוֹת יוֹמָת : 18 וּמִכָּה נֶפֶשׁ־  
 בְּהֵמָה יִשְׁלַמְנָה נֶפֶשׁ תַּחַת נֶפֶשׁ : 19 וְאִישׁ כִּי־יִתֵּן  
 מוֹם בְּעֵמִיתוֹ כַּאֲשֶׁר עָשָׂה כֵּן יַעֲשֶׂה לוֹ : 20 שְׂכָר  
 תַּחַת שְׂכָר עֵינַי תַּחַת עֵינַי שֵׁן תַּחַת שֵׁן כַּאֲשֶׁר יִתֵּן מוֹם  
 כַּאֲדָם כֵּן יִנְרֵן בּוֹ : 21 מִפְּטִיר וּמִכָּה בְּהֵמָה  
 יִשְׁלַמְנָה וּמִכָּה אָדָם יוֹמָת : 22 מִשֶּׁפֶט אֶחָד יִדְבַּר  
 לָכֶם כִּגְר כַּאֲזָרְחָ יִהְיֶה כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 23 וַיְדַבֵּר  
 מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיֹּצִיאוּ אֶחָד־מִקְּלָל אֶל־מַחֲוִץ  
 לַפְּחָתָה וַיִּרְגְּמוּ אֹתוֹ אֲבָן וּבְנֵי־יִשְׂרָאֵל עָשׂוּ כַּאֲשֶׁר  
 צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : פ

כה 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּהַר סִינַי לֵאמֹר : 2  
 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵיהֶם כִּי תִבְאוּ אֶל־הָאָרֶץ

ונשא חטאו *Il portera sa peine*; elle n'est pas explicite. Iar'hi dit que s'il n'y a pas eu d'avertissement, c'est l'excision (כרת).

16. *Qui blasphème*, stigmatise. Ici la peine est énoncée. Il n'est pas nécessaire de maudire, il suffit de stigmatiser le nom de Iehova pour être passible de la peine capitale. Les commentateurs croient qu'il ne s'agit encore que de la prononciation du tétragramme, mais que pour tout autre nom de la divinité, *Elohim*, *Tzebaoth*, *Schadaï*, il n'y a pas de peine de mort. שם Sam. הַשֵּׁם.

17. *ואיש כי יכה* *L'homme qui frappe*. On lit cette défense dans l'Exode, ch. 21, v. 12. *נפש אדם* *L'âme d'un homme*; les Septante, *et il meurt*, comme dans l'Exode, passage cité. On ne voit pas la liaison de cette ordonnance, ni avec ce qui précède, ni avec ce qui suit.

18. *נפש תחת נפש* *Ame pour âme*. Cette locution est embarrassante; parlant d'une bête, Mendelsohn dit: *Seib für Seib*, *corps pour corps*; qu'il livrât une autre pièce de métal.

19. *כאשר עשה* *Comme il a fait*; c'est la loi du talion, expliquée dans le verset suivant. C'est celle qui a existé avant la rédemption pécuniaire (voy.

16. Et celui qui blasphème le nom de l'Éternel mourra, toute la réunion l'accablera de pierres; l'étranger comme l'indigène, lorsqu'il blasphème avec mépris le nom, qu'il meure.

17. Et celui qui frappera toute personne humaine mourra.

18. Celui qui assassinera un corps animal le paiera; personne pour personne.

19. Un homme qui fera à son prochain une blessure corporelle, comme il a fait, ainsi doit lui être fait.

20. Rupture pour rupture, œil pour œil, dent pour dent; comme il fait une blessure corporelle à un homme, ainsi doit lui être fait.

21. Celui qui frappe un animal le paiera, et celui qui assassine un homme mourra.

22. Même droit sera pour vous; il sera pour l'étranger comme pour l'indigène, car moi (je suis) l'Éternel votre Dieu.

23. Mosché parla aux enfans d'Israel; ils firent sortir le blasphémateur hors du camp, et l'accablèrent de pierres. Et les enfans d'Israel firent comme l'Éternel avait commandé à Mosché.

CH. XXV. 1. L'Éternel parla à Mosché, au mont Sinaï, en disant :

2. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : quand vous

Exode, ch. 21); ces rédemptions sont devenues la base des transactions religieuses et civiles. Les commentateurs cherchent à expliquer ce passage.

21. כִּן יִתֵּן בּוֹ *Ainsi lui sera communiqué; ceci ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse d'un talion rigoureux.*

22. וּמִכָּח *Celui qui frappe.* Ce verset est une nouvelle transcription des versets 17 et 18, dans un ordre inverse.

אֲשֶׁר אָנֹכִי נֹתֵן לָכֶם וְשַׁבְּתָהּ הָאָרֶץ שִׁבְתָּ לַיהוָה : 3  
 שֵׁשׁ שָׁנִים תִּזְרַע שָׂדֶךְ וְשֵׁשׁ שָׁנִים תִּזְמַר בְּרִמְהָ וְאַסְפַּתְּ  
 אֶת־תְּבוּאָתָהּ : 4 וּבַשְּׁנָה הַשְּׁבִיעִית שִׁבְתָּ שַׁבְּחוֹן יְהוָה  
 לְאָרֶץ שִׁבְתָּ לַיהוָה שָׂדֶךְ לֹא תִזְרַע וּבְרִמְהָ לֹא תִזְמַר :  
 5 אֶת סַפִּיחַ קִצְיֹרֶךָ לֹא תִקְצֹר וְאֶת־עַנְבֵי נְוִיֹרֶךָ לֹא  
 תִבְצֹר שְׁנַת שַׁבְּחוֹן יְהוָה לְאָרֶץ : 6 וְהִיְתָה שִׁבְתָּ  
 הָאָרֶץ לָכֶם לְאֹכְלָהּ לָהּ וּלְעֹבְדָהּ וּלְאַמְרָהּ וּלְשֹׁכֶיהָ

22. *Un même droit.* Il est évident que ce verset fait suite au verset 16, et que les autres sont insérés. Nous avons un verset analogue dans l'Exode, ch. 12, v. 51, qui fait suite logique au verset 49. לכם *A vous*, Sam. לך *à toi*.

Ch. XXV. 1. *Au mont Sinaï.* Les Sept. n'ont pas ces mots. L'année schabbatique est une prescription sacerdotale, par cette raison il était important de la rattacher à la promulgation sinaïque.

2. *Je vous donne.* Mais, conelut de là le Talmud, pas les autres pays; ainsi le repos septennaire territorial ne devait avoir lieu que dans la terre de Kenàane. *Que la terre repose.* Ounkl. ותשמט ארעא שמיטתא, le chaldéen se sert de l'expression שמיטא *cessation*, comme l'hébreu dans l'Exode, ch. 23, v. 11. Les Septante ajoutent de nouveau *que je vous donnerai*; c'est un schabbat territorial.

3. *Six ans.* C'est une explication du repos territorial. Selon le ששת ימים תעבוד *Six jours tu travailleras*, parce que tous les jours sont d'égale longueur; il n'en est pas ainsi des années, c'est pourquoi il y a — שש — זמר *De tondre*; se dit de la vigne, et s'emploie aussi en parlant de la césure des vers ou de toute période rythmique. *Le revenu*, le produit d'elle. Aben Esra dit que ceci se rapporte à la terre dont il est question au verset précédent. Le mot תבואה comprend tout ce que la terre produit, même les minéraux.

4. *La septième année* est accordée à la terre pour le repos, comme le septième jour aux êtres animés; c'est une espèce d'assolement septennal; mais un assolement total, quel qu'il soit, pour tout un pays, est de difficile exécution. Il faut encore distinguer ici ce qui est écrit de ce qui a été réellement exécuté. Le Talmud accorde que la défense ne s'étend pas aux autres travaux des champs, au creusement des puits, à la construction des bâtimens, etc.

viendrez dans le pays que je vous donne, la terre reposera un schabbath (repos) à l'Éternel.

3. Six ans tu ensemenceras ton champ, et six ans tu tailleras ton vignoble et tu recueilleras son rapport ;

4. Mais la septième année ce sera un repos des repos pour la terre, un schabbath à l'Éternel ; tu n'ensemenceras pas ton champ, et ton vignoble tu ne le tailleras pas.

5. Ce qui pousse après ta moisson tu ne (le) moissonneras pas, et tu ne vendangeras pas les raisins de (ta vigne) non taillée ; ce sera une année de repos pour la terre.

6. Le schabbath de la terre sera pour vous à manger, pour toi, pour ton esclave mâle ou femelle, pour ton

5. ספיה De ספח répandre ; ce qui pousse dans la terre par suite des graines tombées de la récolte précédente ; Sept. και τα αὐτόματα ἀναβαίνοντα, ce qui pousse de soi-même ; ils ont lu au pluriel ספיה Sam. de même. ענבי נזירך Le Samaritain a le pluriel נזיריך comme au v. 11. raisins de les NAZIRS, mot fort obscur. Il vient de נזר qui signifie se séparer. Ounkl. dit ענבי שבקך les raisins de ton abandonnement, que tu abandonnes ; Ben Ouziel dit ענבי רדופכך raisins postérieurs qui viennent après ; Sept. raisins de ton saint ; ils ont pris נזיר au propre, qui signifie consacré, séparé, espèce d'ascète qui fait certain vœu en l'honneur de Dieu. Leclerc fait l'ingénieuse conjecture, adoptée par Mendelsöhn et par Guesenius, que de même que les nazirs ne taillent pas leurs cheveux, on appelait les vignes non taillées des vignes de nazir. Il est certain qu'il y a ici quelque chose d'analogue à cette idée.

6. והיתה שבת הארץ לכם לאכלה Le schabbath de la terre sera pour vous à manger. Selon le Talmud la défense du verset précédent n'a pour objet que le droit de propriété. Pendant cette septième année tout est abandonné au public, et le maître lui-même fait partie de ce public. Il est évident qu'une telle disposition est inexécutable ; abandonner les produits spontanés de la terre au public pendant une année, c'est autoriser le droit du plus fort, le gaspillage de toute espèce, et l'immoralité qui suit toute interruption du plus important des droits sociaux, celui de la propriété. Il est plus simple de dire qu'il n'y avait d'interruption que dans les travaux agricoles ; qu'on revenait à l'état primitif, et

וּלְתוֹשֵׁבֵי הַגְּרָם עִמָּךְ : 7 וּלְבַהֲמֹתֶיךָ וּלְחִירָה אֲשֶׁר  
 בְּאַרְצֶךָ תִּהְיֶה כָּל־חֲבוּאֹתֶיהָ לְאָכֹל : 8 וּסְפַרְתָּ  
 לָךְ שִׁבְעַת שָׁבָתוֹת שָׁנִים שִׁבְעַת שָׁנִים שִׁבְעַת פְּעָמִים וְהָיָה  
 לָךְ יָמֹל־שִׁבְעַת שָׁבָתוֹת הַשָּׁנִים הַשֵּׁעַ וְיִרְבְּעִים שָׁנָה :  
 9 וְהִעְבַּרְתָּ שׁוֹפָר תְּרוּעָה בַּחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי בְּעֶשְׂרֵי לַחֹדֶשׁ  
 בְּיוֹם הַכִּפּוּרִים תִּעְבְּרוּ שׁוֹפָר בְּכָל־אַרְצֵכֶם : 10 וּקְדַשְׁתֶּם  
 אֶת שָׁנַת הַחֲמִשִּׁים שָׁנָה וּקְרָאתֶם דְּרוֹר בְּאַרְצְךָ לְכָל־  
 יֹשְׁבֵי־הָאָרֶץ הַזֹּאת תִּהְיֶה לָכֶם וּשְׁבֹתָם אִישׁ אֶל־אֲחִירוֹ

que chacun vivait de ce que rapportait son champ non cultivé, sa vigne non taillée. Il est à remarquer que dans les pays chauds la terre n'exige pas de grandes préparations, ni beaucoup de labours; en sorte qu'en laissant tomber assez de grains pendant la récolte de la sixième année, ils lèveront dans la septième. Il n'est pas question ni des oliviers, ni des dattiers, produits du pays; on ne parle que des blés et des vignes. Il y a encore ici dissidence entre Mendelsohn et son collaborateur; selon l'un, le premier paragraphe du verset s'arrête à לכם à vous, cette année sera un schabbath, pour vous tous, pour manger; vous vous réjouirez sans travailler, en vous reposant des travaux des champs; l'autre dit: vous consommerez les produits de cette année. ולעבדך A ton esclave; le Sam. met ce mot et les trois suivans au pluriel.

7. ולבְּהֵמָתֶךָ A les animaux domestiques. Michaëlis trouve une singulière raison pour l'établissement de l'année schabbatique. Dans un pays aussi peuplé que la Palestine, dit-il, le gibier devait devenir très-rare; mais au moyen de la liberté de l'année septennaire, les animaux des contrées voisines refluèrent en Palestine, et rendaient les chasses productives. Il faut avoir la passion de prétendre tout expliquer pour découvrir de telles explications. Il dit encore que c'était un moyen d'empêcher l'exportation des grains, de remédier aux disettes en forçant les propriétaires de garder le superflu pour la septième année. Cependant à chaque instant nous trouvons dans la Bible qu'il y avait disette en Palestine. Le beau-père de Ruth a été obligé de s'expatrier avec sa famille à cause de la famine qui régnait alors dans toute la Palestine.

8. שבע שבתות שנים Sept schabbathées d'années. Les Septante disent sept semaines d'années; ils ont lu שבע שבועות שנה—שבע וארבעים שנה Quarante-

mercenaire et ton cohabitant qui séjournent avec toi ;

7. Pour tes animaux domestiques et sauvages qui (sont) dans ton pays ; tout son produit sera pour manger.

8. Tu compteras sept schabbathées d'années, sept fois sept années ; les jours des schabbathées d'années te feront quarante-neuf ans.

9. Tu feras retentir une trompette de terouâ (jubilation) au septième mois, le dix du mois ; au jour de rédemption, vous ferez résonner la trompette dans tout votre pays.

10. Vous sanctifierez cette année, la cinquantième année, et vous crierez : dror (liberté)! dans le pays pour tous ses habitans ; cette (année) sera pour vous le iobel (ju-

*neuf ans*. Sept est un nombre sacré ; à plus forte raison le carré de sept. On a assigné à la durée de la captivité une période de dix fois sept.

9. שופר תרועה *La trompette de terouâ*. Son imitatif comme *tarantara* en latin. En chaldéen יבבא *iababa*. Les Septante traduisent תרועה par טוטוטו, *la voix*. Les Israélites ont conservé pour seul instrument musical dans les synagogues, un corne de bélier ; on ne s'en sert qu'aux fêtes du jour de l'an et au jour d'expiation. On parvient à faire rendre à cet instrument, d'une embouchure très-difficile, des secondes et des quintes majeures ; on n'exécute avec cet instrument que trois fanfares ainsi désignées : תקיעה *tequia* תרועה *teroua* שברים *schabharime*. Le premier est le son principal prolongé avec sa quinte en dessus ; le second se compose du son principal avec la quinte en dessous, exécutés avec vitesse ; ces deux notes plusieurs fois répétées, et ensuite terminées par le son principal ; le troisième, qui signifie *brisement*, est une espèce de trille formée avec le son principal et la note en dessus, et encore terminée par le son principal. Il ya encore le גדולה תקיעה *le grand tequia*, qui ne diffère du tequia ordinaire que par la longueur du temps. Le timbre de l'instrument est analogue à celui de la corne du berger. On ignore l'origine de cette musique extraordinaire.

10. וקדשתם את שנת החמשים שנה *Vous sanctifierez cette année de la cinquantième année*. Ceci ne semble avoir besoin d'aucune explication. Le texte dit qu'on comptera sept semaines d'années, et celle qui vient après est le iobel

וְאִישׁ אֶל־מִשְׁפַּחָהוּ תֵּשְׁבוּ : 11 יוֹבֵל הוּא שְׁנַת  
הַחֲמִשִּׁים שָׁנָה תְּהִיָּה לָכֶם לֹא תוֹרְעוּ וְלֹא תִקְצְרוּ אֶת־  
סְפִירָתָהּ וְלֹא תִבְצְרוּ אֶת־נִזְוָתָהּ : 12 כִּי יוֹבֵל הוּא  
קָדֵשׁ תְּהִיָּה לָכֶם מִן־הַשָּׂדֶה תֹאכְלוּ אֶת־תְּבִיאָתָהּ : 13  
בְּשַׁנַּת הַיּוֹבֵל הִוא תֵּשְׁבוּ אִישׁ אֶל־אֲחֵיו : 14 שְׁנֵי  
וְכִי־תִמְכְּרוּ מִמְּכַר לְעַמִּיתְהוּ אִישׁ קִנְיָה מִיַּד עַמִּיתְהוּ אֶל־

(jubilé); de même que l'année septennaire est le schabbath entre les années, le iobel en est la pentecôte. Par exemple, si l'an 1800 est une année jubilaire, 1850 sera le iobel suivant; de sorte que deux périodes jubilaires forment un siècle. Cependant il existe à ce sujet un grand dissentiment et par conséquent de violentes discussions entre les théologiens et les chronologues. Il y en a qui prétendent que l'année terminale, la quarante-neuvième, est en même tems schabbatique et jubilaire; de sorte que, dans l'exemple cité, l'année jubilaire serait non en 1850, mais en 1849; s'il en était autrement, disent-ils, la terre resterait en friche deux années consécutives, 1849 et 1850. Singulière objection! pour expliquer la probabilité d'une année schabbatique, l'écrivain sacré est obligé de recourir à une action directe providentielle, c'est-à-dire à des miracles périodiques (v. 20 à 22). Cette même action ne peut-elle pas suppléer à deux années de repos et à tant d'années qu'on voudra? D'ailleurs toute cette discussion est oiseuse pour deux raisons; la première, c'est qu'il est impossible d'indiquer dans l'histoire sainte la célébration effective d'une seule année jubilaire; la seconde, c'est qu'il est impossible de rattacher le iobel à aucun événement connu. Il est vrai que les uns font célébrer le premier iobel à la quarante-huitième année de la sortie d'Égypte; d'autres à la victoire remportée par Abrahame (Gen., ch. 13), qui est la cinquantième de la sortie de Harane; mais ces allégations sont sans consistance; ce renseignement est donc nul comme donnée chronologique. Selon Aben Esra, dont l'opinion est conforme à celle du Talmud, l'année jubilaire commence non au premier de nissane (avril), mais au premier de tischri (septembre), mois de la création, année admise dans la liturgie. Voici comment il cherche à le prouver: en Palestine la semaille commence en mar'beschvane (octobre), et la récolte se fait en sivane (juin). Si l'année commence en nissane, la semaille et la moisson sont dans deux années consécutives; il s'ensuit que la semence de la sixième année ne peut être récoltée; car cette opération tombe dans la sep-

bilé) ; vous retournerez chacun dans sa possession , et chaëun retournera dans sa famille.

11. C'est le iobel que sera pour vous cette cinquantième année ; vous ne semez pas, vous ne moissonnez pas ce qui pousse (après) la moisson, et vous ne vendangerez pas les vignes non taillées.

12. Car c'est le iobel ; il vous sera saint ; du champ vous mangerez le produit.

13. Dans cette année jubilaire, vous retournerez chacun dans sa possession.

14. Lorsque vous ferez une vente à votre prochain, ou en achetant de ton prochain, ne vous surfaitez pas l'un l'autre.

tième année, où elle est défendue ; or cette même année il est défendu de semer ; il y avait privation de deux années de semailles ; donc l'année pour le iobel commence en tischri. Ensuite Aben Esra réfute l'opinion de Juda le Persan, qui prétend que l'année des Hébreux était solaire ; il dit que la longueur précise de cette année est encore ignorée des astronomes, et il cite dix déterminations différentes, parmi lesquelles celle de Ptolémée approche le plus du comput des Juifs. Il repousse aussi l'opinion des caraites, qui prétendent que l'année des Hébreux était lunaire ; puisqu'il est question dans le Pentateuque de mois et d'années, avec le soleil seul on n'a pas de mois ; avec la lune seule on n'a pas d'années ; donc l'année était luno-solaire, et nous devons nous en tenir à la tradition. La seule chose que, selon nous, on connaisse avec certitude, c'est qu'il nous est impossible d'avoir des idées positives sur le calendrier, et même sur le culte des Hébreux dans les temps qui ont précédé le second temple. דרור *Dror*, libre, se dit d'une personne qui est libre ; on trouve Ps. 84, v. 4. לה קן דרור *le dror a un nid*, où le mot דרור signifie un oiseau qui n'appartient à personne ; on croit que c'est l'hirondelle. On lit aussi dans l'Exode, ch. 30, v. 23, מר דרור *de la myrrhe franche*, sauvage, coulant librement, et dans les Prov., ch. 26, v. 2, כדרור לעוף *comme le dror pour voltiger* ; on croit que c'est le moineau que le mot דרור désigne en cet endroit. Le R. Jehouda dérive ce mot de דייך *demeurer*.

תֹּונֵי אִישׁ אֶת־אָחִיו : 15 בְּמִסְפַּר שָׁנִים אַחַר הַיּוֹזֵל  
 הַקֵּנָה מֵאֵת עֲמִיתָךְ בְּמִסְפַּר שָׁנֵי־חַבּוּאת יִמְכַרְלָךְ : 16  
 לְפִי וְכֵן הַשָּׁנִים תִּרְבֶּה מִקֵּנָתוֹ וּלְפִי מַעַט הַשָּׁנִים  
 תִּמְעִיט מִקֵּנָתוֹ כִּי מִסְפַּר חַבּוּאת הוּא מִכַּר לָךְ :  
 17 וְלֹא תֹונֵי אִישׁ אֶת־עַמִּיתוֹ וַיִּרְאֶה מֵאֲלֹהֶיךָ כִּי אֲנִי יְהוָה  
 אֱלֹהֵיכֶם : 18 וַעֲשִׂיתֶם אֶת־חֻקֵּי וְאֶת־מִשְׁפָּטֵי  
 הַשְּׁמֵרוֹ וַעֲשִׂיתֶם אִתְּכֶם וַיִּשְׁבְּתֶם עַל־הָאָרֶץ לְבַטַּח :  
 שְׁלִישִׁי (שְׁנֵי כֶשֶׁז מַחֻבְרִין) 19 וְנִתְּנָה הָאָרֶץ פְּרִיהָ  
 וַאֲכַלְתֶּם לְשִׁבְעַ וַיִּשְׁבְּתֶם לְבַטַּח עָלֶיהָ : 20 וְכֵן תֹאמְרוּ

un homme qui peut aller demeurer où il veut ; Ounkl. dit *liberté*. Sept. *ἀποστοις, renvoi*. Dror paraît être aussi une onomatopée, signal de la mise en liberté. *Iobel*. La signification et l'origine de cette expression sont douteuses ; Ounkl. et Ben Ouziel ont le mot hébreu. Sept. *ἐνιαυτὸς ἀπέστως σὺν μυσία αὐτῶν ἵσθι ὑμῖν, cette année sera pour vous un signe de renvoi* ; comme s'il y avait *שנת* avant *יובל*. Selon Iar'hi *iobel* exprime le son de la trompette, et ce nom a été ensuite appliqué à désigner l'année ; c'est l'explication la plus plausible. Ainsi on lit dans Josué, en quatre endroits du même chapitre (6, v. 3, 5, 7, 12), *שופרות יובלים*, *des trompettes iobels*, des trompettes jubilantes. Racine *יבל* couler, surtout en long ; ce qui est facile à transporter aux sons prolongés. Le *jubilari* des Latins dérive de l'hébreu *iobel*, comme le *jovial* des Français et le *Jubel* des Allemands peuvent également en dériver. Quelques commentateurs dérivent ce mot de *יובל* (Genèse, ch. 4, v. 21), inventeur d'instrumens de musique, et pensent que ce serait en son honneur qu'on aurait ainsi nommé l'instrument fait d'une corne. *אחזתו* *Sa possession*, de *אחז* qui tient, qui possède. *Que chacun retourne à sa famille*. Ce retour devait déjà avoir eu lieu l'année précédente. Il s'agit des esclaves hébreux. Ce que Jérémie nous apprend de la liberté septennale n'est pas propre à nous donner une haute idée de l'observation de l'émancipation jubilaire (ch. 34, v. 16 ; 13, 20). *ובשנת* Sam. *בשנת*.

14 Sam. *תמכר* au singulier ; racine *מכר* vendre ; littéralement *lorsque vous vendrez une vente*. *לעמיתך* *A ton prochain*. *קנה* *Acheter*. Le chaldéen n'a qu'un mot pour exprimer ces deux idées, *תונו-זבן* Racine *ינה*, au *Hiphil*, *opprimer, surfaire* ; ne surfaitez pas. Selon le Talmud, cette

15. Selon le nombre des années après le iobel, tu achèteras de ton prochain ; il te vendra selon le nombre d'années de rapport.

16. Selon le grand nombre d'années tu augmenteras le prix de l'achat, et selon le petit nombre d'années tu diminueras l'achat, car c'est le nombre des récoltes qu'il te vend.

17. Ne vous surfaitez pas un homme son prochain ; tu craindras ton Dieu, car moi, l'Éternel, (je suis) votre Dieu.

18. Vous exécuterez mes statuts, et vous observerez mes jugemens et les exécuterez ; vous demeurerez dans le pays en sûreté.

19. La terre donnera son fruit ; vous mangerez à satiété, et vous demeurerez en sûreté sûr elle.

20. Et si vous dites : que mangerons-nous dans la sep-

défense n'est relative qu'aux produits, mais ne s'étend pas aux terres, aux esclaves, aux contrats. Lorsque pour les produits il y a surfait de plus d'un sixième, le marché est nul ; de moins, il est maintenu.

15. **במספר** *Selon le nombre.* D'après ce verset, l'acheteur doit prendre en considération les années écoulées depuis le iobel, et le vendeur le nombre des années de rapport, en défalquant les années schabatiques jusqu'au iobel prochain. Voici, ce nous semble, la raison de cette différence : c'est à l'acheteur à s'informer combien le champ a produit dans les années écoulées, afin de connaître le produit moyen annuel ; ensuite le vendeur ne doit pas exiger au-delà de ce produit moyen multiple par le nombre d'années productives. A vrai dire, il n'y a là ni achat ni vente, c'est un bail à terme, plus ou moins long, et l'on paie d'avance l'ensemble du loyer ; ce mode ne paraît pas favorable à la culture ; car il est alors de l'intérêt du fermier d'exploiter à outrance, d'épuiser le terrain. L'esprit de conservation, d'amélioration est intimement lié à des idées d'avenir, au sentiment d'une propriété transmissible.

17. **תונר** Répétition du verset 14. Selon le Talmud il s'agit ici de la défense de tromper par des paroles équivoques.

18. **לבטח** *En sûreté.* Jar'hi dit que les Israélites ont été punis par soixante

16.

מִהֲרַנְאֵכֶם בַּשָּׁנָה הַשְּׁבִיעִת הֵן לֹא נוֹדַע וְלֹא נִאֶסְף אֶת־  
 תְּבוּאָתְהֶם : 21 וְצִוִּיתִי אֶת־בְּרַכְתִּי לָכֶם בַּשָּׁנָה  
 הַשְּׁשִׁית וְעָשִׂתָ אֶת־הַתְּבוּאָה לְשֵׁשׁ הַשָּׁנִים : 22  
 וּדְרַעְתֶּם אֶת הַשָּׁנָה הַשְּׁמִינִת וְאֶכְלֶתֶם מִן־הַתְּבוּאָה  
 יֶשֶׁן עַד ׀ הַשָּׁנָה הַחֲשִׁיעֶת עַד־בּוֹא הַתְּבוּאָה תֹאכְלוּ  
 יֶשֶׁן : 23 וְהָאָרֶץ לֹא תִמְכַּר לְעַמְתָּהּ כִּי־לִי הָאָרֶץ  
 כִּדְנִיּוֹת וְרוֹשְׁבֵי אֹהֶם עִמָּדִי : 24 וּבְכָל אֶרֶץ אֲחֻזְתְּכֶם  
 גִּזְלָה תִהְיֶה לְאָרֶץ : 25 רְבִיעִי כִּי  
 יִמְדֶה אֶחָד וַיִּמְכַּר מֵאֲחֻזְתּוֹ וּבָא נֹאֲלוֹ הַקָּרוֹב אֵלָיו

et dix années de captivité, pour avoir négligé soixante et dix années schab-  
 batiques.

20. *Et si vous dites.* Si l'on fait commencer l'année schab-  
 batique à tischri, ce verset est difficile à expliquer. En effet, la récolte des orges  
 de la sixième année s'étant faite en nissane, et celle des fromens, en sivane,  
 elle suffit aux besoins de la septième année, commençant à tischri. Il n'en  
 est pas de même si l'année jubilaire commence à nissane; la récolte de la huit-  
 ième année étant prohibée, il n'y a rien à manger. Aussi les caraites font-  
 ils commencer l'année schabatique à nissane, et les raisons dont se sert **Aben**  
**Esra** pour combattre leur opinion ne sont pas satisfaisantes.

21. *J'ordonnerai.* Ce verset et le suivant sont très-clairs d'après  
 l'opinion des caraites, et fort embarrassans dans l'opinion talmudique. On sème  
 en mar'heschvane (octobre) de la cinquième année; la moisson se fait en nis-  
 sane et sivane de la sixième année; on sème de nouveau en mar'heschvane  
 de la sixième année, en nissane de la septième année il n'y a pas de mois-  
 son permise; tout est abandonné sans culture; il faudra vivre de ces pro-  
 duits spontanés et de la récolte de la sixième année. En mar'heschvane de la  
 septième année, la semaille est défendue; il n'y a donc point de moisson  
 en nissane de la huitième année, il faudra encore vivre pendant cette année de  
 la récolte de la sixième, jusqu'au commencement de la neuvième année, en nissane,  
 où l'on fait la moisson de ce qui a été semé en mar'heschvane de l'année précédente.  
 Au reste, l'auteur sacré a parfaitement compris la difficulté de l'année schab-  
 batique; pour la faire disparaître, il faut l'intervention immédiate de la Pro-

tième année? car voilà que nous ne semons pas et que nous ne récoltons pas notre revenu.

21. J'ordonnerai ma bénédiction sur vous dans la sixième année, elle produira un rapport pour les trois ans.

22. Vous semerez la huitième année, et vous mangerez du produit ancien jusqu'à la neuvième année, jusqu'à la rentrée de son rapport vous mangerez de l'ancien.

23. Le terrain ne doit pas être vendu d'une manière absolue, car à moi est la terre, car vous êtes étrangers et établis auprès de moi.

24. Et dans tout le pays de votre possession vous donnerez un rachat pour le terrain.

25. Si ton frère décline et vend de sa possession, son

vidence, un miracle périodiquement renouvelé; aussi cette institution n'était-elle ni pratiquée, ni praticable. ועשתה Mot irrégulier pour ועשתה, se rapportant à ברכה *bénédictio*. Le Samaritain porte ועשתה את תבואתה.

23. לצמתה De צמת *extirper, anéantir, emporter*. On trouve ce mot Thren., ch. 3, v. 53; Job, ch. 6, v. 17, et ch. 23, v. 17, etc. Ounkl. dit להלושין *d'une manière absolue*; Sept. τις βλβαίωσιν, *d'une manière ferme*.

24. ובכל *Et dans tout*. Ce verset se rapporte à ce qui suit. גאלה Ounkl. פורקנא *rachat*. Sept. λύτρα, *ransoms*.

25. כי *Si*. Ounkl. ארי *ari*, d'où le grec ἄρα, *si*. ימוך racine מוך *baisser, décliner, s'appauvrir*, du Kal; ou de מכך dont la signification est la même; וגאל *il rachètera*; cette faculté du rachat, laissée à la volonté du proche parent, rend toute transaction impossible. Qui voudra améliorer un terrain qu'à chaque instant on peut lui enlever? C'est une loi émanée d'un sacerdoce étranger à l'esprit commercial; il est évident que toutes ces dispositions ont été prises pour combattre la mendicité, qui était la plaie de la Palestine. Représentons-nous une contrée ayant à peu près la même étendue territoriale que la Belgique, mais entièrement agricole; sans industrie, sans manufactures, sans ports, sans marine, sans colonies; habitée

וַיִּגְדַּל אֶת מִמְכַּר אָחִיו : 26 וְאִישׁ כִּי לֹא יִהְיֶה לוֹ גֹּאֵל  
 הַשְּׂנֵינָה יָדוֹ וּמִצָּא כְּדֵי גֹאֲלָתוֹ : 27 וְחָשַׁב אֶת־שְׁנֵי  
 מִמְכָּרוֹ וְהָשִׁיב אֶת־הָעֶרְךָ לְאִישׁ אֲשֶׁר מָכְרָהוּ וְשָׁב  
 לְאֶחָיו : 28 וְאִם לֹא־מִצָּאָה יָדוֹ דֵּי הָשִׁיב לוֹ יִהְיֶה  
 מִמְכָּרוֹ בְּיַד הַקֹּנֵה אֹרְגוֹ עַד שְׁנַת הַיּוֹבֵל וַיֵּצֵא בַּיּוֹבֵל וְשָׁב  
 לְאֶחָיו . ם חמישי (שלישי כשהן מחוברין) 29  
 וְאִישׁ כִּי־יִמְכַר בֵּירוֹ מוֹשֵׁב עִיר חוֹמָה וְהִיָּה גֹאֲלָהּ עַד  
 חֵם שְׁנַת מִמְכָּרוֹ יָמִים הָהֵיכָה גֹאֲלָתוֹ : 30 וְאִם לֹא־  
 יִגְדַּל עַד־מְרֵאתָ לֹא שְׁנָה תְּמִימָה וְקָם הַבַּיִת אֲשֶׁר בְּעִיר

par un peuple chez lequel le mariage est un devoir presque religieux, les nombreuses familles une bénédiction, la privation d'enfans une punition divine; où la polygamie est permise et le divorce autorisé; à une telle situation ajoutez une tribu entière constitutionnellement consacrée à consommer une partie des produits du travail agricole sans y contribuer en rien; si de plus ce peuple, étranger à l'art militaire, est en butte, au dehors, à l'animosité de voisins puissans et belliqueux, et en dedans est déchiré par des dissensions civiles et religieuses, alors le nombre de familles réduites à la misère doit être extrêmement considérable. Ceci nous explique les précautions prises pour garantir l'existence des familles, et les plaintes continuelles des prophètes sur les malheurs du peuple. Les discours véhémens de ces tribuns sacrés contre les exactions des princes et des grands, contre la vénalité des juges, la cupidité et la luxure des riches, l'impiété et l'orgueil des prêtres, contre la perversité et l'ingratitude de tous, n'apportaient aucun soulagement à la misère publique, qui, ayant sa source dans l'état géographique et politique de la nation, ne pouvait être améliorée. De la tête jusqu'à la plante du pied, s'écrie Isaïe (parlant du corps social), rien n'y est intègre; contusions, meurtrissures, ulcères et suppurations (ch. 1, v. 6).

26. וְהָשִׁיב יָדוֹ *Sa main atteint.* Voir ci-dessus, ch. 5, v. 7. כְּדֵי *De די suffisamment*; en état construit דֵּי avec le כ qui marque similitude, *autant qu'il faut גֹּאֲלָתוֹ pour son rachat.*

27. וְחָשַׁב *Du Piel; originairement penser, et ensuite compter, calculer.* בֵּנ־וּזְיֵל *Ben Ouziel il suppute, discute.* הַעֲדָה *Ounkl.* יֵת מוֹתָרָא *le surplus.*

rédempteur le plus proche viendra, et rachètera la vente de son frère.

26. Un homme qui n'aura pas de rédempteur, (si) ses moyens reviennent, et (si) il trouve ce qu'il faut à son rachat,

27. Il supputera les années de la vente, et rendra le surplus à celui à qui il a vendu, et retournera à sa possession.

28. Si ses moyens ne sont pas trouvés suffisans pour qu'on lui rende, l'objet de vente restera dans la main de celui qui l'a acheté jusqu'à l'année jubilaire; il (l'objet) sort au iobel, et il (le vendeur) retourne à sa possession.

29. Un homme qui vendra une maison d'habitation d'une ville (entourée de) murs, le (droit de) rachat sera jusqu'à l'accomplissement de l'année de vente; une année pleine sera le (droit de) rachat.

30. Si elle n'est pas rachetée jusqu'à ce qu'elle ait accompli une année entière, la maison qui est dans la ville

Voir Ex., ch. 16, v. 23; et ch. 26, v. 12, 13. Du prix de la vente on défalque les revenus qui ont été touchés et les dépenses d'exploitation. Selon Iar'hi, du prix de la vente on ôte les produits des années à écouler jusqu'au iobel prochain.

28. מצאה Sam. מצא au masculin.

29. בית מושב *Une maison d'habitation*, עיר חומה *d'une ville (entourée de) murs*, comme dit Ounkl. קרתא מקפא שור *Vulgate: intra urbis muros, entre les murs de la ville*; ce qui est inexact. ימים *Jours*. On prend ce mot pour une année, comme Exode, ch. 13, v. 10; Ounkl. עידן בעדן *d'un temps à l'autre*; Sept. *ἑνιαυτὸς ἡμερῶν, une année de jours*; ils ont lu שנת ימים et ne traduisent pas le mot ממכר.

30. אשר לא חמה *Qui n'a pas de mur*. Sam. comme le Keri אשר לו חמה *qui a un mur*; Ounkl. et Ben Ouziel ont suivi cette leçon; plusieurs mots de ce verset sont omis dans la Vulgate. וקם הבית *La maison restera*; le mot קם appliqué à une propriété est l'opposé du mot יצא *sortir*. לא יצא ביכל *Elle ne*

אִשְׂרָאֵל לֹא חָמַח לְצַמִּיתָת לִקְנֶה אֹתוֹ לְדוֹתָיו לֹא יֵצֵא  
 בְּיָבֵל : 31 וּבְתֵי הַחֲצִירִים אֲשֶׁר אֵיךְ לָהֶם חוֹמֵה סָבִיב  
 עַל־שָׂדֵה הָאָרֶץ יִחָשֵׁב גְּאֻלָּה הַחַיִּיהוּלוֹ וּבְיָבֵל יֵצֵא :  
 32 וְעִרֵי הַלְוִיִּים בְּתֵי עָרֵי אַחֲזָתָם גְּאֻלָּת עוֹלָם תְּחִיָּה  
 לְלוֹיִים : 33 וְאֲשֶׁר יֵגָאֵל מִן־הַלְוִיִּים וַיֵּצֵא מִמִּכְר־בֵּית  
 וְעִיר אַחֲזָתוֹ בְּיָבֵל כִּי בְתֵי עָרֵי הַלְוִיִּים הוּא אַחֲזָתָם בְּחוֹף  
 בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל : 34 וּשְׂדֵה מְגֵרֵשׁ עֲרִידָם לֹא יִמְכַר כִּי  
 אַחֲזָת עוֹלָם הוּא לָהֶם : 35 וּכְרִימָה אַחֲזָה  
 וּמִסָּה יָד עִמָּה וְהַחֲזִיקָתָ כִּי גֵר וְתוֹשֵׁב יְהִי עִמָּה : 36  
 אֶל־תִּקַּח מֵאֲחֵי גֵשֶׁךְ וְתִרְפִּית יִרְאִיתָ מֵאֶלְהֵיךָ יְהִי

*sortira pas au iobel.* Sous cette législation les riches avaient un avantage à demeurer dans les villes, à y acheter de préférence des propriétés.

31. כּוּפְרָנִיא *Les bourgs*; Ounkl. פְּצִיחִיא *lieux ouverts*; Ben Ouziel *village*; d'où Capharnaïm. וְחִצֵּר Signifie aussi *cour*; de même en vieux français *cortille, courtille*, désignent des jardins, maisons de campagne. על *Sar*; selon Aben Esra comme עם *avec*; ils sont comptés avec le terrain. Du *Niphal*, au singulier; Ounkl. et Ben Ouziel traduisent par un pluriel, comme le Samaritain; le premier dit: כְּסִינְדִיסִין דְּפָרִיסִין עַל חֶקֶל אֶרְעָא *comme des tentes étendues sur le champ de la terre*. גְּאֻלָּה *Rachat*; selon le Talmud, le rachat pour les champs ne peut avoir lieu qu'au bout de deux ans.

32. וְעִרֵי הַלְוִיִּים *Les villes des lévite* (lévites); ce sont les quarante-huit villes dont il est question, Nomb. ch. 35, v. 3. *Un rachat à perpétuité.* On peut les racheter dans les quarante-huit années de la période jubilaire; tandis que pour les autres Israélites ce droit était périmé à la fin de la première année.

33. וְאֲשֶׁר יֵגָאֵל *Celui qui rachète.* Le sens précis de ce verset est douteux; on ne sait s'il s'agit de transactions entre Israélites et lévites, ou seulement des lévites entre eux; on ne sait si les mots מִן הַלְוִיִּים *des lévites*, signifient qu'on a racheté des lévites, ou bien si l'un des lévites a racheté. Nous adoptons l'interprétation de lar'bi, qui prend ici *racheter* pour *acheter*: quiconque achète

ayant des murs restera d'une manière absolue à celui qui en a fait l'acquisition et à sa postérité ; elle ne sortira pas au iobel.

31. Des maisons de bourgs qui n'ont pas un mur autour, ceci est compté avec le champ de la terre ; il y aura rachat pour lui, et il sortira au iobel.

32. Mais les villes des léviïmes ( lévites ), les maisons des villes de leurs possessions, un rachat à perpétuité sera pour les léviïmes.

33. Celui qui rachète des léviïmes, la vente de la maison comme la ville de sa possession sortira au iobel ; car les maisons des villes des léviïmes, c'est (là) leur possession au milieu des enfans d'Israel.

34. Un champ dans le pâturage de leurs villes ne sera pas vendu, car c'est une propriété perpétuelle pour eux.

35. Si ton frère décline, et que sa main fléchisse près de toi, soutiens-le ; l'étranger et le domicilié, qu'il vive avec toi.

36. Ne prends pas de lui d'intérêt ni de surcroît ;

une maison d'une ville lévitique sera obligé de la restituer au iobel, lors même que le lévite a laissé passer la première année. C'est une explication du verset précédent, et nous croyons qu'il faut lire avec les Septante : *une maison vendue d'une ville de sa possession* ; supprimant le ו de ועיר comment concevoir qu'on vende toute une ville ? D'ailleurs nous lisons dans le même verset : ביתי ערי הלויים *maison des villes des lévites*.

34. מגרש De גרש *chasser ; lieu de pâturage* ; nous trouvons ce mot au pluriel, I Chr., ch. 13, v. 2. Ounkl. traduit מגרש ושדה par חקל רוח *champ étendu* ; c'est le champ des banlieues de leurs villes. On accordait encore aux villes lévitiqes un certain espace autour de leurs villes pour y faire paître leurs bestiaux (voy. Nomb., ch. 35, v. 2). ימכר Sam. ימכרו au pluriel.

35. ומטה ידו *Sa main fléchit*, figure pour dire *sa fortune baisse* ; וזהזקת בו *tu l'en saisisras* ; Sam. וזקת du Kal. זהזקת est du Hiphil, exprimant énergie ; soutiens-le fortement. גר ותושב *Un étranger et un domicilié*. La

אֶחָדָה עֶמֶךָ : 37 אֶת־כֶּסֶף לְאֶתְהֵן לוֹ בְּנִשְׁךְ וּבְמִרְבִּית  
 לְאֶתְהֵן אֶכְלָה : 38 אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר־הוּצֵאתִי  
 אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם לָתֵת לָכֶם אֶת־אֶרֶץ כְּנָעַן לְהִיּוֹת לָכֶם  
 לְאֱלֹהִים : ם שְׁשִׁי (רְבִיעִי כְשֶׁזֶן מְחֻבְרִין) 39  
 וּכְרִימֹךָ אֶחָדָה עֶמֶךָ וּנְמַכְרְלָהּ לְאֶת־עַבְדְּךָ בִּן עַבְדְּרַת  
 עֶבֶד : 40 כְּשֶׁכִּיר בְּתוֹשֵׁב יְהוּדָה עֶמֶךָ עַד־שְׁנַת הַיָּבֵל  
 יַעֲבֹד עִמָּךְ : 41 וַיֵּצֵא מֵעַמְּךָ הוּא וּבְנָיו עִמּוֹ וְשָׁב אֶל־

différence entre *guer* et *toschab* n'est pas clairement établie. Le Talmud dit que le *guer* est celui qui a embrassé le judaïsme, et le *toschab*, est l'étranger qui mange des bêtes prohibées. Il est probable que le *guer* est l'étranger passager, et le *toschab* l'étranger qui a établi domicile ; d'ailleurs la mention qu'on en fait ici paraît singulière, puisqu'il ne s'agit que d'un Israélite. Peut-être qu'il faut sous-entendre le כ comparatif devant גר alors le sens serait : *soutiens-le comme tu ferais pour un étranger*, c'est ainsi que traduisent les Septante. Les Sept. et le Sam. répètent אחיך *que ton frère puisse vivre avec toi.*

36. *Neschech*, intérêt ; Ben Ouziel dit שעריך *ce qui se mesure.* Ounkl. dit חבוליא *blessure* ; de même en araméen נכתא *mordre* ; d'où נוכתא *usure* ; en arabe כרץ *ronger* ; Lucaïn dit : l. 1. v. 171 ; *usura vorax.* Voir ce mot Exode., ch. 22, v. 24. *Tarbilth*, *surcroît* ; de רבה *augmenter.* On trouve ce mot Prov., ch. 28, v. 8 ; Ezéch., ch. 28, v. 8. La différence entre *neschech* et *tarbilth* n'est pas bien connue. Selon Na'hmeni, le premier est un intérêt fixe, périodique, par exemple un intérêt annuel, et le second est une somme donnée une fois en sus ; mais, selon le Talmud, il n'y a aucune différence entre ces deux expressions. Ounkl. dit רביתא *augmentation.* נשך Est peut-être l'intérêt simple, et תרבית l'anatocisme des Grecs, ou intérêt des intérêts. *Crains ton Dieu.* Un Israélite dont les capitaux sont sans emploi pourra être tenté de les donner à un étranger pour qu'il les prête à intérêt à un Israélite ; alors, dit l'écrivain sacré, *crains ton Dieu* ; cette action ne reste pas impunie (lar'hi). Il est même défendu d'accepter l'intérêt qu'un débiteur voudrait payer spontanément à son créancier.

37. *Ton argent.* מרבית Sam. תרבית comme au verset précédent. Il s'agit ici d'un conseil, et non d'une défense qui interdirait le commerce des capitaux ; aussi n'y a-t-il aucune pénalité attachée à la transgression. L'établissement du iobel (jubilé) rend impossibles les transactions sur immeubles. D'ailleurs les biens étant devenus des espèces de majorats, l'argent étant le seul objet trans-

crains ton Dieu , et que ton frère vive avec toi.

37. Ton argent ne le lui donne pas à intérêt, et à surcroît ne donne pas ton comestible.

38. Je suis l'Éternel votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour vous donner le pays de Kenâane , pour vous être un Dieu.

39. Si ton frère décline près de toi et se vend à toi, ne lui impose pas le travail d'esclave.

40. Comme un mercenaire , comme un régnicole il sera avec toi; jusqu'à l'année du iobel il servira avec toi.

41. Il sortira d'après de toi, lui et ses fils avec lui; il

missible, le prix en doit nécessairement augmenter considérablement; c'est ce qui obligeait les possesseurs de majorats de n'emprunter qu'à gros intérêts. Selon les vrais principes de l'économie publique, les biens meubles et immeubles sont des marchandises auxquelles il faut laisser toute liberté dans leurs mouvemens. C'est le seul moyen d'empêcher les exactions usuraires, souvent aussi atroces et toujours plus lâches que le brigandage à force ouverte. **אכלך** *Ton comestible.* Les Romains pratiquaient l'usure des fruits (voir code Just., lib. 11, tit. 33, leg. 1); pour une mesure de blé, on rendait une et demie au bout d'une année.

38. **'אני ה'** *Je suis l'Éternel.* Le Talmud dit : c'est à cette condition que je vous ai tirés de l'Égypte. que vous observerez la défense concernant l'intérêt; qui reconnaît cette défense reconnaît la sortie d'Égypte; qui nie celle-ci, nie l'autre. A ceci le **באור** ajoute : Le prêteur pourrait dire : puisque l'emprunteur profite de mon argent, je puis bien prendre ma part au profit; eh bien, non, la défense est positive, et le motif en est caché et au-dessus du raisonnement de l'homme. **לכם לאלהים** *A vous un Dieu.* Iar'hi dit sur ces mots : celui qui habite le pays d'Israel, je serai son Dieu; celui qui en sort, c'est comme s'il adorait des dieux étrangers.

39. **עבד — תעבד** *Travailler;* suivi du **ב** signifie *imposer un travail;* **עבודת עבד** *travail d'esclave,* méprisant.

40. **כשכיר כתושב** *Le mercenaire comme le régnicole.* En hébreu le **כ** signe de comparaison, précède souvent les deux termes de la comparaison. **שכיר** *Suchir,* est un mercenaire étranger qu'on emploie; **תושב** *toschah,* dans ce

משפחתו ואל-אחות אבתיו ישוב : 42 כרעבדי הם  
 אשר-הוצאתי אתם מארץ מצרים לא ימכרו ממכרת  
 עבד : 43 לא-תרדה בו בפרך ויראת מאלוקה :  
 44 ועבדך ואמתך אשר יהיו-רך מאת הגוים אשר  
 סביבתיכם מהם תקנו עבד ואמה : 45 וגם מבני  
 יהושבים הגרים עמכם מהם תקנו וממשפחתם אשר  
 עמכם אשר הולידו בארצכם יהיו לכם לאחות : 46  
 והתנחלתם אתם לבניכם אחריכם לרשת אחיה לעלם  
 בהם תעבדו ובאחיכם בגירישראל איש נאחיו לא-  
 תרדה בו בפרך : ס שביעי 47 וכי תשני  
 יד גר ותושב עפך ומך אחיה עמו ונמכר לגר הושב  
 עפך או לעבד משפחת גר : 48 אחרי נמכר נאליה  
 והיה-לו אחד מאחיו ינאלפו : 49 ארדו או כדוד

sens, est un mercenaire domicilié, un domestique. *Jusqu'à l'année du iobel.* Ceci ne s'accorde pas avec le verset 2 de l'Exode, ch. 21, où il est dit qu'il sortira au bout de la septième année. Les commentateurs l'expliquent ainsi : si le iobel vient avant la septième année, l'esclave est Hébreu. Cette explication est peu satisfaisante.

43. *לא תרדה* Racine רדה, suivi du ב, *dominer*, comme Gen., ch. 1, v. 26, et I Rois, ch. 5, v. 30; en général, se faire obéir au moyen du bâton et de la courroie, comme on traite les animaux (באור). Ounkl. בפרך *Avec dureté.* Sept. *iv τῶ μὲν χῶφ*, dans un travail fatigant (voy. Ex., ch. 1, v. 13).

44. *ועבדך ואמתך אשר יהיו לך* *Ton esclave mâle et femelle, etc.*; le Samaritain met encore ces mots au pluriel. Ce demi-verset paraît détaché; le sens est comme interrompu. Peut-être que le signe du repos (אתנחתא) doit être placé sous le mot סביבתיכם; on traduirait ainsi : *quant à l'esclave mâle et femelle que tu auras des peuples qui vous entourent, car (en sous-entendant כי avant מהם) d'eux tu achèteras, etc.* Ezéchiel (ch. 27, v. 13) fait mention de cet infâme trafic; en s'adressant à Tyr, il dit: Iavan (Ionie), Toubel, Meschech, voilà tes pourvoyeurs en âmes d'hommes.

retournera à sa famille , et il retournera à la propriété de ses pères.

42. Car ce sont mes esclaves, que j'ai fait sortir du pays d'Égypte; ils ne doivent pas être vendus (comme) une vente d'esclaves.

43. Tu ne domineras pas sur lui avec dureté; crains ton Dieu.

44. Mais ton esclave mâle et femelle qui seront à toi; des peuples qui vous entourent, vous pouvez acheter d'eux un esclave mâle et femelle.

45. Et des enfans des régnicoles qui demeurent avec vous, de ceux-là vous pouvez acheter; et de leur famille qui (seront) avec vous (de ceux) qu'ils auront engendrés dans votre pays; ils seront pour vous une propriété.

46. Vous les ferez hériter à vos enfans après vous, pour les posséder comme propriété; vous pouvez vous en servir pour toujours; mais quant à vos frères les enfans d'Israel, l'un à l'égard de son frère, tu ne domineras pas sur lui avec dureté.

47. Si l'étranger ou le régnicole acquiert de la fortune auprès de toi, et que ton frère décline auprès de lui et se vende à un étranger régnicole près de toi, à une souche d'une famille étrangère;

48. Après qu'il s'est vendu il y aura rachat pour lui; un de ses frères peut le racheter.

49. Ou un oncle ou le fils d'un oncle peut le racheter,

45. *התושבים Toschab* aussi peut désigner un ancien habitant du pays, de ceux qui sont restés après la conquête. On objectera qu'il a été ordonné d'exterminer ces habitans; nous répondrons qu'un tel ordre est de difficile exécution, et qu'il n'est jamais pris à la lettre; de plus, nous savons avec certitude (voir Josué et les Juges) que l'ordre n'a pas été exécuté, et que les débris des

וְנִאֲלָנוּ אֶרְמֵשׂאֵר בְּשָׂרוֹ מִמִּשְׁפַּחְתּוֹ יִנְאֲלָנוּ אֶרְהֵשִׁינָה יְדוֹ  
 וְנִאֲלָל : 50 וְחָשַׁב עִם־קִנְיָו מִשְׁנַת הַמִּכְרוֹ לוֹ עַד  
 שְׁנַת הַיִּבֵּל וְהָיָה כֶּסֶף מִמְכְרוֹ בְּמִסְפַּר שָׁנִים כִּימֵי שְׁכִיר  
 יִהְיֶה עִמּוֹ : 51 אִם־עוֹד רַבּוֹת בְּשָׁנִים לְפִירְהוֹ יֵשׁוּב  
 וְנִאֲלָחוּ מִכֶּסֶף מִקְנָתוֹ : 52 וְאִם־מְעַט נָשָׂאֵר בְּשָׁנִים עַד  
 שְׁנַת הַיִּבֵּל וְחָשַׁבְלוֹ כְּפִי שָׁנָיו יֵשׁוּב אֶרְהֵשִׁינָהוּ : 53  
 כְּשִׁכִּיר שָׁנָה בְּשָׁנָה יִהְיֶה עִמּוֹ לֹא־יִרְדּוּ בְּפֶרֶךְ לְעֵינֶיךָ :  
 54 וְאִם־לֹא יִנְאֲלָל בְּאֵיהָ וְעָלָא בְּשַׁנַּת הַיִּבֵּל הוּא וּבְנָיו  
 עִמּוֹ : מִפְטִיר 55 כִּי־לִי בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל עֲבָדִים עֲבָדֵי  
 הֵם אֲשֶׁר־הוֹצֵאתִי אֹתָם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם אֲנִי יְהוָה  
 אֱלֹהֵיכֶם : כו לֹא־תַעֲשׂוּ לָכֶם אֱלוֹהִים וּפְסָל

diverses peuplades sont restés au milieu des Israélites, mais réduits à une basse condition, à celle d'ilotes; Josué en a employé pour couper du bois (Josué, ch. 9 v. 27). C'est ainsi que nous trouvons ci-dessus (ch. 22, v. 10) le *toschab* dans la maison du cohène.

46. *לרשת* Racine *ירש posséder*, à l'infinitif du *Kal*. *לעלם* *A toujours*. Du *Kal*; Sam. *תעבדו* du *Hiphil*. Ils ne sont pas affranchis au iobel; il vous est *permis* de les garder à toujours. Cependant, dit Aben Esra, quand nous avons trouvé que les talmudistes disent qu'il est *ordonné* de les garder toujours, nous l'avons adopté (*קבלנוה*). C'est une des manières dont ce commentateur se sert pour exprimer son mécontentement.

47. *עקר* *Le tronc, la souche*, voy. Daniel, ch. 4, v. 20. Aben Esra dit que le mot est unique; par antiphrase, pour un étranger qui s'est établi dans le pays; *עקר משפחת גר* *la souche d'une famille étrangère*.

50. *יחשב* *Il complera*. De là le rabbi Schimone (Simon) conclut (*ת"כ*), que voler un idolâtre, c'est voler *שגזל העכום גזל*. Il s'agit ici d'un idolâtre qui est en notre sujétion, et à plus forte raison d'un idolâtre qui n'est pas en notre sujétion (*ת"כ*). *והיה כסף* Les Septante ont lu :

*והיה כסף ממכרו כשכיר שנה שנה בשנה עמו* *le prix de la vente sera comme un mercenaire, il sera à l'année avec lui*, v. 53. La rançon devra équivaloir aux années de service à écouler jusqu'au iobel. Supposons que le maître

ou un parent consanguin de sa famille peut le racheter, ou s'il a acquis des moyens il se rachète.

50. Il comptera avec son acquéreur de l'année qu'il s'est vendu à lui jusqu'à l'année du iobel; l'argent de la vente sera selon le nombre d'années; comme les journées d'un mercenaire, il sera avec lui.

51. S'il y a encore beaucoup d'années, selon leur rapport il rendra (dans) son rachat l'argent de son acquisition.

52. Mais s'il reste peu d'années jusqu'à l'année du iobel, il lui comptera; il rendra (dans) son rachat selon le nombre de ses années.

53. Comme un mercenaire, année par année, il sera avec lui; il ne le dominera pas avec dureté, à tes yeux.

54. S'il n'est pas racheté par ceux-ci (susdits), il sortira à l'année du iobel, lui et ses enfans avec lui.

55. Car à moi les enfans d'Israel sont esclaves; ce sont mes esclaves que j'ai fait sortir de l'Égypte; moi l'Éternel, votre Dieu.

CH. XXVI. 1. Ne vous faites point d'idoles, ne vous

l'a acheté cent francs, et vingt ans avant le iobel, ainsi cinq francs par année; que l'esclave veut racheter sa liberté après cinq ans de service, il faut qu'il donne soixante-quinze francs de rançon parce qu'il reste encore quinze ans à écouler; on tiendra aussi compte des dépenses faites par lui.

CH. XXVI. 1. **לֹא תַעֲשׂוּ** *Ne faites pas.* Ce chapitre n'a nulle relation avec celui qui précède. Iar'hi cherche à en trouver une. Voir ce commentateur. **אֱלִילִים** Des figures imaginaires, fantastiques, telles que des hippogryphes, des centaures, des sirènes, etc. Voir sur **אֱלִיל** ch. 19, v. 4. **פֶּסֶל וּפְסֵל** Racine **פֶּסַל** *sculpter*; le Biour dit qu'il s'agit ici de simples ornemens, et non d'idoles. **בֵּית מַטֶּבֶת** *Matseba, stèle ou monument*, voir Gen., ch. 28, v. 18. Le **בְּאֵר** dit

וּמִצְבֵּרָה לֹא תִקְמוּ לָכֶם וְאֶבֶן מִשְׁכִּית לֹא תִתְנוּ בְּאַרְצְכֶם  
 לְהִשְׁתַּחֲוֹת עָלֶיהָ כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : 2 אֶרֶץ  
 שְׁבַתְתִּי תִשְׁמְרוּ וּמִקֳדְשֵׁי תִירְאוּ אֲנִי יְהוָה : פ

3 אִם בְּחַקְתִּי תֵלְכוּ וְאֶת־מִצְוֹתַי תִּשְׁמְרוּ וְעֲשִׂיתֶם  
 אֹתָם : 4 וְנָתַתִּי גִשְׁמֵיכֶם בְּעֵתָם וְנָתַתִּי הָאָרֶץ וּבִלְהָ  
 וְעֵץ הַשָּׂדֶה וְהֵן פְּרִיָו : 5 וְהִשִּׁיג לָכֶם דְּבַשׁ אֶת־בְּצִיר  
 וּבְצִיר יִשָּׁג אֶת־זֶרַע וְאִכְלֵתֶם לַחֲמֶכֶם לְשִׁבַע וְיִשְׁבַּחְתֶּם  
 לִבְנֵי בְּאַרְצְכֶם : שְׁנֵי 6 וְנָתַתִּי שְׁלוֹם בְּאֶרֶץ

que, quoique les patriarches aient fait des *matseba*, il a été défendu d'en élever depuis, à cause du mauvais usage qu'en ont fait les idolâtres. *Ni une pierre, Mschit, d'ornement.* On n'est pas d'accord sur la signification de ce mot. Ounkl. dit *אבן סגידא* *אבן pierre d'adoration*; Ben Ouziel *אבן מצירא* *אבן pierre figurée, portant des figures*; de *שכה* voir. Mendelsohn a adopté cette signification, et traduit *des pierres chargées de caractères hiéroglyphiques.* Sept. *λιθῶν σκοπῶν, des pierres servant à inspecter.* Saadiah, *des pierres ornées.* On trouve, Ezéch., ch. 8, v. 12, *חדרי משכית* *chambres d'ornement*, chambre dont les murs sont ornés de figures; Prov., ch. 25, v. 11;

*כסף* *des pommes d'or dans des ornemens d'argent.* lar'hi dérive ce mot de *ושכות* racine *שכך* *couvrir*; il s'agirait d'une espèce de mosaïque; selon la *תורת כהנים* ce sont des bustes de Mercure qu'on plaçait sur les chemins. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Strabon : « Tout le long de la route de Syéné à Phylæ, qui est d'environ cent stades, on voit de chaque côté, en beaucoup d'endroits, des rochers fort élevés, cylindriques, d'une rondeur presque parfaite, assez polis, et formés de cette pierre noire et dure dont on fait les mortiers; chacun d'eux est placé sur un bloc plus grand, et en supporte un autre: ils ressemblent ainsi aux monceaux de pierres qui sont consacrés à Mercure. En quelques endroits on les trouve isolés et d'une seule pièce; le plus grand n'a pas moins de douze pieds de diamètre; mais il n'en est aucun qui ne surpasse la moitié de cette dimension. » (Liv. XVII, ch. 21, et vol. 25, page 429 de la traduction.)

2. Ce verset est la répétition littérale du verset 30 du ch. 19 (ci-dessus).

3. **DK** La partie de ce chapitre, depuis ce verset jusqu'à la fin, est connue

élevez point de sculpture, ni de stèle; ne souffrez point dans votre pays de pierre d'ornement pour se prosterner sur elle; car moi, l'Éternel, (je suis) votre Dieu.

2. Vous observerez mes schabbaths (sabbats), vous craindrez mon sanctuaire; moi l'Éternel.

3. Si vous marchez selon mes statuts, et si vous observez mes préceptes et les exécutez,

4. Je donnerai vos pluies dans leur temps; la terre donnera son rapport, et l'arbre du champ son fruit.

5. Pour vous le temps de battage atteindra la vendange, et la vendange atteindra la semaille; vous mangerez votre pain à satiété, et vous demeurerez en sûreté dans le pays.

6. Je donnerai la paix dans le pays; vous vous cou-

sous le nom de תוכחה *remembrance morale*; elle contient les biens qui suivront l'observation des lois, et les maux qu'entraîne leur transgression. Cette dernière partie de la remontrance se lit dans les synagogues sur une mélodie particulièrement triste, et comme on répugne généralement de monter sur l'estrade auprès du chanteur, selon l'usage (voy. Notes supplémentaires), pour entendre réciter cette suite de malédictions, on appelle מִי שִׁירֵצָה *qui veut venir*; c'est un homme payé et gratifié d'une double bénédiction finale (מִי שְׁבִירָד). Les biens et les maux dont il s'agit ici se rapportent tous à l'existence terrestre de l'homme; ainsi les malédictions sont comprises dans quatre catégories: la faim, les bêtes féroces, la guerre et la peste. Les bénédictions sont, par opposition, l'abondance, la sécurité contre les bêtes féroces, la paix et la santé. Ezéchiel fait mention des quatre premières malédictions (ch. 14. v. 21), et les nomme le quatrain des principaux maux ארבעת שפטי הרעים Il y a de plus ici parmi les bénédictions la présence de Dieu, et son absence parmi les malédictions. בחקתי Ben Ouziel בקימי אורייתי *dans les sanctions de la loi*; ceci s'entend du Pentateuque. מצותי Ben Ouziel סדרי דיני *les ordres de mes jugemens*; ceci s'entend du Talmud.

4. ונתתי Racine נתן *donner*. Aben Esra dit que le ך qui précède ce mot, est comme celui du mot וזאריך, Gen., ch. 1, v. 2 (c'est-à-dire paragogique), et que ce mot étant מלרע *barytone*, il a la signification du futur, car le ך est con-versif; mais lorsqu'il est מלעיל *oxytone*, le mot reste au passé à peu d'except-

וּשְׂכַבְתֶּם וְאֵין מַחֲרִיד וְהִשְׁבַּתִּי חַיָּה רָעָה מִדֶּהָאָרֶץ וְחָרֵב  
 לְאֶרְצְכֶם בְּאַרְצְכֶם : 7 וְדַפַּתֶם אֶת־אֵיבֹכֶם וּנְפְלוּ  
 לְפָנֵיכֶם לְחָרֵב : 8 וּרְדֹפוּ מִכֶּם חֲמֹשֶׁה מֵאָה וּמֵאָה  
 מִכֶּם רַבְבָּה יִרְדְּפוּ וּנְפְלוּ אֵיבֹכֶם לְפָנֵיכֶם לְחָרֵב : 9  
 וּפְנִיתִי אֵלֵיכֶם וְהִפְרִיתִי אֶתְכֶם וְהִרְבִּיתִי אֶתְכֶם וְהִקְמַתִי  
 אֶת־בְּרִיתִי אִתְּכֶם : שְׁלִישִׁי (חֲמִישִׁי כֶּשֶׁן מַחֲבֹרִין) 10  
 וְאֶכְלֶתֶם יֶשֶׁן נוֹשֵׂן וְיֶשֶׁן מִפְּנֵי חֲדָשׁ תּוֹצִיאֵנִי : 11 וְנִתְחַי  
 מִשְׁכְּנֵי בְּתוֹכְכֶם וְלֹא־תִגְעַל נַפְשׁוֹ אֶתְכֶם : 12 וְהִתְהַלַּכְתִּי  
 בְּרַגְלֵיכֶם וְהִיִּיתִי לָכֶם לְאֱלֹהִים וְאַתֶּם תְּהִיוּ־לִי לְעַם :

tions près. *Dans leur temps.* Les Septante mettent ce mot au singulier. Ben Ouziel *בכיר ולקיש* en été et dans l'arrière saison; voy. Deut., ch. 28, v. 12. *יבולה* Racine *יבל* rapporter; ce que la terre produit. *ועץ השדה* L'arbre du champ. Ben Ouziel dit: *les arbres sauvages*; voir Ezéchiel, ch. 34, v. 26 et 27.

5. *והשיג* Il atteindra; racine *נשג* Il y aura tant de blé à battre, qu'on atteindra la saison de la vendange, et tant de raisins à cueillir qu'on atteindra la saison de la semaille. En Palestine on bat le blé en *sivane* (juin), et on vendange à la fin de l'été. Le blé était un objet d'exportation pour les Israélites (voy. Ezéch., ch. 27, v. 17). *דוש* Le temps de battage, le temps de battre le blé; racine *דוש*. Nous trouvons, I Chr., ch. 21, v. 20, *וארנן דש חטים* et *Ornane battait le froment.* Vulgate *messium tritura*. Ben Ouziel dit *דרכא* *darcho*; en arabe et en hébreu *דרס* *darasse*, en allemand *dreschen*. En Orient on fait marcher des animaux sur le blé pour en faire sortir les grains; on ne fait pas usage du fléau. Les Septante placent à la fin de ce verset: *et le glaive ne passera pas dans votre pays*

6. *והשבתי* *Hiphil*, de la racine *שבת* *cesser, reposer*; littéralement: je serai *cesser*; je détruirai. *חיה רעה* La bête méchante. Ceci nous montre qu'à l'époque de l'écrivain sacré la Palestine était sujette à être dévastée par les bêtes féroces qui, probablement, attaquaient les troupeaux; mais on ne dit pas quelle espèce de bêtes. *וחרב* Et le glaive. Les Sept. n'ont pas cette fin du verset, qui se trouve en effet mieux placée à la fin du verset précédent.

8. *רבבה* Dix mille; la myriade des Grecs; façon proverbiale de parler; dans Josué (ch. 23, v. 10) un seul met en fuite mille.

cherez, nul ne (vous) effraiera ; je détruirai du pays toute bête méchante , et le glaive ne passera pas dans votre pays.

7. Vous poursuivrez vos ennemis, et ils tomberont devant vous au (fil du) glaive.

8. Cinq de vous en poursuivront cent, et cent de vous, dix mille; vos ennemis tomberont devant vous au (fil du) glaive.

9. Je me tournerai vers vous, je vous ferai fructifier, je vous multiplierai, et je maintiendrai mon alliance avec vous.

10. Vous mangerez des provisions très-vieilles, et vous ôterez le vieux à cause du nouveau.

11. Je mettrai ma demeure parmi vous, et mon âme n'aura pas d'aversion pour vous.

12. Je marcherai au milieu de vous, je serai pour vous un Dieu, et vous me serez un peuple.

9. ופניתי Racine פנה *tourner*. Lorsque Dieu tourne sa face vers quelqu'un, il lui est favorable; voy. Nomb., ch. 6, v. 26. והפריתי Racine פרה *fructifier*, du *Hiphit*. והרביתי Racine רבה *augmenter*; ces deux verbes sont généralement ensemble dans le Pentateuque. Il ne suffit pas de fructifier, ce qui, ici, signifie avoir des enfans, s'ils mouraient en bas âge; mais l'augmentation est un signe qu'on les a élevés. בריתי Racine ברה *couper*, et figurément *choisir*, comme I Sam., ch. 17, v. 8. Iar'hi dit qu'il s'agit d'une nouvelle alliance; non comme l'ancienne, paraphrase-t-il, que vous avez détruite, mais une alliance nouvelle qui ne sera pas détruite; et il renvoie au passage de Jérémie, ch. 31, v. 31, 32, 33.

10. נושן *Niphal*, racine ישן *vieillir*; du vieux invétéré, du tout vieux; le באור dit que ce verset aurait dû être placé après le v. 5, où il est question d'abondance, mais qu'il se trouve ici comme pour assurer que, malgré une grande augmentation de population, il n'y aura cependant pas de famine.

11. משכני De שכן *résider*; j'aurai ma résidence parmi vous. Iar'hi dit que ceci s'applique au temple (בית המקדש); le Bal Hatourime dit que משכני numériquement vaut 426, qui est le nombre d'années qu'a duré le second temple.

13 אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר הוֹצֵאתִי אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ  
 מִצְרַיִם מִהֵיחָת לָהֶם עֲבָדִים וְאֲשַׁבֵּר מַטְּתָם עֲלֵיכֶם וְאוֹרֶךְ  
 אַחֲרֵיכֶם קוֹמְמִיחַ : פ

14 וְאִם לֹא תִשְׁמָעוּ לִי וְלֹא תַעֲשׂוּ אֶת כְּלֵי־מִצְוֹת  
 הַאֲזִיחָה : 15 וְאִם־בְּחַקְתִּי תִמְאַסוּ וְאִם אֶרֶם־מִשְׁפָּטִי  
 תִּגְעַל נַפְשְׁכֶם לְבַלְתִּי עֲשׂוֹת אֶרֶם־כָּל־מִצְוֹתַי לְרִפְרֹכֶם  
 אֶת־בְּרִיתִי : 16 אֲפִי־אֲנִי אֶעֱשֶׂה־זָּאת לָכֶם וְרִפְקִדְתִּי  
 עֲלֵיכֶם בְּרָחָה אֶרֶם־שִׁחַת וְאֶחֱדָה־קִדְחָה מִכְּלוֹת עֵינַיִם

ירחק Racine געל au propre *salir, tachèr*; au figuré, comme dit Ounkl. *éloigner*, repousser, avoir de l'aversion; נפשי *mon âme*; mon âme n'aura pas d'aversion pour vous. Cette expression a choqué Ounklousse; il y substitue, ainsi que Ben Ouziel מימרי *ma parole*, voir Moré Néb., première partie. ch. 27.

12. Racine הלך *marcher; Hithpael*, passé changé en futur; littéralement, *je marcherai au milieu de vous*, je résiderai près de vous; signe de satisfaction. Ce verbe, au *Kal*, indique l'action de se diriger vers un endroit déterminé, comme Gen., ch. 32, v. 2; au *Hithpael*, il exprime une marche sans direction fixe, une promenade, Exode, ch. 21, v. 19; II Sam., ch. 11, v. 2. Cette même différence existe quand הלך exprime la direction de la pensée; quand elle a un but déterminé, c'est le *Kal* qui est usité; mais c'est le *Hithpael*, quand il s'agit de quelque chose de vague (באור). Ounkl. dit ואשרי שכינתי ביניכון *je poserai ma divinité parmi vous*.

*Je vous serai un Dieu*. Les anciens croyaient que chaque nation avait son Dieu; Iehova est annoncé ici comme le Dieu national des Hébreux, le Dieu topique de la Palestine.

13. *Je briserai*; le Samaritain ואשברה avec le ה emphatique. מט — מוט *Cheville, clou, barre*, ce qui maintient le joug de l'animal, en traversant les deux extrémités du joug; voir Jérémie, ch 28, v. 13. Selon Rachbame, les Septante et la Vulgate, מוט exprime la chaîne, la courroie qui attache le joug. עלכם *De votre joug*. על Et quelquefois עול désigne un morceau de bois courbé autour du cou des bêtes de somme; I Sam., ch. 6, v. 7; ce mot est souvent employé figurément pour exprimer l'esclavage; et I Rois, ch. 12, v. 11, etc. קוממיות Racine קום de là קומה *élévation*. Ounkl. בחירותא *la liberté*.

13. Moi l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir de l'Égypte pour n'être pas leurs esclaves, j'ai rompu les barres de votre joug, et je vous ai fait marcher (tête) levée.

14. Mais si vous ne m'écoutez pas, si vous n'exécutez pas tous ces préceptes-là ;

15. Si vous méprisez mes statuts, si votre âme a une aversion pour mes jugemens, en n'exécutant pas tous mes préceptes, en détruisant mon alliance ;

16. Moi je vous ferai ceci : je commanderai sur vous la phthisie, la fièvre chaude faisant languir les yeux et attris-

14. ולא תעשו *Si vous n'exécutez pas.* Ben Ouziel dit : *si vous ne faites pas volontairement* ולא תעבדון מן רעותיכם

15. ואם *Et si ;* Sam. אם sans conjonction. פורר הפרכם Racine פורר et פורר, au Hiphil, à l'infinitif, avec l'affixe כם, indiquant la deuxième personne du pluriel masculin, *votre action de rompre.* בריתי *Mon alliance.* Iar'hi reconnaît dans ces deux versets sept transgressions, et dans cet ordre : ne pas entendre la loi, ne rien faire, mépriser ceux qui font, haïr les sages, empêcher les autres, renier les préceptes, enfin renier Dieu.

16. ואני אעשה זאת לכם *Aussi moi, je ferai ceci à vous, je vous en ferai autant.* Ici commencent les quatre ordres de malédictions, opposés aux quatre ordres de bénédictions, voir ci-dessus, v. 4. Aben Esra dit : « Les « cerveaux creux (ריקי מוח) disent que les malédictions surpassent en nombre les bénédictions, mais ils ne disent pas vrai ; seulement les dernières « comprennent plus de termes généraux, tandis que les premières sont plus « détaillées pour effrayer. » Mendelsohn remarque en outre que les bénédictions sont toutes ensemble une condition de l'obéissance, tandis que la désobéissance n'amène les malédictions que graduellement. בהלה *Consternation, frayeur.* Sam. בחלה. Sept. ἀπορίαν, *irrésolution ;* Vulgate *velociter, promptement, à l'improviste.* Mendelsohn a adopté une version analogue : mit Entsetzen, *avec effroi.* Il dit que בהלה est un adverbe, puisqu'il serait précédé de את s'il était substantif, comme dans les mots suivans. Luther traduit mit Schrecken *avec épouvante.* Scha'hepheth, *la phthisie.* En arabe cette maladie porte le même nom. Ainsi traduit Mendelsohn, que nous avons suivi ; Iar'hi dit que

ומדיבת גפשו וזרעתם לריק זרעכם ואכלהו איביכם :  
 17 ונתתי פני בכם ונגפתם לפני איביכם ורדו בכם  
 שגאיכם ונסתם ואיזדהף אחכם : 18 ואם עראפה  
 לא תשמעו לי ויספתי ליסרה אחכם שבע עלחטאתיכם :  
 19 ושברתי את גאון עיניכם ונתתי את שמיכם כפרזל  
 ואת ארצכם כנחשה : 20 ותם לריק כחכם ולארתמן  
 ארצכם אתיבולה ועץ הארץ לא יתן פרו : 21 ואם

c'est une maladie qui fait enfler le corps. Luther dit aussi *Chmuff*, enflure.  
 Sept.  $\psi\acute{\alpha}\rho\alpha$ , darte. Vulgate *in egestate*, dans l'inanition. קדחת La fièvre  
 chaude; de קדח brûler, באפי כי אש קדחה באפי car le feu brûle dans mes na-  
 rines. Deut., ch. 32, v. 22. Vulgate de même, *in ardore*. מכלות עינים Fai-  
 sant languir les yeux; de כלה au Piel. lar'bi dit de même : des yeux qui  
 espèrent une guérison qui n'arrive point. Ounkl. מחשכן עינין *obscurcissant*  
*les yeux*; en prenant כלה dans le sens de *finir*, *achever*. On peut concilier ces  
 différentes versions; des yeux qui languissent, se dessèchent et s'obscurcissent.  
 נפש De מדיבת דוב ou plutôt דאב, comme dit Aben Esra; au *Hiphil*, pour  
 מדאיבות, languir, être souffrant, rendre le corps souffrant; Vulgate, *et con-*  
*sumat animas vestras*, et qui consume vos âmes. איביכם — אויב Est l'en-  
 nemi qu'on poursuit par la guerre, et שנא un ennemi personnel. Le באור  
 dit que le ו de ואכלהו *le mangera*, est pour כי *parce que*, vous semerez en  
 vain votre semence, car l'ennemi en mangera le produit.

17. ורדו Racine רדה *dominer*; passé changé en futur; שנאיכם Sept.  
 οἱ ἐμισσημένοι ὑμᾶς, ceux qui vous haïssent. נוס Racine *suir*; au passé  
 changé en futur.

18. ליסרה Racine יסר *châtier*; infinitif avec un ה paragogique. Le באור  
 dit que la différence de ce verbe avec אסר *lier*, est que ce dernier s'applique  
 aux souffrances physiques, à un empêchement quelconque, comme Gen., ch.  
 42, v. 24; II Rois, ch. 7, v. 10; mais יסר exprime un châtement moral, Prov.,  
 ch. 15, v. 33. שבע *Sept fois*, hébraïsme, un grand nombre de fois.

19. גאון *Orgueil*; עזכם *de votre force*; Sam. עזיכם au pluriel. Men-  
 delsohn dit, *voire orgueil arrogant*. עון Signifie proprement *force d'âme*. Ps.,  
 81, v. 2, et ibid. 138, v. 3; Jérémie, ch. 16, v. 19, etc. Il exprime la

tant le corps ; vous semerez en vain votre semence, car vos ennemis la consommeront.

17. Je tournerai ma face contre vous, vous serez battus devant vos ennemis ; ceux qui vous haïssent domineront sur vous ; vous fuirez, et nul ne vous poursuit.

18. Si jusque là vous ne m'écoutez pas, je continuerai à vous corriger au septuple de vos péchés.

19. Je briserai l'orgueil de votre force ; je rendrai vos cieus comme du fer, et vos terres comme l'airain.

20. Votre force se consumera en vain, votre terrain ne donnera pas son rapport, et l'arbre de la terre ne donnera pas son fruit.

21. Si vous marchez en opposition à moi, si vous

force d'âme nécessaire pour vaincre les résistances ; l'excès de cette force est le גאון — שמיכם *Votre ciel*, voir Deut., ch. 28, v. 23.

20. ועץ הארץ De תום finir, vos forces finiront, se perdront en vain. ועץ הארץ *l'arbre de la terre*. Sam. ועץ השדה *l'arbre des champs*.

21. קרי *Kéri*. Sam. בקרי. Ce mot, difficile à expliquer, se rencontre encore six fois dans ce chapitre (v. 23, 24, 27, 28, 40 et 41), et pas ailleurs. Il vient de קרה être contraire à quelqu'un. Aux versets 24, 27, 40 et 41 ce mot est précédé du ב préposition. Ounkl. dit בקשיו avec dureté, opiniâtreté ; le mot aurait de l'analogie avec הוקר (venant de יקר), dans les mots רגלך הוקר *Prov.*, ch. 25, v. 16, *que tes pieds soient rares*, peu fréquents dans la maison de ton prochain. Ben Ouziel dit בעראי *au hasard*, de מקרה *accident*. C'est la version talmudique. Sept. πλάγιοι, *de travers* ; marcher de biais. Voici ce que dit Mendelsohn : Selon moi la racine est קרה et se dit de quelqu'un qui vient au-devant d'un autre. Le א dans le mot לקראת remplace le ה radical, parce que cette lettre n'est pas quiescente au milieu du mot, exemple אשר קרך בדרך *Deut.*, ch. 25, v. 18, *qui est venu au devant de toi*. ויקר אלהים אל בלעם *Nomb.*, ch. 23, v. 16, *Dieu vint au-devant de Bilame (Balaame)*. Le mot קרי est un nom abstrait de l'adjectif קראת et il est ici sans régime, car il qualifie le verbe (adverbe). Le sens est que la marche en avant est une marche de front, marcher sur quelqu'un ; au figuré agir con-

חֲלַפּוּ עִמִּי קָרִי וְלֹא רָאִבוּ לִשְׁמָעַ לִי וַיִּסְפְּתוּ עֲלֵיכֶם מִפֶּה  
 שְׁבַע בְּחַטָּאוֹתֵיכֶם : 22 וְהִשְׁלַחְתִּי בְכֶם אֶת־חַיֵּי הַשָּׂדֶה  
 וַיִּשְׁבְּלָה אֶרְצְכֶם וְהִכְרִיתָה אֶת־בְּהֵמַתְכֶם וְהִמְעִיטָה אֶתְכֶם  
 וְנִשְׁמָו דְּרַכֵּיכֶם : 23 וְאִם־בְּאֵלֶּה לֹא רִוּסְרוּ לִי וְהִלַּכְתֶּם  
 עִמִּי קָרִי : 24 וְהִלַּכְתִּי אֲפִי־אֲנִי עִמָּכֶם בְּקָרִי וְהִפִּירְתִּי  
 אֶתְכֶם גַּם־אֲנִי שְׁבַע עַל־חַטָּאוֹתֵיכֶם : 25 וְהִבְאֵרְתִּי  
 עֲלֵיכֶם חֶרֶב נִקְמָה נִקְס־בְּרִית וְנִאֲסַפְתֶּם אֶל־עָרֵיכֶם  
 וְהִשְׁלַחְתִּי דָבָר פְּרוּכְכֶם וְנִתְּחַם בְּיַד־אֹיִב : 26 בְּשִׁבְרִי  
 לָכֶם מִטֶּה־לֶּחֶם וְאֲפִי עֵשֶׂר נְשִׁים לְחֶמְכֶם בְּתַנּוּר אֶחָד  
 וְהִשִּׁיבוּ לְחֶמְכֶם בְּמִשְׁקַל וְאִבְלַתֶּם וְלֹא חֲשַׁבְעוּ : 27  
 וְאִם־בְּזֹאת לֹא רִשְׁמָעוּ לִי וְהִלַּכְתֶּם עִמִּי בְּקָרִי : 28  
 וְהִלַּכְתִּי עִמָּכֶם בְּחַמְתִּי־קָרִי וַיִּסְרְתִּי אֶתְכֶם אֲפִי־אֲנִי שְׁבַע

*trairement aux intentions de quelqu'un; ainsi Mendelsohn traduit jumider bande in, agir contrairement. Luther traduit par entgegen wandeln, marcher à l'encontre. La Vulgate dit: si ambulaveritis ex adverso mihi. De אבה תאבו vouloir.*

22. ושלחתי *Lâcher contre; de שלח envoyer, au Hiphil. Sam. voy. Exode, ch. 8, v. 17. חית La bête; toutes sortes de bêtes; voy. II Rois, ch. 14, v. 9; au singulier, comme Gen., ch. 32, v. 6. ושכלה De שכל être privé; voir Gen., ch. 27, v. 45, et Prov., ch. 17, v. 12. Sept. κατίσθαι, elle mangera, comme s'il y avait ואכלה — ונשמו Racine שמם dévaster, au Niphil, vos chemins seront dévastés, déserts.*

23. De תוסרו *futur du Niphil, voir ci-dessus, v. 18.*

24. אף אני *Sam. גם אני moi aussi. בקרי Adverbe, voir v. 21. Sept. θ. μ. π. λαγίω, avec colère. de biais.*

25. והבאתי עליכם חרב *J'amènerai sur vous le glaive. Iar'hi dit que cette expression est une menace de guerre. ונתתם Niphil avec l'affixe du pronom personnel masculin pluriel; racine נתן donner; vous seriez donnés, livrés.*

26. בשברי לכם מטה לחם *Littéralement, par mon briser à vous le bâton du pain; on compare le pain au bâton, parce qu'il soutient l'homme. On*

vous ne consentez à m'écouter , j'ajouterai sur vous une plaie au septuple , comme vos péchés.

22. Je lancerai contre vous la bête du champ, elle vous privera ( d'enfans ), détruira votre bétail, et vous diminuera ; alors vos routes seront désertes.

23. Si par là vous ne vous corrigez pas pour revenir à moi, si vous marchez en opposition à moi ,

24. Je marcherai aussi contrairement à votre égard , je vous frapperai , moi aussi, au septuple sur vos péchés.

25. J'amènerai sur vous le glaive vengeant la vengeance de l'alliance ; vous serez agglomérés dans vos villes , j'enverrai la peste parmi vous, et vous serez livrés aux mains de l'ennemi.

26. Quand je vous briserai le bâton du pain, dix femmes feront cuire votre pain dans un seul four, et rapporteront votre pain au poids ; vous mangerez, et ne serez pas rassasiés.

27. Si avec cela vous ne m'écoutez pas , je marcherai avec vous en opposition ;

28. Je marcherai avec vous dans la colère de l'oppo-

trouve la même expression dans Ezéchiel, ch. 4, v. 16. Leclerc cite très à propos ces beaux vers de Lucrèce :

Nam quoniam non est quasi quod sufficiat artus.

Debile fit corpus, languescunt omnia membra,

Brachia palpebræque cadunt, poplitesque procumbunt.

( Liv. IV, 948. )

« Dans cet orageux désordre , le sentiment s'exile , le corps , privé de soutien , languit , les membres chancellent , les jarrets fléchissent , les bras tombent , les paupières se closent. » (Traduction de M. de Pongerville.)

Sept. *in τῷ θλίψαι ὑμᾶς σιτοδεία ἄρτων, en vous écrasant par la pénurie du pain.* Dans Ezéchiel ils traduisent : *je briserai le soutien de ton pain.* וַחֲשִׁיבוּ

עַל־חַטָּאתֵיכֶם : 29 וְאִכְלֵתֶם בָּשָׂר בְּנֵיכֶם וּבָשָׂר  
 בְּנֵתֵיכֶם הָאֵכְלוּ : 30 וְהִשְׁמַדְתִּי אֶת־בְּכֹרֵיכֶם וְהִכְרַתִּי  
 אֶת־חַמְצֵיכֶם וְנָתַתִּי אֶת־פְּגָרֵיכֶם עַל־פְּנֵי גְלוּלֵיכֶם  
 וְגַם עָלֶיהָ נִפְשֵׁי אֲרֵיכֶם : 31 וְנָתַתִּי אֶת־עֵרֵיכֶם חֲרָפָה

Racine שׁוּב *re tourner* ; ils retourneront , rapporteront le pain au poids ; expression pour marquer la rareté du pain , aussi employée par Ezéchiel ( ch. 4 , v. 16 ) , qui ajoute dans le même esprit , ומים במשורה *et l'eau à la mesure* . Et vous ne serez pas rassasiés , par la petite quantité du pain , voy. Hag. , ch. 1 , v. 6. D'autres disent que c'est à cause de la mauvaise qualité , voy. Hos. , ch. 4 , v. 10 , et Mich. , ch. 6 , v. 14.

28. בחמת קרי Littéralement dans la colère de la contrariété ou du hasard. Ounkl. בתקוף רגז dans la force de la colère. Sept. παίδύσω , belle expression , je vous corrigerai comme des enfans.

29. ואכלתם בשר בניכם *Vous mangerez la chair de vos fils* , etc. Ceci est arrivé au siège de Samarie ; une mère se plaint au roi de ce qu'elle a tué son fils pour le manger , et a partagé ses membres avec sa voisine , et que , lorsque le tour de celle-ci est venu pour donner son fils , elle l'a caché ( II Rois , ch. 6 , v. 29 ) , et au premier siège de Jérusalem ( Jérémie , ch. 19 , v. 9 , et Thren. , ch. 2 , v. 20 ) , et au dernier fait par Titus , selon le rapport de Josèphe ( liv. 7 , ch. 21 , de la *Guerre des Juifs contre les Romains* ). En général , ce lugubre tableau paraît être inspiré par les événemens arrivés lors de l'invasion assyrienne , voy. Ezéch. , ch. 5 , v. 10.

30. Vos lieux élevés. Le mot במה dérive de la racine בום , qui n'existe plus ni en hébreu , ni dans les langues congénères , ou bien il est d'origine étrangère , peut-être persane , car dans cette langue באם *bâme* , signifie non seulement un toit , une maison haute , mais aussi une butte de terre ( voy. Richardsohn , *Lexique persan* , par Vilkenisus ). C'est probablement à la même source que les Grecs ont pris le mot βωμός , par lequel ils traduisent quelquefois le כמות des Hébreux. Plusieurs nations de l'antiquité sacrifiaient sur les hauts lieux ; et Hérodote dit que les Perses avaient coutume de monter sur les zommetts des plus hautes montagnes pour y faire des sacrifices à Jupiter ( liv. 1 , ch. 3 ). Homère fait dire par Jupiter en parlant d'Hector :

. . . . . ὅς μοι πολλὰ βωῶν ἐπὶ μῆρι' ἔκην ,  
 Ἴδης ἐν κορυφῆσι πολυπτύχου , ἄλλοτε δ' αὖτε  
 Ἐν πόλει ἀπροτάτη.

sition ; moi aussi je vous corrigerai au septuple sur vos péchés.

29. Vous mangerez la chair de vos fils, et la chair de vos filles vous (la) mangerez.

30. Je détruirai vos hauts lieux, je couperai vos hamone, je mettrai vos cadavres sur les cadavres de vos absurdités ; mon âme aura de l'aversion pour vous.

31. Je rendrai vos villes une ruine, je détruirai vos

« Qui souvent brûla pour moi les cuisses des taureaux et sur les sommets  
« de l'Ida et dans la citadelle d'Ilion.

(Iliade, XXII, v. 170, traduction de M. Dugas Montbel.)

חמניכם *Hamonécheme, vos hamone. Vos temples du soleil.* C'est l'opinion d'Aben Esra ; de חמה *soleil*, ce qui est peu probable. Les Hébreux avaient conservé de leurs mœurs bédouines un grand éloignement pour les temples. et préféraient les sacrifices à ciel découvert. Il paraît, d'après ce qu'on lit au livre des Paral. (II, ch. 34, v. 4) que c'était des images placées sur les autels des *Baalime* (divinités de Bâal), probablement distingués du soleil. Sept. τὰ ξύλινα χειροποίητα ἑμῶν, *vos idoles de bois faites à la main* : Dans l'endroit cité des Paralipomènes, ils traduisent le même mot par *vos hauteurs* ; la vraie signification ayant déjà été perdue. Ounkl. dit חניסנסיוכוֹן Syriaque דחלת *crainte, adoration* ; Saadias אנדאן ; arabe d'Erpenius שמשאט *des images du soleil* ; la version persane *des maisons du soleil* ; selon l'ar'hi, *des idoles placées sur les toits* ; leur nom vient de ce qu'on les exposait au soleil. On ne peut s'empêcher de remarquer qu'il existe une analogie de son entre *Hamone* et *Amoné*, dieu d'Égypte, que l'on croit être le soleil du printemps, au signe du bélier, dont il porte les cornes.

31. והשמותי De שמת *dévaster, détruire.* Vos מקדשיכם *Vos sanctuaires*, au pluriel ; Sept. id. ; Samaritain מקדשיכם au pluriel ; de même cinquante manuscrits hébreux, et deux manuscrits chaldéens, la version syriaque et persane. On ne sait s'il s'agit des faux dieux ou du vrai Dieu ; il n'est pas rare de rencontrer le pluriel en parlant du sanctuaire de ce dernier (voy. Ps., 73, v. 17). Sam. מקדשכם au singulier. ולא אריח *Je ne respirerai pas.* בריח ניהחכם Littéralement à l'odeur de votre ; (offrande) agréable. Ounkl.,

וְהִשְׁמֹרְתִי אֶת־מִקְדָּשׁוֹכֶם וְלֹא אֶרְיֵחַ בְּרִיחַ נִיחַחְכֶם : 32  
 וְהִשְׁמַתִּי אֲנִי אֶת־הָאָרֶץ וְשָׂמְמוּ עָלֶיהָ אֵיבֹיכֶם הַיֹּשְׁבִים  
 בָּהּ : 33 וְאַתֶּם אֲזַרְתֶּם בְּגוֹיִם וְהִרְקִיתִי אַחֲרֵיכֶם  
 חֶרֶב וְהִיחָה אֲרָצְכֶם שְׂמֵמָה וְעָרֵיכֶם יִהְיוּ חֲרָבָה : 34  
 אִזּוֹ תִרְצֶה הָאָרֶץ אֶת־שַׁבְּתֶיהָ כֹּל יְמֵי הַשְּׂמֵמָה וְאַתֶּם  
 בְּאֶרֶץ אֵיבֹיכֶם אִזּוֹ תִשְׁבֶּת הָאָרֶץ וְהִרְצֶתָ אֶת־שַׁבְּתֶיהָ :  
 35 כֹּל־יְמֵי הַשְּׂמֵמָה תִשְׁבֶּת אֶת אֲשֶׁר לֹא־שַׁבְּתָה בְּשַׁבְּתֵיכֶם  
 בְּשַׁבְּתֵיכֶם עָלֶיהָ : 36 וְהִנְשָׂאִים בְּכֶם וְהִבְאִיתִי כִדְךָ

selon sa manière, dématérialise le sens : *je n'accueillerai pas avec bienveillance l'offrande de votre réunion.*

33. ואתכם *Et vous.* De זרה *vanner, disséminer* ; je vous van-  
 nerai, je vous disséminerai entre les peuples. Iar'hi dit : « Comme le van dis-  
 « perse les grains, et n'en laisse pas un à côté de l'autre. » Cette circonstance nous  
 donne la date certaine du document (voir Gramb., vol. 1, p. 342, 598).  
 De ריק *être vide*, au *Hiphil*, métonymie : *je viderai le glaive*,  
 pour, je viderai le fourreau du glaive. Sept. *le glaive tiré vous dissipera.* Ounkl.  
*j'exciterai contre vous ceux qui tuent par le glaive.*

34. תרצה הארץ *La terre consentira.* *Ses schabbath*, c'est-  
 à-dire ne s'y opposera plus, comme du temps que vous y étiez ; c'est ainsi que  
 traduisent les Septante, *ὁὐδὲν ἢ ἢ τὰ ἀλλεῖα αὐτῆς*, le verbe רצה a ici  
 un régime, comme Eccl., ch. 9, v. 7 ; mais selon Aben Ezra le verbe est au  
*Hiphil*. תרצה serait donc pour תרצה, puisqu'il dit que c'est comme תשלים  
*complètera*. la terre paiera ses schabbath, non célébrés dans le temps. Du reste  
 cette même expression est presque mot à mot dans les Paralipomènes, II, ch. 36,  
 v. 21, et sert encore à constater l'époque de cette partie du texte. חשמה In-  
 finitif du *Hophal* ; l'infinitif prend les affixes comme les noms, et pour חשממה  
 ce qu'indique le daguesch du מ. Sam. חשממה *son délit.* Sept. *σαββατισμ,*  
*sabbatera, reposera, célébrera le schabbath.* Pour וחרצתה Ounkl.  
 dit חשממה *elle fera schmita*, allusion au repos de la septième année ; et au  
 commencement du verset il traduit par חשממה *consentira.* Ben Ouziel aussi rend  
 שבת de ce verset par חשממה. C'est l'opinion de Iar'hi.

35. חשממה Sam. חשממה *son délit.* את אשר לא שבתה *Ce qu'elle n'a*

sanctuaires, et je ne respirerai pas l'odeur de vos (enseusemens) agréables.

32. Je détruirai, moi, le pays; vos ennemis qui l'habiteront en seront stupéfaits.

33. Et vous, je (vous) disséminerai parmi les peuples, je tirerai après vous le glaive, votre pays sera une dévastation, et vos villes seront une destruction.

34. Alors la terre satisfera (à) ses schabbath; tout le temps de sa destruction, et que vous (serez) dans le pays de vos ennemis, alors la terre reposera et satisfera (à) ses schabbath.

35. Tout le temps de sa destruction, elle reposera ce qu'elle n'a pas reposé lors de vos schabbath, lorsque vous l'habitiez.

36. Pour ceux qui restent parmi vous, je porterai la lâcheté dans leur cœur, dans les pays de leurs ennemis;

*pas reposé.* Voici le calcul de Iar'hi : depuis la conquête jusqu'à la dispersion des dix tribus, on compte trois cent quatre-vingt-dix ans; de là jusqu'à la prophétie d'Ezéchiél quarante ans; de cette prophétie jusqu'à l'exil de Tsidkia (Sédécias) six ans; ainsi en tout quatre cent trente-six ans. Dans un siècle il y a quatorze ans, années schabbatiques, et deux iobel; dans quatre siècles il y a donc cinquante-six années schabbatiques et huit iobel; les trente-six ans donnent cinq années schabbatiques, en tout soixante-neuf années qui n'ont pas été célébrées; on leur compte aussi l'année jubilaire du demi-siècle pendant lequel l'expulsion a eu lieu; en tout soixante-dix ans. Telle a été la durée du premier exil. On ferait un gros volume en rassemblant toutes les absurdités théologico-arithmétiques qui ont été accumulées sur certains nombres, et en particulier sur le nombre sept, qui se trouve malheureusement être un diviseur du nombre soixante-dix. וחרצתה Sam. וחרצתה.

36. מרך *Mollesse, lâcheté, poltronnerie*; de רך être mou, de là רך tendre, mou, ce qui n'est pas ferme; mais lâche. Ounkl. תברא *brisement*. Sept. δουλιαι, *la servilité*. קול עלה נדה *Le bruit d'une feuille chassée par*

בְּלַבְבְּכֶם בְּאַרְצֵת אֲיִבֵיהֶם וּדְרַף אֲרָם קוֹל עֲלֵיהֶם נִדְף וְנָסוּ  
 מִנְּסַת־חֶרֶב וְנִפְּלוּ וְאִין רִדְף : 37 וְכִשְׁלוּ אִישׁ בְּאָחוֹז  
 כְּמִפְּנֵי־חֶרֶב וּדְרַף אִין וְלֹא־תִהְיֶה לָכֶם תְּקוּמָה לִפְנֵי  
 אֲיִבֵיכֶם : 38 וְאֲבַדְתֶּם בְּגוֹיִם וְאִכְלַתְּ אֶרְצְכֶם אֶרֶץ  
 אֲיִבֵיכֶם : 39 וְהִנְשָׂאֲרִים בְּכֶם יִמְקוּ בְּעֵוֹנֵם בְּאַרְצֵת  
 אֲיִבֵיכֶם וְאִין בְּעֹנֹת אֲבֹתָם אֲתֶם יִמְקוּ : 40 וְהִרְגִידוּ  
 אֶת־עֵוֹנֵם וְאֶת־עֵינֵן אֲבֹתָם בְּמַעַלְמֵם אֲשֶׁר מֵעַל־כִּי וְאִין  
 אֲשֶׁר־הִלְכִי עִמִּי בְּקָרִי : 41 אֲיִן־אֲנִי אֵלֶיךָ עִמָּם בְּקָרִי  
 וְהִבֵּאתִי אֶתֶם בְּאֶרֶץ אֲיִבֵיהֶם אֲרִצֻּ וְיִפְּנֹעַ לְבַבְכֶם

le vent. Sam. עלי au pluriel; נדף *Niphal* de la racine נדף, *pousser*. Ounkl. טרפא דשקיא *une feuille frappée* (par le vent). On ne saurait peindre avec plus d'énergie l'abjection qu'imprime aux nations une servitude séculaire. Mais les Israélites français morts sur le champ d'honneur dans toutes les contrées où se sont montrés nos glorieux drapeaux, attestent que, partout où l'homme reprend ses droits, il reconvre aussi sa dignité morale.

37. תְּקוּמָה De קום *s'élever*, comme תְּרוּמָה de רום *élever, prélever*.

38. וְאֲבַדְתֶּם *Et vous serez perdus*. Le R. Akiba dit que ce sont les dix tribus perdues entre les peuples. Sept. *vous périrez*. Mendelsohn de même.

39. יִמְקוּ Racine מקק inusité au *Kal*, ici au *Niphal*, *sécher, tomber en putréfaction*; voy. Ezéchiel, ch. 33. v. 10. בעונת אבתם *Par les péchés de leurs pères*. Les enfans ne sont pas punis à cause des crimes des parens; mais ils souffrent par suite de ces crimes. Il n'est que trop certain qu'au physique et au moral les enfans se ressentent de la mauvaise conduite des parens; une génération perverse prépare bien des maux à celle qui la suit. Les Septante ont lu ce verset différemment de notre texte. Voici comment ils traduisent: *ils périront par vos péchés et par les péchés de vos parens, ils périront dans la terre de vos ennemis*. Ils ont lu אַיִבֵיהֶם; le Samaritain, plus de quatre-vingts manuscrits hébreux, Symmaque, Théodotien, la Vulgate, le syriaque, Saadiah et les Septante, édition de Venise, ont aussi אֲיִבֵיהֶם, le texte a אֲיִבֵיכֶם.

40. וְהִרְגִידוּ Racine ידח *avouer*, au *Hithpael*. בי מעלו אשר *Dans leur perfidie où ils ont été perfides envers moi*. Les Septante traduisaient *comme ils m'ont délaissé et négligé*. Cette version suppose un texte différent du

le bruit d'une feuille chassée les poursuivra; ils fuiront une fuite de glaive, ils tomberont sans que personne les poursuive.

37. Ils se heurteront l'un l'autre comme devant le glaive, et un poursuivant, point; vous n'aurez pas de consistance devant vos ennemis.

38. Vous périrez parmi les nations; le pays de vos ennemis vous consumera.

39. Ceux qui restent parmi vous sécheront par leur crime, dans les pays de vos ennemis, et aussi par les crimes de leurs pères, avec eux ils sécheront.

40. Ils avoueront leur crime et le crime de leurs pères, dans la perfidie où ils ont été perfides envers moi; et quoiqu'ils eussent marché en opposition avec eux;

41. Moi aussi je marcherai à leur égard contrairement; je les amènerai dans le pays de leurs ennemis, où alors

nôtre. Dans ce verset finissent les malédictions. Nonobstant l'épithète tranchante d'Aben Esra, qui traite de cerveaux creux (voir v. 16) ceux qui trouvent qu'il y a plus de malédictions que de bénédictions, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, dans toutes les religions, l'imagination s'est montrée plus féconde pour les peines que pour les plaisirs, non seulement de cette vie, mais aussi de la vie future. On a des volumes sur les supplices de l'enfer. On ne sait rien dire sur les félicités du paradis; c'est que, par une inconséquence d'habitude, il nous répugne d'appliquer des plaisirs matériels à une substance immatérielle, mais non pas des peines matérielles; nous admettons volontiers le feu et les tortures de l'enfer, tout en plaisantant sur la fraîcheur élyséenne des Grecs et les jouissances voluptueuses des Musulmans.

41. מֵאָז אָז אָז *Ou alors.* Le כִּאֲזָיִךְ dit que ceci signifie *peut-être qu'alors*; le mot אָז était peut-être un mot marginal glissé dans le texte. יִכְנַע *Sera soumis.* Même expression aux Paralip., II, ch. 30, v. 11, et ch. 32, v. 26. הֶעֱרַל Adjectif, *incirconcis, bouché.* On ne sait pas si ce verset est encore comminatoire; le futur de אָלֵךְ est embarrassant, puisque l'amélioration est annoncée dans le ver-

הַעֲוֹל וְיָצוּ יִרְצוּ אֶת־עֲוֹנָם : 42 וּזְכַרְתִּי אֶת־בְּרִיתִי  
 יַעֲקֹב וְיָאֵף אֶת־בְּרִיתִי יִצְחָק וְיָאֵף אֶת־בְּרִיתִי אַבְרָהָם  
 אֶזְכֹּר וְהָאָרֶץ אֶזְכֹּר : 43 וְהָאָרֶץ תִּתְעֹב מִדָּם וְחָרַץ  
 אֶת־שִׁפְרוֹתֶיהָ בְּהַשְׁמָה מִדָּם וְהֵם יִרְצוּ אֶת־עֲוֹנָם יַעֲזוּ  
 וּבִיעֵז בְּמִשְׁפַּטֵּי מֵאִסוּ וְאֶת־חֻקֵּי גְעִלָה נִפְשָׁם : 44  
 וְיָאֵף גַּם־זֹאת בְּהִיוֹתָם בְּאָרֶץ אֲיִבֵיהֶם לֹא־מֵאֲסִיתִים  
 וְלֹא־נִעְלָתִים לְכַלְתָּם לְהַפֵּר בְּרִיתִי אִתָּם כִּי אֲנִי יְהוָה  
 אֱלֹהֵיהֶם : 45 וּזְכַרְתִּי לָדָם בְּרִית רֵאשִׁנִּים אֲשֶׁר  
 הוֹצֵאתִי אֹתָם מֵאָרֶץ מִצְרַיִם לְעֵינֵי הַגּוֹיִם לְהַזִּית לָדָם

set précédent; aussi toutes les traductions sont embarrassées et gênées. Toutes les difficultés disparaîtraient s'il y avait הלכתי au lieu de אלך, le passé au lieu du futur; mais aucun manuscrit ni version n'autorise ce changement.

42. יעקוב *Jacob*. Iar'hi observe qu'on rencontre cinq fois le nom de Jâcob écrit avec un ך de trop, et le même nombre de fois le nom d'Elie (אליהו) avec un ך de moins, parce que celui-ci sera le précurseur, l'annonciateur (מבשר) de la délivrance des enfans de celui-là. Voilà ce qu'on appelle l'exégèse mystique de la Bible. Sam. יעקב sans ך.

43. ותרצה Pour ותרצה, ce qui arrive dans les verbes à la troisième radicale quiescente, quand ils sont précédés du ך conversif. Sam. וְהִרְצָתָה — בהשמה Sam. כאשמה — יען וביען *A cause et pour cette cause*, répétition emphatique, c'est-à-dire, *uniquement à cause de cela*. On trouve la même locution deux fois dans Ezéchiel (ch. 13, v. 10, et ch. 36, v. 3). Ounkl. לרטיץ אלף ברכן איתי עליהון, *j'apporterai sur eux des malédictions au lieu de bénédictions*. Ben Ouziel de même. Singulière paraphrase. Sam. יען ביען sans le ך conjonctif.

44. וואף גם זאת Littéralement, *et quoique aussi cela*, et malgré tout cela; בארץ *Dans le pays*. Sam. בארצות *dans les pays*. Je ne les ai pas méprisés. On est convenu de prendre ce passé pour un futur, et cela n'est pas contraire au génie de la langue. Cependant si ce document, comme le prétend Gramberg, est du siècle de Cyrus, rien ne s'oppose à ce qu'on voie ici un passé. Ben Ouziel et le Ierouschalmi paraphrasent ainsi: « Je ne les mé-  
 « priserai pas sous l'empire de Babylone, je ne les repousserai pas sous l'empire

se soumettra leur cœur incirconcis ; et alors ils satisferont leur crime.

42. Je me souviendrai de mon alliance avec Jâcob , et aussi de mon alliance avec Iits'hak (Isaac), et je me souviendrai aussi de mon alliance avec Abrahame ; et je me souviendrai du pays.

43. La terre sera délaissée d'eux , elle satisfera à ses schabbath , étant détruite à cause d'eux ; et eux, ils satisferont à leur crime , à cause et pour cause qu'ils ont méprisé mes jugemens et que leur âme a eu aversion pour mes statuts.

44. Et malgré cela, quand ils sont dans le pays de leurs ennemis, je ne les ai pas méprisés, je n'ai pas eu d'aversion pour eux, pour les détruire, pour anéantir mon alliance avec eux, car je suis l'Éternel leur Dieu.

45. Je me rappellerai pour eux l'alliance des premiers,

« des Mèdes , je ne les exterminerai pas sous l'empire des Grecs , et je ne détruirai pas mon alliance sous l'empire d'Edome. » Rosenmüller dit que les Juifs découvraient jadis dans ce verset la promesse d'une future délivrance , et chantaient ce verset d'une manière particulière dans les synagogues , et que le mot אַף *aff*, ayant de l'analogie avec אֵפֶה *afé*, *singe*, a fait donner à ce verset, par les Juifs allemands, le nom de *singe d'or* ; il n'est pas surprenant que les Juifs, soumis à la plus cruelle de toutes les servitudes, à la dépravation morale, n'aient toujours soupiré après une délivrance si long-temps promise, et qui s'est enfin réalisée pour nous autres Israélites, faisant désormais partie de la nation française. Puisse le même cri de délivrance enfin se faire entendre pour nos coréligionnaires sur toute la surface du globe ! La nation israélite, comme nation, doit cesser d'exister, mais la croyance israélite, fondée sur des vérités éternelles , ne saurait périr.

45. וּזְכַרְתִּי *Je me rappellerai*. Voici , selon Mendelsohn , l'ordre des idées : depuis le verset 40 ils reconnaissent leurs fautes, celles de leurs parens, et toute opposition contre moi (v. 40), et ainsi que moi je me suis opposé à eux, je les ai

לְאֱלֹהִים אֲנִי יְהוָה : 46 אֵלֹהֵי הַחֲקִים וְהַמְשַׁפְּטִים  
 וְהַתּוֹרָה אֲשֶׁר נִתַּן יְהוָה בְּיַד וּבֵין בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּהַר סִינַי  
 בְּיַד מֹשֶׁה : פ רביעי (ששי כשהן מחוברין)

כו 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 וַיְדַבֵּר אֵל־בְּנֵי  
 יִשְׂרָאֵל וְאָמְרָת אֲלֵהֶם אִישׁ כִּי יִפְלֵא נֶדֶר בְּעַרְכָּהּ נִפְשָׁתָהּ  
 לַיהוָה : 3 וְהָיָה עַרְכָּהּ הַזֵּכֶר מִבְּנֵי עֲשָׂרִים שָׁנָה וְעַד  
 בְּדַשְׁשִׁים שָׁנָה וְהָיָה עַרְכָּהּ חֲמִשִּׁים שָׁקֶל כֶּסֶף בְּשָׁקֶל  
 הַקֹּדֶשׁ : 4 וְאִם־נִקְבְּתָה הוּא וְהָיָה עַרְכָּהּ שְׁלֹשִׁים שָׁקֶל :  
 5 וְאִם מִבְּדַחֲמֵשׁ שָׁנִים וְעַד בְּדַעֲשָׂרִים שָׁנָה וְהָיָה  
 עַרְכָּהּ הַזֵּכֶר עֲשָׂרִים שָׁקֶלִים וְלִנְקֻבָּה עֲשָׂרַת שָׁקֶלִים :

amenés dans les pays ennemis, jusqu'à ce qu'ils se fussent humiliés et eussent brisé leur opiniâtreté orgueilleuse, alors leurs dettes étaient acquittées par leur retour à Dieu (v. 41), et alors moi je me suis rappelé les patriarches et le pays, les habitans errans et dispersés dans des contrées étrangères (v. 42) ; car le pays était abandonné pour compenser les années schabbatiques, et pour donner aux habitans le moyen de se repentir d'avoir méprisé mes lois (v. 43) ; toutefois, quoiqu'ils fussent dans la terre de leurs ennemis, je ne les ai pas méprisés et repoussés, et s'ils ont rompu l'alliance, moi je ne l'ai pas rompue (v. 44) ; à cet effet, je rappellerai l'ancienne alliance que je les ai tirés du pays d'Egypte pour être leur Dieu, moi, Ichova, passé, présent et à venir, existant toujours pour ceux qui le réclament dans leurs peines (v. 45). Cette exégèse, très-lucide, montre que l'agencement des versets n'est pas très-méthodique.

46. *Sur la montagne de Sinai.* Tel est le commencement du ch. 25, et la fin du ch. 26. Ce document, dit la *remontrance* (תּוֹכַחַת), est extrêmement remarquable ; le matériel des mots, la construction des phrases, la nature et l'ordre des idées, tout rappelle incontestablement le siècle de Jérémie et d'Ezéchiel. On comprend le haut intérêt qu'attache l'écrivain sacré à rappeler sans cesse qu'il s'agit des temps sinaïques, lorsque Mosché (Moïse) était à la tête de la nation.

CH. XXVII. 2. *Quelqu'un*, homme ou femme. *פּלֵא* *פּלֵא* voy. ci-dessus, ch. 22. v. 21, an *Hiphil*, qui vouera. *נדר* *Un vœu* ; qui fera un vœu extraordinaire ayant pour objet les personnes. *בערכך* Litt. *selon ton estimation*. Mais, dit

( moi ) qui les ai fait sortir du pays d'Égypte aux yeux des nations , pour être à eux un Dieu ; moi l'Éternel.

46. Voilà les statuts , les jugemens et les doctrines que l'Éternel donna, entre lui et entre les enfans d'Israel, sur la montagne de Sinai, par la main de Mosché.

CH. XXVII. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant :

2. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : quiconque proférera un vœu , selon l'estimation des personnes , à l'Éternel.

3. Si l'estimation est d'un mâle de vingt ans à soixante ans , l'estimation sera de cinquante shekel ( sicles ) d'argent , selon le shekel du sanctuaire.

4. Si c'est une femme , l'estimation sera de trente shekel.

5. Si c'est de cinq ans à vingt ans , l'estimation d'un mâle sera de vingt shekel , et d'une femelle de dix shekel.

Aben Esra, selon tous les grammairiens (מדקדקים) le *caph* final est paragogique , et non pas pronom personnel de la deuxième personne. Il ajoute ensuite que le כ peut être pronom , mais s'adressant au cohène , *selon ton estimation* , supplée *toi cohène*. Ounkl. dit תפורסן ; de פרס peut dériver *pretium* et *πρωίξ* , *présent* , *prix*. Ben Ouziel dit עלרי *estimation*. Sept. τιμή , *prix* ; littéralement *les honoraires*. נפשות *Des ames*, soit homme , soit animal. Quand on vouait un objet quelconque , cet objet devenait la propriété de Dieu , c'est-à-dire du sacerdoce. Lorsqu'il s'agit d'un homme on pouvait ne pas le racheter ; alors l'homme voué était obligé de servir les cohenime ; nous en voyons un exemple dans Samuel. Le rachat était un des revenus du sacerdoce.

3. שקל הקדש *Le shekel du sanctuaire* , voir Exode , ch. 30 , v. 3. De vingt à soixante ans l'estimation de l'homme à celle de la femme est de trente à dix-huit.

4. נקבה *Femme*. On n'indique pas les limites de l'âge ; c'étaient probablement les mêmes que celles de l'homme , à en juger par le verset suivant. Tous ces prix

6 ואם מבדחחדש ועד בדחמש שנים והיה ערכה הזכר חמשה שקלים כסף ולנקבה ערכה שלשת שקלים כסף : 7 ואם מבדששים שנה ומעלה אם זכר והיה ערכה חמשה עשר שקל ולנקבה עשרה שקלים : 8 ואם מן היום מערכה והעמידו לפני הכהן והעריך אתו הכהן על פי אשר תשיג יד הנדר ועריכתו הכהן : 9 ואם בהמה אשר יקריבו ממנה קרבן ליהוה כל אשר יתן ממנו ליהוה יהיה קדש : 10 לא יחליפנו ולא ימיר אתו טוב ברע אודע בטוב ואם המיר ימיר בהמה בבהמה והיה הוא והמורתו יהיה קדש : 11 ואם כל בהמה טמאה אשר לא יקריבו

sont peut-être des prix moyens des esclaves. On croit que le sicle valait un peu plus de deux francs.

5. *Dix* עשרת sicles ; ici le rapport est comme trente à quinze; le rapport est moindre.

6. *Agé de cinq ans* בן חמש שנים. Ici le rapport redevient comme trente est à dix-huit.

7. *Et si*. Ici le rapport est comme trente à vingt, parce que, dit Iar'hi, dans les personnes âgées il y a moins de différence entre les prix, et il rapporte ce dicton talmudique :

סמא כביתא פהא כביתא סנתא כביתא סימא כביתא וסימנא טבא כביתא *vieillard dans la maison, embarras dans la maison; vieille dans la maison, argent dans la maison, et bon présage dans la maison.* עשרה Dix, Sam. עשרת.

8. *Pauvre*. S'il est trop pauvre pour payer; on voit que rien n'est négligé dans l'intérêt du cohène. על פי Selon. D'après Iar'hi on lui laisse de quoi vivre; par exemple, son lit, sa chaise, ses outils, et même son âne, s'il en a un, on le lui laisse. C'est fort heureux.

9. *Si c'est une bête* qu'on aura fait vœu de donner. ואם בהמה יקריבו au pluriel. Sam. יקריב — כל אשר יתן *Tout ce qu'il donnera.* Selon Iar'hi, si un homme dit : le pied de cet animal est pour un holocauste, on vend l'animal, et on retire la valeur du pied pour le sacerdoce.

6. Si c'est d'un mois à cinq ans, l'estimation d'un mâle sera de cinq schekel d'argent, et d'une femelle l'estimation sera de trois schekel d'argent.

7. Si c'est de soixante ans et au dessus, si c'est un mâle, l'estimation sera de quinze schekel, et pour une femelle de dix schekel.

8. S'il est trop pauvre (pour payer) l'estimation, on le placera devant le cohène, le cohène l'estimera; selon les moyens pécuniaires du donateur le cohène l'estimera.

9. Si c'est une bête dont on peut faire une offrande à l'Éternel, tout ce qu'il en donnera à l'Éternel sera consacré.

10. Il ne la changera pas, et ne la remplacera pas, une bonne pour une mauvaise, ni une mauvaise pour une bonne. Mais s'il remplace une bête par une autre bête, il arrivera que celle-ci sera consacrée, et sa remplaçante (aussi) sera consacrée.

11. Si c'est quelque bête impure, dont on ne fait pas

10. *De חליפנו* De חלף *changer.* *De מור* au *Hiphil*, *remplacer.* Selon Mendelsohn חליפה—חלף exprime le change entre objets non semblables, par exemple de l'argent au lieu d'un animal; תמורה le change entre objets de même espèce, un animal contre un autre. Ounkl. traduit d'abord ימיר par יעבר et ensuite il rend חמיר ימיר par חלפא חליף. Les Septante n'ont que la seule expression οὐκ ἀλλάξει, *qu'il ne change pas.* עבר Signifie mettre une chose en place d'une autre. קדש *Saint, consacré.* והיה הוא ותמורתו יהיה קדש Pour expliquer ces deux temps du verbe être dans une même partie de phrase, on peut traduire ainsi: il arrivera que lui (l'objet) avec son remplaçant sera consacré, voy. Judges. ch. 7, v. 4. Sam. ותמירתו.

11. יקריבו Sam. יקריב au singulier.

12. והעריך הכהן *Le cohène estimera.* Selon Iar'bi, il s'agit d'un homme

ממנה קרבן ליהוה והעמיד את ההבהמה לפני הכהן :  
 12 והעריכה הכהן ארזה בין טוב ובין רע בערבה הכהן  
 בן יהודה : 13 ואם גאל יגאלנה ויסק חמישתו על-  
 ערבה : 4 ואיש כרי יקדש את ביתו קדש ליהוה  
 והעריכו הכהן בין טוב ובין רע באשר יעריך ארזו  
 הכהן בן יקום : 15 ואם המקדש יגאל את ביתו  
 ויסק חמישתו כסף ערבה עליו והיה לו : חמשי (שביעי  
 כשהן מחוברין) 16 ואם משדה אחוזו יקדיש איש  
 ליהוה והיה ערבה לפי זרעו זרע חמר שערים בחמשים  
 שקל כסף : 17 אם משנת היבל יקדיש שדהו בערבה

quelconque qui veut acheter l'animal. il ne paie que le prix vénal, tandis que dans le verset suivant il s'agit du propriétaire qui veut racheter l'animal; il est obligé d'ajouter un cinquième en sus. pour le punir d'avoir voué un animal immonde. Le Talmud dit que toute cette sorte de revenus était destinée aux réparations du temple (לבדק הבית). **אתה** Au féminin. **אתו** au masculin. **בין טוב** — **בין** Semble signifier ici non pas *entre*, mais *soit*; le cobène l'estimera, que l'animal soit bon, c'est-à-dire, fort, comme Gen., ch. 41, v. 5. ou mauvais, c'est-à-dire, maigre. **כערבך** Le **ך** final de ce mot est encore embarrassant; seulement ici le mot **הכהן** exprimé ensuite. pourrait faire admettre l'opinion d'Aben Esra, voy. v. 2; mais c'est peu satisfaisant.

13. יגאלנה Sam. יגאלנו .

15. **ואם** *Et si*. Ci-dessus il s'agit d'un homme quelconque qui veut acheter la maison, objet du vœu; sans doute pour le punir d'avoir intention de revenir sur son vœu.

16. **אחוזו** — **אחזה** *Possession, propriété*. Mendelsohn traduit *héritage*, sans doute pour mieux le distinguer de **מקנה**, voy. v. 22. **חמר** *Homer*, qu'il ne faut pas confondre avec *omer*. Ezéchiel nous apprend que le 'homer contient dix bath, ou bien dix épha, car l'épha et le bath sont la même mesure. Ce 'homer est la même chose que le **כור** *κοῦρ* (Ezéch. ch. 44). Ounkl. traduit par **כור** et les Septante de même *κέρου*. Ainsi, d'après l'évaluation de Paucon (voy. Exode, ch. 16, v. 36) le 'homer vaut trois cent quinze litres environ; l'omer est la centième partie du 'homer. Ainsi, en Palestine on sème environ cent quarante-cinq

d'offrande à l'Éternel, on placera la bête devant le cohène.

12. Le cohène l'estimera, qu'elle soit bonne ou mauvaise; selon l'estimation du cohène ainsi il sera.

13. Mais s'il veut la racheter, il ajoutera un cinquième à l'estimation.

14. Quelqu'un qui consacrera sa maison, consécration à l'Éternel, le cohène l'estimera, soit bonne, soit mauvaise; comme le cohène l'estimera, ainsi elle restera.

15. Si le consacrant rachète sa maison, il ajoutera un cinquième de l'argent de l'estimation en sus, et elle sera à lui.

16. Si c'est des champs de sa propriété qu'il consacre à l'Éternel, l'estimation sera selon la semaille: un homer d'orge pour cinquante schekel d'argent.

17. Si c'est dès l'année du iobel qu'il consacre son champ, il restera selon l'estimation.

litres d'orge par hectare, tandis que dans les meilleurs temps, en France, on est obligé de semer deux cent vingt-un litres de froment par hectare, ce même espace rapporte seize hectolitres; la France contient en tout environ cinquante-deux millions d'hectares, sur lesquels plus de onze millions en terre de blé. La Palestine contient en tout environ deux millions d'hectares. On ignore le montant des terres de blé. כחמשים *Par cinquante*. Si on connaissait la vraie valeur du sicle, on aurait ici le moyen de connaître le prix de l'hectolitre d'orge; prenant la valeur du sicle d'argent pour deux francs (voy. Exode, ch. 30. v. 13), les 3,15 hectolitres reviennent à cent francs; et par conséquent, l'hectolitre à trente-un francs environ; c'est le prix de l'hectolitre de froment à Marseille (1832), par conséquent nos évaluations du sicle ou du homer ne sont pas exactes.

17. אם *Si* le champ a été voué immédiatement après l'année jubilaire, alors l'acheteur donnera cinquante sicles pour les quarante-neuf ans à écouler jusqu'au iobel prochain, un sicle par année, et encore un sicle en sus pour servir de change; ainsi le change annuel est d'un quarante-neuvième de sicle par année, ou d'un פונדיון (*poundione*), qui, il est vrai, n'est que d'un quarante-huitième

יָקוּם : 18 וְאִם־אֲחֵר הַיִּבֵּל יִקְדֵּשׁ שָׂדֵהוּ וְחִשְׁב־לוֹ  
 הַכֹּהֵן אֶחָד־כֶּסֶף עַל־פִּי הַשָּׁנִים הַנּוֹתְרוֹת עַד שְׁנַת הַיִּבֵּל  
 וְנִגְרַע מֵעֶרְכָּךְ : 19 וְאִם־נָאֵל יִנְאֵל אֶת־הַשָּׂדֶה הַמִּקְדֵּשׁ  
 אֲחֵר וַיִּסֶּף חֲמִשִּׁית כֶּסֶף־עֶרְכָּךְ עָלָיו וְקָם לוֹ : 20 וְאִם־  
 לֹא יִנְאֵל אֶת־הַשָּׂדֶה וְאִם־מָכַר אֶת־הַשָּׂדֶה לְאִישׁ אֲחֵר  
 לֹא־יִנְאֵל עוֹד : 21 וְהָיָה הַשָּׂדֶה בְּצִאתוֹ בַּיִּבֵּל קָדֵשׁ  
 לַיהוָה כְּשָׂדֶה הַחֵרֶם לַכֹּהֵן הַיְהוּדִי אֲחֻזתוֹ : 22 שְׁשִׁי  
 וְאִם אֶת־שָׂדֶה מִקְנֵתוֹ אֲשֶׁר לֹא מִשָּׂדֶה אֲחֻזתוֹ יִקְדֵּשׁ  
 לַיהוָה : 23 וְחִשְׁב־לוֹ הַכֹּהֵן אֶת־מִכְסַּת הָעֶרְכָּךְ עַד  
 לְשַׁנַּת הַיִּבֵּל וְנָתַן אֶת־הָעֶרְכָּךְ בַּיּוֹם הַהוּא קָדֵשׁ לַיהוָה :  
 24 בְּשַׁנַּת הַיִּבֵּל יָשׁוּב הַשָּׂדֶה לְאִישֶׁר קָנָהוּ מֵאִתּוֹ לְאִישֶׁר

de sicle, mais la différence est petite. Ce *poundione* sert de change à la petite monnaie.

18. אחר היובל *Après le iobel*. Il y a cinquante sicles pour quarante-neuf ans, par conséquent un sicle et un quarante-neuvième de sicle par année. Les talmudistes ont introduit le mot grec *κολλοβος* (קולבון) pour exprimer le prix qu'on donne au changeur; et le mot פרוטרוט *petite monnaie*, vient de פרט *grain de raisin*; d'où le mot פרוטה du Talmud, et le mot *parata* des Espagnols. ונגרע מערכך Il y a à rabattre quelque chose sur les cinquante sicles. Au masculin. Sam. ונגרעה au féminin.

19. ואם נאל *S'il rachete, l'affranchit*. Tout affranchissement s'entend de l'ancien propriétaire. Cette phrase est d'une construction embarrassée; il faudrait, selon l'ordre grammatical, וואם המקדיש את השדה גאל ינאל אתו.

20. ואם מכר *S'il a vendu*. Si le sacerdote a fait vendre le bien à un autre. Ce verset n'est pas clair.

21. אחזתו *Sa propriété*; voy. ci-dessus, v. 28. Le bien patrimonial ne retourne pas au propriétaire, mais devient le patrimoine du cohène. Si toutes ces prescriptions n'étaient pas purement nominales, à la longue tout le territoire aurait pu devenir le patrimoine du sacerdote; partout où il existe un corps aspirant, quelque faible que soit l'aspiration, pourvu qu'elle soit continue, elle amène une absorption totale.

18. Si c'est après le iobel qu'il consacre son champ, le cohène lui comptera l'argent selon les années restantes jusqu'à l'année du iobel, et il sera rabattu de l'estimation.

19. Si celui qui a consacré le champ le rachète, il ajoutera un cinquième de l'argent de l'estimation en sus, et le champ lui restera.

20. S'il ne rachète pas le champ, si le champ est vendu à un autre homme, il ne sera plus racheté.

21. Le champ sera, quand il sortira au iobel, consacré à l'Éternel comme le champ prohibé; au cohène sera sa propriété.

22. Si c'est le champ de son acquisition, qui n'est pas du champ de sa possession, qu'il consacre à l'Éternel,

23. Le cohène lui comptera le montant de l'estimation jusqu'à l'année du iobel, et donnera l'estimation en ce jour; consécration à l'Éternel.

24. A l'année du iobel, le champ retournera à celui

22. *מקנתו* *Sa possession*, champ qu'il possède par achat et non par héritage, et sujet à retour lors de l'année jubilaire; le sacerdoce ne peut s'en emparer définitivement. *אחזתו* Ce n'est pas son patrimoine, car, dans ce cas, on rentre dans les dispositions déjà exprimées (v. 16). Selon le Talmud il ne faut pas même qu'il l'ait acheté d'une personne dont il est l'héritier naturel, le champ serait alors rejeté comme patrimonial. *ליהרהר* Le Samaritain fait précéder ce mot du mot *איש*, comme au verset 16.

23. *מכסת* *Supputation*, voy. Exode, ch. 12, v. 4. Ounkl. *נסיב* de *נסב* *prendre, prélever*. *הערכך* Le *caph* final n'indique pas la seconde personne, sans cela il ne faudrait pas de *ה*, déterminatif; c'est donc encore un *כ* paragogique, voy. ci-dessus, v. 2. Pour la vente et le rachat, le champ est regardé comme patrimonial; il paie, ou cinquante sicles, ou bien un sicle et un *poundione* par année; voy. ci-dessus, v. 18.

24. *בשנת* *Dans l'année*. Les Sept. lisent *ובשנת* — *לאשר קנהו מאתו* Ounkl. *לדובניה מניה* à celui dont il a acheté de lui. *לו* *לאשר לו* Ierouschalmi,

לו אֶחֱזֵת הָאָרֶץ : 25 וְכָל עֶרְכָּךָ יִהְיֶה בְשִׁקְלֵ הַקֹּדֶשׁ  
 עֲשִׂים גֵּדָה יִהְיֶה הַשִּׁקְלֵ : 26 אֶךְ בְּכוֹר אֲשֶׁר יִבְכֹּר  
 לַיהוָה בְּבַחֲמָה לֹא יִקְדָּשׁ אִישׁ אִתּוֹ אִם שׂוֹר אִם שֵׁה  
 לַיהוָה הוּא : 27 וְאִם בְּבַחֲמָה הִטְמָאָה וּפְדָה בְּעֶרְכָּךָ  
 וַיִּסַּף חֲמֻשָּׁתוֹ עָלָיו וְאִם לֹא יִגְאָל וְנִמְכַר בְּעֶרְכָּךָ : 28  
 אֶךְ כָּל חֵרֶם אֲשֶׁר יִחְרַם אִישׁ לַיהוָה מִכָּל אֲשֶׁר-לוֹ  
 מֵאָדָם וּבַחֲמָה וּמִשְׁדָּה אֶחָזֵתוֹ לֹא יִמְכַר וְרֹא יִגְאָל  
 כָּל חֵרֶם קֹדֶשׁ קִדְּשִׁים הוּא לַיהוָה : שְׁבִיעִי 29 כָּל  
 חֵרֶם אֲשֶׁר יִחְרַם מִדְּהָאָדָם לֹא יִפְדָּה מוֹת יוֹמֵת : 30  
 וְכָל-מַעֲשֵׂי הָאָרֶץ מִזֶּרַע הָאָרֶץ מִפְּרִי הָעֵץ לַיהוָה הוּא

למאן דיליה en trois mots, à celui auquel est. Ben Ouziel  
 en deux mots, exprimant la même chose.

26. Sam. בכור כל tout premier-né. Racine בכר naître le premier, du Poual. Les Septante lisent בַּחֲמָה avant לַיהוָה tout premier-né qui naît parmi les animaux. Cette version est satisfaisante. C'est pour ne pas frustrer le sacerdoce du produit d'un vœu, au moyen d'un double emploi.

27. Et si. Selon Iar'hi ceci se rapporte au verset 9, ce qui n'est pas vraisemblable. Il s'agit encore d'un animal premier né, et en particulier de l'âne (voy. Exodé, ch. 13, v. 13, et Nomb., ch. 18, v. 15).

28. Hêreme, espèce de vœu plus fort que le neder; vœu absolu, indestructible; en arabe חרם signifie il a prohibé, coupé, arraché (voy. ci-dessus, ch. 21, v. 18, nez mutilé), et חרמים lieux prohibés, d'où l'on a fait harem; Sept. ἀνάθημα, offrande, chose consacrée; littéralement, ce qui est placé à part, ce qui est mis hors de la loi commune; Ben Ouziel de même אפרשא séparation. Le verbe חרם est inusité au Kal; mais se trouve au Hiphil, et a son passif avec la signification de vouer. מאדם De l'homme. Selon le Talmud, il ne s'agit que d'esclaves kenâanéens, qui sont sa propriété, et non de ses propres enfans. Selon d'autres il ne serait question que des prisonniers de guerre dévoués à la mort (voy. Nomb., ch. 21, v. 3; Deut., ch. 11, v. 34; ch. 13, v. 13; ch. 25, v. 19, et Josué, ch. 6, v. 17). Mais, dit Rosenmüller, il faut prendre en considération les mœurs et l'esprit du siècle; les parens avaient droit de vie et de mort sur les enfans; de même les maîtres sur les esclaves;

dont on l'a acheté, auquel était la propriété du terrain.

25. Toute estimation sera au schekel d'argent : vingt guerâ formeront le schekel.

26. Mais un premier-né, qui naîtra le premier, à l'Éternel, parmi le bétail, nul ne le consacrera ; soit bœuf, soit brebis, c'est à l'Éternel.

27. Si c'est parmi les bêtes impures, il sera racheté pour l'estimation, et on ajoutera le cinquième en sus ; mais s'il n'est pas affranchi, il sera vendu pour l'estimation.

28. Toutefois, tout (objet) interdit, que quiconque interdira à l'Éternel de tout ce qui est à lui, soit homme, soit bête, soit champ de sa propriété, il ne sera ni vendu ni racheté ; tout (objet) interdit est très-saint à l'Éternel.

29. Toute interdiction qui sera interdite (désignant) un homme, ne sera pas rachetée ; qu'il meure.

30. Toute dîme de la terre, de la semence de la terre,

il n'y a donc pas de doute qu'il était permis par cette loi aux uns et aux autres de dévouer leurs enfans et leurs esclaves. C'est d'après cette loi que Jephté a sacrifié sa fille (Juges, ch. 11, v. 32, 33, 41, et Sam. ch. 14, v. 26). **קורא לה'.** *Il est à Dieu.* Il y a partage d'opinions dans le Talmud ; les uns pensent que la chose dévouée devient la propriété de Dieu, en ce sens que le produit est destiné aux besoins du temple ; d'autres disent qu'elle devient la propriété personnelle du cohène, qui en dispose à son gré ; voy. Nomb., ch. 18, v. 14.

29. **מורת יומת** *Qu'il meure.* Les commentateurs se donnent beaucoup de peine pour adoucir cette terrible sentence. Selon Iar'hi, il s'agit d'un homme condamné à mort, alors on ne peut le délivrer pour de l'argent ; selon d'autres, il faut que la personne soit dévouée par l'autorité publique et non par un particulier, et le Talmud traite Jephté d'extravagant d'avoir pensé qu'un être humain puisse servir de victime, d'holocauste ; mais il y a trop de faits qui prouvent l'existence et l'exécution de cette loi barbare ; voir d'ailleurs la paraphrase de Ben Ouziel : **כל אפרשא מטול דדין קטול מתחייב** tout anathème qui sera anathé-

קֹדֶשׁ לַיהוָה : 31 וְאִם־גָּאֵל יִגְאֹל אִישׁ מִמַּעֲשָׂרוֹ  
 חֲמִשִּׁיתוֹ יִסֹּף עָלָיו : מִפְטִיר 32 וְכֹל־מַעֲשֵׂר בְּקָר וּצְאֵן  
 כָּל אֲשֶׁר־י עֵבֶר תַּחַת הַשֶּׁבֶט הָעֵשְׂרִי יִהְיֶה־קֹדֶשׁ לַיהוָה :  
 33 לֹא יִבְקַר בְּיַד־טוֹב לָרַע וְלֹא יִמְרֹנֵנוּ וְאִם־הִמְרַ יִמְרֹנֵנוּ  
 וְהָיָה־הוּא וְתַמּוּרְתּוֹ יִהְיֶה־קֹדֶשׁ לֹא יִגְאֹל : 34 אֵלֶּה  
 הַמִּצְוֹת אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּהַר סִינַי :

ח ז ק

matisé de l'espèce humaine, ne peut être racheté ni pour de l'argent, ni par des vœux, ni par des sacrifices, ni par des prières de miséricorde devant Dieu, puisqu'il est condamné à mort.

30. מעשר *La dime*. De עשר *dix*; nous allons réunir ici tout ce qui concerne cette matière, d'après les traditions talmudiques: 1° le propriétaire donne au cohène le cinquantième תרומה גדולה *le grand prélèvement*, reste 0,98 au propriétaire; 2° de ce reste, le propriétaire donne au lévite le dixième, מעשר ראשון *la première dime*, il reste 0,882 au propriétaire, et 0,098 au lévite; 3° de ce reste le propriétaire retire une seconde dime (מעשר שני) ou 0,0882, qui doit être consommée dans Jérusalem, en nature, ou, ce qui équivaut, et en personne; s'il envoie sa rançon, il faut qu'il l'augmente d'un cinquième (v. 31); ainsi il reste au propriétaire d'entièrement disponible 0,7938; 4° le lévite prélève la dime sur sa part (0,098), et la donne au cohène; qui touche ainsi 0,0098; c'est ce qu'on appelle *la dime de la dime* מעשר מן המעשר ou תרומת המעשר *prélèvement de la dime*; ainsi il lui reste 0,0882; ainsi il reste au lévite 0,0882, au cohène 0,0298, au propriétaire 0,0882, pour être consommé à Jérusalem; id. 0,7938 *ad libitum*. Le propriétaire ne peut disposer librement que d'environ les quatre cinquièmes, et le cinquième restant revient au sacerdoce et à la ville sacerdotale; sans y comprendre les produits des sacrifices, des vœux. Est-il surprenant que le peuple ait cherché dans la royauté un refuge contre le sacerdoce, et contre les prétentions de la ville et de la dynastie sacerdotales! ומפרי *Du fruit*. Sam. מפרי.

du fruit de l'arbre, est à l'Éternel, consacrée à l'Éternel.

31. Si quelqu'un rachète sa dîme, il ajoutera le cinquième en sus.

32. Toute dîme de gros bétail, de menu bétail, tout ce qui passe sous la verge, le dixième sera consacré à l'Éternel.

33. On ne distinguera pas entre le bon et le mauvais, et on ne le remplacera pas; mais si on le remplaçait, alors il sera consacré, lui et son remplaçant (aussi); il ne sera pas racheté.

34. Voilà les préceptes que l'Éternel ordonna à Moïse, pour les enfans d'Israel, sur la montagne de Sinai.

31. וחמישתו Sam. וחמישתו *et son cinquième.*

32. דîme des bestiaux. Ce verset embarrasse les commentateurs talmudiques; comme on ne parle nulle autre part qu'en cet endroit de la dîme sur les bestiaux, ils cherchent, selon leur méthode, à le déduire d'autres passages. *La verge.* Ce verset n'est pas clair; les Sept. disent: *et tout ce qui vient sous la verge*; d'autres disent qu'il s'agit de la houlette du berger. Les talmudistes racontent qu'on renfermait le bétail dans un enclos ayant une porte étroite qui laissait passer les animaux un à un; ensuite on comptait d'un à dix, et le dixième était pour le cohène.

33. Au *Piel*; ce verbe suivi du ל signifie *visiter exactement*; ci-dessus, ch. 13, v. 36; suivi du ב c'est *faire une distinction*; ומירנו voy. v. 10. ותמורתו Sam. encore ותמורתו

34. *Sur la montagne de Sinai.* voy. ch. 26, v. 46. Aben Esra finit ce livre en prenant le ton solennel qui lui est particulier, lorsqu'il éprouve de l'embarras sans oser le mettre au jour. «Celui, dit-il, qui a assez d'intelligence pour comprendre le secret de l'univers, comprendra aussi le secret de la primogéniture et de la dîme. Abraham a donné la dîme; notre père Jacob, que la paix soit avec lui! aussi. Je te révélerai une partie du secret en traitant de la dîme seconde, si je suis aidé de celui qui est un, et n'a pas de second.

FIN DU LÉVITIQUE.

## NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

CH. XI. 3. Sur les animaux purs et impurs. le *Sepher Hamiv'har*, manuscrit de la bibliothèque royale, ayant pour auteur le rabbin Aaron, fils de Joseph, caraïte, et *Abarbanel*, remarquent que les noms des animaux en hébreu se présentent de trois manières : 1° mâle et femelle, sous des différentes dénominations, comme פרה *taureau*, et פרה *vache*; כבש *agneau*, et כבשה *brebis*; שעיר *bouc*, et שעירה *chèvre*, etc.; 2° le mâle seul, comme שפן עורב *gémel*, etc.; 3° femelle seule, comme ארנבת הסידה *anpba*. Ils ajoutent : celui qui prétend que le lièvre (ארנבת) n'a pas de mâle, ou bien est tantôt mâle, tantôt femelle, se trompe, car cela n'est pas dans la nature.

CH. XII. 6. עולה Le *Sepher Hamiv'har* dit :

ורבי דוד הנשיא אומר שאין החטאת בעבור החטא, לכן קדם העולה. אי"כ מה צורך חטאת, והמבין סוד עקדת יצחק יבין זה כי באותם הימים היו שורפים את בניהם באש ונהיה האיל תמורת יצחק. וזה סוד כל נולד.

« Rabbi David le nassi dit que le sacrifice du péché n'est pas pour le péché, c'est pourquoi l'holocauste le précède; alors, pourquoi le sacrifice du péché? « Celui qui comprend le mystère du sacrifice (*ligament* עקידת) de Iits'hac, comprendra cela; car, dans ces temps, ils brûlaient leurs enfans dans le feu. « et le bélier est devenu le remplaçant de Iits'hac; c'est là le mystère de tout ce qui est né.» Ces paroles aussi sont un mystère!

CH. XVIII. Dom Calmet cite quatre vers qui renferment tous les degrés de parenté prohibés ans ce chapitre :

Nata, soror, neptis, matertera, fratris et uxor,  
Et patru conjux, mater, privigna, noverca.  
Uxorisque soror, privigni nata, nurûsque nata,  
Atque soror patris, conjugii lege vetantur.

CH. XXVI. 3. L'usage dont il est question dans la note page 128 est celui de faire réciter par le chantre tous les samedis, à l'office du matin un *ordre*, *seder* (סדר ou סדרה) du *Pentateuque*; cet ordre se subdivise en sept chapitres ou *parchiôth*; l'honneur (מצוה) exécution du précepte) de se placer à côté du chantre pendant la lecture de chacun de ces chapitres est adjugé au plus offrant, et le montant de ces offrandes contribue à l'entretien du temple.

CH. XVIII. 4. את משפטי תעשו *Vous ferez mes jugemens*. Parmi toutes les ordonnances et les prescriptions de la loi de Moïse, dit Mendelsohn, (*Jérusalem*, deuxième partie, p. 53), il n'y en a pas une seule qui porte : *tu croiras*, ou *tu ne croiras pas*. . . La loi divine s'adresse seulement à la volonté, à la force active de l'homme. Le mot même en hébreu, qu'on traduit ordinairement par

*croissance*, signifie dans la plupart des endroits *confiance*, *assurance*, *Souveraineté*, *certitude*; Gen., ch. 15, v. 6; Exode, ch. 14, v. 31; Deut., ch. 4, v. 39; id. ch. 6, v. 4.

CH. XIX. 12. וְלֹא תִשְׁבַּעוּ *Ne jurez pas*. Dans une épigramme que Martial lance contre un Juif, son rival et son détracteur, et qui montre l'infâme corruption des mœurs romaines; il termine par lui dire qu'il le somme de jurer, non par le temple de Jupiter; car :

*Non credo : jura , verpe , per Anchialum.*

Je ne croirai pas : jure , incirconcis , par Anchialum.

Ce mot, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, a beaucoup tourmenté les érudits. C'est quelque formule hébraïque corrompue, ou bien plutôt, selon le manuscrit de de Thou, il faut lire *ancharum*, pour l'*âne*. C'était une opinion absurde, mais très-répandue chez les anciens, que les Juifs adoraient un âne. Nous ne connaissons aucune formule de serment en usage chez les Israélites qui explique l'expression latine d'une manière satisfaisante.

CH. XIX. 18. וְאָהַבְתָּ *Tu aimeras*. C'est à elle (la religion), dit Mendelsohn (*Jérusalem*, première partie, p. 24), qu'il appartient d'inculquer au peuple, de la manière la plus pressante, des sentimens et des principes nobles, de montrer que les devoirs envers les hommes sont aussi des devoirs envers Dieu; que les transgresser, c'est se rendre extrêmement malheureux; que servir l'état est un véritable culte divin; que le droit et la justice sont les ordres de Dieu; faire du bien, sa volonté la plus sainte, et que la véritable connaissance du Créateur ne peut laisser subsister de haine dans le cœur de l'homme. Enseigner ces maximes, tel est l'objet de la religion; les prêcher, c'est celui que doivent se proposer ses ministres.

CH. XXII. 11. וְכָהֵן בִּי יִקְנֶה נַפְשׁ *Un cohène qui achètera une personne*. Les prêtres romains nourrissaient aussi leurs esclaves des gâteaux provenant d'offrandes. De là ce vers d'Horace: *utque sacerdotis fugitivus, liba recuso* (Ep. 10, lib. 1), *je refuse les gâteaux, comme l'esclave enfui de chez le prêtre*. Cette version est plus probable que celle qui prétend expliquer ce vers au moyen d'une épreuve d'alphtomancie.

CH. XXII. 27. וְעֵינֵיכֶם *Vous mortifierez*. Du temps de Titus, la réputation des Hébreux comme *grands jeûneurs* était déjà établie à Rome. *Quod jejunia sabbatariorum* (Mart. liv. 4, v. 4). *Ce qui regarde les jeûnes des observations du sabbath; littéralement des sabbathiers*.

*Des diverses significations du verbe כָּפַר, d'après Rosenmüller.*

1°. La signification propre du verbe כָּפַר paraît être *couvrir*. En arabe le même mot signifie *il a couvert*, et Saadias met souvent ce verbe pour l'hébreu כָּפַר. Gen., ch. 6, v. 14, ce mot est employé pour dire *mettre de la poix au-*

*tour de l'arche de Noé*; כפרת Exode, ch. 25 . v. 17 et 18, signifie *le couvercle sur la caisse* (l'arche) des lois;

2°. Cette signification de *couvrir* est ensuite transportée à des cas où la signification propre du verbe ne supporte pas l'idée de *couvrir*; ainsi, Genèse . ch. 32, v. 21, il est dit de Jacob. *je veux couvrir sa face par un don*.

כַּפַּרְתָּ פָּנָיו בְּמִנְחָה (אכפרה פנים) signifie souvent *colère*, voy. ch. 17, v. 10 du Lévitique), c'est-à-dire, *je veux apaiser sa colère par des dons*. Nous trouvons de même, II Sam., ch. 21, v. 3, בְּמַה אֶכְפֹּר, *par quoi apaiserai-je*, sous-entendu פָּנָיו *votre colère*, etc.

3°. Souvent on trouve dans l'ancien Testament על חטא כפר, ou, par ellipse כפר חטא, ce qui signifie *cacher le péché*, en enlever la mémoire.

4°. De là on peut expliquer aussi la locution כפר עליו qu'on trouve au Lévitique, quand il est question de sacrifice pour le péché, ch. 4, v. 20, 26, 31, 35; v. 6. 10. 13, etc. Il paraît que כפר עליו se trouve pour כפר על נפשו (voir Lévit., ch. 17, v. 11), לכפר על נפשתיכם, c'est elliptiquement pour חטאתנפשי. Nous trouvons, Micha, ch. 6, v. 7, לכפר ער חטאת נפשתיכם et comme לכפר ער חטאתיכם — לכפר ער חטאתינו Ps. 79, v. 9, *couvrir le péché*. וכפר עליו הכהן מחטאתו, Lévit., ch. 11, v. 26, est donc un pléonasme, et ne signifie que כפר עליו *le couvrir, couvrir son péché*.

5°. On peut aussi ramener à cette idée l'expression לכפר עליו Lévit., ch. 1, v. 4, où il est question de l'holocauste, mais où il paraît devoir être ajouté כפר על חטאי נפשו *pour qu'il abolisse ses péchés*, car ce sacrifice n'avait pas pour objet un péché en particulier. L'homme qui offrait un semblable sacrifice voulait que Dieu fit disparaître le souvenir de ses péchés, et qu'il se montrât propice envers lui; *il voulait se confier à Dieu*. On peut tout aussi facilement ramener à cette signification le mot כפר, construit simplement avec le ל personnel; Deut., ch. 21, v. 8, où il peut signifier; *se montrer propice envers quelqu'un*.

6°. Les mots עליו כפר ont une autre signification, là où il est question de la purification d'une impureté corporelle, d'une maladie ou d'une maison. Lévit., ch. 12, v. 7 et 8; ch. 14, v. 20 et 53, là כפר עליו paraît être pour כפר על טמאתו, c'est-à-dire, *couvrir, abolir son impureté*, ce dont il est question.

7°. Exode, ch. 29, v. 36 et 37; ch. 30, v. 10, 12 et 15, et Lévit., ch. 8, v. 11, 12, 15, etc., כפר paraît signifier *être inauguré, consacré*. Ce qui était destiné pour les choses saintes devait être purifié de toute impureté, et rendu pur par la consécration, ce qui, ensuite, était répété tous les ans, le jour des expiations. Lévit, ch. 16.

8°. Du mot כפר vient כֶּפֶר *prix du rachat, la rançon*, ce par quoi on couvrait ce qui était dû, on en enlevait le souvenir; c'est *une abolition, une destruction de ce qui était dû*.

## EXTRAIT DU MORÉ NÉBOUCHIME.

( GUIDE DES PERSONNES ÉGARÉES. )

( PART. III , CH. 32.\* )

Lorsque tu réfléchiras aux œuvres divines, c'est-à-dire aux œuvres qui se manifestent dans la nature, tu comprendras le génie de Dieu et sa sagesse dans la création des êtres vivans, dans le degré de mouvemens des membres, et dans la position des uns par rapport aux autres. De même tu découvriras la sagesse et la sagacité divines dans l'individu considéré dans son ensemble et partie par partie. Exemple pris dans le degré du mouvement et dans la position des membres : le cerveau a la partie antérieure très-molle, la partie postérieure plus consistante, et la moelle épinière est encore plus ferme, et plus elle s'étend, plus elle s'affermi. Les nerfs sont les organes du sentiment et du mouvement. Les nerfs nécessaires seulement au sentiment ou à des mouvemens légers, n'exigeant pas de grands efforts, tel que le mouvement des sourcils ou de la mâchoire, proviennent du cerveau; quant aux nerfs qui servent aux mouvemens des membres, ils sortent de la moelle épinière; comme il serait impossible aux nerfs, même à ceux qui proviennent de l'épine dorsale, vu leur texture déliée, de faire mouvoir les parties, Dieu fit cette admirable disposition : des principaux troncs nerveux sortent diverses fibres qui s'emplissent de chair, deviennent d'abord muscle; ensuite ce muscle, sorti du nerf, a déjà commencé à se durcir et à se mêler avec des cordes charnues et est devenu tendon; le tendon s'attache à l'os, s'y réunit, et par cet intermédiaire le nerf peut parvenir à mettre le membre en mouvement \*\*.

Je ne te cite ce seul exemple que parce qu'il est le plus manifeste parmi les merveilles expliquées au livre de *l'utilité des membres*, utilité tout-à-fait claire, visible pour celui qui la considère avec un esprit exercé. Ainsi Dieu montra une haute sagesse à l'égard des mammifères, en ce que, naissant avec une extrême délicatesse, et ne pouvant se nourrir d'alimens secs, Dieu leur a préparé des mamelles qui leur donnent du lait pour qu'ils puissent se nourrir d'un aliment succulent, approprié à leur constitution, jusqu'à ce qu'ils deviennent successivement fermes et solides.

Cette même loi du sublime régulateur, de ne jamais passer subitement d'un extrême à l'autre, se rencontre aussi dans notre torà; car il est impossible à la nature de l'homme de quitter brusquement ses habitudes; donc, lorsque Dieu envoya Mosché (Moïse), notre maître (la paix sur lui!), pour faire de nous un ré-

\* On remarquera peut-être que nous nous sommes quelquefois éloigné de la lettre du texte hébreu, qui ne manque que trop souvent de clarté et de précision. Nous nous sommes adressé, pour les passages obscurs, à un savant que nos lecteurs connaissent déjà, M. S. MUNK, et il nous les a expliqués sur l'original arabe du *Moré Nébuchime*, dont il a découvert une partie très-considérable parmi les manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale. Il se propose d'en entretenir bientôt les amateurs de la littérature orientale, et d'en faire connaître quelques extraits.

\*\* Des préjugés religieux s'opposant à la dissection des cadavres, l'anatomie n'a pu faire de grands progrès chez les anciens. Cette formation des muscles n'est plus admise de nos jours.

gne de cohenime et une nation sainte par la connaissance que nous avons de lui, comme il l'a expliqué en disant : *il l'a été montré pour connaître*, etc. (Deut., ch. 4, v. 35); *tu sauras aujourd'hui*, etc. (ibid., v. 39); et pour que nous soyons dévoués à son culte, comme il l'a dit : *et pour le servir de tout votre cœur*, Deut., ch. 10, v. 13; et ensuite, *vous servirez l'Éternel votre Dieu* (I Sam. ch. 12, v. 20); puis, *et vous le servirez* (Deut., ch. 13, v. 5); c'était alors un usage généralement répandu, et nous-mêmes avons été élevés dans ce culte, d'offrir diverses espèces d'animaux dans les temples où l'on plaçait des idoles, d'adorer ces images, et de vaporiser de l'encens devant elles. Les adorateurs, gens retirés du monde, étaient alors livrés au culte de ces temples, consacrés au soleil, à la lune et aux étoiles, comme nous avons dit. Donc sa sagesse et sa pénétration, manifeste dans toutes ses créatures, ne jugea pas convenable de nous ordonner le rejet de toutes ces espèces de culte et leur entière suppression, chose qui aurait paru alors inadmissible à la nature humaine, portée toujours vers ce qui lui est habituel. C'est comme si un prophète de nos jours, en nous exhortant au culte divin, venait nous dire : Dieu vous défend de lui adresser aucune prière, de jeûner ou d'invoquer son secours au temps du malheur ; mais votre culte sera une simple méditation sans actions.

C'est pourquoi Dieu laissa subsister ces espèces de culte ; seulement, au lieu d'être rendu à des objets créés et à des choses imaginaires, sans réalité, il a voulu en être l'objet, et ordonna de les exercer envers lui. Il nous ordonna de lui bâtir un temple : *qu'ils me fassent un sanctuaire* (Exode, ch. 25, v. 7) ; que l'autel fût érigé en son nom : *un autel de terre tu me feras* (ibid., ch. 20, v. 21) ; que le sacrifice lui fût destiné : *un homme d'entre vous qui offrira un sacrifice à l'Éternel* (Lévit., ch. 1, v. 2) ; de se présenter devant lui, de vaporiser de l'encens devant lui. Il défendit de faire aucune de ces actions à un autre qu'à lui : *celui qui sacrifie aux dieux sera excommunié*, etc. (Exode, ch. 22, v. 19) ; *car tu ne te prosterner pas à un autre Dieu* (ibid., ch. 34, v. 14). Il a particulièrement destiné les cohenime pour desservir le sanctuaire, et a dit : *qu'ils officient devant moi*. Il nous a imposé l'obligation de pourvoir à leur entretien par des dons nécessaires, puisqu'ils étaient occupés du temple et des sacrifices. Ce sont là les droits des lévites et des cohenime. Par ce moyen la sagesse divine parvint à effacer le souvenir du culte idolâtre, et de cette manière s'est maintenu dans notre nation ce principe grand et véritable de l'existence de Dieu et de son unité ; de sorte que les esprits n'ont pas été rebutés et ne se sont pas élevés contre la suppression des observances auxquelles ils avaient été accoutumés, et hors desquelles on ne connaissait pas de culte.

Je sais que de prime abord ton esprit s'effarouchera contre cette exposition ; elle te paraîtra dure ; tu me diras dans ton cœur : Comment admettre des préceptes, des actes importants, minutieusement exposés, et destinés (à être exécutés) à des époques fixes ; qui n'auraient pas été eux-mêmes le but, mais au contraire des moyens, et comme un expédient que Dieu a imaginé pour arriver à son but principal ? Mais qui l'aurait empêché de nous ordonner directement ce qui était son but principal, la faculté de le concevoir ? Il n'aurait pas eu besoin de ces moyens que tu supposes n'être qu'un but secondaire.

Écoute ma réponse ; elle ôtera de ton cœur cette méfiance, et te fera découvrir la vérité sur laquelle je viens d'appeler ton attention. C'est qu'il se trouve dans le texte de la Torâ quelque chose d'analogue. Il y est dit : *Dieu ne les conduisit pas par le chemin du pays des Pelichtime (Philistins)*. etc. (Ex., ch. 13, v. 17). *Dieu fit tourner au peuple le chemin du désert de la mer Souf*. etc. (id., v. 18). Ainsi donc Dieu les a détournés du droit chemin, qu'il avait en vue d'abord, pour les conduire par un autre chemin, jusqu'à ce que son but principal fût atteint. Pourquoi ? parce que selon le cours naturel des choses il aurait pu leur arriver quelque événement fâcheux. De même il a ordonné les préceptes sus mentionnés, par la crainte que sans cela ils n'auraient pas pu saisir ses intentions ; et il a également agi ainsi pour atteindre le but principal, savoir, la conception de son essence divine et l'abolition du culte idolâtre ; car, de même qu'il n'est pas dans la nature qu'un homme élevé dans des occupations serviles, un potier, un maçon, etc., aille, à point nommé, se dégrasser, prendre les armes et combattre les fils des héros ; de même il n'est pas dans la nature, qu'élevé dans différentes espèces de culte et d'actions auxquelles l'esprit s'est tellement habitué au point de les regarder comme éminemment rationnelles, il n'est pas, dis-je, dans la nature que l'homme les abandonne tout-à-coup.

Or, il était de la sagesse divine de faire errer les Israélites dans le désert pour qu'ils pussent s'exercer à la vaillance ; car on sait que la vie du désert et l'absence des jouissances matérielles donnent le courage, tandis qu'une vie plus commode engendre la mollesse ; et il naquit aussi pendant leur séjour dans le désert des hommes non familiarisés avec la bassesse et la servilité ; et tout cela se fit par les ordres divins, par notre maître Mosché ; *par la parole de Dieu ils campaient, et par la parole de Dieu ils parlaient* (Nomb., ch. 9, v. 20). Ils observèrent l'observance divine, selon l'ordre de Dieu à Mosché ; de même aussi cette partie de la Torâ (doctrine ayant rapport aux sacrifices) présente un expédient (תתן כרלה) pour leur faire continuer à s'exercer aux actes (religieux) auxquels ils tenaient, et qu'ils parvinssent à la véritable croyance, qui était son but réel.

Si maintenant tu demandes : Qu'est-ce qui empêchait Dieu de nous ordonner ce qui était son but réel, et de nous donner la faculté de le concevoir ? on pourrait te faire une autre question : Qui a empêché Dieu de conduire le peuple par le pays des Pelichtime (Philistins), et de lui donner la force de combattre ? Il n'aurait pas eu besoin de les conduire par un si long détour avec une colonne de nuée le jour, et une colonne de feu la nuit. On pourrait même te faire une troisième question au sujet des récompenses promises à l'observation, et des punitions dont est menacé l'inobservance, et on pourrait dire : Puisque le but de Dieu et sa volonté étaient que nous crussions à la Torâ (doctrine), et que nous fissions tout ce qu'elle ordonne, pourquoi ne nous a-t-il pas donné la faculté de concevoir ce but et de nous y conformer toujours, plutôt que de se servir d'un dilemme consistant dans la récompense de l'obéissance et dans la punition de la désobéissance ? Pourquoi ces récompenses et ces punitions ? serait-ce encore une ruse dont Dieu se serait servi à notre égard pour atteindre par là son premier dessein sur nous ? Qu'est-ce qui l'empêchait d'imprégner notre caractère du goût

de l'obéissance qu'il voulait, comme de l'éloignement pour la désobéissance qu'il repoussait ? Une réponse générale suffira à ces trois questions et à d'autres semblables : quoique les miracles consistent dans le changement de la nature des objets existans, Dieu ne change pourtant pas par miracle la nature des hommes. C'est en conséquence de ce grand principe qu'il est dit : *oh ! que leur cœur n'est-il toujours porté à me craindre*, etc. (Deut., ch. 5, v. 29). Voilà pourquoi il a proclamé la défense, la récompense et la peine. Nous avons déjà en plusieurs endroits de notre ouvrage expliqué ce point fondamental.

Et si je dis cela, ce n'est pas par la raison que je crois que le changement de la nature d'un individu soit difficile à Dieu ; au contraire, cela est très-possible ; mais c'est parce qu'il n'a pas voulu le faire, et ne le voudra jamais, conformément aux lois de la doctrine ; et s'il avait voulu changer le naturel de chaque individu, par suite des intentions qu'il avait à son égard, il aurait rendu inutile et la mission des prophètes et la promulgation de la loi entière.

Je reviens donc au but que je me suis proposé, et je dis : puisque cette branche du culte, c'est-à-dire les sacrifices, était un objet secondaire, et que les prières, les supplications, et semblables actes du culte, se rapprochent plus du but principal, et sont nécessaires pour l'atteindre, il a fait une grande distinction entre ces deux espèces d'actes. Ainsi la première, les sacrifices, quoiqu'ils doivent se faire en son nom, ne sont pas d'une obligation absolue, en tout lieu et en tout endroit. Partout on ne peut pas ériger un temple, et chacun ne peut pas fonctionner pour les sacrifices. Bien au contraire tout cela nous est interdit ; une seule maison fut instituée à l'endroit que Dieu choisira (Deut., ch. 12, v. 26) ; ailleurs on ne devait pas sacrifier : *garde-toi d'offrir des holocaustes en tout lieu*, etc. (id. v. 13) ; une seule famille devait y officier. Tout cela pour restreindre ce but du culte dont il ne devait rester que ce que sa sagesse ne voulut pas laisser négliger entièrement. Mais la prière et les supplications se font en tout lieu et par qui que ce soit. Il en est de même des *stisith*<sup>1</sup>, *mezouza*<sup>2</sup>, *tephiline*<sup>3</sup> (*phylactères*) et d'autres objets semblables du culte. Et c'est par les raisons que je t'ai fait connaître qu'on trouve souvent dans les prophètes des reproches faits aux hommes sur leur grand empressement à offrir des sacrifices. On leur explique que par eux-mêmes les sacrifices ne sont rien, que Dieu n'en a pas besoin. Samuel (I, ch. 15, v. 22) dit : *Dieu a-t-il le désir d'avoir des holocaustes et sacrifices aussi bien qu'à ce qu'on écoute sa voix ?* Isaïe (ch. 1, v. 11) dit : *à quoi bon pour moi la multitude de vos sacrifices ?* Jérémie (ch. 7, v. 22 et 23) dit : *je n'ai pas parlé à vos ancêtres et ne leur ai rien ordonné, en les faisant sortir d'Egypte, au sujet des holocaustes et des sacrifices, mais voilà ce que je leur ai ordonné : écoutez ma voix, je serai à vous un Dieu, et vous, vous serez à moi un peuple.* Ce passage a arrêté bien des personnes dont j'ai vu et entendu les discours. Comment, dit-on, Jérémie prétendit que Dieu ne nous a pas ordonné des holocaustes et des sacrifices, et pourtant la plupart des préceptes y sont relatifs ? Mais l'esprit du passage de Jérémie revient à ce que j'ai dit ; il

<sup>1</sup> Franges à attacher aux coins des vêtemens, Nomb., ch. 15, v. 38.

<sup>2</sup> Voir Deut., ch. 6, v. 8.

<sup>3</sup> Même endroit, ch. 6, v. 9.

est celui-ci : le premier but était que vous conçussiez et que vous n'adorassiez pas d'autre Dieu : *je serai votre Dieu et vous serez mon peuple*, et l'ordre d'offrir des sacrifices et de vous rendre au temple ne fut donné que pour atteindre ce but fondamental : c'est pour cela que j'ai transféré ces observances à mon nom pour que la trace de l'idolâtrie fût effacée, et que le principe de mon unité fût fermement établi ; mais vous, vous avez détruit le but, et vous vous êtes tenus au moyen ; c'est que vous avez douté de mon existence : *Ils ont nié l'Éternel, et dit : ce n'est pas lui* (Jérémie, ch. 5, v. 13) ; vous avez pratiqué un culte étranger, sacrifié à Baal, marché après d'autres dieux, et vous venez dans cette maison, etc. ; vous vous rendez toujours au temple de l'Éternel en offrant des sacrifices qui ne répondent plus au premier but.

J'ai sur ce passage d'autres idées encore et qui conduisent à la même opinion, c'est que l'Écriture et la tradition s'accordent à nous démontrer que les premiers préceptes qui nous furent donnés ne parlaient ni d'holocaustes ni de sacrifices. Et ne t'arrête pas au sacrifice de pâque en Égypte ; là il y avait motif patent, comme je l'expliquerai. D'ailleurs ce précepte fut donné en Égypte, et celui dont il s'agit dans ce verset de Jérémie concerne ce qui a été donné après la sortie d'Égypte. C'est pourquoi le verset en question dit expressément, *au jour où je vous ai fait sortir d'Égypte* ; car le premier précepte après la sortie d'Égypte est celui de Mara. Là il est dit : *si tu écoutes la voix de l'Éternel ton Dieu* (Ex., ch. 15, v. 26) ; là il lui fut donné un statut et un jugement (ibid. v. 25). De là la tradition vraie à Mara : j'ordonnai le schabbat et des jugemens, car le statut dont il s'agit, c'est le schabbath, et le droit ce sont les jugemens, l'expulsion de l'iniquité ; c'est l'intention première, comme nous avons dit, c'est-à-dire la croyance aux idées vraies : la création de l'univers (אֱלֹהִים הָעוֹלָם littéralement, *la nouveauté de l'univers*).

Tu sais déjà que l'objet fondamental de l'institution du schabbat est de corroborer et d'augmenter cette croyance essentielle, comme il est expliqué dans ce traité (voy. partie 2, ch. 31) ; outre ce but, purement intellectuel, il a encore celui d'éloigner les hommes du vice.

Tu vois donc que dans le premier principe il n'est pas question d'holocauste ni de sacrifice ; ils ne sont qu'une intention secondaire ; c'est là même ce que dit Jérémie ; c'est aussi ce qui est dit dans les Psaumes, en forme d'exhortation à la nation, ignorant alors l'intention première ; de telle sorte qu'elle ne faisait pas de différence entre elle et l'intention secondaire. Il dit donc : *Écoute, mon peuple, je veux parler. Israël, je veux témoigner contre toi ; Dieu, je suis ton Dieu, je ne te fais pas de remontrance à cause de tes sacrifices ; tes holocaustes sont devant moi toujours ; est-ce que j'accepte de la maison des taureaux, de ton bercail des boucs* (Psaume 20, v. 8) ? Et partout où se trouve ce genre de réclamation, l'intention est celle que j'ai indiquée ; médite beaucoup sur cet objet, et cherche à comprendre.

---

---

## DES ANIMAUX PROPRES AUX SACRIFICES,

ET DES DIVERSES ESPÈCES DE SACRIFICES ;

Traduit sur l'original grec de Philon

PAR L'AUTEUR DE LA NOTICE SUR LE CALENDRIER.

---

Des animaux destinés aux sacrifices, les uns restent attachés au sol, les autres traversent les airs. Négligeant tant d'innombrables espèces d'oiseaux, entre toutes, il (Moïse) en prit deux seulement, le pigeon, le plus doux des oiseaux volant en troupe, la tourterelle, la plus apprivoisable des espèces qui, par nature, vivent dans la solitude. Passant outre sur tant d'espèces d'animaux terrestres, de nombre pas facile à compter, il en choisit trois principales, le bœuf, le mouton et la chèvre ; car ces espèces sont les plus douces, les plus traitables. Les plus grands troupeaux d'entre elles sont menés par un conducteur, par un seul homme, et souvent par un petit enfant. Lorsqu'ils sont au pâturage, s'agit-il de retourner à l'étable, ils reviennent en ordre. Tant d'autres marques d'une extrême docilité sont des indices certains que ces animaux doivent se nourrir d'herbes et ne pas dévorer la chair ; qu'ils ne sont point armés d'ongles crochus, et que la série de leurs dents n'est pas continue. En effet, les dents ne germent pas dans toutes leurs alvéoles ; plusieurs en sont dépourvues. En outre, de tous les animaux, ils sont les plus utiles à la vie. Les vêtemens qui protègent le plus efficacement nos corps, c'est au mouton qu'on les doit ; le bœuf, labourant la terre, l'approprie aux semences ; et triturant les grains, les prépare pour servir d'alimens. Les poils de la chèvre, sa peau, tissus et cousus, fournissent des manteaux aux citoyens en voyage, surtout aux militaires, et à ceux que la nécessité oblige de travailler au grand air, hors de la cité. De plus, ces animaux devaient être intacts, endommagés dans aucune partie du corps, sans aucune tache, sans souillure. En cette matière, telles étaient les précautions non seulement pour ceux qui offraient les victimes, mais aussi pour les sacrificateurs, que les cohenime les plus experts, les plus éprouvés, visitaient l'animal partout le corps, depuis les extrémités des pieds, afin que le plus petit défaut ne puisse rester inaperçu sous le ventre, entre les cuisses. Ces soins extrêmes, cet examen recherché, n'avait point en vue les victimes, mais ceux qui les présentaient. On voulait leur enseigner, par symbole, qu'en approchant des autels, soit pour solliciter, soit pour rendre grâces, il ne fallait avoir dans l'âme ni vices, ni mauvaise passion ; qu'ils devaient s'efforcer de paraître sans aucune souillure, pour que Dieu ne se détourne pas en l'apercevant.

Comme certaines victimes sont pour toute la nation, ou, à dire vrai, pour tout le genre humain, et d'autres pour des particuliers désirant offrir des sacrifices, nous parlerons d'abord de celles qui intéressent le public.

Il règne dans cette sorte de sacrifices un ordre admirable. Ils sont quotidiens (תמיד), hebdomadaires (Ex., ch. 29, et Nomb, ch. 28), mensuels; il y en a pour les jours de jeûne et pour les trois fêtes principales (שלוש רגלים). La loi ordonne de sacrifier chaque jour deux agneaux, un le matin, et un autre le soir, pour rendre grâce des bienfaits du jour et de la nuit, que Dieu amène continuellement, sans interruption, sur la race des hommes.

Aux septièmes jours, le nombre des sacrifices est doublé; ajoutant égal à égal, honorant le jour hebdomadaire à l'égal de l'éternité, il est le jour natal de l'univers. Par là, on comprend la raison de la parfaite similitude établie, quant à la continuité, entre les victimes hebdomadaires et quotidiennes. Le législateur ordonne aussi de faire brûler des ingrédients d'une odeur exquise, deux fois par jour, au lever et au coucher du soleil, avant le sacrifice du matin, et avant le sacrifice du soir. Le sang des animaux rédimé de ce qu'il y a de matériel dans l'homme; les gaz odoriférans répondent à la partie de nous douée de raison, substance faite à l'instar de Dieu.

Aux septièmes jours, on plaçait des pains sur la table sacrée, égaux en nombre à ceux des mois de l'année, et partagés en deux groupes, symbole des deux équinoxes, car six mois séparent le printemps de l'automne; au printemps, les grains commencent à germer, et les fruits à se former sur l'arbre. Ceux-ci mûrissent en automne, et alors aussi revient le temps des semailles; c'est ainsi que la nature, parcourant des cycles perpétuels, distribue ses bienfaits à la race des hommes. Telle est la signification des pains arrangés en un couple de six. Ils nous rappellent aussi que la sobriété est des vertus la plus utile. Elle entretient la douceur, la simplicité, la frugalité, remparts les plus efficaces contre les atteintes de la cupidité et de l'intempérance, car au sectateur de la sagesse suffit l'alimentation du pain; elle entretient la santé du corps et de la raison, tandis que les mets délicats, les friandises recherchées par le sens du goût, le plus obtus, le plus grossièrement sensuel de tous les sens, procurent le plus souvent des maux incurables au corps et à l'âme.

On mettait sur la table, avec les pains, de l'encens et du sel; l'un montre, selon l'opinion des sages, qu'il n'y a pas d'ingrédients plus suaves que la frugalité et la sobriété. L'autre se rapporte à la perpétuité de toutes choses; car le sel conserve les objets sur lesquels il est répandu, et sert d'accompagnement à tous les alimens. Je sais combien tout cela doit paraître risible à ceux qui ne s'occupent que de banquets et de bonne chère, amateurs serviles de tables bien couvertes d'oiseaux, de poissons et de viandes de toute espèce, et qui, dans leurs rêves même, ne peuvent jouir d'une entière liberté. Ce sont des hommes de peu, pour ceux qui s'efforcent de coordonner la vie selon Dieu, d'une manière à devenir agréables à l'Être des êtres; qui ont appris à dédaigner les voluptés de la chair, et à trouver le plaisir et le bien-être dans la contemplation de la nature.

Après avoir prescrit ces dispositions, le législateur (Moïse) commence par distinguer les espèces de sacrifices. Il les partage en trois classes; savoir les holocaustes, les salutaires et les pénitentiaires. Chacun de ces sacrifices doit être exécuté exactement, ayant égard à ce qui convient à la piété et au dé-

corum. On découvre dans cette classification des sacrifices un ordre parfaitement adapté à son objet. En effet, si on recherche soigneusement les motifs qui portaient les anciens à faire soit des sacrifices, soit des prières, on en trouve deux principaux. Le premier seulement pour honorer Dieu, sans autre raison que la nécessité et la beauté de l'action en elle-même; le second motif, pour un but d'utilité, dans l'intérêt du donateur. Cette utilité est double, soit que nous demandions des faveurs, soit que nous cherchions à éviter des malheurs. Lorsque le sacrifice se rapporte uniquement à Dieu, d'après les prescriptions du législateur, il doit être consumé en toutes ses parties, totalement, afin que la cupidité humaine ne puisse rien y prétendre. Les sacrifices dans un intérêt personnel ayant deux buts, le législateur les a distingués de même; les uns, pour solliciter des bienfaits, sont nommés *salutaires*; les autres, pour repousser les maux qui nous menacent, sont désignés sous le nom de *pénitentiaires*. Ainsi l'holocauste est le seul sacrifice qui ait Dieu pour objet unique, sans autre vue que de remplir envers lui un devoir de culte; les deux autres genres de victimes regardent nos propres intérêts. Dans les salutaires, nous demandons la conservation et l'augmentation de notre bien être; et dans les pénitentiaires son rétablissement. Nous allons traiter des diverses dispositions légales relatives à ce genre de sacrifices, et nous commencerons par le plus distingué d'entre eux, et le plus distingué c'est l'holocauste.

Avant tout, dit le législateur, il faut choisir parmi les animaux purs un mâle, veau, agneau ou bouc. Que l'offrant, après avoir lavé ses mains, les pose sur la tête de la victime, et qu'alors un sacrificateur prenne la victime, et l'immole; qu'un autre, ayant reçu le sang dans un vase, le répande en cercle autour de l'autel, qu'il écorche la victime, qu'il coupe les membres en morceaux, et qu'on lave les intestins et les pieds, et qu'ensuite on réunisse sur l'autel de Dieu toutes les parties de l'animal sacré, de un devenu *multiple*, et de *multiple* redevenu *un*. Telle est l'ordonnance qui est énoncée dans la loi. Mais il y a là-dessous un autre sens énigmatique, ayant sa raison dans le symbole, car le symbole consiste à dire obscurément des choses claires, et d'une manière claire les choses obscures. D'abord l'holocauste doit être mâle; parce que le sexe mâle a la supériorité sur le sexe femelle, et qu'il est rapproché de la cause efficiente; le sexe féminin est imparfait, inférieur, comme étant plutôt patient qu'agissant. Or, l'âme est composée de deux parties constituantes; l'une rationnelle, l'autre irrationnelle; la partie rationnelle est du genre mâle, comme possédant la raison, l'entendement; la partie irrationnelle est du femelle, comme ayant en partage la faculté de sentir. L'entendement, élément pur, intègre, parfait en toute vertu, est supérieur à la sensation, comme l'homme à la femme, dans toute l'étendue du genre. Aussi cette victime (mâle) est-elle la plus sainte, la plus agréable devant Dieu.

L'imposition des mains sur la tête de la victime est un indice évident d'innocence, d'une vie non repréhensible, mais conforme aux lois de la nature, à ses prescriptions. Car d'abord Dieu exige de celui qui sacrifie un esprit droit, sanctifié par des maximes belles et utiles; et ensuite une vie formée de bonnes

actions, afin que, en imposant les mains, il puisse dire librement, avec une conscience pure : Ces mains-là n'ont pas accepté des présents pour l'injustice, ne sont pas souillées du sang de l'innocent, n'ont fait ni tort, ni injure, ni blessure, ni violence; n'ont aidé personne à commettre des actes honteux, coupables: mais ont prêté leur ministère à des actions belles et utiles, louées par les hommes honnêtes, sages et soumis aux lois.

Le sang est répandu en cercle autour de l'autel, parce que le cercle est la figure la plus parfaite, et pour qu'aucune partie de l'autel ne soit privée de cette libation psychique. Le sang, pour ainsi dire, est une libation de l'âme. Ce mouvement, en toute direction, sous forme circulaire, nous enseigne aussi figurativement que dans toutes nos actions, discours, conseils, nous devons chercher à nous rendre agréables à Dieu. La prescription de laver les intestins et les pieds est très-symbolique. Par le lavement des intestins, on montre qu'il faut purifier l'âme des passions, faire disparaître les taches qu'imprime l'ivresse, la débauche, les vices qui amènent tant de maux sur l'homme. La lotion des pieds nous commande de ne plus nous traîner terre à terre, mais de nous élever vers la région éthérée; car l'âme, qui aime Dieu en vérité, s'élance de la terre vers le ciel; prenant des ailes, planant dans les hauteurs, désirant errer en chœur avec le soleil, la lune, les astres, et cette milice, harmonie sacrée, arrangée, conduite de Dieu, dont l'empire inexpugnable, invincible, gouverne avec justice le tout et ses parties.

On interprète ordinairement ainsi le morcellement de la victime; il indique que l'unité est dans l'universalité, ou bien que tout est dans l'unité et sorti de l'unité; ce que les uns appellent le résultat suffisant; les autres, la fermentation, l'arrangement des quatre éléments, opposés les uns aux autres. Mais voici, selon moi, la conjecture qui atteint mieux le but. On a en vue de nous enseigner qu'il faut cultiver l'Être par excellence, non avec ignorance et déraison, mais, au contraire, avec science et raison.

Cette raison consiste à établir, entre les vertus divines et entre les puissances divines, des distinctions convenables. Par exemple, Dieu est bon, fondateur et générateur de tout, Providence pour tous ses ouvrages, conservateur, bienfaiteur, ayant la suprême béatitude, et doué pleinement de toute félicité; chacun de ces attributs est digne d'être célébré, soit qu'on le considère en lui-même ou qu'on le compare aux autres du même genre.

Il faut en dire autant des autres attributs. Ainsi dono, si tu veux louer Dieu au sujet de la formation du monde, alors rends grâce de la totalité de l'univers et de ses parties si admirablement constituées, comme si elles appartenaient à un être vivant parfait; rends grâce, dis-je, du ciel, du soleil, de la lune, des étoiles errantes et non errantes; pour la terre, avec ses plantes, ses animaux; pour la mer, avec ses fleuves, ses torrens, et ce qu'ils renferment; pour l'atmosphère avec ses composans; car l'hiver, l'été, le printemps et l'automne, saisons si utiles à la vie, sont des vicissitudes de l'atmosphère, conservatrices des existences sublunaires. De même, si ton intention est de louer Dieu au sujet des hommes, il faut considérer non seu-

lement le genre humain en général, mais ses espèces les plus considérables, telles que les hommes, les femmes, les Grecs, les barbares, habitans des îles ou du continent. Adresse-t-on des prières pour un individu? il ne faut pas s'attacher à des particularités, mais à des objets importans; d'abord à l'âme, au corps ensuite, à la raison, l'esprit, le sentiment. De telles prières sont dignes d'être écoutées de Dieu; voilà ce qu'il suffit de dire au sujet de la victime dite holocauste.

Maintenant, il nous faut considérer la victime salutaire. Dans celle-ci, il est indifférent que l'animal soit mâle ou femelle; mais trois parties doivent être offertes sur l'autel; la graisse, les lobes du foie et les deux reins; le reste est abandonné au banquet de l'offrant. Ne négligeons pas de rechercher pourquoi il est ordonné de sacrifier sur l'autel la région rénale de la victime. En réfléchissant souvent là-dessus, et scrutant avec soin, j'étais surpris de ce que la loi, au lieu d'exiger la graisse, les lobes du foie et les reins, n'ait pas ordonné le sacrifice du cœur et de la cervelle, deux viscères qui dominent et gouvernent tout l'animal, et je crois que plusieurs de ceux qui lisent les saintes écritures avec l'esprit, et non pas seulement avec les yeux, se font la même question; si, méditant le sujet, ils trouvent un motif probable, ils auront fait chose profitable à eux-mêmes et aux autres; sinon, qu'ils jugent si mon commentaire présente quelque vraisemblance; le voici: notre organe directeur est susceptible d'imprudence, d'injustice, de timidité, et de tous les autres vices; il a son siège dans les deux viscères déjà nommés, le cœur et le cerveau. La parole sainte a donc jugé convenable que sur l'autel de Dieu, où l'on doit trouver le rachat, la rémission des péchés et des iniquités, on n'ait pu offrir des réceptacles, dans l'un et l'autre desquels l'esprit affaibli penche vers l'impudence et l'injustice, et est détourné du chemin qui conduit à la vertu, et à tout ce qui est beau et bon. Il serait absurde de préparer, dans les sacrifices, non l'oubli, mais le souvenir des péchés; telles sont les raisons qui me paraissent avoir fait exclure du sacrifice le cœur et le cerveau. Quant aux parties admises, la raison en est évidente. La matière adipeuse fournit une grasse protection à tous les viscères. Elle les revêt, donne de l'embonpoint, et par la mollesse de son contact, elle leur devient d'une grande utilité.

Les reins, par l'intermède des prostates et des testicules, faisant office de bons voisins, aident, prêtent leur concours chaque fois que l'acte de la nature s'opère sans empêchemens purs.

Ce sont deux glandes sanguines qui secrètent des fluides purs.

Le lobe du foie, un des morceaux de chair du plus important des viscères, convertit les alimens en fluide sanguin, qui, transporté vers le cœur, se distribue par les veines à toutes les parties du corps.

L'estomac, placé sous le pharynx, lubrifié, reçoit, élabore les alimens auparavant brisés sous les dents.

L'abdomen, situé au-dessous de l'œsophage, remplit une seconde fonction, assignée par la nature, et secrète le chyle.

Deux vaisseaux canaliformes naissent de l'estomac; l'un sert à l'acte de

la digestion <sup>1</sup>, et l'autre opère l'hématose. Le tube digestif secrète dans la vésicule du fiel toutes les substances d'une décoction pénible et laborieuse. L'autre tube <sup>2</sup>, à l'aide de sa chaleur, transmute ce qui est pur et convenable en sang vital, qui, chassé vers le cœur, se répand par les veines, comme il a été dit, dans toutes les régions, et nourrit le corps.

Outre ceci, il convient aussi de prendre en considération la nature supérieure, l'aspect poli du foie, qui brille à l'instar d'un miroir. Lorsque l'esprit, quittant les soucis du jour, se repose dans le sommeil, et, libre des entraves de ses sensations matérielles, commence à réfléchir sur lui-même, à contempler sa pure intelligence, alors il se regarde dans le foie comme dans une glace; il aperçoit, avec pureté, chaque idée, et inspecte successivement toutes ces images, et pour éviter la honte, repousse les unes, choisit les autres, et, se complaisant à toutes ces imaginations, prédit par les songes les choses à venir.

Dans les sacrifices salutaires il est permis de consommer la chair des victimes pendant deux jours seulement; on n'en doit rien laisser pour le troisième jour, disposition motivée sur plusieurs raisons. La première, qui concerne ce qu'on apporte sur la table sainte, doit avoir un temps limité, et se faire promptement; les chairs et les condiments étant sujets à la putréfaction. La seconde raison est pour qu'on n'économise pas sur ces victimes, et qu'on en abandonne une partie aux indigens; car elles n'appartiennent plus à ceux qui les ont offertes, mais à celui qui les a acceptées. Comme il est bienfaisant, généreux, il proclame que la propriété de l'autel est commune; il appelle les maîtres du sacrifice au repas, ne voulant pas qu'ils aient donné un banquet; ce sont des supplians et non des invitans. Lui seul invite, et il ne convient pas de dissimuler l'auteur de la libéralité, en préférant à la générosité une vile et sordide avarice.

La dernière raison est que les sacrifices salutaires ont deux objets en vue, le corps et l'âme; à chacun est assigné son jour; il paraît convenable de fixer le même temps à chaque partie de la vie; mais le premier jour est consacré aux souvenirs de la nourriture de l'âme, le second à la santé du corps. Comme il ne reste pas un troisième objet de salut à solliciter, le législateur a défendu qu'on fasse usage de sacrifice au troisième jour, et ordonné que, si par ignorance ou oubli il en restait quelque chose, de l'anéantir de suite. Celui qui en goûte seulement, le législateur le déclare coupable, et l'interpelle ainsi : O homme ridicule, penses-tu avoir offert un sacrifice? non, tu n'as rien sacrifié. Je ne me soucie point de cette chair profane, souillée, impure, que tu as préparée, ô homme vorace, n'ayant pas même de ce qu'on nomme sacrifice ombre de sentiment.

Les sacrifices dits *des louanges* (תודה), sont de même genre que les sacrifices salutaires. Voici à quelle occasion ils sont offerts. Lorsqu'un homme n'éprouve aucune adversité, ni dans son intérieur, ni au dehors, mais jouit d'une vie sans trouble, tranquille, n'éprouve que des sentiments de bien être, de félicité, sans perte, sans affaires, remontant le long fleuve de la vie en

<sup>1</sup> Le canal cystique.

<sup>2</sup> Le canal thoracique.

paix, avec sécurité, le vent d'une fortune prospère soufflant toujours en poupe; de toute nécessité, c'est au pilote suprême, à Dieu, qu'il doit un bonheur si continu, non altéré par aucune calamité. Le dispensateur de tant de biens mérite en retour des hymnes, des remerciemens, des sacrifices et autres actions de grâces, et tout est compris sous le nom de louanges (תודה), la victime doit être consommée le jour même et non pendant deux jours; comme un sacrifice salutaire. Ceux qui ont obtenu promptement des bienfaits à souhait doivent s'empressez aussi d'apporter sans délai un échange (de reconnaissance).

*Sacrifices de péché.* Ils varient selon les personnes et les victimes.

Les personnes comprennent le premier pontife, toute la nation, les chefs et les particuliers; les victimes sont le veau, le bouc, la chèvre et l'agneau; ici on offre aussi des femelles, et elles sont obligatoires pour ceux qui, ayant péché volontairement ou involontairement, prennent des résolutions meilleures, se repentent des fautes commises, veulent désormais mener une vie inoffensive.

Le grand pontife et le peuple sont purifiés par la même espèce de victime: pour l'un et l'autre, la loi désigne un veau; au prince, on accorde le bouc, victime de moindre importance, mais toujours mâle; au particulier, encore moins: la victime doit être femelle et non mâle. Dans les sacrifices, il convient de préférer le prince au particulier, et le peuple au prince; car le tout doit toujours l'emporter sur la partie. Quant au premier pontife, dans les purifications, et pour l'obtention de la rémission des péchés, on l'a jugé digne d'être placé de niveau avec la nation. Cette égalité d'honneur n'est pas accordée à sa personne, mais au ministre de la nation, présentant des actions de grâce, des sacrifices, des victimes, qui appartiennent à tous.

L'ordonnance relative à ce genre de sacrifice est remarquable, admirable. Si, dit le législateur, le pontife pêche involontairement, et il ajoute de suite, *pour faire pécher le peuple*<sup>1</sup>, enseignant par là indirectement qu'un pontife ne participe pas aux péchés; si jamais il trébuche, il nous apprend que la faute ne vient pas de lui-même, mais à cause de tout le peuple; que le mal n'est pas incurable; qu'au contraire, le remède peut être facilement appliqué, car il ordonne au pontife, dès que le veau est égorgé, d'asperger sept fois du sang avec son doigt contre le voile extérieur, tendu devant l'endroit où l'on conserve les vases sacrés<sup>2</sup>; d'oindre et de graisser les quatre coins de l'autel aux fumigations (il était quadrangulaire), et de jeter le restant du sang à la base de l'autel, qui est à l'air en plein vent. Ensuite il offre la graisse, le lobe du foie, les deux reins, trois offrandes comme pour le sacrifice salutaire. Le dos, la peau, le reste du corps, de la tête aux pieds, avec les intestins, sont portés au dehors pour être brûlés dans un endroit<sup>3</sup>, où l'on a coutume de rassembler les cendres provenant des victimes.

Le même rit s'observe pour l'expiation de tout le peuple.

Si l'un des princes pêche, il exécute un bouc, comme il a été dit; mais un

<sup>1</sup> Lévit., ch. 4, v. 3 (לאשמת העם)

<sup>2</sup> Ibid., v. 4.

<sup>3</sup> Ibid., v. 12.

particulier offre une chèvre ou une brebis, on immole une victime mâle pour le priné, et une femelle pour le particulier; les autres prescriptions sont les mêmes pour les deux; on enduit de sang les cornes de l'autel en plein air, et l'on offre la graisse, le lobe du foie et les deux reins. Mais le reste de la victime appartient aux sacerdotes.

Les péchés sont de deux espèces, ou contre les personnes, ou contre les choses sacrées ou consacrées. Jusqu'ici il a été question des péchés contre les personnes, et commis involontairement. Lorsqu'il s'agit des péchés contre les objets consacrés, la loi ordonne d'abord d'offrir un bélier, et ensuite de payer l'équivalent du dommage, et le cinquième en sus<sup>1</sup>. Voilà ce qui est prescrit pour les fautes involontaires; viennent ensuite les fautes préméditées. Si quelqu'un ment, dit la loi, en affaire de société, en matière de dépôt confié, d'objets enlevés ou perdus; et, dissimulant sa dépravation, prête le serment à lui imposé, croyant ainsi échapper à la réprobation publique; si ensuite il devient son propre accusateur, si intérieurement sa conscience l'incrimine, lui reproche sa dénégation, son parjure; s'il confesse lui-même d'avoir commis une injustice, et réclame le pardon; alors la loi ordonne d'accorder amnistie à celui qui prouve la sincérité de sa pénitence, non par des promesses, mais par des actions, en rendant le dépôt, le larcin ou l'objet tronqué; en général, tout ce qu'il a usurpé sur autrui, et ajoutant le cinquième en sus pour la consolation du propriétaire lésé. Après l'avoir ainsi satisfait, la loi exige que le pénitent aille dans le temple, et sollicite son pardon et la rémission de ses péchés; qu'il y amène un défenseur, jamais dédaigné, qu'il invoque la pitié pour une âme qui vient d'échapper à une grande calamité, à une maladie presque mortelle, pour retourner à l'état d'une entière santé; il immole un bélier, et on suit le même rit que pour le sacrifice offert au sujet des prévarications involontaires contre les choses saintes. La loi assimile les délits, même involontaires, contre les choses saintes, aux délits volontaires contre les hommes, par respect pour les choses saintes; mais pour que le parjure échappe à la peine, il faut qu'il se corrige et devienne meilleur.

Il faut d'ailleurs observer que dans le sacrifice pénitentiaire on offre les mêmes parties de la victime que dans les sacrifices salutaires; savoir, le lobe du foie, la graisse et les reins; car le repentir est aussi en quelque sorte une salvation, puisqu'on est délivré d'un vice de l'âme, plus pénible à supporter qu'une affection du corps.

Les autres parties de la victime sont partagées pour être consommées comme dans le sacrifice salutaire, avec une différence dans les lieux, le temps et les personnes. Car le lieu du repas est le temple; le temps, un jour et non deux jours, les personnes les sacerdotes, mais pas tous ceux qui leur appartiennent, seulement les hommes. Il n'est pas permis d'emporter rien de la victime hors du temple; par là, on veut empêcher qu'on ne reproche au pénitent sa première faute, qu'elle ne soit répandue par les sots amateurs du bruit et du scandale; par ces langues sans frein, qui aiment à divulguer la honte et le

<sup>1</sup> Lévit., ch. 5, v. 15.

blâme d'autrui. Il convient donc que tout se passe dans l'intérieur du temple, où l'expiation a lieu.

On prescrit que la victime soit consommée seulement par les sacerdotes, pour plusieurs raisons. Premièrement, pour honorer celui qui offre, car la dignité des convives est l'ornement de l'hôte; secondement, pour que les repentans croient avec une confiance plus ferme que Dieu leur est devenu propice; troisièmement, on sait qu'un sacrificateur ne peut remplir ses fonctions que lorsqu'il est entièrement sain, et qu'il n'a pas le plus petit défaut corporel. Par là, on avertit ceux qui quittent le chemin du vice, à imiter la pureté des sacerdotes, qui n'ont pas dédaigné de se nourrir des oblations offertes par ces pénitens.

Le sacrifice pénitentiel doit être consommé dans un seul jour. S'agit-il de pécher, il convient d'aller avec lenteur, de différer, de toujours remettre; mais pour bien faire, on ne saurait mettre trop d'empressement, trop de hâte.

Dans le sacrifice de pénitence offert pour le suprême pontife ou pour le peuple, comme j'ai déjà dit, rien ne doit servir; tout doit être consumé sur les cendres sacrées; car personne n'est au-dessus du suprême pontife ni du peuple. Il n'y a point d'intercesseur pour leurs péchés; on brûle tout par le feu, à l'instar de l'holocauste, pour honorer les offrans. Ce n'est pas que les sacrifices prennent qualité de la dignité des personnages; mais souvent les erreurs des hommes éminens en vertu et en vraie sainteté valent autant que ce qu'on appelle la rectitude des autres. De même qu'un sol vigoureux, profond, survienne une récolte fâcheuse, rapporte toutefois plus de fruits qu'un terrain naturellement maigre, de même les efforts des hommes probes et pieux pour ce qui est beau et bon, pour rester quelquefois stériles, sont plus méritoires que les succès qu'obtiennent les gens vulgaires, par hasard et sans intention.

Après avoir ainsi établi spécialement trois sortes de sacrifices, l'holocauste, le salutaire et le pénitentiel, le législateur en a subordonné un à chacun des trois, pour montrer qu'ils forment tous un seul genre, une seule famille. On a donné le nom de *grand vœu* (נדב) à cette réunion de tous les sacrifices: nous allons dire d'où vient ce nom. S'il arrive que quelqu'un ait offert les prémices de tout ce qui compose son avoir, froment, orge, huile, vin, élite de fruits; s'il a donné les premiers-nés, sacrifié les animaux purs, et racheté les impurs au taux convenable, n'ayant plus aucune matière à exercer sa piété, il dédie et consacre sa propre personne, et manifeste ainsi une piété, une sainteté au-delà de toute expression. C'est pour cette raison que cette consécration a été nommée le *grand vœu*; car il n'existe pas de bien plus grand qu'on puisse céder et aliéner que la *personnalité*. Voilà ce qui est prescrit à celui qui fait ce vœu. Premièrement, il ne doit pas faire usage du vin, ni de rien de ce qui provient de la vigne, ni boire aucune boisson enivrante, pouvant troubler la raison. En tout temps, il doit toujours se considérer comme exerçant la sacrificature; car on sait que ceux qui exécutent les sacrifices doivent s'abstenir de boisson enivrante, et éteindre la soif avec de l'eau. Le jour

de consécration étant arrivé, il lui est ordonné, pour accomplir son vœu, d'offrir trois victimes; un agneau, une brebis, un bélier; le premier *holocauste*, le second *pénitentiaire*, le troisième *salutaire*. Il offre un holocauste pour manifester qu'il ne consacre pas seulement tout ce qu'il possède, mais qu'il donne en entier au Dieu sauveur tout son individu. La victime du péché montre que, quelque parfait qu'il soit devenu, étant homme il ne peut pas échapper au péché. La victime du salut indique qu'il assigne Dieu, être sauveur, et les puissances qui en proviennent, comme cause de la santé, et non les médecins. Ceux-ci, nés mortels, ne savent pas se procurer une santé convenable à eux-mêmes; ils ne sauvent pas tous, et pas toujours leurs propres personnes : quelquefois même ils nuisent, parce que le pouvoir dépend d'un autre, et des puissantes propriétés des médicamens.

Les trois victimes pour des sacrifices différens ne sont pas d'un genre différent, mais d'un même genre; savoir le bélier, l'agneau et la brebis. Cette disposition me paraît admirable; elle indique, comme on vient de le dire, que les trois idées des sacrifices sont *sœurs*; l'une sert au pénitent à recouvrer la santé du corps; l'autre celle de l'âme. A l'aide de l'une et de l'autre santé, il doit s'empresse de s'offrir en entier, totalement, ce dont l'holocauste est le symbole. Devant ainsi se sacrifier lui-même, et l'autel ne pouvant être souillé de sang humain, il fallait choisir une partie du corps qui n'occasionnât ni amputation, ni blessure, ni douleur. Le corps étant considéré comme un arbre, on en élague les branches inutiles; en conséquence, l'offrant est tenu de faire couper ses cheveux, et on les jette dans le feu qui sert à faire cuire les chairs des victimes salutaires, afin que l'homme dévoué, ne pouvant être offert sur l'autel, au moins une partie serve à alimenter la flamme du feu sacré.

Tels sont les sacrifices des particuliers; les sacerdotes sont aussi tenus de porter les prémices sur l'autel, afin qu'à raison des fonctions qu'ils remplissent, ils ne pensent pas jouir d'une immunité. Ils offrent ce qui convient à des sacerdotes, non des chairs sanglantes, mais ce qu'il y a de plus pur dans les alimens de l'homme; la fleur de farine, de froment. Ce sacrifice est perpétuel; chaque jour un dixième de mesure sacrée; une moitié est offerte le matin, et l'autre le soir; le tout doit être préparé à l'huile; cependant rien ne doit être pris en aliment, car l'*oracle* ordonne que toute oblation d'un sacerdote doit être consumée par le feu; rien ne doit être conservé pour l'usage. Jusqu'ici nous avons traité des victimes; maintenant nous allons parler de ceux qui les offrent.

---

---

# DE LA LÈPRE , ET DE L'ÉLÉPHANTIASIS.

Par M. le baron Larrey <sup>1</sup>.

---

Les médecins qui ont écrit sur la lèpre et l'éléphantiasis, tels qu'Hippocrate, Galien, Arétée, Archigène Aétius, Soranus et Oribase, ne s'accordent point sur le caractère propre de ces maladies, et sur les différences qui existent entre elles.

Je ne rapporterai point l'opinion particulière de ces auteurs; cela m'écarterait nécessairement du but que je dois me proposer, celui de décrire ces maladies, telles que je les ai observées en Égypte. Je ne parlerai pas non plus de quelques maladies vues en Europe, ou dans d'autres climats étrangers à celui de l'Égypte, auxquelles on a cru trouver le même caractère que présentent la lèpre et l'éléphantiasis : car, d'après les remarques que j'ai faites, je regarde celles-ci comme des maladies propres aux climats chauds, et particulièrement à l'Égypte; ou du moins, si elles sont transplantées dans d'autres contrées, elles dégèrent et prennent un aspect différent.

L'expérience m'a également appris que la lèpre différait de l'éléphantiasis, quoique les maladies offrent des symptômes communs; c'est d'après ces principes que j'en exposerai le tableau séparément.

## DE LA LÈPRE.

La lèpre des Égyptiens n'attaque que les enveloppes extérieures du corps, surtout le système dermoïde; elle s'annonce par des douleurs vagues dans les membres, par la difficulté de marcher, par une faiblesse et une lassitude générales. Le malade tombe dans une mélancolie profonde. Bientôt il se déclare de petites pustules bleuâtres, rugueuses à leur sommet, et rassemblées par plaques plus ou moins larges, elles se manifestent ordinairement au visage et aux extrémités, rarement à la poitrine et au bas-ventre : les fesses, et les articulations du genou, en sont le plus affectées. Ces plaques pustuleuses se dessèchent à l'extérieur et fournissent des croûtes noirâtres, de dessous lesquelles découle une humeur séreuse jaunâtre, et d'une odeur fétide : l'haleine du malade donne la même odeur. Le pouls est faible, l'urine est abondante et terreuse. A ces premiers symptômes, si la maladie fait des progrès, se joint une légère difficulté de respirer. Le visage prend une teinte bronzée; la peau de la surface du corps devient inégale, rugueuse et imper-

<sup>1</sup> Description de l'Égypte, état moderne, tome 1, p. 492, in-fol.

spirable; elle perd sa sensibilité dans les points des éruptions dont nous avons parlé; les lèvres s'épaississent, les narines se dilatent, affaissent le nez; et le mucus nasal devient fluide et ichoreux. Les larmes sont âcres, ulcèrent le bord libre des paupières, et s'épanchent souvent sur les joues. Le sujet maigrit à vue d'œil. Les éruptions pustuleuses augmentent progressivement et deviennent plus noirâtres; quelquefois elles s'étendent au loin en se réunissant. Ces croûtes lépreuses ne causent point de prurit, comme les dartres, avec lesquelles elles ont quelques rapports. Il y a douleur dans l'épaisseur des membres, surtout dans les os et les articulations. Le malade peut rester des années entières dans cet état, ou finir sa carrière en peu de temps. Dans le dernier cas, les petits ulcères cachés par ces pustules ou croûtes lépreuses s'agrandissent, attaquent le tissu cellulaire, dont les points correspondans aux croûtes sont lardacés et tuberculeux. Les parties de la peau qui sont affectées acquièrent de l'épaisseur et perdent totalement la sensibilité; en sorte que des lambeaux du derme tombent en mortification, et qu'on les coupe sans faire éprouver de douleurs. La fièvre hectique s'empare du malade; il tombe dans le marasme, et s'éteint insensiblement. Quelquefois les ulcères attaquent les articulations assez profondément pour en détruire les ligamens, et opérer ainsi la nécrose et la chute des membres.

J'ai vu au grand Caire plusieurs lépreux qui se tenaient isolés du reste de la société, et dont la lèpre m'a présenté tous les symptômes que je viens de tracer. Plusieurs soldats de l'armée l'ont contractée ou l'ont acquise par les mêmes causes qui, sans doute, la produisent chez les Égyptiens. Les symptômes de cette maladie étaient d'ailleurs les mêmes dans ces deux classes d'individus. Elle offre quelques différences, qui ne sont relatives qu'au siège des pustules, à leur étendue et à leur caractère: quant à la couleur et à la forme, elles sont constamment les mêmes. L'affection générale est plus ou moins forte, selon l'idiosyncrasie du sujet, et plusieurs autres circonstances particulières. Cette maladie m'a paru contagieuse, lorsque les ulcères sont profonds et étendus, et que le sujet est déjà affaibli. Dans ce cas, il s'exhale de ces ulcères et de toute la surface du corps une odeur nauséabonde et fétide qu'on ne peut respirer quelques minutes sans être incommodé. Les vêtemens et le linge qui ont servi aux lépreux paraissent s'imprégner d'une substance délétère propre à développer le même vice chez un individu qui porterait ces vêtemens, et qui serait d'ailleurs disposé à son absorption. La connaissance de ces faits, et l'avis que donnent les anciens médecins arabes de faire isoler les lépreux, m'engagèrent à traiter séparément dans nos hôpitaux les soldats de l'armée qui furent atteints de la lèpre. Cependant, les circonstances ne m'ayant pas toujours permis de faire complètement isoler ces malades, j'ai vu des personnes qui l'ont contractée d'après les communications plus ou moins rapprochées: ainsi pendant le siège d'Alexandrie, donnant mes soins à un officier de la 25<sup>e</sup> demi-brigade, pour une lèpre bien caractérisée qui l'avait retenu six mois à l'hôpital, je remarquai qu'un

autre officier, duquel il était encore assez éloigné, quoique dans la même salle, mais avec qui il avait des communications fréquentes, fut affecté, quelque temps après, de la même maladie. Elle se manifesta d'abord sur la cicatrice d'une plaie d'amputation, au bras gauche, par une croûte épaisse, jaunâtre, sillonnée de gerçures profondes, d'où décollait une lueur ichoreuse et fétide. La circonférence du moignon prit une couleur bleuâtre, et devint insensible; le reste du membre se tuméfia, se durcit, et la peau participait de cette teinte bleuâtre. Il se déclara ensuite des pustules lépreuses dans différentes parties du corps, principalement aux coudes, aux jambes et au visage. Les moindres mouvemens faisaient éprouver au malade des douleurs violentes dans les extrémités : sa figure devint hideuse, sa peau sèche et rugueuse. Il mangeait peu, et il avait le goût dépravé; ses forces s'affaiblirent, la maigreur parvint au dernier degré; et il finit sa carrière après avoir passé les derniers jours de sa vie dans un état affreux d'inquiétude, de malaise, et une sorte d'anxiété difficile à décrire. Cet officier, d'après son aveu, n'avait jamais eu de maux vénériens, ni aucune éruption dartreuse. Son régime avait été assez régulier, et bien meilleur que celui du soldat. La plaie du moignon n'avait été dérangée par aucun incident, jusqu'au moment où la cicatrice allait se terminer, et où la lèpre se déclara. Je suis donc porté à croire qu'elle n'a eu lieu que par contagion.

L'invasion subite qui s'est faite de cette maladie chez un guide à pied, Charles Fourrat, dont je rapporterai plus bas l'observation, me paraît un exemple incontestable des effets de cette contagion. J'ajouterai ensuite à ces faits l'assertion de la plupart des anciens médecins juifs ou arabes, et celle des médecins égyptiens d'aujourd'hui. Je n'ai point vu la lèpre compliquée de l'éléphantiasis, que je crois être, comme je l'ai déjà dit, une maladie différente. Voici ce que m'offrit l'ouverture cadavérique de l'officier cité plus haut. Le foie était dur, plus volumineux que dans l'état ordinaire, et d'un brun foncé. La vésicule du fiel contenait très-peu d'une bile épaisse et de couleur vert-bouteille foncé. La rate était plus grosse que dans l'état naturel, et squirreuse. Les autres viscères du ventre étaient décolorés et dans une laxité considérable, les glandes mésentériques engorgées, les intestins grêles parsemés de tubercules durs et plâtreux, le tissu cellulaire était presque nul, jaunâtre, et rempli de tubercules blanchâtres, durs, et en rapport avec les ulcères; la peau dure comme du parchemin, et sans élasticité.

Les maladies vénériennes dégénérées, ou les affections dartreuses, semblent être des causes prédisposantes de la lèpre. Quelques-uns de nos soldats, après avoir subi plusieurs traitemens anti-vénéériens, ayant eu pour symptômes syphilitiques des pustules cutanées très-rebelles, guéris selon toutes les apparences, ont été affectés, par la suite, d'éruptions lépreuses bien prononcées, et qui ont cédé cependant au traitement exposé plus bas.

On peut regarder aussi comme des causes secondaires de cette maladie, l'usage des viandes salées, du poisson salé et des oignons, que le peuple mange en grande quantité dans ce pays; celui des viandes de porc ou de

sanglier même, quoique non salées : car nous avons vu que tous les Français qui s'en sont nourris pendant quelque temps en ont été incommodés. Un très-grand nombre a été attaqué d'éruptions lépreuses, qui se manifestaient à la face, surtout au nez, dont la forme devenait hideuse. Il s'en déclarait ensuite aux extrémités supérieures et inférieures, et successivement sur toute la surface du corps. Sans doute que la chair de ces porcs, nourris autrement que les pores ne le sont en Europe, recèle des principes malfaisans ; ce qui le prouve, c'est qu'exposée aux fortes chaleurs du climat d'Égypte, elle se décompose promptement. Sans nous livrer à d'autres conjectures, il est de fait que cette viande est insalubre ; et c'est probablement d'après l'expérience que le législateur des Juifs et celui des Musulmans en ont proscrit l'usage par un article de leurs lois. A ces causes il faut ajouter la malpropreté du peuple égyptien ; l'impression, en quelque sorte vénéneuse, que la classe la plus pauvre reçoit d'une infinité de corps étrangers, en couchant presque nue sur la terre, pendant l'été ; enfin l'intempérie des saisons, qui agit avec plus ou moins de force sur ces individus : voilà pourquoi les gens riches, qui se tiennent très-propres, et peuvent se mettre à l'abri de ces vicissitudes, sont exempts de la lèpre, à moins qu'ils ne la prennent par contagion ; ce qui arrive rarement, parce qu'ils usent des plus grandes précautions pour s'en garantir.

Je n'ai vu mourir d'autre lépreux que l'officier dont j'ai déjà parlé : mais je pense, avec Arétée et Avicenne, que la lèpre est très-grave, si elle n'est mortelle, lorsqu'elle est parvenue à son plus haut degré ; elle est d'ailleurs, dans tous les cas, très-fâcheuse et opiniâtre ; elle exige les plus grands soins et un traitement fort long.

Le traitement de la lèpre a varié autant qu'il y a eu de médecins qui s'en sont occupés. La pratique nous a appris que les préparations mercurielles, préconisées par quelques-uns, ont exaspéré les accidens, même chez les malades qui avaient eu des symptômes de syphilis, quoiqu'elle dispose quelquefois à la lèpre, tant il est vrai qu'une maladie dégénérée change absolument de nature, et ne se guérit que par des remèdes très-souvent différens de ceux qui sont regardés comme spécifiques contre la maladie première. Effectivement, nous avons guéri un grand nombre de maladies vénériennes dégénérées, par l'usage seul des amers, du quinquina, de l'opium, du camphre, et d'autres toniques. La lèpre, que je regarde comme une maladie asthénique, mais d'un genre particulier, exige un traitement analogue.

Pour bien déterminer ce traitement, et l'exposer avec méthode, je considérerai la lèpre sous quatre états différens. Dans le premier état, il y a turgescence humorale, et l'éruption commence. Dans le second, celle-ci est complète ; les forces s'affaiblissent. Dans le troisième, les pustules se couvrent de croûtes d'un jaune noirâtre, et les parties malades sont privées de sensibilité. Dans le quatrième, les croûtes tombent, leur chute met à découvert des ulcères fongueux, d'un rouge violet, accompagnés de cuissons profondes, et d'où découle une sanie fétide et jaunâtre.

Il y a prostration de forces, marasme, fièvre lente, et quelquefois colliquative. Dans le premier état, quelques sangsues à la marge de l'anus, lorsqu'il y a embarras dans le système veineux du bas-ventre, produisent un dégorge-ment salutaire. Nous avons suppléé aux sangsues ordinaires, dont on était privé en Égypte, par les ventouses scarifiées, appliquées dans cette région où aux lyphocondres. Ce moyen, dont je n'ai eu qu'à me louer, est préférable à la saignée ordinaire, qui, en général, n'est pas indiquée dans les climats chauds, surtout en Égypte, et particulièrement pour la lèpre.

Une secousse donnée à l'estomac, à l'aide d'un vomitif, facilite l'action des autres remèdes. On lui fait succéder quelques purgatifs doux. On met ensuite le malade à l'usage des bains tièdes, des lavemens émolliens, des boissons amères et apéritives, telles que le petit-lait coupé avec la fumeterre, une infusion d'espèces amères dans le jour, une potion camphrée et anti-spasmodique la nuit. Le régime doit être doux et humectant, composé principalement de laitage, et tiré du règne végétal. Tels sont les moyens qui conviennent dans les premiers temps, et c'est par leur emploi que nous avons arrêté les progrès de cette maladie chez plusieurs de nos soldats qui en étaient atteints. On applique sur les éruptions un peu de pommade adoucissante, telle que le cérat safrané. Dans le second état, il faut donner plus de force aux amers, et y ajouter les racines de patience et de bardane. Le sulfure rouge d'antimoine, combiné avec l'extrait de fumeterre et le muriate de mercure doux, des bols de camphre, et l'opium le soir, à petite dose, ont produit de bons effets.

Lorsqu'on ne voit le malade que dans le deuxième état, il faut faire précéder ces remèdes de quelques purgatifs légers, de deux ou trois bains tièdes pour ramollir la peau et les pustules : un plus grand nombre de bains diminuerait ou détruirait l'effet des médicaments. On continue l'usage de la pommade précitée.

Dans les troisième et quatrième états, on ajoute aux remèdes déjà proposés le sirop diaphorétique, mêlé aux cinq racines apéritives, et le quinquina; on en augmente la dose graduellement, ainsi que celle de l'opium et du camphre. Le régime doit être stomachique et stimulant. Il faut que le malade use de bon vin, mais en petite quantité; de café mokhâ sucré; qu'il s'abstienne des viandes indigestes, et mette très-peu de sel dans ses aliments. Il faut qu'il respire, autant que possible, un air pur, et qu'il prenne modérément de l'exercice. Enfin on lui fait de fréquentes lotions avec du vinaigre et de l'eau chaude, sur toute l'habitude du corps; on fumige souvent son lit et son appartement avec de fort vinaigre; ce traitement doit être continué avec les modifications relatives assez long-temps pour qu'on en obtienne des résultats avantageux.

Lorsque le vice général est détruit, ou considérablement affaibli, ce que l'on reconnaîtra par la diminution des symptômes, on enlèvera les croûtes lépreuses à l'aide des ciseaux ou bistouri, si la nature n'en a point opéré la chute. On coupera même la peau désorganisée, et on l'emportera en totalité.

Cette extirpation se fait sans douleur ; elle est accompagnée d'une légère effusion de sang noirâtre. On applique immédiatement, dans les ulcères qui en résultent, le cautère actuel, dont on réitère l'application les jours suivans, jusqu'à ce que les parties subjacentes aient repris la vie et le ressort qu'elles avaient perdus.

Les forces et les fonctions du malade se rétablissent de jour en jour ; les ulcères se détergent et se cicatrisent, et il reprend de l'embonpoint. Nous avons remarqué que les cicatrices restent bleuâtres et deviennent douloureuses lorsque l'atmosphère est humide ; c'est le cas de les fortifier par des lotions aromatiques. L'individu éprouve, ou aux mêmes époques, des douleurs dans les membres à légères infirmités près. Ce traitement long-temps continué nous a fait obtenir la guérison complète de tous ceux qui ont été atteints de la lèpre, à l'exception de l'officier amputé.

Les pansemens journaliers se font avec une dissolution dans suffisante quantité d'eau, d'oxide de cuivre, d'alumine, et d'un peu d'acide sulfurique <sup>2</sup>.

#### DE L'ÉLÉPHANTIASIS.

L'éléphantiasis paraît tenir du caractère des maladies lymphatiques : il attaque la peau, le tissu cellulaire des extrémités inférieures, et donne à ces membres un volume monstrueux et une forme si hideuse, qu'on les a comparés aux pieds de l'éléphant ; de là vient, selon les auteurs, le mot *éléphantiasis* (voyez Avicenne). Cette maladie diffère de la lèpre sous beaucoup de rapports ; cependant, comme la lèpre, elle commence par une lassitude générale, une faiblesse dans les extrémités inférieures, une difficulté dans les mouvemens de ces parties. La plante des pieds est très-sensible ; et à la moindre marche, le malade ressent des douleurs dans le trajet des os. Il est frappé de dégoût, de malaise ; le visage se décolore, les lèvres s'épaississent, et les gencives deviennent pâles.

Les pieds et les jambes grossissent par l'engorgement des membranes, du tissu cellulaire et de la peau ; la jambe et le pied se couvrent de petits boutons miliaires séparés, d'un rouge violet. Ces boutons s'ulcèrent, et les ulcères ou gerçures se couvrent de croûtes jaunâtres épaisses et inégales. L'humeur qui découle de ces gerçures ou ulcères présente le même caractère que celle qui découle des pustules lépreuses. La peau de la jambe devient marbrée par le grand nombre de veines variqueuses qui se développent dans son tissu. Les extrémités perdent de leur sensibilité, grossissent graduellement et acquièrent, en proportion de leur accroissement, beaucoup de densité ; car en les comprimant on éprouve de la résistance ; l'impression du doigt n'y reste pas, comme dans l'œdématie, de laquelle l'éléphantiasis diffère encore par la sensibilité qui se conserve dans cette première affection, et qu'on reconnaît aux douleurs assez vives dont se plaint le malade, si l'on pique et si l'on irrite les parties altérées. La chaleur animale, loin de diminuer, augmente suivant les progrès de l'éléphantiasis, au point de devenir très-incommode.

<sup>2</sup> L'auteur décrit le traitement de Charles Fournat, dont il est question ci-dessus.

Ce phénomène me donne lieu de croire que la substance grasseuse domine dans les parties tuméfiées, lesquelles paraissent prendre de la consistance par l'addition de l'hydrogène qui se forme dans le système veineux, à cause de son peu de ressort et de la lenteur de la circulation. Les ulcères extérieurs s'étendent en largeur, mais fort peu en profondeur, la peau des pieds et des jambes acquiert une épaisseur considérable; les ongles se désorganisent et se convertissent en écailles jaunâtres; le tissu cellulaire s'épaissit et se durcit comme du lard; celui qui se trouve interposé dans l'interstice des muscles éprouve les mêmes effets, comprime la fibre motrice, dont le ressort s'affaiblit, et rend la contraction presque nulle. Le mouvement et la sensibilité s'éteignent graduellement, et lorsque la maladie est portée à un très-haut degré, les pieds et les jambes sont comme des masses informes, pesantes et presque paralytiques. Le malade est forcé de garder le repos. Le corps maigrit, le visage est basané, les lèvres sont épaisses et ordinairement gercées, l'haleine fétide comme dans la lèpre. Il se manifeste quelquefois des pustules dartreuses sur les bourses et les côtés des cuisses. Les traits du visage, si nous en exceptons les lèvres, ne s'altèrent point; les yeux sont même vifs et brillans; la peau du dos devient blanche et luisante, lorsqu'on la frotte; mais elle ne s'écaille point comme chez les lépreux. Les cheveux conservent leur forme et leur couleur. La barbe, au lieu de tomber comme dans la lèpre, s'épaissit au menton. Le poulx reste dans l'état naturel. L'éléphantiasis n'ôte point l'appétit. Il n'est point contagieux, mais il peut être héréditaire; et, d'après Bruce, il ne se développe qu'à l'époque de la virilité, et quelquefois plus tard. Les fonctions naturelles ne sont pas beaucoup dérangées, ou même ne le sont point du tout, et le sujet peut vivre avec cette infirmité jusqu'à la décrépitude. Il n'en est pas de même de la lèpre; quoiqu'elle soit de longue durée, elle s'accroît par degrés, et elle a presque toujours une terminaison funeste.

La maladie glandulaire des Barbades a de l'analogie avec l'éléphantiasis, quoiqu'elle présente des symptômes qui ne s'observent pas dans cette dernière affection, tels que l'inflammation qui se déclare dès l'invasion du mal sur le trajet des vaisseaux lymphatiques, et la fièvre qui l'accompagne dans presque toutes ses périodes. La tumeur n'offre pas le même aspect que dans l'éléphantiasis: dans celui-ci, la peau est rugueuse, et couverte, sur les lieux des articulations, de tubercules noirâtres, entrecoupés par des ulcères sanieux et fétides. D'ailleurs, il paraît exister un très-grand rapport dans les causes qui produisent ces deux affections, et dans leurs résultats; elles peuvent donc être toutes deux de la même nature: mais les climats et la diversité des causes établissent des différences: et ces différences ne sont peut-être pas encore assez caractérisées pour être regardées comme essentielles, et déterminer la ligne de démarcation qui existe entre les deux maladies. Il faudrait, pour cela, que le médecin à portée de les observer dans un climat pût se transporter dans tous ceux dont les influences particulières produisent, chez les individus qu'elles attaquent, des phénomènes différens.

Il est très-probable que l'éléphantiasis attaque d'abord toute la machine ; mais par des causes particulières, que nous tâcherons d'expliquer, il porte ses principaux effets sur les jambes, où il paraît se fixer et devenir local ; à l'instar du vice scrofuleux, qui, ayant déterminé un ulcère profond dans une extrémité, s'y concentre souvent en entier, et devient une maladie locale.

Les travailleurs de rizières et ceux qui habitent les lieux marécageux sont les plus sujets à cette maladie. L'éléphantiasis reconnaît pour causes prédisposantes à peu près les mêmes que celles qui produisent la lèpre. Il faut y ajouter l'impression immédiate, et plus ou moins continuée, des gaz pernicieux, ou des eaux corompues, sur les pieds et les jambes ; comme les eaux des rizières, qui sont très-malfaisantes. Elle paraissent d'abord relâcher le tissu de la peau ; ensuite elles le tuméfient et le désorganisent.

J'ai vu à Damiette un grand nombre d'agriculteurs qui étaient affectés de cette maladie à différens degrés : tandis qu'on ne la rencontre presque point dans les lieux secs et aérés, comme du côté des déserts de la Haute-Égypte ; mais on la retrouve, selon Bruce, dans les lieux marécageux de l'Abyssinie. La lèpre, au contraire, règne dans les contrées désertes de l'Égypte, et je ne l'ai point vue sur les côtes de la mer, où l'éléphantiasis est commun. On peut considérer l'éléphantiasis sous trois états différens.

Dans le premier, les pieds et les jambes sont légèrement tuméfiés, couverts ordinairement d'une éruption miliaire, à peine sensible, d'un rouge brun, avec de légers picotemens douloureux, augmentation de chaleur, douleurs irrégulières, surtout à la plante des pieds. Si l'on comprime la peau, le malade souffre, et l'impression ne reste pas, il y a difficulté dans les mouvemens.

Au deuxième état, l'éruption est remplacée par de petits ulcères recouverts de croûtes épaisses, jaunâtres et tuberculeuses. La peau est coupée flexueusement par des veines variqueuses qui lui donnent une couleur marbrée. La chaleur est plus forte, la difficulté du mouvement plus grande ; les membres ont augmenté en épaisseur, et la sensibilité est moindre.

Dans le troisième état, dureté et augmentation de volume aux extrémités, ulcères et croûtes tuberculeuses plus étendus, perte totale du mouvement, sensibilité presque nulle, faiblesse générale, maigreur et mélancolie. Quoique les individus survivent ordinairement à cette maladie, le pronostic n'en est pas moins grave. Cette infirmité leur rend la vie insupportable ; et elle est sans ressource lorsqu'elle est parvenue à ce degré.

Elle ne paraît pas être contagieuse comme la lèpre : aucun de nos militaires n'en a été affecté, et je la crois aussi moins endémique aux climats chauds ; car je l'ai vue dans diverses contrées de l'Europe avec quelques différences. Les moyens de guérison me paraissent être à peu près les mêmes que ceux que nous avons indiqués pour la lèpre : cependant il faut insister davantage sur les topiques, tels que les répercussifs dissolvans, les caustiques, surtout le feu et la compression graduée.

J'ai guéri, à l'aide de ces moyens, un capitaine âgé d'environ trente-huit ans, attaqué d'un éléphantiasis commençant. Les circonstances ne m'ont pas

permis d'entreprendre le traitement de cette affection parvenue aux deuxième et troisième degrés; cependant je pense que, si elle se bornait à l'un des pieds, et qu'elle eût résisté au traitement suivi et bien administré dont je viens de faire mention, on pourrait, comme dans les caries scrofuleuses anciennes de l'articulation tibio-tarsienne, enlever la maladie par l'amputation de la jambe.

---

---

# NOTICE

## SUR LE CALENDRIER TALMUDIQUE,

ENCORE EN USAGE CHEZ LES ISRAËLITES POUR LA FIXATION DES SOLENNITÉS  
RELIGIEUSES,

PAR UN ISRAËLITE FRANÇAIS.

---

שכל רוב הסגולות בזמננו זה כי לא יבחנו המאמר  
בענינו אבל בחסמינו למאמר מי שקדם בלתי בחנת  
המאמר תקודם כל שכן החמון  
(מנין מצות לרבינו משה).

De notre temps ; l'intelligence des hommes distingués consiste en ceci : une proposition étant avancée , ils ne l'examinent pas en elle-même d'après son contenu , mais cherchent si elle s'accorde avec une proposition précédente , et celle-ci , ils ne la soumettent à aucun examen. Tels les hommes distingués , à plus forte raison la foule.

(Maimonides , sur le nombre des préceptes.)

Cette Notice était destinée à l'Annuaire israélite , où l'on devait traiter toutes les questions qui intéressent particulièrement notre communion. Tout autour de nous est en mouvement progressif , pour-quoi resterions-nous stationnaires ? Un esprit de réforme agite le catholicisme ; la réforme devient de plus en plus rationnelle , et se rapproche ainsi de notre croyance , qui n'a jamais cessé d'être rationnelle. Ce que les autres font pour leur religion , entreprenons-le pour notre culte ; rendons-le rationnel , .....  
..... Il ne s'agit pas de le changer ; mais de remonter , par la voie de l'histoire , jusqu'aux sources , et de chercher , selon la belle expression de notre illustre Maimonides , à découvrir , en toute chose , l'intention primitive du législateur (כונה ראשונה).

On sera surpris de reconnaître que notre culte est encore le plus simple de tous. Dans nos solennités religieuses nous ne célébrons qu'un Dieu créateur (*schabbath*), se manifestant dans la nature par le retour régulier des saisons (*les trois fêtes agricoles, et celles de l'équinoxe d'automne*), et dans la conscience de l'homme par la tolérance universelle, le pardon réciproque des injures (*le kippour*). Voilà toutes nos fêtes, très-rationnelles et en très-petit nombre. Dieu étant partout, le vrai culte est essentiellement universel ; . . . .

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Débarassons notre culte de ses accessoires, de ses spécialités, de ses étrangetés, et les peuples du monde finiront par se joindre à nous ; car il n'y a qu'un seul terrain sur lequel une réunion est possible ; ce terrain, c'est la raison ; elle seule a le privilège de l'universalité, de l'unanimité ; hors d'elle il n'y a que coteries, discorde ; telles sont les idées que l'on voulait développer dans l'Annuaire que devait publier l'estimable traducteur de la Bible, entreprise qui aurait pu acquérir une certaine influence sur nos destinées religieuses. Mais comme elle ne présente aucun profit matériel, pas même de la renommée, ni même une mention de journal pour ses collaborateurs, M. Cahen a eu tort de compter sur les encouragemens . . . . et en effet il n'en a pas obtenu ; et l'Annuaire est indéfiniment suspendu.

Nous avons inséré dans cette Notice plusieurs considérations qui n'étaient pas de nature à entrer dans l'Annuaire.

I. Nous ne possédons aucun renseignement certain sur les méthodes en usage chez les anciens Hébreux pour mesurer le temps. Dans les livres de la Bible qui racontent les événemens arrivés avant la captivité de Babylone, on trouve que l'on comptait par jours, semaines, mois et années.

II. Le jour, en hébreu *iom* (יום), commençait *probablement* le soir ; mais comme rien n'indique quand commençait et finissait le soir (*ereb* ערב), nous

n'avons aucune idée précise sur la longueur de ce jour. Des dénominations spéciales désignent les accroissemens et dégradations de la lumière, les phénomènes optiques du jour; ainsi *schachar* (שחר) désigne l'aube; *boker* (בקר) le matin; *tsoharaim* (צהרים) la pure clarté, peut-être le midi; *ereb* (ערב) le soir; *בין הערבים* les *entre-soirées*, expression douteuse, peut-être le crépuscule du soir; *לילה* la nuit, *לילה* *minuit*; il n'est nulle part question des divisions et subdivisions du jour en heures, demi-heures, etc. Dans le récit du miracle arrivé au roi Ézéchias (II Rois, ch. XX), on croit reconnaître les degrés d'un cadran solaire dans le mot hébreu *מדרגות*, qui signifie en effet *degrés*, et d'où le mot *grade* paraît dérivé; mais cette interprétation n'a rien de certain. Si l'on avait possédé des moyens mécaniques de mesurer le temps, dans plusieurs circonstances la Bible en aurait fait mention (note 1).

III. La semaine porte en hébreu le nom de *schbouah* (שבועה), ce qui veut dire littéralement une *septaine* ou *semaine*. Les six premiers jours n'ont d'autre désignation que celle du quantième dans la semaine, le septième porte le nom de *sabbath* (שבת) *repos*; ces jours sont ainsi nommés dans le premier chapitre de la Genèse. Dans le reste de la Bible, on parle de *sabbath*, mais pas d'aucun autre jour de la semaine en particulier. « La semaine, dit Laplace (*Exposit. au Système du monde*, p. 18), la semaine, depuis la plus haute antiquité, dans laquelle se perd son origine, circule sans interruption à travers les siècles, en se mêlant aux calendriers successifs des différens peuples. Il est très-remarquable qu'elle se trouve identiquement la même sur toute la terre, soit relativement à la *dénomination* de ses jours, réglée sur le plus ancien système d'astronomie, soit par rapport à leur correspondance au même instant physique. » Nous venons de voir que cette *dénomination* n'existe pas chez les Hébreux, d'où l'on peut inférer que la semaine a été importée en Palestine par les Bedouins, qui fréquentaient la Chaldée, et entretenaient avec cette contrée des relations de commerce et d'amitié.

IV. Le mois en hébreu se nomme *chodesch* (חדש), *renouvellement*; d'après cette dénomination et beaucoup d'autres indices, on peut conclure, sans en avoir une preuve certaine, que les mois commençaient par le renouvellement de la lune, autrement par la nouvelle lune. C'est par des observations faites sur les hauts lieux, à l'œil nu, que l'on constatait les premiers linéamens de la lune, sortant de sa conjonction avec le soleil. Dans les derniers temps de la monarchie, on célébrait cet événement par des réjouissances, par des solennités, dites *néoménies*, dont le Pentateuque ne dit rien; *תקעו בחדש שופר* (Ps. 81, v. 4), dans la *néoménie* faites sonner (ou littéralement *toquer*) le *schofer*; probablement un instrument de pasteur, importation et souvenir de l'état primordial de la nation (*זכרון תרועה*), qui servait à faire parvenir des commandemens de montagnes en montagnes, et sur lequel on exécutait certains airs nationaux, comme le *ranz* des vaches, chez les bergers de la Suisse.

V. L'intervalle entre une conjonction et la suivante, intervalle que nous désignerons sous le nom de *lunaison*, renferme un certain nombre de jours plus une fraction du jour; le mois, devant nécessairement renfermer un nombre entier de jours, sera plus grand ou plus petit qu'une lunaison. L'Écriture sainte nous laisse dans une complète ignorance sur la longueur des mois; en racontant le déluge, l'auteur de la Genèse, pour cinq mois, compte cent cinquante jours, ce qui donne trente jours à chaque mois; longueur du mois solaire. Mais ce renseignement est unique, isolé; on ne peut rien en conclure. On sait d'ailleurs que les écrivains de l'Asie occidentale et orientale, dans les événemens extraordinaires, tel est le déluge, se piquent toujours d'une grande précision numérique, tandis que, quand il s'agit de données positives, géographiques, chronologiques, astronomiques, rarement ils satisfont la curiosité du lecteur.

VI. Comme les jours, les mois n'ont d'autres dénominations que le quantième; on trouve bien des noms significatifs donnés à quelques mois, tel est *abib* (אֲבִיב), ou premier mois, mois de la maturité; *assif* (אֲסִיף), mois de la récolte; *éthanim* (אֵיתָנִים), nom donné au septième mois, etc.; ce sont peut-être des épithètes aratoires, plutôt que des noms fixes; du moins il ne reste nulle trace des autres dénominations, si elles ont jamais existé; ce qui est peu probable.

VII. *Schanah* (שָׁנָה) est le nom hébreu de l'année; ce qui veut dire *changement*. Le Pentateuque assigne pour commencement de l'année la maturité du froment, et pour fin la récolte des fruits. Ces deux limites, purement agronomiques, dépendant de la température, sont encore susceptibles d'une assez grande variation; elles peuvent différer non seulement selon le pays, mais, dans le même pays, selon les diverses localités. Quoiqu'il en soit, les travaux agricoles étant généralement subordonnés aux saisons, et celles-ci étant réglées par le cours du soleil, en indiquant ces limites on a eu l'intention d'obtenir une année solaire, et d'empêcher de trop grands écarts. Comme les mois paraissent réglés sur le cours de la lune, on avait ainsi une année luno-solaire, grossièrement déterminée, vu l'absence d'observations astronomiques, par des phénomènes vagues, par des indices non susceptibles d'exactitude. Du reste, les écrivains sacrés ne nous apprennent absolument rien, ni sur le nombre de mois contenus dans l'année, ni sur l'intercalation, ni sur la distribution des mois.

VIII. Pour classer les faits historiques, il faut d'abord fixer un point de départ, une époque, et ensuite former de longues périodes d'années, telles que les siècles, et y distribuer les événemens selon l'ordre des dates. On ne rencontre rien de semblable dans la Bible; tantôt un historien prend pour époque la sortie d'Égypte, un autre le commencement du règne d'un tel roi, etc.; rien de fixe à cet égard, mais jamais il n'est question de la création du monde, ou, pour parler exactement, de la création d'Adam, pour désigner le commencement des temps. Ce fait est isolé dans

les premiers chapitres de la Genèse, et n'est jamais cité, ni comme donnée historique, ni comme jalon de chronologie; les années sabbatiques, les périodes jubilaires, auraient pu fournir d'excellens moyens de repère; mais on ne s'en sert en aucune occasion. Aussi la chronologie biblique est-elle devenue la proie de l'esprit systématique, religieux ou philosophique; et on sait que cet esprit n'est jamais embarrassé de se tirer d'affaire.

IX. Tels sont les imparfaits renseignemens que l'on obtient, les conjectures qu'il est possible de former sur l'état du calendrier, durant les siècles qui ont précédé la chute de l'empire de Juda. Les dix tribus, population idolâtre, avaient disparu au milieu d'autres nations idolâtres, lorsque la tribu de Juda, restée seule, et donnant son nom à la nation (*Jehoudai*, יְהוּדָי, *Judæi*, d'où par corruption *Juifs*), fut à son tour, à la manière asiatique, arrachée de ses foyers et transportée dans les contrées de la Chaldée et de la Perse. Cette tribu avait toujours été prédominante par son étendue territoriale, par sa grande population, par la possession d'une dynastie héréditaire, d'une capitale inexpugnable, et d'un temple, capitale de la caste sacerdotale et du culte monothéiste. Quelques familles puissantes, tenant à l'ancienne dynastie et au sacerdoce, ayant intérêt au rétablissement de l'empire, étant en crédit à la cour babylonienne, obtinrent, au bout d'un petit nombre d'années, d'amener une colonie sur le sol de la Palestine, et d'y construire un temple central. Par la suite des temps, cette colonie devint la souche d'une nouvelle nation, d'un nouveau gouvernement judaïque, qui fut définitivement anéanti par les légions de Titus. C'est pendant les siècles qui séparent cet empereur romain de Cyrus, roi de Perse, que l'on a composé, rédigé, coordonné et arrangé, d'après des traditions conservées et d'anciens documens, les textes et les traductions qui nous sont parvenus, et entre lesquels règnent une grande concordance pour la masse des faits, et des divergences plus ou moins graves dans les détails. Des relations suivies et fréquentes avec les Perses, les Égyptiens, les Grecs et les Romains, développèrent chez les Juifs une grande fermentation intellectuelle. Il s'y forma trois écoles, qu'on a faussement désignées sous le nom de *sectes*. A l'instar de toutes les écoles asiatiques, elles donnèrent pour base à leurs doctrines des livres inspirés de Dieu même; par ce moyen, toute objection devient un blasphème. Les *chassidime* (חסידים, les *isolés*), les mêmes probablement que les *tsanouime* (צנועים), les *modestes*, ou *esséniens*, s'occupaient de l'éthique, de maximes et d'actions morales; la rigueur de leurs principes, l'austérité d'une vie ascétique, une tendance mystique, ne pouvaient attirer ni de nombreux ni de riches partisans. Cependant le vertueux chef de la doctrine messianique paraît avoir appartenu à cette école. Les *tsadoukim* (צדוקים), *saducéens*, les *justes*, d'autres disent les partisans d'un certain *Tsadouk*, se tenant au sens strict de la loi, discutant peu, ne s'attachaient qu'aux idées matériellement positives, aux affaires constitutionnelles du pays; ils paraissent avoir eu beaucoup d'adhérens dans la haute société, dans les familles gouverne-

mentales, chez les hommes d'état. La troisième école était celle des *perouschim* (פרושיים), des *pharisiens*, littéralement les *explicateurs*, s'occupant principalement de la dialectique, disputant beaucoup, appliquant à la loi fondamentale la subtilité de l'esprit, sans jamais s'inquiéter de la distance qui sépare la conséquence de son principe. Accumulant cérémonies sur cérémonies; mettant tout culte en évidence par des signes, des pratiques extérieurs; affichant un grand zèle pour les abstinences légales, les pharisiens entraînent à leur suite la masse de la population. C'est chez eux que le mouvement des idées atteint aussi sa plus haute activité; ils creusèrent avec une égale activité d'entendement les plus profonds mystères de la théologie, de la démonologie, du panthéisme, les points épineux de la casuistique, du droit privé et public, et pénétrèrent jusque dans les détails les plus minutieux des occupations domestiques. Le Zohar, les Medrouschim, les deux Talmud, et surtout le babylonien, déposent de l'étendue de leurs excursions, en même temps que de la profondeur des investigations. Il est tel sujet débattu dans le Talmud avec autant de forces cervicales qu'il en faut pour suivre les calculs les plus compliqués de la mécanique céleste; et ce sujet, selon notre façon moderne de penser, est le plus souvent oiseux, s'il n'est ridicule ou même absurde. De ces mêmes pharisiens est sorti le célèbre élève de Gamaliel, le principal promoteur, sinon le fondateur de la nouvelle loi. On ne peut lire ses Épîtres sans se rappeler involontairement l'argumentation talmudique; c'est encore à eux que nous devons le calendrier, objet de cette notice. On verra que l'on y a multiplié les obstacles, pour avoir le mérite de les surmonter; accumulé les difficultés, pour se donner la fatigue de les résoudre; tel est encore aujourd'hui le plaisir du talmudiste.

X. Le jour et la lunaison sont les deux unités principales du calendrier talmudique. Le jour talmudique (*iom*) a même longueur que le jour civil ordinaire; mais il commence à six heures du soir, et finit le lendemain à la même heure du soir. Ainsi tous les jours talmudiques sont égaux entre eux, et ne sont pas des jours solaires.

XI. Le jour se divise en vingt-quatre parties égales, appelées *schaoth* (שעות)\*; au singulier *schaah* (שעה), ce qui veut dire *point d'arrêt, d'attente*; le *schaah* a donc même longueur que notre heure. Ces *schaoth* se comptent de suite depuis un jusqu'à vingt-quatre heures; à l'aide du tableau qui suit, il est facile de réduire les heures talmudiques en heures civiles, et vice versa.

Heure talmudique.	Heure civile.
1 .....	7 heures du soir.
6 .....	minuit.
12 .....	6 heures du matin.
18 .....	midi.
24 .....	6 heures du soir.

\* Voy. קדוש חודש ch. 6, § 2.

Prenant le jour par unité, on a :

1 h. = 0 j., 041666, à moins d'une unité décimale du cinquième ordre près.

XII. L'heure est partagée en 1080 parties égales, dont chacune se nomme *chelah* (חלק, partie). Le nombre 1080 admet 18 diviseurs, et il est le produit de 3 par 360, nombre de degrés de la circonférence.

1 *chelah* =  $3'' \cdot 20''' = 200'' = 0 \text{ j.}, 00003858$ ;

on a aussi  $1080 = 400 + 400 + 200 + 80$ .

Remplacez ces nombres par les lettres équivalentes de l'alphabet hébraïque, on a  $1080 = \text{תתרף}$ ; mot qu'on prononce *thathraf*.

XIII. Le *chelah* est subdivisé en 76 parties égales; chacune se nomme *rega* (רגע) ou *instant*. 76 est le produit de 4 par 19; ce dernier facteur, comme nous verrons, revient très-souvent dans ce calendrier.

1 *rega* =  $2'' \frac{2}{11} = 0 \text{ j.}, 000000507$ .

Le *rega* est la dernière subdivision du jour.

XIV. Sept jours forment une *schbouah* (שבועה); ce qui veut dire *septaine*; ainsi la *schbouah* a même longueur que la semaine civile; mais elle commence le samedi à 6 heures du soir, et finit à la même heure du soir au samedi suivant. Les jours de la semaine ne portent pas de noms particuliers; chacun est désigné par son quantième dans la semaine, par une des sept premières lettres de l'alphabet hébraïque. Nous remplacerons constamment ces lettres par les chiffres correspondans.

א	— <i>Aleph</i>	— 1,	— de samedi à 6 h. du soir à dimanche 6 h. du soir;
ב	— <i>Beth</i>	— 2,	— de dimanche à lundi; id.
ג	— <i>Guimel</i>	— 3,	— de lundi à mardi; id.
ד	— <i>Dalet</i>	— 4,	— de mardi à mercredi; id.
ה	— <i>Heh</i>	— 5,	— de mercredi à jeudi; id.
ו	— <i>Vav</i>	— 6,	— de jeudi à vendredi; id.
ז	— <i>Zain</i>	— 7,	— de vendredi à samedi. id.

XV. On a déjà dit ci-dessus (V) que la lunaison est le temps écoulé entre une conjonction et celle qui la suit; la conjonction est l'instant où le soleil et la lune ont la même longitude. Cet instant est désigné par le Talmud sous le nom de *moled* (מולד); ce qui signifie *naissance*, ou autrement *nouvelle lune*.

Les lunaisons n'ont pas une longueur constante. Pour déterminer chacune avec l'exactitude de l'astronomie des modernes, il faut se livrer à des calculs très-complicés; mais en prenant un très-grand nombre de lunaisons, les ajoutant ensemble, et divisant la somme par le nombre de ces lunaisons, on parvient à un résultat qu'on nomme *lunaison moyenne*. On l'obtient plus facilement au moyen de deux éclipses lunaires, séparées par un grand intervalle de temps.

Hipparque, astronome grec (160 ans avant J.-C.), conclut d'un grand nombre d'observations chaldéennes que l'on avait à très-peu-près,

Lunaison moyenne, = 29 j. 12 h. 44' 3" 20" = 29,5305885 (*Almageste*, IV, 2.)

Et, selon Delambre,

29,5305885391 = 29 j. 12 h. 44' 2" plus une fraction.

Le Talmud (*Megilla*), donne, lunaison moyenne :

29 j. 12 h. 793 *chelat* = 29 j. 12 h. 44' 3" 2" = 29 j. 53059394 ;

ainsi cette lunaison est trop grande d'une seconde \*.

Cette détermination talmudique ne diffère de celle d'Hipparque que de 18" ; toutes deux peuvent provenir de la même source ; mais il est plus probable que le Talmud, qui remonte au troisième et peut-être au sixième siècle, a copié l'astronome grec.

XVI. La lunaison moyenne porte aussi le nom de mois synodique ; ainsi, d'après le Talmud, le mois synodique contient 4 semaines, 1 jour, 12 heures, et 793 *chelatim*. Cet excédent sur quatre semaines se nomme le *résidu mensuel* (שארית). Il sert à résoudre le problème qui suit (note 2).

XVII. *Problème 1<sup>er</sup>*. Connaissant le moled d'un mois, trouver le moled du mois suivant.

*Solution*. Au moled donné ajoutez le résidu mensuel, et vous aurez le moled cherché.

*Exemple*. L'an du monde 5592 (1832, ère vulgaire). Le moled du mois *nischri* est arrivé le 4 j. 7 h. 1027 ch. (mercredi, 1 h. 57' du matin.)

Ajoutant le résidu mensuel, il vient 5 j. 20 h. 740 c. pour le moled du mois suivant.

XVIII. On voit donc que la suite consécutive des moleds forme une progression arithmétique, dont la différence est égale au résidu mensuel ; il s'agit maintenant de connaître le premier terme de cette progression ; c'est la donnée principale du calendrier.

Selon le Talmud, ce premier terme est 2 j. 5 h. 204 ch. ; c'est-à-dire que le premier moled de la création a eu lieu, selon le temps civil, le dimanche onze heures onze minutes vingt secondes au soir ; mais il aurait encore fallu indiquer sur quel méridien cette heure est comptée ; supposons qu'on ait eu en vue le méridien de Jérusalem, cette heure ne sera plus la même à Paris. Il reste donc toujours quelque chose d'indéterminé dans la fixation numérique des moleds. Cette difficulté existe aussi lorsqu'on adopte l'opinion du vulgaire sur le jour sabbatique. A quelle heure le sabbat primitif a-t-il commencé \*\* ?

La longueur du mois synodique étant absolue, est indépendante du méridien ; c'est la première donnée fondamentale.

Le moled initial s'écrit ainsi en caractères hébraïques כ"ה"ר"ד, et qui se prononce *behared* ; deuxième donnée fondamentale (note 3).

\* Voy. קדוש חודש ch. 6, § 3.

\*\* Voy. קדוש חודש ch. 6, § 8.

XIX. Méton, Athénien qui vivait dans le quatrième siècle avant J.-C., a introduit ou inventé le cycle connu sous le nom de *cycle d'or*, et que le Talmud a adopté, en lui donnant le nom de *machsor katan* (מחזור קטן) le *petit cycle*, pour le distinguer d'un autre dont nous parlerons (XLVI), et qui porte le nom de *grand cycle*.

Le cycle d'or est formé de 19 années solaires, qui équivalent à peu de chose près à 235 mois synodiques.

Supposons qu'il s'agisse de l'année julienne, de 365 j. 6 h. = 365,25.

19 années juliennes = 6939 j. 18 h. = 6939 j. 75

235 lunaisons = 6939 j. 16 h. 595 ch. = 6939 j. 6883

Différence : = 0 j. 1 h. 485 ch. = 0 j. 0617

Cette différence est même moindre : car la vraie année solaire est de 365,24222 ; donc cette différence n'est plus que de 0 j. 003.

Ainsi tous les 19 ans les conjonctions reviennent à moins de trois millièmes d'un jour, aux mêmes points de l'espace.

Il est facile de trouver des cycles encore plus rapprochés que celui de Méton. C'est un problème d'analyse indéterminée du premier degré ; mais celui de Méton suffit pour l'usage.

XX. La première année de la création est, selon le Talmud, la première du premier cycle ; troisième donnée fondamentale.

*Problème 2.* Connaissant l'année du monde, trouver le nombre de cycles écoulés et le quantième de l'année dans le cycle courant.

*Solution.* Divisez le nombre donné par 19 ; le quotient marque le nombre de cycles écoulés, et le reste le quantième de l'année dans le cycle courant ; si le reste est nul, l'année donnée est la fin d'un cycle.

*Exemple.* Soit l'année 5592 de la création ; 294 cycles sont écoulés, et elle est la sixième du 295<sup>e</sup> cycle ; car  $5592 = 19 \cdot 294 + 6$ .

XXI. On a placé ensuite les 235 lunaisons en groupe de 12 mois synodiques chacune, et en groupe de 13 mois chacun.

Le groupe de 12 mois synodiques se nomme année synodique (*simple* פשוטה), le groupe de 13 mois, année synodique *embolismique* (מעוברת) *pleine*, de sorte que 19 années solaires équivalent à 12 années synodiques ordinaires, plus 7 années synodiques embolismiques, ou  $12 \times 12 + 7 \cdot 13 = 235$ .

XXII. Dans chaque cycle, on est convenu de rendre embolismiques les 7 années, suivantes : 3.6.8.11.14.17.19\*.

*Problème 3.* Trouver si une année est ordinaire ou embolismique.

*Solution.* Cherchez par le problème 2 (XX) le nombre qui indique le quantième de l'année dans le cycle ; s'il est un des nombres mentionnés l'année est embolismique, sinon elle est simple.

Ainsi l'année 5592 étant la sixième du cycle est embolismique, et contient 13 lunaisons.

\* L'intercalation de Méton suivait cet ordre : 2, 5, 8, 11, 13, 16, 19,

**XXIII.** 12 mois synodiques font 354 j. 8 h. 876 ch., ou bien 50 semaines plus l'excédant 4 j. 8 h. 876 ch. C'est le résidu de l'année simple, qu'on obtient également en multipliant le résidu mensuel par 12.

*Problème 4.* Connaissant le moled du premier mois d'une année simple, trouver le moled de l'année suivante.

*Solution.* Au moled donné, ajoutez le résidu de l'année simple.

En 5591, le moled du premier mois est 6.23.151, ajoutez 4.8.876, il vient 11 j. 7.1027. Divisant par 7, il reste 4.7.1027 pour le moled du premier mois de 5592.

**XXIV.** 13 mois synodiques font 54 semaines, plus 5 j. 21 h. 589; l'excédant est le résidu embolismique.

*Problème 5.* Connaissant le moled du premier mois d'une année embolismique, trouver le moled du premier mois de l'année suivante?

*Solution.* Au moled donné, ajoutez le résidu embolismique.

*Exemple.* L'année 5592 est embolismique; le moled du premier mois est 4.7.1027, ajoutez 5.21.589; il vient 10.5.536 ou 3.5.536 pour l'année 5593.

**XXV.** Le cycle de 235 lunaisons contient 991 semaines, plus 2 j. 16 h. 595 ch. (XIX). Cet excès est le résidu cyclique; or, d'après le Talmud, le moled behard (XVIII) est celui du premier mois de la première année du premier cycle; il s'ensuit que les moleds des premiers mois de l'année des cycles forment une progression arithmétique dont le premier terme est behard, et dont la raison est égale au résidu cyclique.

**XXVI.** *Problème 6.* Quel est le moled du premier mois de l'année 5592 du monde?

*Solution.* Voici le type du calcul :

Cette année est la sixième du 295<sup>e</sup> cycle (XX).

$$1 \text{ moled behard} = 2. 5. 204,$$

$$294 (2.16.595) = 790.17.1050,$$

$$\text{Somme. . . } 792.23. 174, \text{ divisant par } 7;$$

$$\text{le reste } 1.23. 174 \text{ moled de la première année du } 295^{\text{e}} \text{ cycle.}$$

Il reste encore cinq années pour arriver à la sixième; ces cinq années renferment quatre simples et une (la troisième) embolismique.

$$4 (4. 8.876) = 17.11. 264,$$

$$1 (5.21.580) = 5.21. 587,$$

$$\text{Moled trouvé} = 1.23. 171,$$

$$\text{Somme } 25, 7.1027, \text{ divisant par } 7; \text{ il reste}$$

$$\text{Moled du premier mois de l'année } 5592 = 4.7.1027.$$

*Observation.* 595 ch. = 540 + 54 + 1; or 540 est la moitié de l'heure, 54 est le dixième de cette moitié; ce qui facilite la multiplication par parties aliquotes. On peut faire de semblables observations sur les autres nombres fractionnaires (note 4).

XXVII. *Problème 7.* Quelle année du monde le *moled behard* reparaitra-t-il ?

*Solution.* Le résidu cyclique (XXV) exprimé en fraction du jour, est égal à  $\frac{13945}{24 \cdot 216}$  fraction irréductible ; il faut trouver un nombre entier, lequel, multipliant cette fraction, donne un produit entier, et divisible par 7 ; or le numérateur n'est pas divisible par 7 ; donc le plus petit nombre cherché est égal à  $7 \cdot 24 \cdot 216 = 36288$ . Quand autant de cycles seront écoulés, reparaitra le *moled behard*, ce qui donne 689472 années. Jusque là tous les *moled* diffèrent entre eux, et après ils reparaitront tous dans le même ordre.

XXVIII. Le mois proprement dit, *chodesch* (חדש) (IV), est un espace de temps comprenant vingt-neuf ou trente jours entiers ; l'année comprend douze ou treize de ces mois.

Le tableau suivant indique, pour une année *pschoutah* (פשוטה) ou simple de douze mois : 1° le quantième du mois dans l'année ; 2° le nom hébreu du mois écrit en français ; 3° le nom écrit en hébreu ; 4° le nombre de jours de chaque mois, nombre fixe, excepté pour le deuxième et troisième mois.

1	Tischri	(תשרי)	30 jours.
2	Cheswan	(חשוון)	30 ou 29 j.
3	Kislaw	(כסליו)	id.
4	Tebeth	(טבת)	29 j.
5	Schebath	(שבט)	30 j.
6	Adar	(אדר)	29 j.
7	Nissan	(ניסן)	30 j.
8	Ijar	(אייר)	29 j.
9	Siwan	(סיון)	30 j.
10	Thamouz	(תמוז)	29 j.
11	Ab	(אב)	30 j.
12	Eloul	(אלול)	29 j.

Lorsque l'année est *meoubereth* (מעוברת), c'est-à-dire pleine, *embo-lismique*, le sixième mois (*adar*), prend le nom de *adar second* (אדר שני), ou plus communément *veadar* (ואדר), et est toujours de 29 jours, et il devient le septième ; mais entre ce mois et le cinquième on intercale un mois de trente jours qui porte le nom de *adar premier* (אדר ראשון), ou simplement *adar*.

XXIX. Tous les mois sont de longueur invariable, à l'exception du deuxième et du troisième mois, qui présentent ces trois cas :

1 <sup>o</sup> mois.	3 <sup>o</sup> mois.	année
29	29	défectueuse (חסרה).
29	30	régulière (כסדרה).
30	30	complète (שלימה).

On obtient ainsi six différentes longueurs d'années.

1 <sup>o</sup> espèce.	Simple.	Défect.	353 j., ou 50 sem., plus 3 j.	<i>Chesserah</i> (חסרה)
2 <sup>o</sup>	id.	Régul.	354 id.	4 <i>Kesidron</i> (כסידרון)
3 <sup>o</sup>	id.	Compl.	355 id.	5 <i>Schlemah</i> (שלימה)
4 <sup>o</sup>	Embolism.	Défect.	383 ou 54	5 <i>Chesserah</i> (חסרה)
5 <sup>o</sup>	id.	Régul.	384 id.	6 <i>Kesidron</i> (כסידרון)
6 <sup>o</sup>	id.	Compl.	385 ou 55	<i>Schlemah</i> (שלימה)

Les noms des mois ne peuvent s'expliquer ni par l'hébreu, ni par le chaldéen, ni par aucune langue sémitique. Ce sont peut-être des dénominations tirées du Zend, ou des noms propres de génies, anges, ou demi-dieux; ce qui donne quelque poids à cette conjecture, c'est que devant deux de ces mois, le deuxième et le troisième, on trouve encore placée l'épithète chaldéenne *mar* (מר), qui veut dire *seigneur, maître*.

Dans Esdras, Néhémie, Esther, ouvrages qui datent du second temple, on trouve mentionnés six des noms de ces mois, savoir : le troisième, le cinquième, le sixième, le septième, le neuvième et le douzième.

#### *Fixation du jour de l'an.*

XXX. Selon le Pentateuque, l'année doit commencer vers l'équinoxe du printemps, mais dans le calendrier talmudique elle commence vers l'équinoxe d'automne, en septembre.

XXXI. *Problème 8.* Étant donnée l'année du monde, trouver à quel jour de la semaine correspond le premier jour de l'année, ou de *tischri*.

*Solution.* Ce problème est fondamental; il constitue tout le calendrier.

*Règle générale.* Calculez le moled du premier mois (*tischri*), ce moled renferme trois parties; des jours (partie diurne), des heures (partie horaire), et une fraction d'heure (partie fractionnaire), le jour initial de l'année est indiqué par la partie diurne.

*Exemple.* En 5593 du monde le moled *tischri* est 3 . 5.5 36 ,

Ainsi le premier jour de l'an est le 3, ou le mardi.

Cette règle souffre cinq exceptions :

*Première exception.* *Jach* (יך), ce qui veut dire 18; toutes les fois que la partie horaire est 18, ou plus grande que 18, on augmentera la partie diurne d'une unité; ainsi augmentée, elle indique le jour de l'an.

*Exemple.* En 5600 le moled *tischri* est 1.20.694, le jour de l'an est le 2, ou le lundi, et non le 1, ou le dimanche.

Voici le motif de cette exception : pour plus de garantie, on désirait pouvoir apercevoir la nouvelle lune le jour même de la fête. Il était admis que la nouvelle lune ne devenait visible qu'au moins 20 h. 20' après la conjonction réelle, et que vers l'équinoxe d'automne cette conjonction réelle précède de 13 h. 45' la conjonction calculée (moyenne). On ne pouvait donc apercevoir les premiers linéamens de la nouvelle lune que 6 h. 35' après la conjonction calculée, après le moled ; si donc la partie horaire est 18 heures, ou passé 18 heures, la nouvelle lune ne sera vue que le jour suivant. Il ne faut pas perdre de vue que le jour commence à 6 heures.

*Deuxième exception.* *Adou* (אָדוּ), ou 1, 4, 6.

Toutes les fois que la partie diurne est un de ces trois nombres 1, 4, 6, on porte le jour de l'an à 2, 5, 7 ; si on célébrait 1 ou 6, le premier étant précédé et le second suivi d'un sabbath, il s'ensuit qu'il y aurait deux jours de suite interruption dans les travaux ; semblable raison existe pour exclure 4, car si le premier du mois est un 4, le 10 du mois coïncide avec un 6 ; donc le *kippour*, fête célébrée le 10 du mois, précéderait un sabbath.

*Exemple.* L'année du monde 5588 le moled *tischri* est 6.7.1050, le premier jour de l'an est 7, ou un samedi, et non un 6 (note 5).

*Troisième exception.* *Yach-adou* (יָח אָדוּ), ce sont les deux exceptions précédentes réunies. alors on augmente la partie diurne des deux unités.

*Exemple.* Le moled de 6601 est 7.18.203 ; à cause du nombre horaire 18, il mettra le jour de l'an à 8, ou, ce qui revient au même, à 1 ; mais 1 est exclu (*adou*), il faut donc transporter le jour de l'an à 2, lundi.

*Quatrième exception.* *Gatrad* (גַּטְרַד), ce qui veut dire, 3 j., 9 h. 204 ch.

Quand l'année étant simple, la partie diurne du moled étant 3, si la partie qui suit est égale à 9 h. 204 ou plus grand, le premier jour de l'an est mis au 5.

Nous verrons plus bas (XXXVII) le motif de cette exception.

*Exemple.* L'an 5674, le moled est 3.21.242 ; le jour de l'an est le 5 ; l'année est simple.

L'an 5738 le moled est 3.14.25 ; le jour de l'an est le 3, selon la règle, l'année est pleine.

*Cinquième exception.* *Btouthakpat* (בְּטוּת חֲפָט), ou 2.15.589.

Lorsque l'année étant simple et précédée d'une année pleine, le moled est 2 suivi de 15.589, ou au-dessus, le jour de l'an est fixé au 3.

Nous en donnerons le motif plus loin (XXXVII).

*Exemple.* L'année 5688 est simple, le moled est 2.16.271 ; de plus, l'année précédente est pleine ; le jour de l'an est le 3, ou mardi.

*Exemple.* L'année 5708 le moled est 2.17.662 ; mais comme cette année est pleine, le jour de l'an est le 2, selon la règle.

XXXII. *Problème* 9. Étant donnée l'année du monde, à quel jour de la semaine correspond le dernier jour de l'année ?

*Solution.* Calculez le premier jour de l'année (XXVIII), ensuite le premier jour de l'année suivante (ibid.) ; connaissant à quel jour de la semaine correspond le premier jour d'une année, le jour précédent est le dernier de l'année précédente.

*Exemple.* Le premier jour de l'année 5593 est un mardi, celui de l'année 5594 est un samedi, donc le dernier jour de 5593 est un vendredi.

XXXIII. *Problème 10.* Etant donnée l'année du monde, trouver l'espèce d'année, ou la longueur de l'année.

*Solution.* Retranchez le chiffre hebdomadaire du premier jour de l'an, du dernier, ou du dernier augmenté de 7 ;

S'il reste 2, l'année est de 1<sup>re</sup> espèce (XXIX).

3, ——— 2<sup>e</sup> espèce.

4, ——— 3<sup>e</sup> espèce, si l'année est commune.

4, ——— 4<sup>e</sup> espèce, si l'année est pleine.

5, ——— 5<sup>e</sup> espèce.

6, ——— 6<sup>e</sup> espèce.

La longueur de l'année détermine la longueur du deuxième et troisième mois, les seuls qui varient (XXIX).

*Exemple.* Le premier jour de 5593 est 3, le dernier jour est 6 ; ôtant 3 de 6, il reste 3, donc l'année est de deuxième espèce, et a 354 jours.

*Exemple.* Le premier jour de 5592 est 5, le dernier jour est 2 ; ôtant 5 de 2 + 7, ou de 9 ; il reste 4 ; comme l'année est pleine, elle est de quatrième espèce, et a 383 jours.

XXXIV. Au moyen de ces trois données : 1<sup>o</sup> année simple ou pleine ; 2<sup>o</sup> le premier jour de l'an ; 3<sup>o</sup> le dernier jour de l'an, tout est déterminé ; on en déduit : 4<sup>o</sup> la longueur de l'année, ou l'espèce d'année ; 5<sup>o</sup> le quantième de la semaine auquel correspond le premier jour, ou un jour donné d'un mois donné. De ces cinq choses trois quelconques étant données, on peut trouver les deux autres, pourvu que la cinquième donnée ne porte pas sur le deuxième et troisième mois ; il suffit même de connaître le jour de l'an et la longueur de l'année. Les faiseurs de calendriers choisissent les trois données suivantes, qu'ils appellent *kbi'oth* (קביעות), ou *déterminations* : 1<sup>o</sup> le quantième de la semaine auquel correspond le jour de l'an ; 2<sup>o</sup> la longueur de l'année ; 3<sup>o</sup> le quantième de la semaine auquel correspond le 15 du mois de nissan, qui est le premier jour de pâque. Au moyen de cette dernière donnée, on peut calculer de suite si l'année a deux *adour* ou un seul, si elle est simple ou pleine.

*Exemple.* Année 5593 ; on lit dans le calendrier ces quatre lettres פ. ה. ה. ג. ג. *guimel*, *caph*, *hé*, *pé* ; la lettre *guimel* vaut 3, le jour de l'an est indiqué par 3, ou bien mardi ; les lettres *caph* et *pé* sont les initiales de כסדרן פשוטה *régulier*, *simple*, ainsi 354 jours ; la lettre ה 5, indique que le 15 nissan est un jeudi.

XXXV. Nous avons vu (XXVII), que le même moled ne peut reparaître qu'après un nombre très-considérable d'années, mais il n'en est pas de même des *kbioth*, ou déterminations, les mêmes reviennent très-souvent. En effet, il n'y a que six espèces d'années, et quatre jours de la semaine pour le jour initial de l'année, ce qui donne 24 combinaisons; or il est facile de se convaincre que :

1°. Si le jour de l'an est 3, l'année est nécessairement de quatrième ou de sixième espèce, à cause de l'exception *gatrâd*; il y a donc 4 combinaisons à exclure.

2°. Si le jour de l'an est le 2 ou le 7, l'année ne peut être ni de quatrième ni de sixième espèce, à cause de l'exception *adou*, il y a donc encore 4 combinaisons à exclure.

3°. Si le jour de l'an est le 5, l'année n'est ni de première ni de sixième espèce, à cause de l'exception *adou*; il y a 2 combinaisons à exclure.

Ainsi, en fait, il faut de 24 combinaisons faisables en exclure 10; il reste ainsi 14 déterminations possibles; ainsi, en prenant quinze années quelconques, il y en a au moins deux qui ont la même détermination; et le même calendrier peut servir aux deux années pour la fixation des fêtes. Le tableau suivant montre ces 14 combinaisons possibles.

<i>Jours de l'an.</i>	<i>Espèce d'année.</i>
2	1. 2. 3. 5
3	4. 6
5	2. 3. 4. 5
7	1. 2. 3. 5

Il suffit donc de quatorze calendriers pour avoir un calendrier perpétuel quant à la fixation des fêtes, et non par rapport aux moleds.

XXXVI. Le résidu cyclique pris 13 fois, donne 34 j. 23 h. 175, en rejetant le multiple de 7, il reste 6 j. 23 h. 175, ou presque une semaine; donc au bout de  $13 \times 19$  ans, ou 247 ans, les moleds avancent presque d'une semaine, et le jour de l'an tombe au même quantième de la semaine, si la partie horaire dépasse 18, et s'il ne se présente pas une des quatre autres exceptions mentionnées; alors toutes les déterminations (*kbioth*) reviennent dans le même ordre; c'est d'après cette considération que sont construits les calendriers dits perpétuels: ce sont des tables à double entrée, à l'instar de celle de Pythagore; la colonne verticale (de 1 à 13), indique le quantième du cycle; la ligne horizontale (de 1 à 19), indique le quantième de l'année dans le cycle; la table renferme les *kbioth*, correspondant à ces deux derniers; mais quoique ces tables puissent durer long-temps, les quatre exceptions amènent des irrégularités, et empêchent la table d'être strictement perpétuelle; ainsi en 5605, le jour de l'an est 7, et l'année est de quatrième

espèce, et l'année 585 le jour de l'an est 5, et l'année est de sixième espèce, et pourtant il y a entre elles un intervalle de 247 années.

XXXVII. Il nous reste à expliquer les motifs des deux dernières exceptions (XXX).

*Quatrième exception.* Soit 3 j. 9 h. 204 ch. le premier moled d'une année commune; le premier moled de l'année suivante sera 7.18 (XXIII), qui donne lieu à la troisième exception; le jour initial sera 2; la précédente finit à 1; donc si on mettait le jour de l'an à 3, une année simple commencerait à 3 et finirait à 1, ce qui est impossible (XXIX); on met donc le jour initial à 4.

*Cinquième exception.* Soit le premier moled d'une année 2 j. 15 h. 589; si on fixe le jour initial à 2, l'année précédente finira à 1; or le moled de cette année est 3.18; c'est le cas de la troisième exception; elle commence donc à 5; or une année pleine ne saurait commencer à 5 et finir à 1; donc on transporte le jour initial de l'année à 3.

*Rosch Chodesch (רשח חודש), ou néoménie.*

XXXVIII. Le premier jour du mois est dit *rosch chosdech*, tête du mois; ainsi il y en a 12 dans les années simples, et 13 dans les années pleines; c'était autrefois des fêtes, à l'instar des calendes romaines, leur célébration est tombée en désuétude, et n'existe plus que dans la récitation de certaines prières.

XXXIX. Hors de la Palestine, vu l'incertitude du calcul des moleds, les talmudistes ont établi que les derniers jours des mois de 30 jours seront célébrés comme un *rosch chodesch*, et se nommeront *premier rosch chodesch*, tandis que le lendemain, premier jour du mois suivant, est le *second rosch chodesch*.

*Fêtes selon le Pentateuque.*

XL. *Principe général.* Toutes les fêtes sont essentiellement fixes; elles se célèbrent toujours au même quantième du même mois.

- XLI. Jour de l'an, 1<sup>er</sup> de tischri.  
 Jour d'expiation, 10 de tischri.  
 Jour des cabanes, 15 *id.*  
 — Octave, 22 *id.*  
 — Pâques, 15 nissan.  
 — Octave, 21 *id.*  
 Fêtes des semaines, 6 sivan.

*Fêtes selon le Talmud, ou fêtes doubles.*

XLII. Les talmudistes ont statué que, hors de la Palestine, toutes ces fêtes, excepté celle d'expiation, qui est un jeûne, au lieu de n'être que d'un jour, seront de deux jours consécutifs; cette disposition provient du temps où l'on fixait la conjonction d'après des témoignages oculaires (ראיה); dans les lieux éloignés de Jérusalem, on célébrait deux jours pour éviter les causes d'erreur. Mais depuis qu'on se rapporte au calcul, plus juste que les

yeux les plus exercés, on devrait partout ne célébrer qu'un jour de fête. Telle est l'opinion de Maimonides; voici ses paroles :

בזמן הזה שאין שם סנהדרין ובית דין של ארץ ישראל קובעין על חשבון זה . שחיה מן הדין שיהיו בכל המקומות עושין יום טוב אחד בלבד אפילו במקומות הרחוקות שבחוצה לארץ כמו בני ארץ ישראל שהכל על חשבון אחד סומכין וקובעין אבלתקנת חכמים היא שיזהרו במנחה אבותיהם שבידיהם .  
(חלכות קידוש החדש פרק חמישי)

« Dans ce temps-ci, où il n'y plus là (en Palestine) de sanhédrin, ni de maison de justice en terre d'Israel, nous déterminons (l'année) d'après ce calcul-ci; il serait juste qu'on ne fit dans tous les endroits les fêtes que d'un seul jour; même dans les endroits éloignés situés hors du pays (d'Israel), tout comme les habitans du pays d'Israel; car tous nous nous appuyons, nous déterminons d'après un seul et même calcul; mais c'est un statut des *chechamim* (sages); ils l'observent selon la coutume de leurs ancêtres, qui est en leur possession. »

Cette fin de phrase fait connaître toute la pensée de Maimonides; on peut la traduire ainsi; je sais que c'est une chose superflue, mais je ne peux rien contre un usage populaire. En effet, Maimonides vivait et écrivait au douzième siècle. Aujourd'hui, ces doubles fêtes sont une calamité pour les classes laborieuses, et les besoins de l'industrie ont bien plus d'importance sur la moralité des individus qu'une hésitation sur la nouvelle lune; espèce de lune dont il n'est d'ailleurs pas possible de découvrir la moindre trace dans tout le *tenach* תנך. Au reste, en plus d'un point, nous nous écartons de l'usage de nos ancêtres. Par exemple, je ne sais si les *tanaim* (תנאים) auraient consenti à recevoir le prix de leur torah, à se faire rémunérer par un gouvernement *goi* (גוי); nos grands rabbins ne font pas la moindre difficulté à se conformer en ceci à l'esprit du siècle, et ils font bien. Pourquoi cette opposition constante, quand il s'agit d'un intérêt qui, à la vérité, n'est pas le leur, de l'intérêt des travailleurs? Cette question renferme sa réponse.

*Jeûnes et Pourim* (פורים solennité du sort), *Chanoukah* (חנוכה inauguration).

- XLIII. Lorsque nous n'avions aucune patrie, les talmudistes ont rendu de grands services, en réservant nos affections, nos espérances, pour une patrie idéale, pour son antique dynastie, son antique peuple. De là leurs louables efforts de conserver vivans les malheurs des Hébreux, de les faire déplorer comme s'ils nous étaient personnels, et d'établir des jeûnes de commémoration. Depuis que nous sommes devenus Français, nous n'avons d'autre patrie, d'autre histoire, d'autres anniversaires que ceux de nos compatriotes. Les Hébreux, comme nation, nous sont devenus aussi étrangers que les Assyriens. Quant aux abstinences, ce qui était fort peu gênant pour des talmudistes, menant une

vie casanière, sans fatigue corporelle, devient très-pénible pour des Israélites cultivateurs, maçons, serruriers, soldats, etc.

Le nombre de ces jeûnes, autrefois très-considérable, a toujours été en décroissant, et ils finiront par disparaître entièrement.

*Tekouphath* (תְּקוּפָה), révolution.

XLIV. Le mot תְּקוּפָה *tekoupha*, signifie une révolution, un temps écoulé en style de calendrier talmudique, ce mot désigne le commencement d'une saison; de sorte qu'on distingue quatre tekouphath :

Tekouphath tischri, commencement de l'automne;

Tebeth, de l'hiver;

Nissan, du printemps;

T̄hamouz, de l'été.

La connaissance de ces tekouphah, quoique insérée dans les *louach* (לוח) n'est d'aucune utilité pour la fixation des fêtes, objet de cette notice. D'ailleurs, leur calcul porte sur deux données fausses; les voici :

1°. La longueur de l'année = 365 j. 6 h.;

2°. Les quatre saisons sont d'égale longueur; de sorte qu'on évalue chaque saison au quart de l'année ou à 91 j. 7 h.  $\frac{1}{2}$ .

La vérité est que l'on a :

Équinoxe de printemps au solstice d'été (printemps) 92 j. 21 h. 36'

Solstice d'été à l'équinoxe d'automne (été) . . . . . 93 j. 13 h. 44'

Équinoxe d'automne au solstice d'hiver (automne) . . . 91 j. 16 h. 56'

Solstice d'hiver à l'équinoxe de printemps (hiver) . . . 87 j. 1 h. 33'

Année. . . . . 365 j. 5 h. 49' .\*

XLV. Les talmudistes admettent, comme donnée fondamentale, que le tekouphah nissan de l'année de la création est arrivé 7 j. 9 h. 642 ch. avant le moled nissan. Mais il est plus commode, comme fait le commentateur Ouziel (voir 1<sup>o</sup> Moïse, VIII, 22), de commencer par le tekouphah tischri; qui a précédé le moled tischri de 12 j. 20 h. 204 ch., donc les tekouphath forment une progression arithmétique dont le premier terme est 12 j. 20 h. 204 ch., et dont la raison est 91 j. 1 h. 504 ch. Le calcul ne présente aucune difficulté, et il est facile de trouver les simplifications dont il est susceptible, considérant que 91 est exactement divisible par 7.

XLVI. 28 années juliennes contiennent 1461 semaines exactement; par conséquent après ce période d'années, qu'on nomme le *grand cycle* (גדול) (מחזור), les tekouphath reparaissent dans le même ordre, aux mêmes jours et aux mêmes heures.

XLVII. A raison de l'excès de l'année julienne sur la vraie longueur de l'année, les tekouphath de nos *louach* sont trop avancés de 13 jours. Il en est de même du calendrier russe; car, jusqu'à ce jour, les Russes et les talmudistes sont les seuls en Europe qui repoussent la réformation grégorienne.

\* Selon Delambre 365 j. 5 h. 48' 49", 4.

*Données et formules fondamentales du Calendrier talmudique.*

1°. Moled tischri de la création du monde	=	2 j. 4 h. 204 ch.	=	<i>a.</i>
2°. Tekouphath tischri, de id. avant le moled tischri.	=	12 20 204	=	<i>b.</i>
3°. Mois synodique	=	29 12 793	=	<i>c.</i>
4°. Douze mois synodiques.	=	354 8 876	=	12 <i>c.</i>
5°. Treize mois synodiques	=	383 21 589	=	13 <i>c.</i>
6°. Cycle lunaire (19 ans)	=	6939 16 595		
7°. Résidu mensuel	=	1 12 793	=	<i>c.</i> —
28 = <i>d.</i>				
8°. Résidu annuel simple	=	4 8 876	=	<i>e.</i>
9°. Résidu annuel plein.	=	5 21 589	=	<i>f.</i>
10°. Résidu annuel cyclique	=	2 16 595	=	<i>g.</i>
11°. Année julienne	=	365 6		
12°. Cycle julien (19 ans)	=	6939 18		
13°. Excès de l'année julienne sur l'année lunaire simple	=	10 21 204	=	<i>h.</i>
14°. Excès de l'année pleine sur l'année julienne	=	18 15 589	=	<i>i.</i>
15°. Excès du cycle julien.	=	0 1 485	=	<i>k.</i>

*Formules.*

$n$  = Nombre de cycles écoulés depuis la création.

$s$  = Nombre d'années simples du  $(n + 1)$  cycle.

$p$  = Nombre d'années pleines.

$N = n + p + q.$

Moled tischri de l'année  $N$  de la création  $= a + ng + se + pf =$  on rejette le multiple de 7.

Tekouphath tischri de l'année  $N$  id.  $= nk + sh + pi - b =$  avant le moled de tischri.

Destruction du second temple sous Titus  $= 47344$  mois synodiques, depuis la création  $= 3827$  ans 11 mois ; convention chronologique.

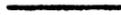
## OBSERVATION GÉNÉRALE.

Cette Notice imparfaite suffit pour se convaincre que le calendrier talmudique est le résultat de beaucoup d'essais, de beaucoup de tâtonnements ; on a long-temps varié sur l'ère, sur le point de départ. Plusieurs ères ont été mises en usage, celle des contrats, celle des rois, etc. Ce n'est que dans le onzième siècle que la création du monde a été définitivement adoptée pour époque initiale. Elle sert de base au *kidousch hachodesch* (קדוש החודש, *sanctification du mois*), traité de Maimonides, qui a donné au calendrier sa forme didactique actuelle, et qui a été composé l'an du monde 4938 (1075 av. J. C.), ou 1109 ans après la destruction du second tem-

ple (*Kid. hash.*, ch. 11, 16). Il paraît qu'à l'année ponctuellement lunaire, celle du moled, on a cherché plus tard à superposer l'année solaire, celle des tekouphath ; la difficulté était de raccorder ces deux espèces d'années. Le rabbi Samuel, dit Iarchi (le lunaire), prit 365 j. 6 h. pour longueur de l'année solaire, c'est encore celle des talmudistes ; mais un rabbi, nommé Ada, fixe cette mesure à 365 j. 5 h. 75' 29"  $\frac{11}{17}$ . Cette détermination, encore trop forte, mais plus exacte que celle du rabbi Samuel, a été abandonnée (note 7). Pour obvier à cet excès sur la vraie longueur de l'année, le célèbre Hillel, au troisième siècle, a reculé toutes les tekouphath de onze jours, de même qu'il faudrait les reculer aujourd'hui de treize jours, si on voulait faire accorder notre calendrier talmudique avec le ciel. Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ceci, qu'autrefois, même parmi nous, on ne faisait pas de difficulté d'adopter, même pour le règlement des temps, ce qu'on croyait le mieux. En général, on a une idée peu exacte des anciens pharisiens ; on les accuse de s'être attachés servilement à la loi, et ensuite d'avoir repoussé avec horreur toute invention étrangère, deux accusations également fausses. Il est d'abord bon de se rappeler que la maxime si souvent citée contre eux : *la lettre tue et l'esprit vivifie*, a été avancée par l'un d'entre eux. Ce sont ensuite eux qui ont appliqué à la loi un esprit d'interprétation qui s'écarte extrêmement du sens littéral ; le plus souvent dans l'intérêt de pratiques cérémonielles, superstitieuses, mais nécessaires pour agir sur des masses ignorantes, et les rattacher à la croyance israélite ; et qui, conservées aujourd'hui, produisent un effet tout opposé. Appréciant les signes du temps, les pharisiens seraient les premiers à faire des interprétations dans le sens des nouveaux intérêts. Bien loin d'être étrangers aux connaissances des autres nations, les pharisiens s'empressaient de les adopter, lorsqu'ils les jugeaient utiles, mais en cachant prudemment l'origine étrangère, et, à l'aide de leur système, ils faisaient tout dériver de la loi. Si j'écrivais l'histoire de notre culte talmudique, il me serait facile de montrer que nos cérémonies ne sont que des imitations, et dans le calendrier en particulier, rien absolument n'est d'extraction judaïque. Ces Hillel, ces Schamaï, ces *chechamim*, n'ont eu aucun scrupule de laisser aux mois leur dénomination païenne ; s'ils ressuscitaient, ils feraient admettre le calendrier européen, d'une précision, d'une simplicité si admirables ; mais ils conserveraient la fixité de nos fêtes, avantage précieux, dont les théologiens chrétiens ont maladroitement dépouillé leur calendrier ; et même toutes les peines, que dans des vues d'une étroite intolérance, ces théologiens se sont données pour rendre pénible la fixation de leur pâque, sont souvent des peines perdues, car il n'est pas rare de voir Israélites et Chrétiens célébrer cette fête ensemble ; c'est avec la même maladresse, la même petitesse, qu'ils ont déplacé les fêtes hebdomadaires. Les vrais pharisiens trouveraient encore moyen de s'en tirer. Vous ne voulez pas être avec nous ; eh bien ! nous serons avec vous. Dans le domaine de la raison la force est souvent du côté de celui qui cède. Le seul esprit d'interprétation qui appartient à notre siècle, le vrai phariséisme, le Talmud de notre époque, c'est le système rationnel. Déjà notre religion unitaire, sans mystère, sans métaphysique compliquée, est

la plus rationnelle de toutes. Notre culte, consistant en bonnes œuvres et prières sans intermédiaires, sans autels, sans sacerdoce, sans victime réelle ou figurée, sans sacrements, est le plus simple de tous; mais plusieurs de ses pratiques, le règlement de ses solennités ne s'accordent pas avec notre position actuelle. Faisons comme jadis, prenons ce qu'il y a de mieux. Dans le tribunal d'en haut on juge les prières, les actions d'après la pensée qui les inspire, d'après l'intention qui dirige; l'heure, le jour, la saison sont des choses indifférentes, abandonnées à la sagacité de nos magistrats, ou, comme disent nos anciens commentateurs, à la maison de justice d'en bas (בית דין של מטה). Notre culte doit être du pays: n'allez pas le chercher au-delà des mers, dit un de nos plus anciens écrivains; or la Palestine est pour nous au-delà des mers. Répudions l'Asie, devenons Européens, plus qu'aucun autre notre culte aura un type d'universalité, et de hautes destinées attendent notre croyance, si belle; elles semblent se préparer dans une contrée voisine, contrée studieuse, consciencieuse, religieuse, dans l'Allemagne, qui se passionne même pour des idées non directement liées à de terrestres intérêts; l'Allemagne, à laquelle nous devons Luther et Mendelsohn, nous donnera l'israélitisme des temps modernes.

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....



## NOTES.

(1) On sait que les Grecs divisaient les instans de la journée d'après le rapport entre la longueur de l'ombre et la hauteur de l'objet ; rapport qui varie avec la position du soleil ; c'est une horloge naturelle, encore en usage chez les gens de la campagne. Le cadran d'Achaz pourrait avoir été une horloge de cette espèce. Imaginez une suite de cylindres, de même hauteur, et ayant tous un même axe vertical, mais de rayons uniformément décroissans ; le plus large cylindre étant en bas, et le plus étroit en haut, il est évident qu'on aura une espèce d'escalier circulaire, dont les marches (מדרגות) sont d'égale hauteur et largeur ; si le cylindre est surmonté d'un style, l'extrémité de son ombre monte l'escalier du matin jusqu'à midi, et descend de midi au soir ; le nombre de marches occupées par l'ombre sert à diviser le temps en parties inégales. La scène du miracle se passe après midi, le prophète demande au roi s'il veut que l'ombre descende ou monte, aille ou revienne de dix marches (הלך הצר עשר מעלות אם שוב עשר מעלות). Le roi répond : il est facile à l'ombre de descendre ; mais non qu'elle retourne en arrière de dix marches (II Rois, ch. 20, v. 9, 10, 11) ; et le prophète la fit rétrograder, ce qui est facile aussi, si l'on peut parvenir à changer la position du cylindre par rapport à l'horizon.

(2) Il ne faut pas confondre la conjonction moyenne avec la conjonction réelle ou vraie : celle-ci est d'un calcul très-complicqué ; les sept derniers chapitres du *Kidousch hachodesch* (11 à 17), sont consacrés à calculer les lieux vrais du soleil et de la lune, d'après les méthodes de Ptolemée et pour le méridien de Jérusalem. Maimonides prend pour époque le commencement du troisième jour de nissan (c'était un jeudi) de l'année 4938 de la création ; année de la composition du *Kidousch hachodesch*. Elle correspond à 1175 de l'ère vulgaire ; par les méthodes modernes, on calcule un lieu de la lune à 15" près.

(3) Il existe sur ce moled un dissentiment qui influe sur l'âge du monde ; selon le Talmud Adam a été créé le 6 j. 8 h. (vendredi à 2 heures du matin) ; selon les uns, le moled de l'année de la création d'Adam est 6, 14 (vendredi 8 heures du matin) ; de sorte que le moled de l'année précédente, renfermant la semaine des six jours de la création est behard ; selon les autres, le moled behard est celui de l'année de la création d'Adam ; et l'année précédente ne compte pas pour l'âge du monde. Il y a aussi dissentiment sur le mois de la création ; les uns sont pour nissan, les autres pour tischri ; ce dernier rêve a prévalu.

(4) J'ai consulté avec fruit l'ouvrage suivant :

Zur Berechnung und Geschichte des Jüdischen Calenders, aus den Quellen geschöpft, von Lazarus ben David. *Calcul et histoire du calendrier judaïque, tirés des sources, par Lazarus ben David*, Berlin, 1817, broch. de cent pages.

J'engage ceux qui aiment à voir explorer nos antiquités avec une grande rectitude et indépendance d'esprit, à lire cet écrit de notre savant coreligionnaire ; c'est un des Israélites de Berlin qui, persévérant dans notre croyance, marche avec le plus d'assurance et de hardiesse dans la voie des améliorations. Je me suis servi, pour vérifier mes calculs, des excellentes tables qui accompagnent un ouvrage hébreu in-4° publié à Metz en 1821. Voici le titre :

ספר אמרי בינה כולל כל חשבוני המולדות והתקופות עד תשלום  
שנת תת"ר לאלף הששי חברתיו ועשיתיו אני הצעיר בעדה מישבי  
בעדה ק"ק מיץ המעטירה רב וזקן מקונסיסטור מגליל מיץ יע"א

הקטן נתנאל בחר"ר יצחק המכונה זעליגמן ווידרשיים זצ"ל . מיץ  
בדפוס אפרים האדמר שנת תקפ"א לפ"ק .

Voici la traduction littérale :

« Livre des paroles de la sagesse , renfermant tous les calculs des moledoth et des tkouphoth jusqu'à la fin de la millième année du sixième mille ; je l'ai composé et fait moi , le moindre dans l'assemblée des habitans de Metz la couronnée , rabbin et ancien du consistoire de l'arrondissement de Metz , la très-louable , la très-célèbre , le petit Nathanael , fils du rabbi Itzhak , surnommé Salomon Wittersheim , la mémoire du juste soit bénie. Metz , de l'imprimerie d'Ephraïm Hadamard. Année 581 selon le petit comput. »

Il est fâcheux que ce rabbin , bon arithméticien , et mort en 1832 , regretté pour son éminente charité , ait cru devoir , en 1821 , se montrer partisan de toutes les billevesées talmudiques , non seulement en fait d'astronomie , mais même en astrologie.

On vient enfin de rendre une justice tardive à un vieillard respectable par ses vertus autant que par son immense et stérile savoir ; M. Worms vient d'être appelé à la chaire consistoriale de Metz ; il est en France le dernier représentant de cette profonde conviction , de cette vaste érudition , qui distinguaient nos anciens rabbins , et dont nous ne trouvons pas de compensation dans ce vernis de quasi civilisation qu'on veut donner aux jeunes rabbins. Il est d'une importance futile que les rabbins portent la barbe ou non ; qu'ils se coiffent d'une baratte ou d'un chapeau , se revêtent d'une tunique ou d'un habit ; l'essentiel est qu'ils soient profondément instruits , en même temps que très-éclairés ; conservons donc précieusement la discipline forte , sévère , continue , de nos anciens séminaires , et au lieu de faire consommer inutilement le temps et les efforts des élèves à défricher les landes talmudiques , dirigeons-les vers les connaissances philologiques , historiques , philosophiques , et surtout vers la littérature et les langues sémitiques , troncs vigoureux dont la Bible et l'hébreu ne sont que des rameaux détachés.

(5) Il serait plus commode pour la mémoire d'exprimer cette exception par a progression arithmétique 4 , 6 , 8 , ou דדד , les trois premières lettres de דדדדדד . Maimonides (ch. 7 , § 8) dit que cette exception est motivée sur la nécessité de rapprocher le mouvement moyen du mouvement vrai ; mais pourquoi ces trois jours plutôt que d'autres ? Cette observation du rabbi Obadia ben Obadia , commentateur habituel de Maimonides , est très-juste.

La progression arithmétique 2 , 4 , 6 , 8 , fournit cette observation : Pâque ne peut tomber sur les trois premiers , ni le jour de l'an sur les trois derniers ;

(לא בד"ו פסח ולא אד"ו ראש)

(7) Selon Maimonides , c'est cette tekoupha qu'on a suivie pendant la grande assemblée ; il remarque que déjà de son temps elles étaient trop avancées de deux jours (voir *Kidousch hachodesch* , ch. 10 , 6 et 7).

FIN.

## OBSERVATION.

Il s'est glissé dans quelques exemplaires une erreur dans la préface, page xij, ligne 24, au lieu de *peut-être de doute*, lisez : *de peut-être, de doute*.

---

## ERRATA.

Dans la Notice, page 184, depuis ligne 7, commençant : 1°. *Si le jour, jusqu' à l'alinéa commençant Il suffit donc*, lisez :

1°. Si le jour de l'an est 3, l'année est nécessairement de deuxième ou de cinquième espèce, à cause de l'exception *gatrâd*, pour les années simples, et l'exception *jach*, pour les années embolismiques ; il y a donc 4 combinaisons à exclure.

2°. Si le jour de l'an est le 2 ou le 7, l'année ne peut être ni de deuxième ni de cinquième espèce, à cause de l'exception *adou*, il y a donc encore 4 combinaisons à exclure.

3°. Si le jour de l'an est le 5, l'année n'est ni de première ni de cinquième espèce, à cause de l'exception *adou* ; il y a 2 combinaisons à exclure.

Ainsi, en fait, il faut de 24 combinaisons faisables en exclure 10 ; il reste ainsi 14 déterminations possibles ; ainsi, en prenant quinze années quelconques, il y en a au moins deux qui ont la même détermination ; et le même calendrier peut servir aux deux années pour la fixation des fêtes. Le tableau suivant montre ces 14 combinaisons possibles.

<i>Jours de l'an.</i>	<i>Espèce d'année.</i>
2	1 . 3 . 4 . 6
3	2 . 5
5	2 . 3 . 4 . 6
7	1 . 3 . 4 . 6



BS  
229  
..1831



